

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

L'ACTE D'UNION :  
LE GOUVERNEMENT MELBOURNE FACE À LA CRISE DES CANADAS,  
1837-1841

THÈSE PRÉSENTÉE  
COMME EXIGENCE PARTIELLE DU  
DOCTORAT EN ÉTUDES QUÉBÉCOISES

PAR  
JOSHUA MÉNARD-SUAREZ

OCTOBRE 2021

Université du Québec à Trois-Rivières

Service de la bibliothèque

Avertissement

L'auteur de ce mémoire ou de cette thèse a autorisé l'Université du Québec à Trois-Rivières à diffuser, à des fins non lucratives, une copie de son mémoire ou de sa thèse.

Cette diffusion n'entraîne pas une renonciation de la part de l'auteur à ses droits de propriété intellectuelle, incluant le droit d'auteur, sur ce mémoire ou cette thèse. Notamment, la reproduction ou la publication de la totalité ou d'une partie importante de ce mémoire ou de cette thèse requiert son autorisation.

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES  
DOCTORAT EN ÉTUDES QUÉBÉCOISES (Ph. D.)

**Direction de recherche :**

Lucia Ferretti Directrice de recherche

Éric Bédard Codirecteur de recherche

**Jury d'évaluation**

Lucia Ferretti Directrice de recherche

Éric Bédard Codirecteur de recherche

Julien Prud'homme Président du jury

Élizabeth Elbourne Évaluatrice externe

Damien-Claude Bélanger Évaluateur externe

Thèse soutenue le 24 septembre 2021

## RÉSUMÉ

Dans cette recherche, nous nous penchons sur le processus de décisions politiques autour de l'Acte d'union. Nous situons celui-ci dans le contexte politique britannique, en observant plus spécifiquement l'influence des autorités politiques britanniques. Nous ciblons le gouvernement Melbourne, premier responsable de la politique coloniale, et les groupes politiques coloniaux, qui font pression sur celui-ci pour avancer leurs programmes respectifs. Notre approche, fondée sur le processus de décisions politiques, vise à reconstituer la trame des décisions qui ont conduit à l'Acte d'union. Ainsi, nous rendons compte des défis et des choix auxquels ont été confrontés les décideurs, puis nous relatons l'influence réelle de chacun de ceux-ci. Nous démontrons que l'acteur principal est le Cabinet ministériel du gouvernement Melbourne. Celui-ci, en réaction à la Rébellion de 1837 au Bas-Canada qui menace l'intégrité de l'Empire britannique et la pérennité du fragile gouvernement Melbourne, assume une prise en charge intégrale du processus de décisions politiques autour de l'Acte d'union.

Nous appuyons notre recherche sur une analyse qualitative du discours. Notre corpus d'archives se divise en quatre catégories : des correspondances, des documents de travail, le Hansard du Parlement britannique et les journaux des législatures coloniales, ainsi que des commentaires personnels issus de journaux privés, de comptes rendus et de publications. Ces archives témoignent des représentations des autorités politiques britanniques et des groupes politiques coloniaux, en plus de rendre compte de l'apport des décideurs et de la trame des événements.

Pour le gouvernement Melbourne, le processus de décisions politiques autour de l'Acte d'union s'est joué en trois étapes : une étape exploratoire, qui correspond à l'administration Durham des Canadas; une étape décisionnelle, qui correspond à la prépondérance du plan de Russell; et une étape exécutive, qui correspond à l'administration Thomson des Canadas. En somme, après avoir rejeté l'union fédérale de l'Amérique du Nord britannique, le Cabinet ministériel accepte la proposition de Russell : une union législative des Canadas fondée sur la minorisation des Canadiens français. Le succès de la politique coloniale, qui dépend de l'appui des Tories à la Chambre des communes, dépend ensuite du soutien du Family Compact, les Tories du Haut-Canada. Cette conjoncture donne un élan formidable au Haut-Canada, qui l'extirpe de son désordre structurel interne et de sa subordination au Bas-Canada. Au terme de ces étapes, l'Acte d'union est définitivement en vigueur.

Voici les principaux résultats de notre recherche. Premièrement, la référence au rapport Durham est largement insuffisante pour expliquer l'Acte d'union. L'influence de Durham, au mieux, est indirecte. Cela dit, elle demeure cruciale sur un aspect : son insistance sur la minorisation des Canadiens français, récupérée par Russell, est devenue la clé de voûte de la politique coloniale. Deuxièmement, aucun des groupes politiques coloniaux n'a déterminé l'élaboration de l'Acte d'union. Tous l'ont subi. Il a été décidé en Grande-Bretagne, selon des enjeux métropolitains, et son architecte, en définitive, est Russell, qui s'est tout particulièrement consacré au règlement de la crise des Canadas. Troisièmement, l'Acte d'union n'est pas une étape vers l'autonomie coloniale. Russell refusait catégoriquement la responsabilité ministérielle et Thomson ne l'a fait miroiter que pour amadouer les Réformistes du Haut-Canada. L'Acte d'union, en fait, représente une réaffirmation et une consolidation de la tutelle impériale sur les Canadas. Finalement, l'Acte d'union lance le déplacement du centre politique des Canadas du Bas-Canada vers le Haut-Canada. En raison de la façon dont Russell et Thomson ont investi la politique coloniale, le Canada-Ouest pouvait dorénavant devenir la tête de pont de l'Empire britannique dans le continent nord-américain.

## REMERCIEMENTS

L'aventure de cette thèse a commencé d'une façon tout à fait inattendue. Je cherchais un sujet à traiter et, soucieux d'être le plus pertinent possible, j'avais écrit à Éric Bédard, un historien pour lequel j'ai beaucoup d'estime, afin qu'il me conseille. Il ne me connaissait pas du tout. Je me disais qu'au pire, il ignorerait tout simplement mon courriel. Quelle ne fut pas ma surprise quand, bien au contraire, il m'invita directement à le rencontrer ! Sans cet acte de générosité, cette thèse n'aurait jamais vu le jour. Il m'écouta parler de mes intérêts, de mes influences, de mes ambitions. Puis il me proposa une idée : l'Acte d'union, un moment politique fondamental de l'histoire du Québec et du Canada, qui ne bénéficiait toujours pas d'une monographie spécialisée. Comble d'étonnement : il m'offrit aussi de m'assister dans mon travail. Depuis, Éric Bédard m'a dirigé, inspiré et encouragé avec une bienveillance et un dévouement constant.

Pour que l'équipe soit complète, il nous manquait une personne indispensable à la réussite de cette thèse : Lucia Ferretti, l'historienne de grand renom. La patience avec laquelle elle m'a épaulé ne saurait être sous-estimée. Sa franchise, son intégrité et sa persévérance ont assidument canalisé mes énergies sur la voie du perfectionnement. Sa direction, tout au long du parcours, m'a poussé à me dépasser et à offrir le meilleur de moi-même.

Un dernier mot pour exprimer ma gratitude à ma conjointe, Laura Filisetti. Son soutien indéfectible, dans mes hauts et mes bas, m'a permis d'aller au bout de ce vaste projet. J'en suis profondément reconnaissant. Du fond du cœur : merci.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>RÉSUMÉ</b> .....	ii
<b>REMERCIEMENTS</b> .....	v
<b>TABLE DES MATIÈRES</b> .....	vi
<b>INTRODUCTION</b> .....	14
<b>1. Présentation générale</b> .....	14
<b>2. Apports historiographiques</b> .....	15
2.1 Perspectives nationales canadienne-françaises : entre progrès et désastre .....	15
2.2 Perspectives nationales canadienne-anglaises : l'émancipation coloniale .....	16
2.3 Perspectives sociales : le développement de l'État libéral par le Conseil spécial et Charles Poulett Thomson.....	19
2.4 Perspectives idéologiques et culturelles : l'antagonisme entre les idéaux républicains, libéraux et ultra-tories .....	21
2.5 Perspectives impériales britanniques : la centralité du sort des Canadiens français au-delà du rapport Durham .....	23
2.6 Lacunes de l'historiographie et apport projeté .....	28
<b>3. Cadre théorique</b> .....	30
3.1 L'impérialisme britannique au XIX <sup>e</sup> siècle .....	30
3.2 Le processus de décisions politiques.....	32
3.3 Le cadre théorique de notre recherche.....	36
<b>4. Problématique</b> .....	37

4.1 Un état des lieux de la vie politique britannique : le <i>Reform Act</i> et le « parliamentary government » .....	37
4.2 Question de recherche, hypothèse et périodisation .....	43
<b>5. Sources et méthodologie</b> .....	48
<b>CHAPITRE 1 – LORD DURHAM : L’ÉCHEC DE L’UNION FÉDÉRALE DE L’AMÉRIQUE DU NORD BRITANNIQUE</b> .....	53
<b>Introduction</b> .....	53
<b>1. Les hésitations du gouvernement Melbourne dans la prise en charge des affaires des Canadas</b> .....	57
1.1 Les 10 Résolutions Russell : les tentatives initiales de négociation.....	57
1.2 La Rébellion de 1837 au Bas-Canada : l’échec des négociations .....	60
1.3 L’apport au processus de décisions politiques .....	64
<b>2. Lord Howick : l’instigateur d’une union en Amérique du Nord britannique</b> ..	65
2.1 La conjoncture avantageuse pour Howick : l’intervention directe du gouvernement Melbourne dans l’administration coloniale .....	65
2.2 Les antécédents de Howick : sa complicité avec James Stephen au ministère des Colonies .....	68
2.3 Les pressions de Howick sur le Cabinet ministériel : l’étapisme vers l’union fédérale de l’Amérique du Nord britannique.....	72
2.4 La médiation de Russell au Cabinet ministériel: le <i>Memorandum on Canada</i> à mi-chemin entre les solutions libérale et autoritaire.....	76
2.5 L’intégration de Durham au règlement de la crise des Canadas: la clé de voute de la stabilité ministérielle.....	78
2.6 L’apport au processus de décisions politiques .....	80
<b>3. Le <i>Canada Bill</i> : la mise en cause de l’Acte constitutionnel de 1791</b> .....	82

3.1 La présentation du projet de loi par Russell au Parlement britannique : la suspension de la constitution du Bas-Canada et les pouvoirs despotiques de Durham .....	82
3.2 Les instructions de Glenelg à Durham: la perspective d'une union en Amérique du Nord britannique.....	84
3.3 Les débats parlementaires : les débuts de l'adhésion à l'idée d'union fédérale .	87
3.4 L'apport au processus de décisions politiques .....	92
<b>4. Les préparations de Durham en Grande-Bretagne : les efforts d'influence des groupes politiques coloniaux .....</b>	<b>93</b>
4.1 La classe commerciale anglaise de Montréal : en faveur de l'union législative des Canadas .....	94
4.2 La législature du Haut-Canada : en faveur de l'annexion de la région de Montréal.....	98
4.3 Louis-Hyppolite LaFontaine : en faveur d'une réforme du Conseil législatif et en défaveur des solutions malveillantes envers les Canadiens français .....	101
4.4 L'influence prépondérante de Roebuck : en faveur de l'union fédérale de l'Amérique du Nord britannique et du maintien du lien impérial .....	103
4.5 L'apport au processus de décisions politiques .....	109
<b>5. L'administration Durham : la mise à l'épreuve du plan de Roebuck.....</b>	<b>110</b>
5.1 Séjour à Montréal : l'intransigeance de la classe commerciale.....	111
5.2 Séjour au Haut-Canada : brefs contacts avec le Family Compact et les Réformistes .....	115
5.3 Le rapport préliminaire de Durham : l'antagonisme national au Bas-Canada et la malveillance envers les Canadiens français.....	119
5.4 L'apport au processus de décisions politiques .....	122
<b>6. L'administration Durham : la convention sur l'union fédérale de l'Amérique du Nord britannique .....</b>	<b>123</b>

6.1 Les premiers contacts avec les Lieutenant-gouverneurs : une réception mitigée du plan de Durham .....	123
6.2 Le début de la convention : l'abattement de Durham mais l'obstination malgré tout .....	127
6.3 L'interruption soudaine et définitive de la convention : le Haut-commissaire prend le relais du Gouverneur général .....	131
6.4 La Rébellion de 1838 : l'échec de l'union fédérale de l'Amérique du Nord britannique .....	133
6.5 L'apport au processus de décisions politiques .....	135
<b>Conclusion</b> .....	136
<b>CHAPITRE 2 – LORD RUSSELL : LA MINORISATION DES CANADIENS FRANÇAIS</b> .....	139
<b>Introduction</b> .....	139
<b>1. Le retour de Durham en Grande-Bretagne : les tensions avec le gouvernement Melbourne</b> .....	143
1.1 La dégradation de la relation entre Durham et le gouvernement Melbourne : les accusations réciproques de sabotage de la mission aux Canadas .....	143
1.2 Le projet de Wakefield : un nouveau parti libéral dirigé par Durham .....	149
1.3 L'impasse dans la relation entre Durham et le gouvernement Melbourne : les vaines tentatives de rapprochement .....	152
1.4 L'apport au processus de décisions politiques .....	154
<b>2. La médiation d'Edward Ellice : influencer le gouvernement Melbourne par la manipulation de Durham</b> .....	155
2.1 Ellice : intermédiaire entre Durham et le gouvernement Melbourne .....	155
2.2 L'emprise d'Ellice sur Durham .....	159
2.3 Ellice : artisan du rapprochement entre Durham et le gouvernement Melbourne .....	163

2.4 Le rapport Durham à la remorque des manigances d'Ellice.....	165
2.5 L'apport au processus de décisions politiques .....	167
<b>3. Les discussions au sein du Cabinet ministériel : la prééminence de Russell et de l'union législative des Canadas .....</b>	<b>168</b>
3.1 Le sort des Canadiens français : le terrain d'entente .....	168
3.2 Les tensions internes du Cabinet ministériel : le raffermissement de l'autorité de Russell sur les affaires des Canadas .....	170
3.3 L'insistance de Howick : la ténacité de l'idée d'union fédérale de l'Amérique du Nord britannique.....	173
3.4 La proposition de Russell : les mérites de l'union législative des Canadas .....	176
3.5 La décision du Cabinet ministériel : en faveur du plan de Russell d'union législative des Canadas .....	178
3.6 L'apport au processus de décisions politiques .....	182
<b>4. La situation des groupes politiques coloniaux : en attente du gouvernement Melbourne .....</b>	<b>184</b>
4.1 Les représentants des Canadiens français : entre la soumission ou la résilience .....	184
4.2 La classe commerciale anglaise de Montréal : l'espoir patient et silencieux ...	188
4.3 La législature du Haut-Canada : la cristallisation des tensions entre le Family Compact et les Réformistes .....	190
4.4 L'appui de Francis Bond Head au Family Compact : le dénigrement de Durham et de son rapport .....	191
4.5 La session parlementaire du Haut-Canada : la main haute du Family Compact .....	193
4.6 Les démarches de Robinson à Londres : l'opposition obstinée à l'union législative des Canadas .....	200

4.7 L'aboutissement de l'opposition de Robinson : la réussite partielle de ses démarches .....	206
4.8 L'apport au processus de décisions politiques .....	207
<b>5. La politique coloniale du gouvernement Melbourne devant le Parlement britannique : l'accroissement du despotisme au Bas-canada et l'ajournement de l'union législative des Canadas .....</b>	<b>209</b>
5.1 Le retour du gouvernement Melbourne au pouvoir : la « crise de la chambre à coucher ».....	209
5.2 L'exposition du plan de Russell : l'union législative des Canadas au cœur de la politique coloniale du gouvernement Melbourne .....	210
5.3 La présentation des projets de loi sur le règlement de la crise des Canadas : l'ajustement face à l'opposition issue du Haut-Canada.....	218
5.4 Le <i>Lower Canada Government Bill</i> : le maintien de la suspension de la constitution et l'augmentation des pouvoirs du Gouverneur général et du Conseil spécial .....	220
5.5 L'emprise de Russell sur les affaires des Canadas : sa nomination comme secrétaire aux Colonies .....	223
5.6 L'apport au processus de décisions politiques .....	224
<b>Conclusion.....</b>	<b>225</b>
<b>CHAPITRE 3 – SIR CHARLES POULETT THOMSON : LA PRÉÉMINENCE DU HAUT-CANADA.....</b>	<b>228</b>
<b>Introduction .....</b>	<b>228</b>
<b>1. La mainmise de Russell sur les affaires des Canadas : ses idées et ses directives .....</b>	<b>233</b>
1.1 La nomination de Charles Poulet Thomson : le champion de Russell .....	233
1.2 Les instructions de Russell : gagner ou imposer l'assentiment de la population coloniale envers l'union législative des Canadas .....	238

1.3 Les recommandations de Colborne : la nécessaire prise en considération d'une perspective tory.....	241
1.4 L'apport au processus de décisions politiques .....	243
<b>2. L'administration Thomson : l'imposition discrète de la politique coloniale du gouvernement Melbourne.....</b>	<b>244</b>
2.1 Le départ de Thomson : la course contre la montre .....	244
2.2 Le Conseil spécial du Bas-Canada : la victoire facile de Thomson .....	246
2.3 La législature du Haut-Canada : le point de mire de l'Acte d'union.....	248
2.4 L'apport au processus de décisions politiques .....	264
<b>3. Le Parlement britannique : le consensus autour de l'Acte d'union .....</b>	<b>265</b>
3.1 Début de la session parlementaire : d'une motion de confiance contre le gouvernement Melbourne à la perspective prometteuse de l'Acte d'union .....	265
3.2 L'Acte d'union à la Chambre des communes : la coopération des Whigs et des Tories .....	267
3.3 La sanction royale de l'Acte d'union et la mort de Durham .....	271
3.4 L'apport au processus de décisions politiques .....	273
<b>4. La proclamation : la consolidation du pouvoir de Thomson .....</b>	<b>274</b>
4.1 La constitution britannique : la motivation idéologique fondamentale de Russell .....	274
4.2 L'ascendant de Thomson : la confirmation de l'alliance avec les Réformistes.....	276
4.3 La session du Conseil spécial du printemps : les réformes préalables à la proclamation et l'absence de collaboration des Canadiens français.....	279
4.4 La brève tournée de l'Amérique du Nord britannique : l'assurance de Thomson envers le Haut-Canada.....	281
4.5 La session du Conseil spécial de l'automne : d'autres réformes préalables à la proclamation .....	283
4.6 La proclamation de l'Acte d'union.....	286

4.7 L'apport au processus de décisions politiques .....	287
<b>5. Le Canadi-Uni : la consécration de l'union législative des Canadas.....</b>	<b>288</b>
5.1 La campagne électorale : l'établissement d'une majorité parlementaire par les machinations de Thomson .....	289
5.2 La première session parlementaire du Canada-Uni : les vaines mises à l'épreuve du gouvernement et l'implantation définitive de l'union législative des Canadas.....	293
5.3 L'apport au processus de décisions politiques .....	299
<b>Conclusion.....</b>	<b>300</b>
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>302</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>315</b>

## **INTRODUCTION**

### **1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE**

Dans cette thèse, notre objet de recherche est le processus de décisions politiques autour de l'Acte d'union. Nous proposons, en guise d'objectif général, de situer l'union législative des Canadas au sein du contexte politique britannique. Nous voulons plus particulièrement observer l'intervention des autorités politiques britanniques entre 1837 et 1841. Pour y voir plus clair, notre analyse poursuit deux objectifs spécifiques. Le premier objectif spécifique se concentre sur le gouvernement Melbourne, alors à la tête du Parlement britannique, qui est l'instigateur principal de la politique coloniale métropolitaine. Nous nous penchons sur les discussions internes du Cabinet ministériel, sur les débats parlementaires et sur la relation entre le secrétaire aux Colonies et le Gouverneur général. Le second objectif spécifique se concentre sur les groupes politiques coloniaux, qui sont impactés par la politique coloniale métropolitaine. Nous nous penchons sur leurs tentatives d'influence des autorités politiques britanniques dans le processus de décisions politiques. Ainsi, grâce à ces deux objectifs spécifiques, nous explorons la dynamique entre le centre impérial et la périphérie coloniale dans le processus de décisions politiques autour de l'Acte d'union; et nous explorons, ce faisant, son déploiement tant dans son versant métropolitain que dans son versant colonial.

## 2. APPORTS HISTORIOGRAPHIQUES

### 2.1 Perspectives nationales canadienne-françaises : entre progrès et désastre

Les interprétations proposées par les premiers historiens canadiens-français inscrivent l'Acte d'union dans leur récit national avec une condamnation pratiquement unanime. Témoin des Rébellions de 1837-1838 et du changement constitutionnel, François-Xavier Garneau lance cette perspective. Il voit l'asservissement des Canadiens français comme le dessein politique fondamental de l'Acte d'union. Selon lui, l'union législative des Canadas est fidèle aux recommandations de Durham : elle est punitive dans son fondement comme dans sa portée<sup>1</sup>. Dans la foulée de la Confédération, Antoine Gérin-Lajoie et Louis-Philippe Turcotte nuancent l'interprétation de Garneau. Ils lient l'Acte d'union à l'introduction de la responsabilité ministérielle en 1848, en soulignant que les bénéfices de l'autonomie coloniale dépassent ultimement les vices initiaux de l'union législative des Canadas<sup>2</sup>. Quelques décennies plus tard, Lionel Groulx et Thomas Chapais adoptent aussi cette approche. Groulx y voit l'aboutissement d'une lutte des héros politiques canadiens-français et Chapais y reconnaît plutôt la tutelle bienfaisante de la Couronne britannique. Tous deux, au final, dénoncent l'Acte d'union, mais louent l'obtention du « gouvernement responsable » qui en découle<sup>3</sup>.

Chez la génération suivante d'historiens, les réflexions sur l'Acte d'union aboutissent à un antagonisme entre une tendance libérale-démocrate et une tendance néonationaliste. D'un côté, Fernand Ouellet débusque dans les discours apparemment progressistes des Patriotes un nationalisme conservateur. Il souligne leur résistance à des changements souhaitables et leur soutien exclusif des intérêts traditionnels de l'élite

<sup>1</sup> François-Xavier Garneau, *Histoire du Canada*, T. 2, 5<sup>e</sup> éd., Paris, Librairie Félix Alcan, 1929, 747 p.

<sup>2</sup> Antoine Gérin-Lajoie, *Dix ans au Canada. De 1840 à 1850. Histoire de l'établissement du gouvernement responsable*, Québec, Typographie de L. J. Demers et frère, 1888, 619 p.;

Louis-Philippe Turcotte, *Le Canada sous l'Union. 1841-1867*, Vol. 1, Québec, Presses mécaniques du Canadien, 1871, 225 p.;

Louis-Philippe Turcotte, *Le Canada sous l'Union. 1841-1867*, Vol. 2, Québec, Presses mécaniques du Canadien, 1872, 617 p.

<sup>3</sup> Lionel Groulx, *Histoire du Canada français depuis la découverte*, T. 2 : *Le régime britannique au Canada*, 4<sup>e</sup> éd., Montréal et Paris, Fides, 1960, 442 p.;

Thomas Chapais, *Cours d'histoire du Canada*, T. 4 : *1833-1841*, Québec, Librairie Garneau, 1923, 335 p.;

Thomas Chapais, *Cours d'histoire du Canada*, T. 5 : *1841-1867*, Québec, Librairie Garneau, 1932, 316 p.

canadienne-française. Selon Ouellet, les intentions néfastes contenues dans l'Acte d'union s'estompent rapidement pour laisser place à une période de modernisation des structures sociales et économiques qui profite tant aux Canadiens anglais qu'aux Canadiens français<sup>4</sup>. Jacques Monet, dans une perspective similaire, observe que la collaboration des Canadiens anglais et des Canadiens français a rendu possible une « première révolution tranquille » entre 1837 et 1850, de laquelle sont issus la reconnaissance des droits culturels et un régime démocratique moderne<sup>5</sup>. De l'autre côté, Maurice Séguin insiste sur l'Acte d'union en tant que bouleversement de la vie politique, sociale et économique des Canadas. Il lie le changement constitutionnel à une volonté d'inféodation et d'assimilation des Canadiens français. Selon lui, l'Acte d'union n'est ni plus ni moins qu'une « deuxième conquête » et la responsabilité ministérielle, qu'une « illusion progressiste ». Pour Séguin, il s'agit d'une rupture fondamentale dans la trame nationale canadienne-française<sup>6</sup>. À ce jour, le seul effort monographique consacré spécifiquement à l'Acte d'union, le mémoire de maîtrise de Denis Vaugeois en 1962, s'inscrit directement dans cette lignée<sup>7</sup>.

## 2.2 Perspectives nationales canadienne-anglaises : l'émancipation coloniale

Les premiers historiens canadiens-anglais inscrivent l'Acte d'union dans leur récit national comme un passage essentiellement positif vers l'autonomie et l'indépendance des colonies. Cette loi permet l'introduction de la responsabilité ministérielle en 1848, considérée comme un jalon déterminant de l'émancipation coloniale, puis elle annonce la Confédération en 1867 et le traité de Westminster en

---

<sup>4</sup> Fernand Ouellet, *Histoire économique et sociale du Québec, 1760-1850*, Montréal, Fides, 1966, 639 p.; Fernand Ouellet, *Le Bas-Canada, 1791-1840. Changements structureaux et crise*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1976, 542 p.

<sup>5</sup> Jacques Monet, *La première révolution tranquille. Le nationalisme canadien-français (1837-1850)*, 1<sup>ère</sup> éd. 1969, Montréal, Fides, 1981, 504 p.;

Jacques Monet, « The Personal and Living Bond, 1839-1849 », W.L. Morton, ed., *Le Bouclier d'Achille. Regards sur le Canada de l'ère victorienne*, Toronto, McClelland and Stewart, 1968, p. 62-92.

<sup>6</sup> Robert Comeau et Josiane Lavallée, dir., *L'historien Maurice Séguin. Théoricien de l'indépendance et penseur de la modernité québécoise*, Québec, Septentrion, 2006, 185 p.;

Bruno Deshaies, dir., *Maurice Séguin. Histoire de deux nationalismes au Canada*, Montréal, Guérin, 1997, 452 p.

<sup>7</sup> Denis Vaugeois, *L'union des deux Canadas : nouvelle conquête?*, Trois-Rivières, Éditions du Bien Public, Éditions du Soc, 1962, 241 p.

1931. Tout au long du XX<sup>e</sup> siècle, de Chester Martin à Phillip Buckner en passant par J.M.S. Careless et Gerald M. Craig, les historiens ont considéré les réformes établies en parallèle de l'Acte d'union comme des prérequis à l'émergence de la liberté politique aux Canadas<sup>8</sup>.

Leur interprétation favorable de l'Acte d'union s'accompagne d'une révérence envers Durham. La principale biographie de celui-ci, rédigée par Chester W. New, consacre cette conception dès le début du XX<sup>e</sup> siècle. New considère Durham comme un symbole héroïque et tragique de la conciliation entre le nationalisme canadien-anglais et l'attachement à l'Empire britannique. Il encense son rapport, en faisant de ses recommandations les fondements de la démocratie libérale du Canada moderne<sup>9</sup>. La fascination pour Durham se retrouve d'autant plus exposée dans ce courant historiographique par le traitement réservé à sir Charles Poulett Thomson. Bien que celui-ci soit le Gouverneur général qui ait en définitive mis en place l'Acte d'union, il demeure largement associé à Durham. Dès 1881, J.C. Dent stipule que Thomson était la personne tout indiquée au sein de l'Empire britannique pour mener à bien la politique de Durham aux Canadas<sup>10</sup>. Puis dans les décennies suivantes, l'administration Thomson intéresse essentiellement les historiens dans la mesure où elle présente la concrétisation des idées de Durham.

Thomson ne jouit pas du même statut que Durham. Néanmoins, il profite du rapprochement. En 1908, Adam Shortt en propose un portrait élogieux dans l'unique biographie qui lui est dédiée. La participation de cet ouvrage à une série sur les *Makers of Canada*, qui veut raconter l'histoire du Canada par ses figures éminentes, indique à

---

<sup>8</sup> Chester Martin, *Empire and Commonwealth. Studies in Governance and Self-Government in Canada*. 1<sup>st</sup> ed. 1929, Westport, Connecticut, Greenwood Press, 1975, 385 p.;

Chester Martin, *Foundations of Canadian Nationhood*. Toronto, Toronto University Press, 1955, 554 p.;

J. M. S. Careless, *The Union of the Canadas. The Growth of Canadian Institutions, 1841-1857*. Toronto, McClelland and Stewart, 1967, 256 p.;

Gerald M. Craig, *Upper Canada. The Formative Years, 1784-1841*, Toronto, McClelland and Stewart, 1963, 315 p.;

Phillip Buckner, *The Transition to Responsible Government. British Policy in British North America, 1815-1850*, Westport, Connecticut, Greenwood Press, 1985, p. 336.

<sup>9</sup> Chester W. New, *Lord Durham. A Biography of John George Lambton First Earl of Durham*. Oxford, Clarendon Press, 1929, 612 p.

<sup>10</sup> J.C. Dent, *The Last Forty Years: The Union of 1841 to Confederation*. 1<sup>st</sup> ed. 1881, Toronto, McClelland and Stewart, 1972, p. 14.

quel rang il souhaite élever ce personnage. Shortt montre comment le parcours familial et politique de Thomson l'a conduit au poste de Gouverneur général; comment la mise en place de l'Acte d'union a constitué le point culminant de sa carrière publique; et comment son intégration à la pairie en tant que lord Sydenham a couronné son succès. Encore en 1926, à l'occasion d'une réédition, Shortt maintient un regard admiratif à l'égard du Gouverneur général, malgré certaines critiques évoquées entre temps<sup>11</sup>. Puis quelques années après, Paul Knapland confirme l'intérêt pour Thomson en publiant ses lettres à lord Russell, le secrétaire aux Colonies durant son administration des Canadas<sup>12</sup>.

Devant cette apologie, les perspectives discordantes peinent à s'imposer. Lorsqu'elles apparaissent, elles mettent pourtant en cause la contribution de Thomson à l'autonomie coloniale : a-t-il véritablement participé à l'introduction de la responsabilité ministérielle recommandée par Durham? D'une certaine façon, cette problématique peut être retracée dans la biographie de Shortt. L'historien conçoit la nécessité, pour améliorer la situation des Canadas, de centraliser le pouvoir<sup>13</sup>. Il évoque à cet égard que Thomson « was required to be at once the last and most powerful of the autocratic governors, and the first and most influential of the diplomatic representatives under responsible government<sup>14</sup> ». Shortt, par cette formule ambivalente, passe outre les machinations et les intrigues auxquelles Thomson avait recours pour parvenir à ses fins. Au final, tous les aspects qui, dans son ouvrage, présentent Thomson sous un jour moins favorable se dissolvent au contact de ce qui, dans l'Acte d'union, a permis l'introduction de la responsabilité ministérielle.

Irving Martin Abella, quelques décennies après, propose de réévaluer ce consensus historiographique : « [to] judge Sydenham, as students of Canadian history have been wont to do for generations, merely on his accomplishments is to leave one with a false and totally distorted picture of [him]<sup>15</sup> ». Pour étayer sa déclaration, il se penche sur les manœuvres du « ruthless Machiavellian » durant la campagne électorale

<sup>11</sup> Adam Shortt, *Lord Sydenham*, 1<sup>st</sup> ed. 1908, New York, Oxford University Press, 1926, 375 p.

<sup>12</sup> Paul Knapland, *Letters from Lord Sydenham, Governor-General of Canada, 1839-1841 to Lord John Russell*, London, George Allen and Unwin Ltd, 1931. 185 p.

<sup>13</sup> Shortt, *Lord Sydenham*, p. 359.

<sup>14</sup> *Ibid.*, p. 363.

<sup>15</sup> Irving Martin Abella, «The Sydenham Election of 1841», *Canadian Historical Review*, vol. 47, no. 4, Décembre 1966, p. 326.

du printemps 1841 au Canada-Uni. Il dépeint Thomson comme un despote qui n'hésite pas à manigancer pour assurer la victoire du « Sydenham program ». Il démontre, qui plus est, que ce programme doit assurer la stabilité de l'Acte d'union, puis garantir la prépondérance de la Couronne britannique en augmentant les pouvoirs du Gouverneur général. Il doit aussi, insiste Abella, repousser l'introduction de la responsabilité ministérielle. Ce programme, en somme, éloigne plus qu'il ne rapproche les Canadas de l'autonomie coloniale. Malgré cette critique véhémente, Phillip Buckner garde encore aujourd'hui, dans sa courte biographie de Thomson, une posture bienveillante à son endroit. Il s'éloigne de la complaisance de Shortt, s'ouvre sur les controverses développées au fil des années autour de Thomson et entretient comme d'autres historiens avant lui une attitude ambiguë à son égard. Au final, il loue davantage le réformateur énergique qu'il ne dénonce le manipulateur sans scrupule. Ainsi le veut la ténacité de cette tradition historiographique<sup>16</sup>.

### **2.3 Perspectives sociales : le développement de l'État libéral par le Conseil spécial et Charles Poulett Thomson**

Après l'élaboration de ces trames nationales respectives, d'autres champs historiographiques se développent. Ils amènent une nouvelle génération d'historiens à aborder leurs objets de recherche à partir d'autres enjeux. Le point de mire devient l'évolution des structures sociales qui sous-tendent le développement de l'État libéral canadien. Le collectif *Colonial Leviathan*, dirigé par Allan Greer et Ian Radforth, embrasse cette perspective, en se penchant plus particulièrement sur le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Les contributeurs n'étudient pas l'Acte d'union lui-même, qui est relégué au second plan. Cela dit, certains explorent tout de même les années 1837-1841, qu'ils évoquent comme une période décisive quant à l'avenir politique, social et économique des Canadas.

Brian Young examine l'instauration d'un droit positif et d'un « État positif » au service des intérêts d'une classe bourgeoise émergente, entre 1815 et 1866. Il souligne

---

<sup>16</sup> Phillip Buckner, « Thomson, Charles Edward Poulett, 1<sup>er</sup> baron Sydenham ». *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 7, Université Laval/ University of Toronto, 2003.

l'importance du Conseil spécial, entre 1838 et 1841, dans la formation de structures étatiques et institutionnelles qui favorisent l'essor d'une société capitaliste. À cet égard, il stipule aussi que la suspension de la constitution du Bas-Canada, dans les années suivant la Rébellion de 1837, a permis de renouveler la classe politique et de rendre plus facile l'avènement de ce nouvel ordre social<sup>17</sup>. Steven Watt, un étudiant de Young, poursuit dans un autre collectif ces réflexions sur le Conseil spécial. Il montre que cette instance extraordinaire devait initialement contenir l'insurrection par des mesures temporaires. Cependant, l'insurrection est ensuite apparue comme le symptôme de problèmes majeurs nécessitant des corrections fondamentales. La transition est intéressante : l'urgence d'agir pour contrer la menace à la sécurité de l'État posée par les rebelles est devenue le prétexte pour adopter par décrets un programme politique prédéterminé. Ultiment, le Conseil spécial est devenu intimement lié à la mise en place de l'Acte d'union. En ce sens, Watt invite à considérer que le vide politique habituellement admis entre la Rébellion de 1837 et l'établissement de l'union législative des Canadas en 1841 est en fait comblé par l'activité législative du Conseil spécial<sup>18</sup>.

Ian Radforth aborde lui aussi ces transformations, mais par un autre angle. Il examine de front les réformes déterminantes entreprises par Charles Poulett Thomson aux Canadas de 1839 à 1841, alors qu'il est Gouverneur général. Ce faisant, Radforth dégage un espace par lequel Thomson réussit à s'affranchir de Durham; et il enrichit son administration des Canadas d'un approfondissement qu'aucun autre historien ne lui avait encore accordé. Radforth, dans son article, analyse l'influence de la doctrine philosophique de l'utilitarisme dans les divers champs d'intervention de Thomson, c'est-à-dire le volet politique et constitutionnel, celui financier et économique, puis celui administratif. Selon lui, au final, l'héritage de Thomson est l'expansion et la professionnalisation de l'appareil étatique, ainsi que la centralisation et la consolidation du pouvoir de l'exécutif. Dans cette perspective, les réformes de Thomson sont établies indépendamment de l'évolution constitutionnelle coloniale. Elles ne tendent pas vers

---

<sup>17</sup> Brian Young, « Positive Law, Positive State : Class Realignment and the Transformation of Lower Canada, 1815-1866 », Allan Greer and Ian Radforth, ed., *Colonial Leviathan. State Formation in Mid-Nineteenth-Century Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 1992, p. 50-63.

<sup>18</sup> Steven Watt, « State Trial by Legislature : The Special Council of Lower Canada, 1838-1841 », F. Murray Greenwood and Barry Wright, ed., *Canada State Trials*. Vol. 2, Toronto, University of Toronto Press, 2002, p. 248-278.

l'introduction de la responsabilité ministérielle; et l'Acte d'union n'apparaît que comme un prétexte pour leur implantation<sup>19</sup>. Radforth, en somme, confirme les propos de J.E. Hodgetts dans son histoire administrative du Canada-Uni : la contribution principale de Thomson relève davantage du « administrative reformer » que du « constitutional innovator »<sup>20</sup>.

#### **2.4 Perspectives idéologiques et culturelles : l'antagonisme entre les idéaux républicains, libéraux et ultra-tories**

L'exploration des idéologies et des manifestations culturelles, qui servent de fondements identitaires à divers groupes nationaux et sociaux gravitant autour de l'Acte d'union, dévoile pareillement cette période en tant que moment décisif.

Louis-Georges Harvey montre la place déterminante qu'occupent les idéaux républicains dans les discours des Patriotes. Durham, qui voulait les en détourner, se serait fait volontairement provocateur en dénigrant les Canadiens puis en dévaluant les aspirations politiques du Parti patriote, les rabaisant à une lutte ethnique vouée à l'échec<sup>21</sup>. Semblablement, Stéphane Kelly considère que le renoncement aux idéaux républicains par les Patriotes en faveur des « gratifications de la petite loterie coloniale » s'inscrirait dans une stratégie de corruption inspirée d'une suggestion de Durham<sup>22</sup>. Selon Kelly, la défaite des Patriotes marquerait les débuts de la collaboration des élites canadiennes-françaises avec la Couronne britannique. Michel Ducharme écrit quant à lui que l'échec du soulèvement de 1837 marque la victoire du « concept moderne de liberté » sur le « concept républicain de liberté ». Il postule qu'avec la marginalisation

---

<sup>19</sup> Ian Radforth, « Sydenham and Utilitarian Reform », Allan Greer and Ian Radforth, ed., *Colonial Leviathan. State Formation in Mid-Nineteenth-Century Canada*. Toronto, University of Toronto Press, 1992, p. 64-102.

<sup>20</sup> J.E. Hodgetts, *Pioneer Public Service. An Administrative History of the United Canadas, 1841-1867*, Toronto, Toronto University Press, 1955, p. 28.

<sup>21</sup> Louis-Georges Harvey, « Importing the Revolution : The Image of America in French Canadian political discourse (1805-1837) », Thèse de doctorat, Histoire, Université d'Ottawa, 1990, 508 p.; Louis-George Harvey, *Le Printemps de l'Amérique française Américanité, anticolonialisme et républicanisme dans le discours politique québécois, 1805-1837*. Montréal, Boréal, 2005, 304 p.

<sup>22</sup> Stéphane Kelly, *La petite loterie. Comment la Couronne a obtenu la collaboration du Canada français après 1837*, Montréal, Boréal. 1997, 283 p.; Stéphane Kelly, « L'assimilation. Durham et le séparatisme anglais », *L'Action nationale*, Sept.-Oct. 2015, vol. 105, nos. 7-8, p. 170-185.

des éléments républicains au lendemain des troubles coloniaux, la période allant de 1838 à 1840 montrerait l'élaboration d'un compromis entre groupes d'intérêts, tant coloniaux que métropolitains : c'est « le creuset duquel émerge le Canada moderne<sup>23</sup> ».

Prenant la contrepartie de ces recherches en se penchant sur les discours des tories montréalais, adversaires des Patriotes, François Deschamps relève la violence nécessaire à la formation du Canada-Uni. Il soutient que la Rébellion de 1837 a été conceptualisée par les ultra-tories en partenariat avec l'état-major britannique afin de favoriser la prise en charge des affaires coloniales par le recours aux armes<sup>24</sup>. L'Acte d'union, en ce sens, lui apparaît comme une « refondation par les armes des institutions politiques canadiennes<sup>25</sup> ». Il souligne, à cet égard, le paradoxe de « la jonction du discours radical tory montréalais avec l'impérialisme libéral anglais ». Janet Ajzenstat, qui avait déjà examiné le même paradoxe, soutenait d'un côté du spectre que l'assimilation proposée par Durham s'inscrivait dans une démarche libérale<sup>26</sup>. Deschamps, de l'autre côté du spectre, insiste davantage sur la prépondérance des tories : il réduit Durham au rôle de « simple commissionnaire du puissant lobby montréalais<sup>27</sup> ». En quelque sorte, il substitue même au rapport Durham, comme fondement de l'Acte d'union, les lettres anti-françaises d'Adam Thom, qu'il considère comme le messager par excellence des tories montréalais<sup>28</sup>. Il en conclut que l'union législative des Canadas a été imposée par les tories montréalais face au statu quo émanant de Londres<sup>29</sup>.

<sup>23</sup> Michel Ducharme, « Penser le Canada : La mise en place des assises intellectuelles de l'État canadien moderne (1838-1840) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 56, no. 3, Hiver 2003, p. 357-386.; Michel Ducharme, *Le concept de liberté au Canada à l'époque des révolutions atlantiques, 1776-1838*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 2010, 350 p.

<sup>24</sup> François Deschamps, *Les ennemis français de la race anglaise. Les lettres d'Adam Thom au gouverneur en chef des Canadas. 1836*, Québec, Septentrion, 2019, 314 p.

<sup>25</sup> François Deschamps, *La Rébellion de 1837 à travers le prisme du Montreal Herald*, Québec, PUL, 2015, p. 243.

<sup>26</sup> Janet Ajzenstat, « Lord Durham Reconsidered », Stephen Brooks, ed., *Political Thought in Canada. Contemporary Perspectives*, Toronto, Irwing Publishing Inc., 1984, p. 244.

<sup>27</sup> François Deschamps, « La jonction du discours radical tory montréalais avec l'impérialisme libéral anglais », *L'Action nationale*, Sept.-Oct. 2015, vol. 105, nos. 7-8, p. 93-94.

<sup>28</sup> Deschamps, *Les ennemis français de la race anglaise...*, p. 249.

<sup>29</sup> Deschamps, « La jonction du discours radical tory montréalais... », p. 98.

Voir aussi François Deschamps, « L'incendie du Parlement et le manifeste annexionniste : la face cachée du toryisme montréalais (1832-1849) », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 22, no. 1, 2013, p. 28-57.;

Ces recherches contemporaines stimulent certains historiens à renouveler une discussion historiographique sur la portée de l'Acte d'union. Toutefois, selon Josiane Lavallée, malgré la richesse de leur apport, elles ne réussissent pas encore à dépasser les interprétations adverses de Groulx et de Séguin<sup>30</sup>. Il est vrai qu'entre le compromis et la collaboration, ce champ historiographique semble s'acharner à résoudre son dilemme originel: l'Acte d'union, un bien ou un mal? Les recherches d'Éric Bédard tentent cependant de faire la part des choses. Son approche, motivée par sa formule simple et directe « que s'est-il passé?<sup>31</sup> », s'éloigne de la louange ou de la condamnation. Bédard tente plutôt de comprendre comment une génération d'hommes politiques se relève d'une défaite déterminante, puis maintient une lutte pour « conserver l'essentiel », c'est-à-dire la « survie de la nationalité<sup>32</sup> ». Il invite à circonscrire l'état d'esprit des Réformistes, les successeurs des Patriotes, sans pour autant les juger à partir de la portée bienfaisante ou malfaisante de l'Acte d'union<sup>33</sup>.

## **2.5 Perspectives impériales britanniques : la centralité du sort des Canadiens français au-delà du rapport Durham**

Selon Louis-Georges Harvey, les fondements idéologiques de l'Acte d'union « [remontent] aux remises en question des structures administratives impériales au milieu du XVIIIe siècle<sup>34</sup> ». L'Empire britannique soutient deux prédispositions administratives conflictuelles : l'une favorise l'autonomie coloniale, l'autre exige la tutelle métropolitaine. La conciliation de ces deux tendances pose un défi aux gouvernements britanniques successifs. Leur échec à trouver un équilibre, précise Peter Burroughs, les a conduits à des mesures extrêmes: l'indépendance, imposée par les

---

François Deschamps, « La réforme des institutions politiques au Québec, 1834-1848 », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 22, no. 1, 2013, p. 93-129.

<sup>30</sup> Josiane Lavallée, « Les historiens québécois et l'Union de 1840 », *L'Action nationale. L'Acte d'union. La deuxième conquête*, vol. 105, no. 7-8, 2015, p. 79.

<sup>31</sup> Éric Bédard, « Épilogue », *Recours aux sources. Essais sur notre rapport au passé*. Montréal, Boréal, 2011, p. 225-238.

<sup>32</sup> Éric Bédard, « Survivre à la défaite de 1837 », Charles-Philippe Courtois et Julie Goyot, dir., *La culture des Patriotes*, Québec, Septentrion, 2012, p. 157-174.

<sup>33</sup> Éric Bédard, *Les Réformistes. Une génération canadienne-française au milieu du XIXe siècle*. Montréal, Boréal, 2009, 415 p.

<sup>34</sup> Louis-Georges Harvey, « Une Constitution pour l'Empire : sur les origines de l'idée fédérale au Québec, 1765-1815 », *Le Cahier des dix*, no. 66, 2012, p. 27.

armes, dans le cas des Treize colonies et l'union dans le cas de l'Irlande<sup>35</sup>. Or, ce même enjeu caractérise aussi la relation de Londres avec les Canadas depuis l'adoption de l'Acte constitutionnel en 1791. Pourtant, dans ce cas-ci, la Grande-Bretagne réussit à relever le défi de façon plus modérée.

Quelques interprétations expliquant ce succès dominant traditionnellement ce courant historiographique. Certains historiens, comme Chester W. New, célèbrent les recommandations contenues dans le rapport Durham. Sa proposition majeure, la responsabilité ministérielle, donne aux autorités politiques britanniques un cadre constitutionnel permettant des concessions libérales aux colonies tout en maintenant le lien impérial avec la métropole<sup>36</sup>. D'autres historiens, comme R.L. Schuyler, valorisent pareillement la responsabilité ministérielle, tout en stipulant plutôt que son introduction découle directement de l'avènement du libre-échange<sup>37</sup>.

Ces interprétations montrent certainement la résolution de tensions inhérentes à l'Empire britannique. Néanmoins, une nouvelle génération d'historiens va au-delà de ces perspectives traditionnelles. Selon ceux-ci, l'évolution constitutionnelle menant les Canadas de la dépendance à l'indépendance et l'évolution économique menant l'Empire britannique du mercantilisme au libre-échange tendent à masquer les contingences qui accompagnent l'expansion de la Grande-Bretagne durant le XIX<sup>e</sup> siècle. Leurs recherches s'ouvrent davantage sur la dynamique entre le centre métropolitain et les périphéries coloniales; et elles s'attardent plus à l'interaction entre les autorités politiques britanniques et les enjeux issus des colonies. Ce faisant, dans le cas qui nous concerne, elles examinent plus en détail la relation causale habituellement admise entre la Rébellion de 1837, le rapport Durham, l'Acte d'union et la responsabilité ministérielle.

Il est intéressant de noter que, dans cette démarche, le sort des Canadiens français dans l'Empire britannique a attiré des réflexions. Pour certains historiens, un constat se

---

<sup>35</sup> Peter Burroughs, « The determinants of colonial self-government », *The Journal of Imperial and Commonwealth History*, vol. 6, no. 3, 1978, p. 315.

<sup>36</sup> New, *Lord Durham...*, 612 p.

<sup>37</sup> R.L. Schuyler, *Fall of the Old Colonial System: a study in British Free Trade, 1770-1870*, New York, Oxford University Press, 1945, 344 p.

dégage : l'élimination des visées politiques des Canadiens français et leur minorisation par l'annexion du Bas-Canada au Haut-Canada, en rétablissant l'intégrité du pouvoir impérial aux Canadas, auraient rendu possible une augmentation de l'autonomie coloniale. Ainsi, à partir d'un autre champ historiographique et d'un tout autre ordre d'idées, des conclusions similaires à celles de Maurice Séguin ont été établies.

Phillip Buckner, qui se penche sur l'évolution graduelle des autorités politiques britanniques quant à la responsabilité ministérielle de 1815 à 1850, admet que l'Acte d'union a été déraisonnablement punitif envers les Canadiens français. Seulement, lord Russell, secrétaire aux Colonies, et Charles Poulett Thomson, Gouverneur général, tous deux en fonction de 1839 à 1841, en avaient fait une condition préalable à toute concession libérale<sup>38</sup>.

Pour Peter Burroughs, qui s'attarde à la politique coloniale britannique durant la crise des Canadas entre 1828 et 1841, l'Acte d'union consacre le triomphe du chauvinisme anglo-saxon. L'incapacité à régler les troubles coloniaux durant les années 1830, stipule Burroughs, n'est pas attribuable à l'incompétence, l'apathie ou la mauvaise foi des autorités politiques britanniques. Le projet d'une république canadienne-française indépendante en Amérique du Nord était perçu comme une menace réelle aux intérêts impériaux. Dans le contexte, le problème apparaissait pourtant tout à fait insoluble. Les concepts fondamentaux qui structuraient l'administration de l'Empire, après tout, connaissaient alors de profondes transformations<sup>39</sup>. Devant cette impasse, la Rébellion de 1837 et le rapport Durham avaient simplifié l'enjeu et avaient conséquemment débloqué une solution dorénavant admissible : l'assimilation des Canadiens français. De fait, après l'Acte d'union, le nationalisme canadien-français a cessé d'être une menace pour les intérêts impériaux<sup>40</sup>. Burroughs relate que pour lord Howick, le secrétaire aux Colonies à la fin des années 1840 qui introduit la responsabilité ministérielle aux Canadas, il s'agissait d'une étape préliminaire déterminante. Burroughs considère même que, n'eut été des Canadiens français, la

<sup>38</sup> Buckner, *The Transition to Responsible Government...*, p. 335-338.

<sup>39</sup> Peter Burroughs, « Colonial Self-Government », C.C. Elridge, ed., *British Imperialism in the Nineteenth Century*, London, Macmillan, 1984, p. 51.

<sup>40</sup> Peter Burroughs, *The Canadian Crisis and British Colonial Policy, 1828-1841*, Toronto, Macmillan, 1972, 118 p.

responsabilité ministérielle aurait certainement été plus rapidement intégrée à la constitution coloniale<sup>41</sup>.

Pour Ged Martin, finalement, qui explore les formes d'union envisagées par les autorités politiques britanniques au XIX<sup>e</sup> siècle, « making the Canadas British meant, in 1837-40, British not French rather than British not American<sup>42</sup> ». Après avoir écarté l'option d'un fédéralisme impérial, selon lequel les colonies enverraient des députés à Westminster tout en préservant leurs propres législatures, et l'option d'une union impériale, selon laquelle les législatures coloniales seraient entièrement intégrées à celle de la métropole, les autorités politiques britanniques ont évalué les avantages d'une union fédérale en Amérique du Nord<sup>43</sup>. Elle formerait un contrepoids nécessaire aux États-Unis, protégerait la population britannique des velléités américaines, et satisferait les aspirations politiques des Canadiens français tout en les empêchant de contrôler la législature. Cependant, après la Rébellion de 1837, toute confiance envers les Canadiens français était jugée irrecevable. Une union législative des Canadas, plus à propos, augmenterait le pouvoir britannique et diminuerait la prépondérance canadienne-française. L'Acte d'union, en ce sens, dérive de l'ajournement du projet d'union fédérale<sup>44</sup>.

Toutes ces nouvelles considérations historiographiques ont aussi conduit des historiens à réévaluer le rôle de Durham vis-à-vis des Canadas. Son rapport, plutôt que d'apparaître comme la panacée qui résume la politique coloniale métropolitaine, est inscrit dans le contexte de la vie politique britannique. I.D.C. Newbould explore les antécédents de Durham et des Whigs avant qu'il n'accepte au poste de Gouverneur général<sup>45</sup>. William Thomas examine également la dynamique entre Durham, les Radicaux et les Whigs dans la foulée de sa mission aux Canadas. Son échec, prétend

---

<sup>41</sup> Burroughs, « The determinants of colonial self-government », p. 326-327.

<sup>42</sup> Ged Martin, « Confederation rejected: The British debate on Canada, 1837-1840 », *The Journal of Imperial and Commonwealth History*, vol. 11, no. 1, 1982, p. 51.

<sup>43</sup> Ged Martin, « Empire Federalism and Imperial Parliamentary Union, 1820-1870 », *The Historical Journal*, vol. 16, no. 1, March 1973, p. 65-66.

<sup>44</sup> Ged Martin, *Britain and the Origins of Canadian Confederation, 1837-67*, Vancouver, University of British Columbia Press, 1995, 388 p.

<sup>45</sup> I.D.C. Newbould, « Lord Durham, the Whigs and Canada, 1838: The Background to Durham's Return », *Albion: A Quarterly Journal Concerned with British Studies*, vol. 8, no. 4, Hiver 1976, p. 351-374.

Thomas, était annoncé : Durham avait été choisi pour des raisons strictement parlementaires et partisans, sans aucune considération pour sa capacité à véritablement régler la crise des Canadas<sup>46</sup>. Son rapport, du reste, publié après son retour controversé à Londres, a laissé tant les Radicaux que les Whigs tout à fait silencieux<sup>47</sup>. Ged Martin, dans son essai historique sur Durham et la politique britannique, va plus loin encore à cet égard. Il stipule que le rapport Durham n'est pas l'aboutissement de sa mission aux Canadas, mais bien la manifestation de son échec. Les Whigs en étaient largement embarrassés et ne l'ont jamais publiquement défendu. Le Cabinet ministériel, plus spécifiquement, l'a rejeté et a même tenu Durham à l'écart des discussions entre ministres à propos du règlement de la crise coloniale. Durham, en somme, a exercé une influence minime sur la politique britannique. Il se retrouve, selon Martin, derrière Charles Grey, de la commission Gosford, Colborne, Howick, Russell, Thomson et surtout Edward Ellice, qu'il considère comme le véritable moteur derrière l'union des Canadas<sup>48</sup>.

Cette mise en cause de l'importance de Durham, on le constate, déplace le point de mire vers d'autres autorités politiques britanniques. J.M. Colthart, le biographe d'Ellice, insiste sur la contribution de celui-ci. Il montre, dans un premier temps, qu'Ellice a éloigné Durham du plan d'union fédérale des colonies britanniques nord-américaines qu'il favorisait encore après son retour en Grande-Bretagne. Il expose, dans un deuxième temps, qu'Ellice a convaincu Durham d'adopter les idées de son propre plan dans la rédaction du rapport. De fait, souligne Colthart, les recommandations de Durham s'apparentent à celles consignées dans un document renfermant les suggestions d'Ellice<sup>49</sup>. Oscar A. Kinchen, quant à lui, dont le travail précède ces recherches plus contemporaines, se penche sur Russell, dans un ouvrage qui examine son rapport aux Canadas. Il stipule que les deux ministres prépondérants dans la politique coloniale du

---

<sup>46</sup> William Thomas, « Durham, the Radicals, and the Canada Mission », *The Philosophic Radicals. Nine Studies in Theory and Practice. 1817-1841*, Oxford, Clarendon Press, 1979, p. 383-384.

<sup>47</sup> *Ibid.*, p. 402.

<sup>48</sup> Ged Martin, *The Durham Report and British Policy. A Critical Essay*, Cambridge, Cambridge University Press, 1972, 120 p.

<sup>49</sup> J.M. Colthart, « Edward Ellice and the Decision for Self-Government, 1839 », *Historical Papers / Communications historiques*, vol. 10, no. 1, 1975, p. 113-133.; James Myron Colthart, « Edward Ellice and North America: A Study in Canadian-American Relations », Thèse de doctorat, Princeton University, 1971, 402 p.

gouvernement britannique étaient Howick et Russell. Il ajoute cependant que, durant les années 1839-1841, Russell avait supplanté son rival et était devenu un véritable dictateur dans le règlement de la crise des Canadas<sup>50</sup>.

Bref, au sein de la perspective impériale britannique, certains historiens conviennent maintenant de la centralité du sort des Canadiens français dans l'administration de l'Empire. Ils reconnaissent aussi que le rapport Durham ne suffit pas pour expliquer la politique coloniale métropolitaine.

## 2.6 Lacunes de l'historiographie et apport projeté

Robert Comeau observait dans un article du *Devoir* que l'Acte d'union demeure l'« angle mort » de l'histoire du Québec<sup>51</sup>. En effet, depuis le mémoire de maîtrise de Denis Vaugeois en 1962 qui reprenait essentiellement les perspectives élaborées par Maurice Séguin, aucune monographie ne s'est penchée spécifiquement sur l'union législative des Canadas<sup>52</sup>. Pourtant, les historiens s'accordent à évoquer la période allant de 1837 à 1841 comme étant décisive quant à l'avenir politique, social et économique des Canadas. En fait, ces années, qui correspondent au processus de décisions politiques autour de l'Acte d'union, sont éclipsées par les Rébellions de 1837-1838, par le rapport Durham et par l'introduction de la responsabilité ministérielle en 1848, des aspects dominants de l'historiographie. L'Acte d'union, en somme, reste encore à être analysé en lui-même et pour lui-même. Notre thèse, en abordant de front l'Acte d'union, vise à pallier cette faille.

L'interprétation habituellement admise stipule que la crise coloniale des Canadas se détériore jusqu'à la Rébellion de 1837, que Durham intervient alors en rédigeant un rapport, et que les autorités politiques britanniques légifèrent ensuite selon ses

<sup>50</sup> Oscar A. Kinchen, *Lord Russell's Canadian Policy. A Study in British Heritage and Colonial Freedom*, Lubbock, Texas, Texas Tech Press, 1945, 238 p.

<sup>51</sup> Robert Comeau, « L'angle mort de notre histoire », *Le Devoir*, [Montréal], 7 février 2015.

Voir aussi Robert Comeau, « L'Union de 1840 et notre provincialisation », *L'Action nationale. L'Acte d'union. La deuxième conquête*, vol. 105, no. 7-8, 2015, p. 137-149;

Robert Comeau et Josiane Lavallée, dir., *L'historien Maurice Séguin. Théoricien de l'indépendance et penseur de la modernité québécoise*, Québec, Septentrion, 2006, 185 p.

<sup>52</sup> Vaugeois, *L'union des deux Canada...*, 241 p.

recommandations en mettant en place l'Acte d'union. La classe commerciale anglaise de Montréal, par son emprise sur Durham, est généralement considérée comme l'instigatrice de cette mesure. Après tout, elle souhaitait une réunion des Canadas depuis quelques décennies déjà : en 1822, elle avait même envoyé une pétition au Parlement britannique pour la demander. Pourtant, en 1839, la situation est différente. Après la Rébellion de 1837, le gouvernement britannique intervient de sa propre initiative dans le règlement de la crise coloniale : il doit restaurer l'intégrité de l'Empire britannique aux Canadas. Dans sa politique coloniale, ce sont ses préoccupations, ses intentions et ses intérêts, au-delà de la pression des groupes politiques coloniaux, qui priment. Malgré cette conjoncture, l'Acte d'union n'a pas encore été approfondi selon la perspective des autorités politiques britanniques : les historiens se sont intéressés davantage à sa portée et son impact colonial qu'à son origine métropolitaine. Notre thèse, en intégrant le contexte politique britannique, dévoile le processus de décisions politiques autour de l'Acte d'union.

Trop souvent, les historiens ont réduit les visées métropolitaines au rapport Durham. Comme si celui-ci pouvait à lui seul expliquer l'Acte d'union et qu'il pouvait aussi, à lui seul, combler le vide politique qui va de la Rébellion de 1837 à la première session parlementaire du Canada-Uni en 1841. Pourtant, au-delà de ce document s'ouvre un vaste champ de questionnements jusqu'ici peu exploré. Qui sont les autorités britanniques politiques les plus importantes vis-à-vis de la politique coloniale? Comment interviennent-elles dans le processus de décisions politiques autour de l'Acte d'union? Quelle place occupe l'administration Durham dans ce processus? Comment le rapport Durham s'inscrit-il dans ce processus? Quelle est son influence réelle? Quelle pression les groupes politiques coloniaux ont-ils réussi à exercer sur les autorités politiques britanniques en faveur de leurs revendications respectives? De quelle façon le sort des Canadiens français oriente-t-il les décisions du gouvernement britannique? Quel est le rôle de l'administration Thomson dans la mise en place de l'Acte d'union? Notre thèse, en explorant la politique coloniale plus loin que le rapport Durham, analyse comment le gouvernement britannique en est venu à opter pour l'Acte d'union.

Bref, notre thèse souhaite combler le vide politique entre 1837 et 1841 qui prévaut dans l'historiographie. D'une part, elle précise les enjeux auxquels sont confrontées les autorités politiques britanniques, et plus particulièrement le gouvernement Melbourne, quant au règlement de la crise des Canadas. D'autre part, elle examine la confrontation des diverses pistes de solutions proposées et la façon dont l'Acte d'union a été privilégié en guise de politique coloniale. Puis, elle observe les conditions nécessaires à sa mise en place. Ce faisant, au final, elle présente de façon originale les fondements et les intentions de l'Acte d'union.

### 3. CADRE THÉORIQUE

#### 3.1 L'impérialisme britannique au XIX<sup>e</sup> siècle

Les premiers historiens de l'Empire britannique ont généralement associé la période qui va de 1815 à 1870 à une ère d'anti-impérialisme. Ils en voulaient pour preuve divers changements déterminants, tels que l'établissement du libre-échange et l'introduction de la responsabilité ministérielle aux Canadas, qu'ils interprétaient comme un relâchement de la posture impériale<sup>53</sup>. L'intention derrière cette grille de lecture était louable : établir un point de repère historiographique pour faciliter la compréhension de ces années. Seulement, au fil du temps, cette idée générale s'est retrouvée de plus en plus en décalage avec les perspectives historiographiques émergentes. Après tout, n'y avait-il pas durant toutes ces années, des politiques coloniales, telles que l'Acte d'union par exemple, qui réaffirmaient la tutelle impériale? Cette discordance a duré jusqu'à ce que les historiens John Gallagher et Ronald Robinson brisent le carcan dans un article qui a fait école. Grâce à leurs concepts « d'empire formel et informel » et « d'impérialisme du libre-échange », selon lesquels l'expansion de la Grande-Bretagne est passée par d'autres voies que l'occupation de territoires, tous les historiens reconnaissent aujourd'hui les ramifications multiples du développement de l'Empire

---

<sup>53</sup> J.R. Seeley, *L'expansion de l'Angleterre: deux séries de lectures*. Paris, A. Colin, 1885, 368 p.; C.A. Bodelsen, *Studies in Mid-Victorian Imperialism*, 1<sup>st</sup> ed. 1924, London, Heinemann, 1960, 226 p.; R.L. Schuyler, *Fall of the Old Colonial System. A study in British Free Trade, 1770-1870*, New York, Oxford University Press. 1945, 344 p.

britannique; tous explorent les idées foisonnantes qui ont articulé l'administration impériale; et tous, en somme, s'accordent sur un impérialisme soutenu durant le XIX<sup>e</sup> siècle. Empire informel si possible, empire formel si nécessaire : telle est la formule consacrée de Gallagher et de Robinson<sup>54</sup>. Comme le résume l'historien Paul Kennedy, dans un article sur les continuités et les ruptures de l'impérialisme britannique : au fond, la perspective soutenue par Gallagher et Robinson s'ouvre sur une variété de stratégies de contrôle, du plus direct au plus indirect, qui visent ultimement la préservation des intérêts britanniques<sup>55</sup>.

L'exploration des motifs et des méthodes de l'expansion de la Grande-Bretagne au XIX<sup>e</sup> siècle, suscitée par cette percée historiographique, a entièrement bouleversé la commodité et la rigidité des interprétations de l'historiographie traditionnelle. Les conceptions sur l'impérialisme britannique, par suite, se sont considérablement complexifiées. Ainsi, comme le souligne l'historien Ronald Hyam, un disciple de Gallagher et de Robinson, l'Empire britannique n'est pas un bloc monolithique structuré par une politique cohérente. Il s'agit plutôt d'un amoncellement de tentatives éparses d'imposer les intérêts britanniques sur des territoires et des populations plus faibles, ou encore d'un ensemble d'aspirations et d'activités « only loosely held together<sup>56</sup> ». Kennedy, similairement, soulève que la Grande-Bretagne dispose de douzaines de possessions et de sphères d'influence dans le monde, chacune à différents stades de développement et chacune nécessitant des traitements particuliers<sup>57</sup>. L'historien C.C. Eldridge, quant à lui, dans un article sur les changements de perceptions sur l'Empire britannique, soutient que celui-ci serait une association d'unités qui ne partageaient d'autres caractéristiques que celle d'émaner de la prédominance économique, politique

---

<sup>54</sup> John Gallagher and Ronald Robinson, « The Imperialism of Free Trade », *The Economic History Review, New Series*, vol. 6, no. 1, 1953, p. 1-15.

<sup>55</sup> Paul Kennedy, « Continuity and Discontinuity in British Imperialism, 1815-1914 », C.C. Eldridge, ed., *Britain Imperialism in the Nineteenth Century*, London, Macmillan, 1984, p. 24-25.

<sup>56</sup> Ronald Hyam, *Britain's Imperial Century, 1815-1914. A Study of Empire and Expansion*, London, B.T. Batsford Ltd., 1976, 462 p.

<sup>57</sup> Kennedy, « Continuity and Discontinuity in British Imperialism... », p. 26.

et culturelle de la Grande-Bretagne dans le monde. « Was there a British Empire? », demande-t-il même, de façon quelque peu polémique<sup>58</sup>.

Ainsi, on peut bien reconnaître qu'après la défaite de Napoléon et le traité de Vienne en 1815, la Grande-Bretagne domine largement la scène politique européenne et internationale; que grâce à sa supériorité industrielle, maritime et financière – qu'elle associe aussi à une supériorité culturelle –, elle a alors l'opportunité de constituer un réseau commercial mondial dont elle serait la tête dirigeante. Le fait est que ce constat ne doit pas être confondu avec un quelconque programme prédéterminé, qu'il soit politique, économique, social ou culturel, auquel les autorités politiques britanniques auraient adhéré uniformément et résolument au fil des décennies. Pour Hyam, le déterminisme économique, plus spécifiquement, qui a largement dominé l'historiographie de l'Empire britannique pendant une certaine période, est devenu tout à fait désuet<sup>59</sup>. Cela dit, comme le souligne l'historien John Darwin dans un article sur les dynamiques de l'impérialisme britannique, il n'en demeure pas moins qu'une foule d'intérêts, aussi disséminés et vastes soient-ils, sous-tendent tout de même l'expansion de la Grande-Bretagne : il serait vain d'en faire fi<sup>60</sup>. Bref, l'impérialisme britannique au XIX<sup>e</sup> siècle, on le constate, est devenu depuis Gallagher et Robinson plus complexe en même temps qu'il est devenu plus riche. D'où, en définitive, ce questionnement historiographique déterminant : comment, dans des conditions si volatiles, expliquer les décisions prises par les autorités politiques britanniques à propos de la conduite de l'Empire?

### 3.2 Le processus de décisions politiques

Au cœur de ce questionnement se trouve un concept historiographique récurrent : le processus de décisions politiques. Ici aussi, en parallèle des considérations déjà

---

<sup>58</sup> C.C. Eldridge, «Sinews of Empire: Changing Perspectives», C.C. Eldridge, ed., *British Imperialism in the Nineteenth Century*. London, Macmillan, 1984, p. 168.

<sup>59</sup> Ronald Hyam and Ged Martin, « Introduction: personal and impersonal forces and the continuity of British imperial history », Ronald Hyam and Ged Martin, ed., *Reappraisals in British Imperial History*, London, Macmillan, 1975, p. 1.

<sup>60</sup> John Darwin, « Imperialism and the Victorians: The Dynamics of Territorial Expansion », *The English Historical Review*, vol. 112, no. 447, June 1997, p. 641.

évoquées, une certaine volatilité est admise. Comme l'écrit l'historien John W. Cell, dans un ouvrage sur l'administration coloniale du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle : « Policy in the present is a thing in flux<sup>61</sup> ». Plus spécifiquement: « there is not so much policy as policy formation, an unsettled and changing set of responses by government to the continual interaction among men, forces, ideas, and institutions<sup>62</sup> ». Le processus de décisions politiques, en somme, s'ouvre sur les manifestations vraisemblablement illimitées de l'impérialisme britannique, mais il suppose aussi en contrepartie un point d'ancrage : les décideurs.

Ainsi, pour Gallagher et Robinson, qui ont poursuivi leur collaboration dans un ouvrage sur le partage de l'Afrique, le point de mire du processus de décisions politiques est l'« official mind », c'est-à-dire essentiellement les représentations et les aspirations des décideurs<sup>63</sup>. Grâce à ce concept, ils cherchaient à déchiffrer « the workings of the mind of government » : comment les hauts dirigeants politiques à Londres se comportaient-ils devant la panoplie de problèmes coloniaux qui requéraient une réaction du centre impérial<sup>64</sup>? L'idée de Gallagher et de Robinson était qu'en analysant la succession de décisions qui constitue en définitive le processus de décisions politiques, ils parviendraient à dégager les motivations qui poussaient les décideurs à agir d'une façon plutôt que d'une autre et à tel moment plutôt qu'à un autre<sup>65</sup>. Ils en sont venus à la conclusion que les démarches de l'« official mind » étaient moins attribuables à une promotion prévoyante et schématique des intérêts britanniques en Afrique, qu'à l'impulsion issue des activités coloniales africaines. En somme, les décideurs étaient prisonniers des circonstances, « dragged along by situations which they could not control<sup>66</sup> ».

---

<sup>61</sup> John W. Cell, *British Colonial Administration in the Mid-Nineteenth Century. The Policy-Making Process*, New Haven, Yale University Press, 1970, p. XI.

<sup>62</sup> *Ibid.*

<sup>63</sup> C.C. Eldridge, « Introduction », C.C. Eldridge, ed., *British Imperialism in the Nineteenth Century*. London, Macmillan, 1984, p. 7.

<sup>64</sup> Paul Kennedy, « Continuity and Discontinuity in British Imperialism, 1815-1914 », C.C. Eldridge, ed., *Britain Imperialism in the Nineteenth Century*. London, Macmillan, 1984, p.35.

<sup>65</sup> John Gallagher and Ronald Robinson, *Africa and the Victorians: the Official Mind of Imperialism*. London, Macmillan, 1961, p. 25-26.

<sup>66</sup> Ronald Hyam, « The partition of Africa: a critique of Robinson and Gallagher », Ronald Hyam and Ged Martin, ed., *Reappraisals in British Imperial History*. London, Macmillan, 1975, p. 141 et 161.

Pour les historiens P.J. Cain et A.G. Hopkins, principaux détracteurs de Gallagher et Robinson, ceux-ci ont exagéré l'influence des troubles coloniaux sur le processus de décisions politiques. Ils ont surtout négligé, insistent-ils, les contraintes et les opportunités posées par le contexte économique de la Grande-Bretagne, qui agissaient pourtant comme une motivation fondamentale pour les décideurs à Londres<sup>67</sup>. Si, par exemple, les autorités politiques britanniques sont passées du protectionnisme au libre-échange de 1815 à 1850, c'est avant tout en réaction à des pressions économiques internes, stipulent-ils, qui visaient à renverser la mainmise de l'aristocratie terrienne et à trouver et exploiter de nouveaux marchés pour l'industrie manufacturière<sup>68</sup>. En ce sens, Cain et Hopkins proposent de replacer le point de mire sur la métropole, car comme ils le soulignent, « a periphery without a centre is incomplete<sup>69</sup> ».

Hyam, entre l'exagération de l'influence africaine et le retour à l'eurocentrisme, tente de faire la part des choses : il invite à considérer l'interaction entre « international necessities and local problems<sup>70</sup> ». Au fond, souligne-t-il, bien que les décideurs soient entraînés par des événements circonstanciels émanant de l'Afrique, ils s'efforcent aussi en parallèle d'évaluer, à tous les niveaux, l'utilité de l'influence britannique sur le continent africain à la lumière des intérêts impériaux<sup>71</sup>. Après tout, la maxime générale demeurerait « to make the best use of [the colonies] with a minimum of effort and expense<sup>72</sup> ». Plus avant dans cette perspective, Hyam a fini par dépasser l'antagonisme en tranchant que pour les décideurs « at the 'high politics' level of imperial decision-making », les considérations géopolitiques et stratégiques dominaient. Il relègue au second plan tant les pressions issues des colonies que les considérations économiques issues de la métropole. En fin de compte, selon lui, les décisions sont prises par des individus « in very small inner groups, such as a Cabinet sub-committee », qui demeurent largement indépendants des groupes d'intérêts et qui se montrent

---

<sup>67</sup> P.J. Cain and A.G. Hopkins, « The Political Economy of British Expansion Overseas, 1750-1914 », *The Economic Historic Review*, vol. 33, no. 4, 1980, p. 465.

<sup>68</sup> P.J. Cain, *Economic Foundations of British Overseas Expansion, 1815-1914*, London, The Macmillan Press Ltd., 1980, p. 20-21.

<sup>69</sup> Cain and Hopkins, « The Political Economy of British Expansion Overseas... », p. 464.

<sup>70</sup> Hyam, « The partition of Africa... », p. 163.

<sup>71</sup> Ronald Hyam, « The Geopolitical Origins of the Central African Federation: Britain, Rhodesia and South Africa, 1948-1953 », *The Historical Journal*, vol. 30, no. 1, Mars 1987, p. 145.

<sup>72</sup> Hyam, *Britain's Imperial Century...*, p. 32.

principalement préoccupés par des enjeux de haute politique d'État<sup>73</sup>. Dans le cas des origines de la fédération d'Afrique centrale, par exemple, quiconque se pencherait sur les archives gouvernementales britanniques – « and on the authoritative evidence that they alone can provide » –, remarquerait l'absence de motivations économiques et la prépondérance de calculs géopolitiques, stipule Hyam<sup>74</sup>.

À la lumière de ces réflexions, voici, au final, notre appréhension du concept fécond de processus de décisions politiques : ce processus est traversé par « the chaotic pluralism of private and sub-imperial interests<sup>75</sup> » et par l'influence de « [governors], officials, settlers and metropoitan lobbyists<sup>76</sup> », mais il demeure dominé, somme toute, par les décideurs des plus hautes instances politiques, par où la conduite de l'Empire doit nécessairement passer. Jusqu'où s'exerce le contrôle réel des décideurs? Jusqu'à quel point sont-ils imperméables aux pressions externes? Jusqu'à quel point gardent-ils la main haute? Jusqu'à quel point se rangent-ils sous des idées, des principes, des préjugés, même des fabulations? Jusqu'à quel point sont-ils motivés par ambitions personnelles, indépendamment de toutes considérations politiques? Jusqu'où l'écart entre les décisions et leur application se creuse-t-il<sup>77</sup>? Toute cette variation de limites à « the ubiquitous influence of an 'official-mind'<sup>78</sup> » doit être observée au cas par cas. Chaque enjeu de l'impérialisme britannique au XIX<sup>e</sup> siècle implique des décideurs spécifiques qui évoluent dans des circonstances particulières et qui font face à des défis et des choix conjoncturels bien précis : pour décortiquer le tout et parvenir à une analyse la plus fidèle possible du processus de décisions politiques autour de l'enjeu en question, il faut rendre compte de l'initiative et de l'idiosyncrasie des acteurs ainsi que de la vicissitude et de la singularité des événements; il faut minutieusement reconstituer l'enchaînement

<sup>73</sup> Ronald Hyam, « The Primacy of Geopolitics: the Dynamics of British Imperial Policy, 1763-1963 », *The Journal of Imperial and Commonwealth History*, vol. 27, no. 2, 1999, p. 28 et 34.

<sup>74</sup> Hyam, « The Geopolitical Origins of the Central African Federation... », p. 168-169 et 172.

<sup>75</sup> Darwin, « Imperialism and the Victorians... », p. 641.

<sup>76</sup> Zoé Laidlaw, *Colonial Connections, 1815-45. Patronage, the information revolution and colonial government*, 1<sup>st</sup> ed. 2005, Manchester, Manchester University Press, 2012, p. 201.

<sup>77</sup> Hyam and Martin, « Introduction: personal and impersonal forces... », p. 1-2.

<sup>78</sup> Darwin, « Imperialism and the Victorians... », p. 622.

des décisions; il faut, en fin de compte, comme Gallagher et Robinson le postulaient, revenir à « the [humble] tasks of chronology<sup>79</sup> ».

### 3.3 Le cadre théorique de notre recherche

Reprenons donc ici la présentation générale de la thèse : son objet de recherche, son objectif général et ses objectifs spécifiques. Premièrement, nous examinons l'Acte d'union à partir du processus de décisions politiques qui le sous-tend. De cette façon, nous pouvons témoigner des fondements et des intentions de cette politique coloniale, de sa genèse à son établissement. Deuxièmement, nous situons l'Acte d'union dans le contexte politique britannique. Cependant, à l'inverse des interprétations qui le font tendre vers l'autonomie coloniale, nous l'inscrivons dans la perspective d'un impérialisme britannique soutenu. Nous observons, à cet égard, la réaction des autorités politiques britanniques à la Rébellion de 1837 au Bas-Canada, qui déclenche le processus de décisions politiques autour de l'Acte d'union. Finalement, nous nous concentrons, pour ce faire, sur le gouvernement Melbourne et plus particulièrement sur son Cabinet ministériel, dont les membres demeurent les principaux responsables de la politique coloniale. Bien que ceux-ci soient notre point de mire, nous intégrons aussi les groupes politiques coloniaux au processus de décisions politiques. De cette façon, nous évaluons leur influence réelle sur les décideurs, tout en évitant le piège d'une perspective qui enfermerait ceux-ci dans une sorte de tour d'ivoire. Après tout, malgré l'emprise du Cabinet ministériel sur le processus de décisions politiques, le fait est qu'il existe une dynamique entre le versant métropolitain et le versant colonial d'une politique coloniale dont il faut témoigner.

Ainsi, en mobilisant le processus de décisions politiques comme fil conducteur, nous reconstituons la trame des décisions qui a mené les décideurs jusqu'à l'Acte d'union. En outre, en considérant la succession de défis et de choix auxquels ceux-ci ont été confrontés, nous saisissons mieux la façon dont les tenants et aboutissants du règlement de la crise coloniale des Canadas se sont présentés à eux. Nous relatons, de cette façon, l'influence réelle des décideurs qui sont intervenus de près ou de loin dans

---

<sup>79</sup> Gallagher and Robinson, *Africa and the Victorians...*, p. 25.

l'élaboration de la politique coloniale. Au final, nous rendons compte de la complexité des enjeux relatifs à l'Acte d'union, tant pour les autorités politiques britanniques que pour les groupes politiques coloniaux, dans un contexte de crise coloniale qui nécessite une réaffirmation de la tutelle impériale.

#### 4. PROBLÉMATIQUE

##### 4.1 Un état des lieux de la vie politique britannique : le *Reform Act* et le « parliamentary government »

L'histoire du *Reform Act* de 1832 est profondément liée aux bouleversements sociaux de la Grande-Bretagne. Plusieurs historiens, surtout des Whigs, l'ont représenté comme un jalon déterminant de la démocratisation et de la libéralisation de la société. Cependant, d'autres historiens ont atténué cette interprétation et ont déplacé le point de mire : selon eux, le véritable héritage de cette loi est l'émergence de la Chambre des communes comme centre du pouvoir politique et la consolidation du Cabinet ministériel comme organe du pouvoir exécutif. Voici, pour témoigner de ce développement, un état des lieux de la vie politique britannique.

En 1830, lorsque les Whigs prennent le pouvoir, il y a près de 50 ans que les Tories dominent pratiquement sans interruption le Parlement britannique. Cela dit, depuis la démission de lord Liverpool en 1827, le parti est aux prises avec une crise d'autorité : après 15 ans sous le même Premier ministre, trois Tories se succèdent au poste en un an. Le dernier, le duc de Wellington, aggrave davantage cette désunion en adoptant en 1829 le *Catholic Emancipation Act*. Devant son ouverture, pourtant prudente, à l'émancipation des catholiques et à des concessions aux Irlandais, ceux qui refusent intraitablement toute forme de conciliation manifestent leur dissidence en formant une nouvelle faction : les Ultra-tories. Pour ceux-ci, Wellington et son poulain sir Robert Peel sont des traîtres. Aussi, bien que les Tories entrent majoritaires à la Chambre des communes après l'élection générale déclenchée par le décès du roi George IV en 1830, l'opposition des Ultra-tories est telle que le gouvernement Wellington ne

survit pas longtemps. Moins de deux mois après sa formation, il est défait, à la faveur du gouvernement whig minoritaire de lord Grey<sup>80</sup>.

Le sort des catholiques et des Irlandais a précipité la chute des Tories. Cela dit, il y a plus : le fait est que depuis des décennies, la révolution industrielle entraîne avec elle l'émergence des classes populaires et de la bourgeoisie. Or, les changements dont celles-ci sont porteuses ne s'étendent pas à la réforme des structures sociales traditionnelles, défendues tant par les Tories que par les souverains George III puis George IV. L'adoption des *Corn Laws* en 1815, notamment, est un irritant : alors que les bourgeois profiteraient d'un libre marché pour leurs affaires commerciales, ces lois protègent au contraire les intérêts de l'aristocratie terrienne en imposant des taxes douanières élevées sur les produits importés<sup>81</sup>. Pour les Whigs, cette incapacité à rénover l'ordre établi révèle un enjeu déterminant : l'injustice du système électoral et de l'équilibre des pouvoirs. En 1783, ils avaient durement goûté à la prérogative royale : le roi George III avait destitué leur gouvernement malgré leur majorité à la Chambre des communes, amorçant alors le long règne des Tories. Dans les années suivantes, les Whigs avaient assisté, impuissants, à l'intensification des mouvements sociaux, jusqu'à voir poindre l'imminence d'une véritable révolution. Cette pression, du haut comme du bas, les avait motivés à développer une nouvelle vision de la Chambre des communes. Celle-ci était jusqu'alors perçue comme le lieu où des intérêts variés pouvaient être représentés par voie de pétition au Parlement. Il fallait dorénavant qu'elle s'érige en tant que siège de la souveraineté, à l'abri des abus tyranniques du monarque et des intentions exagérément subversives du peuple<sup>82</sup>.

Le projet est longtemps demeuré vain, réprimé par les gouvernements tories successifs. Cependant, en 1830, le temps est venu : le gouvernement Grey, fraîchement formé, fait immédiatement de la réforme du système électoral une priorité. Le *Reform Bill* se heurte encore à l'obstruction des Tories et du nouveau roi William IV; ce qui augure mal pour un gouvernement minoritaire. Par contre, il est entièrement enligné avec les intérêts de la bourgeoisie et des classes populaires, dont les revendications sont

---

<sup>80</sup> Stéphane Lebecq et al., *Histoire des îles britanniques*, 2<sup>e</sup> éd., Paris, PUF, 2013, p. 670.

<sup>81</sup> *Ibid.*, p. 616-619.

<sup>82</sup> *Ibid.*, p. 688-692.

de plus en plus véhémentes. Quelques mois après sa prise de pouvoir, face à une impasse, Grey demande la dissolution du Parlement pour en appeler à l'opinion publique. Sa stratégie porte fruit : l'élection générale de 1831 qui s'ensuit, une sorte de plébiscite, marque une victoire éclatante pour les Whigs. Le mandat est clair : ils doivent aller de l'avant avec le *Reform Bill*. Le bras de fer, néanmoins, n'est pas terminé. Lors de la session parlementaire suivante, la Chambre des pairs, dominée par les Tories, bloque l'adoption du projet de loi. Grey, qui bénéficie dorénavant d'une large majorité à la Chambre des communes, force le jeu. Il démissionne à nouveau et pousse le duc de Wellington à reprendre la barre du gouvernement. L'agitation sociale est à son comble. Les circonstances sont telles que les Tories, minoritaires, sont incapables de former un gouvernement, ce qui oblige le roi William IV à rappeler les Whigs. Grey a gagné son pari : il a démontré qu'il est incontournable et que la sanction du projet de loi est désormais liée à la stabilité de la Grande-Bretagne. Le duc de Wellington, qui comprend que la poursuite de toute résistance pourrait entraîner le pays dans une révolution similaire à celle de juillet 1830 en France, enjoint à ses partenaires de lâcher l'affaire. Finalement, en juin 1832, le *Reform Bill* devient loi<sup>83</sup>.

Le *Reform Bill* promettait de redresser plusieurs torts : l'extension du droit de vote, l'élimination de circonscriptions vétustes, la création de circonscriptions là où elles étaient nécessaires, la suppression de la corruption; certains l'investissaient même d'idées plus vastes, comme le suffrage universel pour les hommes, le scrutin secret, l'abolition du cens d'éligibilité, la rémunération des députés et l'élection annuelle du Parlement. La version finale du projet de loi, cela dit, ne va pas aussi loin. Sur les 203 *burroughs* représentés à la Chambre des communes, les 56 plus petits sont abolis et les 30 suivants perdent un député sur deux. Il s'agit essentiellement des *pocket burroughs* et des *rotten bourroughs*, qui étaient ceux où la corruption par l'aristocratie terrienne était la plus marquée. Pratiquement tous les sièges à la Chambre des communes perdus par les *burroughs* sont transférés vers de nouvelles circonscriptions, de façon notamment à augmenter la représentativité des villes. Pour ce qui est de l'extension du droit de vote, le corps électoral passe de 478 000 électeurs en 1831 à 814 000 en 1833, soit de 4 à 7% de la population adulte de la Grande-Bretagne. En somme, le *Reform Act* hisse la haute

---

<sup>83</sup> *Ibid.*, p. 693-698.

bourgeoisie aux côtés de l'aristocratie dans le partage du pouvoir, mais il écarte encore les classes populaires. Pour celles-ci, la désillusion est totale : n'avaient-elles pas largement contribué au mouvement de révolte? Dans les années suivantes, elles conspuent et s'organisent. De là naît le chartisme, qui veut mener à terme les plus grandes promesses du *Reform Act*. De là naît aussi la *Anti-Corn Law League*, qui continue la lutte contre la mainmise de l'aristocratie terrienne sur l'économie<sup>84</sup>.

Malgré cette profonde insatisfaction des classes populaires, les premiers historiens, essentiellement des Whigs comme lord Macaulay, interprètent le *Reform Act* comme un jalon déterminant de la démocratisation et de la libéralisation de la société britannique; comme une première étape vers les réformes de 1867 et de 1884 qui ont poursuivi l'élargissement du corps électoral. Selon eux, les progrès sociaux du XIX<sup>e</sup> siècle sont attribuables aux idéaux whigs, les Tories s'accrochant à des valeurs obsolètes qui entravent l'émancipation du peuple<sup>85</sup>. En réaction, l'historien Norman Gash prend la contrepartie de cette perspective : en suivant le parcours de sir Robert Peel, qu'il dépeint comme un réformateur modéré, il entreprend de réhabiliter les Tories et de relativiser le rôle des Whigs dans la vie politique britannique. Cela dit, Gash pêche par excès inverse. Selon lui, du *Reform Act* de 1832 à l'accession au pouvoir de Peel en 1841, les Whigs sont épuisés, en panne d'une doctrine cohérente et inspirante, soumis aux intentions extrémistes des Radicaux, puis somme toute dépendants de la proximité entre la jeune reine Victoria et le Premier ministre Melbourne pour se maintenir à la tête du Parlement<sup>86</sup>. En tout cas, d'un côté comme de l'autre, ces historiens s'accordent pour faire du *Reform Act*, qui a nettement opposé les Whigs et les Tories, le point de départ du bipartisme qui fonde le système politique britannique, surtout à partir des années 1870<sup>87</sup>.

---

<sup>84</sup> *Ibid.*

<sup>85</sup> Norman Gash, « Parliament and Democracy in Britain : The Three Nineteenth-Century Reform Acts », *Pillars of Government and Other Essays on the State and Society c. 1770-1880*, Londres, Edward Arnold Publishers Ltd., 1986, p. 55-57.

<sup>86</sup> Norman Gash, *Sir Robert Peel. The Life of Sir Robert Peel after 1830*, London, Longman Group Lmt, 1972, p. 234-237.

<sup>87</sup> David Close, « The Formation of a Two-Party Alignment in the House of Commons between 1832 and 1841 », *English Historical Review*, vol. 84, no. 331, 1969, p. 257-258.

Pour l'historien Ian Newbould, ces conceptions historiographiques demeurent simplistes et par trop téléologiques. D'une part, il ne suffit pas de relever les mérites et les fautes des Whigs ou des Tories dans l'avènement de la modernité en Grande-Bretagne. D'autre part, l'antagonisme entre les Whigs et les Tories après le *Reform Act* n'est pas aussi tranché et n'a pas la même portée structurante que celui entre les Libéraux et les Conservateurs à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Selon Newbould, il faut aller au-delà de ces idées reçues et réexaminer le développement des partis politiques dans les années 1830. Ses recherches, au final, témoignent d'une joute partisane complexe, traversée par des jeux d'alliances, de compromis, de dissidences et d'accords tacites. Elles exposent un alignement partisan plutôt flexible, qui ne repose pas encore sur une organisation fonctionnelle robuste et efficace. Au fond, elles montrent que les partis politiques s'apparentent davantage à des factions parlementaires qu'à de réels partis<sup>88</sup>.

Le fait est, selon l'historien Angus Hawkins, que les résultats du *Reform Act* touchent moins à la démocratie, au libéralisme et au bipartisme, qu'au rôle du Parlement et des partis politiques dans la constitution britannique. Suivant le cadre constitutionnel issu du *Reform Act*, qu'il nomme « parliamentary government », le Parlement devient le socle de la souveraineté, puis les partis politiques deviennent les remparts contre la mainmise du monarque et la convoitise du peuple<sup>89</sup>. Cette interprétation est d'autant plus valide qu'elle correspond aux intentions du gouvernement Grey lui-même vis-à-vis du *Reform Act*, selon lesquelles les gouvernements devraient tirer leur légitimité de la Chambre des communes. En 1832, c'est précisément cette réforme constitutionnelle qui devient concrètement effective. La Chambre des communes, de lieu du « the grand inquest of the nation<sup>90</sup> », devient une assemblée législative à proprement parler. Le Cabinet ministériel, de conseiller du monarque, devient un organe exécutif à part

---

<sup>88</sup> Ian Newbould, « Sir Robert Peel and the Conservative Party, 1832-1841: A study in failure? », *English Historical Review*, vol. 98, no. 388, 1983, p. 531.;

Ian Newbould, « Whiggery and the Growth of Party 1830-1841: Organization and the Challenge of Reform », *Parliamentary History*, vol. 4, 1985, p. 137-141;

Ian Newbould, « Whiggery and the Dilemma of Reform: Liberals, Radicals and the Melbourne administration, 1835-1839 », *Bulletin of the Institute of Historical Research*, vol. 53, 1980, p. 229.

<sup>89</sup> Angus Hawkins, « Parliamentary Government and Victorian Political Parties, c. 1830- c. 1880 », *English Historical Review*, vol. 104, 1989, p. 642-643.

<sup>90</sup> Peter Fraser, « The Growth of Ministerial Control in the Nineteenth-Century House of Commons », *English Historical Review*, vol. 75, no. 296, p. 455.

entière<sup>91</sup>. La Chambre des pairs, par où tout projet de loi doit encore passer, devient de plus en plus perçue comme une entrave indue<sup>92</sup>. Le roi William IV, quant à lui, ne dispose plus de l'autorité tutélaire de ses prédécesseurs. Lorsqu'en 1834, il tente de répliquer la manœuvre de George III qui, en 1783, avait destitué les Whigs malgré leur majorité à la Chambre des communes, il échoue. Plus jamais dans l'histoire britannique un tel épisode ne se reproduira. En somme, comme le fait valoir Melbourne lui-même, alors qu'il est Premier ministre : l'opposition de la Chambre des pairs et les manigances du roi ne peuvent plus désormais renverser un gouvernement qui détient la confiance de la majorité de la Chambre des communes. Il s'agit du véritable héritage du *Reform Act*<sup>93</sup>.

Plus avant dans cette perspective, l'historien Peter Mandler affirme que, malgré le développement progressif d'idées démocratiques et libérales chez les Whigs, les ambitions de ceux-ci demeurent largement aristocratiques durant les années 1830 et 1840. Pour les aristocrates tories, aucune noblesse n'est liée à la consultation de l'opinion publique, qu'ils ne prennent en considération qu'avec méfiance. Pour les aristocrates whigs, cela dit, il en va tout autrement : il leur incombe d'assumer le fardeau des pressions populaires et de légiférer pour le bien du peuple. Ainsi, les mouvements sociaux, qui poussent pour une intervention accrue du Parlement dans la vie sociale et économique du pays, représentent en fait une opportunité pour les Whigs de renouer avec leurs idéaux traditionnels de grandeur. En ce sens, le *Reform Act* apparaît comme une réaffirmation du pouvoir aristocratique plutôt que comme une révolution démocratique et libérale<sup>94</sup>. De fait, le nouveau statut de la Chambre des communes et des partis politiques diminue la capacité des pétitions au Parlement issues de la société civile de faire pression sur le gouvernement; pour y parvenir, il faut dorénavant passer par la voie de l'élection des députés, qui eux s'occuperont de représenter ces intérêts.

---

<sup>91</sup> Gary W. Cox, *The Efficient Secret. The Cabinet and the development of political parties in Victorian England*, Cambridge, Cambridge University Press, 2005, p. 5.

<sup>92</sup> Richard W. David, *A Political History of the House of Lords, 1811-1846*, Stanford, California, Stanford University Press, 2008, p. 1-4.

<sup>93</sup> Ian Newbould, « William IV and the Dismissal of the Whigs, 1834 », *Canadian Journal of History*, vol. 11, no. 3, 1976, p. 311-313.

<sup>94</sup> Peter Mandler, *Aristocratic Government in the Age of Reform. Whigs and Liberals, 1830-1852*, Oxford, Clarendon Press, 1990, p. 2.

Les aristocrates whigs, ainsi, s'ouvrent sur les doléances populaires, mais se gardent le rôle de chefs de la nation<sup>95</sup>.

Bref, après le *Reform Act*, l'avènement du « parliamentary government » place la Chambre des communes au centre de la vie politique. En parallèle, le Cabinet ministériel gagne en importance, en devenant le cœur du pouvoir exécutif, particulièrement après le couronnement de la reine Victoria en 1837, dont le rôle au fil des années devient de plus en plus symbolique. Cette concentration du pouvoir dans la Chambre des communes et le Cabinet ministériel, les Whigs l'ont longtemps souhaitée. Maintenant, il ne tient qu'à eux d'en faire bon usage, en conformité avec leurs principes de noblesse. Tous les yeux sont désormais rivés sur le gouvernement, et plus spécifiquement sur ses ministres, car ils tiennent entre leurs mains le destin de la Grande-Bretagne et de son Empire.

#### 4.2 Question de recherche, hypothèse et périodisation

Dans son récent ouvrage sur la Confédération, l'historien Andrew Smith propose une perspective similaire à la nôtre : il situe le changement constitutionnel dans le contexte politique britannique. Suivant cette perspective, il démontre que sans l'influence extra-parlementaire de *British Businessmen* londoniens qui avaient des investissements outre-mer, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique n'aurait jamais été adopté en 1867<sup>96</sup>. Dans cette démarche, il s'inspire du concept de « gentlemanly capitalism » élaboré par les historiens P.J. Cain et A.G. Hopkins, selon lequel le moteur de l'impérialisme britannique est les « gentlemanly capitalists », c'est-à-dire principalement les financiers de la *City*. Il reprend aussi le concept d'« anglo-globalization » mis de l'avant par l'historien Niall Ferguson pour témoigner de la proximité entre l'hégémonie bourgeoise, le libre marché et l'impérialisme britannique; il récupère même l'idée de Lénine selon laquelle l'impérialisme est une étape dans le développement du capitalisme. Il se distancie, conséquemment, des recherches de

<sup>95</sup> Lebecq, *Histoire des îles britanniques*, p. 692.

<sup>96</sup> Andrew Smith, *British Businessmen and Canadian Confederation. Constitution Making in an Era of Anglo-Globalization*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 2008, p. 3.

l'historien Ged Martin sur la Confédération, critiquant son insistance sur l'« official mind », fidèle à Gallagher et Robinson, et son manque de considération pour l'influence des groupes de pression. Smith, au fond, dans la lignée de Cain et Hopkins, les principaux détracteurs de Gallagher et de Robinson, renoue avec une histoire sociale qui met à l'avant-plan l'économie politique<sup>97</sup>.

Ainsi, la recherche de Smith expose comment les investisseurs londoniens, associés au sein de la *British North American Association*, ont fait pression sur le gouvernement britannique pour que sa politique coloniale soit conforme à leurs intérêts privés. Comme l'explique Smith, une crise financière en Amérique du Nord britannique, au début des années 1860, avait menacé le portefeuille de la plupart des plus importants investisseurs de Londres. Or, pour ceux-ci, l'union fédérale de l'Amérique du Nord britannique, tout comme la construction d'un chemin de fer entre Halifax et Québec, était perçue comme une opportunité de se redresser. D'où leur campagne de promotion du changement constitutionnel, face au ministère des Colonies qui est demeuré hostile à l'idée jusqu'en 1862. En fin de compte, conclut Smith, ces investisseurs se retrouvent au cœur du processus de décisions politiques autour de la Confédération; ils en sont même, selon lui, les principaux instigateurs<sup>98</sup>.

Il ne nous appartient pas de trancher entre Smith et Martin quant aux acteurs prédominants de la Confédération. Cela dit, il nous importe de relever cette réflexion : il en va de l'Acte d'union tout autrement que de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Quand la Rébellion de 1837 éclate au Bas-Canada et que l'intégrité de l'Empire est menacée, tous les yeux à Londres se rivent sur le gouvernement Melbourne. Celui-ci, qui n'a qu'une très faible majorité à la Chambre des communes, se retrouve en plein cœur d'une crise parlementaire, dont l'intensité est telle qu'il craint qu'elle n'entraîne sa défaite. Cet épisode exceptionnel d'insurrection marque, pour le gouvernement Melbourne, le début du processus de décisions politiques autour de l'Acte, qui se retrouve donc dès le début teinté d'une conviction profonde : son maintien au pouvoir va dépendre de sa capacité à régler la crise coloniale. L'impact de cette représentation est que l'administration coloniale va se jouer à deux niveaux : d'un côté,

---

<sup>97</sup> *Ibid.*, p. 5-10.

<sup>98</sup> Smith, *British Businessmen and Canadian Confederation...*, p. 3-4.

il faut sortir les Canadas de l'impasse, mais de l'autre côté, il faut aussi et surtout que ces démarches assurent au passage la survie du gouvernement Melbourne. Il s'agit du prisme par lequel doit nécessairement passer le règlement de la crise coloniale. Face à ce contexte unique d'urgence et de menace, le Cabinet ministériel décide aussitôt d'assumer une prise en charge intégrale du processus de décisions politiques.

Ainsi, dans le cas de l'Acte d'union, les décideurs politiques s'impliquent et dirigent d'emblée le processus de décisions politiques, contrairement à dans le cas de la Confédération, où ils se sont davantage retrouvés à la remorque des investisseurs londoniens. Pour le gouvernement Melbourne, dans les circonstances, les intérêts matériels issus des groupes de pression, tout comme les considérations idéologiques, doivent se soumettre aux calculs stratégiques. L'influence d'un réseau extra-parlementaire tel que la *British North American Association* est donc bien moins sentie. Autrement dit, l'Acte d'union apparaît comme une solution essentiellement politique à un problème éminemment politique.

Évidemment, les intérêts commerciaux et financiers sont représentés au cœur du pouvoir politique. Francis Baring, petit-fils du fondateur de la banque *Barings*, est ministre en tant que chancelier de l'Échiquier. Charles Poulett Thomson, fils du copropriétaire de la *J. Thomson. T. Bonar and Company* qui assure une liaison commerciale avec la Russie et les ports de la mer Baltique, est ministre en tant que président de la Chambre de commerce. Puis Edward Ellice, dont la fortune dépend largement de ses intérêts commerciaux et de ses propriétés au Bas-Canada et dans l'État de New York, est un député whig de premier plan. Tous correspondraient, de près ou de loin, au profil du « gentlemanly capitalist », auquel Smith accorde une importance fondamentale. Tous, d'une façon ou d'une autre, relaient certainement jusqu'aux plus hautes instances politiques les idées qui sous-tendent les intérêts économiques de la grande bourgeoisie britannique. Cela dit, Baring ne joue pas un rôle déterminant dans le processus de décisions politiques autour de l'Acte d'union; et Thomson, qui en est au contraire un décideur primordial, intervient essentiellement en qualité d'homme d'État. Pour ce qui est d'Ellice, un décideur tout aussi central, son intervention est effectivement principalement motivée par ses intérêts privés. Cependant, malgré qu'il soit un éminent

député des Whigs et un conseiller prépondérant quand à la politique coloniale, son rôle demeure tout de même soumis aux calculs stratégiques que le gouvernement Melbourne priorise.

Au fond, la seule véritable pression extra-parlementaire provient des groupes politiques coloniaux. De fait, ceux-ci font valoir tant bien que mal leurs propres intérêts auprès des autorités politiques britanniques. Après tout, malgré leur manque d'emprise sur la politique coloniale, ils sont profondément touchés par les décisions prises à Londres : ils nourrissent donc chacun l'espoir que le changement constitutionnel serve leurs desseins respectifs. À cet égard, il est intéressant de noter que le groupe politique colonial qui défendrait le mieux les intérêts commerciaux de l'Empire britannique, c'est-à-dire la classe commerciale anglaise de Montréal, ne profite pas d'une connivence avec les décideurs britanniques. Cela aurait pourtant été le cas, si le Cabinet ministériel avait davantage été motivé par des perspectives d'impérialisme économique. En fait, malgré l'idée reçue, la classe commerciale anglaise de Montréal demeure, comme les autres groupes politiques coloniaux, largement soumise aux considérations stratégiques qui préoccupent avant tout les ministres britanniques.

Bref, le fait est que dans les circonstances déclenchées par la Rébellion de 1837, les enjeux politiques sont trop importants aux yeux du Cabinet ministériel pour que d'autres s'en mêlent. La majorité du gouvernement Melbourne à la Chambre des communes est alors si mince et si fragile, que l'élaboration d'une solution à la crise coloniale des Canadas devient aussitôt étroitement liée à sa survie. Qui plus est, dans le contexte de « parliamentary government », il n'y a plus d'échappatoire : tous comptent sur le gouvernement Melbourne pour élaborer des projets de loi conformes aux intérêts britanniques. Il est le principal responsable de la politique coloniale; il lui appartient conséquemment de légiférer de façon à régler la crise coloniale. Dans cette perspective, les motifs commerciaux et idéologiques issus des groupes de pression existent, mais considérant qu'ils ne font pas parti de l'équation dans les calculs stratégiques avec lesquels jingle le gouvernement Melbourne, il nous semble qu'ils apparaissent au second plan. C'est pourquoi nous postulons, dans un angle inédit, que le Cabinet ministériel du gouvernement Melbourne est l'acteur principal de l'Acte d'union.

À la lumière de ces considérations, nous posons la question de recherche suivante : comment l'Acte d'union émerge-t-il de la vie politique britannique comme solution au règlement de la crise coloniale des Canadas? Nous y répondons par cette hypothèse : dans le contexte où cette crise menace l'intégrité de l'Empire et la pérennité du gouvernement Melbourne, puis compte tenu du « parliamentary government », le Cabinet ministériel réagit à la Rébellion de 1837 au Bas-Canada en assumant une prise en charge intégrale du processus de décisions politiques autour de l'Acte d'union.

Notre périodisation correspond à ce processus de décisions politiques : elle va de la Rébellion de 1837 au Bas-Canada à la fin de la première session parlementaire du Canada-Uni en 1841. Nous allons jusque-là pour deux raisons : premièrement, parce qu'encore plus que la sanction royale et la proclamation, c'est ce moment qui permet de valider, pour la politique coloniale, si ça passe ou si ça casse; puis deuxièmement, parce qu'en parallèle, le gouvernement Melbourne est défait à Londres, ce qui met définitivement fin à sa mainmise sur l'administration coloniale et donc aussi à sa prise en charge intégrale du processus de décisions politiques autour de l'Acte d'union. Pour le reste, nous divisons schématiquement notre démonstration en ce qui nous apparaît comme les trois étapes du processus de décisions politiques qui marquent l'évolution de l'intervention du Cabinet ministériel dans le règlement de la crise coloniale, qui rendent compte des dynamiques caractéristiques à l'œuvre et qui, ultimement, déterminent la façon dont l'Acte d'union a été investi. Chaque chapitre équivaut à une étape et à une idée générale : une étape exploratoire qui correspond à la délégation temporaire du règlement de la crise coloniale à Durham et à l'échec de l'union fédérale de l'Amérique du Nord britannique; une étape décisionnelle qui correspond à la direction plus résolue donnée à la politique coloniale par Russell et à la minorisation des Canadiens français; puis une étape exécutive qui correspond à la mise en œuvre de la politique coloniale par le Gouverneur général Thomson et à la prééminence du Haut-Canada.

## 5. SOURCES ET MÉTHODOLOGIE

Le point de départ de la constitution du corpus d'archives de notre recherche est le processus de décisions politiques autour de l'Acte d'union. Conformément à notre objectif général et nos objectifs spécifiques, nous lions essentiellement le corpus d'archives aux autorités politiques britanniques et aux groupes politiques coloniaux qui ont influencé la politique coloniale : c'est-à-dire essentiellement des ministres du Cabinet ministériel, des députés de la Chambre des communes, des lords de la Chambre des pairs, des Gouverneurs généraux, des Lieutenants-gouverneurs et des représentants des groupes politiques coloniaux. Suivant notre question de recherche, nous ciblons l'ensemble des archives qui concernent directement l'intervention des décideurs dans le processus de décisions politiques, de son déclenchement par la Rébellion de 1837 au Bas-Canada jusqu'à son terme à la fin de la session parlementaire du Canada-Uni de 1841. Le corpus d'archives, à l'intérieur de ce cadre, se veut le plus exhaustif possible, car il sert à la reconstitution, décision par décision, de la trame des décisions qui de 1837 à 1841 a ultimement conduit à l'établissement définitif de l'union législative des Canadas.

Toutes les pistes que nous avons suivies pour le dépouillement des archives sont balisées par cette intention générale. Par suite, nous avons d'emblée écarté divers types de documents. Il faut bien comprendre : le terrain d'enquête de notre recherche est l'expérience subjective de la réalité par les décideurs plutôt que les faits objectifs de la réalité. Conséquemment, nous utilisons notre corpus d'archives pour une analyse qualitative plutôt que quantitative. Ainsi, tous les documents tels que des registres, des états comptables, des recensements, des inventaires, des contrats, et tous les papiers du genre, notamment ceux produits par l'appareil bureaucratique du ministère des Colonies, qui auraient permis de valider la véracité des représentations subjectives des décideurs, n'ont pas été intégrés à notre analyse. Par exemple, nous n'avons pas cherché à vérifier par de tels documents si le Family Compact, le groupe politique colonial tory du Haut-Canada, formait véritablement un réseau consolidé, malgré le fait que ses membres en contestaient parfois jusqu'à l'existence même. Il nous a suffi, indépendamment de toute

considération objective que pour les décideurs, le Family Compact agissait bel et bien comme un groupe politique colonial. Du reste, selon cette approche, il faut aussi intégrer le fait qu'une foule de ces considérations, indépendamment de leur réalité objective, peuvent avoir été inconnues, tendancieusement interprétées ou même délibérément ignorées par les décideurs.

Au fond, notre corpus d'archives sert avant tout de base à une analyse qualitative du discours. Nous le divisons en quatre catégories d'archives, chacune mettant en lumière, selon ses capacités et ses limites, des aspects différents des décideurs et de la trame des événements. Premièrement, il y a les correspondances, tant officielles que privées. Ces archives dévoilent de l'information, exposent des points de vue et marquent le temps. Elles donnent accès aux considérations et aux enjeux auxquels sont confrontés les décideurs. Elles montrent l'évolution des idées, l'organisation de factions, le développement des solutions proposées pour le règlement de la crise coloniale des Canadas. Elles permettent aussi de circonscrire la nébuleuse des décideurs qui interviennent dans le processus de décisions politiques autour de l'Acte d'union. Ici, nous nous sommes limité aux correspondances des membres du Cabinet ministériel, des Gouverneurs généraux et des Lieutenants-gouverneurs, qui s'occupent principalement de la politique coloniale, en incluant les correspondances des représentants des groupes politiques coloniaux qui sont adressées aux autorités politiques britanniques. Il s'agit, nommément, de lord Russell, qui ressort en définitive comme l'architecte de l'Acte d'union; du Premier ministre lord Melbourne, des ministres lord Glenelg et lord Howick ainsi que de l'éminent député Edward Ellice; des Gouverneurs généraux lord Durham, sir Charles Poulett Thomson et sir John Colborne, ainsi que des Lieutenants-gouverneurs sir George Arthur et sir Francis Bond Head; d'intervenants britanniques plus isolés comme sir John Arthur Roebuck, ancien député radical et porte-parole de l'Assemblée législative du Bas-Canada à Londres, sir James Stephen, haut fonctionnaire du ministère des Colonies, ainsi que Charles Buller et Edward Gibbon Wakefield, accompagnateurs de Durham aux Canadas; puis, finalement, de Louis-Hippolyte LaFontaine du côté des Canadiens français, de George Moffatt, William Badgley, Andrew Stuart et des membres du Conseil spécial du côté de la classe commerciale anglaise de Montréal, de

Francis Hincks et Robert Baldwin du côté des Réformistes du Haut-Canada et de John Beverley Robinson du côté du Family Compact.

Deuxièmement, il y a les documents de travail, comme des procès-verbaux et des mémorandums. À défaut d'avoir accès à une reconstitution des discussions tenues par les ministres lors des réunions du Cabinet ministériel, ils permettent au moins de donner un aperçu. Ils nous renseignent sur des idées maîtresses qui sont débattues par les ministres, sur des arguments décisifs à partir desquels ceux-ci prennent leurs décisions et, ultimement, sur la progression de la politique coloniale du gouvernement Melbourne. Ici, nous avons surtout recours à des documents de lord Glenelg, initialement secrétaire aux Colonies, puis de lord Russell et lord Howick, les deux ministres rivaux prépondérants dans l'élaboration de la politique coloniale.

Troisièmement, il y a le harsard du Parlement britannique et les journaux officiels des législatures coloniales. Ici, nous avons utilisé l'intégralité des débats parlementaires, tant du côté métropolitain que du côté colonial, entre 1837 et 1841, qui touchent le règlement de la crise coloniale des Canadas et l'Acte d'union. Très certainement, les prises de parole sont quelque peu mises en scène et représentent surtout les positions officielles de chaque parti. Cela dit, les échanges entre les Whigs, les Tories et les Radicaux à Londres, ceux entre les Réformistes et le Family Compact au Haut-Canada, puis ceux entre les membres du Conseil spécial du Bas-Canada exposent la joute partisane et les rapports de force. Au Parlement britannique, les projets de loi introduits par le gouvernement Melbourne donnent lieu à des discours longs, détaillés et foisonnants. C'est pour beaucoup par ces débats parlementaires que nous avons relevé l'intervention des Radicaux menés par Joseph Hume et des Tories menés par sir Robert Peel dans le processus de décisions politiques autour de l'Acte d'union. De fait, la Chambre des communes était la principale instance par où ils pouvaient exercer leur influence sur la politique coloniale. D'autant plus que, pour le gouvernement Melbourne dont l'autorité était vacillante, cette pression parlementaire était perçue comme une menace existentielle. Dans le cas de la législature du Haut-Canada et du Conseil spécial du Bas-Canada, les journaux officiels témoignent de la réception, par les groupes politiques coloniaux, de la politique coloniale décidée par le

Cabinet ministériel et adoptée par le Parlement britannique. Ils montrent la dynamique entre les Gouverneurs généraux et les Lieutenants-gouverneurs, qui présentent et mettent en place la politique coloniale, et les groupes politiques coloniaux, qui tentent d'avancer leurs programmes respectifs. Pour la législature du Haut-Canada, ils exposent aussi les tensions entre les Réformistes et le Family Compact, qui sont déterminantes dans le processus de décisions politiques autour de l'Acte d'union.

Quatrièmement, il y a des documents qui se présentent comme des commentaires : des journaux personnels, des comptes-rendus et des publications. Il s'agit parfois de documents écrits par des acteurs externes liés aux décideurs, d'autres fois de documents écrits par des décideurs eux-mêmes. Ils donnent une certaine profondeur au processus de décisions politiques autour de l'Acte d'union, en dévoilant notamment certains détails qui lui donnent du relief. Ici, nous avons choisi les documents pour la proximité que leurs auteurs avaient avec un membre du Cabinet ministériel ou avec un Gouverneur général, ou pour leur vue générale, plus détachée quant à l'Acte d'union lui-même, sur la vie politique britannique ou sur la vie politique coloniale. Nous utilisons, plus spécifiquement, les journaux personnels de lady Durham et de la reine Victoria; les mémoires de lord Broughton et de lord Greville, qui témoignent de discussions de corridors au Parlement britannique et des dossiers politiques marquants de l'heure; les comptes-rendus par les secrétaires civils des Gouverneurs généraux, Charles Buller pour Durham et Thomas Clinton Murdoch pour Thomson, qui racontent les vicissitudes de leurs administrations coloniales respectives; la correspondance de sir Charles Grey, commandant posté aux Canadas et frère de lord Howick, avec son père lord Grey, prédécesseur de Melbourne comme Premier ministre, qui commente largement la vie politique des Canadas; et les publications personnelles, « A Narrative » de Francis Bond Head, « Canada and the Canada Bill » de John Beverley Robinson, et « The Colonies of England » de John Arthur Roebuck, qui détaillent leurs perspectives sur le dossier des Canadas.

Quelques mots, pour finir, sur l'accessibilité des archives. Pratiquement toutes les archives de notre corpus, indépendamment de leur emplacement dans des centres d'archives nationales ou familiales, au Canada ou au Royaume-Uni, ont été l'objet d'une

publication ou d'une numérisation. L'ensemble des publications étaient disponibles dans des bibliothèques du Québec; la plupart des numérisations étaient ouvertes au public sur internet. Cela dit, passons maintenant à la démonstration.

## CHAPITRE 1

### LORD DURHAM : L'ÉCHEC DE L'UNION FÉDÉRALE DE L'AMÉRIQUE DU NORD BRITANNIQUE

*On my first arrival in Canada, I was strongly inclined to the project of a federal union: and it was with such a plan in view, that I discussed a general measure for the government of the Colonies, with the deputations from the Lower Provinces, and with various leading individuals and public bodies in both the Canadas. [...] I thought that it would be the tendency of a federation sanctioned and consolidated by a monarchical Government gradually to become a complete legislative union: and that thus, while conciliating the French of Lower Canada, by leaving them the government of their own Province and their own internal legislation, I might provide for the protection of British interests by the general Government, and for the gradual transition of the Provinces into an united and homogeneous community. But the period of gradual transition is past in Lower Canada<sup>1</sup>.*

Lord Durham

## INTRODUCTION

L.G. Mitchell, biographe de lord Melbourne, expose le rapport trouble que le Premier ministre whig entretient avec l'Empire britannique. Selon Mitchell, Melbourne considère l'aventure impériale comme « a doubtful proposition [...] [which] gave rise to absurd heroics<sup>2</sup> », les enjeux coloniaux comme « troublesome and intrusive<sup>3</sup> » et la gestion des colonies comme « clearly expensive<sup>4</sup> ». En fait, résume Mitchell, pour

---

<sup>1</sup> Earl of Durham, *The Report on the Affairs of British North America*, London, J.W. Southgate, 1839, p. 138-139.

<sup>2</sup> L.G. Mitchell, *Lord Melbourne, 1779-1848*, Oxford, Oxford University Press, 1997, p. 198.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 197.

<sup>4</sup> *Ibid.*

Melbourne, les enjeux impériaux compliquent inutilement la tâche déjà difficile de maintenir son gouvernement<sup>5</sup>.

De fait, l'administration de l'Empire pose un défi continu aux autorités politiques britanniques. L'historienne Helen Taft Manning, qui se penche sur la politique coloniale des Whigs durant les années 1830, relève deux lignes directrices. D'une part, la métropole doit éviter d'interférer dans les affaires coloniales autant qu'elle le peut. Les populations coloniales doivent le plus possible pouvoir s'administrer selon leurs propres intérêts<sup>6</sup>. D'autre part, les membres de la majorité à l'Assemblée législative doivent être traités comme les représentants légitimes de la population coloniale. Ils doivent, en ce sens, être considérés comme les interlocuteurs privilégiés du Gouverneur général et du secrétaire aux Colonies<sup>7</sup>.

En pratique, rien n'est moins évident : comment soutenir de tels principes lorsque les Assemblées législatives deviennent moins accommodantes? Ou lorsque, comme au Haut-Canada, elle connaît un tel état d'instabilité que sa composition change d'année en année; ou encore lorsque, comme au Bas-Canada, elle nourrit des comportements obstructifs et séditieux. Dans de tels cas, l'intervention discrétionnaire du secrétaire aux Colonies, voire du Parlement britannique, ne devient-elle pas non seulement justifiée, mais nécessaire? Entre, d'un côté, l'absence d'interférence et, de l'autre, la prise en charge maladroite, intrusive et abusive, l'équilibre s'avère difficile à atteindre pour les Whigs. L'éloignement, les lacunes en information et l'incompréhension réciproque des réalités métropolitaines et coloniales le rendent plus ardu encore à tenir. L'administration de l'Empire, en somme, demeure un mélange d'exploration, d'indécision et de tentatives<sup>8</sup>. Au final, comme l'écrit l'historien Phillip Buckner dans un article sur le ministère des Colonies, le gouvernement britannique « se laissait le plus

---

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 199.

<sup>6</sup> Helen Taft Manning, « The Colonial Policy of the Whig Ministers, 1830-7 », *The Canadian Historical Review*, vol. 33, no. 3, 1952, p. 203.

<sup>7</sup> Helen Taft Manning, « The Colonial Policy of the Whig Ministers, 1830-7, II », *The Canadian Historical Review*, vol. 33, no. 4, 1952, p. 348.

<sup>8</sup> Manning, « The Colonial Policy of the Whig Ministers... », p. 222.

souvent surprendre par les événements et se contentait de réagir aux pressions de l'extérieur<sup>9</sup> ».

À partir de 1835, certains ministres du gouvernement Melbourne se veulent plus proactifs. Ils s'inquiètent de la détérioration de la crise aux Canadas. Après l'échec de la commission Gosford en 1836, lord Russell, tout particulièrement, secrétaire à l'Intérieur et chef parlementaire des Whigs, se charge personnellement de la situation. Ses efforts, néanmoins, restent vains dans l'immédiat. En 1837, lord Glenelg, secrétaire aux Colonies, apprend une nouvelle choquante de lord Gosford, Gouverneur général de l'Amérique du Nord britannique: une rébellion a éclaté aux Canadas. L'annonce est dévastatrice. Les autorités politiques britanniques, toutes allégeances confondues, braquent leur attention sur ces colonies. Comme en témoignent les débats parlementaires, les critiques, les commentaires, même les invectives, fusent de partout. Le gouvernement Melbourne est mis sur la sellette. Comment en est-il arrivé à un tel désastre? Qu'il se redresse: il doit prendre de front la direction de l'Empire; il doit mettre un terme à l'insurrection; et il doit en finir avec cette crise. Quelle sera, en guise de réaction, la politique coloniale qu'il adoptera?

Les historiens conviennent généralement de la trame suivante: lord Durham est envoyé pour enquêter sur le terrain, il recommande ensuite l'union législative des Canadas puis le Parlement britannique légifère en conséquence. De la Rébellion de 1837 à la proclamation de l'Acte d'union en 1841, le rapport Durham, en fait, occupe pratiquement tout l'espace<sup>10</sup>. Pourtant, malgré la validité de cette analyse, une telle perspective laisse peu de place à la contingence des événements. En outre, elle écarte la réaction du gouvernement Melbourne à l'insurrection du Bas-Canada et exclut les débats qui animent les autorités politiques britanniques. Elle néglige aussi les circonstances de la nomination de Durham et l'influence exercée sur lui, tant en amont de son départ de la Grande-Bretagne que lors de son administration des Canadas. Du reste, elle omet aussi d'examiner l'importance du plan initial de Durham: une union fédérale des colonies

<sup>9</sup> Phillip Buckner, « Le Ministère des Colonies de l'Amérique du Nord britannique, 1801-1850 », *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 8, Université Laval / University of Toronto, 1985.

<sup>10</sup> François-Xavier Garneau, *Histoire du Canada*, T. 2, 5<sup>e</sup> éd., Paris, Librairie Félix Alcan, 1929, 747 p.; *L'Action nationale*, *L'Acte d'union. La deuxième conquête*, vol. 105, nos. 7-8 (septembre-octobre 2015), p. 62 à 205.

britanniques nord-américaines. Pourtant, comme le souligne Charles Grey, commandant du 71<sup>e</sup> Régiment posté au Bas-Canada, Durham a mené une campagne active en ce sens jusqu'à son retour à la métropole<sup>11</sup>. Ainsi, il faut inscrire l'administration Durham dans son contexte : elle représente la première tentative de changement constitutionnel des Canadas et la première véritable exploration de l'idée d'une union en Amérique du Nord britannique. Pour le gouvernement Melbourne, il s'agit de la première étape du processus de décisions politique autour de l'Acte d'union, une étape encore exploratoire quant au règlement de la crise des Canadas.

Dans ce chapitre, nous nous penchons donc sur les événements en amont de la rédaction du rapport Durham. Nous abordons d'abord, en guise de mise en contexte, les hésitations du gouvernement Melbourne vis-à-vis de sa politique coloniale après sa prise de pouvoir en 1835. Nous nous concentrons ensuite sur lord Howick, secrétaire à la Guerre, qui doit être considéré comme l'instigateur du projet d'union en Amérique du Nord britannique. Puis, nous examinons les débats parlementaires autour du *Canada Bill*, la loi qui prétend régler la crise coloniale qui sévit aux Canadas. Par après, nous relevons les influences exercées sur Durham, une fois officialisée sa nomination comme Gouverneur général. Finalement, nous explorons l'administration coloniale de Durham en suivant sa tentative de mise en place d'une union fédérale des colonies britanniques nord-américaines. Dans ce chapitre, nous nous concentrons sur l'intégration et le développement de l'idée d'union dans le processus de décisions politiques. Dans les réflexions sur le règlement de la crise coloniale, diverses autorités politiques britanniques et divers représentants des groupes politiques coloniaux sont intervenus pour exercer leur influence. Comment cette idée a-t-elle d'abord été introduite dans la politique coloniale du gouvernement Melbourne? Comment les autorités politiques britanniques l'ont-elles reçue? Comment s'est-elle ensuite associée à Durham? Comment finalement a-t-elle évolué sous la conduite de ce dernier?

---

<sup>11</sup> Charles Grey to Charles Grey (father), February 25 1839, Montreal, William Ormsby, ed., *Crisis in the Canadas: 1838-1839. The Grey Journals and Letters*, Toronto, Macmillan of Canada, 1964, p. 191; Charles Grey to Charles Grey (father), April 17 1839, Montreal, Ormsby, ed., *Crisis in the Canadas...*, p. 200.

## 1. LES HÉSITATIONS DU GOUVERNEMENT MELBOURNE DANS LA PRISE EN CHARGE DES AFFAIRES DES CANADAS

### 1.1 Les 10 Résolutions Russell : les tentatives initiales de négociation

De son retour au pouvoir en 1835, après un bref interlude tory, jusqu'en 1837, le gouvernement Melbourne tente de maintenir une posture conciliante vis-à-vis du Parti patriote qui prédomine l'Assemblée législative du Bas-Canada. Le Parti patriote, à l'inverse, raffermi ses griefs et durcit le ton<sup>12</sup>. Les 92 Résolutions, adoptées en 1834, laissaient déjà entrevoir son entêtement sans compromis à plaider diverses recommandations<sup>13</sup>. Cette intransigeance surprend les autorités politiques britanniques. Les redressements demandés par l'Assemblée législative du Bas-Canada n'avaient-ils pas été effectués, de bonne foi, suite à la commission Huskisson de 1828<sup>14</sup>?

La commission Gosford, instituée en 1835, veut prendre le pouls de ces griefs persistants. Elle doit fournir au gouvernement britannique davantage d'information pour ajuster sa politique coloniale<sup>15</sup>. Elle nourrit aussi, à mots couverts, l'espoir que certains problèmes se règlent d'eux-mêmes. Lord Howick, secrétaire à la Guerre, la dénonce d'ailleurs pour cette raison. « [It seemed to me] to be merely a device for postponing any decision on the policy to be adopted toward the colony<sup>16</sup> », se plaint-il. Au final, les publications, jusqu'en novembre 1836, des rapports de la commission Gosford témoignent du manque d'unanimité des commissaires quant à la marche à suivre. « Each of their reports have been clogged with protests from each of the reporters; and although their mission may have been useful in gaining time, it has produced little other benefice<sup>17</sup> », conclut lord Glenelg, secrétaire aux Colonies.

<sup>12</sup> Manning, « The Colonial Policy of the Whig Ministers... », p. 224.

<sup>13</sup> Manning, « The Colonial Policy of the Whig Ministers... II », p. 344.

<sup>14</sup> United Kingdom Parliament, Hansard, Series 3, Vol. 36, Commons Sitting of 6 March 1837, Lord John Russell, col. 1290-1291.

<sup>15</sup> *Ibid.*, col. 1292.

<sup>16</sup> Public Record Office, Russell Papers, G.D. 22.2, Lord Howick, Memorandum on the Affairs of Canada, drawn up and read to the Cabinet, May 30 1837, Oscar A. Kinchen, *Lord Russell's Canadian Policy. A Study in British Heritage and Colonial Freedom*, Lubbock, Texas, Texas Tech Press, 1945, p. 24.

<sup>17</sup> Baron of Glenelg, « A Minute on the State Affairs in Lower Canada, November 1836 », Arthur G. Doughty, *Report on the Public Archives for the Year 1923*, Ottawa, F.A. Acland, 1924, p. 215-216.

Glenelg, malgré tout, doit élaborer une politique coloniale pour les Canadas. En avril 1836, il en entreprend les balbutiements. Il s'attarde d'abord au Conseil législatif, considérant que l'électivité de ses membres est une doléance centrale et récurrente du Parti patriote. Il suggère que le Conseil législatif considère davantage l'opinion publique, qu'il se montre plus conciliant avec la majorité à l'Assemblée législative, mais qu'il conserve néanmoins une indépendance telle qu'il puisse modérer les mesures issues de la chambre basse si nécessaire<sup>18</sup>. Il ajoute ensuite, quant au Conseil exécutif, qu'il serait suffisant de rendre ses membres passibles de destitution pour mauvaise conduite devant le Conseil législatif. En somme, Glenelg cible la relation entre l'Assemblée législative, le Conseil législatif et le Conseil exécutif comme principal enjeu. Il assouplirait leurs conditions actuelles à la faveur des récriminations du Parti patriote. Toutefois, il n'y céderait pas entièrement<sup>19</sup>. En parallèle, lord Russell, secrétaire à l'Intérieur et chef parlementaire des Whigs, rumine son propre plan. L'échec de la commission Gosford l'incite à se familiariser avec les affaires des Canadas et à assumer une prise en charge personnelle de la situation. Ainsi débute son implication dans la politique coloniale<sup>20</sup>.

En mars 1837, il présente devant la Chambre des communes ses fameuses 10 Résolutions. À la rigidité du Parti patriote, il oppose sa propre fermeté. Cela dit, son intention est d'utiliser ces 10 Résolutions pour établir un cadre de négociation. D'emblée, il explicite aux députés son interprétation de l'impasse dans laquelle se retrouvent métropolitains et coloniaux. Il expose les raisons pour lesquelles certaines des revendications émanant de l'Assemblée législative du Bas-Canada demeurent, selon lui, irrecevables. Premièrement, le Conseil exécutif d'une colonie ne peut pas reproduire intégralement son équivalent en Grande-Bretagne, le Cabinet ministériel. La relation impériale, en effet, exige que la Couronne soit représentée par un gouverneur responsable devant le Parlement britannique et non devant l'Assemblée législative. La

---

<sup>18</sup> Baron of Glenelg, « A Minute of the 30<sup>th</sup> of April 1836 », Arthur G. Doughty, *Report on the Public Archives for the Year 1929*, Ottawa, F.A. Acland, 1930, p. 166, 170-171.

<sup>19</sup> *Ibid.*

<sup>20</sup> Kinchen, *Lord Russell's Canadian Policy...*, p. 29-30.

tutelle métropolitaine, sinon, perdrait son sens et s'effondrerait entièrement<sup>21</sup>. Russell propose, à cet égard, d'intégrer au Conseil exécutif des membres choisis par la législature<sup>22</sup>. Deuxièmement, le Conseil législatif ne peut pas être rendu électif. S'il le devenait, il dédoublerait l'Assemblée législative. Il serait, comme le dit Russell, « exactly like the first, simply an echo of the first » et ne servirait, au fond, qu'à « enforce all the demands of the first<sup>23</sup> ». Il suffit, stipule Russell, que le Gouverneur se soucie de nommer au Conseil législatif des représentants éminents, honnêtes et respectés de la population coloniale, et qu'il évite de favoriser un groupe politique colonial au détriment des autres<sup>24</sup>. Finalement, pour ce qui est du Gouverneur, il doit garder le pouvoir discrétionnaire d'agir indépendamment du Conseil exécutif. De cette façon, il peut continuer à s'ajuster aux instructions venant de Londres, qui demeurent prioritaires<sup>25</sup>.

Ainsi, pour Russell, l'enjeu ne se limite pas à la relation entre le législatif et l'exécutif, comme c'est le cas pour Glenelg. Une autre dimension l'interpelle et le préoccupe : l'équilibre entre le maintien de l'autorité impériale et le contrôle sur les affaires internes des colonies par les coloniaux eux-mêmes. Il conçoit le sentiment de justice qui anime le Parti patriote à désirer une constitution coloniale calquée sur la constitution britannique. Seulement, le contexte impérial rend impossible une telle concession. S'il fallait pleinement accéder aux vues du Parti patriote, alors le Bas-Canada deviendrait, de fait, un État indépendant, avec cette anomalie que le Gouverneur et les troupes, envoyés et payés par la Couronne britannique, devraient se plier aux ordres de l'Assemblée législative. Cette perspective, insiste Russell, est tout simplement inadmissible<sup>26</sup>.

En novembre 1837, quelques mois après la présentation des 10 Résolutions de Russell à la Chambre des communes, Glenelg interpelle le Cabinet ministériel. La situation aux Canadas avait rapidement évolué dans les trois mois précédents. La posture

<sup>21</sup> UK Parliament, Hansard, Series 3, Vol. 36, Commons Sitting of 6 March 1837. Lord John Russell, col. 1294.

<sup>22</sup> *Ibid.*, col. 1300.

<sup>23</sup> *Ibid.*, col. 1297.

<sup>24</sup> *Ibid.*, col. 1299.

<sup>25</sup> *Ibid.*, col. 1300.

<sup>26</sup> *Ibid.*, col. 1296.

de négociation adoptée par le gouvernement depuis le printemps ne convenait plus. Les 10 Résolutions de Russell se sont avérées vaines. De fait, elles ont même contribué à envenimer une situation déjà toxique. La population coloniale du Bas-Canada s'engouffrait dans la désaffection pour l'ordre public. Il fallait élaborer une nouvelle politique coloniale. Il fallait surtout, déclare Glenelg, se préparer à affronter une insurrection imminente dans la colonie<sup>27</sup>.

## 1.2 La Rébellion de 1837 au Bas-Canada : l'échec des négociations

Effectivement, le 22 décembre 1837, tout juste avant la relâche de Noël, la Chambre des communes est avisée qu'une rébellion a cours au Bas-Canada. Russell évoque les dépêches de lord Gosford, Gouverneur général, qui décrivent l'escalade des tensions. Il rapporte aussi les informations récentes des journaux qui témoignent d'affrontements armés dans la colonie<sup>28</sup>. Russell, qui prend ses précautions quant à la réaction du gouvernement qu'implique cette situation, avoue qu'aucune mesure prise par le Parlement n'aurait d'effet immédiat sur l'insurrection. Il se contente, pour l'instant, de rapporter la trame des événements : après avoir considéré les 10 Résolutions de Russell, l'Assemblée législative s'est obstinée dans son refus de voter la liste civile et dans son obstruction des procédures législatives; elle a écarté la voie politique pour faire valoir ses intérêts; et c'est dorénavant par la violence armée qu'elle entendait triompher. Gosford, qui avait accepté sa mission avec l'intention de régler les troubles coloniaux par la politique de conciliation auparavant privilégiée par le gouvernement Melbourne, demandait l'autorisation d'être démis de ses fonctions. Sir John Colborne, commandant en chef des armées britanniques aux Canadas, le remplacerait, disposant de la légitimité d'établir la loi martiale<sup>29</sup>.

Quelques représentants des Radicaux – John Temple Leader, sir William Molesworth, Henry Warburton et Joseph Hume – attaquent de front le gouvernement. Ils

<sup>27</sup> Bibliothèque et Archives Canada, MG24A27, fonds John George Lambton, 1<sup>st</sup> earl of Durham, vol. 31, bobine C-1857, Lord Glenelg, A Minute Continuing the Foregoing Narrative Down to November 1837.

<sup>28</sup> UK Parliament, Hansard, Series 3, vol. 36, Commons Sitting of 22 December 1837, Lord John Russell, col. 1428 à 1431.

<sup>29</sup> *Ibid.*, col. 1429-1430.

détaillent dans de longs discours leur propre interprétation des événements : ils défendent le Parti patriote<sup>30</sup>. De fait, ils relayaient depuis un certain temps les remontrances des Canadiens français devant la Chambre des communes. Ils étaient familiers avec les tenants et aboutissants des affaires des Canadas. Leader résume l'enjeu ainsi :

For many years past, the Canadians have complained of numerous grievances, and, having first petitioned in vain, they at last demanded redress. Although every one of their complaints was admitted to be well founded, their prayers were neglected, their demands were treated as unreasonable; they were too weak to command attention, for they were not considered strong enough to enforce redress. For many years they went on petitioning in vain; trusting to the generosity of England, and hoping for relief, till even the hope of justice from England seems to have left them, then, and not till then, having discovered the fruitlessness of supplication, they had recourse to that legal power which their constitution gave them, and they refused to vote any money for a Government which had obstinately refused to accede to their just demands. In doing this, they exercised a known, recognised, legal right, conferred upon them by the constitution which England had given them<sup>31</sup>.

Les Radicaux se montrent empathiques envers les Canadiens français. Qui plus est, comme en témoigne encore Leader, ils approuvent même la rébellion :

Instead of redressing, or attempting to redress the grievances complained of, the Government passed resolutions subversive of the Canadian Constitution. By these resolutions the Canadians, before excited by long years of misgovernment, were driven to desperation. They saw clearly that there was no justice for them in the executive government, or in the colonial-office, or in the British Parliament; that it was the intention of the Government to chastise and to oppress them. They felt that they were forced into this dilemma, either to submit to the resolutions and be slaves, or to resist them and run the risk of civil war. In this dilemma, they made that choice which would be made by every people who had once enjoyed any portion of freedom—they determined on resistance<sup>32</sup>.

Certains autres députés déplorent que les Radicaux semblent pratiquement se réjouir de la situation. L'insurrection témoigne pourtant de « scenes of bloodshed and of hatred

---

<sup>30</sup> *Ibid.*, Mr. Leader, col. 1431 à 1445;  
*Ibid.* Mr. Hume, col. 1446 à 1452;  
*Ibid.*, Sir William Molesworth, col. 1456 à 1467;  
*Ibid.*, Mr. Warburton, col. 1472 à 1478.

<sup>31</sup> *Ibid.*, Mr. Leader, col. 1432.

<sup>32</sup> *Ibid.*

among unhappy countrymen in a distant part of the world<sup>33</sup>», critique Charles Lushington, un Tory. « I rejoice that the Canadians have resisted<sup>34</sup> », a effectivement déclaré Leader.

Le ton des Radicaux prend certainement des allures vindicatives. Ils insistent sur la séparation entre le Bas-Canada et la Grande-Bretagne comme solution à la détérioration de la crise. Le temps n'est-il pas venu de mettre fin, à l'amiable, au lien impérial entre la colonie et la métropole? Plutôt que la coercition, ne vaut-il pas mieux miser sur une relation en bons termes entre deux États indépendants? Le Bas-Canada, de fardeau politique et financier, ne deviendrait-il pas alors un marché libre et profitable pour les industries manufacturières britanniques? Une telle perspective semble d'autant plus justifiée aujourd'hui vu les circonstances. Le Parlement britannique, insiste Leader, doit réviser sa posture impériale<sup>35</sup>.

Russell fait face aux incriminations. Cela dit, il refuse la perspective favorisée par les Radicaux. « [No] course could be more hostile to the British name than if we were to say that in such a contest we would rather look for defeat than for victory<sup>36</sup> », réplique-t-il. Il considère qu'une telle séparation enverrait un message de faiblesse aux puissances rivales. Russell, du reste, conteste la version des faits entretenue par les Radicaux. Selon lui, le gouvernement britannique s'est toujours montré soucieux de ne pas s'imposer au détriment des prérogatives de l'Assemblée législative du Bas-Canada. Il l'a régulièrement soutenue dans ses requêtes. Il lui a notamment octroyé le plein contrôle sur ses finances publiques, grâce à l'Acte de Ripon, après qu'elle se soit plainte d'un manque d'emprise sur l'administration coloniale. Malgré cette concession, pourtant importante, le Parti patriote avait exigé plus : que le Conseil législatif soit électif et que le Conseil exécutif, répliquant le Cabinet ministériel de la Grande-Bretagne, puisse être écarté s'il ne détenait pas la confiance de l'Assemblée législative. Cette surenchère, poursuit Russell, s'était butée à une impasse : elle conduisait à une déclaration d'indépendance bien plus qu'à un redressement des maux dénoncés. Or, une telle avenue

---

<sup>33</sup> *Ibid.*, Mr. Charles Lushington, col. 1445-1446.

<sup>34</sup> *Ibid.*, Mr. Leader, col. 1445.

<sup>35</sup> *Ibid.*, col. 1443-1444.

<sup>36</sup> *Ibid.*, Lord John Russell, col. 1501.

ne pouvait être approuvée par le Parlement britannique. Devant ce refus, le Parti patriote avait répliqué en utilisant le pouvoir financier auparavant octroyé pour court-circuiter l'administration coloniale. Il a refusé de s'acquitter des dépenses liées à la liste civile et il s'emporte maintenant jusqu'au recours aux armes pour arracher par la force ses exigences. Inutile, conclut Russell, d'envisager la séparation entre le Bas-Canada et la Grande-Bretagne. Une fois la tempête terminée, il suffira de revenir sur l'enjeu fondamental, celui qu'il avait déjà ciblé par ses 10 Résolutions : la relation entre l'Assemblée législative, le Conseil législatif, le Conseil exécutif et le Gouverneur général, comme établi par l'Acte constitutionnel de 1791, et le maintien de l'équilibre entre la tutelle impériale et l'autodétermination coloniale<sup>37</sup>.

Cet échange dans la Chambre des communes, entre les Radicaux et les Whigs, expose leur désaccord quant aux enjeux coloniaux. L'absence d'ingérence et la bonne volonté du gouvernement britannique que Russell expose dans son discours camouflent, selon les Radicaux, la négligence persistante devant une situation qui se détériore depuis trop longtemps. « [Redress] was promised, but none was ever given<sup>38</sup> », résume Joseph Hume. La mésentente n'est pas nouvelle, mais la commission Gosford, les 10 Résolutions de Russell et maintenant la rébellion avaient davantage approfondi la déception des Radicaux vis-à-vis des Whigs. Ces deux groupes parlementaires avaient pourtant convenu d'une alliance lors de l'élection de 1835. Le gouvernement Melbourne en dépendait pour s'assurer une majorité à la Chambre des communes et les Radicaux s'y accrochaient pour se garder près du pouvoir. Tous deux étaient unis dans leur inquiétude devant le retour d'un gouvernement tory<sup>39</sup>. Les affaires coloniales, en s'imposant de plus en plus comme un irritant, menaçaient cependant de saper cette association. John Stuart Mill, commentant la situation dans le *London and Westminster Review*, le journal officiel des Radicaux, écrit carrément que l'alliance entre les Whigs et

---

<sup>37</sup> *Ibid.*, col. 1495-1501.

<sup>38</sup> *Ibid.*, Mr. Hume, col. 1447.

<sup>39</sup> A.H. Graham, « The Lichfield House Compact. 1835 », *Irish Historical Studies*, vol. 12, no. 47 (March 03 1961), p. 209 et 225.; Abraham D. Kriegel, « The Politics of the Whigs in Opposition, 1834-1835 », *Journal of British Studies*, vol. 7, no. 2, 1968, p. 65-91.

les Radicaux est détruite, « never more to be re-united<sup>40</sup> ». En somme, les Whigs ont beau justifier leurs décisions passées, s'ils entendent assumer leur place à la tête du Parlement britannique, ils doivent dorénavant réagir à l'effet retentissant de l'insurrection.

### **1.3 L'apport au processus de décisions politiques**

Le processus de décisions politiques autour de l'Acte d'union débute avec la Rébellion de 1837. Jusque-là, la crise coloniale s'était détériorée, mais l'intérêt des autorités politiques britanniques pour les Canadas était demeuré limité. Le gouvernement Melbourne avait préféré garder une posture de négociation avec le Parti patriote. Les 10 Résolutions de Russell avaient été envisagées dans cette perspective. Cependant, lorsque la nouvelle parvient à Londres que les Canadiens français ont pris les armes pour renverser la tutelle de la Couronne britannique, les membres du Parlement incriminent le gouvernement Melbourne : l'intégrité de l'Empire est mise à mal par son incapacité à administrer les colonies. Les Radicaux, tout particulièrement, desquels les Whigs dépendent pour assurer leur majorité à la Chambre des communes face aux Tories, sont exaspérés par la situation. Pour le gouvernement Melbourne, il s'agit d'un coup de semonce : la crise des Canadas pourrait bien lui coûter le pouvoir. S'il veut éviter ce scénario, le Cabinet ministériel doit dorénavant intervenir directement dans le règlement de la crise coloniale. Russell, plus spécifiquement, s'approprie ce dossier et assume une prise en charge du processus de décisions politiques autour de l'Acte d'union.

---

<sup>40</sup> John Stuart Mill, « Radical Party and Canada: Lord Durham and the Canadians », *London and Westminster Review*, January 1838, 502-33.

## 2. LORD HOWICK : L'INSTIGATEUR D'UNE UNION EN AMÉRIQUE DU NORD BRITANNIQUE

### 2.1 La conjoncture avantageuse pour Howick : l'intervention directe du gouvernement Melbourne dans l'administration coloniale

D'avantage encore qu'aux pressions externes des Radicaux, c'est aux pressions internes que le gouvernement Melbourne doit s'ajuster. En effet, le Cabinet ministériel peine à définir une politique coloniale pour résoudre les affaires des Canadas. « Throughout the winter of 1837 and the spring of 1838, [Melbourne's] letters to Victoria reported great Cabinet divisions on the Canadian issue, which he found difficult to control<sup>41</sup> », rapporte L.G. Mitchell, biographe de Melbourne. Le gouvernement souhaite maintenir la tutelle impériale. Soit, seulement, il doit éviter de déplaire, dans ses propres rangs, tant à ceux qui l'assoupliraient qu'à ceux qui la renforceraient. Idéalement, considère Melbourne, le Cabinet ministériel doit en arriver à un certain consensus.

À cet égard, le rôle de lord Howick, secrétaire à la Guerre et ancien sous-secrétaire parlementaire aux Colonies, est déterminant. Tout comme les Radicaux, Howick dénonçait depuis un certain temps l'irrésolution du gouvernement quant à sa politique coloniale. En 1835, il s'était opposé à la commission Gosford sous prétexte qu'elle n'avait comme seul but que de repousser toute décision de la part du gouvernement<sup>42</sup>. Revenant à la charge en décembre 1837, il partage son désarroi à Melbourne: « I grieve to think how deeply we are all responsible for the lives which have already been lost<sup>43</sup> ». Puis, il le semonce :

Rouse yourself from your past inaction, to make yourself really master of the facts by which your opinion must be guided; and having done so, set yourself resolutely to consider what can now be done to repair the fatal errors of the past three years. Remember, that the same weak and undecided policy which has

<sup>41</sup> Mitchell, *Lord Melbourne...*, p. 199.

<sup>42</sup> PRO, G.D. 22.2, Lord Howick, Memorandum on the Affairs of Canada, May 30 1837, Kinchen, *Lord Russell's Canadian Policy...*, p. 24.

<sup>43</sup> Lord Howick to Lord Melbourne, Private, Holland House, December 29 1837, Lloyd C. Sanders, ed., *Lord Melbourne's Papers*, London, Longman, Green and Co., 1889, p. 423-424.

hitherto been pursued will infallibly lead to the disgraceful loss of all our North-American Colonies after a calamitous struggle<sup>44</sup>.

Melbourne, malgré son aversion pour l'aventure impériale, en arrive à la conclusion suivante : la pérennité de son gouvernement dépend maintenant de sa capacité à régler la crise coloniale. « We must either take such measures as are necessary and adequate for the occasion, or if we cannot take them, we must resign the Government to those who have a better chance of being able to do so<sup>45</sup> », admet-il à Russell.

Melbourne craint que les dissensions internes ne contraignent le gouvernement à abdiquer. La démission de Howick, tout particulièrement, l'inquiète.

The great majority of the Cabinet are for repealing Ripon's Act, and the general opinion is, that this is the only measure which has any semblance of being permanently sufficient. Some would prefer temporarily suspending the Constitution of 1791. The great majority of the Cabinet are I believe against uniting any measure of a conciliating character with the greater measures, which all admit to be necessary. I have very little doubt that if either of the two first courses is adopted and if the third is rejected Howick will resign<sup>46</sup>.

Devant une telle situation, Melbourne demande à Russell, son bras droit, d'assumer le rôle de médiateur entre les partis adverses. La manœuvre est délicate, mais nécessaire. Russell doit absolument trouver un arrangement pour que le gouvernement dispose d'une politique coloniale satisfaisante pour affronter la crise des Canadas<sup>47</sup>.

En fait, Howick, aux yeux de Melbourne, occupe une place particulière parmi les ministres. Henry Grey, lord Howick, est le fils de Charles Grey, l'éminent lord Grey, Premier ministre avant Melbourne. La famille Grey est illustre et influente parmi les Whigs. Or, la relation entre Melbourne et la famille Grey est alors quelque peu compliquée. Lord Grey, semblerait-il, gardait une rancœur quant aux circonstances de son retrait de la vie politique en 1834. Il soupçonnait un complot visant à le renverser auquel Melbourne aurait pris part. Cette allégation est toujours demeurée infondée. Néanmoins, en tant que nouveau chef des Whigs, Melbourne apparaissait effectivement

---

<sup>44</sup> *Ibid.*, p. 424.

<sup>45</sup> Melbourne to Russell, South Street, December 31 1837, Rollo Russell, ed., *Early correspondence of Lord John Russell, 1805-1840*, London, T.F. Unwin, 1913, p. 213.

<sup>46</sup> *Ibid.*

<sup>47</sup> Kinchen, *Lord Russell's Canadian Policy...*, p. 46.

comme le principal bénéficiaire du retrait de Grey. Celui-ci, qui refusait que l'on dispose de lui d'une telle façon, entendait utiliser son fils pour continuer à s'immiscer dans la politique des Whigs. Howick, en ce sens, était un partenaire difficile. Melbourne, d'ailleurs, ne l'appréciait guère. Il le trouvait susceptible, indiscret et récriminateur; il le blâmait de se mêler des affaires des autres et de soulever des disputes interdépartementales; et il réprouvait sa promptitude à menacer de démissionner chaque fois qu'il était contrarié. Cela dit, Melbourne évite de le frustrer et s'efforce de le concilier aux positions officielles du Cabinet ministériel. Son gouvernement, s'il veut assurer sa pérennité, doit échapper à un désaveu complet du clan Grey<sup>48</sup>.

Dans la suite d'événements déclenchés par la rébellion au Bas-Canada, Howick devient d'autant plus primordial qu'il est « the cabinet's real colonial expert<sup>49</sup> » et que la survie du gouvernement est en jeu. Howick, reconnaît Melbourne, est en porte-à-faux avec les autres ministres quant à la politique coloniale à adopter. Néanmoins, il faut que son avis soit reconnu et que son appui soit obtenu. En somme, au début de 1838, Howick bénéficie d'une position particulièrement avantageuse. Il devient incontournable dans le processus de décisions politiques vis-à-vis des affaires des Canadas. Or, Howick entend utiliser l'influence circonstancielle dont il jouit pour favoriser son idée maîtresse : l'union fédérale des colonies britanniques nord-américaines. Au sein du ministère des Colonies, cette idée avait déjà été envisagée et promue par James Stephen, ami et complice de Howick; Stephen, dont on dit qu'il avait développé « l'art de comprendre tout ce qui touchait aux constitutions, aux chartes et aux textes de loi d'une quarantaine de colonies<sup>50</sup> ». Cette idée n'avait jusqu'alors pas réussi à s'imposer. Grâce à la conjoncture propice à Howick, elle s'immiscerait finalement dans la politique coloniale du gouvernement Melbourne. Ainsi, en définitive, Howick doit être considéré comme l'instigateur du premier véritable projet d'union en Amérique du Nord britannique.

---

<sup>48</sup> Mitchell, *Lord Melbourne*.... p. 170-172.

<sup>49</sup> Ged Martin, « Confederation rejected : The British debate on Canada, 1837-1840 », *The Journal of Imperial and Commonwealth History*, vol. 11, no. 1, 1982, p. 35.

<sup>50</sup> Buckner, « Le Ministère des Colonies de l'Amérique du Nord britannique ».

## 2.2 Les antécédents de Howick : sa complicité avec James Stephen au ministère des Colonies

Howick, contrairement à la plupart des autorités politiques britanniques, ne découvre pas les affaires des Canadas avec la Rébellion de 1837. Il les examine depuis quelques années déjà. En 1830, alors que son père devenait Premier ministre, il était devenu lui-même sous-secrétaire parlementaire aux Colonies. Puis en 1832, il avait pris en charge le département des colonies nord-américaines. La relation privilégiée qu'il a développée avec James Stephen remonte à cette période<sup>51</sup>.

Stephen se penchait sur les colonies britanniques depuis plus longtemps encore. En 1813, dans la foulée des guerres napoléoniennes, il avait reçu le mandat par le ministère des Colonies d'examiner les lois coloniales. Durant les années 1820, il avait ensuite assumé le rôle de conseiller juridique. Il avait aussi, en 1833, rédigé un projet de loi déterminant qui abolissait l'esclavage dans une partie considérable de l'Empire britannique. En 1834, alors que le gouvernement Melbourne était formé, il était devenu sous-secrétaire permanent aux Colonies grâce à l'intervention de Howick. Celui-ci, qui avait intégré le Cabinet ministériel en tant que secrétaire à la Guerre, avait réussi à convaincre Glenelg, secrétaire aux Colonies, de la promotion de Stephen. Stephen, fort de son éthique protestante et de son esprit bureaucrate, avait alors entrepris une réorganisation minutieuse du ministère. Il tentait aussi en parallèle d'insuffler une disposition libérale chez les autorités politiques britanniques dans la conduite de l'Empire britannique. L'un, fonctionnaire, qui développait des idées sur l'administration de l'Amérique du Nord britannique, et l'autre, ministre, qui prolongeait ces idées jusqu'au Cabinet ministériel : Stephen et Howick ont développé une complicité à l'égard de la politique coloniale qu'ils espéraient transposer en mesures législatives réelles<sup>52</sup>.

L'historien Ged Martin, dans son article sur les débats en Grande-Bretagne autour d'une union fédérale, expose l'évolution de Stephen. Celui-ci, en fait, concevait depuis un certain temps le projet d'une union en Amérique du Nord. Il aurait voulu,

---

<sup>51</sup> *Ibid.*

<sup>52</sup> *Ibid.*

avant que la crise coloniale ne dégénère, que le gouvernement anticipe les événements et se dote d'une politique coloniale ambitieuse et cohérente. En 1828, avec l'appui d'Edward Ellice, toujours soucieux de ses intérêts commerciaux nord-américains, il avait testé l'idée d'une union des Canadas auprès des membres de la commission Huskisson. Dans leur rapport, ces derniers avaient toutefois jugé défavorablement cette recommandation<sup>53</sup>.

Stephen envisageait une union fédérale des colonies britanniques nord-américaines. Elle constituerait, à ses yeux, le contrepoids nécessaire devant l'expansion de la République américaine. Elle préparerait aussi l'émancipation, qu'il jugeait incontournable, des colonies vis-à-vis de la Grande-Bretagne. Cette perspective, il le savait, était réprouvée par la plupart des autorités politiques britanniques. Elle touchait une corde sensible : l'Empire. Russell, nous l'avons vu, protégeait consciencieusement l'intégrité des possessions britanniques outre-mer. Ainsi, reconnaît Stephen, toute mesure législative allant en ce sens devait progresser « *deliberately, although of course unavowedly*<sup>54</sup> ». Pour Stephen, le défi est théorique tout autant que pratique : comment concilier une union fédérale avec le maintien de la tutelle impériale? Lui-même n'envisageait-il pas l'union fédérale comme un prélude à l'indépendance des colonies<sup>55</sup>?

Encore dans la foulée de la commission Gosford, Stephen échoua à imposer ses idées. Les commissaires avaient néanmoins effleuré certaines perspectives de fédération. Une des propositions divisait le Bas-Canada en cinq cantons et en deux villes. Une sorte de palier fédéral de gouvernement s'y superposerait. L'option, toutefois, avait été jugée trop incertaine. Une autre proposition, du commissaire sir Charles Grey, avait plutôt suggéré de diviser le Bas-Canada en trois districts et deux villes. Son plan avait un avantage : le réarrangement serait tel que la population britannique pourrait jouir d'une majorité au sein de l'Assemblée législative supérieure. Du reste, le Haut-Canada, et même les autres colonies britanniques nord-américaines, après certains ajustements, pourrait adopter un système similaire<sup>56</sup>. Devant ce plan, Stephen s'était montré quelque

<sup>53</sup> Martin, « *Confederation rejected...* », p. 35-36.

<sup>54</sup> Public Record Office, Colonial Office General Confidential Correspondence, CO 537/137, Confidential minute, 30 April 1836, fos 29-49, Martin, « *Confederation rejected...* », p. 37.

<sup>55</sup> Martin, « *Confederation rejected...* », p. 37.

<sup>56</sup> Martin, « *Confederation rejected...* », p. 37-38.

peu perplexe. Il se souciait du sort des Canadiens français et considérait leur opinion importante. Comme Howick, il se montrait plutôt conciliant avec eux. Ainsi, il a jugé bon de rappeler qu'une union, pour qu'elle soit bénéfique, « ought not to be entertained, except with a very general prevalence of opinion in its favour in both Provinces<sup>57</sup> ». Au final, les rapports de la commission Gosford rejetèrent toute perspective d'union, faute de consensus. Ils se contentèrent de présenter des recommandations, somme toute mineures, relatives aux finances publiques, à certaines réformes et à certaines nominations dans la législature et l'exécutif<sup>58</sup>.

Stephen veut débloquent l'impasse à laquelle son plan se bute. À la fin de 1836, alors que Russell mijote ses 10 Résolutions suite à l'échec de la commission Gosford, Stephen tente de son côté une nouvelle approche : une union fédérale par étapes. Cette idée se veut une sorte de compromis avec les détracteurs de son projet. L'union fédérale des colonies britanniques nord-américaines demeure le but ultime, mais son établissement définitif est éloigné. Entre-temps, certains éléments y conduiraient progressivement. Ainsi, Stephen propose, pour l'instant, la création d'institutions intercoloniales pour favoriser l'émergence d'une unité d'intérêts et de sentiments. Au départ, elles seraient mises en place aux Canadas. À terme, elles s'étendraient aux autres colonies britanniques. Stephen se lance à tâtons sur cette nouvelle piste. Il instaurerait, pour commencer, une cour d'appel qui se pencherait sur les cas de destitutions. Puis, il introduirait une commission. Elle serait formée de onze membres : trois choisis par le Haut-Canada, trois par le Bas-Canada, deux par Montréal, deux par Québec et un par Kingston. Elle se chargerait de l'administration des douanes, de la poste, des communications ainsi que des lois sur la monnaie et les faillites<sup>59</sup>. Cette nouvelle tactique, reconnaît Howick, « points towards a new Congress on the North American Continent »<sup>60</sup>.

---

<sup>57</sup> PRO, CO 537/137, Secret minute, 15 November 1836, fos 96-116, Martin, « Confederation rejected... », p. 37

<sup>58</sup> Phillip Buckner, « Archibald Acheson, 2e comte de Gosford », *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 7, Université Laval / University of Toronto, 2003.

<sup>59</sup> Martin, « Confederation rejected... », p. 38.

<sup>60</sup> PRO, CO 537/137, Secret minute, 20 December 1836, fos 144-69, Martin, « Confederation rejected... », p. 38.

This is true, and although the opinion may not be publicly avowed, without great caution, this is one of the recommendations of the measure. It would not be difficult to show that the time must arrive when some such Body may be required to facilitate the relaxation, if not the actual abandonment of a rule, which, in the nature of human affairs, cannot be very protracted, and for many obvious reasons, Canadian independence yielded to a Central Body of this kind, may be said to be the Euthanasia of the present Constitution<sup>61</sup>.

En somme, bien que cette nouvelle approche se présente sous des allures modérées, l'intention qui la motive demeure quelque peu subversive. Stephen et Howick, à mots couverts, continuent à espérer l'union fédérale des colonies britanniques nord-américaines. Ils cautionnent encore, conséquemment, l'indépendance de l'Amérique du Nord britannique.

Nonobstant, au début de 1837, le ministère des Colonies propose au gouvernement Melbourne un projet de loi qui reprend une version bonifiée du plan de Stephen. La commission, dans le plan de Stephen, n'incluait que les Canadas. Selon le projet de loi, elle serait plutôt formée de représentants du Bas-Canada, du Haut-Canada, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse. Ils se rencontreraient à Montréal annuellement. Le Gouverneur général déterminerait le moment et la durée des rencontres. Les représentants en question élaboreraient des projets de loi concernant les douanes, la quarantaine, la poste, les communications, la monnaie et le commerce intercolonial. Ils créeraient aussi des institutions juridiques et diviseraient équitablement les revenus douaniers. En plus de la commission, une Cour suprême intercoloniale siégerait à Montréal pour les destitutions et pour les conflits intercoloniaux<sup>62</sup>. Bien qu'il reprenne le plan de Stephen, ce projet de loi s'écarte tout de même en partie des sentiments de ce dernier. En effet, la composition de la commission était, dans ce cas-ci, pensée pour contraindre la prépondérance des Canadiens français. D'une part, chacune des quatre colonies y enverrait 5 membres, mais elle serait considérée comme effective dès la nomination de 15 membres. Elle serait ainsi à l'abri d'un boycottage du Bas-Canada. D'autre part, la ratification par trois des quatre colonies serait suffisante pour la passation des projets de loi. La commission préviendrait ainsi l'opposition isolée des

---

<sup>61</sup> *Ibid.*

<sup>62</sup> PRO, CO 537/137, epitome of proposed Canada Act, 19 Jan. 1837, fos. 196-202, Martin, « Confederation rejected... », p. 39.

Canadiens français<sup>63</sup>. Au final, le Cabinet ministériel considéra que ce plan serait trop difficile à établir. Le gouvernement était trop faible pour le soutenir et la situation au Bas-Canada se détériorait trop rapidement<sup>64</sup>.

Face à cette inaction, Howick et Stephen craignent le pire. Depuis un certain temps, Stephen prévoyait que l'absence de politique coloniale du gouvernement Melbourne aboutirait « in some convulsion in Lower Canada which will cut the knot we are unable to untie<sup>65</sup> ». Quelques semaines après, les 10 Résolutions de Russell s'avèrent la voie privilégiée par le Parlement britannique. Le Cabinet ministériel ne retient alors du projet de loi proposé par le ministère des Colonies que l'idée d'une commission. Son mandat serait toutefois moins étendu : elle serait formée de 24 membres; elle se limiterait à coordonner le commerce intercolonial et à servir de cour d'appel pour les destitutions. Pour Stephen et Howick, c'est un début. Néanmoins, ils doivent admettre leur situation : leurs efforts peinent encore à gagner l'adhésion du gouvernement Melbourne<sup>66</sup>.

### **2.3 Les pressions de Howick sur le Cabinet ministériel : l'étapisme vers l'union fédérale de l'Amérique du Nord britannique**

Après l'éclatement de la rébellion à la fin de 1837, le rôle de Howick, nous l'évoquons, devient prééminent parmi les ministres. Celui de Stephen, par contre, s'amenuise. « [À] mesure que la situation canadienne se détériorait et acquérait une importance de premier plan dans la politique britannique, les décisions ne se prenaient plus au ministère des Colonies mais au cabinet », souligne l'historien Phillip Buckner<sup>67</sup>. Stephen continue d'assister Howick, mais rapidement son rôle dans le règlement des affaires des Canadas s'efface complètement.

<sup>63</sup> Martin, « Confederation rejected... », p. 38-39.

<sup>64</sup> University of Durham, Grey Papers, journal, 18, 23, 26 January, 2 February 1837, Martin, « Confederation rejected... », p. 39.

<sup>65</sup> PRO, CO 537/137, Confidential minute, 30 April 1836, fos 29-49, Martin, « Confederation rejected... ». p. 37.

<sup>66</sup> UK Parliament, Hansard, Series 3, vol. 36, Commons Sitting of 6 March 1837, Lord John Russell, col. 1287 à 1306.;

UK Parliament, Hansard, Series 3, vol. 36, Commons Sitting of 14 April 1837, Lord John Russell, col. 1234 à 1249.

<sup>67</sup> Buckner, « Le Ministère des Colonies de l'Amérique du Nord britannique ».

Devant le Cabinet ministériel, à la fin du mois de décembre, Howick reprend la tactique d'une union fédérale par étapes. Il propose une convention des cinq colonies britanniques, ajoutant donc l'Île-du-Prince-Édouard. La convention aurait la responsabilité immédiate de régler la crise coloniale du Bas-Canada, sous réserve de l'assentiment de la Couronne. Elle administrerait aussi, par la suite, les enjeux intercoloniaux<sup>68</sup>. Stephen lui réitère sa confiance en son stratagème :

We are acting on the assumption that between colonial dependence, and national independence, there is no resting place or middle point. This I do not believe. British North America has become a considerable nation. The time rapidly approaches when it must assume a character very remote from that which it has hitherto borne<sup>69</sup>.

Howick, du reste, se montre tout à fait convaincu par sa démarche :

The creation of the proposed Federal body would supply that bond of connection between the different provinces which has hitherto been found only in their common subjection to the domination of the Parent State, and would thus enable the Home Government gradually to relax the reins of its authority and to substitute a system of ruling by influence for one of direct control<sup>70</sup>.

Malgré l'assurance de Howick, d'autres ministres continuent de s'opposer à l'approche qu'il préconise. Cela dit, les circonstances ont alors changé.

Howick se permet d'insister. Le 2 janvier 1838, il tente de convaincre Russell<sup>71</sup>. D'emblée, Howick considère que l'abrogation de l'Acte de Ripon ou la suspension de la constitution de 1791, c'est-à-dire les solutions privilégiées par les autres ministres<sup>72</sup>, seraient insuffisantes. Selon lui, la crise coloniale dépasse le problème financier posé par l'Acte de Ripon. Qui plus est, plutôt que de suspendre la constitution, Howick voudrait à rebours retrouver la confiance et l'affection de la population du Bas-Canada et de ses

---

<sup>68</sup> Martin, « Confederation rejected... », p. 35 et 41.

<sup>69</sup> University of Durham, Grey Papers, Stephen to Howick, 28 Dec. 1837, Martin, « Confederation rejected... », p. 41.

<sup>70</sup> University of Durham, Grey Papers, journal, 29 December 1837, Martin, « Confederation rejected... », p. 41-42.

<sup>71</sup> Howick's Advice to Russell, Jan. 2 1838, Kinchen, « Appendix 1 », *Lord Russell's Canadian Policy...*, p. 197-198.

<sup>72</sup> Melbourne to Russell, South Street, December 31 1837, Russell, ed., *Early correspondence of Lord John Russell...*, p. 213.

représentants politiques<sup>73</sup>. Il persévère dans son idée : l'établissement d'une convention. Les délégués qui y siègeraient décideraient des amendements nécessaires à apporter à l'Acte constitutionnel de 1791. Russell, avec ses 10 Résolutions, avait maintenu les coloniaux dans une posture de négociation avec le gouvernement britannique. Howick, quant à lui, s'en remet plus volontiers aux coloniaux. Il voudrait doter la convention de réels pouvoirs. Sinon, il craint qu'elle ne devienne qu'une tribune pour exprimer des doléances plus ou moins prises en considération par le Parlement britannique. Il anticipe aussi une réaction négative des députés de la Chambre des communes. N'y verraient-ils que le recours répété à la stratégie de repousser l'adoption définitive d'une politique coloniale sous prétexte d'une enquête plus approfondie? Par ailleurs, souligne Howick, au sein d'une convention dotée de réels pouvoirs, les représentants politiques coloniaux auraient davantage tendance à proposer des mesures modérées et bénéfiques<sup>74</sup>.

Melbourne demeure, dans l'ensemble, très incertain devant le plan que Howick propose à Russell. Malgré la détérioration rapide de la crise coloniale, il continue à repousser le problème. Il prévient Howick qu'une politique coloniale hâtive ne servirait guère mieux que les hésitations passées. L'Assemblée législative du Bas-Canada étant d'entrée de jeu hostile, la convention suggérée par Howick ne ferait-elle que transposer cette hostilité dans un nouveau corps législatif? Melbourne s'inquiète de l'obstruction des Canadiens français; il doute de l'appui du Haut-Canada; et il appréhende la résistance des colonies maritimes envers tout projet de fédération avec les Canadas. Du reste, Melbourne n'est pas dupe : il refuse la séparation entre les colonies et la métropole que le plan de Howick laisse entrevoir. « It is at once giving to these provinces the Constitution of the United States, and leaving the People nothing to do but to ship off your Governor and elect a President<sup>75</sup> », réprovoque-t-il. Il ajoute, plus incisif, que Howick devrait éviter de « fall in love with the beautiful erection of Mr Stephen's fancy<sup>76</sup> ».

---

<sup>73</sup> Howick's Paper on Canada, Jan. 2 1838, Kinchen, « Appendix B », *Lord Russell's Canadian Policy...*, p. 199-200.

<sup>74</sup> Howick's Advice to Russell, Jan. 2 1838, Kinchen, « Appendix 1 », p. 197.

<sup>75</sup> University of Durham, Grey Papers, Melbourne to Howick, 2 Jan. 1838, Martin, « Confederation rejected... », p. 42.

<sup>76</sup> *Ibid.*

Howick se défend de vouloir précipiter l'émancipation des colonies. Malgré tout, il cache difficilement son sentiment favorable vis-à-vis de cette perspective. En fait, il jongle avec des déclarations quelque peu contradictoires. Il stipule que son plan n'implique pas nécessairement la constitution d'une fédération permanente des colonies britanniques nord-américaines<sup>77</sup>. Son plan se limite à octroyer au Gouverneur général le pouvoir de créer une convention réunissant des délégués coloniaux, pour modifier l'Acte constitutionnel de 1791. Libre à cette convention de recommander l'établissement d'un gouvernement fédéral si elle le juge opportun. Il y a une nuance : les changements émaneraient des coloniaux eux-mêmes, et non des métropolitains. Howick reconnaît que lui, personnellement, considérerait comme « highly desirable that a permanent federal body should be constituted<sup>78</sup> ». Seulement, il appuie sur la nuance en question : « I do not propose at once to effect such a union, but to provide the means of accomplishing it if the inhabitants of British N. America desire it<sup>79</sup> ».

Le 3 janvier, un jour après que Russell et Melbourne aient pris connaissance de son plan, Howick le présente devant le Cabinet ministériel. Il est rejeté, notamment par lord Palmerston, secrétaire aux Affaires étrangères, et par Thomas Spring Rice, chancelier de l'Échiquier. Aucun n'accorderait sa confiance aux Canadiens français pour participer à la convention proposée par Howick. Après tout, tant Palmerston que Spring Rice œuvrent au sein de ministères dont la tâche est complexifiée par le comportement séditionnaire des Canadiens français; le premier pour les tensions frontalières et diplomatiques que cela crée avec la République américaine et le second pour les dépenses qu'entraîne la rébellion. Palmerston, par ailleurs, en écho de la critique de Melbourne, refuse qu'une telle convention décide de l'avenir de l'Amérique du Nord britannique. En outre, si elle se réunissait, elle deviendrait certainement permanente et

---

<sup>77</sup> University of Durham, Grey Papers, journal, 1 January 1838, Martin, « Confederation rejected... », p. 42.;

Royal Archives, Melbourne Papers, Box 7/56, Howick to Melbourne, private, 2 January 1837 (sic for 1838), Martin, « Confederation rejected... », p. 42.

<sup>78</sup> *Ibid.*

<sup>79</sup> *Ibid.*, p. 43.

ses membres aspireraient aussitôt à l'indépendance coloniale. La division parmi les ministres que Melbourne avait entrevue se concrétisait<sup>80</sup>.

#### **2.4 La médiation de Russell au Cabinet ministériel: le *Memorandum on Canada* à mi-chemin entre les solutions libérale et autoritaire**

C'est sans compter sur l'intervention de Russell, qui s'était préparé à assumer le rôle de médiateur dont Melbourne l'avait investi. Ce même jour, il dépose son *Memorandum on Canada* devant le Cabinet ministériel. Ce document montre, effectivement, qu'il tente de tenir une ligne médiane entre Howick et les ministres du clan rival. Russell propose la suspension de l'Habeas Corpus comme alternative à la suspension de la constitution de 1791. Cela atténuerait les pouvoirs despotiques du Gouverneur général tout en laissant une certaine marge de manœuvre au pouvoir exécutif. Russell reconnaît néanmoins que la suspension de la constitution permettrait au Gouverneur général de jouir d'une plus franche liberté dans son travail de pacification du Bas-Canada. Cependant, si cette avenue était envisagée, Russell voudrait se prémunir contre toutes dérives autoritaires. Le Gouverneur général devrait être de la trempe de sir James Kempt, qui s'était efforcé durant son administration du Bas-Canada d'agir de façon modérée et non partisane. Quant au rétablissement du problème financier, l'une ou l'autre des perspectives défendues par les ministres conviendrait. Russell consentirait, au choix, à l'abrogation de l'Acte de Ripon comme à l'appropriation du revenu colonial par le gouvernement britannique<sup>81</sup>.

En somme, le plan de Russell va comme suit. Ou bien la constitution de 1791 serait suspendue aussi longtemps que le Parlement britannique le jugerait nécessaire, ou bien l'Habeas Corpus serait suspendu durant deux ans. Une fois l'ordre restauré, le Gouverneur général pourrait convoquer les membres demeurés fidèles de la législature qui auraient siégé au cours des dix dernières années. Il leur exposerait, sans ambages,

<sup>80</sup> University of Durham, Grey Papers, journal, 2, 3 January 1838, Martin, « Confederation rejected... », p. 43.;

Palmerston to Howick, 4 Jan. 1838, Martin, « Confederation rejected... », p. 43.;

Spring Rice to Howick, confidential, 5 January 1838, Martin, « Confederation rejected... », p. 43.

<sup>81</sup> Russell's Memorandum on Canada, Jan. 3 1838, Kinchen, « Appendix 3 », *Lord Russell's Canadian Policy...*, p. 201-202.

des modifications à la constitution de 1791 proposées par le Parlement britannique. S'il échouait à obtenir leur appui, le Gouverneur général pourrait instaurer une assemblée extraordinaire, afin que les membres puissent offrir des conseils sur divers changements. Russell ajoute que si la suspension de la constitution était écartée en faveur de la suspension de l'Habeas Corpus, il garantirait au Gouverneur général un revenu suffisant pour s'acquitter des dépenses liées à la liste civile. Pour ce faire, l'abrogation de l'Acte de Ripon ou l'appropriation de 50 000 livres par année à même le revenu colonial seraient souhaitables, jusqu'à ce qu'une nouvelle entente règle définitivement cet enjeu<sup>82</sup>.

Dans les jours qui suivent, Howick récidive avec une nouvelle version de son plan. Plutôt que d'inclure l'ensemble des colonies britanniques nord-américaines, il se résout à se limiter aux Canadas<sup>83</sup>. Un rapprochement s'opère. Dans les jours suivants, Edward Ellice écrit à Russell : « I do not know what you have decided upon, but if on any permanent measure, pray satisfy Howick<sup>84</sup> », l'enjoint-il. Le jour même, Russell crie victoire. Il reçoit une lettre de Howick qui lui signifie son appui. « I think what you propose in the way of concession is quite strong enough, and though for other reasons, contrary to my original opinion, I am now for suspending the Act of 1791. I don't consider it very important which of these plans you adopt<sup>85</sup> », déclare finalement Howick à Russell. Il remarque tout de même que rien dans le plan de Russell ne s'adresse directement aux causes des troubles coloniaux. Malgré tout, Howick se range dorénavant en faveur de la suspension de la constitution du Bas-Canada. L'acquiescement de Howick à une mesure à laquelle d'autres ministres tenaient est accueilli avec soulagement par Russell. Grâce à cette nouvelle marge de manœuvre, ce dernier vient à bout de donner au gouvernement Melbourne une politique coloniale qui lui permettrait de survivre à la session parlementaire<sup>86</sup>.

---

<sup>82</sup> *Ibid.*, p. 202.

<sup>83</sup> University of Durham, Grey Papers, journal, 5 Jan. 1838, Martin, « Confederation rejected... », p. 43.; National Library of Scotland, Ellice Papers, E22. Howick to Ellice, private, 4 Jan. 1838, Martin, « Confederation rejected... », p. 43.

<sup>84</sup> Bibliothèque et Archives Canada, fonds Lord John Russell, MG24A28, bobine B-970, Edward Ellice to Russell, January 7 1838.

<sup>85</sup> PRO, G.D. 22.3, Howick to Russell, January 7 1838, Kinchen, *Lord Russell's Canadian Policy...*, p. 52.

<sup>86</sup> *Ibid.*

## 2.5 L'intégration de Durham au règlement de la crise des Canadas: la clé de voute de la stabilité ministérielle

D'où vient cette complaisance somme toute soudaine de Howick envers Russell? Est-ce que Howick réalisait que le memorandum de Russell serait difficilement contournable? Pourquoi, néanmoins, ce détachement vis-à-vis du scénario envisagé par Russell? En fait, en parallèle des tractations de Howick avec le Cabinet ministériel, d'autres démarches aboutissent à point nommé. Après des pourparlers, une entente allait être conclue sur la nomination du futur Gouverneur général de l'Amérique du Nord britannique : lord Durham allait accepter le poste. Howick consentait certainement à la suspension de la constitution du Bas-Canada maintenant qu'il savait qu'elle serait entre les mains de Durham, son ami, son complice et son beau-frère.

Ces pourparlers se tramaient depuis juillet 1837, dans la foulée de l'insuccès des 10 Résolutions Russell à favoriser une négociation bénéfique avec le Parti patriote. Melbourne avait alors écrit à Durham que la situation de cette colonie embarrassait le gouvernement de façon croissante. « It is, I apprehend possible that, by the exertion of great abilities, by great prudence, judgment and discretion, by a careful consideration of the real state of those provinces, and by judicious concessions, a catastrophe might be not only postponed, but finally prevented<sup>87</sup> », stipulait-il à Durham. Ce dernier avait refusé d'acquiescer à la requête de Melbourne. « I am not going to Canada, and have nothing to do with the settlement of that unfortunate question<sup>88</sup> », confiait-il à Ellice. Qui, effectivement, voudrait se risquer à affronter une situation qui dégénère depuis des années et qui peine à se résoudre? Les mois étaient ensuite passés sans qu'un accord soit conclu. Seulement, au début du mois de janvier 1838, nous l'avons évoqué, Melbourne s'inquiète de la stabilité de son gouvernement. Il récidive en suppliant Durham d'accepter l'administration des Canadas: « I am aware that this is not a tempting offer, nor unattended with great risk and hazard to him who accepts it, but it is an opportunity

---

<sup>87</sup> Melbourne to Durham, South Street, July 22 1837, Stuart J. Reid, ed., *Life and Letters of the First Earl of Durham, 1792-1840*, Vol. 2, London, Longmans, Green, and Co., 1906, p. 138.

<sup>88</sup> Durham to Ellice, Lambton Castle, August 27 1837, Reid, ed., *Life and Letters of the First Earl of Durham...*, p. 143.

of rendering great and essential service to your country in a great emergency<sup>89</sup> ». Quelques semaines après, au comte Nesselrode, ministre russe des Affaires étrangères que Durham côtoyait en tant qu'ambassadeur en Russie depuis 1835, celui-ci annonçait que l'imposition d'un nouveau service le contraignait à quitter les fonctions qu'il occupait jusque-là. Son ton est aigre et prétentieux à la fois :

You will appreciate the motives which have induced me to make this immense sacrifice. In every point of view, public and private, it is a real – a great sacrifice, and nothing but the imminent exigency of the case, and the demands of the public service, as well as the earnest desire of my Sovereign could have induced me to undertake such an arduous and difficult task<sup>90</sup>.

L'insistance de Melbourne avait porté fruit.

Malgré les allures de campagne de séduction, Melbourne n'a en fait que peu d'estime pour Durham<sup>91</sup>. Seulement, pour diverses raisons, la nomination de Durham au poste de Gouverneur général de l'Amérique du Nord britannique était intimement liée à la cohésion ministérielle. En effet, le retour de Durham en Grande-Bretagne en 1837, dans le contexte de l'accession de Victoria au trône, rendait certains ministres mal à l'aise. Ses sentiments et ses idées le rapprochaient des Radicaux; il était un collaborateur difficile pour plusieurs Whigs. Il faudrait, pour apaiser ceux-ci, refuser d'intégrer Durham au Cabinet ministériel. Toutefois, les Radicaux percevraient négativement une telle décision, considérant que leur influence serait ainsi diminuée. Durham lui-même n'accepterait pas qu'on le néglige ainsi<sup>92</sup>. Qui plus est, une rumeur veut que Durham puisse se hisser à la tête d'un nouveau bloc parlementaire : un parti libéral, formé des Radicaux et des membres les plus libéraux des Whigs, qui contesterait l'autorité du gouvernement Melbourne et qui se proposerait comme une alternative au retour des Tories<sup>93</sup>. Devant l'ensemble de ces enjeux, la crise coloniale aux Canadas créait une opportunité pour Melbourne. Il pourrait placer Durham à un poste prestigieux et

<sup>89</sup> Melbourne to Durham, Windsor Castle, January 7 1838, Reid, ed., *Life and Letters of the First Earl of Durham...*, p. 148.

<sup>90</sup> BAC, MG24A27, vol. 25, bobine C-1855. February 1<sup>st</sup> 1838, London, Durham to Count Nesselrode, p. 271-272.

<sup>91</sup> Thomas, « Durham, the Radicals, and the Canada Mission », p. 371.

<sup>92</sup> I.D.C. Newbould, « Lord Durham, the Whigs and Canada. 1838: The Background to Durham's Return », *Albion : A Quarterly Journal Concerned with British Studies*, vol. 8, no. 4 (Winter 1976), p. 359.

<sup>93</sup> Thomas, « Durham, the Radicals, and the Canada Mission », p. 371.

important, de façon à satisfaire les Radicaux. Par le fait même, il éloignerait Durham de Londres, de façon à satisfaire à leur tour les ministres récalcitrants. En ce sens, en envoyant Durham aux Canadas, Melbourne l'écarte des affaires domestiques plutôt qu'il le plébiscite dans son rôle de Gouverneur général.

Par ailleurs, la nomination de Durham servait aussi à gagner l'appui de Howick. Selon l'historien Ged Martin, ce serait même essentiellement pour cette raison que Durham aurait été choisi<sup>94</sup>. En effet, le libéralisme reconnu de Durham ainsi que sa relation privilégiée avec Howick devaient, pour celui-ci, contrebalancer le despotisme qu'il dénonçait jusqu'alors<sup>95</sup>. Russell s'était montré ouvert aux perspectives de Howick ; Durham, lui, s'y conformerait assurément. Howick, qui peinait à imposer ses idées à Londres, trouverait en Durham un champion pour conduire ses projets directement en Amérique du Nord britannique. Il contournerait, en quelque sorte, le gouvernement Melbourne et le Parlement britannique.

Bref, lorsqu'en janvier 1838, Durham accepte de se placer à la tête des Canadas, la clé de voute des manœuvres de Melbourne et de Russell est mise en place. Le consensus à propos de la suspension de la constitution du Bas-Canada; la nomination de Durham comme Gouverneur général; la possibilité pour celui-ci d'instituer une convention qui se pencherait sur l'opportunité d'une union fédérale. Tous ces aspects sont liés à l'appui de Howick. Grâce à l'équilibre atteint au sein du Cabinet ministériel, le gouvernement Melbourne peut dorénavant présenter sa politique coloniale avec une certaine confiance devant le Parlement britannique.

## 2.6 L'apport au processus de décisions politiques

En plus de la menace qui vient des Radicaux à la Chambre des communes, le gouvernement Melbourne doit faire face à celle qui vient de ses propres rangs : lord Howick, secrétaire à la Guerre, désapprouve la politique coloniale des dernières années. Or, son avis doit nécessairement être pris en considération. D'une part, en tant qu'ancien

---

<sup>94</sup> Ged Martin, *The Durham Report and British Policy. A Critical Essay*, Cambridge, Cambridge University Press, 1972, p. 12.

<sup>95</sup> Newbould, « Lord Durham, the Whigs and Canada... », p. 359.

sous-secrétaire parlementaire aux Colonies, il se targue, non sans raison, d'être l'expert des affaires coloniales du Cabinet ministériel. D'autre part – et surtout –, s'il démissionne, comme Melbourne le craint, il entraînerait le retrait de l'appui du clan Grey, précipitant ainsi la perte de pouvoir des Whigs. La fragilité du gouvernement Melbourne suite à la Rébellion de 1837 exacerbe vraisemblablement les perspectives les plus défaitistes.

Howick, qui profite donc d'une conjoncture favorable pour mettre de l'avant son programme, plaide pour une approche conciliante avec la population coloniale. Il prend le relais de James Stephen, sous-secrétaire permanent aux Colonies qui a développé l'idée d'une union fédérale de l'Amérique du Nord britannique par étapes, en proposant l'établissement d'une convention. Celle-ci serait composée de représentants des colonies britanniques nord-américaines et aurait le pouvoir de modifier l'Acte constitutionnel de 1791. En outre, elle disposerait de la liberté de considérer la possibilité d'une union fédérale. Howick, en somme, s'en remet au jugement et à la bonne volonté de la population coloniale pour corriger les vices de la vie politique coloniale.

Cette démarche ne fait pas l'unanimité au sein du Cabinet ministériel. Certains, davantage partisans d'une intervention autoritaire, n'accordent aucune confiance aux Canadiens français. Ils poussent, minimalement, pour la suspension de la constitution du Bas-Canada. Russell, qui doit assurer la médiation entre ces deux factions adverses, jongle avec les assertions des uns et des autres et tente de trouver un terrain d'entente. La clé de voute de la cohésion ministérielle, au final, aura été lord Durham. Durham, reconnu pour son libéralisme, est de plus le beau-frère et ami de Howick. Pour celui-ci, que Durham accepte la nomination de Gouverneur général change la donne : il consent à la suspension de la constitution du Bas-Canada qu'il refusait jusqu'alors et aux pouvoirs quasi despotiques qui incomberont par conséquent au gouverneur. En retour, son idée de convention est reconnue par Russell. Bien qu'elle ne jouisse pas de l'étendue des prérogatives entrevues par Howick, celui-ci semble miser sur le fait que Durham exercera une influence qui ira dans le sens de ses visées. Russell, grâce à cette manœuvre, dispose d'une politique coloniale à présenter au Parlement en guise de réaction à la Rébellion de 1837.

### 3. LE *CANADA BILL* : LA MISE EN CAUSE DE L'ACTE CONSTITUTIONNEL DE 1791

#### 3.1 La présentation du projet de loi par Russell au Parlement britannique : la suspension de la constitution du Bas-Canada et les pouvoirs despotiques de Durham

Le 16 janvier 1838, Russell présente à la Chambre des communes le projet de loi décidé par le Cabinet ministériel sur la base de son mémorandum : le *Canada Bill*. Dans son discours, il commence par réfuter deux opinions mises de l'avant par les Radicaux : d'une part, l'injustice de l'administration coloniale par la métropole et, d'autre part, les bienfaits de séparer définitivement la colonie de la métropole. Il reprend en quelque sorte là où la session parlementaire avait terminé avant le congé de Noël<sup>96</sup>.

Russell, par après, détaille la trame événementielle qui les a conduits jusqu'à ce projet de loi. Il dénonce tout d'abord l'Acte constitutionnel de 1791, qu'il considère comme défectueux à bien des égards. Cela dit, il insiste davantage, à ce stade-ci, sur la demande de l'Assemblée législative en 1818 de pouvoir voter l'ensemble de ses provisions financières, sans que le Parlement britannique ne s'en mêle. C'est là, soutient Russell, que les troubles coloniaux ont véritablement commencé. Cette doléance avait traversé la décennie suivante. Elle aurait pu aboutir, après que la commission Huskisson y ait consenti, avec l'Acte de Ripon en 1831. Cependant, les représentants politiques des Canadiens français ont, de manière inattendue, persisté dans leur indignation<sup>97</sup>. Russell s'en défend. « [After] an attempt made to fulfill every wish entertained by the Canadians », s'élançait-il, « after an attempt to remove every grievance under which they laboured », poursuit-il, les Canadiens français assumaient leurs plaintes avec davantage de ténacité et d'amertume encore<sup>98</sup>. Le gouvernement britannique, pourtant, avait élaboré un remède pour chacun des griefs exprimés dans la foulée de la

<sup>96</sup> UK Parliament, Hansard, Series 3, vol. 40, Commons Sitting of 16 January 1838, Lord John Russell, col. 8.

<sup>97</sup> *Ibid.*, col. 10 à 15.

<sup>98</sup> *Ibid.*, col. 15.

commission Huskisson<sup>99</sup>. À propos de l'Acte de Ripon, plus spécifiquement, il ajoute: « Could any remedy be proposed which showed a more generous confidence [...] <sup>100</sup> »? Rien n'y faisait : l'Assemblée législative s'obstinait dans un comportement obstructif. En 1834, elle se fit plus offensive encore avec ses 92 Résolutions; « a long and vehement remonstrance », commente Russell, « which they passed a whole session in framing, and separated without passing any supply bill whatever »<sup>101</sup>. « This was the point of departure taken by those who caused a new breach in the proceedings of the Assembly<sup>102</sup> », s'indigne-t-il. Depuis, l'Assemblée législative avait cessé de voter les provisions nécessaires au fonctionnement de l'administration coloniale. Voici donc maintenant le Parlement britannique aux prises avec une guerre civile au Bas-Canada<sup>103</sup>.

Russell sollicite le soutien des députés de la Chambre des communes dans le maintien de la souveraineté de la Couronne britannique dans ses colonies. Le *Canada Bill*, déclame-t-il, vise à restaurer l'ordre et la tranquillité au Bas-Canada. Il souhaite que tous en reconnaissent la bienfaisance<sup>104</sup>. Sans tarder davantage, il présente les clauses du projet de loi. Cet acte prévoit la suspension de la constitution du Bas-Canada et l'octroi des pouvoirs législatifs à un Conseil spécial dirigé par le Gouverneur général. Le Gouverneur en conseil instaurerait des décrets, mais leur durée demeurerait limitée. Le principal enjeu qu'il aura à réfléchir, considère Russell, concernera probablement les changements à apporter à la composition des corps législatifs. Pour l'assister, le Gouverneur général pourra, à sa guise, convoquer une commission. Elle serait formée de 26 personnes : trois membres du Conseil législatif du Bas-Canada; trois autres de celui du Haut-Canada; puis, à cause de l'état défavorable de l'Assemblée législative du Bas-Canada, vingt autres personnes élues directement parmi la population des deux Canadas. Les propositions de modification de la constitution de 1791 émanant de cette

---

<sup>99</sup> *Ibid.*, col. 18.

<sup>100</sup> *Ibid.*, col. 20.

<sup>101</sup> *Ibid.*, col. 22.

<sup>102</sup> *Ibid.*

<sup>103</sup> En fait, elle avait continué de les voter, mais tout en y joignant des conditions telles qu'il était vain de penser qu'elles pourraient être sanctionnées. De fait, c'est le Conseil législatif qui les bloquait.

<sup>104</sup> *Ibid.*, col. 35.

commission, après avoir été approuvées par le Gouverneur général, seraient soumises au Parlement britannique<sup>105</sup>.

La suspension de la constitution du Bas-Canada, admet Russell, investira le Gouverneur général de pouvoirs quasi dictatoriaux. Pour se prémunir de tout abus, toutefois, le gouvernement a pris soin de choisir un candidat approprié : Durham. Nul, en effet, ne peut nier le libéralisme inflexible de Durham. Russell, qui termine ainsi son discours, lance l'appât. Est-ce que les Radicaux mordront à l'hameçon? Se rallieront-ils, comme Howick, au gouvernement<sup>106</sup>?

### **3.2 Les instructions de Glenelg à Durham: la perspective d'une union en Amérique du Nord britannique**

Deux jours après, Howick insiste auprès de Russell pour que les instructions de Durham soient rapidement présentées devant la Chambre des communes. Selon les procédures habituelles, elles ne seraient déposées que peu avant le départ du Gouverneur général, afin qu'elles soient conformes aux développements les plus récents. Seulement, Howick compte sur les principes libéraux contenus dans ces instructions pour contrebalancer la suspension de la constitution et influencer le vote des Radicaux<sup>107</sup>. Il tiendra d'ailleurs ce discours lorsque cette manœuvre deviendra l'objet de critiques au sein du Parlement<sup>108</sup>. Son insistance provient vraisemblablement aussi du fait que les instructions doivent évoquer la possibilité que la commission convoquée par le Gouverneur général se penche sur une union fédérale. Rien dans le discours de Russell n'avait encore laissé entrevoir cette perspective. Howick, très certainement, veut s'assurer qu'elle soit véritablement consignée dans ces instructions<sup>109</sup>.

En fait, en parallèle des manœuvres de Howick, la perspective d'une union en Amérique du Nord britannique semble tranquillement s'immiscer dans les esprits. En

---

<sup>105</sup> *Ibid.*, col. 36-38.

<sup>106</sup> *Ibid.*, col. 38-39.

<sup>107</sup> PRO, G.D. 22.3, Howick to Russell, January 18 1838. Kinchen, *Lord Russell's Canadian Policy...*, p. 59.

<sup>108</sup> UK Parliament, Hansard, Series 3, vol. 40, Commons Sitting of 26 January 1838, Viscount Howick, col. 575-576.

<sup>109</sup> Kinchen, *Lord Russell's Canadian Policy...*, p. 59.

effet, ce même jour, Glenelg, secrétaire aux Colonies, est à la Chambre des pairs pour présenter les avenues explorées par le gouvernement pour la politique coloniale. Il invite les lords à approuver une adresse qu'il voudrait déposer devant la reine Victoria. Cette adresse, assez simplement, stipulerait leur appui aux mesures jugées nécessaires par le gouvernement pour le maintien de l'intégrité de l'Empire<sup>110</sup>.

Son discours montre une évolution dans l'appréhension des affaires des Canadas. Glenelg indique que le règlement de la crise coloniale du Bas-Canada doit nécessairement prendre en considération les intérêts du Haut-Canada. Après tout, plusieurs enjeux sont communs aux deux colonies. Glenelg, en somme, lie le sort des Canadas. Il insiste, qui plus est, pour que les Canadas soient considérés comme un tout. Il présente alors en rafale les plans suggérés comme solution aux troubles coloniaux des deux Canadas. D'emblée, il écarte l'annexion de Montréal au Haut-Canada, de crainte que les querelles du Bas-Canada ne traversent vers cette colonie voisine. Il s'oppose aussi à l'union législative des Canadas, évoquant l'étendue importante des Canadas, les différences culturelles entre les populations des deux colonies, la détermination du lieu de la capitale, et surtout, l'opposition probable du Haut-Canada à une telle union<sup>111</sup>. Il approuve, par contre, l'union fédérale des Canadas, qu'il considère comme une avenue plus prometteuse.

It would give the upper province a just influence over those great questions to which I have alluded, and would I should think, satisfy the inhabitants of that district. It would, at the same time, by bringing together the natives of the two provinces to discuss measures of mutual interest, induce them to give their attention to subjects of greater importance; it would enlarge and liberalise their views, and raise them above those narrow and local questions which have hitherto divided them<sup>112</sup>.

Ici encore, néanmoins, Glenelg demeure incertain de l'adhésion du Haut-Canada<sup>113</sup>. Au final, conclut-il, l'idée de la commission, telle que Russell l'avait évoquée l'avant-veille devant la Chambre des communes, s'avérerait un choix plus assuré. Elle agirait, en définitive, comme une espèce d'ébauche d'union fédérale des Canadas: « If it be asked

<sup>110</sup> UK Parliament, Hansard, Series 3, vol. 40, Lords Sitting of 18 January 1838, Lord Glenelg, col. 162-163.

<sup>111</sup> *Ibid.*, col. 163-175.

<sup>112</sup> *Ibid.*, col. 175.

<sup>113</sup> *Ibid.*, col. 175-176.

what advantages are to be gained from this proposal, I answer that in some respects I have touched on them in adverting to the federal union<sup>114</sup> ». Howick et Stephen n'auraient pas présenté cette mesure différemment.

Le 20 janvier, faisant suite aux inquiétudes de Howick, Glenelg envoie à Durham un aperçu de ses instructions, qui lui communique les attentes du gouvernement quant à sa mission aux Canadas<sup>115</sup>. Après avoir évoqué une pétition provenant de l'Assemblée législative du Haut-Canada proposant l'annexion de Montréal au Haut-Canada, il écrit :

It is clear that some plan must be devised to meet the just demands of Upper Canada. It will be for your Lordship in conjunction with the committee to consider if this should not be done by constituting some joint legislative authority which should preside over all questions of common interest to the two Provinces and which might be appealed to in extraordinary cases to arbitrate between contending parties in either, preserving, however to each Province its distinct Legislature with authority in all matters of exclusively domestic concern. If this should be opinion you will have further to consider what should be the nature and limits of such authority and all the particulars which ought to be comprehended in any scheme for its establishment<sup>116</sup>.

Certes, cette avenue potentielle se range aux côtés des enjeux que Durham aura à considérer : le commerce intercolonial et étranger, la composition du Conseil législatif, la querelle des subsides, le régime foncier, les cours d'appel et les destitutions. Néanmoins, la possibilité d'une union fédérale est dorénavant consignée, par écrit sur papier, par le secrétaire aux Colonies<sup>117</sup>.

Glenelg, encore dans les instructions, prévoit la formation d'une seule et grande nation indépendante par les colonies britanniques nord-américaines. Toutefois, il admet que cette finalité ne peut être atteinte que par phases. Le but ultime, souligne-t-il, serait une union fédérale de l'Amérique du Nord britannique. La crise coloniale, poursuit-il, pousserait plutôt vers une union fédérale des Canadas. Cependant, comme il l'avait dit devant les lords, la conjoncture oblige au recours à une commission, telle que présentée

---

<sup>114</sup> *Ibid.*, col. 176.

<sup>115</sup> BAC, MG24A27, vol. 7, bobine C-1849, January 20 1838, Downing Street, Glenelg to Durham, p. 19-20.

<sup>116</sup> *Ibid.*, p. 43-45.

<sup>117</sup> *Ibid.*, p. 48-49.

par Russell. En somme, il semblerait que, sans l'avouer, Glenelg soit gagné par l'étapisme de Howick et de Stephen<sup>118</sup>.

Alors que le *Canada Bill* arrive à la sanction royale, Glenelg se garde tout de même, devant le Parlement britannique, de présenter cette voie comme un plan auquel Durham doit nécessairement se conformer. Il se défend même de l'engagement définitif du gouvernement Melbourne pour l'union des Canadas :

[He] disclaimed all intention on the part of her Majesty's Government to form a union of the two provinces. In his opening speech on this Bill he had stated, that whatever speculative opinions might be entertained on the subject of a union, it was evident that there were great difficulties and objections in the way of such a measure. He had never contemplated such a step, unless it should appear to be the desire of both the provinces. He especially wished to guard himself from ever entertaining any such intention, except the minds of the inhabitants of both provinces should lead them to incline to a junction. He could, therefore, assure the noble Earl, that it was not at all the intention of her Majesty's Government to urge a union of the two provinces. Their object was only to endeavour to make such an alteration in the constitution of each province as might enable each to be better governed<sup>119</sup>.

En fait, Glenelg joue au funambule. Ses déclarations doivent témoigner de la prise en charge de la situation par le gouvernement; elles doivent montrer la ligne directrice. Sinon, elles déplairaient aux ministres et aux députés les plus proactifs, Howick le premier. Seulement, elles doivent aussi rester suffisamment larges pour éviter que les dés semblent pipés. Sinon, les ministres et les députés plus réfractaires à ces grands projets de bouleversements constitutionnels se méfieraient d'un programme inavoué du gouvernement Melbourne. Si, en vertu du *Canada Bill*, Durham doit être investi de pouvoirs quasi despotiques, sa marge de manœuvre doit demeurer apparente.

### 3.3 Les débats parlementaires : les débuts de l'adhésion à l'idée d'union fédérale

Au-delà de ces propos quelque peu contradictoires de Glenelg, durant les débats parlementaires, la place d'une union fédérale dans le *Canada Bill* demeure encore incertaine. Pourtant, cette idée, sans occuper une place centrale des discussions, gagne

---

<sup>118</sup> *Ibid.*, p. 53-55.

<sup>119</sup> UK Parliament, Hansard, Series 3. vol. 40. Lords Sitting of 8 February 1838, Lord Glenelg, col. 885.

en adhésion. En effet, du 16 janvier au 10 février, alors que le projet de loi passe les étapes parlementaires menant à la sanction royale, quelques députés des partis d'opposition se disent ouverts à une union fédérale, qu'elle implique les Canadas ou l'ensemble des colonies britanniques nord-américaines.

Certains Radicaux l'accueillent d'emblée : les uns parce qu'elle accélérerait la séparation définitive entre la métropole et la colonie; les autres, parce que, faute de mieux, elle renouvellerait le lien impérial à la faveur de leurs opinions<sup>120</sup>. Ainsi, dès le 17 janvier, Mr. Ward dit que si le projet de loi menait à une union des Canadas, ces colonies en bénéficieraient<sup>121</sup>. Mr. Warburton considère à son tour comme nécessaire qu'une union fédérale embrasse toute l'Amérique du Nord britannique<sup>122</sup>. Il voudrait que la Grande-Bretagne accompagne ces colonies dans leur émancipation afin d'éviter une rupture brutale du lien impérial et afin d'éviter qu'elles ne succombent à l'expansion de la République américaine<sup>123</sup>.

Cela dit, le Radical qui en présente la vision la plus élaborée demeure John Arthur Roebuck. Depuis quelques mois, celui-ci avait perdu son siège de député. Seulement, Mr Grote, un autre Radical, avait présenté une pétition le 17 janvier, après l'introduction du *Canada Bill* par Russell. Il demandait l'autorisation d'entendre Roebuck au Parlement, en tant qu'agent officiel de l'Assemblée législative du Bas-Canada<sup>124</sup>. Grote, justifiait-il, voulait une interprétation alternative des affaires des Canadas à celle de Russell, afin de s'assurer de la validité des faits communiqués. La pétition avait été acceptée<sup>125</sup>.

Ainsi, le 22 janvier, Roebuck est d'abord admis à la Chambre des communes, où il se limite à dénoncer le *Canada Bill*<sup>126</sup>. Le 5 février, il est ensuite admis à la Chambre des pairs, où il dénonce à nouveau le *Canada Bill*, mais où il donne un aperçu plus

---

<sup>120</sup> Thomas, « Durham, the Radicals, and the Canada Mission ». p. 376 à 380.

<sup>121</sup> UK Parliament, Hansard, Series 3, vol. 40, Commons Sitting of 17 January 1838, Mr. Ward, col. 100.

<sup>122</sup> *Ibid.*, Mr. Warburton, col. 108.

<sup>123</sup> *Ibid.*, col. 484.

<sup>124</sup> UK Parliament, Hansard, Series 3, vol. 40, Commons Sitting of 17 January 1838, Mr. Grote, col. 159-160.

<sup>125</sup> UK Parliament, Hansard, Series 3, vol. 40, Commons Sitting of 22 January 1838, Mr. Grote, col. 255-257.

<sup>126</sup> *Ibid.*, Mr. Roebuck, col. 265-310.

détaillé de son plan pour régler la crise coloniale. Ses idées n'étaient pas nouvelles : il les avait déjà exposées devant le Parlement britannique l'année précédente et il les avait, plus récemment, présentées au Cabinet ministériel. Ses tentatives étaient toutefois demeurées vaines. Le contexte ayant changé à la suite de la rébellion, il tente une énième fois de convaincre les députés du bienfondé de son plan.

Sa politique coloniale repose sur deux enjeux, qu'il considère comme prépondérants : le mécontentement issu des Canadas et l'expansionnisme de la République américaine. Pour y remédier, d'abord, il abolirait carrément le Conseil législatif. Ensuite, il établirait une Assemblée centrale dont les membres seraient élus par les Assemblées législatives de chacune des colonies. Celle-ci veillerait tant à leurs intérêts communs qu'aux intérêts impériaux. Roebuck instituerait aussi une cour supérieure qui se pencherait sur les enjeux juridiques intercoloniaux et qui délimiterait, notamment, les prérogatives de l'Assemblée centrale envisagée<sup>127</sup>.

Such a machinery as this would keep your colonies in one compact body – would keep them separate from the United States, and when the time comes, which must come, in which they are to be independent of our dominion, they might form themselves into a northern confederation, balancing and controlling the powers of the United States of America<sup>128</sup>.

Le plaidoyer de Roebuck est ardu : ses opinions sont controversées. Pour Roebuck, la perspective d'une union fédérale est intimement liée à l'indépendance coloniale; et qui plus est, il place l'union fédérale des colonies britanniques nord-américaines au cœur de son plan. Pour ses interlocuteurs, cette possibilité devrait demeurer au mieux un aspect secondaire de la politique coloniale; au pire, elle représente un danger direct pour l'intégrité de l'Empire. En fin de compte, les discours de Roebuck ne convainquent pas les membres du Parlement britannique de rejeter le *Canada Bill* en faveur de son propre plan.

Pourtant, même du côté des Tories, un député finit par se montrer conciliant avec la perspective d'une fédération en Amérique du Nord britannique. Sir Robert Peel lui-même, le chef de l'opposition, après quelques séances de débats parlementaires, dévoile

---

<sup>127</sup> UK Parliament, Hansard, Series 3, vol. 40, Lords Sitting of 5 February 1838, Mr. Roebuck, col. 735-737.

<sup>128</sup> *Ibid.*, col. 770.

son opinion favorable à cet égard. Le lendemain de l'introduction du *Canada Bill* à la Chambre des communes, Peel commence par approuver la suspension de la constitution. Il montre toutefois de l'inquiétude devant la proposition de Russell de former une commission qui discuterait des modifications à apporter à l'Acte constitutionnel de 1791. Il doute de la disposition d'esprit des coloniaux. L'état d'exaspération ne rendrait-il pas difficile une quelconque conciliation de leurs intérêts? Les colonies traversent une période trouble ; le moment est-il opportun, comme semble le suggérer Glenelg, pour former cette commission en tant qu'union préalable des Canadas<sup>129</sup>?

Plusieurs jours après, Peel répète qu'il ne laisserait pas aux coloniaux, dans la situation actuelle, le soin de statuer sur les divers arrangements nécessaires au règlement de la crise coloniale<sup>130</sup>. Peel voudrait que Durham ait les coudées franches. Or, l'inclusion de cette commission dans les instructions de Durham ne laisse pas de marge de manœuvre au Gouverneur général. Durham devrait avoir la liberté de favoriser une alternative s'il le jugeait opportun. De plus, la publication hâtive des instructions l'empêche de s'adapter à de possibles changements dans les colonies d'ici avril, moment prévu du départ de Durham. Du reste, Peel trouve étrange que la commission doive inclure des représentants du Haut-Canada, considérant que les enjeux évoqués dans les instructions sont des enjeux qui ne touchent que le Bas-Canada. En fait, précise Peel, il est ouvert à la perspective d'une union des Canadas. Il accepte aussi la possibilité que les colonies maritimes puissent se joindre à une telle union. Seulement, à son sens, la commission obstruerait plutôt qu'elle favoriserait cette fin<sup>131</sup>. En définitive, tout comme Roebuck qui s'oppose au *Canada Bill* tout en appuyant l'idée d'une union, Peel rejette la mesure prévoyant une commission mais soutient lui aussi, paradoxalement, cette idée d'une union<sup>132</sup>.

À l'occasion du discours de Peel, la contrepartie gouvernementale est donnée par Edward Ellice et Howick. Un certain consensus semble alors se former autour du

---

<sup>129</sup> UK Parliament, Hansard, Series 3, vol. 40, Commons Sitting of 17 January 1838, Sir Robert Peel, col. 149-152.

<sup>130</sup> UK Parliament, Hansard, Series 3, vol. 40, Commons Sitting of 26 January 1838, Sir Robert Peel, col. 552.

<sup>131</sup> *Ibid.*, col. 155-158.

<sup>132</sup> *Ibid.*, col. 550 à 558.

*Canada Bill*. Ellice, d'abord, dit entrevoir la possibilité d'une union fédérale des colonies britanniques nord-américaines, mais comme Peel, il s'oppose à la commission. Selon lui, une discussion à ce propos pourrait devenir, au sein de la commission, le dessein le plus dangereux du moment<sup>133</sup>. Cependant, il voudrait que le gouvernement légifère tout de même dans le sens d'une union des intérêts des Canadas<sup>134</sup>. Ensuite, Howick commence par justifier le choix, que Peel critiquait, de publier les instructions de Durham aussi rapidement. Les pouvoirs despotiques conférés à Durham ainsi que la suspension de la constitution, dit-il, rendaient nécessaire la démonstration des intentions libérales du gouvernement<sup>135</sup>. Il expose, par ailleurs, son opinion favorable à l'égard d'une union fédérale des Canadas, fidèle à son accord avec Russell<sup>136</sup>. Il reconnaît avec Peel que cette union devrait aussi inclure les colonies maritimes. Seulement, pour l'instant, il fallait la limiter aux Canadas. Après tout, les difficultés proviennent essentiellement de l'Acte constitutionnel de 1791<sup>137</sup>. Howick résume bien ici la posture qu'il s'est résolu à adopter. Par le fait même, il présente les divers éléments qui composent l'équilibre que veut tenir le gouvernement Melbourne par le *Canada Bill* :

In my opinion the way we can arrive at it, and the only method by which we can do so, is by bringing together—I do not say formally, representatives of the two provinces—I do not contend that by the instructions on the table is meant a full and fair representation of the people of Lower Canada (as was last night supposed to be the case by the right hon. Baronet); but, in my opinion, I repeat, the only practical mode of arriving at such a general adjustment of the disputed questions is to bring together fairly and deliberately, to discuss these matters, a certain number of persons who represent all interests in the two provinces. I believe, under the mediation of the Earl of Durham, who cannot be suspected of having any interest on one side or the other—whose only possible object must be and is, to do full and fair justice to both parties—that we may be able, by a discussion of that description, and by such persons, to devise a general project for settling all these disputed points, and that a scheme may be drawn up for the consideration of the Imperial Parliament for accomplishing so desirable an object. I do not say that this can be done at the present moment, because there must be time for allowing angry passions to cool and men's minds to subside from the recent excitement; but I do believe that, in a short interval of time such a meeting of persons as is sketched out in the instructions which are before us

---

<sup>133</sup> *Ibid.*, Edward Ellice, col. 558-560.

<sup>134</sup> *Ibid.*

<sup>135</sup> *Ibid.*, Viscount Howick, col. 569-570.

<sup>136</sup> *Ibid.*, col. 575-576.

<sup>137</sup> *Ibid.*, col. 576.

might lead to the proposition of a general scheme of compromise such as I have ventured to suggest. If that, should be the case, and if a plan of that description should be brought under the notice of Parliament, I cannot for a moment believe that this House would not gladly and unhesitatingly give its authority to a Bill for accomplishing that arrangement<sup>138</sup>.

La suspension de la constitution, la nomination de Durham, la commission envisagée dans les instructions, la possibilité d’y discuter d’une union fédérale avec les coloniaux — tous ces éléments se tiennent ensemble dans le *Canada Bill*. Chacun peut s’y accrocher par le bout qui lui convient le mieux.

Ainsi, le 10 février, le *Canada Bill* obtient finalement la sanction royale<sup>139</sup>. La mission de Durham est confirmée; son affectation est entérinée; les pouvoirs considérables à sa disposition sont ratifiés. Les débats parlementaires autour du projet de loi montrent que les démarches des autorités politiques britanniques demeurent exploratoires. Le gouvernement Melbourne, cela dit, s’en contente; il peut se décharger des enjeux coloniaux et les déléguer à Durham, qui doit dorénavant prendre le relais des intentions exprimées par le Cabinet ministériel.

### 3.4 L’apport au processus de décisions politiques

Russell, après que le Cabinet ministériel ait adopté la politique coloniale, présente à la Chambre des communes un projet de loi : le *Canada Bill*. Dans son discours, il impute la crise coloniale à l’Acte constitutionnel de 1791. La séparation de la *Province of Quebec* en deux Canadas, tout particulièrement, apparaît comme une mesure néfaste à cet égard. Le projet de loi prévoit la suspension de la constitution du Bas-Canada, l’octroi de pouvoirs quasi despotiques au Gouverneur général et la possibilité de convoquer une commission. Celle-ci serait formée de représentants de la population coloniale, de façon telle à pouvoir exclure les Canadiens français, avec le mandat de proposer des modifications à la constitution. Celles-ci, sous réserve de l’approbation du Gouverneur général, seraient ensuite examinées par le Parlement. Pour mener ce programme en toute justice, Durham, dont le libéralisme est reconnu, a été choisi.

---

<sup>138</sup> *Ibid.*, col. 579.

<sup>139</sup> UK Parliament, Hansard, Series 3, vol. 40, Lords Sitting of 10 February 1838, Minutes, col. 1002.

À ce stade-ci, le gouvernement Melbourne, comme la plupart des autorités politiques britanniques, rejette les diverses perspectives d'union alors envisagées : que ce soit l'annexion de Montréal au Haut-Canada, l'union législative des Canadas ou l'union fédérale de l'Amérique du Nord britannique. Seule l'union fédérale des Canadas suscite une certaine adhésion, tous partis confondus. Malgré tout, une idée semble avoir définitivement gagné tous les esprits : le sort des Canadas doit être lié. Ainsi, bien que la Rébellion de 1837 concerne principalement le Bas-Canada, le règlement de la crise coloniale doit nécessairement inclure le Haut-Canada. Cela dit, après la sanction royale du *Canada Bill*, le processus de décisions politiques relève désormais de Durham.

#### **4. LES PRÉPARATIONS DE DURHAM EN GRANDE-BRETAGNE : LES EFFORTS D'INFLUENCE DES GROUPES POLITIQUES COLONIAUX**

À partir du moment où Durham accepte sa nomination, il entreprend de s'informer sur la situation coloniale des Canadas. Des représentants des divers groupes politiques coloniaux, souhaitant profiter de cette occasion pour stimuler leurs intérêts particuliers, tentent de s'impliquer dans cette démarche. La classe commerciale anglaise de Montréal, la législature du Haut-Canada et les représentants politiques des Canadiens français tentent chacun des rapprochements. Ils veulent offrir à Durham, en amont de son arrivée en Amérique du Nord britannique, leur interprétation des enjeux coloniaux afin de gagner sa faveur. Durham, s'il veut mener à bien sa tâche, doit les prendre en considération. Néanmoins, il importe aussi qu'il se dégage des prétentions des uns et des autres et qu'il pose comme juge impartial en l'affaire. Le juste milieu est difficile à tenir. Au final, cela dit, Durham contournera l'enjeu en écartant leurs perspectives respectives au profit d'un programme qui l'inspire davantage : le plan de Roebuck.

#### 4.1 La classe commerciale anglaise de Montréal : en faveur de l'union législative des Canadas

Bien que le projet phare d'union législative des Canadas de la classe commerciale anglaise de Montréal ait ses racines jusque dans l'Acte constitutionnel de 1791, les tentatives de pressions de celle-ci sur le gouvernement britannique dans les décennies suivantes ont eu un succès mitigé. En 1810, Jonathan Sewell, juge en chef du Bas-Canada, avait écrit un mémoire au Gouverneur général Craig dans lequel il plaçait l'union législative des Canadas comme principale recommandation pour mettre fin à l'impasse dans laquelle s'enfonçaient les institutions coloniales. Craig, peu convaincu par cette initiative, avait transmis le mémoire à Londres, en y joignant toutefois une lettre exposant ses propres pistes de solution, qui excluaient toute perspective d'union. Le gouvernement britannique n'y avait pas donné suite<sup>140</sup>.

Lorsqu'en 1822, le projet d'union des Canadas avait refait surface, Sewell s'y était opposé, considérant maintenant que l'établissement d'une union de l'ensemble des colonies britanniques nord-américaines profiterait davantage à la population coloniale et aux intérêts impériaux britanniques. La classe commerciale anglaise de Montréal, nonobstant, avait poussé son plan jusqu'au Parlement britannique, grâce à l'appui d'Edward Ellice notamment. Le plan impliquait la régulation du commerce entre les Canadas et les États-Unis, l'institution d'un système d'arbitrage pour les taxes douanières perçues à Québec et l'union des Canadas. Les marchands britanniques du Bas-Canada percevaient cette mesure comme une façon, pour le Parlement britannique, de les soutenir dans leur rivalité avec New York pour le contrôle des richesses de l'intérieur du continent nord-américain. Le Parlement britannique, cela dit, s'était contenté, par le *Canada Trade Act*, d'agir sur les deux premiers aspects du plan, repoussant l'union des Canadas, pourtant centrale aux yeux de la classe commerciale anglaise de Montréal. Celle-ci avait ensuite sombré dans une lassitude moribonde,

---

<sup>140</sup> Louis-Georges Harvey, « Une Constitution pour l'Empire : sur les origines de l'idée fédérale au Québec, 1765-1815 », *Les Cahiers des dix*, no. 66, 2012, p. 25-54.

impuissante devant le succès de New York dont témoignait l'expansion de la République américaine<sup>141</sup>.

Encore en 1828 à l'occasion de la commission Huskisson et en 1837 à l'occasion de la commission Gosford, l'union législative des Canadas avait été considérée puis rejetée par les divers commissaires impliqués dans les processus. Malgré cette suite d'échecs, pourtant, la nomination de Durham après la Rébellion de 1837 insuffle un nouvel espoir. N'est-ce pas une opportunité sur mesure, pour la classe commerciale anglaise de Montréal, de promouvoir ses intérêts et de finalement avoir gain de cause? La première parmi les groupes politiques coloniaux, elle sollicite l'attention de Durham et lui expose des doléances longuement mûries depuis des années<sup>142</sup>.

Dans une lettre du 5 avril 1838, les émissaires George Moffatt et William Badgley, alors en Grande-Bretagne, font connaître à Durham les maux dont souffre la population britannique du Bas-Canada<sup>143</sup>. Moffatt, dirigeant de la firme *Gillespie, Moffatt and Company*, une entreprise d'import-export, jouit d'une influence notable au Bas-Canada. Depuis 1831, il représente les marchands de Montréal au sein du Conseil législatif. À cet égard, d'ailleurs, il a contribué à l'escalade des tensions dans la colonie. On lui attribue des démarches particulièrement hostiles aux Canadiens français<sup>144</sup>. Badgley, quant à lui, est un associé du bureau d'avocat *Badgley and Abbott*. En 1837, il a été l'un des fondateurs de l'Association constitutionnelle de Montréal, qui s'opposait aux desseins du Parti patriote. Il affectionne la culture britannique, demeure fidèle à la Couronne britannique et est attaché au protestantisme. En outre, il est soucieux d'angliciser le Bas-Canada<sup>145</sup>.

Moffatt et Badgley présentent à Durham la liste de leurs revendications : une liste civile fixe, l'amélioration de la composition du Conseil législatif et du Conseil exécutif, l'indépendance du corps juridique, un tribunal provincial pour les destitutions, un

---

<sup>141</sup> *Ibid.*

<sup>142</sup> *Ibid.*

<sup>143</sup> BAC, MG24A27, vol. 25, bobine C-1855, April 5 1838, London, G. Moffatt and W. Badgley to Durham, p. 414-436.

<sup>144</sup> Gerald Tulchinsky, « George Moffatt ». *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 9, Université Laval / University of Toronto, 2003.

<sup>145</sup> Elizabeth Gibbs, « William Badgley », *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 11, Université Laval / University of Toronto, 2003.

système public d'éducation élémentaire financé par des contributions de la population, l'amélioration de la voie de navigation sur la voie maritime des Grands Lacs et du Saint-Laurent, l'établissement d'un registre foncier, l'abolition du régime seigneurial, l'incorporation des villes de Montréal et de Québec, l'amélioration de la loi du jury, le réarrangement des districts électoraux du Bas-Canada afin d'assurer une meilleure représentation de la population britannique, et finalement l'assimilation des Canadiens français<sup>146</sup>. Ils insistent sur une revendication en particulier: l'union législative des Canadas, « the only measure which we believe will be found co-extensive with the evils affecting Lower Canada, and from which permanent and effective advantage to both Provinces may be anticipated<sup>147</sup> ». Elle est, selon eux, absolument nécessaire au règlement de la crise qui secoue le Bas-Canada<sup>148</sup>.

Le 17 avril, Moffatt détaille davantage encore cette perspective, répondant à Durham qui sollicitait de l'information supplémentaire à propos du Conseil législatif et du système représentatif du Bas-Canada<sup>149</sup>. En parallèle, Moffatt et Badgley livrent aussi une adresse destinée à la reine Victoria. Ils font valoir que leurs intérêts ont été négligés par le gouvernement britannique, qu'aucune convergence n'est possible avec les Canadiens français, dont les lois, les mœurs et le sentiment national nuisent à la prospérité du Bas-Canada, et que l'union des Canadas s'impose comme la solution à privilégier<sup>150</sup>.

À la fin du mois, la charge est maintenue par Andrew Stuart, un autre émissaire de la population britannique du Bas-Canada. Stuart, avocat de profession, avait abandonné le Parti canadien sous la bannière duquel il avait été élu, après que Louis-Joseph Papineau l'ait radicalisé. Il interpelle alors Durham en tant que président de l'Association constitutionnelle de Montréal<sup>151</sup>. Il lui communique un memorandum

---

<sup>146</sup> BAC, MG24A27, vol. 25, bobine C-1855, April 5 1838, London, G. Moffatt and W. Badgley to Durham, p. 415-416.

<sup>147</sup> *Ibid.*, p. 417.

<sup>148</sup> *Ibid.*

<sup>149</sup> BAC, MG24A27, vol. 25, bobine C-1855, April 17 1838, 9 Somerset St, Portman Square, G. Moffatt to Durham, p. 451 à 453.

<sup>150</sup> BAC, MG24A27, vol. 7, bobine C-1849, April 19 1838, Downing Street, Address to the Queen, Enclosed, Glenelg to Durham, no. 13, p. 219 à 224.

<sup>151</sup> Ginette Bernatchez. « Andrew Stuart », *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 7, Université Laval / University of Toronto, 2003.

intitulé *Heads of Objections to a Federative Union of the Provinces of British North America*. Serait-ce que les débats au Parlement britannique à propos du *Canada Bill*, ayant exposé le dessein envisagé par quelques-uns d'ériger une fédération des colonies britanniques nord-américaines, aient inquiété la classe commerciale anglaise de Montréal? En tout cas, la démonstration des obstacles auxquels s'expose un tel projet devient un prétexte pour persister dans la valorisation d'une union législative des Canadas.

Stuart se penche sur les enjeux théoriques et pratiques d'une union fédérale de l'Amérique du Nord britannique. Il évoque d'abord le partage des prérogatives qu'impliquerait l'établissement d'un gouvernement fédéral. Il voit difficilement comment une telle mesure pourrait fonctionner. Si, d'un côté, les pouvoirs octroyés au gouvernement fédéral étaient retranchés aux législatures coloniales, cela susciterait mécontentement chez les coloniaux et désordre dans les colonies. Si, de l'autre côté, ces pouvoirs étaient transférés du gouvernement impérial, cela conduirait à la séparation de la métropole et des colonies. Du reste, le gouvernement fédéral ne pourrait exercer ses fonctions sans, par le fait même, régulièrement empiéter sur le gouvernement impérial. Cette dynamique créerait une compétition telle entre ces deux centres de pouvoir qu'ils deviendraient non seulement désunis, mais ultimement rivaux. Reconnaissant cette impasse et rappelant que les enjeux actuels ne touchent que les Canadas<sup>152</sup>, Stuart considère qu'une union fédérale des colonies britanniques nord-américaines « would leave the existing evils without remedy and superadd others of even greater magnitude affecting as injuriously the Canadas as the other British North American Provinces<sup>153</sup> ». Il insiste : seule l'union législative des Canadas s'avérera bénéfique.

---

<sup>152</sup> BAC, MG24A27, vol. 7, bobine C-1849, April 30 1838, Downing Street, Memorandum by Andrew Stuart, *Heads of Objections to a Federative Union of the Provinces of British North America*, Enclosed, Glenelg to Durham, no. 30, p. 564-576.

<sup>153</sup> *Ibid.*, p. 576-577.

## 4.2 La législature du Haut-Canada : en faveur de l'annexion de la région de Montréal

La certitude avec laquelle les représentants de la population britannique du Bas-Canada expriment leur opinion donne l'impression que leur plan est une panacée. Cela dit, certains documents que Glenelg transmet à Durham le mois suivant, provenant de la législature du Haut-Canada, montrent que d'autres options existent. En fait, le Family Compact, le groupe politique tory qui prédomine dans la législature, est entièrement réticente, voire hostile, à toute forme d'union des Canadas. Dès février 1838, des comités du Conseil législatif et de l'Assemblée législative avaient relayé les préoccupations du Family Compact en se penchant sur la détérioration de la situation au Bas-Canada. Leurs démarches avaient abouti à des rapports et à des résolutions qui invitent le gouvernement britannique à envisager une voie alternative à celle promulguée par la classe commerciale anglaise de Montréal<sup>154</sup>. Selon ces rapports, les risques d'une union législative avec le Bas-Canada dépassent les gains promis. Ceux-ci, après tout, demeurent hypothétiques: « The social happiness of the people of Upper Canada, their internal peace, and the continuance of their connexion with Great Britain, are more secure under their present constitution, than they would be after the proposed union<sup>155</sup> ». Le Family Compact croyait, du reste, que l'enjeu avait déjà été réglé. Lors de la dernière session parlementaire, la législature du Haut-Canada avait envoyé une adresse au

---

<sup>154</sup> BAC, MG24A27, vol. 8, bobine C-1849, May 26 1838, Downing Street, Glenelg to Durham, no. 45, p. 785 à 870.

BAC, MG24A27, vol. 8, bobine C-1849, May 26 1838, Downing Street, Glenelg to Durham, no. 45, Transmitting copy of address from Upper Canada Assembly with report and resolutions on which it was founded, respecting state of province, and expediency of union with Lower Canada with the answers, p. 785 à 788.;

Enclosure, March 12 1838, Toronto, Sir F.B. Head to Glenelg, Transmitting address from Legislative Council of Upper Canada, and other papers, p. 789;

Sub-enclosure, February 13 1838, Committee Room, Legislative Council, Report from the Select Committee of the Legislative Council of Upper, on the state of the province, p. 789 à 836;

Sub-enclosure, March 1 1838, Legislative Council Chamber, J.B. Robinson, Speaker, to Head, Desiring him to transmit an address from the Legislative Council on the state of the province, p. 837;

Sub-enclosure, February 28 1838, Legislative Council Chamber, Address to the Queen, p. 837 à 842;

Enclosure, February 8 1838, Committee Room, House of Assembly, Report of Committee of the Upper Canada Assembly on political state of the provinces of Upper and Lower Canada, p. 843 à 867;

Enclosure, February 25 1838, House of Commons, Assembly, Allan N. Macnab, Speaker to Queen, Submitting to Her Majesty certain resolutions adopted by the House on the subject of union of the two provinces; and a report of a select committee on the political state of the Provinces, p. 868;

Sub-enclosure, Resolutions mentioned, p. 868 à 870.

<sup>155</sup> *Ibid.*

gouvernement britannique exprimant son opposition à une quelconque forme d'union avec les Canadas. Le gouvernement britannique avait alors répliqué qu'une telle perspective n'était pas envisagée<sup>156</sup>.

Le Family Compact a ses propres préoccupations quant au Haut-Canada. La récente rébellion lui a rappelé combien les intérêts de la colonie dépendaient de la stabilité et de l'efficacité de l'administration du Bas-Canada. La division de la *Province of Quebec* en 1791, à cet égard, lui apparaît comme le mal originel<sup>157</sup>. D'une part, à cause de cette division, la langue et le sentiment national de la population française ont été maintenus; une hostilité vis-à-vis des intérêts et des institutions britanniques a été soutenue; et une partie importante des revenus commerciaux sont demeurés sous le contrôle d'une Assemblée législative résolument française. D'autre part, cette division a amputé le Haut-Canada d'un port océanique, restreignant son accès à l'océan Atlantique et limitant ainsi les bénéfices de ses activités commerciales<sup>158</sup>. Cette situation est d'autant plus irritante que les importations et les exportations dérivées de l'industrie du Haut-Canada, en passant par le Bas-Canada, génèrent des revenus administrés par le Bas-Canada, sans toutefois que cette colonie en dispose de façon à avantager la population du Haut-Canada ou même les intérêts communs aux deux Canadas<sup>159</sup>. Le Haut-Canada, en somme, est injustement pénalisé : il est freiné dans son développement par le Bas-Canada.

C'est pourquoi, en fin de compte, la solution privilégiée par le Family Compact serait l'annexion de Montréal au Haut-Canada, intégrant aussi la région située au sud-ouest de la rivière Outaouais et du canal de Chambly, sur la rivière Richelieu<sup>160</sup>.

There can be no doubt that this would be of incalculable advantage to Upper Canada, by giving her a port accessible from the ocean, and thus enabling her to raise a revenue commensurate with her wants. It would take from under the Government of Lower Canada, that portion of the population which has taken the lead in the late rebellious movement; and would place them under the influence of other laws and feelings, much to their own advantage, and to the

---

<sup>156</sup> *Ibid.*

<sup>157</sup> *Ibid.*

<sup>158</sup> *Ibid.*

<sup>159</sup> *Ibid.*

<sup>160</sup> *Ibid.*

benefit of both these colonies. The country which would then form the province of Lower Canada would neither be so likely to place itself in an attitude hostile to the mother country, nor would its hostility be so formidable; and under this arrangement, Quebec might continue, as it ought, to be the residence of the Governor-general. There are many advantages in favour of this plan, which, in the opinion of your Committee, should recommend it strongly to the notice of Her Majesty's Government<sup>161</sup>.

Une telle annexion, stipule le Family Compact, s'avérerait bien plus bénéfique que l'union législative des Canadas.

Si, malgré tout, l'union des Canadas demeurerait une option considérée par les autorités politiques britanniques, alors qu'à cela ne tienne : la législature du Haut-Canada entend poser des conditions à sa coopération. Après tout, il faut bien, considère le Family Compact, que certaines mesures contrebalancent l'impact négatif qui en résulte pour la population du Haut-Canada. D'abord, il faudrait que les principes constitutionnels établis depuis 1791 demeurent inchangés. Ensuite, l'ensemble des revenus coloniaux devrait être sous le contrôle de la législature de la nouvelle colonie unie. Puis, la capitale devrait se situer dans les limites du Haut-Canada actuel. De plus, seule la langue anglaise devrait être utilisée dans les corps législatifs et juridiques ainsi que dans l'ensemble des procédures légales, de façon à encourager l'industrie britannique et à faire des Canadas une colonie réellement britannique. Finalement, du capital britannique et étranger devrait être introduit; les droits de propriété devraient être sécurisés; le régime seigneurial devrait être aboli et des bureaux d'enregistrement devraient être mis en place. Le Family Compact, au fond, craint les ambitions de la classe commerciale anglaise de Montréal, qui réduirait le Haut-Canada à une dépendance dont elle contrôlerait le territoire, les ressources et les voies de transport maritime. Elle veut se prémunir de telles visées. Ainsi, si le projet de la classe commerciale anglaise de Montréal est privilégié, soit, mais il y a une mise en garde : le soutien du Haut-Canada n'est pas gratuit<sup>162</sup>.

---

<sup>161</sup> *Ibid.*

<sup>162</sup> *Ibid.*

### 4.3 Louis-Hyppolite LaFontaine : en faveur d'une réforme du Conseil législatif et en défaveur des solutions malveillantes envers les Canadiens français

Les représentations issues du Haut-Canada et celles issues du Bas-Canada divergent : l'annexion de Montréal au Haut-Canada d'un bord, l'union législative des Canadas de l'autre. Cependant, elles convergent sur un aspect : leur animosité envers les Canadiens français. Robert Gillespie, un autre représentant de la population britannique du Bas-Canada, avait communiqué avec Durham dès le mois de mars à cet égard. Gillespie, l'associé de Moffatt dans la firme *Gillespie, Moffatt and Company*, s'occupait des bureaux de la compagnie à Londres et était resté lié avec les intérêts de la classe commerciale anglaise de Montréal<sup>163</sup>. Il avait partagé avec Durham des lettres rédigées par des membres de la population de Québec et de Montréal dont les propos condamnaient Gosford pour avoir fraternisé avec les Canadiens français. Il s'agissait d'une invitation, pour le nouveau Gouverneur général, à ne pas renouveler une telle approche<sup>164</sup>.

L'exaspération vis-à-vis des représentants politiques canadiens-français, déjà bien sentie depuis plusieurs années, s'est aggravée d'autant plus à cause de la rébellion. La situation s'envenime. Louis-Hyppolite LaFontaine, qui s'affirme de plus en plus comme le successeur de Louis-Joseph Papineau à la tête de ce qui reste du Parti patriote, tente d'atténuer cette hostilité. LaFontaine, alors à Paris, n'établit pas de contact direct avec Durham. Cependant, il communique avec d'autres députés britanniques, espérant certainement que ses propos puissent parvenir jusqu'aux oreilles de Durham<sup>165</sup>. En mars 1838, il commence une correspondance avec Edward Ellice. Faisant référence aux débats parlementaires autour du *Canada Bill*, il dénonce l'accusation mutuelle des

<sup>163</sup> Gérald Tulchinsky, « Robert Gillespie », *Dictionnaire biographique du Canada*, Vol. 9, Université Laval / University of Toronto, 2003.

<sup>164</sup> BAC, MG24A27, vol. 25, bobine C-1855, March 9 1838, York Place, Portman Square, Robert Gillespie to Durham, Enclosing extracts of letters from Quebec and Montreal, p. 315 à 316.; Enclosure, Extracts from a letter of February 7 from Quebec; and two from Montreal of February 9, p. 317 à 322.

<sup>165</sup> Jacques Monet, « Sir Louis-Hippolyte LaFontaine », *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 9, Université Laval / University of Toronto, 2003.

Tories et des Whigs d'être la cause des difficultés politiques du Bas-Canada<sup>166</sup>. Il écrit que Russell lui-même semble reconnaître que l'enjeu principal demeure la composition et la nature du Conseil législatif. « [Pourquoi] », se questionne donc LaFontaine, « au lieu de sévir contre nous, pour nous plaindre d'un fait qu'il admet, n'a-t-il pas au contraire refait cette branche de la législature de manière à lui donner la capacité "*to work successfully*"<sup>167</sup>»? À propos de Durham, poursuit LaFontaine, il souhaite qu'il se montre juste envers les Canadiens français. Il devrait, pour démontrer ses bonnes dispositions, convoquer l'Assemblée législative et accorder préalablement une amnistie générale pour les prisonniers et les réfugiés aux États-Unis<sup>168</sup>.

Dans une lettre à Joseph Hume, le Radical, écrite quelques jours après, LaFontaine reprend ce discours. Russell conviendrait que le rapport de 1828, suite à la commission Huskisson, qui promettait de redresser les griefs de l'Assemblée législative du Bas-Canada, n'avait pas été exécuté convenablement, et avouerait que le Conseil législatif était une anomalie. Que le gouvernement britannique et Durham, dont la libéralité est reconnue, agissent donc en conséquence en assouplissant leurs rapports avec les Canadiens français<sup>169</sup>. C'est une erreur de penser que les groupes politiques coloniaux s'acharnent dans une telle adversité qu'aucun rapprochement ne serait possible, reprend LaFontaine dans une lettre subséquente à Ellice. L'administration coloniale doit cesser d'investir une telle perspective, d'autant plus que, ce faisant, elle contribue à maintenir artificiellement une classe privilégiée aux allures d'aristocratie<sup>170</sup>. Ellice répond à LaFontaine qu'il ne saurait soutenir un système qui ne reconnaît pas l'égalité entre les deux nations<sup>171</sup>. Il se questionne néanmoins sur la façon dont LaFontaine voudrait s'y prendre pour corriger les dérives de la constitution de 1791.

---

<sup>166</sup> LaFontaine à Edward Ellice, 15 mars 1838, Paris, Georges Aubin et Renée Blanchet, dir., *Louis-Hippolyte LaFontaine. Correspondance générale. T. 2 : Au nom de la loi. Correspondance 1829-1847*, Montréal, Les Éditions Varia, 2003, p. 37.

<sup>167</sup> *Ibid.*, p. 38.

<sup>168</sup> *Ibid.*, p. 38-39.

<sup>169</sup> LaFontaine à Joseph Hume, 24 mars 1838, Paris, Aubin et Blanchet, dir., *Louis-Hippolyte LaFontaine...*, p. 41-42.

<sup>170</sup> LaFontaine à Edward Ellice, 17 avril 1838. Paris, Aubin et Blanchet, dir., *Louis-Hippolyte LaFontaine...*, p. 44.

<sup>171</sup> BAC, MG24A27, vol. 25, bobine C-1855, April 19 1838, London, Ellice to Lafontaine. p. 461.

Are you of opinion that all men who have taken an active part in the politics of the country, and who are, scarcely without exception, partisans on the one side or the other, are to be discarded from the new Council? And if so, how are these men to be satisfied that their affairs are to be better managed by those who have hitherto enjoyed neither confidence of one party or the other, or reputation for talent, or influence<sup>172</sup>?

Si la proposition de LaFontaine était effectivement une telle table rase, elle s'avérerait difficile à réaliser. Ellice, par ailleurs, se montre ouvert à la perspective d'une union des Canadas. Seulement, écrit-il se voulant rassurant, il condamnerait la mesure si elle favorisait un des Canadas au détriment de l'autre. Égalité des nations, égalité des Canadas : Ellice expose de bonnes intentions<sup>173</sup>.

LaFontaine, par contre, est méfiant. Dans sa dernière lettre à Ellice durant cette période, il persiste à écrire « [qu'il] n'est pas en votre pouvoir de changer nos mœurs, nos besoins, et surtout notre position géographique<sup>174</sup> ». Le Parlement britannique doit, ou bien préparer adéquatement ses colonies nord-américaines à l'indépendance, ou bien accepter que ces dernières tombent sous le giron de la République américaine. Le Conseil législatif demeure, à cet égard, le principal enjeu, s'obstine-t-il. L'union des Canadas, en contrepartie, n'est qu'un outil malveillant qui vise à diminuer la place des Canadiens français dans les affaires coloniales<sup>175</sup>.

#### **4.4 L'influence prépondérante de Roebuck : en faveur de l'union fédérale de l'Amérique du Nord britannique et du maintien du lien impérial**

Les groupes politiques coloniaux tentent donc d'exercer une influence sur Durham. Un favorise l'union législative des Canadas; l'autre souhaiterait une annexion de Montréal au Haut-Canada; un autre encore se limiterait à une redéfinition de la composition du Conseil législatif. Qui plus est, chacun contextualise son opinion par une interprétation somme toute exclusive des enjeux coloniaux. Bien qu'il soit soucieux de consulter les coloniaux, Durham vise aussi à se faire une idée plus objective des faits. Il

<sup>172</sup> *Ibid.*, p. 462-463.

<sup>173</sup> *Ibid.*, p. 463-464.

<sup>174</sup> LaFontaine à Edward Ellice, 29 avril 1838, Paris, Aubin et Blanchet, dir., *Louis-Hippolyte LaFontaine...*, p. 46.

<sup>175</sup> *Ibid.*, p. 46-47.

veut bien jongler avec les remontrances des uns et des autres, mais il veut éviter de tomber dans le borbier des rivalités coloniales. Qui, en Grande-Bretagne, pourrait l'assister dans cette délicate manœuvre? Qui aurait un certain détachement vis-à-vis des affaires des Canadas tout en les connaissant intimement? Pour Durham, la réponse a été la suivante : John Arthur Roebuck.

Roebuck avait certes agi en tant que représentant de l'Assemblée législative du Bas-Canada au Parlement britannique, mais ses opinions embrassaient une perspective plus large vis-à-vis de l'Amérique du Nord britannique. Charles Buller, secrétaire en chef de Durham lors de son administration des Canadas, rapporte que Durham, avant de quitter la Grande-Bretagne, avait élaboré un plan qu'il utiliserait comme point de départ de sa mission. Or, selon l'historien R.G. Trotter, qui a consacré un article à Durham et à l'idée d'une union fédérale des colonies britanniques nord-américaines, ce plan était fortement inspiré du programme de Roebuck<sup>176</sup>. Celui-ci s'était pourtant opposé au *Canada Bill* : il avait décrié la suspension de la constitution du Bas-Canada et avait dénoncé les pouvoirs quasi dictatoriaux du Gouverneur général. Nonobstant, Roebuck lui-même confirme la disposition favorable de Durham à l'égard de ses idées: « [my] plan seemed at the moment so large, and so likely to throw a sort of éclat upon him who should really succeed in executing it, that Lord Durham gave me the strongest assurance of his most sincere approval of the scheme, and of his determination to propose it for adoption<sup>177</sup> ». Quel renversement pour Roebuck, qui avait échoué à convaincre les membres du Parlement britannique : le Gouverneur général, lui, était enthousiasmé par son plan et s'en était fortement imprégné.

Ainsi, alors que Durham prépare son administration coloniale, il souhaite rencontrer Roebuck. Il voudrait que ce dernier puisse lui communiquer toute information pertinente pouvant servir à sa mission. Curieusement, malgré leur accointance respective avec les Radicaux, ils ne se connaissent pas personnellement. C'est par un ami radical commun que Roebuck aurait appris la requête de Durham. Roebuck refuse d'abord de

---

<sup>176</sup> R. G. Trotter, « Durham and the Idea of a Federal Union of British North America », *Rapports annuels de la Société historique du Canada*, vol. 4, no. 1, 1925, p. 57.

<sup>177</sup> John Arthur Roebuck, *The Colonies of England. A Plan for the Government of some Portion of our Colonial Possessions*, London, John W. Parker, 1849, p. 192.

donner suite au désir de Durham, stipulant qu'il ne voulait pas qu'une telle rencontre soit interprétée comme un gage de confiance ou comme un appui à son endroit<sup>178</sup>. Non seulement il s'oppose au *Canada Bill*, mais il critique aussi la nomination de Durham, qu'il n'apprécie guère. Il le soupçonne de se soucier de sa propre gloire davantage que des intérêts des coloniaux. Ce n'est qu'après une sollicitation personnelle de Buller que Roebuck accepte finalement de rencontrer Durham. La tournure de la rencontre a dû toutefois le conforter dans son refus initial<sup>179</sup>.

D'emblée, Durham propose à Roebuck de se joindre à sa suite dans sa mission aux Canadas. Il voudrait que Roebuck s'installe clandestinement aux États-Unis, à ses propres frais, près de la frontière des Canadas, afin qu'ils puissent entretenir une correspondance secrète<sup>180</sup>. Roebuck repousse cette invitation, «this extravagant proposal, dictated by an overweening self-estimation<sup>181</sup> ». Roebuck n'entend pas quitter la Grande-Bretagne pour se ranger sous la gouverne de Durham, mis en réserve pour les quelques fois où celui-ci solliciterait son assistance. Roebuck lui exprimerait ses conseils immédiatement, ouvertement et librement, ou pas du tout. Devant cette déclaration catégorique, Durham abandonne sa première idée. Il demande donc à Roebuck, plus simplement, de partager ses opinions sur les affaires coloniales, en le priant, si possible, de les mettre par écrit. Le document intitulé *Mem. Written for Lord Durham just before he went to Canada, by J.A.R.* détaille le plan que Roebuck aurait voulu établir en Amérique du Nord britannique. Durham l'adoptera séance tenante<sup>182</sup>.

*Le plan de Roebuck : Mem. Written for Lord Durham just before he went to Canada, by J.A.R.*

Roebuck divise son plan en deux buts distincts, mais complémentaires et indissociables. D'une part, le gouvernement du Bas-Canada doit être réorganisé de façon à contenter la population de la colonie. D'autre part, une fédération des colonies

---

<sup>178</sup> *Ibid.*, p. 190-196.

<sup>179</sup> *Ibid.*, p. 191.

<sup>180</sup> *Ibid.*, p. 191-192.

<sup>181</sup> *Ibid.*, p. 192.

<sup>182</sup> *Ibid.*

britanniques nord-américaines doit être établie. Roebuck cible ensuite trois objectifs pour améliorer le sort des colonies : l'établissement de limites territoriales claires entre chacune des colonies, la création de provinces dans les territoires exempts de propriétés et l'élaboration d'un nouveau système de gouvernement. Chacune des colonies détiendrait le contrôle exclusif de ses affaires locales et le gouvernement fédéral administrerait leurs affaires communes. Afin de garantir la suprématie de la métropole, la Couronne britannique garderait le pouvoir de sélectionner le Gouverneur. Celui-ci présiderait les provinces et s'intégrerait au processus législatif tout en disposant d'un droit de veto sur l'ensemble des actes législatifs<sup>183</sup>.

À la suite de cette exposition initiale des grandes lignes de son plan, Roebuck se penche plus spécifiquement sur la situation au Bas-Canada. D'emblée, il remet en question le fait que l'ensemble des anglophones partagent une communauté d'intérêts et forment un Parti anglais. « [Heterogeneous] materials, being English, Irish protestants, Irish catholics, Scotch, Germans, Americans, are all lumped together, and classed as English, and called the English party, having English interests<sup>184</sup> », dénonce-t-il. Cette perception crée une confusion. Elle donne l'impression que ce prétendu Parti anglais s'assimile aux intérêts métropolitains, contrairement aux francophones qui s'y opposeraient. Pourtant, l'éloignement est plus important entre coloniaux et métropolitains qu'entre anglophones et francophones du Bas-Canada, malgré les affinités ou les inimitiés suscitées par la langue parlée<sup>185</sup>. Pourquoi la perspective d'un antagonisme national persiste-t-elle dans l'appréhension des enjeux coloniaux du Bas-Canada?

Just this: a small body of persons in Canada, as elsewhere, desire to rule over their fellows without responsibility. In order to obtain this, their desired object, they seek to acquire the support of the Colonial Office - and naturally take advantage of every circumstance which the nature of the case permits, to conciliate the favour of the all-powerful colonial secretary. Lower Canada afforded an excellent pretext - an admirable means of deceit<sup>186</sup>.

---

<sup>183</sup> *Ibid.*, p. 194-198.

<sup>184</sup> *Ibid.*, p. 199.

<sup>185</sup> *Ibid.*, p. 199-200.

<sup>186</sup> *Ibid.*, p. 200.

Roebuck, qui comme LaFontaine auprès d'Ellice invite à ne pas succomber au piège ainsi tendu, revient sur ce qu'il considère l'enjeu principal et véritable : l'élaboration d'un système de gouvernement qui concilierait, par un compromis juste et équitable, les intérêts coloniaux et les intérêts métropolitains. En ce sens, il place l'union fédérale des colonies britanniques nord-américaines au service du règlement de la crise coloniale du Bas-Canada comme du maintien du lien impérial avec la Grande-Bretagne. L'écart avec le plan de Howick et de Stephen, notons-le, est considérable : eux ont toujours envisagé une telle union fédérale conjointement à l'indépendance coloniale. La rhétorique de Roebuck aurait le mérite d'éviter cet écueil devant les défenseurs de l'Empire britannique<sup>187</sup>.

Roebuck, dans le reste de son mémorandum, montre qu'il a longuement réfléchi aux enjeux coloniaux. Son plan n'est pas qu'une idée générale. Son souci des détails est tel que sa politique coloniale, en fait, prend des allures de véritable projet de loi, avec ses articles et ses clauses. Plusieurs aspects y passent. Quant au système de gouvernement : l'Assemblée législative contrôlerait l'ensemble des revenus coloniaux et serait considérée comme souveraine quant aux affaires locales; le Conseil législatif serait éliminé; le Conseil exécutif ne garderait, comme seule fonction, que celle de réviser dans un délai prescrit les actes issus de l'Assemblée législative, sans toutefois pouvoir les rejeter tout à fait; le Gouverneur, quant à lui, ne disposerait plus du pouvoir de proroger ou de dissoudre la législature à sa guise; il garderait néanmoins la prérogative d'approuver ou d'écarter, sans justification, tout acte législatif, pouvant d'ailleurs les retenir jusqu'à l'approbation du secrétaire aux Colonies à Londres si nécessaire; du reste, aucune loi ne serait adoptée sans la sanction d'un officier de la Couronne britannique<sup>188</sup>. Quant au système juridique : les juges seraient nommés par la Couronne britannique, mais ils seraient imputables envers l'Assemblée législative par le biais d'un tribunal légal auquel ils rendraient compte; ils pourraient, à cet égard, être l'objet de destitutions; puis, des cours d'appel seraient établies pour augmenter, ici encore, l'imputabilité des cours locales<sup>189</sup>.

---

<sup>187</sup> *Ibid.*, p. 201.

<sup>188</sup> *Ibid.*, p. 202-207 et 215.

<sup>189</sup> *Ibid.*, p. 207-212.

Quant au gouvernement fédéral à proprement parler, Roebuck considère que s'il supprime les gouvernements provinciaux, alors les populations des Canadas ne l'accepteraient jamais. Mieux vaudrait, à cet égard, une relation de complémentarité que de soumission. L'harmonie serait mieux garantie. Le gouvernement fédéral, en ce sens, devrait disposer de ses propres officiers. En effet, s'il devait passer par les gouvernements provinciaux pour l'application de ses actes législatifs, il risquerait de se buter à de l'obstruction. Il serait préférable, ainsi, que le gouvernement fédéral puisse intervenir directement auprès de la population. Pour ce qui est du partage des pouvoirs, Roebuck limiterait les prérogatives du gouvernement fédéral aux intérêts communs : la régulation des communications, les faillites, les postes, la vice-amirauté, la milice et le commerce. Tout le reste serait dévolu aux gouvernements provinciaux, hormis les enjeux de guerre et de paix qui demeureraient sous le contrôle du gouvernement impérial. Roebuck, par ailleurs, instituerait une Cour suprême. Elle serait responsable des disputes entre les provinces, des enjeux concernant les droits provinciaux et fédéraux, des destitutions des juges et des autres officiers, de la piraterie et de la trahison. Elle veillerait aussi, plus spécifiquement, à ce que le gouvernement fédéral n'empiète pas sur les gouvernements provinciaux. Ses juges seraient nommés par le Gouverneur et sanctionnés par l'Assemblée législative, ou vice versa, au choix. Pour ce qui est de la capitale, Roebuck favoriserait Montréal comme siège du gouvernement fédéral<sup>190</sup>.

Ultimement, conclut Roebuck, l'union fédérale des colonies britanniques nord-américaines est l'objectif à atteindre. Cela dit, d'un point de vue tactique, il suggère à Durham de préparer un plan pour l'union fédérale des Canadas — « make this imperative<sup>191</sup> », lui écrit-il — qui permettrait aux autres colonies de s'y joindre si elles le jugeaient opportun, mais qui advenant le cas contraire, les exclurait de tous les bénéfices de cette union<sup>192</sup>.

---

<sup>190</sup> *Ibid.*, p. 213-220.

<sup>191</sup> *Ibid.*, p. 215.

<sup>192</sup> *Ibid.*

*Durham au-delà des groupes politiques coloniaux : en faveur du plan de Roebuck*

Le plan de Roebuck ne trouvait qu'un écho limité chez les députés du Parlement britannique, mais il en va tout autrement chez Durham. L'influence de Howick, le cadre délimité par le *Canada Bill* et les possibilités ouvertes par les instructions à Durham ont donné une impulsion initiale à son administration coloniale. Seulement, lorsque Durham quitte Londres le 23 avril 1838, il est habité par les idées de Roebuck. Pourtant, ses instructions limitaient bien aux seuls Canadas toute perspective d'union fédérale. Malgré tout, Durham est convaincu de la pertinence de la politique coloniale de Roebuck. Il fait fi de ses instructions; il fait fi des autres modalités d'union proposées par les groupes politiques coloniaux; et il fait même fi de la mise en garde de Roebuck lui-même, qui lui avait conseillé de d'abord se limiter à une union fédérale des Canadas.

Buller nous rapporte que, encore sur le *Hastings* qui conduisait Durham et sa suite en Amérique du Nord, ils continuèrent à s'instruire sur les affaires coloniales. Pourtant, quelques jours avant qu'ils n'arrivent à Québec, c'est encore du plan de Roebuck que Durham s'inspire pour rédiger une proclamation adressée aux coloniaux de l'ensemble de l'Amérique du Nord britannique<sup>193</sup>. Il la publie dès son débarquement; et lorsque Roebuck en prit connaissance, il reconnut la majorité des principes qu'il avait exposés à Durham<sup>194</sup>. L'idée de Durham était faite : il instaurerait l'union fédérale de l'Amérique du Nord britannique.

#### **4.5 L'apport au processus de décisions politiques**

À partir du moment où la nomination de Durham comme Gouverneur général devient officielle, les groupes politiques coloniaux tentent de l'influencer. La classe commerciale anglaise de Montréal voudrait une union législative des Canadas. La législature du Haut-Canada, dominée par le Family Compact, voudrait l'annexion de Montréal au Haut-Canada. Louis-Hyppolite LaFontaine, représentant politique des Canadiens français, voudrait plus simplement une réforme du Conseil législatif. Il

---

<sup>193</sup> Charles Buller, « Esquisse de la Mission de Lord Durham au Canada en 1838 », Arthur G. Doughty, *Report on the Public Archives for the Year 1923*, Ottawa, F.A. Acland, 1926, p. 379-380.

<sup>194</sup> Roebuck, *The Colonies of England...*, p. 192-193.

s'oppose aux solutions malveillantes envers les Canadiens français. Durham, qui s'ouvre aux représentations des uns et des autres, entend tout de même dépasser le borbier des rivalités coloniales pour avoir une vue d'ensemble. Cette perspective, c'est John Arthur Roebuck, ancien député radical et porte-parole de l'Assemblée législative du Bas-Canada, qui la lui offre. Son plan tient ensemble deux éléments qui, jusqu'à présent, avaient été considérés comme incompatibles : l'union fédérale de l'Amérique du Nord britannique et le maintien du lien impérial. Immédiatement, Durham embrasse le projet et en fait le cœur de son administration coloniale. Il entreprend cette démarche unilatéralement, ignorant délibérément les autorités politiques britanniques et les groupes politiques coloniaux, et investit donc le processus de décisions politiques d'une idée ambitieuse, mais sans assises.

## **5. L'ADMINISTRATION DURHAM : LA MISE À L'ÉPREUVE DU PLAN DE ROEBUCK**

Durham arrive à Québec le 27 mai en compagnie de Charles Buller, son secrétaire en chef, Colonel Couper, son secrétaire militaire, Edward Ellice Jr, son secrétaire particulier, William Kennedy, responsable de l'enquête sur les institutions municipales, Thomas Turton, son conseiller juridique et Edward Gibbon Wakefield, son associé personnel. Il passe le mois de juin dans la capitale. Il communique alors régulièrement avec Colborne, gouverneur intérimaire, avec qui il développe une relation cordiale, et se lance assidument dans son administration coloniale<sup>195</sup>. D'emblée, il dissout le Conseil spécial qui avait été formé par Colborne et en instaure un nouveau. « Il voulait que le nouveau Conseil fût composé de personnes venues avec lui d'Angleterre où s'étant peu occupées de la politique de la province<sup>196</sup> », justifie Buller. Durham, du reste, doit dès les premiers jours apaiser la relation avec les États-Unis. Le Lieutenant-gouverneur du Haut-Canada, sir George Arthur, était particulièrement volubile à cet égard.

---

<sup>195</sup> Louise Elizabeth Grey, Lady Durham, *Lady Durham's Journal, Canada*, Quebec, Literary and Historical Society of Quebec, 1915, p. 14.

<sup>196</sup> Buller, « Esquisse de la Mission de Lord Durham... », p. 381.

Dès notre arrivée, il nous fit parvenir les uns à la suite des autres les rapports les plus alarmants. Il parlait de l'esprit d'insurrection qui régnait dans la Haute Province, des plans formidables que préparaient les réfugiés se trouvant sur ses propres frontières, comme d'ailleurs de ceux que préméditait toute la population des frontières des États-Unis<sup>197</sup>.

Durham met aussi en branle diverses réformes, notamment la formation d'une police plus efficace à Québec et à Montréal, l'institution de la commission d'enquête sur les terres de la Couronne, et l'établissement d'une cour d'appel plus fonctionnelle<sup>198</sup>. Il se penche de plus sur le sort des prisonniers du Bas-Canada. Il ne le savait pas encore alors, mais ce dossier, qui le conduit le 28 juin à publier un acte d'amnistie et un décret, précipitera à partir du mois d'août son retour en Grande-Bretagne<sup>199</sup>.

### 5.1 Séjour à Montréal : l'intransigeance de la classe commerciale

Après avoir passé le mois de juin à Québec, Durham s'embarque pour une tournée des Canadas. Sa première escale est Montréal, où il restera quelques jours<sup>200</sup>. À l'occasion d'une rencontre organisée au début du mois de juillet par Peter McGill, alors président de la Banque de Montréal, Durham présente son plan devant des membres de la classe commerciale anglaise de Montréal<sup>201</sup>. La réception en est mitigée, corroborant en partie les renseignements issus des journaux qui étaient parvenus jusqu'au *Hastings* alors que le navire longeait la Gaspésie.

---

<sup>197</sup> *Ibid.*, p. 384.

<sup>198</sup> Fernand Ouellet, « John George Lambton, 1<sup>er</sup> comte de Durham », *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 7, Université Laval / University of Toronto, 2003.

<sup>199</sup> Lady Durham, *Lady Durham's Journal, Canada*, p. 17.

Lorsque Durham arriva aux Canadas, il restait encore 161 prisonniers dans les cachots, en attente d'un procès. Plutôt que d'imiter sir George Arthur, Lieutenant-gouverneur du Haut-Canada, qui avait fait exécuter certains des prisonniers, Durham se range sous l'opinion, déjà exprimée par Lafontaine à Ellice, qu'un geste plus clément comme une amnistie générale contribuerait à apaiser la situation. Il décida de déporter aux Bermudes 26 prisonniers qui avaient reconnu leur culpabilité, dont Wolfred Nelson, tout en interdisant à 16 réfugiés aux États-Unis, dont Louis-Joseph Papineau, l'entrée sur le territoire des Canadas, sous peine de mort. Tous les autres prisonniers, à l'exception de ceux qui avaient participé à l'exécution de Joseph Armand et du lieutenant George Weir, bénéficieraient d'une amnistie. Les démarches législatives de Durham à cet égard ont été critiquées par lord Brougham, qui en a exposé certains aspects illégaux devant le Parlement britannique, conduisant le gouvernement Melbourne à désavouer l'acte. Durham, considérant que le gouvernement aurait dû l'appuyer afin de protéger sa mission aux Canadas, s'est senti trahi, au point où il considérait sa démission inévitable. Ouellet, « John George Lambton, 1<sup>er</sup> comte de Durham ».

<sup>200</sup> Lady Durham, *Lady Durham's Journal, Canada*, p. 19-20.

<sup>201</sup> Buller, « Esquisse de la Mission de Lord Durham... », p. 390.

Un parti très violent, tandis qu'il demandait la guerre avec les États-Unis et réclamait les mesures les plus rigoureuses contre les Canadiens français, n'en gardait pas moins aucun ménagement avec son propre gouvernement, et il accusait le gouvernement provincial de même que l'impérial dans les termes les plus violents. Nous apprîmes que peu de jours auparavant une assemblée de la population anglaise avait eu lieu à Québec au sujet de notre arrivée. Dans cette séance le parti qui se déclarait partisan de la violence avait eu le dessus. Divers orateurs avaient laissé entendre dans leurs discours le peu de confiance que leur inspirait le nouveau gouverneur général<sup>202</sup>.

Buller, qui était à Montréal depuis le 20 juin, côtoyait déjà les représentants de ce groupe politique colonial. Il s'était entretenu avec Gerrard, McGill et Moffatt. Ils avaient notamment discuté du sort des prisonniers. Contrairement aux sentiments quelque peu hostiles appréhendés, Buller rapporte que Moffatt, malgré son caractère plus difficile, avait tout de même exprimé sa confiance en Durham. Somme toute, la conversation avec ces trois hommes fut satisfaisante, chacun laissant entrevoir sa disposition à appuyer Durham dans ses réformes<sup>203</sup>.

Au fond, ces marchands britanniques du Bas-Canada doutaient de la direction que Durham donnerait à son administration coloniale, mais ils voulaient aussi éviter de le contrarier par une guerre ouverte. Selon Buller, il suffirait, pour les amadouer, d'établir des bureaux d'enregistrement, d'abolir le régime seigneurial et d'améliorer les moyens de communication au sein des colonies<sup>204</sup> :

The fact is the more I see of this British party, the more convinced I feel that you need not dread any very serious (?) criticism from them. With the exception of Moffatt, who is a stern proud man, and perhaps a little ruffled (?) at having no longer a voice in the council of the Province, I find the rest very pliant, very much inclined to court your favour, and looking (?) anxious for their reforms for which they have long been battling, and all of which I think you ought as you are inclined to make for them<sup>205</sup>.

Nonobstant ces perspectives de réformes, Durham peine tout de même à gagner l'appui de la classe commerciale anglaise de Montréal à son idée maîtresse : l'union fédérale des colonies britanniques nord-américaines.

---

<sup>202</sup> *Ibid.*, p. 380.

<sup>203</sup> BAC, MG24A27, vol. 26, bobine C-1856, June 21 1838, Montreal, Buller to Durham, p. 634-635.

<sup>204</sup> *Ibid.*, p. 636.

<sup>205</sup> BAC, MG24A27, vol. 26, bobine C-1856, June 25 1838, Montreal, Buller to Durham, p. 647-648.

Le 13 juillet, alors que Durham naviguait vers le Haut-Canada, Moffatt se confie à Colborne dans une lettre confidentielle. Il se garde de remettre en question la bonne volonté de Durham, mais il doute de la pertinence de ses démarches. Moffatt, reprenant la litanie entamée en Grande-Bretagne auprès de Durham, voudrait une union législative des Canadas sans modifier les principes fondamentaux de l'Acte constitutionnel de 1791. Or, Durham propose l'union fédérale de l'Amérique du Nord britannique et considère la constitution de 1791 comme la cause de la crise coloniale. Durham, par ailleurs, fidèle au programme de Roebuck, entreverrait un équilibre entre les paliers de gouvernement. Moffatt, quant à lui, avait des vues plus centralisatrices : il éliminerait les Assemblées législatives provinciales si un gouvernement, fédéral ou général, était établi. Sinon, insiste-t-il, les Canadiens français maintiendraient leur prépondérance au sein de l'Assemblée législative du Bas-Canada. Bref, Moffatt expose à Colborne le gouffre qu'il y a entre la classe commerciale anglaise de Montréal et Durham<sup>206</sup>.

Malgré ces réticences, Durham gagne tout de même un adepte lors de son passage à Montréal en juillet : Adam Thom, le rédacteur en chef du *Montreal Herald*. Thom s'était montré enthousiaste quant au projet de constituer le Bas-Canada comme une véritable province britannique<sup>207</sup>. Il appelait cette perspective de tous ses vœux depuis longtemps, comme en avaient déjà témoignées les lettres anti-françaises qu'il avait adressées à Gosford alors qu'il était Gouverneur général<sup>208</sup>. Jusqu'alors, certes, il avait désapprouvé toute forme d'union, qu'elle implique les Canadas ou les colonies britanniques nord-américaines. Il considérait cette avenue comme le mauvais moyen de parvenir à une fin souhaitable<sup>209</sup>. Thom, pourtant, change son fusil d'épaule avec Durham. Il cesse ses fonctions rédacteur en chef du *Montreal Herald*, se rapproche de l'équipe du Gouverneur général, et devient un de ses conseillers principaux à propos des affaires des Canadas. Il se fait assigner le mandat de travailler sur la commission

---

<sup>206</sup> BAC, MG24A27, vol. 26, bobine C-1856, July 13 1838, Montreal, G. Moffatt to Colborne, Private, p. 831-835.

<sup>207</sup> BAC, MG24A27, vol. 26, bobine C-1856, July 8 1838, Montreal, Adam Thom to Durham, p. 784 à 790.

<sup>208</sup> François Deschamps, *Les ennemis français de la race anglaise. Les lettres d'Adam Thom au gouverneur en chef des Canadas, 1836*, Québec, Septentrion, 2019, p. 10.

<sup>209</sup> BAC, MG24A27, vol. 26, bobine C-1856, July 8 1838, Montreal, Adam Thom to Durham, p. 784 à 790.

d'enquête sur l'état des institutions locales et municipales<sup>210</sup>. Un mois après, il consent finalement à l'idée d'union. Il garde, cela dit, certaines réserves quant au plan de Durham : il s'oppose à l'électivité des membres de l'Assemblée législative du gouvernement fédéral par les Assemblées législatives provinciales; il considère aussi qu'il faudrait traiter l'abolition des Conseils législatifs dans une mesure distincte de l'union<sup>211</sup>. Encore un mois après, dans une lettre du 27 septembre, Thom rapporte la réception encore peu favorable du projet d'union fédérale des colonies britanniques nord-américaines lors d'une assemblée convoquée par McGill. Que Durham, cependant, ne s'en inquiète pas : il travaillerait lui-même à rassembler les coloniaux à ce plan. Durham s'était trouvé un ardent disciple<sup>212</sup>. Même après la démission de Durham, Thom l'accompagnera à son retour en Grande-Bretagne afin de l'assister dans la rédaction de son rapport<sup>213</sup>. En fin de compte, cela dit, durant les quelques mois de l'administration Durham, l'appui de Thom ne viendra jamais à bout de la ténacité la classe commerciale anglaise de Montréal. L'engouement de celle-ci pour l'union législative des Canadas demeurera inébranlable.

Ainsi, l'impasse avec ce groupe politique colonial perdue au-delà de la visite de Durham à Montréal en juillet. Le mois suivant, Charles Grey, commandant militaire aux Canadas, écrit à son père, lord Grey, qu'il a pris connaissance d'une brochure annotée par Durham, dans laquelle ce dernier avait inscrit « fudge » aux côtés de la recommandation d'union législative des Canadas qu'elle contenait<sup>214</sup>. Grey s'inquiète que Durham ne saisisse pas l'ampleur de ce souhait parmi la population britannique du Bas-Canada. Il ajoute qu'il serait impossible d'adopter une politique coloniale qui ne se fonderait pas sur la prépondérance de cette population britannique. Elle doit être impérativement considérée. Il en va, selon Grey, du maintien du Bas-Canada sous la tutelle de la Grande-Bretagne<sup>215</sup>. Pourtant, encore en octobre, Durham écrit à un certain

---

<sup>210</sup> *Ibid.*

<sup>211</sup> BAC, MG24A27, vol. 26, bobine C-1856, August 17 1838, Bureaux publics, Place d'Armes, Adam Thom to Durham, p. 98 à 101.

<sup>212</sup> BAC, MG24A27, vol. 26, bobine C-1856, September 27 1838, Montreal, Thom to Buller, p. 220 à 221.

<sup>213</sup> Buller, « Esquisse de la Mission de Lord Durham... », p. 393.

<sup>214</sup> Charles Grey to Charles Grey (father), August 11 1838, Montreal, Ormsby, ed., *Crisis in the Canadas...*, p. 100-101.

<sup>215</sup> Charles Grey to Charles Grey (father), August 20 1838, Montreal, Ormsby, ed., *Crisis in the Canadas...*, p. 108.

Richardson, qui lui avait fait un compte-rendu d'une rencontre tenue le 1<sup>er</sup> octobre par les marchands britanniques du Bas-Canada : « I fully expected the 'outbreak' about the union of the two provinces. It is a pet Montreal project, beginning and ending in Montreal selfishness<sup>216</sup> ».

## 5.2 Séjour au Haut-Canada : brefs contacts avec le Family Compact et les Réformistes

*John Beverley Robinson : représentant du Family Compact*

Après cette première escale, Durham quitte Montréal le 10 juillet pour poursuivre sa tournée vers le Haut-Canada<sup>217</sup>. Le 17 juillet, alors qu'il est à Niagara, Durham écrit une lettre à Melbourne dans laquelle il présente une situation pour le moins enjolivée :

Thus far all looks well. Everyone approves of the general principles of the scheme I suggest, and thinks it will work well in practice. In fact, I have not met with one dissenting voice as to the propriety and feasibility of committing all British, Imperial, and general interests to the care and control of a General Assembly, representing the Legislatures of the six Provinces<sup>218</sup>.

Le 18 juillet, il arrive à Toronto, affaibli par la maladie. Après une journée de cérémonies, de processions et de réceptions, il en repart rapidement<sup>219</sup>. Il est alors accompagné de John Beverley Robinson, juge en chef de la colonie et représentant du Family Compact, le groupe politique tory. Il lui expose son plan<sup>220</sup>. En 1822, Robinson avait été envoyé en Grande-Bretagne pour régler les arrérages relatifs aux revenus douaniers dus depuis 1819 au Haut-Canada et pour garantir à la colonie un meilleur contrôle sur ces revenus. Lorsqu'il avait pris contact avec le ministère des Colonies, il avait constaté qu'un projet d'union législative des Canadas était alors discuté. Il avait rapidement réalisé que celle-ci ne favoriserait pas les intérêts du Haut-Canada. La classe

<sup>216</sup> Major John Richardson, *Eight Years in Canada*, New York, Johnson Reprint Corp., 1967, p. 227.

<sup>217</sup> Lady Durham, *Lady Durham's Journal...*, p. 20.

<sup>218</sup> Durham to Melbourne, Niagara, July 17 1838, Reid, ed., *Life and Letters of the First Earl of Durham...*, p. 225.

<sup>219</sup> Lady Durham, *Lady Durham's Journal...*, p. 29-31.

<sup>220</sup> *Ibid.*, p. 31.

commerciale anglaise de Montréal, s'était-il aperçu, ne la promouvait que pour régler ses propres enjeux. En guise de réplique et d'alternative, il avait publié en 1824 une brochure à Londres dans laquelle il avait proposé une union fédérale des colonies britanniques nord-américaines, une idée qu'il a ensuite gardée toute sa vie<sup>221</sup>.

Ainsi, en juillet 1838, Durham trouve en Robinson un interlocuteur disposé à discuter d'une telle perspective. Les échanges qui ont suivi cette rencontre montrent que Robinson a contribué à modifier certains aspects du plan de Roebuck. En effet, en septembre, Robinson, qui à cause de la maladie doit aller consulter des médecins en Grande-Bretagne, enjoindra à Durham de ne pas aller de l'avant avec certains des changements constitutionnels qu'il envisageait<sup>222</sup>. Alors qu'une conférence intercoloniale se prépare à Québec, Durham l'assurera qu'il s'est ravisé quant à certaines de ses intentions initiales<sup>223</sup>. Nous y reviendrons.

#### *Robert Baldwin : représentant des Réformistes*

En raison de son court séjour au Haut-Canada, Durham n'entretient que peu de contacts avec les Réformistes, le groupe politique rival du Family Compact. Pourtant, quelques semaines après son passage, il reçoit une lettre de Robert Baldwin, un éminent représentant des Réformistes, qui veut l'informer d'une revendication capitale : la responsabilité ministérielle. La démarche est plutôt inattendue : Baldwin entretient alors un rapport ambigu à la vie politique. Dès 1828, exaspéré par l'incompétence des administrateurs coloniaux, Baldwin avait organisé la première campagne en faveur de l'introduction de la responsabilité ministérielle. Jusqu'en 1836, il avait lutté pour faire adopter cette réforme constitutionnelle, mais la mort de sa femme cette année-là avait raffermi son dégoût de la politique. Il s'en était retiré, quittant même la colonie pour la Grande-Bretagne pendant presque un an. Il avait tout de même profité de son séjour dans la métropole pour exposer ses idées directement à Glenelg et Russell, une sorte d'ultime,

<sup>221</sup> Robert E. Saunders, « Sir John Beverley Robinson », *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 9, Université Laval / University of Toronto, 2003.

<sup>222</sup> BAC, MG24A27, vol. 27, bobine C-1856, September 6 1838, Toronto, J. B. Robinson to Durham, p. 127 à 130.

<sup>223</sup> BAC, MG24A27, vol. 19, bobine C-1852, September 16 1838, Quebec, Durham to Robinson, p. 675-678.

mais vaine tentative. Depuis son retour en Amérique du Nord britannique, il ne participait pas activement aux affaires publiques. Cela dit, il gardait un certain statut : en tant qu'avocat, il avait défendu certains des insurgés du Haut-Canada de la Rébellion de 1837<sup>224</sup>.

Bref, malgré sa résolution à ne plus renouveler son entrain pour la responsabilité ministérielle, Baldwin ne résiste pas à la tentation de partager ses idées avec Durham. Dans le contexte, après tout, la responsabilité ministérielle lui apparaît encore comme la meilleure solution à la crise coloniale. Du reste, comme l'écrit Baldwin à Durham, il a confiance en lui et en ses bonnes intentions. Ainsi, Baldwin décide de vider son sac : il craint que les mesures favorisées par Durham n'empirent la crise coloniale. Comme d'autres, il estime que l'établissement d'une union fédérale des colonies britanniques nord-américaines ne s'avérerait bénéfique que si elle marquait le prélude à une séparation définitive entre la métropole et les colonies. Cela dit, Baldwin est heureux que Durham, qui est le premier homme d'État à entrevoir une relation permanente entre la métropole et les colonies, reconnaisse aussi en parallèle la validité de la responsabilité ministérielle. Tant d'autres l'ont considéré comme impossible, voire chimérique, dans le contexte impérial. Pourtant, elle réglerait, à elle seule, tant d'enjeux, souligne Baldwin. Inutile même d'abolir les controversés Conseils législatifs, insiste-t-il, si la responsabilité ministérielle est introduite. De toute façon, craint-il, une telle mesure ne ferait que mettre à mal le lien entre la métropole et les colonies<sup>225</sup>.

Beaucoup de points sur lesquels on s'est appesanti dans le feu de la lutte politique comme étant de criants abus, ne le sont nullement ou cesseraient de l'être sous le gouvernement préconisé. Vous devez agir de telle sorte que le gouvernement précède l'opinion publique, et que ceux en qui le peuple a confiance aient intérêt à soutenir votre système de gouvernement et à conserver le lien avec la mère-patrie — Vous n'entendrez plus alors parler d'abus : les véritables abus seront réformés ; les imaginaires, oubliés. Mais sans cela tous

---

<sup>224</sup> Michael S. Cross et Robert Lochiel Fraser, « Robert Baldwin », *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 8, Université Laval / University of Toronto, 2003.

<sup>225</sup> Robert Baldwin à Durham, « Plaidoyer en faveur d'un gouvernement responsable, 23 août 1838 », Toronto, Arthur G. Doughty, *Report on the Public Archives for the Year 1923*, Ottawa, F. A. Acland, 1926.

vos efforts pour établir une entente, toutes vos tentatives pour maintenir le lien d'union, seront, j'en suis persuadé, tout à fait inutiles<sup>226</sup>.

En somme, Baldwin mise tout sur la responsabilité ministérielle. Il ne modifierait pas autrement la constitution de 1791 et garderait intactes les prérogatives de la Couronne britannique<sup>227</sup>.

Baldwin, pour détailler davantage ses idées, partage avec Durham une lettre envoyée à Glenelg en date du 13 juillet 1836. Dans cette lettre, on constate que l'introduction de la responsabilité ministérielle, pour Baldwin, est aussi une façon de maintenir le Haut-Canada lié à la Grande-Bretagne sous un régime résolument monarchique. Il croit alors cette réalité compromise<sup>228</sup>. Pour garantir la pérennité du lien impérial, il faudrait que « le mécanisme politique du gouvernement provincial soit tel qu'il puisse fonctionner harmonieusement par lui-même, sans aucun frottement dans ses principaux rouages<sup>229</sup> » et que « ce mécanisme soit tel que le peuple se rende compte que son influence sur le gouvernement est assez puissante pour retenir son attention, non seulement sur ses droits théoriques, mais aussi sur ses sentiments, et sur ses préjugés<sup>230</sup> ». Ces deux principes, fondamentaux à la libre acceptation d'un gouvernement par la population, ont été négligés au Haut-Canada depuis 1820. Pour remédier à la situation, il faudrait donc

[...] mettre définitivement le Conseil exécutif sur le même pied qu'un Cabinet provincial local, possédant la même situation en face du représentant du Roi et du Parlement provincial, que celle qu'occupe le Cabinet impérial du Roi en face du Roi lui-même et du Parlement de l'Empire. On appliquerait à ce Cabinet provincial, en ce qui concerne sa nomination et son maintien au pouvoir, les mêmes règles que celles qui sont appliquées par Sa Majesté en ce qui concerne le Cabinet impérial de ce pays<sup>231</sup>.

Voici, pour Baldwin, l'essence de la responsabilité ministérielle. Voici aussi d'ailleurs, pour Russell, le fondement de son opposition à une telle perspective : la constitution coloniale, parce qu'elle concerne une colonie, ne saurait imiter la constitution

---

<sup>226</sup> *Ibid.*, p. 364.

<sup>227</sup> *Ibid.*

<sup>228</sup> Robert Baldwin à Glenelg, 13 juillet 1836, 4 Trinity Court, Charing Cross, Doughty, *Report on the Public Archives for the Year 1923*, p. 365-373.

<sup>229</sup> *Ibid.*

<sup>230</sup> *Ibid.*

<sup>231</sup> *Ibid.*

britannique, qui concerne une métropole. Baldwin, qui connaît les objections à sa proposition, tente de les contrecarrer chacune, limitant notamment l'étendue de cette responsabilité ministérielle aux affaires intérieures coloniales<sup>232</sup>.

Baldwin, par ces communications avec Durham, avait-il vraiment espoir que ses idées interpellent le Gouverneur général? En tout cas, on reconnaît chez Baldwin l'origine d'un concept qui deviendra fondamental dans le rapport Durham : la responsabilité ministérielle comme pierre angulaire du lien impérial. Si Baldwin refuse l'union fédérale des colonies britanniques nord-américaines promue par Durham, c'est précisément parce qu'elle pointe en direction d'une séparation entre ces colonies et la Grande-Bretagne. Toujours est-il que, pour l'instant, à l'été 1838, l'intervention de Baldwin demeure sans conséquence sur le projet de Durham. On pourrait dire que c'est le cas, aussi, de l'ensemble de son passage au Haut-Canada. Quel impact un aussi court séjour aurait-il pu avoir sur son ambition tenace d'union fédérale? Au final, Durham n'aura fait qu'effleurer le Haut-Canada. Aussitôt arrivé, il s'en est éloigné.

### **5.3 Le rapport préliminaire de Durham : l'antagonisme national au Bas-Canada et la malveillance envers les Canadiens français**

Après avoir passé le mois de juillet en déplacement, Durham revient épuisé, à la fin du mois, à Québec. Il n'est d'ailleurs pas passé par les Cantons de l'Est comme il l'avait initialement envisagé<sup>233</sup>. Dès son retour, il s'affaire à rédiger un rapport préliminaire à Glenelg. Après deux mois aux Canadas, il fait le bilan. Étonnamment, il demeure tout à fait silencieux sur la perspective d'union fédérale de l'Amérique du Nord britannique. Est-ce que parce qu'il constate que son projet ne reçoit pas l'adhésion qu'il espérait? Est-ce par crainte d'une désapprobation de la part du gouvernement Melbourne? Toujours est-il que, dans son rapport préliminaire, c'est un tout autre enjeu qui apparaît au premier plan : l'antagonisme qui existe entre la population canadienne-française et la population britannique du Bas-Canada. Cette réalité, vraisemblablement, s'est imposée dans l'esprit de Durham, au-delà de tout le reste.

---

<sup>232</sup> *Ibid.*

<sup>233</sup> Lady Durham, *Lady Durham's Journal...*, p. 34-35.

Buller raconte que durant le voyage qui les conduisit en Amérique du Nord, alors qu'ils prenaient connaissance des divers documents remis par le ministère des Colonies, Durham avait une opinion qu'il jugeait à ce moment trop défavorable des Canadiens français à cause de la Rébellion de 1837. Il reconnaît dorénavant, à rebours, que Durham avait vu juste.

Dès le début, Lord Durham eut une vue plus exacte du sujet ; il vit quel esprit étroit et malfaisant se cachait au fond de tous les actes des Canadiens-français. Il s'était décidé à rendre une justice miséricordieuse à chacun ; il avait également résolu qu'il ne faudrait pas faire de quartier aux absurdes prétentions de race et qu'il devait se faire le défenseur des sentiments anglais et tâcher que le Canada devînt entièrement anglais<sup>234</sup>.

Buller écrit encore à propos des Canadiens français que, depuis son arrivée aux Canadas, « [le] gouvernement ne pouvait avoir aucune communication officielle avec le plus grand nombre d'entre eux<sup>235</sup> », que de toute façon « [leurs] désirs, autant qu'il était possible de les préciser, paraissaient insensés et impraticables<sup>236</sup> », et que devant le refus de Durham de coopérer dans le sens de ces « extravagantes demandes<sup>237</sup> », la majorité des Canadiens français s'était « [renfermé] dans une apathie chagrine et obstinée<sup>238</sup> ».

Dans le rapport préliminaire, ces sentiments transparaissent ; et le constat de Durham est accablant : « En Angleterre les personnes les mieux renseignées peuvent difficilement se faire une idée du désordre et de la désorganisation qui règnent dans tout ce qui touche au gouvernement. [...] Ce n'est pas uniquement le gouvernement mais la société elle-même qui paraît ne plus exister<sup>239</sup> ». L'antagonisme national entre Canadiens et Anglais est « d'une violente animosité »<sup>240</sup>. Ni les uns ni les autres ne l'avoueront, stipulant que ce sont d'autres sentiments qui les animent, mais Durham considère qu'elle traverse tous les enjeux coloniaux. Cela crée une sorte de contradiction dans les desseins des groupes politiques coloniaux. Cela crée aussi une sorte de confusion quant aux intérêts réels de la population coloniale. Chose certaine,

<sup>234</sup> Buller, « Esquisse de la Mission de Lord Durham... », p. 379.

<sup>235</sup> *Ibid.*, p. 383.

<sup>236</sup> *Ibid.*

<sup>237</sup> *Ibid.*

<sup>238</sup> *Ibid.*

<sup>239</sup> Earl of Durham, « Rapport préliminaire, 9 août 1838 », Doughty, *Report on the Public Archives for the Year 1923*, p. 350-361.

<sup>240</sup> *Ibid.*

l'interprétation véhiculée selon laquelle les Canadiens français se soucient du sort de la population et que les Anglais désirent dominer un gouvernement arbitraire est erronée. La rébellion, paroxysme de cette lutte nationale, bien qu'elle ait été précipitée par le prétendu Parti anglais, aurait difficilement pu être évitée, surtout après que le contrôle sur les revenus coloniaux ait été retiré à l'Assemblée législative du Bas-Canada, contre la volonté des représentants politiques canadiens-français<sup>241</sup>.

À cet égard, d'ailleurs, l'unique but politique de la population britannique du Bas-Canada semble être l'élimination des institutions, des lois et des coutumes canadiennes-françaises. Ses représentants, souligne Durham, ont poursuivi ce but malgré l'engagement de la Grande-Bretagne à respecter les fondements sociaux des Canadiens français. Comment, pour le Parlement britannique, satisfaire à la fois les Canadiens français et les Anglais<sup>242</sup>?

Profondément blessé à chacune des mesures ou des décisions du Gouvernement Impérial qui contrecarraient les idées anglaises ou anti-canadiennes, ce parti a aussi souffert d'un manque d'autorité supérieure dont un gouvernement ferme et résolu doit parfois faire preuve envers des sujets mécontents<sup>243</sup>.

Durham en retire une leçon : « [avec] moins d'antipathie, il est vrai, faisant preuve de plus de prudence, mais surtout d'outrecuidance les Anglais sont aussi peu loyaux que les Canadiens<sup>244</sup> ». Ce constat sur la loyauté fragile de la population britannique du Bas-Canada, Charles Grey la rapporte aussi dans de nombreuses lettres à son père. Grey s'inquiète même que la dérive de la colonie, en définitive, vienne finalement de cette partie de la population coloniale<sup>245</sup>. Grey, par ailleurs, se montre entièrement satisfait par le rapport préliminaire de Durham.

It is a confidential one on the state of the Country generally and so clear and correct a statement I think I never read. I had no idea he had formed so correct an estimate of the state of the Parties in this Country, as far as I can judge from what

---

<sup>241</sup> *Ibid.*

<sup>242</sup> *Ibid.*

<sup>243</sup> *Ibid.*

<sup>244</sup> *Ibid.*

<sup>245</sup> Charles Grey to Charles Grey (father), Montreal, August 20 1838, Ormsby, ed., *Crisis in the Canadas...*, p. 108.

I have hear on all occasions and in all places, on board the different Steamers and elsewhere<sup>246</sup>.

Entre Grey et Durham, cela dit, il demeure un point d'achoppement. Grey considère que pour corriger la situation, il faudrait davantage se rapprocher de la population britannique du Bas-Canada; il faudrait, surtout, lui concéder l'union législative des Canadas. Durham, lui, n'a que faire de cette option : il poursuit dans sa lancée initiale. En parallèle de sa rédaction du rapport préliminaire, il prépare la convention qui devra se pencher sur son projet d'union fédérale des colonies britanniques nord-américaines<sup>247</sup>.

#### 5.4 L'apport au processus de décisions politiques

Après quelques semaines à Québec en juin, Durham part en tournée dans les Canadas durant le mois de juillet. Ses contacts avec les groupes politiques coloniaux demeurent minimes, tout particulièrement avec ceux du Haut-Canada. Il en profite néanmoins pour mettre à l'épreuve son plan d'union fédérale de l'Amérique du Nord britannique. La classe commerciale anglaise de Montréal reste diplomate avec le Gouverneur général, mais s'obstine dans sa résolution en faveur d'une union législative des Canadas. Durham, en contrepartie, dénigre ce projet et s'exaspère de cette intransigeance. John Beverley Robinson, représentant du Family Compact, côtoie brièvement Durham, mais réserve ses commentaires pour une dépêche ultérieure. Robert Baldwin, représentant des Réformistes du Haut-Canada, se contente de communiquer une lettre à Durham pour lui exposer sa vision de la responsabilité ministérielle. Selon Baldwin, l'introduction de ce principe constitutionnel garantirait à la fois le redressement des colonies et le maintien du lien impérial. Pour ce qui est des représentants politiques des Canadiens français, Durham n'entretient aucun contact avec eux. Cette tournée, en gros, ne s'avère pas concluante quant à l'idée maîtresse de Durham : il peine à convaincre ses interlocuteurs de ses bénéfices. Après cette tournée, d'ailleurs, le rapport préliminaire que Durham rédige pour le secrétaire aux Colonies n'en traite pas du tout. Il présente plutôt l'antagonisme national qui oppose les

<sup>246</sup> Charles Grey to Charles Grey (father), Montreal, September 30 1838, Ormsby, ed., *Crisis in the Canadas...*, p. 132.

<sup>247</sup> Charles Grey to Charles Grey (father), Montreal, August 20 1838, Ormsby, ed., *Crisis in the Canadas...*, p. 108.

Canadiens français et la population britannique du Bas-Canada. Il critique, chez les uns et chez les autres, la violente animosité qui gangrène la vie politique, sociale et économique de la colonie. Ce constat, cela dit, ne modifie en rien son acharnement à investir le processus de décisions politiques de l'union fédérale de l'Amérique du Nord britannique.

## 6. L'ADMINISTRATION DURHAM : LA CONVENTION SUR L'UNION FÉDÉRALE DE L'AMÉRIQUE DU NORD BRITANNIQUE

### 6.1 Les premiers contacts avec les Lieutenant-gouverneurs : une réception mitigée du plan de Durham

Dès le 1<sup>er</sup> juin, quelques jours après son arrivée aux Canadas, Durham avait envoyé sa commission aux Lieutenants-gouverneurs du Haut-Canada, du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard. Il enjoignait à chacun de fournir des renseignements détaillés sur l'état des colonies qu'ils dirigeaient, comme Glenelg le leur avait déjà demandé dès avril<sup>248</sup>. Il ajoutait une dimension supplémentaire : il invitait les Lieutenants-gouverneurs à une convention à Québec afin de discuter de l'opportunité de former une union fédérale des colonies britanniques nord-américaines<sup>249</sup>.

La première réplique était venue de Sir John Harvey, Lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick. Il s'était rapidement conformé aux instructions de Glenelg et avait, en fait, déjà commencé à informer Durham, avant même que celui-ci n'en ait fait la demande<sup>250</sup>. Sa situation, il est vrai, nécessitait un appui plus immédiat : la guerre de l'Aroostook entre le Nouveau-Brunswick et le Maine<sup>251</sup> complexifiait son administration

<sup>248</sup> BAC, MG24A27, vol. 7, bobine C-1849, April 3 1838, Downing Street, Glenelg to Durham, no. 8, p. 185-200.

<sup>249</sup> BAC, MG24A27, vol. 16, bobine C-1851, June 1 1838, Château St. Lewis, Durham to Lieutenant Governors of Upper Canada, New Brunswick and Prince Edward Island, p. 198 à 200.

<sup>250</sup> BAC, MG24A27, vol. 16, bobine C-1851, May 31 1838, Government House, Fredericton, Harvey to Durham, no. 1, p. 167 à 177.

<sup>251</sup> La guerre de l'Aroostook est un conflit frontalier entre le Nouveau-Brunswick et le Maine, chacun revendiquant le contrôle sur la vallée de l'Aroostook. En 1838 et en 1839, des intrusions par les populations locales d'un territoire comme de l'autre devenaient perçues comme des invasions, créant des tensions diplomatiques entre la République américaine et l'Empire britannique. En 1839, des troupes

et menaçait de se détériorer en conflit entre la Grande-Bretagne et les États-Unis<sup>252</sup>. Pendant que Durham était encore à Québec, avant sa tournée dans le reste des Canadas, Harvey s'y était déplacé pour rencontrer le nouveau Gouverneur général et pour le sensibiliser à ces enjeux. Durham en avait profité pour lui transmettre la version initiale de son plan d'union fédérale sous forme de memorandum. Il l'invitait, dans les semaines à venir, à réfléchir à ses propositions<sup>253</sup>.

Le 16 août, quelques jours après que Durham ait envoyé son rapport préliminaire à Glenelg, Harvey communique finalement ses remarques à Durham. Il commence par un commentaire sur le sort des Conseils législatifs. Il reconnaît que, dans certaines colonies, le Conseil législatif et l'Assemblée législative ont développé une dynamique de confrontation. Au Nouveau-Brunswick, par contre, ce n'est pas le cas : ici, la plus parfaite coopération prévaut. Ainsi, conclut le Lieutenant-gouverneur, il vaudrait mieux maintenir le Conseil législatif. Harvey aborde ensuite de front le projet de Durham : la population de la colonie, écrit-il, est hostile à toute forme d'union avec les Canadas. D'une part, elle ne souhaite pas s'unir avec le Canada français. D'autre part, elle refuse de céder une partie du contrôle sur ses revenus coloniaux à un nouveau gouvernement. Surtout qu'elle vient tout juste d'obtenir cette prérogative. Selon Harvey, l'union devrait d'abord se réaliser aux Canadas. Après une démonstration des bénéfices qui en résulteraient, alors les autres colonies pourraient songer à s'y joindre. Harvey, cela dit, s'engage tout de même à envoyer des représentants à Québec pour participer à la convention aux côtés des délégations des colonies maritimes<sup>254</sup>.

Justement, le jour même où la dépêche de Harvey parvient à Durham, sir Colin Campbell et sir Charles Fitzroy, Lieutenants-gouverneurs de la Nouvelle-Écosse et de

---

furent même envoyées, la situation dégénérant en conflit armé. La confusion quant à cette région ayant débuté dès le traité de Paris en 1783, elle fut finalement réglée grâce au traité Webster-Ashburton en 1842 qui précisa les limites entre les deux États.

Voir Howard Jones, *To the Webster-Ashburton Treaty. A Study in Anglo-American Relations, 1783-1843*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1977, 251 p.

<sup>252</sup> BAC, MG24A27, vol. 17, bobine C-1852, June 16 1838, Government House, Fredericton, Harvey to Couper, Private and confidential, p. 741-748;

BAC, MG24A27, vol. 17, bobine C-1852, June 20 1838, Fredericton, Harvey to Durham, no. 3, Confidential, p. 792-795.

<sup>253</sup> BAC, MG24A27, vol. 17, bobine C-1852, June 29 1838, Quebec, Harvey to Durham, p. 992-995.

<sup>254</sup> BAC, MG24A27, vol. 18, bobine C-1852, August 16 1838, Fredericton, Harvey to Durham, no. 7, Confidential memorandum, p. 378 à 389.

l'Île-du-Prince-Édouard respectivement, arrivent à Québec<sup>255</sup>. Durham, au mois de juillet, leur avait relancé une invitation<sup>256</sup>. Il ne connaissait pas encore tout à fait leurs intentions vis-à-vis de la convention. Il fallait remédier à la situation. Au final, ils resteront dans la capitale pendant une dizaine de jours, jusqu'au 25<sup>257</sup>. Lady Durham écrit à leurs propos dans son journal personnel que « they both entered cordially into His views and [Durham] was perfectly satisfied in his communications with them<sup>258</sup> ». Le Gouverneur général peut se réjouir : les deux Lieutenants-gouverneurs ont confirmé leur participation à la convention. Le moment semble décidé : ce sera en septembre. D'ici là, chacun doit s'affairer à choisir les délégués qui représenteront leurs populations coloniales respectives à Québec<sup>259</sup>.

Le 4 septembre, Campbell présente la délégation de la Nouvelle-Écosse : Johnston, procureur général ayant longtemps réfléchi les affaires coloniales ; Uniacke, membre de l'Assemblée législative et du Conseil exécutif, dont le père avait écrit, en 1826, un document sur une union des colonies britanniques nord-américaines qui avait été tabletté par Bathurst par crainte de déstabiliser la tranquillité de la colonie ; William Young, membre de l'Assemblée législative ; et Mather Almon, banquier et marchand de la colonie<sup>260</sup>. Campbell, néanmoins, avertit Durham. Malgré son opinion en faveur d'une fédération, la population de la Nouvelle-Écosse, elle, refuse le projet de Durham ; elle préférerait une union fédérale des colonies maritimes. Par ailleurs, Campbell, tout comme Harvey, considère que tout changement à propos du Conseil législatif serait malvenu<sup>261</sup>.

Le 8 septembre, c'est au tour de Fitzroy de présenter la délégation de l'Île-du-Prince-Édouard : T. H. Haviland, trésorier et membre du Conseil exécutif ; George Dalrymple, orateur de l'Assemblée législative ; et Joseph Pope, membre de l'Assemblée

---

<sup>255</sup> Lady Durham, *Lady Durham's Journal...*, p. 37.

<sup>256</sup> BAC, MG24A27, vol. 18, bobine C-1852, July 18 1838, Halifax, Campbell to Durham, p. 170 à 172 ; BAC, MG24A27, vol. 18, bobine C-1852, July 15 1838, Government House, Prince Edward Island, Fitzroy to Durham, no. 4, p. 112 à 115.

<sup>257</sup> Lady Durham, *Lady Durham's Journal...*, p. 37-39.

<sup>258</sup> *Ibid.*, p. 39.

<sup>259</sup> BAC, MG24A27, vol. 19, bobine C-1952, September 4 1838, Halifax, Campbell to Durham, p. 559 à 561.

<sup>260</sup> *Ibid.*

<sup>261</sup> *Ibid.*, p. 562 à 565.

législative<sup>262</sup>. Puis finalement, le 15 septembre, alors que la délégation de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard est déjà arrivée à Québec<sup>263</sup>, Harvey informe Durham de l'arrivée de la délégation du Nouveau-Brunswick vers le 20 septembre. Il s'agit de Charles Simonds, orateur de l'Assemblée législative et du Conseil exécutif; A. E. Botsford, membre du Conseil législatif et du Conseil exécutif; Joseph Cunard, membre du Conseil exécutif; H. Peters, membre du Conseil législatif et ancien orateur de l'Assemblée législative; et Alex Rankin, marchand important de la colonie. Harvey, écrit-il, espère qu'ils se montreront aussi bien disposés que lui aux idées de Durham<sup>264</sup>.

Sir George Arthur, Lieutenant-gouverneur du Haut-Canada, était, quant à lui, demeuré silencieux sur le projet de Durham depuis le début. Dès la première lettre qu'il avait envoyée à Durham, le 9 juin 1838, il admettait son inquiétude quant à la perte d'autorité qu'impliquait le statut particulier de Durham<sup>265</sup>. La dynamique entre les deux hommes restera difficile jusqu'au retour de Durham en Grande-Bretagne. L'intervention du Gouverneur général quant au sort des prisonniers, tout particulièrement, est un irritant pour Arthur. Il considère que Durham outrepassé ses pouvoirs<sup>266</sup>. Arthur, bref, ne se montre pas très collaboratif avec le Gouverneur général. Il se cantonne dans ses propres préoccupations : l'instabilité causée par le comportement séditieux d'une partie de la population du Haut-Canada; la crainte d'une invasion par les États-Unis; et les tensions

---

<sup>262</sup> BAC, MG24A27, vol. 19, bobine C-1852, September 8 1838, Government House, Prince Edward Island, Fitzroy to Durham, no. 7, p. 583-586.

<sup>263</sup> BAC, MG24A27, vol. 13, bobine C-1851, September 13 1838, Quebec, Durham to Glenelg, no. 58, p. 18-21.

<sup>264</sup> BAC, MG24A27, vol. 19, bobine C-1852, September 5 1838, Fredericton, Harvey to Durham, no. 8, p. 566-582;

BAC, MG24A27, vol. 19, bobine C-1852, September 15 1838, Fredericton, Harvey to Durham, p. 664-670.

<sup>265</sup> BAC, MG24A27, vol. 16, bobine C-1851, June 9 1838, Government House, Toronto, Arthur to Durham, no. 1, p. 203-216.

<sup>266</sup> BAC, MG24A27, vol. 18, bobine C-1852, August 11 1838, Toronto, Arthur to Durham, no. 16, p. 349-354;

BAC, MG24A27, vol. 18, bobine C-1852, August 16 1838, Quebec, Durham to Arthur, no. 7, p. 364-375;

BAC, MG24A27, vol. 18, bobine C-1852, August 20 1838, Cornwall, Arthur to Durham, Separate, p. 390-398;

BAC, MG24A27, vol. 18, bobine C-1852, August 24 1838, Quebec, Durham to Arthur, no. 9, p. 403-411;

BAC, MG24A27, vol. 18, bobine C-1852, August 29 1838, Toronto, Arthur to Durham, no. 17, p. 418-513;

BAC, MG24A27, vol. 18, bobine C-1852, August 31 1838, Toronto, Arthur to Durham, no. 18, p. 514-555;

BAC, MG24A27, vol. 19, bobine C-1852, September 18 1838, Quebec, Durham to Arthur, no. 10, p. 676-678.

sociales importantes autour des réserves du clergé<sup>267</sup>. Il fait fi du projet de Durham; il ne montre aucun intérêt. Le Haut-Canada, pourtant, est un élément majeur, tout à fait indispensable, de toute perspective d'union. Durham, en fait, savait à quoi s'en tenir. Depuis son séjour au Haut-Canada, il savait qu'il s'adressait à une sourde oreille. Buller lui avait déjà écrit que le Family Compact, qui s'opposerait à toute union fédérale, avait soumis Arthur et en avait fait sa marionnette. Arthur, au final, ne commente pas le plan de Durham et n'envoie aucune délégation à la convention à Québec. En partant, c'est de mauvais augure<sup>268</sup>.

## **6.2 Le début de la convention : l'abatement de Durham mais l'obstination malgré tout**

Durham, envers et contre tous, s'obstine dans la préparation de la convention. Croit-il encore possible, après les nombreuses rebuffades, après les avertissements des Lieutenants-gouverneurs des colonies maritimes et après le refus de collaborer de celui du Haut-Canada, que l'union fédérale de l'Amérique du Nord britannique voie le jour sous sa gouverne? À quelques jours de l'ouverture, un autre obstacle se dresse devant son idéal : Durham souffre du manque d'appui du gouvernement britannique<sup>269</sup>. Sa relation avec Melbourne, tout particulièrement, se détériore. Il faut dire que l'administration Durham avait, dès le début, commencé avec un irritant pour le Premier ministre britannique. La nomination par Durham de Thomas Turton comme conseiller juridique avait été reçue avec la plus grande désapprobation de sa part. Au point où, quelques jours à peine après son arrivée à Québec, Turton, soucieux de ne pas embarrasser Durham, lui avait écrit pour lui remettre sa démission<sup>270</sup>. Durham, plutôt que de saisir l'opportunité, avait décidé d'entièrement ignorer les sentiments de Melbourne: il refusa la proposition de Turton. Cette insubordination n'était-elle que vanité de la part du Gouverneur général? En partie, certainement. Toujours est-il que,

---

<sup>267</sup> Phillip Buckner, « Sir George Arthur », *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 8, Université Laval / University of Toronto, 2003.

<sup>268</sup> BAC, MG24A27, vol. 26, bobine C-1856, Monday July, Niagara. Buller to Durham, p. 907-913.

<sup>269</sup> Lady Durham, *Lady Durham's Journal*... p. 40.

<sup>270</sup> BAC, MG24A27, vol. 26, bobine C-1856, June 7 1838, Turton to Durham, p. 589 à 595.

Durham, avec cet épisode, avait compris la leçon : les pouvoirs quasi despotiques dont il jouissait demeurerait toujours soumis aux vicissitudes parlementaires à Londres.

Durham a donc rapidement su à quoi s'en tenir à cet égard. Malgré tout, plus son administration avançait, plus cette réalité l'oppressait. Le gouvernement Melbourne, ressasse Durham, ne voyait-il pas que ses démarches aboutiraient au règlement de la crise coloniale? À quelques jours de l'ouverture de la convention, la pression devient intenable. La santé déjà fragile de Durham se détériore, mais c'est son état d'esprit qui préoccupe Buller. Durham se morfond et se retire de son administration coloniale, comme un animal blessé. Buller, dans une lettre alarmante, le semonce: « I am the less tender of your health because no one can have observed you without seeing that, be your bodily disorders what they may, the real cause of your sufferings is in your mind, and that you have no chance of recovering without raising yourself from your present morbid state of feeling<sup>271</sup> ». Il l'invite à se redresser:

You seem to think that if not properly supported at home and here, you have nothing to do but resign, and vindicate yourself by proving the withdrawal of the confidence which you regard as essential to your success... But I think you must have had proof enough by this time of the utter ignorance of the public at home as to the affairs of Canada. They know nothing of the real nature of your difficulties; nothing of the causes which render the want of support, of which you have reason to complain, peculiarly embarrassing... You have undertaken in time of danger, the maintenance of one of the most exposed defences of the Empire. The post was entrusted to you simply from the general confidence in you as the only person capable of maintaining it... Why then do you suddenly abandon the post of honour and of danger? You cannot do this without accounting for it to most severe judges<sup>272</sup>.

Buller est sévère. Certes, ni le gouvernement Melbourne ni les groupes politiques coloniaux n'accordent leur pleine confiance à Durham. Certes, son succès s'en retrouve plus ardu et plus incertain. Tout, insiste Buller, joue effectivement contre lui<sup>273</sup>. Cela dit, à quoi s'attendait-il? Toutes ces difficultés étaient prévisibles et constitutives de sa mission aux Canadas. Croyait-il que le règlement d'une crise coloniale aussi considérable serait une tâche facile? Il fallait que Durham puise dans ses ressources pour

---

<sup>271</sup> BAC, MG24A27, vol. 27, bobine C-1856, September 7 1838, Quebec, Draft of letter, Buller to Durham, p. 2.

<sup>272</sup> *Ibid.*, p. 2-3.

<sup>273</sup> *Ibid.*, p. 6.

sortir de sa torpeur : qu'il s'appuie sur son noble caractère, sur ses qualités, sur l'étendue de ses pouvoirs<sup>274</sup>. Si Durham tentait de justifier l'échec de sa mission par les raisons qui le mettaient présentement à mal, celles-ci seraient considérées comme insuffisantes. Durham porterait seul le fardeau de son échec, déclare gravement Buller<sup>275</sup>. Durham n'a pas le choix : malgré les embûches, il doit assurer le succès de son administration. Il pourrait alors, conclut Buller, rentrer en Grande-Bretagne non pas défait, mais triomphant, « incontestably the most powerful public man in England<sup>276</sup> ».

Buller, qui doit battre le fer pendant qu'il est encore chaud, replonge Durham dans les affaires coloniales. Ici encore, il se montre dur. Durham doit se rendre à l'évidence : le programme qu'il met à l'épreuve auprès des coloniaux depuis son arrivée aux Canadas est loin de faire l'unanimité. Il nécessite, au bas mot, certains ajustements.

The explanations which you have given of your plan for the constitution have been half understood and much misunderstood. The people here take it for Roebuck's plan, and neither party likes it. I think your own experience must show you that it requires reconsideration. Time begins to press: and no progress is made in this your most important work. [...] Your constitutional plan requires a good deal of reconsideration and amendment, and if you mean to do anything towards perfecting it, you must not delay it long. It is now quite in a state for discussion. Let us discuss it; and if any important alterations or additions are suggested, you will be able to set some one to embody them in it...<sup>277</sup>

Durham est à la croisée des chemins. Des choix qu'il fera maintenant, termine Buller avec véhémence, dépendent son honneur, son bonheur, la prospérité des colonies et l'intégrité de l'Empire britannique. Rien de moins<sup>278</sup>.

Cette lettre de Buller semble avoir eu un certain effet sur Durham. Il reprend ses esprits et ses activités. Peu de temps après, en effet, le 16 septembre, il réplique à John Beverley Robinson, le représentant du Family Compact avec qui il s'était brièvement entretenu lors de son passage au Haut-Canada en juillet. Il lui présente certaines modifications à son plan initial. D'abord, il rassure Robinson de la pérennité des Conseils législatifs. Ensuite, il le rassure aussi quant à l'électivité des membres de

---

<sup>274</sup> *Ibid.*, p. 7.

<sup>275</sup> *Ibid.*, p. 12.

<sup>276</sup> *Ibid.*, p. 15.

<sup>277</sup> *Ibid.*, p. 20 à 22.

<sup>278</sup> *Ibid.*, p. 27.

l'Assemblée législative fédérale : leur élection ne se ferait plus par les Assemblées législatives provinciales, mais par une assemblée constituante distincte<sup>279</sup>. Arthur, à la lecture de cette lettre à Robinson, fera son unique intervention à propos de la politique coloniale de Durham : il s'en dit particulièrement satisfait<sup>280</sup>. Évidemment, puisque Durham, on le constate, atténue la tendance libérale et démocrate des idées de Roebuck pour satisfaire les tories coloniaux.

Lorsque, finalement, Durham présente son plan lors de la convention, il a évolué à d'autres égards encore, mais toujours dans cette même direction<sup>281</sup>. En outre, Durham ajoute des aspects qui visent à apaiser la préoccupation sentie vis-à-vis d'une union avec les Canadiens français. Il prévoit dorénavant que les deux Canadas seraient divisés en trois provinces. La province la plus à l'ouest serait formée d'une partie du Haut-Canada; elle serait uniquement habitée par une population britannique. La province centrale serait formée de l'autre partie du Haut-Canada, de la région de Montréal et des Cantons de l'Est du Bas-Canada; elle assurerait une majorité britannique là où l'influence néfaste des Canadiens français se fait le plus sentir. Puis la province la plus à l'est serait formée de la partie du Bas-Canada allant de Sorel jusqu'aux confins orientaux de cette colonie; elle laisserait aux Canadiens français considérés les plus passifs un territoire secondaire où ils demeureraient majoritaires et où les risques de conflits nationaux avec la petite population britannique seraient insignifiants<sup>282</sup>. Selon Durham, les délégués approuveraient largement cette nouvelle version de son plan. Le Gouverneur général, optimiste, sentait qu'il faisait des pas dans la bonne direction<sup>283</sup>.

---

<sup>279</sup> BAC, MG24A27, vol. 19, bobine C-1852, September 16 1838, Quebec, Durham to Arthur, p. 671 à 674;

Enclosure, September 16 1838, Quebec, Durham to Robinson, p. 676.

<sup>280</sup> BAC, MG24A27, vol. 19, bobine C-1853, September 26 1838, Toronto, Arthur to Durham, p. 705-708.

<sup>281</sup> BAC, MG24A27, vol. 29, bobine C-1857, Miscellaneous, Undated, Plan for the Government of British North America, p. 578 à 673.

<sup>282</sup> Buller, « Esquisse de la Mission de Lord Durham... », p. 395.

<sup>283</sup> BAC, MG24A27, vol. 19, bobine C-1852, September 16 1838, Quebec, Durham to Arthur, p. 671 à 674.

### 6.3 L'interruption soudaine et définitive de la convention : le Haut-commissaire prend le relais du Gouverneur général

Ses efforts, pourtant, seront demeurés vains. Alors que la convention débute, le 19 septembre 1838 — « a day I can never forget!<sup>284</sup> », écrit Lady Durham dans son journal personnel —, une nouvelle importante vient en saboter d'emblée et définitivement les démarches. Un article d'un journal de New York, dont Durham a pris connaissance, rapporte le désaveu par le Parlement britannique de sa loi sur l'amnistie et de son décret sur les prisonniers politiques du Bas-Canada<sup>285</sup>. L'impact sur la population coloniale, commente Lady Durham, est immédiat et dévastateur.

[The] most violent language was openly held in the streets – separation from England was talked of, and it was said that it would be better to be connected with the United States, than with a country which was so reckless of the interests of its Colonies – This kind of feeling was general among all the British Inhabitants of Canada, while on the other hand the French, as soon as they were roused from their astonishment, became excited and encouraged to resume those intrigues and projects of insurrection [...] <sup>286</sup>.

L'impact sur Durham pèse tout aussi lourdement. Roebuck, jusqu'à qui la rumeur est vraisemblablement parvenue, raconte que devant les membres des délégations des colonies maritimes, Durham a réagi tragiquement à la nouvelle:

When they arrived at Quebec [to discuss with him the difficult and important subject of a union], they found Lord Durham too angry with the government at home to pay attention to this scheme, or anything except his own wounded dignity. He dismissed the gentlemen whom he had invited after a scene, which at the time was described as almost pathetic<sup>287</sup>.

Lady Durham écrit néanmoins que leurs témoignages expriment leur respect pour le Gouverneur général et leur appui dans ces circonstances difficiles. Le projet de Durham, néanmoins, est tué dans l'œuf<sup>288</sup>.

Pour Durham, c'est la goutte d'eau qui fait déborder le vase. Dans les semaines qui suivent le sabordage de la convention, il fait connaître son intention de

<sup>284</sup> Lady Durham, *Lady Durham's Journal...*, p. 40.

<sup>285</sup> *Ibid.*, p. 41.

<sup>286</sup> *Ibid.*, p. 42.

<sup>287</sup> Roebuck, *The Colonies of England...*, p. 193.

<sup>288</sup> Lady Durham, *Lady Durham's Journal...*, p. 43.

démissionner<sup>289</sup>. Buller, après tous ses efforts pour soutenir Durham dans son administration, lâche l'affaire : il est favorable à sa démission. L'état de sa santé, s'inquiète-t-il, est critique. Durant son administration coloniale, Durham avait été régulièrement malade, mais cet événement l'achevait. « [Sa] maladie lui occasionnait de telles secousses nerveuses, secousses ayant une répercussion sur son état de santé général, qu'il lui eût été impossible de surmonter les fatigues et les soucis de son gouvernement<sup>290</sup> ». Même son de cloche chez Grey, qui écrit à son père que « I could not advise him to stay – I really think it would kill him<sup>291</sup> ». Grey, du reste, prévoit le pire : il craint que le retour de Durham en Grande-Bretagne ne frustre la population coloniale de tout espoir du règlement de la crise coloniale. À un tel point qu'il entrevoit un bain de sang comme conclusion à cet épisode malheureux<sup>292</sup>. Quelques jours après, lorsque Colborne est questionné sur son opinion vis-à-vis de la démission de Durham, il se montre aussi préoccupé que Grey. Il considère que la situation s'est détériorée et qu'il devient nécessaire, dans le contexte, que le commandant en chef, lui-même, soit investi de l'ensemble des pouvoirs civils et militaires<sup>293</sup>.

Il aura fallu, quant à Arthur, que de telles circonstances prévalent pour qu'il envisage finalement un déplacement à Québec. Il espère, un peu témérairement, qu'ils puissent arriver à une entente quant au sort des prisonniers du Haut-Canada avant son départ. Il s'ouvre même à la possibilité d'amnistie à leur égard que Durham chérissait depuis le début de son administration<sup>294</sup>. Durham, par contre, a jeté l'éponge. Quelques jours après, il écrit à Arthur à propos d'enjeux commerciaux que celui-ci lui avait communiqués. Il lui répond qu'il n'a plus l'opportunité de les étudier avant de quitter les Canadas et soutient, avec une certaine provocation, que les constatations d'Arthur le poussent à considérer l'opportunité d'instituer un gouvernement fédéral qui pourrait

---

<sup>289</sup> *Ibid.*

<sup>290</sup> Buller, « Esquisse de la Mission de Lord Durham... », p. 396-397.

<sup>291</sup> Charles Grey to Charles Grey (father), September 30 1838, Montreal, Ormsby, ed., *Crisis in the Canadas...*, p. 130.

<sup>292</sup> *Ibid.*

<sup>293</sup> BAC, MG24A27, vol. 21, bobine C-1854, October 19 1838, Quebec, Colborne to Couper, p. 837-848.

<sup>294</sup> BAC, MG24A27, vol. 19, bobine C-1853, October 1 1838, Toronto, Arthur to Durham, p. 745-747.

s'occuper des affaires communes aux Canadas et aux autres colonies britanniques nord-américaines<sup>295</sup>.

Évidemment, l'échec de la convention et la démission de Durham empêchent tout progrès vers une union fédérale des colonies britanniques nord-américaines. Durham lui-même sent que sa présence est devenue inutile. Dans une proclamation au début du mois d'octobre, Durham signifie qu'il entend tout de même pallier la faillite de sa mission en tant que Gouverneur général par son travail de Haut-commissaire. À défaut d'avoir mené son plan à terme en Amérique du Nord britannique, il s'engage à le pousser, autant qu'il le pourrait, en Grande-Bretagne, où les décisions sur les colonies sont véritablement prises<sup>296</sup>. Ici encore, jusqu'à la fin, il dépeint favorablement la perspective d'une union fédérale<sup>297</sup>. Ainsi, dorénavant, l'activité principale de Durham devient la rédaction de son rapport. Il s'agit du dernier outil dont il dispose et sur lequel il entend miser pour influencer les autorités politiques britanniques à favoriser les mesures qu'il aurait voulu lui-même implanter.

#### **6.4 La Rébellion de 1838 : l'échec de l'union fédérale de l'Amérique du Nord britannique**

Charles Grey décrit à son père l'état des affaires coloniales depuis le désaveu du décret de Durham et la démission de ce dernier. Le 10 octobre, il lui rapporte le sentiment qui émane de la population coloniale.

I really do not think I ever knew dismay so general, not so much from the mere fact of Lambton's going home, as from the loss of all hope of any permanent settlement of Canadian affairs being effected. Who, they now say, will even attempt to succeed in what, from the want of support at home, he has failed? And what hopes are there, while the Provinces are merely used at home as a means of

<sup>295</sup> BAC, MG24A27, vol. 19, bobine C-1853, October 9 1838, Quebec, Durham to Arthur, no. 11, p. 815-823.

<sup>296</sup> Lord Durham, « Proclamation du 9 octobre 1838 », Reid, ed., *Life and Letters of the First Earl of Durham*.... p. 283-285.

<sup>297</sup> *Ibid.*, p. 284.

Party warfare, of any Government considering the questions with a view to Canadian interests<sup>298</sup>?

Durham, de son côté, informe pareillement Glenelg. La population britannique signifie son intention de rejoindre les rangs de la République américaine. Les Canadiens français se réjouissent de la situation; ils reprennent leurs desseins insurrectionnels. Même les populations des colonies maritimes sont perturbées. Durham craint que les États-Unis ne répètent l'épisode de la conquête du Texas au Haut-Canada. Il est incertain de la capacité des troupes britanniques à repousser les menaces qui pèsent sur les colonies nord-américaines<sup>299</sup>. Glenelg, pour confirmer ces appréhensions, n'avait par ailleurs qu'à consulter les nombreuses et longues dépêches de sir George Arthur, Lieutenant-gouverneur du Haut-Canada. Depuis son arrivée en poste, il supervisait activement la défense de la colonie et faisait rapport régulièrement des activités frontalières. Chaque accrochage et chaque escarmouche le confortaient dans son idée qu'une guerre avec les États-Unis était inévitable<sup>300</sup>.

Le 20 octobre, Durham confirme à Glenelg qu'il cédera ses pouvoirs à Colborne afin que celui-ci puisse assurer la sécurité des colonies. Il lui annonce qu'il s'embarquera au début du mois de novembre pour son retour en Grande-Bretagne. Cependant, il ne passera pas par les États-Unis, comme son trajet initial le prévoyait, car il considère que certains dangers pourraient le guetter dans ce détour. L'intégration aux États-Unis des colonies britanniques nord-américaines devient, par ailleurs, une idée qui circule rapidement parmi la population; une conséquence directe de son mauvais traitement par le Parlement britannique. Colborne est dorénavant le principal garant de la sécurité coloniale<sup>301</sup>. Pour ajouter au portrait : lui-même sait de source sûre qu'une organisation secrète et étendue lie des Canadiens français qui ont juré de prendre les armes le temps venu<sup>302</sup>.

---

<sup>298</sup> Charles Grey to Charles Grey (father), Quebec, October 10 1838, Ormsby, ed., *Crisis in the Canadas...*, p. 134.

<sup>299</sup> BAC, MG24A27, vol. 13, bobine C-1851, October 18 1838, Quebec, Durham to Glenelg, no. 84, p. 244-258.

<sup>300</sup> Buller, « Esquisse de la Mission de Lord Durham... », p. 384.

<sup>301</sup> BAC, MG24A27, vol. 13, bobine C-1851, October 20 1838, Quebec, Durham to Glenelg, no. 88, p. 284-323.

<sup>302</sup> BAC, MG24A27, vol. 21, bobine C-1854, October 28 1838, Montreal, Colborne to Durham, p. 143.

Le jour du départ de Durham arrive finalement. Buller, qui reste aux Canadas pour recueillir davantage d'information qui servira à la rédaction du rapport, offre un triste portrait de la scène.

Lord Durham s'embarqua à Québec, le 1<sup>er</sup> novembre, à bord de l'Inconstant. Ce fut une triste journée et un triste départ. Les rues regorgeaient de monde. Les fenêtres, les toits de chaque maison, étaient garnies de spectateurs. Tous se découvraient sur son passage, mais le profond silence qui régnait faisait comprendre la tristesse que tous ressentaient de son départ. Ces pressentiments l'accablaient ainsi que tous ceux qui l'entouraient. Il m'avait dit et l'avait d'ailleurs répété à tous, qu'il ne comptait pas arriver vivant en Angleterre<sup>303</sup>.

Après quelques mois en Amérique du Nord britannique, la mission de Durham se conclut par un échec. « [Sa mission] n'eut pas, comme nous l'avions tous espéré, de grands résultats pour le pays et ne rapporta à son chef ni gloire ni puissance<sup>304</sup> », termine Buller.

### 6.5 L'apport au processus de décisions politiques

Durham, dès son arrivée aux Canadas, met en branle l'organisation d'une convention sur l'union fédérale de l'Amérique du Nord britannique. Il invite les Lieutenants-gouverneurs du Haut-Canada, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard à y participer, accompagnés de délégations de leurs populations coloniales respectives. Hormis sir George Arthur, Lieutenant-gouverneur du Haut-Canada, ils se montrent disposés à collaborer avec le Gouverneur général. Chacun, toutefois, expose ses doutes quant à l'opportunité d'une union, surtout dans la forme envisagée par Durham. De plus, plusieurs mesures subsidiaires, notamment celles relatives au Conseil législatif et au sort des Canadiens français, nourrissent des hésitations et des inquiétudes. À quelques jours du début de la convention, alors que le manque de soutien du gouvernement Melbourne abat profondément Durham, celui-ci se résout à modifier son plan. Il s'éloigne en partie des idées de Roebuck. Entre autres, il intègre une division des Canadas en trois provinces, de façon à minoriser les Canadiens français.

<sup>303</sup> Buller, « Esquisse de la Mission de Lord Durham... », p. 400.

<sup>304</sup> *Ibid.*

Ces démarches demeurent vaines. Aussitôt que la convention débute, elle est interrompue par une nouvelle en provenance de Londres : le gouvernement Melbourne avait désavoué sa loi sur l'amnistie et son décret sur les prisonniers politiques du Bas-Canada. Pour Durham, le coup est fatal. Son autorité, pourtant renforcée par les pouvoirs quasi despotiques conférés par le *Canada Bill*, s'en retrouve irréparablement fragilisée. Il démissionne peu après, blâmant les autorités politiques britanniques pour les maux dont souffrent les colonies. Durham, qui s'était fait confier une emprise déterminante sur le processus de décisions politiques par le gouvernement Melbourne, avait échoué dans sa mission. Pire : alors qu'il revient en Grande-Bretagne, une autre rébellion éclate.

## CONCLUSION

Le mandat officiel de Durham, tel que circonscrit par ses instructions et par le *Canada Bill*, était demeuré plutôt vague : il devait élaborer une solution à la crise coloniale avec l'assistance de représentants des groupes politiques coloniaux. Seulement, Durham, convaincu par le plan de Roebuck, avait quitté la Grande-Bretagne avec une idée préconçue : l'union fédérale de l'Amérique du Nord britannique. Un tel projet n'avait pourtant reçu qu'un soutien mitigé par la majorité des autorités politiques britanniques, qui l'avait considérée comme trop idéaliste et trop risquée. Qu'à cela ne tienne, Durham avait tout de même résolu de la mettre en place. Aussitôt arrivé aux Canadas, il avait fait campagne auprès des Lieutenants-gouverneurs et de certains représentants des groupes politiques coloniaux. Là encore, l'idée avait généralement suscité peu d'enthousiasme, et même de la réticence et de l'hostilité chez certains. Le tout s'était conclu abruptement : la convention organisée par Durham qui devait se pencher plus amplement sur l'affaire avait débouché dès son ouverture sur la démission du Gouverneur général.

L'historien Ged Martin, dans un article sur le rejet de l'union fédérale de l'Amérique du Nord britannique à la fin des années 1830, pose l'enjeu ainsi : les autorités politiques britanniques devaient alors choisir entre deux préoccupations, ou bien le sort des Canadiens français, ou bien la rivalité avec les États-Unis. Une union de

l'ensemble des colonies britanniques nord-américaines serait plus complexe et plus longue à établir, mais elle offrirait un meilleur contrepoids aux visées de la République américaine sur le continent. Une union des Canadas serait moins englobante et moins ambitieuse, mais elle permettrait plus rapidement de contrer l'influence néfaste exercée par les Canadiens français. Selon Martin, la faiblesse du gouvernement Melbourne et la seconde insurrection des Canadiens français ont ultimement entraîné l'union des Canadas<sup>305</sup>. Certes, mais ce chapitre montre qu'il y a plus : le fait est que Durham, au-delà de toutes considérations pour le gouvernement Melbourne ou pour les Canadiens français, a concrètement essayé de réaliser l'union fédérale de l'Amérique du Nord britannique et qu'il a lamentablement échoué. Le contexte, on le constate, n'était tout simplement pas propice à ce qui n'est apparu, au fond, que comme une lubie de Durham. Pour tous ceux en Grande-Bretagne qui comme Stephen, Roebuck, et surtout Howick, espéraient une telle union fédérale des colonies britanniques nord-américaines, le coup a dû être dur : leur idée se trouvait invalidée, voire tout à fait discréditée, par la tentative vaine et maladroite de Durham.

Pour ce qui est de l'idée soutenue par l'historien François Deschamps, selon laquelle les tories du Bas-Canada seraient les véritables instigateurs de l'Acte d'union, puis Durham, rien de plus que leur commissionnaire, elle doit être rectifiée<sup>306</sup>. Tout au long de son administration des Canadas, Durham semble n'avoir que du mépris pour la classe commerciale anglaise de Montréal : il ne partage pas les sensibilités politiques de celle-ci et surtout, il dédaigne l'union législative des Canadas qu'elle met de l'avant. En fait, malgré l'opposition des marchands britanniques à l'union fédérale de l'Amérique du Nord britannique promue par Durham, celui s'obstine dans son projet, encore après son départ des Canadas. Même dans le rapport préliminaire de Durham, qui dépeint l'antagonisme national qui gangrène le Bas-Canada, Durham démontre à peine plus d'estime pour la population britannique de la colonie que pour les Canadiens français : il la considère comme pratiquement aussi séditeuse dans sa conduite et la blâme tout autant pour la crise qui secoue la colonie. À la lumière de ces considérations, il devient difficile de témoigner d'une quelconque emprise des tories du Bas-Canada sur Durham.

<sup>305</sup> Martin, « Confederation rejected... », p. 33-36, 45.

<sup>306</sup> Deschamps, « La jonction du discours radical tory montréalais... », p. 93-94.

Pour le gouvernement Melbourne, l'insuccès de l'administration Durham marque la fin de la première étape du processus de décisions politiques, c'est-à-dire l'étape exploratoire. La suspension de la constitution du Bas-Canada et les pouvoirs quasi despotiques du Gouverneur général prévus par le *Canada Bill* se sont avérés insuffisants. Qui plus est, l'envoi d'un Gouverneur général dont on voulait se débarrasser à Londres plutôt que d'un véritable maître d'œuvre s'est avéré un mauvais calcul. Quelques mois après s'en être délestées, les affaires des Canadas revenaient hanter le Cabinet ministériel, de façon d'autant plus pathétique qu'une autre rébellion aggravait la situation. Vraisemblablement, la solution à la crise coloniale ne pouvait être laissée entre les mains du Gouverneur général et de la population coloniale; elle devait être élaborée en Grande-Bretagne. La leçon de cet épisode : plus de faux-fuyant. Si le gouvernement Melbourne voulait en finir avec la crise des Canadas, le Cabinet ministériel devait directement en assumer la responsabilité.

## CHAPITRE 2

### LORD RUSSELL : LA MINORISATION DES CANADIENS FRANÇAIS

*I think the true policy of this country, not only with regard to England and the Imperial Parliament, but as regards the future interests of Upper Canada, is to give a British character to the whole province, to allow British laws and British legislation to have a thorough scope: – to take care, by all means, that the French population shall not be oppressed, that they shall not suffer from any injustice, but at the same time not to allow their jealousies and their attachments to their own customs to stand in the way of that great progression which I trust Canada is destined to make, and which alone can make either a province or a state prosperous and happy. Such, therefore, would be the general principle of that united legislature which we recommend [...]¹.*

Lord John Russell

## INTRODUCTION

Dans ses recherches, l'historien François Deschamps explore les idées, les motivations et les intérêts des tories du Bas-Canada durant les années 1830 et 1840. Il approfondit, ce faisant, le portrait qui en avait été donné quelques décennies auparavant par l'historien canadien-anglais Donald Creighton dans *The Commercial Empire of the St. Lawrence*<sup>2</sup>. Pour Deschamps, comme pour Creighton avant lui, la classe commerciale anglaise de Montréal domine la vie politique coloniale et dicte au gouvernement britannique la conduite des affaires des Canadas. L'Acte d'union, évidemment, n'y échappe pas. Selon Deschamps, il correspond aux intentions « des magistrats, des marchands et des banquiers ultra-tories regroupés dans l'Association constitutionnelle,

---

<sup>1</sup> United Kingdom Parliament, Hansard, Series 3, Vol. 47, Commons Sitting of 3 June 1839, Lord John Russell, col. 1265.

<sup>2</sup> Donald Creighton, *The Commercial Empire of the St. Lawrence, 1760-1850*, Toronto, The Ryerson Press, 1937, 441 p.

les bridages volontaires ou la police semi-clandestine du Doric Club<sup>3</sup> ». Ainsi, pour lui, il y a certes une « jonction entre l'impérialisme libéral anglais et le discours radical tory montréalais ». Cela dit, des deux, c'est le discours tory de Montréal qui l'emporte comme principal vecteur du changement constitutionnel<sup>4</sup>.

Le traitement réservé à Durham par Deschamps est révélateur à cet égard. Le discours historiographique tend généralement à considérer que le rapport Durham renferme, à lui seul, les fondements et la portée de l'Acte d'union. Deschamps, quant à lui, maintient le lien étroit entre Durham et l'Acte d'union, mais réduit Durham en parallèle au statut de « simple commissionnaire du puissant lobby montréalais<sup>5</sup> ». Il opère une substitution significative : plutôt que le rapport Durham, il cible les articles du *Montreal Herald* publiés entre 1835 et 1840 ainsi que les manifestes de l'Association constitutionnelle de Montréal comme véritable point de départ de l'union législative des Canadas<sup>6</sup>. L'invitation de Deschamps à déplacer le point de mire de Durham vers l'oligarchie tory de Montréal rafraîchit et enrichit assurément la perspective jetée sur le changement constitutionnel. Cela dit, en insistant sur ce groupe politique colonial, Deschamps, à l'instar de l'historiographie dominante avant lui, omet un acteur pourtant déterminant dans le processus de décisions politiques autour de l'Acte d'union : l'instigateur du projet de loi lui-même, c'est-à-dire le gouvernement Melbourne. Davantage que les tories du Bas-Canada, ce sont les ministres britanniques qui, avant tout, ont investi et influencé ce processus de décisions politiques.

En intégrant le gouvernement Melbourne à l'équation, le rôle du rapport Durham se complexifie. Chester New, dans sa biographie de Durham, postule que l'union législative des Canadas n'était qu'une recommandation secondaire du rapport<sup>7</sup>. Durham ne l'aurait intégrée, en fait, que pour sécuriser son idée maîtresse, la responsabilité

---

<sup>3</sup> François Deschamps, « La jonction du discours radical tory montréalais avec l'impérialisme libéral anglais », *L'Action nationale, L'Acte d'union. La deuxième conquête*, vol. 105, nos. 7-8 (septembre-octobre 2015), p. 95.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 96.

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 94.

<sup>6</sup> *Ibid.*

<sup>7</sup> Chester W. New, *Lord Durham. A Biography of John George Lambton First Earl of Durham*, Oxford, Clarendon Press, 1929, p. 484.

ministérielle, à la suite de négociations avec le gouvernement Melbourne<sup>8</sup>. Fernand Ouellet, dans sa brève biographie de Durham, soutient que « Londres n'accepta ni l'idée d'un gouvernement responsable ni celle d'une union législative telle [que Durham] l'avait définie<sup>9</sup> ». Ged Martin, dans son essai sur le rapport Durham, déclare même quant à lui que « evidence suggests a continued complete rejection of Durham by the Ministers<sup>10</sup> ». Il semblerait, vraisemblablement, que le lien entre le rapport Durham et l'Acte d'union ne soit pas aussi clair et direct qu'il en a l'air dans l'historiographie.

Dans tous les cas, il y a une transition à analyser : comment Durham est-il passé de l'union fédérale de l'Amérique du Nord britannique à l'union législative des Canadas? Selon James M. Colthart, biographe d'Edward Ellice, c'est celui-ci, le Nestor des Whigs<sup>11</sup>, qui aurait convaincu Durham d'abandonner son projet initial<sup>12</sup>. Selon Ged Martin, en effet, Ellice aurait plus activement travaillé à une union des Canadas après que des rebelles aient capturé son fils, qui accompagnait Durham en tant que secrétaire particulier, lors du soulèvement de 1838<sup>13</sup>. La conformité, reconnue dans l'historiographie, entre l'Acte d'union et les intérêts de la classe commerciale anglaise de Montréal serait-elle davantage attribuable aux manœuvres d'Ellice à Londres qu'à la mainmise des tories du Bas-Canada sur Durham, comme le prétend Deschamps?

Du reste, Ellice n'est pas la seule autorité politique britannique à participer au processus de décisions politiques. Nous l'avons vu au chapitre précédent, Howick et Russell, surtout, se sont engagés au sein du Cabinet ministériel à influencer la politique coloniale. Au début de 1839, confirme l'historien Oscar A. Kinchen, « Howick and Russell had emerged as the dominant personalities so far as colonial policy was concerned<sup>14</sup> ». Il revêt même ultimement Russell du titre de « dictator on Canadian

---

<sup>8</sup> *Ibid.*, p. 490.

<sup>9</sup> Fernand Ouellet, « John George Lambton, 1<sup>er</sup> comte de Durham », *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 7, Université Laval / University of Toronto, 2003.

<sup>10</sup> Ged Martin, *The Durham Report and British Policy*, Cambridge, Cambridge University Press, 1972, p. 48.

<sup>11</sup> James M. Colthart, « Edward Ellice and the Decision for Self-Government, 1839 », *Historical Papers / Communications historiques*, vol. 10, no. 1, 1975, p. 114.

<sup>12</sup> James M. Colthart, « Edward Ellice », *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 9, Université Laval / University of Toronto, 2003.

<sup>13</sup> Martin, *The Durham Report and British Policy*..., p. 45.

<sup>14</sup> Oscar A. Kinchen, *Lord Russell's Canadian Policy. A Study in British Heritage and Colonial Freedom*, Lubbock, Texas, Texas Tech Press, 1945, p. 92.

policy<sup>15</sup> ». Ged Martin, quant à lui, stipule que « in the various schemes of Union put forward, it is the influence of Ellice, Sir Charles Grey, Colborne, Howick, Russell and Thomson which can be discerned<sup>16</sup> ». À contre-courant de l'historiographie, il écarte tout à fait Durham et son rapport.

Bref, à partir de la fin de 1838, dans les circonstances de la rédaction du rapport Durham et de la reprise en charge des affaires des Canadas par le gouvernement Melbourne, le Cabinet ministériel doit jongler avec diverses considérations. Pour les ministres britanniques, le rapport Durham apparaît comme un élément à traiter parmi d'autres. Ainsi, comment Durham en vient-il à recommander l'union législative des Canadas? De quelle façon le gouvernement Melbourne l'intègre-t-il à sa politique coloniale? Sous quelle forme le Parlement britannique accepte-t-il de l'endosser? Pour le gouvernement Melbourne, il s'agit de la deuxième étape du processus de décisions politiques, l'étape décisionnelle.

Dans ce chapitre, nous couvrons la période qui va du retour de Durham en Grande-Bretagne en décembre 1838 jusqu'à la fin de la session parlementaire du Parlement britannique en août 1839. Nous nous penchons d'abord sur la relation tumultueuse entre le gouvernement Melbourne et Durham à la suite de l'échec de son administration des Canadas. Nous exposons ensuite le rôle déterminant d'Edward Ellice dans le processus de décisions politiques. Puis nous examinons le développement des solutions cogitées au sein du Cabinet ministériel pour le règlement de la crise des Canadas, qui débouche sur l'adoption de l'Acte d'union comme politique coloniale. Nous considérons aussi les diverses postures des groupes politiques coloniaux devant le processus de décisions politiques du gouvernement Melbourne. Nous nous attardons finalement aux débats parlementaires autour du *Act for Making Temporary Provision for the Government of Lower Canada*, qui prolonge la suspension de la constitution du Bas-Canada et qui augmente les pouvoirs du Gouverneur général et du Conseil spécial, et autour du *Bill for Reuniting the Provinces of Upper and Lower Canada, for the Government of the Reunited Province*, c'est-à-dire l'Acte d'union lui-même.

---

<sup>15</sup> *Ibid.*, p. 84.

<sup>16</sup> Martin, *The Durham Report and British Policy...*, p. 48.

## 1. LE RETOUR DE DURHAM EN GRANDE-BRETAGNE : LES TENSIONS AVEC LE GOUVERNEMENT MELBOURNE

### 1.1 La dégradation de la relation entre Durham et le gouvernement Melbourne : les accusations réciproques de sabotage de la mission aux Canadas

Le lien direct entre le rapport Durham et l'Acte d'union dans l'historiographie ne témoigne pas d'une réalité pourtant importante à considérer: à quel point la relation entre Durham et le gouvernement Melbourne était au point mort à son retour en Grande-Bretagne. Il faut bien rendre compte de cette dynamique, car dans de telles circonstances, il n'allait absolument pas de soi que le Cabinet ministériel prêterait une oreille attentive aux recommandations du Gouverneur général déchu. Comment, au final, l'union législative des Canadas a-t-elle tout de même été privilégiée par les ministres? L'idée, nous le verrons, en est venue à s'imposer dans la politique coloniale par un parcours plus sinueux que les historiens ne l'ont jusqu'à maintenant suggéré.

À l'été 1838, il y a encore loin de la coupe aux lèvres. Les manœuvres fallacieuses de lord Brougham, un ancien allié de Durham devenu ennemi, précipitent les événements. Après que Brougham ait qualifié d'illégal dans la Chambre des pairs le décret de Durham bannissant des rebelles canadiens-français aux Bermudes, le gouvernement Melbourne ne croit pas bon de le défendre. Il craint, s'il soutient le décret, une défaite dans la Chambre des communes. Il choisit donc de sauver son gouvernement en abrogeant le décret, malgré le sacrifice de Durham que cela implique. Melbourne, de toute façon, blâme Durham de l'avoir placé dans une situation aussi délicate<sup>17</sup>. Ce nouvel épisode n'est, pour lui, qu'une énième démonstration de l'incurabilité de Durham. Déjà en juillet, il avait été très déçu par l'association du Gouverneur général avec Thomas Turton et Edward Gibbon Wakefield, des personnalités publiques

---

<sup>17</sup> William Ormsby, ed., *Crisis in the Canadas, 1838-1839. The Grey Journals and Letters*, Toronto, Macmillan of Canada, 1964, p. 123.

controversées. Ils s'étaient vivement disputés à ce propos<sup>18</sup>. La joute parlementaire autour du décret de Durham, en somme, aggrave une situation déjà tendue.

Cela dit, le désaveu a des allures d'oiseau de malheur. Melbourne anticipe une dérive. Il prédit avec clairvoyance à Russell que « [Durham] will concoct a general arrangement by the end of October, send it home, follow it himself, boast of the effect he produced while there, and if it is thrown out will afterwards say it is all owing to the manner in which he has been treated<sup>19</sup> ». Russell partage son inquiétude. Au début du mois de septembre, avant même que Durham ne soit au courant de la décision du Parlement britannique, il se prépare à sa démission : il évalue déjà les possibilités d'un successeur<sup>20</sup>. Il suggère, précautionneusement, de nommer un Tory, « for then the Tories will not cabal against him and we shall be bound to stand by him<sup>21</sup> ». Lorsque le 19 septembre, Durham apprend finalement le désaveu de son décret, les pressentiments de Melbourne et de Russell se concrétisent. « [The] doom of his fate<sup>22</sup> », s'exclame lady Durham. « I can well remember now the feeling of consternation which came over me on first hearing the news, and then of grief for him, and indignation and bitter resentment towards those who had so cruelly betrayed Him<sup>23</sup> ». Une semaine plus tard, des dépêches officielles rapportent le compte-rendu des événements à Westminster, mais aucune lettre privée, regrette lady Durham, n'est adressée à son époux de la part des ministres britanniques pour excuser, ou du moins expliquer, leur conduite<sup>24</sup>.

Seul Russell daigne communiquer avec lui, l'enjoignant à démissionner de ses fonctions s'il considère son autorité trop fragilisée. Durham n'avait pas attendu un tel

---

<sup>18</sup> Lord Melbourne to Lord Durham, Private and separate, South Street, July 2 1838, Lloyd C. Sanders, ed., *Lord Melbourne's Papers*, London, Longmans, Green, and Co., 1889, p. 425-426.;

Lord Melbourne to Lord Durham, South Street, July 17 1838, Sanders, ed., *Lord Melbourne's Papers*, p. 426-427;

Lord Melbourne to Lord Durham, South Street, July 18 1838, Sanders, ed., *Lord Melbourne's Papers*, p. 427-428.

<sup>19</sup> Lord Melbourne to Lord John Russell, South Street, August 25 1838, Sanders, ed., *Lord Melbourne's Papers*, p. 432.

<sup>20</sup> Russell to Melbourne, Ryde, September 6 1838, Rollo Russell, ed., *Early correspondence of Lord John Russell, 1805-40*. London, T. Fisher Unwin, 1913, p. 221.

<sup>21</sup> *Ibid.*, p. 222.

<sup>22</sup> Louise Elizabeth Grey, Lady Durham, *Lady Durham's Journal, Canada*, Quebec, Literary and Historical Society of Quebec, 1915, p. 41.

<sup>23</sup> *Ibid.*, p. 41-42.

<sup>24</sup> *Ibid.*, p. 45.

incitatif pour s'octroyer cette permission<sup>25</sup>: il avait déjà publiquement déclaré son intention de démissionner<sup>26</sup>. Le 12 octobre, Durham envoie à son tour une lettre privée à Russell, cherchant à justifier sa décision.

If the overt acts in England had merely been the speeches of Lord Brougham in the Lords and the passing of his Bill there, my Government would not have been damaged. The support of the Ministry, and the consequent rejection of the Bill in the Commons, would have left me as strong as I was in the estimation of the people here. But when, by the disallowance of the ordinance by the Ministers, there became arrayed against me the Crown, the Lords, and the Commons - as well as the Ministry, the blow to my authority was fatal and irreparable<sup>27</sup>.

En conséquence du traitement qui lui est réservé, stipule Durham, l'état des colonies se détériore, mais il ne peut rien y faire. Il confirme : il n'avait guère d'autre choix que d'abdiquer.

[...] if I had determined on remaining, every act of my Government would have been disputed by each party, accordingly as they disapproved of the measure. French and English alternately, as they were pleased or displeased, would have denied all permanent obedience, and appealed to the Imperial Parliament, - when they would, from past experience, have been justified in expecting censure and disavowal of me. I had no course to pursue, in these circumstances, but to transfer the scene of action from Quebec to London<sup>28</sup>.

Il termine sa lettre en exprimant ses sentiments: « I do not conceal from you that my feelings have been deeply wounded by the conduct of the Ministry - from you, however, and you alone of them all, have I received any cordial support personally, and I feel, as I have told you in a former letter, very grateful to you<sup>29</sup> ». Durham, abattu, se lamente sur son sort.

Le 18 octobre, Russell apprend sans surprise la démission de Durham. Dans une lettre à Melbourne, il se montre indulgent envers Durham. Il ne diminue pas, néanmoins, la gravité de la situation : « it is a serious matter<sup>30</sup> », lui écrit-il. L'état se resserre sur le

---

<sup>25</sup> *Ibid.*

<sup>26</sup> *Ibid.*, p. 43.

<sup>27</sup> Durham to Russell, Private. Quebec, October 12 1838, Russell, ed., *Early correspondence of Lord John Russell...*, p. 226-227.

<sup>28</sup> *Ibid.*, p. 227.

<sup>29</sup> *Ibid.*

<sup>30</sup> Russell to Melbourne, Brighton, October 18 1838, 5 o'clock, Russell, ed., *Early correspondence of Lord John Russell...*, p. 228.

gouvernement Melbourne. Russell continue à évaluer les possibilités d'un successeur, mais il garde cette idée qu'aucun Whig ni aucun Radical ne devrait être nommé, pour s'attirer l'appui des Tories. Il suffit pour l'instant, cela dit, que Colborne agisse en tant que Gouverneur général suppléant. Russell jongle aussi avec d'autres considérations : le retour de Durham en Grande-Bretagne force des réflexions sur un remaniement ministériel. Russell envisage que Durham devienne Lord lieutenant d'Irlande au lieu de lord Normanby, une fonction qui le ferait ministre sans toutefois l'intégrer au Cabinet ministériel. Lord Glenelg, quant à lui, laisserait sa place en tant que secrétaire aux Colonies à Thomas Spring Rice, jusqu'alors Chancelier de l'Échiquier, libérant ce poste pour Edward Ellice qui n'était plus ministre depuis 1835 quand lord Howick lui succéda comme secrétaire à la Guerre<sup>31</sup>. Commentant ces propositions de Russell, lord Duncannon, Lord du sceau privé, insiste sur le sort de Glenelg: « I think there is a strong feeling for a change in the Colonial Office, which Glenelg has brought upon himself a good deal by the manner in which he conducts his business<sup>32</sup> ». Quelques jours après, Melbourne, à son tour, confirme à Russell que « it is necessary to take some step with respect to Glenelg<sup>33</sup> ». Le secrétaire aux Colonies, imputable pour la persistance de la crise aux Canadas, est sur la sellette : il faut bien, après tout, trouver un bouc émissaire au gouvernement.

Ces manigances sont soudainement interrompues. Les plus récentes dépêches de Durham dévoilent l'état alarmant des Canadas : une rébellion est imminente. Russell sent que le gouvernement doit réagir proactivement. Durham a perdu le contrôle, il ne sait plus ce qu'il fait: « In short, he decides, I will not say wilfully, but deliberately, to abridge his power as much as possible, and leave himself as little means as possible of sustaining the Queen's authority<sup>34</sup> », écrit Russell à Melbourne. Durham laisse les coudées franches aux rebelles canadiens-français; il ne se prévaut, comme seul outil de coercition, que de la crainte d'un procès devant jury; il ne montre aucune intention de suspendre l'*Habeas corpus*. En somme, il ouvre grande la porte aux activités séditeuses

---

<sup>31</sup> *Ibid.*

<sup>32</sup> Lord Duncannon to Lord Melbourne, Private, October 20 1838, Sanders, ed., *Lord Melbourne's Papers*, p. 380.

<sup>33</sup> Lord Melbourne to Lord John Russell, October 26 1838, Sanders, ed., *Lord Melbourne's Papers*, p. 383.

<sup>34</sup> Russell to Melbourne, Brighton, October 22 1838, Russell, ed., *Early correspondence of Lord John Russell...*, p. 229.

des Canadiens français<sup>35</sup>. Du reste, les comptes rendus de Durham et de Henry Stephen Fox, ambassadeur britannique aux États-Unis, « speak of fresh preparations for revolt - revolt against an abdicating Governor, and a shaken authority<sup>36</sup> ». Russell considère que le Parlement britannique devrait se réunir d'urgence avant Noël. Les membres doivent être convoqués pour réaffirmer les prérogatives conférées au Gouverneur général par le *Canada Bill*, notamment la détention arbitraire de suspects et le jugement devant tribunal des traîtres et des meurtriers<sup>37</sup>. « I am more and more convinced of the necessity of meeting Parliament. I should summon it for the 20th or 22nd of November..., proceed with a Bill 'to provide for the security of the Province of Lower Canada'<sup>38</sup> », insiste Russell. Melbourne, irrité par l'accélération des événements, se borne, quant à lui, à son dédain pour Durham. « I dislike him so much, that there is no course would please me so well as setting him at defiance<sup>39</sup> », avoue-t-il à Russell.

Durham, il est vrai, continue à provoquer de façon insolente le gouvernement Melbourne. Dans sa proclamation, il fait un parallèle entre le mauvais traitement qui l'afflige et le manque de considération à l'égard de la population coloniale des Canadas.

I also trusted that I should enjoy throughout the course of my administration all the strength which the cordial and steadfast support of the authorities at home can alone give to their distant officers, and that even party feeling would refrain from molesting me whilst occupied in maintaining the integrity of the British Empire. In those expectations I have been painfully disappointed. From the very commencement of my task, the minutest details of my administration have been exposed to incessant criticism, in a spirit which has evinced an entire ignorance of the state of the country, and of the only mode in which the supremacy of the British Crown can here be upheld and exercised<sup>40</sup>.

Lady Durham prétend que la proclamation devait avoir « the effect of soothing and allaying the irritation and ill feeling which prevailed, by directing their views to the

---

<sup>35</sup> *Ibid.*, p. 229-230.

<sup>36</sup> *Ibid.*, p. 230.

<sup>37</sup> *Ibid.*

<sup>38</sup> Russell to Melbourne, Brighton, October 23 1838, Russell, ed., *Early correspondence of Lord John Russell...*, p. 231.

<sup>39</sup> Lord Melbourne to Lord John Russell, South Street, October 26 1838, Sanders, ed., *Lord Melbourne Papers*, p. 435.

<sup>40</sup> Lord Durham, « Proclamation du 9 octobre 1838 », Stuart J. Reid, ed., *Life and Letters of the First Earl of Durham, 1792-1840*, Vol. 2, London, Longmans, Green and Co., 1906, p. 278.

expectation of a last effort in England<sup>41</sup> ». Charles Grey, commandant du 71<sup>e</sup> Régiment aux Canadas, cela dit, n'en fait pas du tout le même compte rendu: « It will give his enemies some ground for saying that his wish was to resign in such a manner as to make the embarrassment of the Government and of his Successor as great as possible, and besides I doubt the Law of it<sup>42</sup> ». Le Cabinet ministériel l'entend ainsi aussi. Glenelg réplique par une semonce à Durham: il lui signifie le désaccord des ministres et la désapprobation de la reine Victoria. Puis, il le démet officiellement de ses fonctions<sup>43</sup>. Lord Broughton, ministre responsable des affaires indiennes en tant que Président du conseil de contrôle, rapporte dans son journal personnel qu'à une réunion du Cabinet ministériel « all condemned [Durham's] conduct<sup>44</sup> ». Même Howick s'indigne, considérant la proclamation « most indecent<sup>45</sup> ». Edward Ellice, quant à lui, ne semble guère s'étonner d'une telle fin abrupte. « Well, has not this meteor finished his career in the blaze I always predicted? What a proclamation – and if I am not mistaken in one important, the only important, point in it – in defiance of his instructions<sup>46</sup> », écrit-il à Melbourne.

Charles Buller, dès l'été précédent, avait prévenu Durham. Il lui avait rappelé à quoi s'en tenir vis-à-vis du gouvernement Melbourne.

The Ministers have not given you the support you had a right to expect. They have betrayed you. But you will get little sympathy in England if you urge this as a mischief, which you did not foresee. Nobody ever imagined they had any love for you. Every one regards you as the most formidable rival or rather actual competitor that they have to dread. I never talked on this subject to any Whig that did not speak of Lord Melbourne's sending you out here as a very cunning device for getting rid of the only person who overshadows him among the Liberal party; or any Radical who did not attribute the same object to the Ministry though he might think it a shallow scheme that would recoil on the heads of its authors. I do assure you that the public generally looked upon the

<sup>41</sup> Lady Durham, *Lady Durham's Journal...*, p. 48.

<sup>42</sup> Charles Grey, « Charles Grey's Journal », Ormsby, ed., *Crisis in the Canadas...*, p. 128.

<sup>43</sup> Bibliothèque et Archives Canada, fonds John George Lambton, 1<sup>st</sup> earl of Durham, MG24A27, vol. 10, bobine C-1850, Letters and Despatches from Lord Durham to Colonial Secretary and other Members of the Government, November 13 1838, Downing Street, Glenelg to Durham, p. 1092.

<sup>44</sup> John Cam Hobhouse, Lord Broughton, « 21 November 1838 », *Recollections of a Long Life. With additional extracts from his private diary*. Vol. 5: 1834-1840. London, John Murray, 1911, p. 165.

<sup>45</sup> Grey MSS, 3<sup>rd</sup> Earl, Journal, 7 Nov. 1838, William Thomas, « Durham, the Radicals, and the Canada Mission », *The Philosophic Radicals. Nine Studies in Theory and Practice. 1817-1841*, Oxford, Clarendon Press, 1979, p. 394.

<sup>46</sup> Mr Ellice to Lord Melbourne, Sanders, ed., *Lord Melbourne Papers*, p. 438.

high honour conferred on you as a trap to get rid of you for the time, perhaps to ruin you for ever<sup>47</sup>.

Charles Grey, moins complaisant, atteste néanmoins aussi du manque de soutien dont a souffert Durham. À la fin du mois de septembre, il avait écrit à lord Grey, son père, que le décret envoyant les prisonniers politiques aux Bermudes était la seule option dans les circonstances. « Lambton has been so infamously treated from the moment he left England, both by the opposition and the Government<sup>48</sup> », reconnaît-il; et, comme Durham, il s'inquiète des conséquences pour le Bas-Canada. « I say nothing of the increased irritation between the two races which is the result of this unfortunate business, and which will probably end in bloodshed<sup>49</sup> », annonce-t-il.

Chez les ministres, l'exaspération est à son comble. Ils accusent Durham d'avoir saboté son administration des Canadas. Ils sont certainement d'autant plus agacés que leur tactique, qui visait à éloigner Durham tout en réglant la crise coloniale des Canadas, a échoué. Durham revient les hanter en Grande-Bretagne et une rébellion menace d'éclater au Bas-Canada. Les enjeux que Melbourne espérait contourner reviennent presser son gouvernement avec une force accrue : le règlement des affaires des Canadas étant encore repoussé, l'incapacité du gouvernement Melbourne à administrer l'Empire britannique se trouve une fois de plus exposée. Durham, en somme, plonge les Whigs dans une crise politique. L'autorité du gouvernement Melbourne, déjà vacillante, est d'autant plus fragilisée. Pour ses détracteurs, c'est le signal tant attendu : il fallait profiter de la faiblesse des Whigs pour les renverser.

## 1.2 Le projet de Wakefield : un nouveau parti libéral dirigé par Durham

C'est dans ce contexte que la création d'un parti libéral dirigé par Durham refait surface. Les promoteurs du projet, motivés par la conjoncture, se lancent dans une campagne. John Stuart Mill, qui propageait des idées radicales au sein de l'opinion

<sup>47</sup> BAC, MG24A27, vol. 27, bobine C-1856, September 7 1838, Quebec, Draft of letter, Buller to Durham, p. 8-9.

<sup>48</sup> Charles Grey to Charles Grey (father), Montreal, September 30 1838, Ormsby, ed., *Crisis in the Canadas...*, p. 130-131.

<sup>49</sup> *Ibid.*, p. 131.

publique<sup>50</sup>, endosse la perspective dans un article du *Westminster Review* publié en novembre 1838. Dans sa présentation des affaires des Canadas, il se conforme aux conseils de Charles Buller<sup>51</sup>.

The cue of all Radicals then is to receive [Durham] not as having failed but as having done great things – as having kept Canada quiet – disposed of the prisoners with unexampled vigor and lenity – restored amicable relations with America – set about reforming abuses, and changing the defective Civil laws – and above all prepared a Constitution for Canada. He has been cut short in this useful career, and deprived of doing the great good which he meditated by these imbecile Ministers, who cannot resist the factious and profligate Tories...<sup>52</sup>

Au début du mois de décembre, le *Spectator* explore la même possibilité dans un article en première page intitulé « Alas for the Whigs »<sup>53</sup>. Charles Grey, réagissant à l'article de Mill à partir de Montréal, confirme que cette publication s'inscrit dans un plan visant à attirer Durham à la tête d'une coalition entre les Radicaux et les membres les plus libéraux des Whigs. « [...] I never read a greater display of nonsense and ignorance of everything connected with this Country. The object is too apparent – to get Lambton to put himself at the head of the Radicals, in which case they are quite prepared to give up any sympathy for the 'suffering Canadians'<sup>54</sup> ». À cet égard, Grey ajoute une dimension intrigante au rôle d'Edward Gibbon Wakefield, qui avait accompagné Durham aux Canadas. « I know this was Wakefield's sole object in this Country<sup>55</sup> », prétend-il. Après la proclamation tant dénoncée de Durham, il semblerait que Wakefield « could not contain his exultation, boasted of the share he had had in getting it, and said he had now accomplished all he wanted<sup>56</sup> ». Il se serait réjoui que Durham se soit disputé avec le gouvernement Melbourne au-delà de toutes possibilités de réconciliation. Il se serait ensuite empressé d'écrire aux Radicaux les plus influents à Birmingham, l'importante

---

<sup>50</sup> William Thomas, « John Stuart Mill and the Crisis of Benthamism », *The Philosophic Radicals. Nine Studies in Theory and Practice, 1817-1841*, Oxford, Clarendon Press, 1979, p. 147 à 205.

<sup>51</sup> Thomas, « Durham, the Radicals, and the Canada Mission », p. 397.

<sup>52</sup> Charles Buller, « Letter from Charles Buller to John Stuart Mill, October 13 1838 », Arthur G. Doughty, *Report of the Public Archives of Canada for 1928*, Ottawa, F.A. Acland, 1929, p. 74-77.

<sup>53</sup> Kinchen, *Lord Russell's Canadian Policy...*, p. 86.

<sup>54</sup> Charles Grey to Charles Grey (father), February 8 1839, Montreal, Ormsby, ed., *Crisis in the Canadas...*, p. 186.

<sup>55</sup> *Ibid.*

<sup>56</sup> *Ibid.*, p. 187.

ville industrielle britannique, afin de leur annoncer à propos de Durham « that he was their own<sup>57</sup> ».

L'intuition de Grey s'avère exacte. Wakefield, dont le retour en Grande-Bretagne avait précédé de dix jours celui de Durham, lui raconte qu'à son arrivée il s'était d'abord étonné de l'opinion défavorable qui circulait à son propos.

The whole press, without the exception of a single paper, seemed to be against you. I got at files, read back for two months, and found scarcely any thing but abuse [...]. Tory, Whig, Radical were all alike in damaging purpose and effect [...]. There appeared to be a deal set at you - a determination to run you down - a desire to misinterpret, misrepresent and depreciate you<sup>58</sup>.

Wakefield avait alors préféré garder le silence. S'il décide maintenant de lui écrire, c'est qu'il est convaincu que le vent a tourné. Le sentiment que la situation demeure incomprise et l'arrivée prochaine de Durham placent l'opinion publique dans de meilleures dispositions<sup>59</sup>. Wakefield se montre particulièrement confiant dans la défiance de Durham envers le gouvernement Melbourne. « They will submit to your terms - they feel that they are at your mercy<sup>60</sup> ». Il ajoute, emballé, que « I said that you would, and you do now, fill a larger space in the politics of the world than any other man. If you make people lean upon you, by resolutely relying on yourself alone, you have the game in your own hands. You cannot lose it, but by some false step of your own<sup>61</sup> ».

Le 26 novembre, Durham débarque à Plymouth, dans le Devonshire, au sud-ouest de Londres. Il débute alors une sorte de tournée improvisée qui le conduira jusqu'à la capitale le 7 décembre, s'arrêtant à Devonport, Ashburton, Totness, Exeter et Honiton. Il y rencontre des groupes de Radicaux frustrés par « the Melbourne policy of submission to the Tories<sup>62</sup> » et excités par la perspective d'une coalition libérale qui ferait aboutir les réformes inachevées du *Reform Act* de 1832. Cette loi, regrettaient-ils,

---

<sup>57</sup> *Ibid.*

<sup>58</sup> BAC, MG24A27, vol. 27, bobine C-1856, November 24 1838. Hatchett's Hotel, Picadilly, Wakefield to Durham, p. 466.

<sup>59</sup> *Ibid.*, p. 467-468.

<sup>60</sup> *Ibid.*, p. 468.

<sup>61</sup> *Ibid.*, p. 470.

<sup>62</sup> BAC, MG24A27, vol. 27, bobine C-1856, December 3 1838. Exeter, Wakefield to Durham, p. 507.

avait écarté des mesures qu'ils considéraient comme déterminantes, comme le suffrage universel pour les hommes, un découpage électoral plus équitable, l'abolition de la condition d'être propriétaire pour se présenter comme député, des élections législatives annuelles, le vote par bulletin secret et l'indemnité parlementaire. Le 27 novembre, l'enthousiasme de Wakefield continue à enflammer ses propos.

The anxiety to know what you will do is universal and very great. This - I mean the fortnight after your arrival - is, far and far away, the most important occasion of your life; not to yourself alone, but to your country. [...] If you act in perfect consistency with your Proclamation, you may be the means of saving this country, as you have saved Canada, from terrible evils<sup>63</sup>.

Quelques jours après, Wakefield exprime sa satisfaction quant à l'appui des chefs réformistes. « Your Return, in circumstances which lead them to hope that you will act independently of the Melbourne Whigs, gives them heart; and they will support you through thick and thin if you are true to yourself<sup>64</sup> ». L'optimisme de Wakefield est inébranlable<sup>65</sup>.

### **1.3 L'impasse dans la relation entre Durham et le gouvernement Melbourne : les vaines tentatives de rapprochement**

Wakefield s'acharne à nourrir l'animosité de Durham pour les membres du gouvernement. Il l'incite à persister dans son indignation. Le 4 décembre, Melbourne reste à Londres pour accueillir Durham, mais il apprend au cours de la journée que celui-ci n'arriverait probablement pas avant le 6 ou le 7. Melbourne s'étonne d'un tel délai, « considering that he left Canada in such haste in order to give the Government information<sup>66</sup> ». Il suppose, dans un ultime effort de conciliation, que l'information concernait probablement les pressentiments d'une insurrection. Son déclenchement et sa suppression, alors que Durham naviguait vers la Grande-Bretagne, auront rendu tout

<sup>63</sup> BAC, MG24A27, vol. 27, bobine C-1856, November 27 1838, Hatchett's Hotel, Wakefield to Durham, p. 479-480.

<sup>64</sup> BAC, MG24A27, vol. 27, bobine C-1856, December 3 1838, Exeter, Wakefield to Durham, p. 507-508.

<sup>65</sup> Encore à l'été 1839, alors que le débouché qu'il souhaite n'est plus du tout d'actualité, il écrit une dépêche à Durham pour réitérer son espoir d'un tel dénouement.

Voir BAC, MG24A27, vol. 31, bobine C-1857, Circa summer 1839, Saturday morning, Chapel Street, Wakefield to Durham, p. 414 à 417.

<sup>66</sup> Lord Melbourne to Lord Russell, December 4 1838. Sanders, ed.. *Lord Melbourne's Papers*, p. 440.

sentiment d'urgence inutile<sup>67</sup>. Cependant, le 8 décembre, Melbourne s'impatiente; après pratiquement dix jours au pays, Durham refuse de communiquer avec les ministres. Il raconte à Russell que lord Stanley, un Whig dissident qui penchait vers le groupuscule conservateur mené par sir Robert Peel, s'était entretenu avec Durham le matin même. Durham, rapportait Stanley, est vexé et blessé par la dépêche de Glenelg qui avait condamné sa proclamation et qui avait exprimé la désapprobation de la reine Victoria. Il dit n'entretenir ni animosité ni ressentiment, mais considère tout de même l'attitude du gouvernement imprégnée de mauvaise volonté. Il estime aussi avoir été l'objet de persécution. Il attend le retour de Charles Buller en Grande-Bretagne pour finaliser son rapport avant de le présenter devant le Parlement britannique. Les intentions de Durham, à ce stade-ci, demeurent nébuleuses. Malgré tout, Melbourne décide qu'il vaut mieux, tel que le Cabinet ministériel en avait convenu la veille, de faire acheminer à Durham une lettre aux propos modérés pour calmer les ardeurs<sup>68</sup>.

Cependant, quelques jours après, Melbourne ne contient plus son courroux. « I do not see that we can do more, nor how we can have any personal communication with [Durham] if he declines it<sup>69</sup> ». Il ajoute n'avoir jamais compris la déférence et l'attention portée à Durham<sup>70</sup>. « I do not expect much from [his] suggestions<sup>71</sup> », avoue-t-il à Russell. Il raconte que lord Duncannon, ministre en tant que Lord du sceau privé, avait écrit à Durham lui demandant s'ils pouvaient se rencontrer. Celui-ci avait répliqué qu'il n'accepterait pas de communiquer avec un membre du Cabinet ministériel qui l'avait aussi scandaleusement manipulé<sup>72</sup>. Néanmoins, Duncannon rapporte aussi une discussion entre un certain Stephenson, sorte de porte-parole de Durham pour l'occasion, et lord Cottenham, Lord Chancelier, secrétaire à la Justice, qui laisse entrevoir une perspective de rapprochement. Stephenson avait approché Cottenham afin d'évaluer la possibilité d'un accord entre Durham et le gouvernement avant le début de

---

<sup>67</sup> *Ibid.*

<sup>68</sup> Lord Melbourne to Lord John Russell. Downing Street, December 8 1838, Sanders, ed., *Lord Melbourne's Papers*, p. 440-441.

<sup>69</sup> Lord Melbourne to Lord John Russell, Windsor Castle, December 11 1838, Sanders, ed., *Lord Melbourne's Papers*, p. 442.

<sup>70</sup> *Ibid.*

<sup>71</sup> Lord Melbourne to Lord John Russell, Downing Street, December 19 1838, Sanders, ed., *Lord Melbourne's Papers*, p. 443.

<sup>72</sup> *Ibid.*

la session parlementaire, de façon à prévenir un dérapage. Durham ne ferait pas le premier pas vers les ministres, avait souligné Stephenson. Cela dit, il se montrait disposé à rencontrer Russell. Cottenham n'avait, prudemment, pas encore répondu à cette requête. Melbourne, avant d'accueillir la proposition de Durham, voudrait que ce Stephenson garantisse que les démarches de Russell ne seraient pas rejetées comme celle de Duncannon<sup>73</sup>. Les craintes de Melbourne sont fondées. Il y a maintenant bientôt un mois que Durham est arrivé en Grande-Bretagne et aucune communication officielle n'a été établie avec les ministres. Le 21 décembre encore, Durham écrit à son frère à leurs propos : « They are a wretched lot<sup>74</sup> ».

#### 1.4 L'apport au processus de décisions politiques

Lorsque Durham revient en Grande-Bretagne, l'antagonisme avec le gouvernement Melbourne est à son comble. Chacun s'accuse d'avoir saboté la mission aux Canadas. Une crise politique s'empare des Whigs. Durham entend rédiger un rapport, mais il ne va alors absolument pas de soi qu'il sera pris en considération par le Cabinet ministériel pour sa politique coloniale. Dans ce contexte de tensions, Charles Buller et Edward Gibbon Wakefield, qui avaient accompagné Durham aux Canadas, ravivent la perspective d'un parti libéral : il unirait les Radicaux et les plus libéraux des Whigs sous la chefferie de Durham. Buller et Wakefield, qui profitent des circonstances, encouragent Durham dans ses sentiments négatifs envers le gouvernement Melbourne. Avec un certain succès : pendant près d'un mois après son retour, Durham refuse de communiquer avec les ministres. Melbourne est énervé par la situation. Lui qui croyait s'être débarrassé de Durham et s'être déchargé de la politique coloniale, se retrouve à nouveau sur le banc des accusés. Les inepties de Durham et la Rébellion de 1838 l'obligent à se replonger dans le processus de décisions politiques, avec la menace accrue de la perte du pouvoir des Whigs que les circonstances entraînent.

---

<sup>73</sup> *Ibid.*, p. 443-444.

<sup>74</sup> BAC, MG24A27, vol. 27, bobine C-1857, December 21 1838, Cleveland Row, Durham to H. Lambton, M.P., p. 196.

## 2. LA MÉDIATION D'EDWARD ELLICE : INFLUENCER LE GOUVERNEMENT MELBOURNE PAR LA MANIPULATION DE DURHAM

### 2.1 Ellice : intermédiaire entre Durham et le gouvernement Melbourne

Wakefield et Buller s'accrochent aux altercations entre Durham et le gouvernement Melbourne : elles nourrissent leurs espoirs et font progresser leurs démarches quant à un parti libéral et quant à l'Amérique du Nord britannique. À leur grande satisfaction, le rapprochement entre Durham et les ministres, qui frustreraient leurs entreprises, apparaît alors tout à fait incertain. Toutefois, ils ne sont pas les seuls à vouloir influencer Durham : Edward Ellice, à l'inverse de Wakefield et de Buller, exerce son ascendant sur Durham pour promouvoir un *modus vivendi*, voire une réconciliation, avec le gouvernement Melbourne. Ellice, en fait, s'est retrouvé directement mêlé à cette mésentente après que chacun des partis ait réclamé son assistance. D'un côté, Russell, en apprenant en octobre les agissements de Durham qui conduiraient à sa démission, avait écrit à Melbourne : « I think you should send for Ellice directly, and consult him as to what is to be done<sup>75</sup> ». De l'autre côté, lady Durham, quelques semaines après, avait aussi approché Ellice : « This is the crisis of his political fate, and not only that, but much of our private happiness may be involved in it<sup>76</sup> ». Elle le pria de tout faire pour les soutenir. Ellice, homme politique calculateur, avait compris qu'il y avait une occasion à saisir dont il pouvait tirer avantage.

En fait, Ellice assumait déjà en quelque sorte un rôle d'intermédiaire. Après que Durham ait été nommé Gouverneur général au début de 1838, il avait insisté pour que son fils, Edward Ellice Jr, devienne son secrétaire particulier. Ellice Jr pourrait ainsi informer son père des faits et gestes de Durham, tout en veillant à ce que les intérêts familiaux au Bas-Canada, relativement à la propriété terrienne de Beauharnois et au commerce des fourrures, soient soutenus et promus<sup>77</sup>. Ellice, père, veillerait quant à lui

<sup>75</sup> Russell to Melbourne, Brighton, October 18 1838, 5 o'clock, Russel, ed., *Early correspondence of Lord John Russell...*, p. 228.

<sup>76</sup> National Library of Scotland, Ellice Papers, E30, Lady Durham to Ellice, Govt. H., Devonport, 1 December 1838, fos. 151-152, Martin, *The Durham Report and British Policy*. p. 46.

<sup>77</sup> Colthart, « Edward Ellice ».

sur le gouvernement Melbourne<sup>78</sup>. Ellice, ainsi, s'impliquait activement dans les affaires coloniales, mais discrètement, en tirant les ficelles. Or, Ellice avait alors son propre plan: l'union fédérale des Canadas.

En août 1838, Ellice insistait auprès de son fils sur trois principes sous lesquels il voudrait que Durham se range dans son administration des Canadas<sup>79</sup> : premièrement, que les intérêts de la population britannique du Bas-Canada soient favorisés; deuxièmement, que le commerce et l'agriculture soient encouragés; et finalement, que les Canadiens français soient protégés de la faction extrémiste de la population britannique du Bas-Canada qui voudrait les dominer impunément<sup>80</sup>. En septembre, Ellice tentait directement de convaincre Durham de ne pas aller de l'avant avec son projet d'union fédérale des colonies britanniques nord-américaines<sup>81</sup>. Puis, en octobre, il critiquait à Melbourne un article du *Globe* qui rapportait les démarches de Durham pour accomplir une telle union fédérale<sup>82</sup>. Il lui évoque qu'une réunion tenue à Montréal par l'élite britannique du Bas-Canada avait pourtant unanimement résolu de favoriser l'union législative des Canadas<sup>83</sup>. Lui-même, cela dit, se distancie de cette option-ci: « a measure which, as quite I suggested it years ago, I cannot be supposed to be opposed to in principle although I fear that, without time and preparation, it might be found both unjust and unpracticable<sup>84</sup> ». Durant le même mois, Ellice avait répliqué au *Globe* par un article anonyme dans le *Morning Chronicle* qui condamnait les perspectives entretenues par Durham, sans toutefois le nommer. Il qualifiait celles-ci de « silly affair » et de « invention of some Utopian anxious to amuse the world », concluant qu'aucun homme d'État sensé ne les appuierait, que ce soit à Londres ou dans les colonies<sup>85</sup>. Russell, à propos de cet échange, avait commenté que « Durham and Ellice have both of them the fault of thinking that all is to be done by newspapers. Yet what more absurd than a

---

<sup>78</sup> *Ibid.*

<sup>79</sup> Ellice to E. Ellice Jr., 9 August 1838, E61/119, Colthart, « Edward Ellice and the Decision for Self-Government, 1839 », p. 119.

<sup>80</sup> *Ibid.*

<sup>81</sup> Ellice to Durham, 20 September 1838, Lambton Papers, Colthart, « Edward Ellice and the Decision for Self-Government, 1839 », p. 119-120.

<sup>82</sup> Mr. Ellice to Lord Melbourne, October 1838, Sanders, ed., *Lord Melbourne's Papers*, p. 439.

<sup>83</sup> *Ibid.*

<sup>84</sup> *Ibid.*

<sup>85</sup> Edward Ellice, « Wednesday 17 October 1838 », *Morning Chronicle*.

Governor and his intimate friend firing paragraphs at each other across the Atlantic<sup>86</sup> ». Ellice, du reste, avait aussi partagé avec Russell son souci quant à la prolongation indéfinie du despotisme au Bas-Canada. La crise coloniale serait certainement réglée par la suspension de la constitution du Bas-Canada pendant 10 ans encore. « [But] he adds it is impossible, and so I suppose it is<sup>87</sup> », tranchait Russell.

En somme, l'échec de Durham aux Canadas et sa querelle avec le gouvernement Melbourne placent Ellice dans une posture particulièrement favorable : il pourrait jouer l'un et l'autre pour avancer ses projets. Pour réussir dans ses desseins, cela dit, il doit susciter un esprit de collaboration entre les deux partis en désaccord. Les intérêts d'Ellice pointent donc dans la direction opposée aux intentions de Wakefield et de Buller. Le 29 novembre, Ellice invite Durham à se méfier des idées de Mill dans le *Westminster Review* sur la création d'un parti libéral qu'il dirigerait. Il l'avertit que sa carrière politique serait ruinée s'il refuse de soutenir le gouvernement Melbourne<sup>88</sup>. Il répète d'ailleurs les mêmes conseils à lady Durham : Durham doit renoncer à toute prétention de direction d'un parti libéral; il doit coopérer avec le Cabinet ministériel malgré les irritants; et surtout, il doit se concentrer sur le sort de la population coloniale des Canadas<sup>89</sup>. Le compte rendu du retour de Durham en Grande-Bretagne dans le journal de lady Durham reflète l'appel à la modération d'Ellice.

His own feelings of resentment for Canada and for Himself might naturally have led Him at first into a more violent line of conduct, and the Radical leaders would gladly have hailed him as their chief, but He resisted all such temptations and stood resolutely aloof, as best befitting his own dignity and the position He held in the world<sup>90</sup>.

De fait, malgré les dissonances avec les ministres, Durham n'assume toujours pas le scénario souhaité par Wakefield et Buller.

---

<sup>86</sup> Russell to Melbourne, Brighton, 23 October 1838, Russell, ed., *Early correspondence of Lord John Russell...*, p. 231.

<sup>87</sup> Russell to Melbourne, Brighton, 25 October 1838, Russell, ed., *Early correspondence of Lord John Russell...*, p. 232.

<sup>88</sup> Lambton MSS, Ellice to Durham, 29 November 1838, New, *Lord Durham...*, p. 479.

<sup>89</sup> Lambton MSS, Ellice to Lady Durham, 5 Dec. 1838, Thomas, « Durham, the Radicals, and the Canada Mission », p. 400-401.

<sup>90</sup> Lady Durham, *Lady Durham's Journal...*, p. 59-60.

Du côté du Cabinet ministériel, Ellice tente encore de convaincre les ministres des bienfaits d'une union fédérale des Canadas. Cette perspective, malheureusement pour lui, ne fait pas l'unanimité. Melbourne, notamment, craint que ce plan ne maintienne la prépondérance des Canadiens français au sein de l'Assemblée législative du Bas-Canada. Or, il tient à diminuer leur influence dans la colonie. Cela dit, il hésite : une telle mesure risque d'aliéner les Radicaux dont il dépend pour assurer une mince majorité à son gouvernement dans la Chambre des communes<sup>91</sup>. Melbourne est devant un dilemme dont il ne voit pas le dénouement; il fige. Cette indécision finit par exaspérer Ellice. Il menace de s'affranchir de la ligne de parti et de mener des démarches indépendantes de celles des ministres<sup>92</sup>. Il est probable que l'épisode de la capture de son fils, Edward Ellice Jr, aux mains des rebelles du Bas-Canada, ait aussi contribué à accentuer son énervement<sup>93</sup>. En réaction à cet ultimatum, le 19 décembre, Melbourne communique avec Russell. Ils doivent sérieusement se pencher sur « what we shall do about Canada<sup>94</sup> ». Melbourne anticipe bien entendu les réactions des députés lorsque commencera la session parlementaire<sup>95</sup>. Néanmoins, il craint probablement davantage toute dissension d'Ellice: « Ellice says that there must be no further delay, and that if we do not propose a plan he will propose one himself. Many, I suspect, will be of his opinion that a decisive step ought now to be adopted<sup>96</sup> ». Russell, soucieux d'éviter un tel scénario, approche alors Ellice pour lui demander d'élaborer et de

---

<sup>91</sup> Colthart, « Edward Ellice and the Decision for Self-Government, 1839 », p. 120.

<sup>92</sup> *Ibid.*

<sup>93</sup> Charles Grey raconte cet épisode à son père: « I had hardly got up here from the Steamer, on board of which we slept, when a boy arrived from Beauharnois to say it had been attacked and taken possession of by about 400 Rebels at two o'clock that morning, and that Mr Ellice, his Agent, and all the 'Old Country People', as they call them, had been taken Prisoners. No lives had been lost, or indeed anyone hurt, with the exception of one Canadian, and he made me comparatively easy by saying that the rebels had said they had no wish to interfere with the Ladies in any way, and that they had shown no further intention than that of detaining those they had taken as Prisoners. We hear today that Mrs Ellice and her sister are in safety in the Priest's house, but that Edward, though without further ill usage than having his hands tied behind his back, has been taken with the other to the Village of Chateauguay about nine miles off, on this side ». Quelques jours après, il rapporte aussi à son père la libération d'Edward Ellice Jr.

Voir Charles Grey to Charles Grey (father), Montreal, November 5 1838, Ormsby, ed., *Crisis in the Canadas...*, p. 154;

Charles Grey to Charles Grey (father), St Edwards, November 11 1838, Sunday, Ormsby, ed., *Crisis in the Canadas...*, p. 160.

<sup>94</sup> Lord Melbourne to Lord John Russell, Downing Street, December 19 1838, Sanders, ed., *Lord Melbourne's Papers*, p. 443.

<sup>95</sup> *Ibid.*

<sup>96</sup> *Ibid.*

présenter son plan pour le règlement de la crise coloniale aux Canadas<sup>97</sup>. À partir de Montréal, Charles Grey commente la situation : il semblerait que le gouvernement Melbourne ait été « overturned by Mr Ellice's 'leave it to me' system<sup>98</sup> ».

## 2.2 L'emprise d'Ellice sur Durham

Quelques jours après, Ellice partage avec Durham la demande de Russell ainsi que sa réponse : il a dit à Russell qu'il attendrait d'abord de connaître les propositions de Durham, car il espère pouvoir les appuyer auprès du gouvernement<sup>99</sup>. Voilà un premier pas vers un rapprochement : il oblige le Cabinet ministériel à considérer le rapport Durham à venir. La suite des événements expose la tactique à l'œuvre. Ellice, d'un côté, veut discrètement convaincre Durham d'intégrer ses propres idées au rapport; de l'autre, il veut pousser les ministres à légiférer en fonction des recommandations de Durham. Ainsi, en donnant l'impression qu'il défend le rapport Durham, il défendrait ses propres visées. Durham serait réhabilité, les ministres disposeraient d'un plan sur lequel s'appuyer, et surtout, Ellice aurait réussi, l'air de rien, à s'infiltrer dans la politique coloniale du gouvernement. Ellice se garde tout de même une porte de sortie. Il avertit le gouvernement Melbourne : si, au final, le Cabinet ministériel refusait d'introduire des mesures appropriées, alors il n'aurait d'autre choix que de procéder par lui-même<sup>100</sup>. Plus que d'un avertissement, il s'agit véritablement d'une menace. Toute une manigance! Mais cela cadre avec le genre de travail de coulisse qu'Ellice semble privilégier. L'étape suivante : il doit s'assurer que Durham adopte ses idées.

À la fin du mois de décembre, il signifie à Durham son intention d'aller le visiter<sup>101</sup> : « I will then say all my say about Canada plans and should like, if there is no objection to it, to have a free conference with you, Buller, and Wakefield on this subject.

<sup>97</sup> Russell to Ellice, 24 December 1838, E49/24, Colthart, « Edward Ellice and the Decision for Self-Government, 1839 », p. 120.

<sup>98</sup> Charles Grey to Charles Grey (father), Montreal, January 7 1839, Ormsby, ed., *Crisis in the Canadas...*, p. 178.

<sup>99</sup> Lambton MSS, Ellice to Durham, 30 December 1838, Chester W. New, *Lord Durham's Mission to Canada. An Abridgement of Lord Durham: A Biography of John George Lambton, First Earl of Durham*, Toronto, McClelland and Stewart Ltd, 1963.

<sup>100</sup> Colthart, « Edward Ellice and the Decision for Self-Government, 1839 », p. 117.

<sup>101</sup> Lambton MSS, Ellice to Durham, 30 December 1838, New, *Lord Durham's Mission to Canada...*

If you see any objection to this, I will discuss them with you alone<sup>102</sup> ». Ellice, pour cette rencontre, a élaboré son plan. On le retrouve consigné dans un mémorandum daté du 21 décembre, intitulé *Suggestions for a Scheme for the Future Government of the Canadas*<sup>103</sup>. Après la publication du rapport Durham, Ellice communiquera le document au gouvernement Melbourne, mais pour l'instant il s'en sert, en amont, pour influencer Durham dans la rédaction même de son rapport<sup>104</sup>.

Il vaut la peine de s'attarder au mémorandum en question. Ellice ne se contente pas d'y présenter son idée maîtresse; il précise aussi certains détails<sup>105</sup>. Ceux-ci sont significatifs : ils montrent, comme le stipule James M. Colthart, le biographe d'Ellice, une similarité entre les *Suggestions* d'Ellice et le rapport Durham; ce qui tend à démontrer qu'Ellice réussira son pari. En fait, écrit même Colthart, « [semantic] discrepancies apart, Ellice's 'federal' and Durham's 'legislative' unions are virtually indistinguishable<sup>106</sup> ».

Les *Suggestions* vont comme suit. D'abord, le gouvernement fédéral serait situé à Montréal. Il inclurait deux corps législatifs, c'est-à-dire une chambre haute et une chambre basse; une cour suprême disposant d'une cour d'appel pour les cours provinciales; et un corps exécutif dirigé par le Gouverneur général. Ensuite, les frontières interprovinciales seraient modifiées. L'île et la région de Montréal deviendraient un district de congrès, à la façon du District of Columbia – Washington D.C. – aux États-Unis. Québec, quant à elle, deviendrait une ville indépendante. Toutes deux seraient placées sous la juridiction du gouvernement fédéral. Puis, la majorité des prérogatives incomberaient au palier fédéral, le palier provincial ne gardant que celles concernant les affaires locales. Le Congrès, qui serait la chambre basse, serait composé de 64 membres élus, c'est-à-dire 32 par province. Toutefois, certains sièges au Bas-Canada seraient réservés à la population britannique du district de congrès autour de

---

<sup>102</sup> *Ibid.*

<sup>103</sup> CO 880/1, vol. 39 'Subject Files', Colthart, « Edward Ellice and the Decision for Self-Government, 1839 », p. 120.

<sup>104</sup> Ellice to Melbourne, private, Woburn Abbey, 24 February 1839, enclosing a scheme dated Arlington Street, 21 December 1838, and printed in PRO, CO 880/1, Confidential Print : North America, no. 3, fos. 10-12, Martin, *The Durham Report and British Policy*, p. 46.

<sup>105</sup> *Ibid.*, p. 120-121.

<sup>106</sup> *Ibid.*, p. 123.

Montréal. Le Sénat, qui serait la chambre haute, serait composé de 12 membres, dont 6 nommés par la Couronne britannique, puis 6 nommés à parts égales par les corps législatifs du Haut-Canada et du Bas-Canada. Il serait dirigé par un des Lieutenants-gouverneurs. De plus, les circonscriptions électorales seraient modifiées en accordant davantage d'importance au territoire qu'à la population. D'une part, cela permettrait d'encourager l'occupation du territoire. D'autre part, cela assurerait une meilleure représentation de la population britannique du Bas-Canada. Par ailleurs, l'ensemble des revenus coloniaux seraient perçus par le gouvernement fédéral. Il assumerait toutes les dépenses générales et communes, divisant ensuite les surplus entre les gouvernements provinciaux dans des proportions raisonnables. Les terres de la Couronne et les réserves du Clergé, qui relèvent de la Couronne britannique, seraient transférées au gouvernement fédéral en échange de la garantie d'une liste civile et d'une allocation aux clergés reconnus. Le gouvernement fédéral assumerait la dette préexistante des Canadas et débourserait un million de livres pour l'amélioration de la navigation sur le fleuve Saint-Laurent. Du reste, toutes les procédures législatives et juridiques seraient menées dans la langue anglaise exclusivement. Finalement, tous les projets de loi sur les finances et les dépenses publiques seraient discutés par la législature seulement après l'approbation de la Couronne britannique<sup>107</sup>.

En somme, Ellice envisagerait une union des Canadas, fédérale, certes, mais surtout centralisatrice. Il espère que les gouvernements provinciaux, à terme, ne soient réduits qu'au rôle de branches administratives du gouvernement fédéral. Celui-ci se prévaudrait d'ailleurs du privilège d'être le seul interlocuteur du ministère des Colonies. Ellice souhaite ainsi créer un équilibre entre l'opinion publique coloniale et les prérogatives impériales, de façon à dépasser l'antagonisme débilisant entre les Canadiens français et la population britannique. Bref, c'est ce plan, mûrement réfléchi, qu'Ellice veut soumettre à Durham<sup>108</sup>.

Au début du mois de janvier, quelques jours après qu'Ellice se soit invité chez Durham, la rencontre a bel et bien lieu. Buller, avec qui Ellice se montrait disposé à discuter, y assiste aussi. Évidemment, pour Ellice, la présence de Buller sera surtout un

---

<sup>107</sup> *Ibid.*, p. 120-121.

<sup>108</sup> *Ibid.*

prétexte pour s'assurer que Durham ne suive pas ses conseils. Le lendemain de leur rencontre, Ellice communique avec Durham pour partager sa perturbation devant l'insistance de Buller à vouloir intégrer la recommandation d'union fédérale des colonies britanniques nord-américaines dans le rapport<sup>109</sup>. Selon Ellice, une telle recommandation obligerait le gouvernement à consulter les législatures de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et du Haut-Canada. « [The Melbourne Government] will of course avail themselves of it to defer a settlement until they have time to consult them, - or ad Graceas Calendas<sup>110</sup> ». Il incite plutôt Durham à persister dans une autre direction :

Your way of viewing the subject leads to very different conclusions, - an immediate settlement of the Canada question, to come into operation at the earliest possible period, as not only politic but absolutely necessary in the temper of many minds in Canada, - but so framed as to be the foundation of the wider scheme if the colonies should think an union of the whole advisable to promote their interest and to secure their connexion with this country<sup>111</sup>.

Durham, on le constate par ces propos, semble animé par un sentiment d'urgence, qui l'éloigne des perspectives de Buller, plus ardues à réaliser. Ces perspectives, Durham les avait pourtant aussi entretenues jusque-là. Ellice attise ce sentiment d'urgence chez Durham pour qu'il rompe définitivement avec ses intentions initiales d'union fédérale de l'Amérique du Nord britannique.

Buller revient sur cette période quelques années plus tard dans son compte rendu de *The Emigrant* de Francis Bond Head, l'ancien Lieutenant-gouverneur du Haut-Canada<sup>112</sup>. Head, commentant le changement d'opinion de Durham en faveur d'une union législative des Canadas, prétend que « 'his mind had been temporarily affected, or, 'to speak plainly, he was for a moment out of his senses'<sup>113</sup> ». Buller, quant à lui, offre une autre explication.

[...] Lord Durham, when he left Canada, was still so much inclined to his original plan, that he was disposed rather to wait for the period at which it might

---

<sup>109</sup> Lambton MSS, Ellice to Durham, Tuesday evening (probably January 8 1839), New, *Lord Durham's Mission to Canada...*

<sup>110</sup> *Ibid.*

<sup>111</sup> *Ibid.*

<sup>112</sup> Charles Buller, « The Emigrant. By Francis B. Head, Bart. », *The Edinburgh Review*. vol. 85, no. 172, April 1 1847, p. 358.

<sup>113</sup> *Ibid.*, p. 388.

be accomplished, than to propose, in the first instance, any less extensive union. The second insurrection, which broke out during his voyage home, convinced him that the disorders of Lower Canada would admit of no delay; and compelled him, much against his inclination, to admit that the present peril must be guarded against by an immediate adoption of an union of the Canadas<sup>114</sup>.

Selon Buller, le sort des Canadiens français a incité Durham à privilégier l'union législative des Canadas, faute de pouvoir poursuivre son dessein initial. Si Durham s'éloigne donc des idées de Buller, ce serait en fait bien malgré lui. Néanmoins, Buller maintient que « the true character of [the Durham] Report may best be given by describing it as arguing for a general union of the provinces<sup>115</sup> ». Après avoir cité des passages du rapport qui confirment son opinion, Buller rappelle que Durham ne recommandait une union législative des Canadas que comme une étape vers l'union fédérale des colonies britanniques nord-américaines, la perspective qu'il a toujours préférée. Il ajoute, répliquant encore à Head, que Durham avait donc effectivement changé d'idée, mais « without being at all mad, or unconscious of what he was doing<sup>116</sup> ». Simplement, la volonté de régler le sort des Canadiens français n'autorisait plus aucune tergiversation.

### **2.3 Ellice : artisan du rapprochement entre Durham et le gouvernement Melbourne**

Est-ce une coïncidence? Le 8 janvier, le jour même où Durham est encouragé par Ellice à s'éloigner du plan de Buller, une autre lettre lui parvient de Thomas Turton : le coup de grâce. Ce dernier, « his most ardent friend<sup>117</sup> », dont la présence aux Canadas avait causé tant d'irritations, souhaite que le froid entre Durham et le Cabinet ministériel cesse honorablement pour chacun des partis. Sinon, il craint que l'accession au pouvoir des Tories ne soit imminente et durable. Les Tories ne se montreraient probablement pas conciliants avec ses recommandations. Les Radicaux, quant à eux, défendraient difficilement toute perspective basée sur le maintien du lien impérial entre la métropole et les colonies. Ils n'accepteraient certainement pas non plus les intentions de Durham

---

<sup>114</sup> *Ibid.*, p. 391.

<sup>115</sup> *Ibid.*

<sup>116</sup> *Ibid.*, p. 394.

<sup>117</sup> Kinchen, *Lord Russell's Canadian Policy...*, p. 87.

vis-à-vis des Canadiens français, eux qui pendant des années s'étaient fait l'écho de leurs revendications au sein du Parlement britannique<sup>118</sup>.

Durham avait commencé à se distancier des intentions émanant des Radicaux. Dans une lettre publiée à la mi-décembre, il déclarait qu'il ne serait pas « a stepping stone for the advantage of the Radical party<sup>119</sup> ». Certains parmi eux, d'ailleurs, l'entendaient comme lui. John Arthur Roebuck, par exemple, n'espérait pas du tout que Durham, pour lequel il n'avait aucune sympathie, exerce une quelconque autorité parmi les Radicaux. Il avait déjà écrit en novembre une série d'articles dans le *Spectator* dans lesquels il critiquait la conduite de Durham et ridiculisait les soi-disant libéraux qui le soutenaient<sup>120</sup>. Un certain Francis Place, un Radical qui avait aidé Durham par le passé dans la rédaction de certains discours réformistes, considérait le cas perdu<sup>121</sup>. Ses mots sont révélateurs: « He had a chance such as few men have had, but he was all a Lord and none a man, and could not take the highly useful station that was offered him... All expectation from him as public man [has] vanished<sup>122</sup> ». La perspective d'un parti libéral dirigé par Durham aura été, somme toute, éphémère.

Dans les jours suivant les manœuvres d'Ellice et l'intervention de Turton, Durham concrétise finalement un rapprochement avec le gouvernement. Le 14 janvier, la reine Victoria le rapporte dans son journal personnel :

Lord Melbourne told me after dinner that he had seen Duncannon who had seen Durham. Durham sent for Duncannon. Lord Melbourne said that Duncannon had found him very mild, and saying it was all a mistaken idea that he meant to take a line in opposition to the Government, that he never meant to do so, and only meant to defend himself... He promised Duncannon to see Howick<sup>123</sup>.

Les manigances d'Ellice portent fruit. En février, un mémorandum de Buller indique qu'il concède certains avantages à l'union législative – Buller, qui en septembre 1838

<sup>118</sup> BAC, MG24A27, vol. 28, bobine C-1857, January 8 1839, Boulogne, Turton to Durham, Private, p. 199.

<sup>119</sup> *Spectator*, 16 December 1838; *Morning Courier*, 17 December 1838, Thomas, « Durham, the Radicals, and the Canada Mission », p. 401.

<sup>120</sup> Thomas, « Durham, the Radicals, and the Canada Mission », p. 399.

<sup>121</sup> *Ibid.*, p. 401.

<sup>122</sup> Add. MS. 35151, f. 124, Place to Harriet Grote, 2 Jan. 1839, Thomas, « Durham, the Radicals, and the Canada Mission », p. 401.

<sup>123</sup> Queen Victoria, « Diary, [s. d.] », Viscount Esher, ed., *The Girlhood of Queen Victoria. A Selection of Her Majesty's Diaries between the Years 1832 and 1840*, Vol. 2. London, John Murray, 1912, p. 100.

avait écrit à Ellice qu'un tel projet était « impossible » and « iniquitous<sup>124</sup> ». En effet, il admet dorénavant que l'union législative des Canadas garantirait un état de paix et de sécurité et favoriserait la prépondérance de la population, de la culture et des intérêts britanniques. « [Federal] union would recognize French Canadianism and maintain its peculiarities and keep the Canadians French, which is precisely what you do not want<sup>125</sup> ». Buller, malgré son opinion contraire, accepte donc de se ranger derrière Durham. Ses idées d'union fédérale des colonies britanniques nord-américaines, tout comme le rêve de Wakefield d'un parti libéral dirigé par Durham, sont définitivement écartées. Durham, animé par un sentiment d'urgence, cible dorénavant le sort des Canadiens français comme enjeu prioritaire. Alors qu'il amorce un rapprochement avec le gouvernement Melbourne, Ellice, quant à lui, a assuré son emprise sur Durham.

#### 2.4 Le rapport Durham à la remorque des manigances d'Ellice

Ellice, en effet, semble confiant quant à la suite des choses. Il laisse Durham rédiger son rapport. Le 31 janvier, les épreuves du rapport Durham sont soumises au Cabinet ministériel et le 4 février, le rapport officiel est remis au ministère des Colonies.

Le lendemain, la session parlementaire débute. Durham intervient aussitôt dans la Chambre des pairs. Il presse déjà le gouvernement de déposer son rapport devant le Parlement<sup>126</sup>. Melbourne rassure Durham et informe les lords que l'information ne tarderait pas à être soumise à leur attention. Il fallait d'abord que les ministres en prennent connaissance<sup>127</sup>. Après tout, le rapport n'avait été présenté au secrétaire aux Colonies que la veille en soirée<sup>128</sup>. La lettre de Glenelg à Durham qui en accuse réception date de la journée même<sup>129</sup>. Durham insiste<sup>130</sup>. Lord Brougham intervient

<sup>124</sup> National Library of Scotland, Ellice Papers, E5, Buller to Ellice, Quebec, 29 September 1838, fos. 16-21, Martin, *The Durham Report and British Policy*, p. 45.

<sup>125</sup> BAC, MG24A27, vol. 28, bobine C-1857, February, Memo, unsigned but in Buller's hand, p. 202.

<sup>126</sup> United Kingdom Parliament, Hansard, Series 3, Vol. 45, Lords Sitting of 5 February 1839, The Earl of Durham, col. 6.

<sup>127</sup> *Ibid.*, Viscount Melbourne, col. 6.

<sup>128</sup> *Ibid.*

<sup>129</sup> Glenelg to Durham, Downing-street, 5<sup>th</sup> February 1839, UK Parliament, Hansard, Series 3, Vol. 45, Lords Sitting of 11 February 1839, The Earl of Durham, col. 209.

<sup>130</sup> UK Parliament, Hansard, Series 3, Vol. 45, Lords Sitting of 5 February 1839, The Earl of Durham, col. 6-7.

finalement pour tempérer la situation: « Ministers cannot be expected to lay papers before the House which they have not had time to consider; and, on the other hand, nothing can be more honourable and natural than the anxiety of my noble Friend behind me [Earl Durham] that the earliest opportunity should be given to the country to judge of his statements<sup>131</sup> ».

Le 8 février, Durham revient à la charge. Le gouvernement a-t-il choisi la date à laquelle le rapport serait déposé devant le Parlement? Durham insiste d'autant plus qu'une partie de son rapport s'est retrouvée publiée suite à une fuite dans *The Times*, sans toutefois que cela ne rende justice aux enjeux qu'il aborde et aux recommandations qu'il propose<sup>132</sup>. Lord Wicklow, un Tory, fait écho à la rumeur qui voudrait que ce soit Durham lui-même qui ait communiqué son rapport au quotidien<sup>133</sup>. Durham réfute tout lien avec cette fuite, mais la situation sert bien son intention. Melbourne, qui regrette que la population ait pu prendre connaissance du document avant même les députés et les lords, admet qu'il serait vain de le retenir plus longtemps. Il présentera le rapport dans les jours suivants<sup>134</sup>.

Selon James M. Colthart, le biographe d'Ellice, il est tout à fait possible que ces fuites soient en fait attribuables à Ellice<sup>135</sup>. Si l'on se fie à la conduite d'Ellice jusqu'ici, il est effectivement probable que l'insistance de Durham au Parlement et la fuite du rapport dans *The Times* s'inscrivent dans sa tactique visant à imposer le rapport Durham, c'est-à-dire ses propres idées, au gouvernement. Les fuites, au final, n'ont-elles pas contraint le gouvernement à agir? Quelques semaines après, Ellice à son tour partage ses *Suggestions* avec Melbourne. Certes, le rapport Durham recommande une union législative et les *Suggestions* recommandent une union fédérale. Pourtant, nous l'avons évoqué, les deux documents se complètent. Du reste, l'union fédérale d'Ellice est tellement centralisatrice, qu'elle s'apparente largement à une union législative. Le Cabinet ministériel se retrouve donc devant deux plans similaires, divergents quant à la

<sup>131</sup> *Ibid.*, Lord Brougham, col. 7.

<sup>132</sup> UK Parliament, Hansard, Series 3, Vol. 45, Lords Sitting of 8 February 1839, The Earl of Durham, col. 192.

<sup>133</sup> *Ibid.*, The Earl of Wicklow, col. 193.

<sup>134</sup> *Ibid.*, Viscount Melbourne, col. 193.

<sup>135</sup> Colthart, « Edward Ellice ».

forme d'union, mais convergents à bien d'autres égards, notamment dans leur opinion vis-à-vis des Canadiens français et du règlement expéditif de la crise coloniale.

## **2.5 L'apport au processus de décisions politiques**

Alors que la relation entre Durham et le gouvernement Melbourne est au point mort, lady Durham et Russell font chacun de leur côté appel à la médiation d'un tiers: Edward Ellice. Lady Durham voudrait qu'il protège et réhabilite son conjoint dans un moment crucial de sa carrière publique. Russell voudrait qu'il soumette ses idées sur la suite des choses. Pour Ellice, il s'agit d'une opportunité intéressante. Soucieux que la politique coloniale soit conforme à ses intérêts privés aux Canadas, il en profite pour avancer ses visées : une union fédérale centralisatrice des Canadas. Jusque-là, le Cabinet ministériel était demeuré réticent à cette perspective, mais la conjoncture est favorable à Ellice. Sa tactique est la suivante. D'un côté, il menace de faire cavalier seul contre le gouvernement Melbourne si celui-ci ne prend pas en considération le rapport à venir de Durham. De l'autre, il influence Durham afin que ses idées se retrouvent dans le rapport. Il l'incite à abandonner l'union fédérale de l'Amérique du Nord britannique et à insister davantage sur le sentiment d'urgence suscité par le sort des Canadiens français. Il élabore tout de même, du reste, son propre programme en parallèle. Ces manigances débouchent, pour le Cabinet ministériel, sur deux documents distincts, le rapport Durham qui recommande une union législative des Canadas et les suggestions d'Ellice qui conseillent, pratiquement de façon identique, une union fédérale centralisatrice des Canadas. En ce sens, l'introduction de l'idée d'union législative des Canadas – le cœur de l'Acte d'union – dans le processus de décisions politiques est attribuable aux jeux de coulisses d'Ellice.

### 3. LES DISCUSSIONS AU SEIN DU CABINET MINISTÉRIEL : LA PRÉÉMINENCE DE RUSSELL ET DE L'UNION LÉGISLATIVE DES CANADAS

#### 3.1 Le sort des Canadiens français : le terrain d'entente

Ellice, au fait des sentiments des ministres, savait certainement que ce consensus autour du sort des Canadiens français, entre lui, Buller et Durham, servirait de terrain d'entente entre Durham et le gouvernement. Il savait aussi que Russell, plus spécifiquement, gardait des prédispositions encore favorables envers Durham, et vice versa. Il avait misé juste. Depuis le début de 1838, les scrupules des ministres, et de Russell surtout, à l'égard des Canadiens français avaient diminué. Les débats parlementaires autour du *Canada Bill* jusqu'en février 1838 avaient exposé la confusion et l'hésitation du gouvernement face aux enjeux qu'impliquait le projet de loi: le déploiement des principes constitutionnels britanniques dans un contexte colonial et le sort des Canadiens français. Comment légiférer de façon à concilier deux enjeux irréconciliables? Il semblait impossible d'en corriger un sans aggraver l'autre. En décembre, la seconde rébellion avait amoindri la retenue dont se prévalaient encore certains ministres vis-à-vis des Canadiens français.

En fait, depuis la réception du rapport préliminaire de Durham en août, ce changement de perception s'affermis chez Russell et Melbourne. Ce rapport, on s'en souvient, décrivait les tensions entre les Canadiens français et la population britannique du Bas-Canada, comme étant le fondement des troubles sociaux et politiques qui agitaient la colonie. Durham l'avait conclu en recommandant l'assimilation des Canadiens français, de façon à assurer la prépondérance de la culture et des institutions britanniques, jugées éminemment supérieures. Russell, en ayant pris connaissance, avait écrit à Melbourne au début du mois de septembre : « What Durham says agrees much with what I wrote to you yesterday. But where I think our Government always failed is that they allowed the French no part of the patronage, and nearly all the power. They

ought to have little power, but a fair share of patronage<sup>136</sup> ». Les diverses perspectives d'union n'ont alors pas encore abouti, mais le sort des Canadiens français, lui, se confirmait déjà. Russell endossait l'interprétation de Durham.

Le 25 octobre, Russell insistait encore auprès de Melbourne sur le fait que « I think you cannot leave the English to have their throats cut with impunity by the Canadian habitants<sup>137</sup> ». Il semble l'avoir convaincu. Le 11 décembre, Melbourne rapportait à Russell une discussion qu'il avait eue avec Charles Greville, le mémorialiste: « Charles Greville's language about Canada and the sword and all that would not only be impolitic to use, but it is too strong in itself<sup>138</sup> ». Melbourne trouvait Greville excessif à un point où il pervertissait ses idées et ses réflexions. Melbourne n'avait aucune intention de soumettre les Canadiens français par la répression. Il considérait plutôt que « we can never suffer the French to govern or to have much influence in Canada again, and they being the majority in Lower Canada, this will make it difficult to establish anything like a popular government<sup>139</sup> ». Ainsi, même la perspective modérée, qui se voulait plus posée et plus légitime, acceptait la minorisation politique des Canadiens français. L'idée faisait son chemin. Le 23 décembre, Melbourne sollicitait l'aide de Russell pour la suite des choses.

I should like to know what you think about Canada. My own opinion is that the only course is to continue the further suspension of the constitution in Lower Canada, and to leave the other provinces as they are. It is laid down by all as a fundamental principle that the French must not be reinstated in power in Lower Canada; but there appear to me insuperable difficulties in the way of carrying this into effect if you are to give a new constitution to Lower Canada, or to unite Upper and Lower Canada, or to form a federation of all the North American provinces. In any of these cases you must give its due weight to the French population, according to its numbers. Swamping them, or any devices by which the real power is given to a minority, will not do in these days<sup>140</sup>.

---

<sup>136</sup> Russell to Melbourne, Ryde, September 3 1838, Russell, ed., *Early correspondence of Lord John Russell...*, p. 221.

<sup>137</sup> Russell to Melbourne, Brighton, October 25 1838, Russell, ed., *Early correspondence of Lord John Russell...*, p. 232-233.

<sup>138</sup> Lord Melbourne to Lord John Russell, Windsor Castle, December 11 1838, Sanders, ed., *Lord Melbourne's Papers*, p. 442.

<sup>139</sup> *Ibid.*

<sup>140</sup> Lord Melbourne to Lord John Russell, South Street, December 23 1838, Sanders, ed., *Lord Melbourne's Papers*, p. 444.

Melbourne, malgré ses incertitudes, laissait transparaître ce qui était devenu sa préoccupation principale : le sort des Canadiens français. L'enjeu du régime, qui le tracassait vraisemblablement encore, était néanmoins devenu subsidiaire au fait que les Canadiens français ne devaient plus détenir de pouvoir politique au Bas-Canada.

Bref, malgré la querelle initiale entre Durham et le gouvernement Melbourne, chacun a développé en parallèle la même propension quant au règlement de la crise coloniale. Du rapport préliminaire de Durham en août jusqu'à l'insurrection en novembre, le sort des Canadiens français s'est précisé pour Russell et Melbourne. Edward Ellice, agissant comme médiateur, a entrevu les possibilités d'établir un terrain d'entente. Tous, en effet, conviennent dorénavant de l'urgence d'agir. Derrière ce sentiment, un constat s'impose: une union fédérale des colonies britanniques nord-américaines paraît trop difficile à réaliser rapidement. Derrière ce sentiment, surtout, une idée s'empare de tous les esprits, et surtout de celui de Russell: il faut en finir avec les Canadiens français.

### **3.2 Les tensions internes du Cabinet ministériel : le raffermissement de l'autorité de Russell sur les affaires des Canadas**

Alors que les tensions entre les ministres et Durham se résorbent et que celui-ci s'acharne à la rédaction de son rapport, une crise interne éclate au sein du gouvernement Melbourne : Howick et Russell menacent chacun de démissionner. Est-ce que, comme Ellice, ils veulent profiter de la réhabilitation de Durham pour réaffirmer leurs plans respectifs? Après tout, tous deux demeurent les plus proches accointances de Durham parmi les ministres. Du reste, ils demeurent aussi les principaux intervenants du gouvernement en matière de politique coloniale. Toujours est-il que le 30 janvier, peu avant que Durham ne dépose une épreuve de son rapport au ministère des Colonies, Melbourne partage ses inquiétudes à ce propos à la reine Victoria. L'enjeu se présente ainsi : Howick dit vouloir démissionner et Russell, advenant que cela se concrétise, démissionnerait ensuite à son tour<sup>141</sup>. Howick est difficile à saisir : le lendemain il

---

<sup>141</sup> Queen Victoria, « Diary, Wednesday 30<sup>th</sup> January 1839 », Esher, ed., *The Girlhood of Queen Victoria...*, p. 107.

démissionne<sup>142</sup>, puis le surlendemain il se rétracte. Voulait-il montrer le sérieux de sa menace? En tout cas, il sent que son rapport de force est suffisant pour poser une condition à son maintien en poste: que Glenelg soit destitué de son ministère<sup>143</sup>. Rien n'indique, à cet égard, que Howick et Russell agissent de concert. Cependant, leurs démarches s'appuient. L'un comme l'autre est exaspéré par l'incapacité de Glenelg à assumer convenablement son rôle de secrétaire aux Colonies vis-à-vis des Canadas. Malgré leurs divergences, ils profiteraient tous deux de la mise à l'écart de Glenelg : cela ouvrirait pour chacun la possibilité d'augmenter son influence dans le règlement de la crise coloniale. Pour Melbourne, irrésolu, il s'agit d'un dilemme : d'un côté, démettre Glenelg de ses fonctions est une manœuvre délicate et désagréable; de l'autre, s'il ne le fait pas, Howick et Russell lâcheront le gouvernement<sup>144</sup>. «I don't see my way through it<sup>145</sup> », déclare-t-il à la reine.

Melbourne, néanmoins, se montre bien disposé envers Russell. Il explore avec lui, comme solution immédiate, la possibilité de remplacer Glenelg. Lord Normanby, jusque-là lord lieutenant d'Irlande, siégerait comme secrétaire aux Colonies; et Glenelg, en guise de compensation, deviendrait lord du Sceau privé et jouirait d'une pension de retraite. C'est un pas dans la direction de Russell, mais Melbourne ne lui cède pas tout à fait. Il lui signifie son intention, avant d'aller de l'avant avec ce plan, de le valider avec d'autres ministres, notamment avec lord Lansdowne et lord Palmerston<sup>146</sup>. Est-ce encore un signe d'hésitation? Le lendemain, Russell pousse Melbourne dans ses derniers retranchements.

I have represented to you for at least a year that I could not feel satisfied with the conduct of our Colonial Affairs. At last I reproached myself with the pertinacity of this representation to you, and felt, I know not why, that I was punished by affliction and misery for busying myself too much in these arrangements of office. But Howick's opposition has raised my former objections into full vigour. However, be it as you please. I shall give in my resignation next week, and state that I thought the destinies of our Colonial Empire could no longer be continued

<sup>142</sup> Queen Victoria, « Diary, Thursday, 31<sup>st</sup> January 1839 », Esher, ed., *The Girlhood of Queen Victoria...*, p. 110.

<sup>143</sup> Queen Victoria, « Diary, Friday, 1<sup>st</sup> February 1839 », Esher, ed., *The Girlhood of Queen Victoria...*, p. 110-111.

<sup>144</sup> *Ibid.*, p. 111-112.

<sup>145</sup> *Ibid.*, p. 112.

<sup>146</sup> *Ibid.*

in their present hands without imminent peril, that nothing but the utmost energy and activity are equal to the present emergency, and that, not finding them to exist where they ought to be found, I am compelled to leave office<sup>147</sup>.

Melbourne se plie, le jour même, à l'ultimatum. Russell le conseille déjà sur la façon d'annoncer la nouvelle à Glenelg<sup>148</sup>. Celui-ci, alors que toute cette crise interne se trame, reste encore dans l'ignorance<sup>149</sup>.

Finalement, le 5 février, les manœuvres d'Howick et de Russell prévalent. John Cam Hobhouse, ministre en tant que président du Board of Control, rapporte que

Lord Glenelg has resigned the Seals of the Colonial Office. It appears Melbourne wrote to him, pressing him to take the Privy Seal, and stating his wish to have Lords Normanby and Morpeth in the Cabinet. 'Unfortunately', said Lord Palmerston, who told me the story, 'he added something about energy and activity being wanted at the Colonial Office'. This angered Glenelg, and he resolved to resign<sup>150</sup>.

Ces propos suivent, en fait, pratiquement mot à mot les conseils de Russell. En outre, la nomination de Normanby en tant que secrétaire aux Colonies résulterait d'une manigance de Russell, visant raffermir son emprise sur les affaires coloniales. Lord Palmerston, secrétaire aux Affaires étrangères, le voit du moins ainsi. Il semblerait que Russell ait d'abord proposé à Melbourne de lui-même prendre la place de Glenelg, mais que le Premier ministre lui aurait refusée. Son travail de secrétaire à l'Intérieur était alors requis pour confronter les revendications issues de la convention des Chartistes et de la première conférence contre les *Corn laws*. Normanby, au final, n'occuperait donc le poste qu'en attendant la disponibilité de Russell<sup>151</sup>.

Le 8 février, Melbourne montre à la reine une lettre de Glenelg signifiant son intention de démissionner<sup>152</sup>. « It puts us into immense difficulties and dangers, [...]

---

<sup>147</sup> Russell to Melbourne, February 2 1839, Private, Russell, ed., *Early correspondence of Lord John Russell...*, p. 244-245.

<sup>148</sup> Russell to Melbourne, February 2 1839, Russell, ed., *Early correspondence of Lord John Russell...*, p. 245.

<sup>149</sup> Queen Victoria, « Diary, Monday, 4<sup>th</sup> February 1839 », Esher, ed., *The Girlhood of Queen Victoria...*, p. 114.

<sup>150</sup> Lord Broughton. « February 5 1839 », *Recollections of a Long Life...*, p. 175.

<sup>151</sup> John Prest, *Lord John Russell*, Columbia, University of South Carolina Press, 1972, p. 139.

<sup>152</sup> Queen Victoria, « Diary, Monday, 4<sup>th</sup> February 1839 », Esher, ed., *The Girlhood of Queen Victoria...*, p. 115.

when once such a shake has begun, you never know where it may end<sup>153</sup> », s'inquiète-t-il. « I never should have done it if I hadn't known that nothing but that could prevent the dissolution of the Government<sup>154</sup> ». Le Cabinet ministériel, décidément, est particulièrement fragile et vulnérable. Le 10 février encore, Melbourne, clairvoyant, avoue à la reine que, face aux difficultés de son gouvernement, il ne craint pas les partis d'opposition : « The real danger always comes from ourselves<sup>155</sup> ». Toujours est-il que, malgré la turbulence occasionnée par leur pression, Howick et Russell entendent profiter du retrait de Glenelg pour avancer leur programme respectif dans le dossier des Canadas.

### 3.3 L'insistance de Howick : la ténacité de l'idée d'union fédérale de l'Amérique du Nord britannique

Le 7 février, alors que Melbourne se résout à sceller le sort de Glenelg, Howick écrit une lettre à Durham en réaction à la lecture de l'épreuve de son rapport<sup>156</sup>. Espère-t-il encore l'influencer? Ou faire valoir son plan? Ou plus simplement partager avec un ami ses propres idées? Selon Edward Gibbon Wakefield, qui prend connaissance de l'échange, « Howick would substitute whole scheme of his own<sup>157</sup> ». Il est méfiant : une rumeur circule selon laquelle Howick remplacerait Glenelg en tant que secrétaire aux Colonies. Howick, très certainement, serait satisfait par un tel débouché. Cela lui donnerait un avantage considérable sur Russell, son rival en matière de politique coloniale au sein du gouvernement. Or, s'il était investi de cette nouvelle fonction, réserverait-il une réception favorable au rapport Durham? Rien n'est moins certain<sup>158</sup>.

Pour Howick, les principes directeurs du rapport Durham sont les suivants : premièrement, « allowing the colonists the most complete self-government upon matters

---

<sup>153</sup> *Ibid.*, p. 116.

<sup>154</sup> *Ibid.*

<sup>155</sup> Queen Victoria, « Diary, Sunday, 10<sup>th</sup> February 1839 », Esher, ed., *The Girlhood of Queen Victoria...*, p. 118.

<sup>156</sup> Kinchen, « Appendix 4. Howick's arguments for a Federal Union », *Lord Russell's Canadian Policy*, p. 202.

<sup>157</sup> BAC, MG24A27, vol. 28, bobine C-1857, February 9 1839, Down Street, Wakefield to Durham, p. 201.

<sup>158</sup> *Ibid.*

of mere internal regulation and local interest »; et deuxièmement, « binding the different provinces together by the closest and strongest ties which it may be practicable to establish<sup>159</sup> ». Or, selon lui, les recommandations de Durham ne permettraient pas d'atteindre les buts visés par ces principes. On le constate, contrairement à Melbourne et à Russell pour qui le sort des Canadiens français est prioritaire, Howick insiste encore sur des enjeux constitutionnels. En quelque sorte, là où Charles Buller avait abdicqué, il s'obstine : jusqu'à la fin, et même malgré le changement de cap de Durham, lui continue à privilégier l'union fédérale des colonies britanniques nord-américaines<sup>160</sup>.

Howick s'oppose résolument à l'union législative des Canadas: « Upon the whole therefore it seems to me it would be a dangerous experiment to proceed at once by an act of Parliament to effect the union of the two provinces and the reform of their system of government in the manner proposed<sup>161</sup> ». Durham propose deux paliers dans son système administratif: le palier central et le palier municipal. Howick, quant à lui, en envisage trois : le palier fédéral, le palier provincial et le palier municipal. Comment, sinon, entreprendre des travaux tels que des routes, des ponts et des canaux, qui touchent plusieurs municipalités sans toutefois s'étendre à l'ensemble du territoire? D'un côté, chacune des municipalités, laissées à elles-mêmes, s'organiserait difficilement pour construire l'infrastructure. De l'autre côté, le Haut-Canada n'aurait aucun intérêt à participer au processus législatif autour de la construction d'une infrastructure exclusivement située dans la Nouvelle-Écosse, et vice versa. Au fond, les colonies britanniques nord-américaines ne partagent que des intérêts limités : les lois commerciales, incluant la réglementation bancaire et l'imposition de taxes douanières, la poste, l'amélioration des voies de communication intérieures, l'établissement d'une cour d'appel et l'organisation d'une milice. Dans un territoire aussi vaste que l'Amérique du Nord britannique, ainsi, un palier intermédiaire doit nécessairement s'ajouter aux deux paliers recommandés par Durham. Du reste, le gouvernement central d'une union législative, craint Howick, aurait davantage tendance à soumettre la population coloniale à une autorité éloignée et déconnectée. Le but de l'union n'était-il pas pourtant de créer

---

<sup>159</sup> Howick to Durham, February 7 1839, dans Kinchen, « Appendix 4. Howick's arguments... », p. 206.

<sup>160</sup> *Ibid.*, p. 203.

<sup>161</sup> *Ibid.*, p. 205.

une communauté d'intérêts entre l'exécutif et la population coloniale? Après avoir mis en valeur l'union fédérale de l'Amérique du Nord britannique, Howick, cela dit, se rabat sur son plan de secours : une convention de députés des Canadas investie du pouvoir de décider des changements à apporter à la constitution de 1791. Cette convention, en outre, pourrait choisir la forme que prendrait l'union, entre l'option fédérale et législative<sup>162</sup>.

En plus de communiquer avec Durham, Howick écrit aussi à son frère, Charles Grey, qui est encore aux Canadas. Celui-ci rapporte à leur père, lord Grey, qu'il ne comprend pas l'entêtement de son frère à refuser l'union législative des Canadas. Pourtant, rapporte-t-il, Howick conçoit tout à fait la nécessité de gagner le soutien de la population britannique du Bas-Canada, peu importe la décision finalement prise par le Cabinet ministériel. Effectivement, à bien d'autres égards, il propose des mesures faites pour la concilier. Il prolongerait la suspension de la constitution et augmenterait les pouvoirs du Gouverneur général et du Conseil spécial de façon à mettre en place diverses réformes : le développement des chemins et des canaux, la stimulation de l'immigration, l'extension du système d'éducation, la modification du mode de tenure des propriétés foncières et la création d'un système municipal. Du reste, sans en faire un principe directeur, Howick diminuerait aussi la prépondérance des Canadiens français. Il abolirait, après tout, le français comme langue officielle. Au fond, comme le souligne Grey à ce propos, Howick « would do what Lambton, if he had been supported as he had a right to expect in the exercise of the powers which he had, would already have done<sup>163</sup> ».

Bref, malgré ce souci pour la population britannique du Bas-Canada, Howick ne va pas jusqu'au bout du raisonnement. Grey stipule qu'il faut mettre en place le plus rapidement possible une union législative des Canadas et qu'il faut travailler plus activement encore à diminuer le poids des Canadiens français dans la colonie. Il s'agit, selon lui, de la seule marche à suivre pour réinstaurer la constitution au Bas-Canada. Il résume ses idées ainsi :

---

<sup>162</sup> *Ibid.*, p. 204-206.

<sup>163</sup> Charles Grey to Charles Grey (father), Montreal, February 25 1839, Ormsby, ed., *Crisis in the Canadas...*, p. 191.

[...] that the British Party will not be long content without governing themselves, that we cannot keep the Colony without their support, that the present opportunity is the best for uniting the two Provinces, which experiment (for I take everything that can be suggested only as an experiment) will be the safest, as uniting the most powerful body of supporters; and that if we do not seize this opportunity, either such a measure, or perhaps a recognition of their independence, will be forced from us at no distant period<sup>164</sup>.

Le soir même où Grey écrit ces lignes, il soupe avec Colborne. Celui-ci partage davantage l'opinion de Howick que la sienne. Grey reconnaît que l'expérience de Colborne aux Canadas rend son avis particulièrement pertinent. Néanmoins, il n'est pas convaincu. Il insiste:

[...] that the object of the British Party is not to deprive the Country of Constitutional Government, but to exclude the French from any share in it, or at all events to deprive them of the preponderance which their numerical majority has hitherto given them in this Province; and this they think, unanimously, may be effected by the Union of the Provinces<sup>165</sup>.

Au final, malgré tout, Grey ne réussit pas à faire changer d'idée son frère. Howick, en dépit de Durham, de Grey et de la population britannique du Bas-Canada, reste campé sur son plan de convention et, ultimement, d'union fédérale de l'Amérique du Nord britannique. Seulement, c'est sans compter sur Russell, qui ne l'entend pas du tout ainsi<sup>166</sup>.

### 3.4 La proposition de Russell : les mérites de l'union législative des Canadas

Le 2 mars 1839, durant une réunion du Cabinet ministériel, Russell met définitivement la hache dans cette idée d'union fédérale. Il affirme résolument son opposition : « The plan proposed to the Cabinet is liable to grave objections<sup>167</sup> ». Est-ce l'union fédérale des colonies britanniques nord-américaines proposée par Howick ou celle des Canadas proposée par Ellice? En fait, Russell n'est pas explicite, mais il est probable que ce soit celle-ci qui soit discutée. Les *Suggestions* d'Ellice, après tout, n'ont

<sup>164</sup> *Ibid.*, p. 192.

<sup>165</sup> Charles Grey to Charles Grey (father), February 26 1839, Ormsby, ed., *Crisis in the Canadas...* p. 192-193.

<sup>166</sup> *Ibid.*, p. 193.

<sup>167</sup> Kinchen, « Appendix 5. Russell's memorandum of the nature of the Union that should be effected in the Canadas », *Lord Russell's Canadian Policy*, p. 207.

été remises à Melbourne qu'une semaine auparavant. La rencontre des ministres sert certainement à les examiner et à les comparer au rapport Durham. Chose certaine, le message s'adresse tout aussi bien à Howick, car Russell se livre à un plaidoyer qui vise à définitivement écarter toute perspective d'union fédérale. Sa détermination vis-à-vis du sort des Canadiens français s'est transmuée en conviction qu'il fallait plutôt procéder à une union législative des Canadas.

Si les États-Unis et les Pays-Bas, des modèles de fédération, débute Russell à la réunion du Cabinet, ont réussi à créer des États fédéraux, c'est qu'ils sont souverains. Dans le cas des Canadas, il s'agit de colonies. Le gouvernement suprême doit demeurer celui de Westminster. Or, le gouvernement fédéral n'aspirera-t-il pas à exercer les prérogatives que le gouvernement impérial garderait pour lui?

Such a mixture in politics has not yet been. Such a provision for confusion has never yet been created. The federal assembly is almost certain to spend the whole income from the customs, and leave no surplus to the ordinary assembly. What is the latter to do for police and prisons? To lay direct taxes? Can this be acceptable and popular in a country where such taxes have not existed? Is it practicable? Will not the ordinary assembly quarrel, in the first year, with the superior body – superior by law, but by no title or permit of its own<sup>168</sup>.

Par ailleurs, Russell ajoute qu'il y a une contradiction entre l'établissement d'une union fédérale, qui comprendrait le Bas-Canada, et le maintien du Conseil spécial : « by continuing the Special Council for ten years, we declare the people of Lower Canada unfit to govern themselves. While at the same moment, you empower them to elect members with superior powers and higher functions<sup>169</sup> ». De plus, Russell rappelle que l'union fédérale des Canadas n'a été recommandée ni par la population britannique du Bas-Canada, ni par l'élite coloniale du Haut-Canada, ni par Durham dans son rapport. Voici donc le plan qu'il proposerait :

The better and simpler way seems to me to be to continue the Special Council for three years, and give them all the powers enjoyed by the Council of 1774; and to form a scheme for appointing commissioners from Upper Canada to arrange a legislative Union, as was done in the Union with Scotland, to take effect when sanctioned by Parliament. Such a plan is sanctioned by addresses from Upper

---

<sup>168</sup> *Ibid.*

<sup>169</sup> *Ibid.*, p. 207-208.

Canada, and by Lord Durham – by many of the British party, and what is most of all, by the constitution of the Province from 1763 to 1791<sup>170</sup>.

Pour Russell, il n’y a plus d’incertitude : la question du régime est scellée. Trop d’arguments s’accumulent en défaveur d’une union fédérale. L’union législative des Canadas, en fait, est un impératif.

### **3.5 La décision du Cabinet ministériel : en faveur du plan de Russell d’union législative des Canadas**

À la fin du mois de mars, les positions adverses de Howick et de Russell sont étudiées au Cabinet ministériel. Ces deux ministres, qui avaient utilisé leurs menaces de démission au mois de janvier pour raffermir davantage leur emprise sur les affaires des Canadas, se retrouvent dorénavant nez à nez. Seulement, Russell dispose d’un atout : son plan s’appuie sur le rapport Durham, qui lui-même s’appuie sur les *Suggestions* d’Ellice. En outre, il touche la corde sensible de l’urgence d’agir pour en finir avec l’instabilité politique créée par les Canadiens français. Cette situation ne semble pas échapper à Howick : il rapporte qu’à l’issue de deux journées de réunion des ministres, durant lesquelles les affaires des Canadas ont été discutées, « it was last settled that the heads of a bill mainly founded on Ellice’s project shd be prepared<sup>171</sup> ». Les *Suggestions* d’Ellice, toutefois assorties d’une union législative des Canadas, étaient devenues, grâce à Russell, le fondement d’un projet de loi.

Quelques jours après, le 28 mars, Russell propose certaines modifications au plan qu’il avait présenté aux ministres. D’abord, la nouvelle colonie unie serait divisée en cinq districts administratifs. Ensuite, chacun de ces districts enverrait 20 représentants à l’Assemblée législative. Finalement, le principe d’une représentation égale devrait être perpétuellement maintenu<sup>172</sup>. Le 30 mars, enfin, Howick confronte une ultime fois son

---

<sup>170</sup> *Ibid.*, p. 208.

<sup>171</sup> University of Durham, Grey Papers, Journal of 3<sup>rd</sup> Earl Grey, C3/4, 23 March, 24 March 1839, Martin, *The Durham Report and British Policy*, p. 47.

<sup>172</sup> Bibliothèque et Archives Canada, fonds Lord John Russell, MG24A28, bobine B-970, Russell’s Memorandum on Canada, 28 March 1839; apparently the undated ‘Heads of a Bill for the future Government of the Canadian Provinces’, confidential, in CO 880/1, no. 1, fos. 2-7, Martin, *The Durham Report and British Policy*, p. 48.

plan à celui de Russell. Les ministres, à ce stade-ci, doivent trancher entre la convention de Howick et l'union législative des Canadas de Russell. Malgré l'avantage de Russell, l'influence d'Howick reste encore importante : chacun reçoit l'appui de sept ministres. L'impasse est surmontée lorsque Thomas Spring Rice, chancelier de l'Échiquier, ardent défenseur de l'Acte d'union de 1800 entre la Grande-Bretagne et l'Irlande, quitte le camp d'Howick pour celui de Russell<sup>173</sup>. Les clauses du projet de loi ne sont pas encore totalement arrêtées, mais le principe directeur est définitivement établi : ce sera une union législative des Canadas. Russell avait triomphé de son rival au sein du Cabinet ministériel.

Dans une lettre à Russell au début du mois d'avril, Melbourne confirme cette orientation : « We are about to make a legislative union of the two provinces<sup>174</sup> ». Il annonce les démarches à venir que cette décision implique.

We feel that we cannot impose this union upon Upper Canada without her consent, and therefore we give her a choice. We give Lower Canada no choice, but we impose it upon her during the suspension of her constitution. This is a great difference and a great inequality, and will produce dissatisfaction. But all in both provinces who are for a union are for such a union as shall deprive the French Canadians of all weight and influence by disfranchising the rebellious districts, or by some penal and exclusive measure of that character. If we pass the Union without such an accompaniment, and in such a manner which gives the French any power or weight in the representative assembly, we shall not have a man for it in either province; and what are we to do then? We shall not be able to persevere in our measure; and how are we to recede from it<sup>175</sup>?

L'union législative sera donc imposée au Bas-Canada, mais discutée avec le Haut-Canada, afin d'obtenir son appui. Chose certaine, tous ceux qui approuvent une telle mesure aux Canadas y consentent parce qu'elle anéantira l'influence des Canadiens français sur la vie politique coloniale. Pour la population britannique du Bas-Canada, c'est une doléance maintes fois formulée; pour la population du Haut-Canada, c'est une condition de son adhésion au projet. Ainsi, le terrain d'entente métropolitain autour du sort des Canadiens français trouvait un écho dans les Canadas.

<sup>173</sup> University of Durham, Grey Papers, Journal of 3<sup>rd</sup> Earl Grey, C3/4, 30 March 1839, Martin, *The Durham Report and British Policy*, p. 47.

<sup>174</sup> Lord Melbourne to Lord John Russell, Panshanger, April 2 1839, Sanders, ed., *Lord Melbourne's Papers*, p. 444.

<sup>175</sup> *Ibid.*, p. 444-445.

Encore quelques jours après, John Cam Hobhouse, ministre en tant que président du Board of Control, affirme à son tour l'emprise du plan de Russell.

Cabinet on Canada Bill. We agreed easily on the outline of the measure – a union of the two provinces, the terms of that union to be settled by Commissioners, but the general principles to be laid down in our Bill. Lord Normanby, our new Colonial Secretary, went through the provisions of the Bill with a speed and precision which promised well for us [...] <sup>176</sup>.

Enfin, une politique coloniale est décidée par le gouvernement Melbourne. Pourtant, si près du but, rien ne semble gagné. Hobhouse évoque que la politique coloniale ne pourra se déployer que si « our Ministerial lives should be spared <sup>177</sup> ». Qu'est-ce que cette inquiétude à propos de la pérennité du gouvernement? En fait, alors que les ministres se sont finalement entendus sur la manière de régler les affaires des Canadas, une crise parlementaire vient en menacer l'exécution. Sir Robert Peel, à la tête des Tories, s'oppose résolument à la suspension de la constitution de la Jamaïque proposée par le gouvernement dans le *Jamaica Bill* <sup>178</sup>. Le 30 janvier, Melbourne avertissait déjà la reine Victoria que « the Legislative Assembly of Jamaica are pursuing the same course as the Legislative Assembly in Canada did, and refusing to obey and to carry into execution what they are ordered to do <sup>179</sup> ». La crise coloniale jamaïcaine menace la survie du gouvernement et fait craindre le pire.

Les jours passent. Puis, le 3 mai, Melbourne communique un message de la reine Victoria devant la Chambre des pairs.

Her Majesty thinks it proper to acquaint the House of Lords that it appears to her Majesty that the future welfare of her Majesty's subjects in Upper and Lower Canada would be promoted by the union of the said provinces into one province for the purpose of legislation from and after a period to be fixed by Parliament. Her Majesty, therefore, recommends it to the house to consider such measures as may be submitted to them for this purpose. Her Majesty is persuaded that the House of Lords will combine a due regard for the peace and security of these importance provinces, with such provisions as may be conducive to the welfare

---

<sup>176</sup> Lord Broughton, « April 5 1839 », *Recollections of a Long Life...*, p. 183-184.

<sup>177</sup> *Ibid.*, p. 184.

<sup>178</sup> UK Parliament, Hansard, Series 3, Vol. 46, Commons Sitting of 9 April 1839, Sir Robert Peel, col. 1243-1302.

<sup>179</sup> Queen Victoria, « Diary, Wednesday, 30<sup>th</sup> January 1839 », Esher, ed., *The Girlhood of Queen Victoria...*, p. 107.

of England, and the permanent freedom and prosperity of her North American provinces<sup>180</sup>.

Il s'agit de la première déclaration officielle de l'intention du gouvernement, à l'extérieur du cercle du Cabinet ministériel. Aucun débat n'y fait encore suite. Pendant ce temps, les discussions sur la Jamaïque continuent à occuper les esprits des députés de la Chambre des communes<sup>181</sup>. Le 6 mai, Melbourne réitère que l'union législative des Canadas agira comme principe directeur du gouvernement, sans toutefois donner davantage de détails. Il s'en remet à l'engagement des lords à soutenir le gouvernement dans ses démarches et leur propose de consigner cet engagement dans une adresse à la Couronne<sup>182</sup>. Le duc de Wellington, vainqueur de Napoléon, ancien Premier ministre et figure dominante de la Chambre des pairs, enjoint les lords à collaborer avec le gouvernement et espère que les mesures proposées par celui-ci seront telles qu'elles pourront être approuvées sans réserve de leur part<sup>183</sup>. Malgré la critique de lord Wicklow, un Tory qui avait critiqué Durham lors du dépôt de son rapport devant le Parlement et qui voulait une vision alternative des faits<sup>184</sup>, l'adresse sollicitée par Melbourne est finalement approuvée sans opposition<sup>185</sup>.

Ce même jour, cela dit, le *Jamaica Bill* est finalement voté dans la Chambre des communes : le gouvernement ne réussit à s'assurer qu'une très mince majorité de cinq voix, sur un total de 593<sup>186</sup>. Le lendemain, le 7 mai, le Cabinet ministériel se réunit.

At a Cabinet on May 7 Lord Melbourne opened our proceedings. His opinion was that the smallness of our majorities, and the evident intention of the Radicals to desert us, made it necessary that we should resign. Russell stated the same opinion very strongly. After some talk we all said RESIGN. [...] The Cabinet separated, apparently for the last time, and we left the old room, as we then thought, never to return to it. [...] I walked away with Lord Palmerston, who agreed with me our resignation was brought about less by external than by

<sup>180</sup> UK Parliament, Hansard, Series 3, Vol. 47, Lords Sitting of 3 May 1839, Viscount Melbourne, col. 756.

<sup>181</sup> UK Parliament, Hansard, Series 3, Vol. 47, Commons Sitting of 3 May 1839, col. 765-864.

<sup>182</sup> UK Parliament, Hansard, Series 3, Vol. 47, Lords Sitting of 6 May 1839, Viscount Melbourne, col. 867.

<sup>183</sup> *Ibid.*, The Duke of Wellington, col. 868.

<sup>184</sup> *Ibid.*, The Earl of Wicklow, col. 868-869.

<sup>185</sup> *Ibid.*, col. 870.

<sup>186</sup> UK Parliament, Hansard, Series 3, Vol. 47, Commons Sitting of 6 May 1839, col. 967.

internal causes – jealousies, discontents, weariness in one leader, laziness in another<sup>187</sup>.

Plus tard la même journée, Russell prend la parole devant la Chambre des communes.

It was our intention, and our duty, to have brought forward, within these few days, another measure relating to the colonies – relating to the important provinces of Upper and Lower Canada – the affairs of which required and still require, the most deliberate consideration of Parliament. It is evident that the measure with regard to Jamaica having been so opposed – having been opposed by such large numbers in this House, we could not calculate on that support which is necessary for the settlement of the affairs of Canada. [...] I do not think that we are entitled to say, that upon the great and important affairs of the colonies, upon which Government is obliged to come to a decision, we have such support and such confidence in this House as will enable us efficiently to carry on the public business. Sir, it has, therefore, become the duty of her Majesty's Ministers, on consideration of all of those circumstances, humbly to tender their resignation to her Majesty<sup>188</sup>.

Toutes les démarches prévues pour finalement disposer des affaires des Canadas s'évaporent subitement devant le Cabinet ministériel. Les Whigs ne sont plus au pouvoir.

### 3.6 L'apport au processus de décisions politiques

Les manigances d'Edward Ellice avaient misé sur le sentiment d'urgence et sur le sort des Canadiens français comme terrain d'entente entre Durham et le gouvernement Melbourne. De fait, depuis la publication du rapport préliminaire de Durham en août, et particulièrement après la Rébellion de 1838, les scrupules des ministres, et particulièrement de Russell, avaient diminué quant aux Canadiens français : il fallait définitivement réduire leur prépondérance politique au Bas-Canada. Alors que cette perspective se précise, une crise interne secoue le Cabinet ministériel. Devant l'incapacité de lord Glenelg, secrétaire aux Colonies, à régler la crise coloniale, Howick et Russell menacent de démissionner. Chacun, en poussant pour la destitution de Glenelg, entend augmenter sa propre emprise sur la politique coloniale. Melbourne

<sup>187</sup> Lord Broughton, « May 7 1839 », *Recollections of a Long Life...*, p. 188-189.

<sup>188</sup> UK Parliament, Hansard, Series 3, Vol. 47, Commons Sitting of 7 May 1839, Lord John Russell, col. 977.

hésite à les satisfaire, mais leur détermination à forcer le jeu est telle qu'ils ne lui laissent aucun choix.

Après le remplacement de Glenelg par lord Normanby, Howick et Russell se retrouvent nez à nez au sein du Cabinet ministériel. D'un côté, Howick s'obstine dans son projet de convention qu'il espère encore voir déboucher sur une union fédérale de l'Amérique du Nord britannique. Il souligne deux défauts liés à l'union législative des Canadas proposée par Durham. D'abord, elle servirait mal les intentions de Durham d'améliorer l'autogouvernement de la population coloniale. Ensuite, elle ne doterait ces colonies que de deux paliers de gouvernement, ce qui demeure insuffisant vu l'étendue du territoire. Son plan, plus adéquat, permettrait l'établissement de trois paliers, c'est-à-dire le fédéral, le provincial et le municipal, tout en augmentant l'emprise des groupes politiques coloniaux sur leurs affaires internes. De l'autre côté, Russell, qui s'appuie sur le rapport Durham et sur les visées d'Ellice, met de l'avant l'union législative des Canadas. Il tourne le dos à toute perspective d'union fédérale. Selon lui, celle-ci ne saurait se déployer que dans un État souverain. De plus, l'urgence d'agir pour mettre fin à l'obstruction des Canadiens français ne permet pas une telle expérimentation. Pour Russell, ainsi, seule l'union législative des Canadas permettra de régler immédiatement et pour de bon la crise coloniale.

Le Cabinet ministériel est divisé sur les propositions de Howick et de Russell, mais au bout du compte, celui-ci l'emporte de peu. Son plan devient le fondement de la politique coloniale du gouvernement Melbourne. Ainsi, en définitive, c'est grâce aux démarches d'Ellice et à l'influence de Russell que l'Acte d'union s'inscrit dans le processus de décisions politiques. Cela dit, alors que la présentation du projet de loi au Parlement est imminente, le gouvernement Melbourne perd le vote sur le *Jamaica Bill*, un autre projet de loi colonial. Le Cabinet ministériel, qui accuse le coup, décide de démissionner. L'Acte d'union, aussitôt décidé, perd sa portée. Soudainement, le processus de décisions politiques est interrompu.

#### 4. LA SITUATION DES GROUPES POLITIQUES COLONIAUX : EN ATTENTE DU GOUVERNEMENT MELBOURNE

Depuis le départ de Durham des Canadas, les groupes politiques coloniaux adoptent des postures diverses. L'élite politique canadienne-française, suite à l'échec de la seconde rébellion, est désorganisée. Elle est soumise ou résiliente selon le cas. La classe commerciale anglaise de Montréal s'affaire, au sein du Conseil spécial, à adopter différentes mesures favorables à ses entreprises. Elle est en attente, emplie de l'espoir silencieux que ses doléances prévaudront finalement à Londres. Dans un cas comme dans l'autre, il n'y a pas d'efforts déployés pour faire pression auprès du gouvernement britannique. L'un comprend qu'il a perdu le peu d'emprise qu'il lui restait; l'autre semble persuadé que son insistance n'est plus nécessaire dans les circonstances. Bien au contraire, le Family Compact et les Réformistes du Haut-Canada réagissent vivement au rapport Durham. Ils s'activent à faire reconnaître leurs intérêts respectifs auprès des autorités politiques britanniques. Leur rivalité gagne en vigueur : qui, des deux, réussirait à s'attirer les bonnes grâces de la Couronne britannique?

##### 4.1 Les représentants des Canadiens français : entre la soumission ou la résilience

Après la parution du rapport Durham au Bas-Canada, Étienne Parent, un Patriote modéré qui avait déjà appuyé Papineau, en propose une traduction dans les pages du journal *Le Canadien*. Devant ses recommandations, il oscille dans les mois qui suivent entre le dépit, la résignation, et la confiance conditionnelle<sup>189</sup>. John Neilson, qui avait été élu comme député du Parti canadien, mais qui avait condamné tout comportement séditionnel et qui siégeait maintenant au sein du Conseil spécial, s'oppose à toute forme d'union du Bas-Canada et du Haut-Canada. Il s'attache à la constitution de 1791<sup>190</sup>. Louis-Hyppolite LaFontaine, quant à lui, s'engage dans une correspondance avec

<sup>189</sup> Jean-Charles Falardeau, « Étienne Parent », *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 10, Université Laval / University of Toronto, 2003.

<sup>190</sup> Sonia Chassé, Rita Girard-Wallot et Jean-Pierre Wallot, « John Neilson », *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 7, Université Laval / University of Toronto, 2003.

Francis Hincks, un Réformiste du Haut-Canada. Les propos qu'ils échangent représentent les balbutiements d'une entente qui liera les deux partis<sup>191</sup>. En fait, l'activité de l'élite politique canadienne-française est alors réactive, éparse et volatile. Les conséquences de la seconde insurrection pèsent lourdement sur elle; c'est une période de défaite et de réorganisation. Pour les autorités politiques britanniques, l'élite politique canadienne-française est pratiquement inexistante, sinon par les communications de sir John Colborne, Gouverneur intérimaire, qui montrent sa déconfiture et exposent d'autant plus son manque d'emprise sur le processus de décisions politiques britanniques.

Le 22 janvier 1839, Colborne transmet à Glenelg, alors encore secrétaire aux Colonies, un compte-rendu des cas en cour martiale au Bas-Canada. Il énumère la liste des hommes qui ont fait face à des accusations de haute trahison et de rébellion. Quelques-uns sont acquittés, d'autres sont condamnés<sup>192</sup>. Certains seront finalement pendus : Pierre-Théophile Decoigne, François-Xavier Hamelin, Joseph Robert, Ambroise Sanguinet et Charles Sanguinet. Le 19 février, Colborne allonge encore cette liste d'accusés. Plusieurs sont inculpés d'avoir fomenté contre le gouvernement britannique, d'avoir participé à la capture de la famille Ellice dans la seigneurie de Beauharnois, d'avoir saisi le navire à vapeur *Henry Brougham* et d'avoir fait 10 de ses passagers prisonniers. Un est accusé d'être complice au meurtre de Charles McAllister, un capitaine des forces volontaires loyales d'Odelltown. D'autres sont accusés d'avoir participé à la bataille de Napierville avec l'intention de renverser le gouvernement britannique.

Upon a perusal of the proceedings of the court-martial your Lordship will see, that no doubt could possibly exist as to the aggravated criminality of any of these men. It only remained, therefore, for the vindication of the public justice, to select those whose noxious influence, virulent activity and general dangerous character had rendered them fit examples to a community, hitherto, unhappily, but too ignorant of the authority and power of the law<sup>193</sup>.

<sup>191</sup> Jacques Monet, « Sir Louis-Hippolyte LaFontaine », *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 9, Université Laval / University of Toronto, 2003.

<sup>192</sup> Great Britain Colonial Office, *Canada: Correspondence Relative to the Affairs of Canada*. Vol. 1: *Command Papers / Great Britain. Parliament*, Government House, Montreal, 22<sup>nd</sup> January 1839, Sir John Colborne to Lord Glenelg, no. 1, no. 2 et no. 3, p. 37-38.

<sup>193</sup> Great Britain Colonial Office, *Canada: Correspondence relative to the Affairs of Canada*, Vol. 1..., Government House, Montreal, 19<sup>th</sup> February 1839, Sir John Colborne to Lord Glenelg, no. 6, p. 41.

Parmi ces hommes, Chevalier de Lorimier, Charles Hindelang, François Nicolas, Pierre-Rémi Narbonne et Amable Daunais sont finalement choisis pour être exécutés en guise d'exemple<sup>194</sup>. « The proceedings in all these cases have been accompanied by every formality, and by that grave and solemn deliberation which must impress on the deluded Canadian peasantry the conviction that the object of Her Majesty's government has not so much to punish as to warn<sup>195</sup> ». Si l'on ajoute à cette liste Joseph-Narcisse Cardinal et Joseph Duquet, qui ont participé à la bataille de Châteauguay, 12 rebelles ont été pendus de décembre 1838 à février 1839. Plusieurs autres ont été exilés après avoir été incarcérés<sup>196</sup>.

Cette situation, gravement vécue par les Canadiens français, ne soulève que très peu de discussions au sein du Parlement britannique. Le 14 février, Mr. Leader présente devant la Chambre des communes une pétition signée par Louis-Hyppolite LaFontaine et Charles Mondelet. Ces derniers y formulent des plaintes quant à la suspension des lois du Bas-Canada avant même l'introduction de la loi martiale et quant à la suspension de l'*Habeas Corpus* plus généralement. Ils dénoncent le joug militaire et despotique auquel la colonie doit se plier, qui conduit la population coloniale au désespoir et qui ne semble avoir comme seul but que la destruction des institutions et de la langue des Canadiens français<sup>197</sup>. Le 14 mars, Daniel O'Connell, le chef des Repealers qui faisaient campagne pour l'abrogation de l'Acte d'union de 1801 entre la Grande-Bretagne et l'Irlande, se questionne sur l'information selon laquelle 34 personnes auraient été pendues aux Canadas. Des mesures sont-elles prises pour cesser ces effusions de sang<sup>198</sup>? Henry Labouchere, sous-secrétaire aux Colonies depuis deux semaines, répond qu'il n'a pas de mise à jour à cet égard, mais que les lettres de Glenelg et de Normanby, qui a remplacé celui-ci en tant que secrétaire aux Colonies, ont communiqué le souci de limiter au minimum l'utilisation de la peine de mort. Il réitère, par ailleurs, sa confiance en Colborne et en sir George Arthur, le Lieutenant-gouverneur du Haut-Canada, dont

---

<sup>194</sup> *Ibid.*

<sup>195</sup> *Ibid.*, p. 42.

<sup>196</sup> *Ibid.*, p. 43.

<sup>197</sup> UK Parliament, Hansard, Series 3, Vol. 45, Commons Sitting of 14 February 1839, Mr. Leader, col. 353-354.

<sup>198</sup> UK Parliament, Hansard, Series 3, Vol. 45, Commons Sitting of 14 March 1839, Mr. O'Connell, col. 627.

l'accomplissement des mandats est à la hauteur des attentes du ministère des Colonies<sup>199</sup>. Le 21 mars, O'Connell revient à la charge<sup>200</sup>. Labouchere le rassure. Les correspondances reçues de Colborne et d'Arthur stipulent que les mises à mort ne seront plus nécessaires<sup>201</sup>. Une dépêche de Normanby montre sa satisfaction.

[...] I feel confident that the lenity shown towards the great mass of the persons arrested for participation in the rebellion will have a beneficial effect in attaching the lower classes of the French Canadians to the Government of the country, and in disabusing their minds of the false opinions which had been inculcated by designing and ill-affected persons<sup>202</sup>,

confie-t-il à Colborne. Les mises à mort ne sont plus nécessaires, mais encore le 5 avril, Colborne rapporte des comptes-rendus de sept autres cours martiales. Comme d'autres avant eux, les hommes font face à des accusations de haute trahison et de rébellion. Les condamnés sont exilés dans une colonie pénale ou bannis<sup>203</sup>.

Au début du mois de mai, Colborne s'explique sur les accusations qui pèsent contre lui dans la pétition présentée par LaFontaine et Mondelet au Parlement britannique en février. « I must draw the attention of your Lordship to the alarming crisis which menaced the safety of the province in the month of November last, and I shall have no difficulty in showing that the precautionary measures sanctioned by me were demanded by the imminent and increasing danger of the country<sup>204</sup> ». Colborne rappelle les antécédents défavorables de LaFontaine et de Mondelet, et justifie sa conduite par les circonstances exceptionnelles de la rébellion. Au final, cette pétition sera demeurée la seule vaine tentative de l'élite politique canadienne-française à intervenir dans le processus de décisions politiques britannique.

<sup>199</sup> *Ibid.*, Mr. Labouchere, col. 627-628.

<sup>200</sup> UK Parliament, Hansard, Series 3, Vol. 45, Commons Sitting of 21 March 1839, Mr. O'Connell, col. 1048.

<sup>201</sup> *Ibid.*, Mr. Labouchere, col. 1048.

<sup>202</sup> Great Britain Colonial Office, *Canada : Correspondence relative to the Affairs of Canada*, Vol. 1.... Downing-street, March 27<sup>th</sup> 1839, Marquis of Normanby to Sir John Colborne, no. 4, p. 4.

<sup>203</sup> Great Britain Colonial Office, *Canada : Correspondence relative to the Affairs of Canada*, Vol. 1.... Government House, Montreal, April 5<sup>th</sup> 1839, Sir John Colborne to the Marquess of Normanby, no. 11, p. 59-61.

<sup>204</sup> Great Britain Colonial Office, *Canada : Correspondence relative to the Affairs of Canada*, Vol. 1.... Government House, Montreal, May 6<sup>th</sup> 1839, Sir John Colborne to the Marquess of Normanby, no. 12, p. 62.

#### 4.2 La classe commerciale anglaise de Montréal : l'espoir patient et silencieux

Le 17 avril 1839, Charles Grey écrit un commentaire élogieux du rapport Durham et donne voix à la satisfaction de la population britannique du Bas-Canada.

I may safely tell you that I have not heard from anybody in any situation, or of any party, the slightest difference of opinion as to that part of it which related to Lower Canada. They say, one and all, that it is the fairest, most impartial and at the same time the fullest, clearest and truest account of the state of things here that could have been put together<sup>205</sup>.

La seule crainte qui demeure alors concerne le gouvernement Melbourne, que tous espèrent convaincu par la justesse des propos de Durham. « I defy anybody that has been any time in this Country not to concur most completely in every word he says, on almost every subject of his enquiry<sup>206</sup> ». Évidemment, Grey se montre particulièrement enthousiasmé par la recommandation d'union législative des Canadas, qu'il a vantée régulièrement à lord Grey, son père, depuis son arrivée en Amérique du Nord britannique et que la classe commerciale anglaise de Montréal demande unanimement<sup>207</sup>. Le 13 mai, Grey rapporte l'anxiété de cette dernière à connaître la décision qui sera finalement prise par le gouvernement Melbourne. Grey remarque que la recommandation d'introduire la responsabilité ministérielle semble contestée, la population britannique du Bas-Canada la refusant davantage que lui-même l'aurait cru. Pourtant, Grey maintient que ce principe constitutionnel pourrait tout de même devenir le fondement de la politique coloniale du gouvernement britannique, advenant toutefois que certaines modifications soient faites, de façon à apaiser les préoccupations du Parti anglais<sup>208</sup>.

Pendant cette période, les intérêts de la classe commerciale anglaise de Montréal continuent à être défendus au sein du Conseil spécial. Colborne, à sa tête, reprenant essentiellement leurs litanies, cible certains enjeux prioritaires: la révision et

<sup>205</sup> Charles Grey to Charles Grey (father), L'Acadie, April 17 1839, Ormsby, ed., *Crisis in the Canadas...*, p. 199.

<sup>206</sup> *Ibid.*

<sup>207</sup> *Ibid.*, p. 200.

<sup>208</sup> Charles Grey to Charles Grey (father), Montreal, May 13 1839, Ormsby, ed., *Crisis in the Canadas...*, p. 203.

l'élargissement de l'appareil juridique, l'établissement de bureaux d'enregistrement, l'élimination du régime seigneurial, l'amélioration des infrastructures locales et l'introduction d'un système de police réglementé. « With returning tranquillity it is justly expected that the measures to which I advert will be speedily carried into effect, preparatory to the changes of a more difficult nature which may be proposed for the permanent government of the province<sup>209</sup> ». En somme, pendant que le Cabinet ministériel s'attarde sur le principe général qui doit régler la crise coloniale, le Conseil spécial entend utiliser les pouvoirs qui lui sont conférés pour poursuivre diverses réformes moins englobantes, mais considérées comme tout aussi nécessaires.

I have no doubt that they are immediately required to impress a conviction of the efficacy of the law in parts of this province, where justice has been hitherto imperfectly administered, to repair in some degree the evils under which the loyal inhabitants have long laboured, and to relieve all classes from burdens they have reluctantly borne, and to deprive the disaffected of that influence which acknowledged grievances, speciously exaggerated, have unhappily obtained for them<sup>210</sup>.

De fait, le Conseil spécial va effectivement se garder actif. Dans sa session du 5 novembre au 21 décembre, il s'occupe surtout de fournir à Colborne les outils nécessaires pour réprimer la rébellion. Dans celle du 14 février au 13 avril, par contre, il décide 67 décrets touchant à des enjeux sociaux, juridiques, économiques, commerciaux et financiers<sup>211</sup>.

Le 19 avril, Colborne envoie à Normanby les rapports du Conseil spécial sur les axes qu'il avait ciblé en janvier<sup>212</sup>. Ainsi, jusqu'au mois de mai, la population britannique du Bas-Canada est dans l'attente, tant anxieuse que rassurée et confiante, des décisions du gouvernement Melbourne.

---

<sup>209</sup> Great Britain Colonial Office, *Canada : Correspondence relative to the Affairs of Canada*, Vol. 1.... Government House, Montreal, 31<sup>st</sup> January 1839, Sir John Colborne to Lord Glenelg, no. 4, p. 38.

<sup>210</sup> *Ibid.*

<sup>211</sup> Great Britain Colonial Office, *Canada : Correspondence relative to the Affairs of Canada*, Vol. 1.... Government House, Montreal, 13<sup>th</sup> April 1839, Sir John Colborne to the Marquess of Normanby, no. 7, p. 44-52.

<sup>212</sup> Great Britain Colonial Office, *Canada : Correspondence relative to the Affairs of Canada*, Vol. 1.... Government House, Montreal, 19<sup>th</sup> April 1839, Sir John Colborne to the Marquess of Normanby, no. 10, p. 54-59.

### 4.3 La législature du Haut-Canada : la cristallisation des tensions entre le Family Compact et les Réformistes

Le 17 avril 1839, dans la même lettre où il s'enthousiasmait de la recommandation d'union législative des Canadas dans le rapport Durham, Charles Grey ajoute que cette perspective reçoit l'aval d'une partie de la population du Haut-Canada, ce qui en renforce davantage les bénéfiques. Par contre, ajoute-t-il, elle n'est approuvée par l'Assemblée législative que sous certaines « absurdes conditions<sup>213</sup> »; et le Conseil législatif la rejette entièrement. En somme, l'appui du Haut-Canada, et plus particulièrement du Family Compact qui contrôle la législature, ne va pas de soi. La recommandation de responsabilité ministérielle ne reçoit guère un meilleur traitement : n'est-ce pas une mesure qui vise à diminuer la prépondérance du Family Compact dans la colonie? Du reste, le rapport Durham dans son ensemble est considéré comme un document partial, inspiré des idéaux radicaux britanniques et des principes républicains des États-Unis; comme un document probablement fomenté par Charles Buller, qui n'est guère apprécié des Tories du Haut-Canada<sup>214</sup>. Grey, lui, se range du côté de Durham sur ce point: il reconnaît « the absolute necessity of a responsible Executive » et souligne l'aberration de priver toute forme de gouvernement représentatif de ce principe constitutionnel fondamental<sup>215</sup>. Cela dit, Grey indique qu'il y a une certaine confusion sur le concept de responsabilité ministérielle. Selon lui, il implique, ni plus ni moins, que les membres du Conseil exécutif soient nommés par le Gouverneur, mais qu'ils puissent être destitués par l'Assemblée législative s'ils ne détiennent pas la confiance des députés. Tous, cependant, ne l'entendent pas de la même façon<sup>216</sup>.

À ce stade-ci, les groupes politiques du Haut-Canada sont actifs. Le gouvernement britannique s'apprête à introduire de grands changements dans la colonie; chacun veut rappeler les intérêts du Haut-Canada vis-à-vis de ceux du Bas-Canada; et chacun veut s'assurer de ne pas être laissé pour compte. La rivalité entre les Réformistes

---

<sup>213</sup> Charles Grey to Charles Grey (father), L'Acadie, April 17 1839, Ormsby, ed., *Crisis in the Canadas...*, p. 200.

<sup>214</sup> *Ibid.*

<sup>215</sup> *Ibid.*, p. 201.

<sup>216</sup> Charles Grey to Charles Grey (father), Montreal, June 24 1839, Ormsby, ed., *Crisis in the Canadas...*, p. 228.

et le Family Compact est ainsi d'autant plus vive que les enjeux sont déterminants. Cela dit, pour l'instant, le Family Compact domine encore la législature : ce sont ses préoccupations et ses visées qui parviennent jusqu'aux oreilles des autorités politiques britanniques. Pour le gouvernement Melbourne, ce ne sera pas sans conséquence.

#### **4.4 L'appui de Francis Bond Head au Family Compact : le dénigrement de Durham et de son rapport**

Francis Bond Head, en décembre 1835, n'avait que peu d'expérience politique et aucun intérêt pour les affaires coloniales. Malgré tout, lord Howick, qui avait apprécié sa gestion vigoureuse de la nouvelle loi sur les indigents et ses écrits à ce propos, l'avait recommandé en tant que Lieutenant-gouverneur du Haut-Canada. Head, lorsqu'il accepta la nomination, était loin de se douter qu'il affronterait une rébellion deux ans après. L'aurait-il refusée s'il l'avait su? Toujours est-il que le gouvernement Melbourne s'était montré insatisfait par son administration de la colonie. Néanmoins, même après avoir été rappelé en Grande-Bretagne au début de 1838, Head se disait convaincu que c'était grâce à lui si l'Empire britannique avait été préservé au Haut-Canada. Il n'occupa plus dès lors aucun poste officiel<sup>217</sup>. Son ouvrage, *A Narrative*, publié en 1839, se veut un plaidoyer : il y justifie sa proximité avec les tories du Haut-Canada, défend son administration coloniale et dénigre le rapport Durham. Son commentaire, en fait, donne un aperçu des opinions véhiculées par le Family Compact.

Head, dans *A Narrative*, expose l'isolement qu'il a vécu durant son administration du Haut-Canada. Il était menacé par le Bas-Canada rebelle, par les États-Unis antimonarchistes et par les Réformistes de l'Assemblée législative du Haut-Canada qui se montraient favorables aux idées et aux institutions républicaines et dont le chef, Mr. Bidwell, était lié d'amitié avec le traître Papineau<sup>218</sup>. Pourtant, malgré l'ampleur de ces dangers, le gouvernement Melbourne était demeuré en retrait. Pire, il avait semblé déterminé à miner son autorité et à maintenir dans des positions de pouvoir ceux-là

<sup>217</sup> S.F. Wise, « Sir Francis Bond Head », *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 10, Université Laval / University of Toronto, 2003.

<sup>218</sup> Francis Bond Head to Lord Melbourne, Barford, Warwick, September 18 1838, Francis B. Head, *A Narrative*, London, J. Murray, 1839, p. 419.

mêmes que Head s'acharnait à destituer à cause de leur comportement séditieux<sup>219</sup>. Head, après son administration du Haut-Canada, avait adressé une requête formelle à Melbourne: il voulait comparaitre devant le Conseil privé ou devant un comité parlementaire pour témoigner des torts injustifiables qu'il avait subis<sup>220</sup>. Melbourne, dans sa réplique, avait refusé d'acquiescer à cette demande; et l'affaire était depuis restée au point mort<sup>221</sup>.

Après ces récriminations, Head poursuit son élan. La publication du rapport Durham a ravivé son indignation : il s'insurge contre les insinuations et les accusations de Durham à l'endroit de son administration du Haut-Canada. Il y voit une calomnie que le gouvernement Melbourne doit rectifier. Head, en guise de justification, propose une autre version des faits; et ce faisant, il propose de restaurer la crédibilité du Family Compact. En partant, il nie l'existence même de ce groupe politique colonial tel que Durham le conçoit. Celui-ci, reprenant la perspective des Réformistes du Haut-Canada, voit en le Family Compact une riche élite ultra-tory qui contrôle l'administration coloniale en occupant les postes du Conseil exécutif dans le but de sauvegarder ses intérêts particuliers au détriment de l'intérêt public. Head, en revanche, considère qu'elle représente les membres de la société du Haut-Canada qui, par leurs aptitudes et leur caractère, se sont vu confier des postes au sein du Conseil exécutif ou qui, par leur intelligence et leur travail, ont accumulé une certaine richesse. Où est donc le problème<sup>222</sup>? Head ajoute que Durham a regardé l'Amérique du Nord britannique, et surtout le Haut-Canada, avec un biais péjoratif<sup>223</sup>. Les doléances exprimées dans le rapport Durham, conclut-il, existent vraiment, mais elles ne sont celles que d'une minorité turbulente et répréhensible au Haut-Canada<sup>224</sup>.

Cette intervention publique de Head, malgré son manque d'objectivité, démontre un aspect déterminant du débat des autorités politiques britanniques autour de la crise coloniale : l'attention est tellement portée sur le Bas-Canada que le Haut-Canada

---

<sup>219</sup> *Ibid.*, p. 425.

<sup>220</sup> *Ibid.*, p. 440.

<sup>221</sup> *Ibid.*, p. 441 et 484.

<sup>222</sup> Head, *A Narrative*, p. 464-465.

<sup>223</sup> *Ibid.*, p. 471.

<sup>224</sup> *Ibid.*, p. 483.

demeure largement méconnu. *A Narrative*, bien qu'il soit biaisé en faveur du Family Compact, se présente au fond comme une invitation à approfondir la compréhension des enjeux du Haut-Canada. Ne serait-il pas injustifiable, après tout, d'instaurer une union des Canadas en ne considérant qu'une des parties prenantes? Depuis l'échec de l'administration Durham, en tout cas, la législature du Haut-Canada travaille elle-même à mieux faire connaître sa situation à Londres.

#### 4.5 La session parlementaire du Haut-Canada : la main haute du Family Compact

##### *Une session parlementaire sur fond de désaccords*

Dès le premier jour de la session parlementaire du Haut-Canada, le 27 février 1839, William Hamilton Merritt, un Tory modéré, annonce une motion pour que l'Assemblée législative se réunisse en comité plénier pour discuter de diverses résolutions relatives à l'état du Haut-Canada<sup>225</sup>. À partir du 14 mars, le comité plénier commence son travail<sup>226</sup>. Puis le 23 mars, trois résolutions sont soumises à l'adoption. La première affirme que les maux dont souffre la colonie sont attribuables à la division des Canadas en 1791. La deuxième souligne que l'union des Canadas est indispensable et urgente, mais que seul l'octroi des conditions énoncées dans l'adresse du 26 février 1838 rendrait cette perspective acceptable. La troisième signifie l'intention d'envoyer des délégués à Londres, pour représenter les intérêts et l'opinion de la population du Haut-Canada devant le Parlement britannique<sup>227</sup>.

Ces résolutions ne font pas l'unanimité. Le Family Compact dénonce en bloc l'union des Canadas comme étant une expérience dangereuse, peu importe les facteurs atténuants. En outre, elle refuse que le Haut-Canada soit annexé au Bas-Canada pour le seul but de minoriser les Canadiens français. Ceux-ci, par leur conduite séditeuse, n'avaient-ils pas renoncé aux droits qui leur avaient été accordés après leur conquête par

<sup>225</sup> BAC, *Journal of the House of Assembly of Upper Canada, from the twenty-seventh day of February, to the eleventh of May, 1839*, Saturday, 27<sup>th</sup> February 1839, p. 5.

<sup>226</sup> BAC, *Journal of the House of Assembly of Upper Canada...*, Saturday, 14<sup>th</sup> March 1839, p. 44.

<sup>227</sup> BAC, *Journal of the House of Assembly of Upper Canada...*, Saturday, 23<sup>rd</sup> March 1839, p. 83-84.

la Couronne britannique? Qu'ils se plient définitivement au joug britannique; que l'immigration britannique soit augmentée; et alors le Bas-Canada n'aura plus du tout besoin de s'unir au Haut-Canada. Certains Réformistes, quant à eux, en appellent à la dissolution de la législature afin de soumettre directement à la population les enjeux constitutionnels relatifs aux Canadas. Malgré ces vaines tentatives de rejeter les trois résolutions, celles-ci finissent par être adoptées à la majorité. Ainsi, l'union avec le Bas-Canada est sur la table, assortie d'une liste de conditions<sup>228</sup>. Deux jours après, les résolutions sont envoyées au Conseil législatif. Puis un comité restreint est formé pour l'élaboration des instructions des délégués appelés à aller en Grande-Bretagne pour discuter de l'union législative des Canadas<sup>229</sup>.

Le 27 mars, le comité restreint en question insiste encore davantage sur les conditions d'acceptabilité de l'union: il en fait le cadre des démarches des délégués. Il y en a 14 au total. Premièrement, la capitale devra être dans les limites de l'actuel Haut-Canada. Deuxièmement, les comtés de Gaspé, de Bonaventure et de Rimouski devront être rattachés au Nouveau-Brunswick. Troisièmement, il faudra fixer une qualification dite « appropriée » pour devenir membre de la législature. Quatrièmement, les nominations des membres actuels du Conseil législatif ne devront pas être annulées et celles à venir devront représenter les intérêts commerciaux, agricoles et généraux. Cinquièmement, le Bas-Canada et le Haut-Canada devront envoyer chacun 50 députés à l'Assemblée législative. En outre, seuls devront être éligibles ceux qui sont propriétaires selon le mode de tenure du « franc et commun soccage »; ce qui exclurait les Canadiens français à la tête d'une seigneurie. Sixièmement, les divisions électorales du Bas-Canada devront être révisées. Septièmement, seule la langue anglaise devra être utilisée dans la législature, le système juridique et la fonction publique. Huitièmement, des cours d'appel et de destitution devront être instaurées. Neuvièmement, l'ensemble des revenus coloniaux, notamment les surplus du revenu des postes, ainsi que les revenus occasionnels et territoriaux, devront être placés sous le contrôle de la législature. Dixièmement, les tribunaux et les lois actuelles devront demeurer tels quels, seule la législature de la colonie unie pouvant décider des changements. Onzièmement, les dettes

---

<sup>228</sup> *Ibid.*

<sup>229</sup> BAC, *Journal of the House of Assembly of Upper Canada...*, Saturday, 25<sup>th</sup> March 1839, p. 90-91.

du Haut-Canada et du Bas-Canada devront être transférées à la colonie unie. Douzièmement, les municipalités devront pouvoir créer ou réduire des taxes selon les besoins circonstanciels, sous réserve des contraintes par ailleurs déjà existantes. Dernièrement, hormis les exceptions susmentionnées, les principes de la constitution de 1791 devront demeurer inviolés. Après avoir considéré toutes ces conditions, le comité plénier les accepte; puis il vote pour que les délégués qui représentent le Haut-Canada soient sir Allan MacNab, le Président de l'Assemblée législative, un membre du Family Compact, et William Hamilton Merritt, un Tory modéré<sup>230</sup>.

Quelques jours après, le Family Compact revient à la charge et s'interroge sur les intentions réelles du gouvernement britannique quant à l'union des Canadas. Elle dépose une motion qui vise à savoir si le Lieutenant-gouverneur George Arthur a reçu des informations à cet égard de la part du secrétaire aux Colonies<sup>231</sup>. En parallèle, au Conseil législatif, le Family Compact fait obstruction aux trois résolutions envoyées par l'Assemblée législative. Mr. Crooks, un Tory modéré, propose une résolution qui les endosse, mais un amendement la modifie entièrement : toute perspective d'union est évacuée. La résolution, ainsi modifiée, est retournée à l'Assemblée législative<sup>232</sup>. Les Tories modérés du Conseil législatif doivent se contenter, le lendemain, de signifier leur dissension<sup>233</sup>.

Le même scénario se reproduit avec le projet de loi sur les délégués qui doivent représenter le Haut-Canada en Grande-Bretagne. Après que l'Assemblée législative l'ait voté<sup>234</sup>, le Family Compact le bloque au Conseil législatif<sup>235</sup>. Ici encore, elle impose sa propre résolution : plutôt que d'improviser des revendications et d'envoyer immédiatement des délégués à Londres, il vaut mieux attendre de connaître les intentions du gouvernement britannique<sup>236</sup>. L'Assemblée législative, en réaction, lance

<sup>230</sup> BAC, *Journal of the House of Assembly of Upper Canada...*, Wednesday, 27<sup>th</sup> March 1839, p. 100-102.

<sup>231</sup> BAC, *Journal of the House of Assembly of Upper Canada...*, Thursday, 4<sup>th</sup> April 1839, p. 127.

<sup>232</sup> BAC, *Journal of the Legislative Council of Upper Canada. fourth session of the thirteenth provincial Parliament*, Thursday, 4<sup>th</sup> April 1839, p. 75-76.

<sup>233</sup> BAC, *Journal of the Legislative Council of Upper Canada...*, Friday, 5<sup>th</sup> April 1839, p. 78-79.

<sup>234</sup> BAC, *Journal of the House of Assembly of Upper Canada...*, Tuesday, 9<sup>th</sup> April 1839, p. 151.

<sup>235</sup> BAC, *Appendix to Journal of the House of Assembly of Upper Canada, from the twenty-seventh day of February, to the eleventh of May, 1839*. Report of Select Committee to Search Journals of Legislative Council, on Bill to send Commissioners to England, p. 823-824.

<sup>236</sup> BAC, *Journal of the Legislative Council of Upper Canada...*, Monday, 15<sup>th</sup> April 1839, p. 96.

une vaine querelle quant aux procédures, jugées irrégulières, autour du traitement de son projet de loi. Le 27 avril, un comité des privilèges, qui étudie la question, donne effectivement raison au Conseil législatif<sup>237</sup>. Le Family Compact, ainsi, neutralise tout à fait la législature<sup>238</sup>.

*La réception du rapport Durham envenime les tensions*

Cela dit, une nouvelle au début du mois d'avril ravive l'espoir des Réformistes. Arthur, en réponse à la motion issue de l'Assemblée législative, affirme n'avoir reçu aucune information du secrétaire aux Colonies quant aux intentions du gouvernement britannique relativement à l'union des Canadas. Par contre, le rapport Durham vient tout juste de lui parvenir<sup>239</sup>. La campagne des Réformistes prend un nouvel élan. Le 26 avril, une motion demande l'impression de 1000 exemplaires du rapport Durham<sup>240</sup>. Puis le 29 avril, la présentation d'une résolution est annoncée à l'Assemblée législative :

that this House fully concurs [...] that it is not by weakening but by strengthening the influence of the People on their Government, – not by extending, but by confining within much narrower bounds than those hitherto allotted to it, the interference of the Imperial authorities in the details of Colonial affairs, that harmony is to be restored, and regularity and vigor introduced into the administration of this Province; and that to accomplish this great end, it is only necessary to follow out consistently the principles of the British Constitution, and introduce into the Government of this Province, in the administration of its local affairs, that wise provision of responsibility to the People through their representatives, by which alone the working of the representative system can in any country be rendered harmonious and efficient; and which has been found perfectly so in the administration of that of the Mother Country; and that the Earl of Durham, in thus bringing under the consideration of our Most Gracious Sovereign this great political truth, and so ably and eloquently elucidating its practical application in the Administration of Colonial Government, has entitled himself to the lasting gratitude of the people of this Province<sup>241</sup>.

<sup>237</sup> BAC, *Journal of the Legislative Council of Upper Canada...*, Saturday, 27<sup>th</sup> April 1839, p. 133-134.

<sup>238</sup> BAC, *Appendix to Journal of the House of Assembly of Upper Canada, from the twenty-seventh day of February, to the eleventh of May, 1839*, Report of Committee of Privilege, on Resolution of Legislative Council on Sending Commissioners to England, p. 828-829.

<sup>239</sup> BAC, *Journal of the House of Assembly of Upper Canada...*, Friday, 5<sup>th</sup> April 1839, p. 139.

<sup>240</sup> BAC, *Journal of the House of Assembly of Upper Canada...*, Friday, 26<sup>th</sup> April 1839, p. 249.

<sup>241</sup> BAC, *Journal of the House of Assembly of Upper Canada...*, Monday, 29<sup>th</sup> April 1839, p. 259.

Le cri de ralliement des Réformistes refait surface: la responsabilité ministérielle avait été recommandée par Durham.

Le 11 mai, dernier jour de la session parlementaire, la résolution est débattue à l'Assemblée législative. D'emblée, un amendement tente de la surenchérir et de la clarifier. Les propos de celui-ci soulignent les collisions fréquentes entre l'Assemblée législative et le Conseil législatif, la dépréciation des valeurs des propriétés, la suspension des travaux publics et l'insatisfaction populaire. Ils exposent le fait que le système de gouvernement est tellement vicié qu'il ne peut tout simplement plus accomplir sa tâche. Ils admettent, certes, que Durham, en raison de son court séjour au Haut-Canada, n'en a pas retenu une idée juste et fidèle. Néanmoins, il a recommandé le seul remède qui pourrait remédier aux maux qui déchirent la colonie : la responsabilité ministérielle. Contrairement à ce que les détracteurs d'une telle mesure en disent, elle n'équivaut pas à l'introduction de principes républicains. Au contraire, elle instituerait enfin au Haut-Canada un des fondements de la constitution britannique. Cet amendement des Réformistes est écarté<sup>242</sup>. Le Family Compact propose ensuite son propre amendement, qui s'impose et se substitue finalement à la résolution initiale : une adresse à la reine Victoria qui présente le rapport de l'Assemblée législative sur l'état du Haut-Canada. Cette adresse, en somme, blâme le Parlement britannique, le Bas-Canada et la République américaine pour les difficultés auxquelles fait face le Haut-Canada. Elle expose, du reste, que Durham a écrit ses observations et ses recommandations sans consulter la population du Haut-Canada. Est-ce un traitement justifiable vis-à-vis de celle-ci, elle qui est toujours demeurée d'une loyauté sans faille vis-à-vis de la Couronne britannique<sup>243</sup>?

En parallèle, le Family Compact soumet au Conseil législatif le rapport d'un comité restreint sur le rapport Durham. Le document est accablant : il stipule que Durham répand des idées entièrement erronées sur le Haut-Canada. N'est-ce pas la conséquence nécessaire du peu d'égard qu'il a accordé à la colonie? Durham prétend qu'une partie considérable de la population du Haut-Canada voudrait renverser l'administration coloniale; c'est faux. Durham stipule que le Family Compact serait la

<sup>242</sup> BAC, *Journal of the House of Assembly of Upper Canada...*, Saturday, 11<sup>th</sup> May 1839, p. 382.

<sup>243</sup> *Ibid.*, p. 383-384.

source des nombreux maux qui accablent la colonie; c'est faux. Durham considère que l'enjeu fondamental de la colonie est celui relatif aux Réserves du clergé; c'est faux<sup>244</sup>. En plus de ces mensonges, souligne le rapport du Family Compact, Durham a un parti pris évident contre les colonies. Il compare défavorablement l'Amérique du Nord britannique à la République américaine; et le comble des absurdités : il invite même toutes les personnes éduquées du Haut-Canada, et plus particulièrement ceux qui pratiquent des professions libérales, à émigrer vers les États-Unis<sup>245</sup>.

Quant à la responsabilité ministérielle plus spécifiquement, « his Lordship's great panacea for all political disorders<sup>246</sup> », elle conduira ni plus ni moins qu'à l'écroulement de l'Empire britannique, postule le Family Compact. D'une part, la diminution de l'influence de la Grande-Bretagne laisserait le champ libre aux élites coloniales de s'arrimer à la République américaine. D'autre part, l'instabilité politique du Haut-Canada est telle que, sans l'arbitrage de la Couronne britannique, la conduite de l'administration coloniale s'en retrouverait particulièrement ardue. Du reste, les Canadiens français ne montrent-ils pas l'effet néfaste de la complaisance envers l'opinion publique? Pareillement, les maux dont souffre le Haut-Canada dérivent entièrement de l'indulgence excessive vis-à-vis de la volonté populaire. La responsabilité ministérielle ne ferait qu'empirer cette tendance malheureuse. En somme, le rapport du Conseil législatif rejette totalement le rapport Durham<sup>247</sup>.

---

<sup>244</sup> Les Réserves du clergé sont des terres réservées pour le clergé protestant. L'Église anglicane, plus puissante, considérait qu'elles lui revenaient exclusivement. Les autres confessions, notamment l'Église écossaise, refusaient l'exclusion dont elles souffraient. Pour celles-ci, la mainmise de l'Église anglicane sur ces terres réservées relevait d'une injustice sociale qui servait des intérêts particuliers au détriment du bien commun. La controverse autour de cet enjeu s'envenima au fur et à mesure que la contestation se raffermi.

Voir Curtis Fahey, « Réserves du clergé », *L'encyclopédie canadienne*, 6 février 2006.

<sup>245</sup> Conseil législatif du Haut-Canada, « Report of the Committee of the Legislative Council of Upper-Canada on Lord Durham's Report, May 11 1839 », W.P.M., Kennedy, *Documents of the Canadian Constitution, 1759-1915*, Oxford, Oxford University Press, 1918, p. 470-471.

<sup>246</sup> *Ibid.*

<sup>247</sup> *Ibid.*, p. 472-475.

*Le rapport officiel de l'Assemblée législative du Haut-Canada destiné à la Couronne britannique : l'ascendant du Family Compact*

Le rapport officiel de l'Assemblée législative, celui qui sera finalement transmis à la Couronne britannique, est rédigé dans le même esprit. Ici encore, le Family Compact fait prévaloir ses vues, en les faisant même passer pour des opinions universellement partagées par les députés. Les Réformistes, après avoir pris connaissance du document, tentent de s'en dissocier. Ils le condamnent : contrairement à l'impression donnée par l'expression « unanimously adopted » affichée dès le début et la signature « Commons House of Assembly », ils désavouent entièrement le rapport et déclarent qu'il n'a jamais même été entériné par l'Assemblée législative. Ça semble un coup monté, mais inutile de dire que ces remontrances demeurent tout à fait vaines<sup>248</sup>.

Le rapport de l'Assemblée législative reprend les propos de celui du Conseil législatif, mais dans une forme plus complète, plus détaillée et plus formelle. Le Family Compact y reprend un à un ce qu'elle considère comme les inepties de Durham. En outre, elle repousse les allégations qui pèsent sur elle. Durham insinue qu'elle avait fomenté l'insurrection en guise de piège pour pouvoir désigner des coupables, écarter ses rivaux et harasser ses détracteurs. Un tel complot, pourtant, relèverait de la fraude et de la tyrannie la plus grossière. Il impliquerait, de plus, la coopération de l'exécutif, de la législature et même d'une partie importante de la population coloniale. N'est-ce pas une lubie du Gouverneur général déchu? Durham ajoute que les circonstances de la campagne électorale précédente rendent suspicieuse la légitimité de certains députés à siéger à l'Assemblée législative. Il met en cause le recours à la violence par le Family Compact. Ici encore, la conclusion est dénoncée. Quant aux recommandations principales de Durham, l'union législative des Canadas et la responsabilité ministérielle, le Family Compact les repousse entièrement. Voilà, en somme, l'essentiel de ce qui parviendra aux oreilles des autorités politiques britanniques de la part du Haut-Canada<sup>249</sup>.

<sup>248</sup> BAC, *Journal of the House of Assembly of Upper Canada...*, Saturday, 11<sup>th</sup> May 1839, p. 382.

<sup>249</sup> BAC, *Appendix to Journal of the House of Assembly of Upper Canada, from the twenty-seventh day of February, to the eleventh of May, 1839*. Report of the Select Committee of the House of Assembly of Upper Canada, appointed to report on the State of the Province, p. 125-139.

#### 4.6 Les démarches de Robinson à Londres : l'opposition obstinée à l'union législative des Canadas

*L'envoi de John Beverley Robinson à Londres : le représentant du Family Compact dans la métropole*

En cette dernière journée de la session parlementaire du Haut-Canada, qui montre bien les tensions qui traversent la législature par l'engouement ou l'hostilité devant les recommandations de Durham, une autre résolution est votée par le Conseil législatif : que John Beverley Robinson, juge en chef de la colonie et éminent représentant du Family Compact, agisse comme émissaire de la législature du Haut-Canada. Il devra, à cet égard, informer la reine Victoria de l'état déplorable des finances coloniales, faire des démarches pour que le Parlement britannique accepte une extension de crédit pour obtenir un prêt, et représenter, plus généralement, les intérêts du Haut-Canada<sup>250</sup>.

L'Assemblée législative s'était vu refuser l'envoi de délégués à Londres, mais le Conseil législatif, lui, entendait utiliser son champion, par ailleurs déjà dans la métropole pour des raisons de santé, pour influencer le processus de décisions politiques en Grande-Bretagne. Robinson, du reste, n'avait pas attendu l'aval de la législature coloniale pour s'activer. Depuis le début de l'hiver, il faisait valoir, auprès des autorités politiques britanniques, les visées du Haut-Canada. Surtout, il travaillait à repousser toute perspective d'union des Canadas.

*Les rencontres avec les autorités politiques britanniques*

À la fin de 1838, alors que l'administration Durham est en plein naufrage, Glenelg, secrétaire aux Colonies, invite Robinson à s'exprimer sur les affaires des Canadas. Robinson le rencontre en novembre, en décembre puis en janvier, mais l'attente du rapport Durham repousse toute discussion en profondeur sur les enjeux

<sup>250</sup> BAC, *Journal of the Legislative Council of Upper Canada...*, Saturday, 11<sup>th</sup> May 1839, p. 221.

coloniaux. En février, après la publication du rapport Durham, Robinson relance le secrétaire aux Colonies. Il lui écrit une lettre pour signifier son entière opposition à l'union législative des Canadas recommandée par Durham. Puis, à la requête de lord Normanby devenu secrétaire aux Colonies après Glenelg, il expose les alternatives qu'il préférerait dans des dépêches datées du 9 et du 29 mars. Il se bute à un mur : aucune suite n'est donnée à ses lettres. Robinson, par souci de bienséance, se contente de réitérer qu'il est à l'entière disposition du Cabinet ministériel. Le gouvernement Melbourne, visiblement, s'accommode bien de cette retenue : sans égard pour l'opposition de Robinson, il va de l'avant avec l'union législative des Canadas. Robinson est tellement tenu dans l'ombre, que c'est par les journaux qu'il l'apprend<sup>251</sup>.

Robinson, en plus de ses démarches plutôt infructueuses avec les ministres, s'entretient aussi avec sa propre famille politique : les Tories. Il échange avec le duc de Wellington, avec sir Robert Inglis, avec sir Wilmot Horton, qui était sous-secrétaire à la Guerre et aux Colonies quand Robinson le rencontra en 1822 alors que le premier projet d'union législative des Canadas était déposé devant le Parlement, avec lord Lyndhurst, un adversaire coriace du gouvernement Melbourne dans la Chambre des pairs, avec Henry Phillpotts, Bishop of Exeter, avec Mr Pakington, avec sir John Colborne, devenu lord Seaton après son retour en Grande-Bretagne, avec sir Francis Bond Head, Lieutenant-gouverneur du Haut-Canada de 1835 à 1838, avec sir Peregrine Maitland, Lieutenant-gouverneur du Haut-Canada de 1818 à 1828 et de la Nouvelle-Écosse de 1828 à 1834, puis avec sir Robert Peel, le chef des Tories lui-même<sup>252</sup>.

Peel, dès janvier 1839, avait écrit à Robinson pour s'entretenir avec lui. Robinson avait initialement hésité. Était-ce une bonne idée de rencontrer les adversaires du gouvernement? Peel l'encourage à s'élever au-dessus des divisions partisans de la Grande-Bretagne : tous doivent pouvoir bénéficier de son opinion éclairée sur les affaires des Canadas. Peel en profite pour lancer la discussion en partageant sa propre opinion. D'emblée, il déclare l'urgence d'agir qui doit animer le Cabinet ministériel,

---

<sup>251</sup> From my father's journal, 20<sup>th</sup> January 1840, C.W. Robinson, ed., *Life of Sir John Beverley Robinson Bart.*, Toronto, Morang and Co. Ltd, 1904, p. 240.

<sup>252</sup> Robinson, ed., *Life of Sir John Beverley Robinson Bart.*, p. 272-273.

« without the delay of a month<sup>253</sup> ». Le gouvernement Melbourne doit se montrer déterminé à maintenir la connexion de la métropole avec les colonies britanniques nord-américaines : qu'il garde une force militaire suffisamment importante pour éviter des guerres avec les États-Unis et pour dissuader l'expansion vers le nord de la République américaine; qu'il n'autorise plus que les principes constitutionnels britanniques soient bafoués au Bas-Canada par des élites coloniales qui sapent l'autorité de la Couronne britannique et qui s'acharment contre ses intérêts; et qu'il réprime résolument tous desseins insurrectionnels sans se cacher derrière le principe d'autogouvernement colonial. Du reste, Peel voudrait aussi que le gouvernement saisisse l'opportunité pour favoriser les intérêts commerciaux du Haut-Canada, qui ne profite toujours pas du plein potentiel de sa situation géographique faute d'actes législatifs appropriés. Robinson, en somme, trouve en Peel un interlocuteur plus ouvert que le secrétaire aux Colonies<sup>254</sup>.

Cette affinité se transpose aussi dans les interventions des Tories au Parlement britannique dans la foulée de la réception du rapport Durham. Le 11 février, lord Wharncliffe s'insurge contre la publication du rapport dans *The Times*, avant même que les membres du Parlement en aient pris connaissance<sup>255</sup>. Durham s'en défend : les communications officielles du gouvernement lui avaient laissé comprendre qu'il pouvait partager son rapport avec certains amis<sup>256</sup>. Wharncliffe, lord Wicklow et lord Aberdeen, tour à tour, dénoncent sa maladresse et son indiscrétion<sup>257</sup>. Lord Westmeath remarque ensuite, moqueur et résigné, que les débats sur les Canadas allaient certainement être repoussés sans date fixe<sup>258</sup>. Durham fustige alors les lords : est-ce ainsi que les enjeux des Canadas seraient traités, par le filtre des attaques personnelles? Durham les invite à en finir : qu'ils soulagent leurs esprits et adressent toutes leurs critiques d'un coup, pour laisser place à la véritable discussion<sup>259</sup>.

---

<sup>253</sup> Sir Robert Peel to Sir John Beverley Robinson, Drayton Manor, January 10 1839, Robinson, ed., *Life of Sir John Beverley Robinson Bart.*, p. 276.

<sup>254</sup> *Ibid.*, p. 275-277.

<sup>255</sup> UK Parliament, Hansard, Series 3, Vol. 45, Lords Sitting of 11 February 1839, Lord Wharncliffe, col. 207-208.

<sup>256</sup> *Ibid.*, The Earl of Durham, col. 208 à 210.

<sup>257</sup> *Ibid.*, col. 210-212.

<sup>258</sup> *Ibid.*, The Marquess of Westmeath, col. 213.

<sup>259</sup> *Ibid.*, The Earl of Durham, col. 214.

Le 15 février, l'offensive se poursuit. Le duc de Wellington voudrait que certaines correspondances soient présentées devant le Parlement : celles entre Glenelg et Francis Bond Head, durant son administration du Haut-Canada, ainsi que certaines dépêches de Colborne<sup>260</sup>. Il voudrait ainsi laisser l'opportunité à Head de justifier son administration du Haut-Canada face aux critiques de Durham. Du reste, les enjeux des Canadas sont d'une importance telle qu'il serait déraisonnable de se limiter au seul rapport Durham comme source d'information<sup>261</sup>. Wicklow, allant plus loin que Wellington dans sa requête, voudrait qu'en plus des dépêches de Head, celles de Gosford et même celle d'Aylmer, les deux Gouverneurs généraux précédents, soient aussi déposées devant le Parlement. Leurs opinions ne seraient-elles pas d'autant plus pertinentes à considérer qu'ils ont chacun passé plusieurs années aux Canadas alors que Durham n'y a passé que quelques mois<sup>262</sup>? Puis le 18 et le 19 février, lord Winchilsea continue la salve des Tories sur Durham : il ressasse la nomination de Turton<sup>263</sup>.

Après ces quelques jours d'attaque, la campagne contre Durham s'apaise. Le 27 février, Peel questionne le gouvernement dans la Chambre des communes : a-t-il fixé un échéancier<sup>264</sup>? Russell lui confirme que l'intention du gouvernement est de présenter un projet de loi avant Pâques, le 31 mars, et d'en faire une deuxième lecture trois semaines après le congé pascal. Cependant, nuance Russell, il demeure incertain que le gouvernement réussira à respecter ces délais<sup>265</sup>. Les débats en restent là; les mois de mars et d'avril passent sans que les affaires des Canadas apparaissent à l'ordre du jour.

Au début de mai, Robinson participe à la fête pour célébrer l'anniversaire du duc de Wellington. Tous deux profitent de l'occasion pour discuter de la défense militaire des colonies britanniques nord-américaines. Leurs opinions s'accordent, mais

---

<sup>260</sup> UK Parliament, Hansard, Series 3, Vol. 45, Lords Sitting of 15 February 1839, The Duke of Wellington, col. 435.

<sup>261</sup> *Ibid.*, col. 436.

<sup>262</sup> *Ibid.*, The Earl of Wicklow, col. 441-442.

<sup>263</sup> UK Parliament, Hansard, Series 3, Vol. 45, Lords Sitting of 18 February 1839, The Earl of Winchilsea, col. 507-509.;

UK Parliament, Hansard, Series 3, Vol. 45, Lords Sitting of 19 February 1839, The Earl of Winchilsea, col. 588-600.

<sup>264</sup> *Ibid.*, Sir R. Peel, col. 919.

<sup>265</sup> UK Parliament, Hansard, Series 3, Vol. 45, Commons Sitting of 19 February 1839, Lord John Russell, col. 919.

Wellington doute de la portée des préoccupations de Robinson dans les circonstances politiques actuelles<sup>266</sup>.

The whole now is a miserable party warfare, in which all the grand interests of the nation are sunk. If the people in Downing Street tell you that they could do anything for the Colonies, such as you point out, don't believe them. They can do nothing of the kind. They are under an influence that will not allow them to do it. See what the Government are now doing in this Jamaica question. I say to the West Indian people, if these measures are carried, my advice to you is, sell your property if you can and leave the country; and, if you can't sell your property, still you had better leave the country, and go into the first English workhouse that will receive you, for there, at any rate, your life will be safe. Now, sir, I tell you, that the Government will do nothing of the kind that you there point out to them. They can't do it, the time for looking at great questions in this way is gone by. Look at the language the Government has always held about the affairs in Canada; they have never made the Queen say more, in effect, than that she will support those who support her. It is not merely because some of her subjects there have behaved well that the support should be given. It's because her Empire has been attacked - that's the reason<sup>267</sup>.

Alors que la crise coloniale de la Jamaïque entraîne le gouvernement Melbourne vers la défaite, Wellington se permet une critique virulente de la direction de la vie politique britannique. Peu importe les sentiments de Peel et les revendications de Robinson, elles demeureront, malheureusement, futiles. La Grande-Bretagne, conclut Wellington fataliste, n'est plus capable d'assumer l'administration de son Empire.

#### *Canada and the Canada Bill: le compte-rendu de Robinson*

Robinson, dans son ouvrage *Canada and the Canada Bill*, revient sur cette période : il commente la politique coloniale du gouvernement Melbourne et expose ses propres idées<sup>268</sup>. Robinson, d'emblée, se désole que ses arguments ne convainquent pas davantage le Cabinet ministériel. Celui-ci, pourtant, en profiterait. Russell, en effet, entretient une opinion erronée quant à l'origine de la crise coloniale aux Canadas : la séparation de la Province of Quebec en deux Canadas par l'Acte constitutionnel de 1791

---

<sup>266</sup> From my father's journal, 1<sup>st</sup> May 1839, Robinson, ed., *Life of Sir John Beverley Robinson Bart.*, p. 281-282.

<sup>267</sup> *Ibid.*, p. 282-283.

<sup>268</sup> From my father's journal, 20<sup>th</sup> January 1840, Robinson, ed., *Life of Sir John Beverley Robinson Bart.*, p. 240.

ne peut pas être ciblée comme la source des maux coloniaux. Conséquemment, souligne Robinson, l'union des Canadas n'en est pas non plus la solution. Cette mesure, insiste-t-il, aurait un impact beaucoup plus négatif que la création des Canadas n'en a jamais eu. Robinson, en définitive, invite Russell à douter des recommandations de Durham : ses visions pernicieuses servent davantage à flatter sa vanité qu'à promouvoir le bien-être colonial. Il l'enjoint par le fait même à privilégier ses propres idées : celles d'un homme issu de l'élite politique coloniale, qui par une expérience quotidienne des enjeux coloniaux a développé des sentiments et des conceptions plus justes à leurs égards<sup>269</sup>.

Robinson, comme le reste du Family Compact du Haut-Canada, considère que le rapport Durham est truffé de mensonges. Il serait tout simplement scandaleux, selon lui, de s'appuyer sur un tel document pour décider du sort des Canadas. Robinson propose même d'établir une enquête publique qui aurait le mandat d'examiner les tenants et aboutissants des recommandations de Durham. On devine que, pour Robinson, cette enquête conduirait nécessairement au désaveu des recommandations principales de Durham : non seulement l'union législative des Canadas, mais aussi la responsabilité ministérielle<sup>270</sup>.

Robinson, en fait, suggère qu'il y a des alternatives à l'union législative des Canadas. Il énumère en rafale les autres possibilités d'avenir qu'il entrevoit pour l'Amérique du Nord britannique : une union législative dite incomplète des Canadas, à la façon du projet d'union de 1822; une union législative de l'ensemble des colonies britanniques nord-américaines; une union fédérale de l'ensemble des colonies britanniques nord-américaines; ou encore l'intégration de l'île de Montréal et des Eastern Townships au Haut-Canada, avec le rétablissement de la constitution dans le reste du Bas-Canada dès qu'il redeviendrait tranquille et qu'une liste civile serait fournie et garantie. Robinson, cela dit, pencherait davantage pour une union fédérale des Canadas ou pour le maintien de la division des Canadas, avec la garantie par le Parlement britannique d'un meilleur soutien au Haut-Canada et d'une meilleure

---

<sup>269</sup> Robinson to Russell, Wandsworth, December 30 1839, John Beverley Robinson, *Canada and the Canada Bill*, 1<sup>st</sup> ed. 1840, Wakefield and New York, S.R. Publishers Ltd and Johnson Reprint Corporation, 1967, p. VI-XI.

<sup>270</sup> Robinson, *Canada and the Canada Bill*, p. 65-70.

coopération du Bas-Canada relativement au commerce, aux revenus coloniaux et à l'amélioration des voies de navigation. Son premier choix, toutefois, demeure l'intégration de l'île de Montréal et des Eastern Townships au Haut-Canada avec le maintien de la suspension de la constitution dans le reste du Bas-Canada pendant une période fixe d'au moins 10 ans. En tout cas, même la solution de dernier recours, c'est-à-dire le statu quo et le chacun pour soi, lui apparaît préférable aux risques d'une union législative des Canadas<sup>271</sup>.

Robinson rappelle qu'en 1822, le projet d'union des Canadas était resté inachevé. À l'époque, la législature du Haut-Canada était tellement divisée sur le sujet qu'aucune résolution n'avait pu être adoptée. Cela dit, la détérioration de la crise coloniale au Bas-Canada au fil des années avait finalement poussé la population coloniale du Haut-Canada à se réjouir de l'échec de 1822. Encore en 1837, suite à la commission Gosford, la décision du gouvernement Melbourne de ne pas envisager l'union législative des Canadas avait été accueillie avec soulagement au Haut-Canada. Puis aujourd'hui, souligne Robinson, le Cabinet ministériel jongle à nouveau avec cette perspective. Pourtant, ici encore, il hésite. Vraisemblablement, d'autres idées sont considérées et l'union législative des Canadas ne jouit pas d'une confiance unanime des ministres. Sinon, comment expliquer tous ces mois de délai? Pour Robinson, il s'agit d'un argument de plus. Il persiste et signe : l'union législative des Canadas n'est pas la voie à privilégier<sup>272</sup>.

#### **4.7 L'aboutissement de l'opposition de Robinson : la réussite partielle de ses démarches**

Le 3 juillet, après près de quatre mois de silence, Normanby, secrétaire aux Colonies, invite Robinson à une réunion pour discuter de l'union législative des Canadas. À ce stade-ci, l'idée était déjà arrêtée : un projet de loi avait été présenté en juin par Russell devant la Chambre des communes. Pourtant, peu après, Russell s'était rétracté sur son intention initiale : il avait retiré le projet de loi et l'avait remplacé par

---

<sup>271</sup> *Ibid.*, p. 70-72.

<sup>272</sup> *Ibid.*, p. 94-95.

une déclaration de principe. Qu'était-il arrivé? En fait, le gouvernement Melbourne avait évolué dans son attitude vis-à-vis du Haut-Canada. Sa démission en mai lui avait fait sentir combien il dépendait de l'appui des Tories à l'opposition. Or, ces Tories étaient de connivence avec Robinson. Prendre Robinson en considération, c'était donc s'attirer les bonnes grâces des Tories et assurer la pérennité des Whigs au pouvoir. À cette réunion entre le secrétaire aux Colonies et le représentant colonial, Normanby aurait, selon Robinson, acquiescé à chacune des objections qu'il soulevait. Le ton a changé<sup>273</sup>.

Robinson n'avait pas eu accès aux discussions des ministres. Il ne savait pas que, déjà en avril, Melbourne sentait que « we cannot impose this union upon Upper Canada without her consent, and therefore we give her a choice<sup>274</sup>. Il avait découvert en juin, durant un discours de Russell à la Chambre des communes, que le Cabinet ministériel avait changé d'approche : le gouvernement Melbourne était dorénavant déterminé à consulter la population du Haut-Canada avant d'aller de l'avant avec sa politique coloniale<sup>275</sup>. Ses démarches à Londres et celles du Family Compact dans la législature du Haut-Canada n'auront somme toute pas été vaines. Certes, le principe fondamental de l'union législative des Canadas était maintenu. Cependant, une brèche avait été ouverte : le Haut-Canada avait l'opportunité de signifier son désaccord, d'exprimer ses doléances et d'orienter autant que possible les démarches du prochain Gouverneur général. Pour Robinson, c'est un gain partiel, mais une réussite tout de même<sup>276</sup>.

#### 4.8 L'apport au processus de décisions politiques

Après l'administration Durham, les groupes politiques coloniaux se retrouvent en attente du gouvernement Melbourne pour la suite des choses. Entre-temps, cela dit, chacun continue tant bien que mal ses démarches pour faire avancer ses intérêts. Les Canadiens français ne profitent pas de circonstances favorables. Alors que certains

<sup>273</sup> From my father's journal, 3<sup>rd</sup> July 1839, Robinson, ed., *Life of Sir John Beverley Robinson Bart.*, p. 288.

<sup>274</sup> Lord Melbourne to Lord John Russell, Panshanger, April 2 1839, Sanders, ed., *Lord Melbourne's Papers...* p. 444.

<sup>275</sup> UK Parliament, Hansard, Series 3, Vol. 47, Commons Sitting of 3 June 1839, Lord John Russell, col. 1273.

<sup>276</sup> UK Parliament, Hansard, Series 3, Vol. 48, Commons Sitting of 28 June 1839, Lord John Russell, col. 1008.

Patriotes sont pendus pour leur conduite séditeuse, le reste des représentants politiques canadiens-français sont prostrés. Louis-Hyppolite LaFontaine et Charles Mondelet, dans une pétition au Parlement britannique, dénoncent le joug militaire et despotique qui semble entièrement dirigé contre les Canadiens français, mais les autorités politiques britanniques ne s'en formalisent guère. La classe commerciale anglaise, quant à elle, a confiance que l'avenir servira ses desseins. Elle ne se soucie pas de faire valoir ses intérêts aux autorités politiques britanniques. Elle se contente plutôt d'investir le Conseil spécial pour adopter par décrets des réformes sociales, juridiques, économiques, commerciales et financières, dans le but de modeler la colonie à son image.

Du côté du Haut-Canada, l'antagonisme entre le Family Compact et les Réformistes est bouillonnant. La publication du rapport Durham met le feu aux braises. Le Family Compact, qui contrôle la législature, dénonce les propos malveillants de Durham à son égard et plus généralement sa méconnaissance de la colonie. Les Réformistes, quant à eux, profitent d'un second souffle : leur cri de ralliement, la responsabilité ministérielle, a été recommandé par Durham. À l'inverse du Family Compact, ils encensent le rapport. D'un côté comme de l'autre, chacun perçoit l'importance d'intervenir activement auprès des autorités politiques britanniques pour influencer la politique coloniale. Ils s'affrontent vivement au sein de la législature coloniale, mais le Family Compact garde le dessus. De plus, elle profite de la présence de deux alliés à Londres : Francis Bond Head, ancien Lieutenant-gouverneur de la colonie, et surtout John Beverley Robinson, éminent représentant du groupe politique colonial.

Robinson rencontre des Tories comme sir Robert Peel et le duc de Wellington. Il partage avec eux ses remontrances : sa critique de l'administration Durham, son refus de l'union législative des Canadas et de la responsabilité ministérielle, ainsi que sa préférence pour l'annexion de Montréal au Haut-Canada. S'il fallait que l'union législative des Canadas soit adoptée par le gouvernement Melbourne, alors le Family Compact n'y consentirait que sous certaines conditions. Pendant plusieurs mois, Robinson peine à rencontrer les ministres, qui l'ignorent vraisemblablement. Après leur démission dans la foulée du *Jamaica Bill*, cela dit, les circonstances changent. Ils

modifient leur approche : pour se maintenir au pouvoir, le gouvernement Melbourne doit absolument garantir l'appui des Tories à la Chambre des communes. Le secrétaire aux Colonies, lord Normanby, fait un pas vers Robinson dans cette perspective. Il le rencontre et approuve ses idées. Puis Russell, qui voulait initialement procéder avec le dépôt de l'Acte d'union cette session parlementaire-ci, le repousse à la session suivante. Il veut, justifie-t-il, consulter la population coloniale, et tout particulièrement celle du Haut-Canada, qui est plus récalcitrante à la politique coloniale. Pour Robinson et le Family Compact, il s'agit d'une opportunité déterminante : le processus de décisions politiques autour de l'Acte d'union devient lié aux revendications issues du Haut-Canada, dont ils dominent encore la législature.

## **5. LA POLITIQUE COLONIALE DU GOUVERNEMENT MELBOURNE DEVANT LE PARLEMENT BRITANNIQUE : L'ACCROISSEMENT DU DESPOTISME AU BAS-CANADA ET L'AJOURNEMENT DE L'UNION LÉGISLATIVE DES CANADAS**

### **5.1 Le retour du gouvernement Melbourne au pouvoir : la « crise de la chambre à coucher »**

Après la démission du gouvernement Melbourne le 7 mai, dans la foulée du *Jamaica Bill*, la reine Victoria se tourne vers les Tories pour former le gouvernement. Elle demande d'abord au duc de Wellington, qui refuse. Elle approche ensuite sir Robert Peel, qui accepte. Seulement, deux jours après, un différend avec la reine à propos de ses dames de chambre pousse finalement Peel à se rétracter : celui-ci craint que l'opinion publique n'y voie un manque de confiance à son égard. Le prétexte est propice, car il donne l'impression que Peel aurait volontiers assumé le gouvernement si cela n'avait été de cet enjeu. La vérité, c'est que Peel voit difficilement comment il réussirait à maintenir son parti au pouvoir. Si les Whigs avaient été défaits sur le *Jamaica Bill* malgré une majorité de cinq voix, combien de temps avant que les Tories ne soient eux-mêmes défaits avec une minorité de cinq voix ? Dès le premier jour de son gouvernement, Peel risquerait la capitulation sur le simple choix d'un Président de la Chambre des

communes. Peel évalue qu'il est préférable de reporter son ascension comme Premier ministre<sup>277</sup>.

Bref, la situation est telle que le gouvernement Melbourne, à peine quelques jours après sa démission, doit se hisser de nouveau à la tête du Parlement britannique. L'intermède aura été court, mais le Cabinet ministériel n'en sort pas indemne. Certes, les ministres peuvent reprendre là où ils l'avaient laissé la politique coloniale des Canadas, mais le *Jamaica Bill* leur a appris une leçon : l'appui des Tories est désormais essentiel.

## **5.2 L'exposition du plan de Russell : l'union législative des Canadas au cœur de la politique coloniale du gouvernement Melbourne**

### *Le discours du 3 juin*

Un mois après que les Whigs aient repris le pouvoir, le 3 juin 1839, Russell présente finalement la politique coloniale du gouvernement Melbourne dans un long discours devant la Chambre des communes. Le Parlement britannique, commence-t-il, après l'échec de l'administration Durham, a la responsabilité de régler définitivement la crise coloniale des Canadas. Il dispose maintenant, en plus des rapports issus de la commission Huskisson et de la commission Gosford, du rapport Durham : inutile d'enquêter davantage. De plus, il profite encore de la suspension de la constitution du Bas-Canada, qui garantit des pouvoirs étendus au Gouverneur général. Le temps est à l'action<sup>278</sup>.

Pour Russell, le premier aspect à considérer est la mise en cause de l'Acte constitutionnel de 1791. À l'époque, l'immigration britannique ainsi que la préservation des institutions des Canadiens avaient motivé la séparation de la *Province of Quebec* en deux Canadas : une pour les Britanniques et une pour les Canadiens, chacun pouvant vivre selon ses coutumes, ses habitudes et ses inclinations respectives. Cette mesure

---

<sup>277</sup> UK Parliament, Hansard, Series 3. Vol. 47, Commons Sitting of 13 May 1839, Sir Robert Peel, col. 981-988.

<sup>278</sup> UK Parliament, Hansard, Series 3, Vol. 47, Commons Sitting of 3 June 1839, Lord John Russell, col. 1254-1256.

s'est avérée, en définitive, une erreur. Était-il réaliste de penser qu'une telle division garantirait que tous les Britanniques se retrouvent au Haut-Canada? Était-il sage de former une colonie dominée par des Canadiens qui se dresserait comme un obstacle entre le Haut-Canada et l'océan Atlantique? Était-il judicieux de pérenniser les institutions des Canadiens? Du reste, les décennies suivantes ont montré les conséquences néfastes de cette décision. Les intérêts de la population britannique se sont heurtés à ceux des Canadiens français; l'antagonisme s'est cristallisé dans une opposition entre l'Assemblée législative d'un bord et le Conseil législatif et le Conseil exécutif de l'autre; l'administration coloniale s'est retrouvée paralysée. Malgré les tentatives du gouvernement britannique à corriger le tir, la situation avait complètement dégénéré. Les Canadiens français s'étaient obstinés dans des revendications exagérées qui, si elles avaient été satisfaites, auraient abouti à l'établissement d'un territoire canadien-français indépendant. Frustrés dans leurs démarches, ils avaient choisi d'avoir recours à la violence pour parvenir à leurs fins. Dès lors, une partie de l'Empire britannique s'était retrouvée en état d'insurrection. Voici donc, en somme, où a conduit l'Acte constitutionnel de 1791 : à une grave crise coloniale<sup>279</sup>.

Diverses possibilités ont été examinées par le gouvernement Melbourne pour régler cet enjeu : la suspension indéfinie de la constitution du Bas-Canada; l'annexion de Montréal au Haut-Canada; et l'union fédérale de l'Amérique du Nord britannique. Aucune, cependant, ne s'est avérée satisfaisante. La première option a été rejetée parce qu'elle contreviendrait excessivement à la liberté politique; la deuxième parce qu'elle favoriserait le Haut-Canada sans considération pour le Bas-Canada, notamment en y maintenant les Canadiens français en majorité; et la troisième parce qu'elle serait trop difficile à mettre en place. Durham lui-même n'avait-il pas, en vain, tenté de l'instaurer? Ainsi, après considérations et mûres réflexions, le gouvernement Melbourne a choisi l'option suivante : l'union législative des Canadas<sup>280</sup>.

Une telle union des Canadas a un mérite déterminant : elle tranche définitivement le sort des Canadiens français. En joignant la population britannique du Bas-Canada à celle du Haut-Canada et en modifiant la représentation à l'Assemblée législative, de

<sup>279</sup> *Ibid.*, col. 1256-1261.

<sup>280</sup> *Ibid.*, col. 1261-1264.

façon à ce qu'elle soit non seulement basée sur la population, mais aussi sur le territoire, les Canadiens français deviendraient minoritaires sur le plan politique. Ils cesseraient alors de menacer les intérêts britanniques. Évidemment, nuance Russell, assurer la prééminence de la population britannique ne doit pas équivaloir à l'oppression des Canadiens français. Il y a un équilibre à tenir : ils ne doivent pas souffrir d'une quelconque forme d'injustice, néanmoins, ils ne doivent plus entraver le développement des Canadas. L'entreprise, à cet égard, est évidemment délicate; et elle exige certainement du doigté et de l'habileté. C'est pourquoi, pour en garantir le succès, Russell veut que le Gouverneur général à qui incombera la tâche d'instaurer l'union législative des Canadas ait les coudées franches : il veut maintenir la suspension de la constitution du Bas-Canada jusqu'en 1842 et augmenter les pouvoirs du Gouverneur général et du Conseil spécial<sup>281</sup>.

Il y a diverses autres considérations sur lesquelles Russell s'étend brièvement. En rafale : la création d'un système municipal; le refus de l'élection des membres du Conseil législatif, mais le souci d'une nomination qui inspire davantage de confiance; l'appropriation des revenus par l'Assemblée législative, conditionnelle au vote d'une liste civile suffisante; et finalement le refus d'introduire la responsabilité ministérielle. Russell est plus explicite sur ce sujet-ci : contrairement à l'avis de Durham, le Conseil exécutif d'une colonie et le Cabinet ministériel de la métropole ne peuvent pas être mis sur un pied d'égalité. Si le Gouverneur général reçoit ses instructions du secrétaire aux Colonies mais qu'il doit aussi se soumettre à la tutelle de l'Assemblée législative, de qui en définitive tire-t-il son pouvoir et sa légitimité? S'il choisit de se ranger sous l'autorité de l'Assemblée législative, alors il agit comme un souverain dans un pays indépendant. Or, il est avant tout un représentant de la Couronne britannique. La responsabilité ministérielle, décidément, est tout simplement impraticable : ni pour les affaires étrangères, ni pour les relations commerciales, ni non plus pour les affaires internes<sup>282</sup>.

Pour finir, Russell rappelle que l'union législative des Canadas est demandée depuis plusieurs années par la population britannique du Bas-Canada, mais qu'elle demeure controversée au Haut-Canada. Ne serait-il pas injuste de légiférer sans souci à

---

<sup>281</sup> *Ibid.*, col. 1265-1266.

<sup>282</sup> *Ibid.*, col. 1266-1271.

l'égard de cette population loyale, fidèle à la Couronne et attachée aux institutions britanniques? Ainsi, poursuit Russell, le Parlement ne doit pas aller de l'avant avec des projets de loi sans d'abord consulter la population du Haut-Canada. Il suffit, pour l'instant, de faire une déclaration de principe sous la forme de deux résolutions :

1. That it is the opinion of this House that it is expedient to form a legislative union of the provinces of Upper and Lower Canada, on the principles of a free and representative government, in such manner as may most conduce to the prosperity and contentment of the people of the United Province.

2. That it is expedient to continue till 1842 the powers vested in the Governor and Special Council of Lower Canada by an Act of last Session, with such alterations of those powers as may be deemed advisable<sup>283</sup>.

De cette façon, le Gouverneur général partirait aux Canadas avec une résolution qui déclarerait l'intention du Parlement britannique de former une union législative des Canadas. Une fois sur place, il en discuterait avec la population du Haut-Canada. Ensuite, il rapporterait le résultat de ses démarches au secrétaire aux Colonies. Le gouvernement Melbourne en tiendrait compte dans l'élaboration de son projet de loi. Puis finalement, le Parlement britannique déciderait d'une loi en bonne et due forme. Il s'agit là, conclut Russell, de la marche à suivre la plus prometteuse pour le bien des Canadas<sup>284</sup>.

### *La réaction des Radicaux*

Joseph Hume réplique le premier: le gouvernement Melbourne choisissait donc de perpétuer l'injustice qui sévissait aux Canadas depuis une vingtaine d'années déjà. Pire, il l'aggravait. Les Canadiens français n'avaient fait que remettre en question la constitution du Conseil législatif. Ils n'avaient fait que s'indigner des vices du système politique colonial. Malgré tout, Russell les incrimine et les punit: il propose un réarrangement de la représentation à l'Assemblée législative afin de minoriser les Canadiens français; et comble du préjudice, il augmente même les pouvoirs despotiques du Gouverneur général. Hume est entièrement en désaccord avec Russell. Seule la

---

<sup>283</sup> *Ibid.*, col. 1275.

<sup>284</sup> *Ibid.*, col. 1271-1275.

capacité de la population coloniale à assurer elle-même son gouvernement est garante de la sécurité, de la paix, de la prospérité et du bonheur de la colonie. Que le Conseil législatif, enfin, devienne électif; que la représentation, finalement, soit juste et équitable; et alors l'harmonie sera rétablie. Il est abominable, s'indigne Hume en terminant, que les Canadiens français soient traités avec aussi peu de respect et de considération par le gouvernement britannique<sup>285</sup>.

Daniel O'Connell, le chef des *Repealers*, qui fait campagne pour l'abrogation de l'Acte d'union de 1801 entre la Grande-Bretagne et l'Irlande, est du même avis. L'union législative des Canadas, proteste-t-il, est imposée au détriment des Canadiens français. Ne devraient-ils pas être placés en situation d'égalité avec le reste de la population coloniale et pouvoir profiter des mêmes avantages? Sinon, quelle est l'utilité d'une telle union? O'Connell rappelle que l'union législative de 1801 n'avait pas réussi à éteindre la rébellion en Irlande. Au contraire, elle s'était poursuivie longtemps après. Pourtant, Russell évoquait aujourd'hui les mêmes arguments que ceux qui avaient alors été mis de l'avant pour justifier la mesure. La leçon n'avait-elle pas suffi? L'union en elle-même, si elle n'implique pas l'égalité, demeurera tout à fait vaine<sup>286</sup>.

Charles Buller, quant à lui, est désillusionné. Certes, fidèle à Durham, il accepte l'union législative des Canadas. Par contre, comment se fait-il que le gouvernement Melbourne n'ait pas aussi endossé la responsabilité ministérielle? Existe-t-il un pays où le bien commun est avantagé lorsque le pouvoir exécutif s'oppose constamment à la volonté populaire? Est-il acceptable que l'exécutif garde sa mainmise sur le gouvernement s'il ne détient pas la confiance de la législature<sup>287</sup>? Quelques mois après, dans une série d'articles anonymes du *Colonial Gazette*, publiée en 1840 sous le titre de *Responsible government for colonies*, Buller écrira que « [The] union of the Canadas

---

<sup>285</sup> UK Parliament, Hansard, Series 3, Vol. 47, Commons Sitting of 3 June 1839, Mr. Hume, col. 1275-1276.

<sup>286</sup> *Ibid.*, Mr. O'Connell, col. 1287.

<sup>287</sup> *Ibid.*, Mr. C. Buller, col. 1282.

carried responsible government with it as a necessary consequence<sup>288</sup> ». Ainsi l'entendait-il.

Buller, au lendemain du discours de Russell, communique avec Durham en panique : « Excepting a decision for indefinite union, whole Report is thrown aside<sup>289</sup> ». Il est déstabilisé et déçu. Il invite même Durham à reconsidérer ses propres démarches dans l'affaire<sup>290</sup>. Un mois plus tard, il exprime un ultime cri du cœur dans la Chambre des communes:

The system of governing the colonies from home had had a long trial in the North American provinces, and proceeding on the principle of combining an irresponsible executive with a representative legislative, how had it practically worked in them all? He said all: for in truth, the evils to which he had now to apply a remedy were not to be found in the Canadas alone. In every colony of British North America there was the same constant collision between the Assembly and the Executive Government; and in all the catastrophe of an absolute stoppage of the machine of government either had arrived or was fast approaching. In the case of Lower Canada, the blame was laid on the perverseness of the French; in Upper Canada, on Mackenzie; in Newfoundland, on the Catholic religion; and he dared say that in the other provinces there were some other persons, whom the officials represented as few in numbers, and singularly perverse in purpose, to whose causeless malignity they attributed the constant collision between the different powers of Government. But when they look all these phenomena together - when they saw exhibited in every one of these colonies the same practical difficulties in the working of the present system, were they not forced to conclude, that there must be some common cause for these common ills, and that that cause must exist in the very frame of Government, which was everywhere out of order<sup>291</sup>?

Selon Buller, la raison fondamentale des troubles coloniaux, et même de l'infériorité des colonies britanniques vis-à-vis de la République américaine, est le manque de contrôle du peuple sur son gouvernement. L'union législative des Canadas ne doit pas uniquement servir à dépasser l'antagonisme national qui divise le Bas-Canada : elle doit surtout créer une communauté politique capable d'assumer le contrôle de ses affaires

<sup>288</sup> Heather Lysons-Balcon, « Charles Buller », *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 7, Université Laval / University of Toronto, 2003.

<sup>289</sup> BAC, MG24A27, vol. 28, bobine C-1857. London, 4 June 1839, Buller to Durham, p. 205.

<sup>290</sup> *Ibid.*

<sup>291</sup> UK Parliament, Hansard, Series 3, Vol. 47, Commons Sitting of 11 July 1839, Mr. C. Buller, col. 183.

internes tout en maintenant le lien impérial<sup>292</sup>. Quant au rapport Durham plus généralement, Buller devient grandiloquent :

[He] thought he might feel pretty confident, that whatever might be the period at which the report might be acted upon here, it had had an effect in the colonies, that nothing could prevent them from coming to a speedy triumph of his views. He thought he might feel very sure, that his report would be the text-book of the colonial reformer, until it became the manual of the colonial government of Great Britain<sup>293</sup>.

Buller, qui se sent trahi par le gouvernement Melbourne, se fait ici prophète.

À cet égard, il se pourrait bien que l'historien Chester New, dans sa biographie de Durham, se soit trompé de cible. New stipule que Durham avait négocié avec le Cabinet ministériel : il se serait résigné à recommander l'union législative des Canadas à la condition que le gouvernement introduise la responsabilité ministérielle dans la nouvelle colonie unie. Buller, suite aux manœuvres d'Ellice, avait-il accepté de concéder à Durham l'union législative des Canadas, certain que si les Canadiens français perdaient leur pouvoir politique, la responsabilité ministérielle serait établie? Considérerait-il lui-même sa concession dans une perspective de négociation avec le gouvernement? L'hypothèse de New, semblerait-il, s'applique à Buller davantage qu'à Durham. New, vraisemblablement, a succombé à la trame narrative élaborée par Buller et l'a transposée dans la vie de Durham.

Toujours est-il que, le 3 juin, Buller est impuissant. Il conclut sa réplique au discours de Russell en se rangeant sans enthousiasme derrière la politique coloniale du gouvernement Melbourne. L'union législative des Canadas, espère-t-il, conduira malgré tout à l'introduction de la responsabilité ministérielle. Le temps donnera raison à Durham<sup>294</sup>. Ainsi en va-t-il des Radicaux en général. Leur critique est virulente; leur opposition est intransigeante. Cependant, au final, leur manque de soutien pèse de moins en moins sur les Whigs, car inversement, les Tories deviennent de plus en plus conciliants.

---

<sup>292</sup> *Ibid.*, col. 183-184.

<sup>293</sup> *Ibid.*, col. 186.

<sup>294</sup> UK Parliament, Hansard, Series 3, Vol. 47, Commons Sitting of 3 June 1839, Mr. C. Buller, col. 1282.

### *La réaction des Tories*

Sir Robert Peel s'étonne que le règlement de la crise coloniale des Canadas soit encore reporté à une session parlementaire ultérieure. Ne s'entendaient-ils pas tous sur l'urgence d'agir? Russell justifie sa décision en évoquant l'information issue du Haut-Canada. Très bien, Peel veut y avoir accès : il veut comprendre la logique qui fonde cette décision. Par ailleurs, poursuit-il, la prolongation de la suspension de la constitution du Bas-Canada jusqu'en 1842 crée une confusion. L'union législative des Canadas, que Russell demande au Parlement d'accepter, ne serait-elle vraiment établie qu'en 1842? Si c'est le cas, Peel a des doutes : cette mesure sera-t-elle encore valide dans trois ans? Du reste, il semble que Russell, à mots couverts, propose une nouvelle enquête. N'est-ce pas la tâche qui attend le prochain Gouverneur général vis-à-vis de la population du Haut-Canada? Pour le reste, Russell doit expliciter davantage les intentions du gouvernement Melbourne: quelle forme prendra l'administration coloniale, quel sera le degré d'extension du pouvoir populaire, quelle sera l'influence de la propriété privée, etc.? À quoi les Tories consentent-ils vraiment s'ils appuient l'union législative des Canadas? Peel, en somme, n'hésite pas à critiquer le gouvernement sur divers aspects. Pourtant, au final, il demeure conciliant : il accepte la direction générale de la politique coloniale présentée par Russell et assure les Whigs de la collaboration des Tories<sup>295</sup>.

Les débats parlementaires autour des Canadas, on le constate, montrent un réalignement de la dynamique partisane. Le gouvernement Melbourne, dans la mesure où il est davantage soutenu par l'opposition tory, ne dépend plus des Radicaux pour assurer sa majorité. Il peut faire fi de leurs remontrances, notamment à l'égard du sort des Canadiens français. En contrepartie, il doit se montrer plus ouvert encore aux doléances des Tories. Au final, cette conjoncture facilite, pour les Whigs et les Tories, un traitement moins partisan de la politique coloniale. « The Session thus passed on with a tranquillity which was little to have been expected from the appearance of affairs when

---

<sup>295</sup> *Ibid.*, Sir Robert Peel, col. 1277-1290.

we returned home<sup>296</sup> », commente lady Durham. En effet, hormis certains ajustements et malgré de longs discours parfois acrimonieux, au bout du compte le plan de Russell traversera les étapes législatives assez aisément.

### 5.3 La présentation des projets de loi sur le règlement de la crise des Canadas : l'ajustement face à l'opposition issue du Haut-Canada

Une semaine plus tard, lord Stanley, un ancien Whig qui s'était rapproché du clan de Peel, avise qu'il déposera une motion à la Chambre des communes : est-il opportun que les députés consentent à l'union législative des Canadas sous la forme de la résolution abstraite introduite par Russell? Stanley reprend là où Peel avait laissé: les Tories veulent examiner les détails de la politique coloniale avant d'en avaliser le principe directeur<sup>297</sup>. Russell, qui se veut accommodant avec l'opposition, accepte la requête de Stanley<sup>298</sup>. Quelques jours après, le 13 juin, Russell retire les résolutions et dépose en retour deux projets de loi: le premier, *An Act for Making Temporary Provision for the Government of Lower Canada*, qui vise à maintenir la suspension de la constitution du Bas-Canada et à augmenter les pouvoirs du Gouverneur général et du Conseil spécial; et le second, *A Bill for Reuniting the Provinces of Upper and Lower Canada, and for the Government of the Reunited Province*, c'est-à-dire l'Acte d'union<sup>299</sup>.

Russell, conformément à la sollicitation des Tories, expose plus en détail les clauses de ces projets de loi. Quant à la suspension de la constitution du Bas-Canada et à l'augmentation des pouvoirs du Gouverneur général et du Conseil spécial: il est nécessaire de procéder à des changements en amont de l'union des Canadas, afin d'écartier certains enjeux controversés et afin ainsi d'éviter que la nouvelle colonie unie ne soit confrontée à des risques inutiles de débâcle. Russell ne s'étire pas inutilement ici: l'affaire est largement consensuelle<sup>300</sup>. Quant à l'Acte d'union, il est plus pointu.

<sup>296</sup> Lady Durham, *Lady Durham's Journal* ..., p. 60.

<sup>297</sup> UK Parliament, Hansard, Series 3, Vol. 48, Commons Sitting of 10 June 1839, Lord Stanley, col. 96.

<sup>298</sup> *Ibid.*, Lord J. Russell, col. 96-97.

<sup>299</sup> UK Parliament, Hansard, Series 3, Vol. 48, Commons Sitting of 13 June 1839, col. 207.

<sup>300</sup> *Ibid.*, Lord John Russell, col. 208-209.

Pour ce qui est de la division du territoire et de la représentation : l'Assemblée législative se réunirait dans un district central qui, à la façon de Washington D.C., comprendrait Montréal et ses environs; le Haut-Canada et le Bas-Canada seraient chacun divisés en deux; ces cinq districts seraient eux-mêmes divisés en neuf autres districts; chacun d'entre eux enverrait deux députés à l'Assemblée législative; puis les quatre villes les plus importantes enverraient aussi deux députés chacune, pour un total de 98. Pour ce qui est de l'administration locale : un système municipal serait mis en place, avec le pouvoir de percevoir des taxes, mais les limites exactes des municipalités restaient encore à préciser. Pour ce qui est du Conseil législatif, finalement : ses membres continueraient à être nommés par la Couronne britannique; les nominations, cela dit, ne relèveraient plus des caprices du gouverneur et prendraient davantage en considération la confiance populaire; en outre, les membres seraient nommés pour huit ans plutôt que pour l'entièreté de leur vie<sup>301</sup>.

Après cette première lecture des deux projets de loi par Russell, les Canadas ne figurent pas à l'ordre du jour du Parlement britannique pendant deux semaines. Puis, le 28 juin, Peel relance Russell : a-t-il l'intention de procéder à la deuxième lecture de l'Acte d'union<sup>302</sup>? Russell rappelle l'approche du gouvernement Melbourne: l'intention est d'abord de consulter la population du Haut-Canada<sup>303</sup>. Qu'en est-il de la suspension de la constitution du Bas-Canada et de l'augmentation des pouvoirs du Gouverneur général et du Conseil spécial, questionne à son tour Buller<sup>304</sup>? Ce projet de loi, réplique Russell, est un préalable à l'union législative des Canadas : il poursuivra son parcours législatif au sein du Parlement. Le programme annoncé le 3 juin n'est donc pas modifié. L'Acte d'union a été présenté pour satisfaire les Tories, mais il est aussitôt retiré afin d'être soumis pour avis au Haut-Canada. Il ne doit revenir à la Chambre des communes que dans un an, lors de la session parlementaire suivante. Pour l'instant, donc, il ne reste

---

<sup>301</sup> *Ibid.*, col. 209-211.

<sup>302</sup> UK Parliament, Hansard, Series 3, Vol. 48, Commons Sitting of 28 June 1839, Sir Robert Peel, col. 1007.

<sup>303</sup> *Ibid.*, Lord John Russell, col. 1007.

<sup>304</sup> *Ibid.*, Mr. C. Buller, col. 1007.

que le projet de loi sur la suspension de la constitution et l'augmentation des pouvoirs du Gouverneur général et du Conseil spécial<sup>305</sup>.

#### **5.4 Le *Lower Canada Government Bill* : le maintien de la suspension de la constitution et l'augmentation des pouvoirs du Gouverneur général et du Conseil spécial**

Le 4 juillet, Russell propose la deuxième lecture du *Lower Canada Government Bill*<sup>306</sup>. C'est l'occasion, pour divers députés, de reprendre leurs récriminations sur la politique coloniale du gouvernement Melbourne. Sir George Sinclair, un ancien Whig qui avait suivi lord Stanley dans son rapprochement de Peel, remet en question la capacité du gouvernement à assurer la direction de la Grande-Bretagne et de son empire<sup>307</sup>. Hume déplore le maintien de la suspension de la constitution du Bas-Canada<sup>308</sup>. O'Connell met en cause l'Acte d'union pour son annihilation du pouvoir politique des Canadiens français<sup>309</sup>. Buller regrette l'ajournement du règlement de la crise coloniale<sup>310</sup>. Mr. Leader, un Radical, évoque l'opposition à l'union législative des Canadas de la majorité de la population du Bas-Canada et d'une partie considérable du Haut-Canada; il dénonce l'oppression des Canadiens français; puis il s'indigne de l'augmentation des pouvoirs du Gouverneur général<sup>311</sup>.

Peel, quant à lui, demeure conciliant : il appuie d'emblée la deuxième lecture du projet de loi. Il lance tout de même quelques remarques. Il invite d'abord le gouvernement à rester proactif pendant que l'Acte d'union est discuté au Haut-Canada. Puis, il se questionne sur la pertinence d'octroyer au Gouverneur général et au Conseil spécial le pouvoir d'adopter des décrets permanents. Jusqu'alors, leurs décrets expiraient en 1842. Pourquoi ce changement<sup>312</sup>? Russell explique que le développement du Bas-Canada est freiné par la disposition actuelle de la loi : les entrepreneurs n'osent pas

<sup>305</sup> *Ibid.*, Lord John Russell, col. 1007-1008.

<sup>306</sup> UK Parliament, Hansard, Series 3, Vol. 48, Commons Sitting of 4 July 1839, col. 1195.

<sup>307</sup> *Ibid.*, Sir George Sinclair, col. 1196.

<sup>308</sup> *Ibid.*, Mr. Hume, col. 1197-1198.

<sup>309</sup> *Ibid.*, Mr. O'Connell, col. 1198.

<sup>310</sup> *Ibid.*, Mr. C. Buller, col. 1199-1202.

<sup>311</sup> *Ibid.*, Mr. Leader, col. 1204-1205.

<sup>312</sup> *Ibid.*, Sir R. Peel, col. 1207-1208.

investir dans les travaux d'infrastructures, qui sont pourtant nécessaires à l'établissement de la population grandissante issue de l'immigration. Il faut remédier à l'écueil<sup>313</sup>. Puis, Edward Ellice, dans une rare intervention aux débats parlementaires, enchérit sur les propos de Russell : depuis deux ans, la crise coloniale suspend le développement de la colonie; le commerce est au ralenti, voire tout à fait arrêté; les immigrants n'ont plus d'opportunités d'emploi pour s'établir. Malgré qu'il déplore le recours à une forme absolue de gouvernement, Ellice considère que la situation est telle qu'il faut s'y résoudre : c'est par l'augmentation des pouvoirs du Gouverneur général et du Conseil spécial que l'industrie sera promue et que les travaux publics pourront reprendre<sup>314</sup>. Après ces interventions, le projet de loi est lu une deuxième fois<sup>315</sup>.

Le 11 juillet, une semaine après, les débats reprennent. Chacun met son grain de sel et se perd en arguties. Cela dit, comme le résume Peel, les principales préoccupations des députés demeurent les suivantes : la durée de la suspension de la constitution, le pouvoir de taxation des municipalités et le pouvoir du Gouverneur général et du Conseil spécial d'abroger ou d'altérer tout acte du Parlement britannique<sup>316</sup>. À ce stade-ci, les clauses du projet de loi sont examinées en comité plénier; et malgré tout le verbiage, au final, elles sont toutes approuvées à majorité, même celle plus litigieuse à propos de la permanence des décrets du Gouverneur général et du Conseil spécial<sup>317</sup>. Le 18 juillet, la Chambre des communes procède à la troisième lecture du projet de loi<sup>318</sup>.

Le 26 juillet, le projet de loi passe à la Chambre des pairs. Lord Normamby, secrétaire aux Colonies, explique la politique coloniale du gouvernement Melbourne en reprenant essentiellement ce qui avait déjà été évoqué dans la Chambre des communes<sup>319</sup>. Lord Brougham, celui-là même qui avait précipité le retour de Durham en Grande-Bretagne, dénonce alors vivement le gouvernement pour son administration de

<sup>313</sup> *Ibid.*, Lord J. Russell, col. 1209.

<sup>314</sup> *Ibid.*, Mr. Ellice, col. 1209-1211.

<sup>315</sup> UK Parliament, Hansard, Series 3, Vol. 48, Commons Sitting of 4 July 1839, col. 1213.

<sup>316</sup> UK Parliament, Hansard, Series 3, Vol. 49, Commons Sitting of 11 July 1839, Sir Robert Peel, col. 166-172.

<sup>317</sup> UK Parliament, Hansard, Series 3, Vol. 49, Commons Sitting of 11 July 1839, col. 196-217.

<sup>318</sup> UK Parliament, Hansard, Series 3, Vol. 49, Commons Sitting of 18 July 1839, col. 505.

<sup>319</sup> UK Parliament, Hansard, Series 3, Vol. 49, Lords Sitting of 26 July 1839, Marquis of Normanby, col. 839-848.

la crise des Canadas<sup>320</sup>. Melbourne s'en défend évidemment<sup>321</sup>, mais plus déterminant encore : le duc de Wellington, dont l'ascendant au sein de la Chambre des pairs est important, approuve la politique coloniale du gouvernement, autant pour ce qui concerne la suspension de la constitution du Bas-Canada que pour la consultation de la population du Haut-Canada<sup>322</sup>. Puis, Durham brise son long silence dans les débats parlementaires : bien qu'il tente une timide valorisation de la responsabilité ministérielle, il appuie à son tour le gouvernement Melbourne<sup>323</sup>. Puis Gosford, ancien Gouverneur général, finalement, qui s'inquiète des débouchés de la politique coloniale du gouvernement, ne s'oppose pas à ce que le projet de loi suive son cours<sup>324</sup>.

Une fois en comité plénier, la Chambre des pairs accepte la première lecture du projet de loi. Seule la clause qui octroierait le pouvoir de taxation aux municipalités demeure nébuleuse et néfaste selon certains<sup>325</sup>, sans toutefois que ces préoccupations conduisent au retrait de la clause<sup>326</sup>. Néanmoins, le 29 juillet, Normanby tend la main aux Tories : il revient sur cet enjeu et invite ses détracteurs à préciser leurs inquiétudes. Lord Ellenborough et le duc de Wellington s'en chargent : les taxes, selon la clause, sont prévues pour le développement local; or, qu'entend le gouvernement par « développement local<sup>327</sup>»? Il faudrait, par souci de précision, ajouter quelques mots qui empêcheraient que ces taxes soient utilisées à des fins contraires à l'esprit de la loi<sup>328</sup>. Normanby, flexible, les assure qu'il se conformera à leur proposition et intégrera une clause restrictive au projet de loi avant de poursuivre les étapes parlementaires<sup>329</sup>. Le 2 août, la troisième lecture est faite sans discussion<sup>330</sup>. Le 7 août, la Chambre des communes accepte les amendements mineurs ajoutés par la Chambre des pairs<sup>331</sup>. Puis

<sup>320</sup> *Ibid.*, Lord Brougham, col. 848-865.

<sup>321</sup> *Ibid.*, Viscount Melbourne, col. 865-871.

<sup>322</sup> *Ibid.*, The Duke of Wellington, col. 871.

<sup>323</sup> *Ibid.*, Lord Durham, col. 880-882.

<sup>324</sup> *Ibid.*, The Earl of Gosford, col. 882.

<sup>325</sup> *Ibid.*, Lord Ellenborough, col. 884.

<sup>326</sup> UK Parliament, Hansard, Series 3, Vol. 49, Lords Sitting of 26 July 1839, col. 885.

<sup>327</sup> UK Parliament, Hansard, Series 3, Vol. 49, Lords Sitting of 29 July 1839, Lord Ellenborough, col. 930-931.

<sup>328</sup> *Ibid.*, The Duke of Wellington, col. 931-932.

<sup>329</sup> *Ibid.*, The Marquess of Normanby, col. 932.

<sup>330</sup> UK Parliament, Hansard, Series 3, Vol. 49, Lords Sitting of 2 August 1839, Minutes, col. 1128.

<sup>331</sup> UK Parliament, Hansard, Series 3, Vol. 50, Commons Sitting of 7 August 1839, col. 1-2.

finalement, le 17 août, la sanction royale est donnée au projet de loi, qui devient loi<sup>332</sup>. Au terme de ces débats parlementaires sur le règlement de la crise des Canadas, le constat est le suivant : la politique coloniale du gouvernement Melbourne aura somme toute été acceptée de façon plutôt consensuelle au sein du Parlement britannique. Pour le gouvernement, après la défaite liée au *Jamaica Bill*, c'est un soulagement; pour Russell, c'est une victoire : c'est la consécration de son plan.

### 5.5 L'emprise de Russell sur les affaires des Canadas : sa nomination comme secrétaire aux Colonies

Alors que la session parlementaire tire à sa fin, Russell jongle encore avec un remaniement ministériel. Il veut intégrer « good colonial advice in the Cabinet<sup>333</sup> » et de nouveau il a un plan: se retirer en tant que secrétaire à l'Intérieur pour devenir secrétaire aux Colonies<sup>334</sup>. Maintenant que son premier plan a été adopté par le Parlement britannique, il souhaite renforcer sa mainmise sur le règlement de la crise des Canadas. Melbourne est réticent : il préférerait garder Russell en tant que secrétaire à l'Intérieur, mais il admet que son idée semble la seule solution pour assurer le déploiement de la politique coloniale du gouvernement<sup>335</sup>.

Le Premier ministre n'est pas le seul à exprimer ses réserves : Howick, toujours aussi impétueux, n'accepte pas que Russell occupe le poste de secrétaire aux Colonies<sup>336</sup>. Depuis l'échec de l'administration Durham, Russell en mène de plus en plus large dans le dossier des Canadas : son plan a prévalu sur celui de Howick lors des réunions du Cabinet ministériel; il a été le porte-parole de la politique coloniale du gouvernement au sein de la Chambre des communes; et le Parlement britannique a endossé sa solution pour le règlement de la crise coloniale. Son ascendant s'est consolidé au fil des mois. Ainsi, on le comprend, pour Howick, que Russell devienne

<sup>332</sup> UK Parliament, Hansard, Series 3, Vol. 50, Lords Sitting of 17 August 1839, Minutes, col. 370.

<sup>333</sup> Russell to Melbourne, August 16 1839, Russell, ed., *Early correspondence of Lord John Russell...*, p. 256.

<sup>334</sup> *Ibid.*, p. 257.

<sup>335</sup> Melbourne to Lord Lansdowne, August 9 1839, W.M. Torrens, ed., *Memoirs of The Right Honourable William Second Viscount Melbourne*. Vol. 2, London, Macmillan and Co., 1878, p. 311.

<sup>336</sup> Melbourne to the President of the Council, September 8 1839, Torrens, ed., *Memoirs of The Right Honourable...*, p. 312.

secrétaire aux Colonies représente un revers de plus. En fait, il s'agit de la goutte qui fait déborder le vase : il annonce qu'il démissionne. Melbourne s'en indigne: « Nothing as it appears to me can be more absurd than the grounds upon which he has put it<sup>337</sup> ». Edward Ellice, plus perspicace, comprend tout de suite l'affaire : Howick a beau se plaindre de la politique coloniale du gouvernement, le fait est qu'il en a tout simplement assez que Russell ignore ses conseils et qu'il n'en fasse qu'à sa tête<sup>338</sup>. Cela dit, ne faut-il considérer la démission de Howick que comme une énième menace pour faire valoir son importance? Melbourne, résigné, pense que cette fois-ci Howick semble déterminé à aller au bout de ses intentions<sup>339</sup>. Effectivement, quelques jours après, Melbourne et Russell apprennent par le journal *The Globe* que Howick a concrétisé ses démarches. « [There] cannot be any more mystery about them<sup>340</sup> », conclut Russell.

Ainsi, au début du mois de septembre, Russell devient secrétaire aux Colonies. Ce poste, l'aval du Parlement britannique, sa prééminence dans le Cabinet ministériel, sa prise en charge progressive de la crise des Canadas depuis l'époque de ses fameuses résolutions, ainsi que la fin de la contestation de Howick sur les affaires coloniales, lui donnent les coudées franches. Il peut veiller, sans que d'autres s'immiscent dans le dossier, à ce que son plan soit mené jusqu'au bout comme il l'entend. S'il dispose d'un Gouverneur général qui lui est entièrement dévoué, Russell aura réussi à assumer, tant du côté métropolitain que du côté colonial, le plein contrôle de la destinée des Canadas.

## 5.6 L'apport au processus de décisions politiques

Après un court intermède tory dans la foulée du *Jamaica Bill*, le gouvernement Melbourne revient au pouvoir. Il a bien appris sa leçon : dorénavant, l'appui des Tories est essentiel. Russell reprend là où il avait laissé : il présente la politique coloniale à la Chambre des communes. Il met en cause l'Acte constitutionnel de 1791, comme étant la

---

<sup>337</sup> Melbourne to Russell, South Street, August 26 1839, Russell, ed., *Early correspondence of Lord John Russell...*, p. 258.

<sup>338</sup> BAC, MG24A28, bobine B-970, Ellice to Russell, September 9 1839.

<sup>339</sup> Melbourne to Russell, Downing Street, August 28 1839, Russell, ed., *Early correspondence of Lord John Russell...* p. 260

<sup>340</sup> Russell to Melbourne, Buckhurst, August 31 1839, Russell, ed., *Early correspondence of Lord John Russell...*, p. 263.

source de la crise coloniale. Puis, il expose les possibilités qui avaient été envisagées pour régler la situation : la suspension indéfinie de la constitution du Bas-Canada, l'annexion de Montréal au Haut-Canada, et l'union fédérale des Canadas ou de l'Amérique du Nord britannique. Toutes ces avenues ont été évaluées puis rejetées par le Cabinet ministériel. La solution choisie, au final, a été l'union législative des Canadas. Le principal mérite de l'Acte d'union qui en dérive est qu'il tranche définitivement le sort des Canadiens français : il se garde de les opprimer, mais il s'assure tout de même qu'ils perdent leur prépondérance politique. La division des Canadas en cinq districts, prévue dans cette première version, deux au Haut-Canada, deux au Bas-Canada, puis un district central – à la façon de Washington D.C. – pour Montréal et ses environs, a été pensée dans cette perspective. Pour mettre en place l'Acte d'union, Russell prévoit un autre projet de loi, qui maintient la suspension de la constitution du Bas-Canada jusqu'en 1842 et qui augmente les pouvoirs du Gouverneur général. Cela dit, avant d'aller de l'avant avec l'Acte d'union, Russell veut que la population coloniale soit consultée. De cette façon, il espère donner plus de poids au projet de loi et garantir qu'il passe les étapes parlementaires sans entraîner la défaite du gouvernement Melbourne.

Les Radicaux s'opposent à la politique coloniale du gouvernement. Les Tories, quant à eux, la critiquent, mais demeurent somme toute conciliants. Ainsi, le plan de Russell prévaut au Parlement britannique sans trop d'accrochages. Au sein du Cabinet ministériel, Russell en profite pour raffermir davantage encore sa mainmise sur les affaires coloniales. Il devient, suite à des pressions sur Melbourne, secrétaire aux Colonies. Howick, exaspéré par la prééminence de Russell, lâche le morceau : il démissionne pour de bon, laissant les coudées franches à son rival. À partir de ce moment, les visées de Russell s'imposent largement dans le processus de décisions politiques autour de l'Acte d'union.

## **CONCLUSION**

Durham, dans le rapport préliminaire qu'il avait envoyé à Londres alors qu'il était encore Gouverneur général, avait dénoncé la lutte nationale qui gangrenait le Bas-

Canada. Dans son rapport final, il avait par la suite proposé d'associer une politique d'assimilation à l'union législative des Canadas. Cela dit, cette recommandation ne s'était pas directement transposée dans la politique coloniale du gouvernement Melbourne. Le mécanisme avait été plus complexe. Bien que certains historiens aient exploré, au-delà de Durham, le rôle d'autres décideurs, aucun n'a relevé à quel point le sort des Canadiens français a été central dans la décision du Cabinet ministériel de finalement opter pour l'union législative des Canadas<sup>341</sup>.

Lorsque Durham revient en Grande-Bretagne, l'antagonisme avec le gouvernement Melbourne est à son comble : les ministres l'accusent d'avoir saboté sa mission et Durham les accuse de l'avoir trahi. La réconciliation apparaît alors tout à fait incertaine. Seulement, grâce à l'intervention d'Ellice, qui se place comme médiateur, un esprit de collaboration finit par primer. La clé de voûte du rapprochement, en définitive, aura été le sort des Canadiens français. Depuis le rapport intérimaire de Durham et particulièrement après le renouvellement de l'insurrection en 1838, chacun des partis adverses avait développé en parallèle la même analyse vis-à-vis des Canadiens français : ceux-ci ne devaient plus exercer une influence politique prépondérante au Bas-Canada. Pour Ellice, il s'agissait d'un terrain d'entente à exploiter : il a attisé le sentiment d'urgence de part et d'autre, il a incité Durham à renoncer à l'union fédérale de l'Amérique du Nord britannique en faveur d'une union plus centralisatrice des Canadas, puis il a poussé le Cabinet ministériel à considérer le rapport Durham dans l'élaboration de sa politique coloniale. Russell, qui s'appuyait sur Ellice et sur Durham, a résolu de favoriser l'union législative des Canadas, face à Howick qui s'accrochait encore à une union fédérale de l'ensemble des colonies britanniques nord-américaines. En plaçant la minorisation des Canadiens français au cœur de son plan, Russell a réussi à faire triompher celui-ci au sein du Cabinet ministériel.

Ainsi, en partant, l'Acte d'union ne peut pas être attribué à la mainmise des tories du Bas-Canada sur Durham, comme le soutient l'historien François Deschamps<sup>342</sup>. De fait, ils ne participent pas du tout aux tractations entre Durham et le gouvernement Melbourne qui, par l'intermédiaire d'Ellice et les manœuvres de Russell, ont abouti à

---

<sup>341</sup> Colthart, « Edward Ellice and the Decision... », p. 113-133; Kinchen, *Lord Russell's Canadian Policy...*, 238 p.

<sup>342</sup> Deschamps, « La jonction du discours radical tory montréalais... », p. 94

cette politique coloniale. Qui plus est, l'Acte d'union ne peut pas, contrairement à l'idée reçue dans l'historiographie, être expliqué par la seule référence au rapport Durham. Une foule de considérations entièrement étrangères à ce document ont pesé dans la balance. Ce constat correspond largement à l'interprétation de l'historien Ged Martin, selon laquelle l'influence de Durham sur l'Acte d'union serait tout à fait nulle<sup>343</sup>. Cela dit, ce chapitre montre qu'il faut relativiser cette perspective. L'influence de Durham est indirecte, certes, mais elle demeure tout de même cruciale : Durham, à tout le moins, a introduit l'idée de minorisation des Canadiens français qui, récupérée par Russell, est devenue la clé de voûte de l'Acte d'union. Il s'agit d'un apport tout à fait déterminant.

Pour le gouvernement Melbourne, l'émergence de Russell comme décideur dominant de la politique coloniale marque la deuxième étape du processus de décisions politiques, c'est-à-dire l'étape décisionnelle. Après des années de tergiversation chez les Whigs, Russell avait finalement déterminé que le règlement de la crise coloniale passerait par l'adoption et la mise en place de l'Acte d'union. Pour s'assurer un plein contrôle sur le déploiement de ses visées, il s'était arrogé le poste de secrétaire aux Colonies. Il restait dorénavant à convaincre la population coloniale du bienfondé de cette perspective, à engager le Parlement britannique à adopter le projet de loi, puis à finalement établir le changement constitutionnel aux Canadas.

---

<sup>343</sup> Martin, *The Durham Report and British Policy...*, 120 p.

## CHAPITRE 3

### SIR CHARLES POULETT THOMSON : LA PRÉÉMINENCE DU HAUT-CANADA

*Yet the Union is ten times more required [in Upper Canada] than [in Lower Canada]. [...] unless there be some great changes, and I know of none that is practicable but the Union, all is up. The state of things seems to me far worse than I expected. The country is split into factions animated with the most deadly hatred to each other. The people have into the habit of talking so much of separation that they begin to believe in it. The constitutional party are as bad or worse than the other in spite of their professions of loyalty. The Finances are more deranged than we believed even in England. The deficit of 75,000£ a year; more than equal to the income. The Public officers nearly one and all proved to be defaulters by an investigation which is now going on. All Public works suspended – and emigration going on fast from the Province – Every man's property worth only half what it was. This is a pretty state of things to deal with, and I do not exaggerate it. [...] if another year goes over without a settlement this Province at least is lost<sup>1</sup>.*

Sir Charles Poulett Thomson

## INTRODUCTION

Dans le chapitre d'un ouvrage qui analyse le développement de l'État canadien au XIX<sup>e</sup> siècle, l'historien Ian Radforth se penche sur les réformes mises en place par Charles Poulett Thomson pendant son administration des Canadas. Il explore la contribution de ce Gouverneur général à ce développement. Il met aussi en lumière, plus spécifiquement, les fondements utilitaristes des démarches de Thomson. Radforth, ce faisant, innove : il dégage un rare espace historiographique où Thomson s'affranchit de

---

<sup>1</sup> C. Poulett Thomson to Lord John Russell, 25 November 1839, Toronto, Private, Paul Knaplund, ed., *Letters from Lord Sydenham, Governor-General of Canada, 1839-1841, to Lord John Russell*, 1<sup>st</sup> ed., 1931, Clifton (New Jersey), Augustus M. Kelley Publishers, 1973, p. 36-38.

Durham. L'historiographie, en effet, les amalgame régulièrement, en retenant essentiellement que Thomson a concrétisé les recommandations du rapport Durham. Or, en examinant ses réformes politiques, financières, économiques et administratives, Radforth évalue l'impact original de Thomson sur le développement des Canadas<sup>2</sup>.

Radforth, bien qu'il se concentre sur les réformes en elles-mêmes, convient qu'elles devaient ultimement servir à réaffirmer les bienfaits de la tutelle impériale. Une façon de contrebalancer, en quelque sorte, la suspension de la constitution du Bas-Canada et le pouvoir quasi despotique du Gouverneur général, qui représentaient encore un embarras pour les Whigs à Londres<sup>3</sup>. Radforth, cela dit, demeure silencieux sur un aspect déterminant: la mission principale de Thomson était d'obtenir l'appui de la population coloniale à l'union législative des Canadas. Toutes ses autres entreprises devaient demeurer subsidiaires à la réalisation de cet objectif. Le Gouverneur général, autrement dit, disposait de la marge de manœuvre nécessaire à la mise en place de réformes, mais uniquement dans la mesure où elles serviraient ses démarches vis-à-vis de l'Acte d'union. Ses ordres étaient clairs. La partie, qui plus est, n'était pas encore gagnée.

Ainsi, au-delà des réformes de Thomson, il y a un autre intervenant à considérer : le gouvernement Melbourne. Or, à ce stade-ci, ses intentions sont précises. L'administration Thomson, en ce sens, se distingue tout à fait de l'administration Durham. En effet, celle-ci était demeurée exploratoire dans ses visées et avait été marquée par un manque de cohésion entre le versant métropolitain et le versant colonial de la politique coloniale. Après la session parlementaire de 1839 en Grande-Bretagne, la situation avait évolué. Russell ne voulait pas répéter un tel scénario. Il avait élaboré un plan; il entendait le mener jusqu'au bout : en devenant secrétaire aux Colonies et en choisissant judicieusement le Gouverneur général, il s'assurerait le plein contrôle sur le déploiement de la politique coloniale.

---

<sup>2</sup> Ian Radforth, « Sydenham and Utilitarian Reform », Allan Greer and Ian Radforth, ed., *Colonial Leviathan. State Formation in Mid-Nineteenth Century Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 1992, p. 65-95.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 71.

Pour Russell, dans cette perspective, Charles Poulett Thomson était un candidat intéressant. D'abord, la mission aux Canadas requérait non pas un militaire, mais un gouverneur « civil »: comme le souligne l'historien Adam Shortt, biographe de Thomson, le Gouverneur général devait révolutionner la politique coloniale et les pratiques constitutionnelles, pour ultimement sauver la vie économique et politique des Canadas. Rien de moins<sup>4</sup>. G. Poulett Scrope, le frère de Thomson, écrit dans la biographie posthume de celui-ci qu'il fallait, pour y parvenir, un homme d'État rompu aux joutes partisans, aux procédures parlementaires et aux intrigues politiques; un homme d'État qui, grâce à son habileté, resterait au-dessus de la mêlée des querelles coloniales<sup>5</sup>. Thomas Clinton Murdoch, secrétaire civil de Thomson, ajoute aussi au portrait les mérites de son expérience d'homme d'affaires et de ses connaissances commerciales<sup>6</sup>. Du reste, comme l'observe l'historien Paul Knaplund, éditeur des lettres de Thomson à Russell durant son administration des Canadas, Thomson était parfaitement au courant des tenants et aboutissants des affaires des Canadas : il faisait parti du Cabinet ministériel depuis 1835 en tant que président de la Chambre de commerce, un comité du Conseil privé qui se penchait sur l'économie et le commerce en Grande-Bretagne et dans l'Empire britannique. Bref, Thomson avait tous les atouts du gouverneur « civil »<sup>7</sup>.

Cela dit, il y a un autre aspect déterminant à considérer : c'est que Thomson assumerait aisément le rôle de champion de Russell aux Canadas. Il lui était, en effet, entièrement dévoué. Au point où Scrope dédie la biographie posthume de son frère à Russell. Il écrit: « For his successful administration of the affairs of Canada, while you presided at the Colonial Office, he was mainly indebted, as he repeatedly declared, to the confidence which you reposed in him, and to your active and cordial co-operation ». Il poursuit avec un éloge qui montre l'attachement de Thomson à Russell, relatant même que les dernières paroles de son frère l'avaient encensé comme étant « 'the noblest man

---

<sup>4</sup> Adam Shortt, *Lord Sydenham*, 1<sup>st</sup> ed. 1908, New York, Oxford University Press, 1926, p. 345.

<sup>5</sup> G. Poulett Scrope, ed., *Memoir of the life of the Right Honourable Charles Lord Sydenham, G.C.B. with a narrative of his administration in Canada*, London, John Murray, 1843, p. 98-99.

<sup>6</sup> Poulett Scrope, ed., *Memoir of the life of the Right Honourable Charles Lord Sydenham...*, p. 132.

<sup>7</sup> Knaplund, ed., *Letters from Lord Sydenham...*, p. 16-17.

he had ever the good fortune to know<sup>8</sup>». Thomson lui-même, dans une lettre à Russell durant son administration des Canadas, se fait apologétique :

With regard to myself, your advice will be always nearly a law to me, and if the circumstances should unhappily arise, I should make almost any sacrifice of feeling or of opinion to conform to it. [...] Whatever success I have been able to obtain here I owe to my perfect reliance upon your friendship and your public character. Without a friend to consult, and obliged to rely entirely on my own judgment on all occasions, I have gone steadily forward with confidence because I have felt throughout that I could rely on your friendship to put the best construction all that I did, and on your firm support and defence as a Minister and my Chief<sup>9</sup>.

Knaplund résume l'affaire en affirmant, quant au succès de Thomson aux Canadas, que « credit must be given to Lord John Russell<sup>10</sup> ».

Pour ce qui est de Russell, qui veille sur le versant métropolitain, il a alors les coudées franches. Melbourne, d'une part, n'interfère guère dans l'administration coloniale<sup>11</sup>. En fait, comme l'écrit l'historien L.G. Mitchell, biographe de Melbourne, chacun des ministres dirigeaient alors leurs ministères « as independent kingdoms<sup>12</sup> ». En 1840, de plus, la crise des Canadas ne se retrouve plus au centre d'attention des autorités politiques britanniques. La révolte de Méhémet Ali, vice-roi d'Égypte, contre la tutelle de l'Empire ottoman, prend le relais, car elle menace de mettre la Grande-Bretagne face à face avec la France, dans une guerre qu'elle n'est pas prête à engager, ni militairement, ni financièrement<sup>13</sup>. Ainsi, Charles Greville, un mémorialiste britannique qui a tenu un journal du règne de Victoria et qui avait largement rapporté les circonstances relatives à la crise des Canadas et à l'administration Durham, se désintéresse complètement de l'affaire après la session parlementaire de 1839. Il ne dit rien de l'Acte d'union qui franchit les étapes parlementaires de mars à juillet 1840. Puis en août, après deux mois de silence dans son journal, il explique que « I had nothing of

<sup>8</sup> Poulett Scrope, ed., *Memoir of the life of the Right Honourable Charles Lord Sydenham...*, p. III-IV.

<sup>9</sup> C. Poulett Thomson to Lord John Russell, 24 November 1840, Private, Knaplund, ed., *Letters from Lord Sydenham...*, p. 103.

<sup>10</sup> Knaplund (ed.), *Letters from Lord Sydenham...*, p. 20.

<sup>11</sup> Ged Martin, « The Elgin-Grey papers 1846-52: a triangular correspondence », *British Journal of Canadian Studies*, vol. 28, no. 1, p. 18.

<sup>12</sup> L.G. Mitchell, *Lord Melbourne. 1779-1848*, Oxford, Oxford University Press, 1997, p. 156-157.

<sup>13</sup> *Ibid.*, p. 200-204.

great interest to note down<sup>14</sup> ». Tout cela pour dire que Russell dirige les Canadas sans réelle pression du côté métropolitain. Du reste, si l'on en croit Greville, Russell domine entièrement le ministère des Colonies: « [he] had never seen the business so well conducted as by John Russell<sup>15</sup> », ajoutant que « his reputation in his office is immense » et que « all his subordinates admit that Colonial affairs never were so well administered<sup>16</sup> ».

En somme, à partir de 1839, l'Acte d'union repose essentiellement sur le tandem Russell-Thomson. Ils représentent et articulent, ensemble, le versant métropolitain et le versant colonial de la politique coloniale du gouvernement Melbourne. Le plan avait été élaboré par Russell; il avait ensuite été adopté par le Cabinet ministériel et approuvé par le Parlement britannique; il incombait dorénavant à ce tandem de le mettre en œuvre jusqu'à sa réalisation complète aux Canadas.

Dans ce chapitre, nous couvrons la période qui va de la nomination de Charles Poulett Thomson comme Gouverneur général des Canadas, en août 1839, jusqu'à la fin de la première session parlementaire du Canada-Uni, en août 1841. D'abord, nous nous penchons sur les balises de l'administration Thomson. Ensuite, nous relatons les démarches de Thomson vis-à-vis du Conseil spécial du Bas-Canada et de la législature du Haut-Canada, qui visent à gagner leur appui à l'Acte d'union. Après, nous rapportons les débats parlementaires en Grande-Bretagne autour du projet de loi. Puis, nous retraçons le travail de Thomson en amont de la proclamation qui unit officiellement les Canadas. Enfin, nous exposons la campagne électorale et la première session parlementaire du Canada-Uni, qui confirment la mise en place irrévocable de l'union législative des Canadas. Quelle portée Russell donne-t-il à sa politique coloniale? Comment Thomson ajuste-t-il les intentions du secrétaire aux Colonies aux attentes de la population coloniale? Quel traitement est réservé à l'Acte d'union durant la session parlementaire de 1840? Comment les groupes politiques coloniaux s'adaptent-ils aux

---

<sup>14</sup> Charles Greville, « August 13 1840 », *A journal of the reign of Queen Victoria from 1837 to 1852*, Vol. 1, London, Longmans, Green and Co., 1885, p. 290.

<sup>15</sup> Greville, « August 18 1840 », *A journal of the reign of Queen Victoria...*, p. 293.

<sup>16</sup> *Ibid.*

démarches du Gouverneur général? Comment, en somme, le Bas-Canada et le Haut-Canada en arrivent-ils à former le Canada-Uni?

## 1. LA MAINMISE DE RUSSELL SUR LES AFFAIRES DES CANADAS : SES IDÉES ET SES DIRECTIVES

### 1.1 La nomination de Charles Poulet Thomson : le champion de Russell

Charles Greville, le mémorialiste, commente l'état du gouvernement Melbourne à l'issue de la session parlementaire de 1839 :

[A] Government miserably weak, dragging on a sickly existence, now endeavouring to curry a little favour with one party, now with another; so unused to stand, and so incapable of standing, on any great principles, that at last they have, or appear to have, none to stand on. Buffeted by their antagonists, and often by their supporters in Parliament, despised by the country at large, clinging to office merely to gratify the Queen, while they are just sufficiently supported in the House of Commons to keep their places, and not enough to carry their measures; for so meagre are their majorities, and so little do the public care for those majorities, or for the Ministers or their measures, that the Lords do not scruple to treat the Ministerial Bills with undisguised contempt<sup>17</sup>.

Le jugement est sévère, mais témoigne de l'instabilité qui prévaut toujours à Westminster. La précarité du gouvernement Melbourne s'était rudement fait sentir, en mai, lorsque le *Jamaica Bill* l'avait conduit à sa démission. La *Bedchamber crisis* qui s'en était suivie avait confirmé l'instabilité de la joute partisane : après le refus de sir Robert Peel de former un gouvernement tory, le retour des Whigs au pouvoir était d'autant plus précaire.

Le court interrègne des Tories, en tout cas, aura été l'occasion pour Russell d'adapter sa politique coloniale à ces circonstances troubles. En juin, il avait résolu que l'Acte d'union, qu'il entendait jusque-là faire voter cette session parlementaire-ci, serait plutôt déposé à la prochaine session. L'opposition issue du Haut-Canada, relayée par John Beverley Robinson et le Family Compact, avait motivé cette démarche, justifiait

---

<sup>17</sup> Greville, « August 15 1839 », *A journal of the reign of Queen Victoria...*, p. 232.

Russell, car il voulait absolument rallier la population coloniale à son plan. Cela dit, il appréhendait surtout, sans toutefois l'expliciter, que les Tories contestent l'Acte d'union à la Chambre des communes comme ils avaient contesté le *Jamaica Bill*. Après tout, dans un cas comme dans l'autre, l'incapacité des Whigs à diriger l'Empire britannique était mis en cause. Ainsi, à ce stade-ci, Russell avait compris que s'il voulait que sa politique coloniale soit adoptée par le Parlement britannique, il devait se montrer accommodant avec les Tories. D'où son changement de tactique : en se contentant de présenter l'union législative des Canadas comme principe directeur et en prétextant une consultation des réfractaires du Haut-Canada, il préserverait l'unanimité des Whigs et des Tories, et il éviterait toute chance de défaite. De fait, le déroulement du reste de la session parlementaire lui a donné raison. La conjoncture partisane à Londres réorientait donc les visées de Russell. Le sort des Canadiens français avait d'abord motivé l'Acte d'union. Dorénavant, pour s'assurer l'appui des Tories au Parlement britannique, il fallait apaiser le Family Compact du Haut-Canada et gagner son adhésion au projet. Le point de mire de l'Acte d'union, à ce stade-ci, avait changé.

C'est dans ce contexte que Russell serre sa poigne sur le règlement de la crise des Canadas en devenant secrétaire aux Colonies. Or, le détour que doit dorénavant prendre l'Acte d'union par les Canadas avant de revenir au Parlement britannique place au premier rang de ses priorités le choix d'un Gouverneur général. Greville, rapportant une discussion à cet égard qu'il a eue avec lord Normanby, écrit que « the appointment of Poulett Thomson was John Russell's doing » et que « he had been bent upon it, and had carried it<sup>18</sup> ». Russell, souligne-t-il, « would thus administer the affairs of the Colony with a Governor of his own choice<sup>19</sup> ». Pour Russell, ainsi, l'enjeu est fondamental; et il jette son dévolu sur Charles Poulett Thomson, alors président de la Chambre de commerce.

Thomson est déjà son complice : lui aussi gardait en tête la défaite liée au *Jamaica Bill*; lui aussi s'inquiétait que l'Acte d'union n'aboutisse à pareil débouché<sup>20</sup>.

<sup>18</sup> Greville, « September 4 1839 », *A journal of the reign of Queen Victoria...*, p. 236.

<sup>19</sup> *Ibid.*

<sup>20</sup> C. Poulett Thomson to Lord John Russell, 28 June 1839, Private, Knaplund, ed., *Letters from Lord Sydenham...*, p. 23-24.

Dès juin, il écrivait à Russell: « My opinion is that if you send out a proper person to Canada with your Bill, he may easily reconcile differences of opinion there upon the details, get a pretty general assent to some such plan as we have proposed, and send you back our amended Bill which you may pass next year<sup>21</sup> »; ce qui correspond exactement à la voie privilégiée par Russell<sup>22</sup>.

Thomson, par ailleurs, se trouve alors à un carrefour de sa carrière publique. Depuis 1836, il envisageait un changement : les longues séances à la Chambre des communes détérioraient sa santé. Or, le remaniement ministériel à l'été 1839, dans la foulée de la défaite du *Jamaica Bill*, lui présente l'opportunité attendue. Deux postes s'offrent à lui : celui qu'il avait longuement convoité de chancelier de l'Échiquier et celui de Gouverneur général des Canadas. La chancellerie, à laquelle il a toujours été attachée, aurait dû le séduire d'emblée. Pourtant, maintenant qu'elle lui est proposée, il hésite. Il approche alors tout juste l'âge de quarante ans, mais la vie politique britannique ne semble plus avoir le même attrait pour lui. Il se dit moins lié à la Chambre des communes et à ses électeurs de Manchester. Il considère que ses qualités oratoires ont décliné; il en devient même nerveux. Les interruptions et les bruits incessants qui prévalent dans la chambre basse l'intimident. Du reste, Thomson souhaite intimement que Peel renverse Melbourne, afin qu'il mette de l'avant des réformes commerciales qui tardent à se concrétiser. Malheureusement, regrette Thomson, Peel n'a pas le courage nécessaire pour assumer la direction du gouvernement. Qu'à cela ne tienne, Thomson anticipe de toute façon la chute du gouvernement Melbourne à la session parlementaire suivante. À tout prendre, il préférerait s'épargner cette disgrâce<sup>23</sup>. « [In] England there is little to be done by me », résume-t-il. Les Canadas, ainsi, se présentent à Thomson comme une sorte de diversion. « 'Tis strange [...] that the office which was once the object of my greatest ambition (the Exchequer) should now be so disagreeable to me that I will give up the Cabinet and Parliament to avoid it », se désillusionne-t-il<sup>24</sup>.

---

<sup>21</sup> *Ibid.*, p. 24.

<sup>22</sup> *Ibid.*

<sup>23</sup> Poulett Scrope, ed., *Memoir of the life of the Right Honourable Charles Lord Sydenham...*, p. 96-102.

<sup>24</sup> *Ibid.*, p. 101.

Thomson s'engage dans les affaires des Canadas en partie par dépit, en partie par calcul. Les Canadas, contrairement à la Grande-Bretagne, lui offrent des opportunités avantageuses pour s'exercer et se mettre à l'épreuve<sup>25</sup>. En outre, il se considère comme l'homme de la situation. « I have a better chance of settling things in Canada than any one they could have found to go<sup>26</sup> », assure-t-il. Cela dit, un autre argument, surtout, le convainc d'embrasser l'aventure impériale : la perspective d'être intégré à la pairie. Il en fait même une condition de sa nomination comme Gouverneur général. Selon Greville, Russell aurait fait pression pour que cette condition soit acceptée. Devant les réticences de Melbourne et des ministres, il aurait même menacé de démissionner<sup>27</sup>. Melbourne, insatisfait par la requête de Thomson, aurait vainement approché lord Clarendon et lord Dumferline en guise d'alternative<sup>28</sup>. Russell, au final, a néanmoins eu gain de cause. Melbourne, cependant, a insisté à son tour sur une condition :

I had some conversation with Thomson this morning upon the subject of Canada [...]. I am unwilling to confer the Peerage merely on account of his undertaking the duty, but if he should undertake it, and bring it to a successful issue, or conduct it so far as to bring it within view of a successful termination, I should consider a Peerage the Instant result and by no means too great a reward for so eminent a service<sup>29</sup>.

L'affaire, ainsi conclue à la fin du mois de juillet, est ensuite entérinée par le Cabinet ministériel. Si Thomson réussissait à obtenir l'appui de la population coloniale à l'Acte d'union, il deviendrait un *lord* : son avenir se liait à celui des Canadas<sup>30</sup>. Avec cette entente, le remaniement ministériel aboutit. Russell, à la mi-août, suggère à Melbourne que Henry Labouchere remplace Thomson comme président de la Chambre de commerce<sup>31</sup>. Le 24 août, Thomson consent en privé au poste de Gouverneur général<sup>32</sup>; le

<sup>25</sup> *Ibid.*, p. 101-102.

<sup>26</sup> *Ibid.*, p. 101.

<sup>27</sup> Greville, « August 24 1840 », *A journal of the reign of Queen Victoria...*, p. 299.

<sup>28</sup> Colborne to Arthur, 4 October 1839, Montreal, Charles R. Sanderson, ed., *The Arthur Papers*. Vol. 2: *Jan 1839 – Mar 1840*, Toronto, University of Toronto Press, 1957, p. 276.

<sup>29</sup> C. Poulett Thomson to Lord John Russell, 26 March 1840, Montreal. Government House, Confidential, Knaplund, ed., *Letters from Lord Sydenham...*, p. 57.

<sup>30</sup> *Ibid.*

<sup>31</sup> Russell to Melbourne, August 16 1839, Rollo Russell, ed., *Early correspondence of Lord John Russell, 1805-40*, London, T. Fisher Unwin, 1913, p. 256.

<sup>32</sup> C. Poulett Thomson to Lord Normanby, 31 August 1839, Whitehall, Knaplund, ed., *Letters from Lord Sydenham...*, p. 26.

27 août, il l'accepte formellement<sup>33</sup>; puis le 6 septembre, il y accède officiellement. Thomson, qui appréhende les effets sur sa santé du climat de l'Amérique du Nord britannique, peut s'accrocher à l'amélioration de son statut social en guise de motivation<sup>34</sup>. Il conclut pourtant sans enthousiasme, quant à son choix, que « [on] the whole I think it is as well as it is<sup>35</sup> ».

L'affaire est donc scellée en septembre. Cela dit, la collaboration de Russell et de Thomson avait déjà été initiée durant l'été. Russell mijotait une façon de garantir l'appui de la population coloniale du Haut-Canada à l'Acte d'union. Il avait élaboré sa tactique avec l'aide de Thomson : à la mi-août, celui-ci, alors encore président de la Chambre de commerce, avait conduit des démarches au sein de son ministère pour ratifier un prêt de 1 500 000 livres au Haut-Canada<sup>36</sup>; le 21 août, le Cabinet ministériel avait consenti à la mesure<sup>37</sup>. Cet argent, officiellement, servirait à amortir les intérêts de la dette publique et à terminer les travaux publics de la colonie, mais officieusement, son objectif fondamental serait tout autre : « This assistance is discretionary on the part of the Governor-General and only to be used in order to obtain the consent of the Provinces to what may be deemed by him a final and satisfactory settlement<sup>38</sup> ». Russell, d'ailleurs, insiste sur la confidentialité du prêt auprès de Thomson : « There is one point of considerable importance, of which you will not find any mention in your Instructions. This letter will however convey to you a sufficient authority upon which to act, so far as the present Cabinet are concerned<sup>39</sup> ». Il met l'accent sur la retenue et la circonspection dont Thomson doit faire preuve : seul l'arrangement définitif des affaires des Canadas, insiste-t-il, peut justifier le recours au prêt<sup>40</sup>.

Grâce à la tactique de Russell, Thomson dispose d'un atout considérable pour l'assister dans sa mission. Si les arguments et les manœuvres du Gouverneur général ne

---

<sup>33</sup> Poulett Scrope, ed., *Memoir of the life of the Right Honourable Charles Lord Sydenham...*, p. 100.

<sup>34</sup> *Ibid.*, p. 98.

<sup>35</sup> *Ibid.*, p. 103.

<sup>36</sup> C. Poulett Thomson to Lord John Russell, 20 August 1839, Whitehall, Private, Knaplund, ed., *Letters from Lord Sydenham...*, p. 25.

<sup>37</sup> Russell Papers, Memorandum 'At a Cabinet Meeting held at Lord Melbourne's on Wednesday the 21<sup>st</sup> of August 1839', Knaplund, ed., *Letters from Lord Sydenham...*, p. 169.

<sup>38</sup> *Ibid.*

<sup>39</sup> Lord John Russell to C. Poulett Thomson, 2 September 1839, Downing Street, Knaplund, ed., *Letters from Lord Sydenham...*, p. 30-31.

<sup>40</sup> *Ibid.*, p. 31.

suffisaient pas à ranger les détracteurs du Haut-Canada sous l'Acte d'union, l'argent constituerait l'incitatif ultime. On entrevoit déjà l'approche délicate avec laquelle Thomson devra jongler : d'une main il devra se montrer ouvert aux doléances des groupes politiques coloniaux vis-à-vis de l'Acte d'union; de l'autre, il devra s'assurer que le plan spécifique de Russell prime malgré tout. Les groupes politiques coloniaux, en ce sens, auront affaire à un Gouverneur général conciliant en apparence, mais en réalité plutôt inflexible et intraitable. L'administration Thomson, à cet égard, promet d'être équivoque, duplice et semé d'intrigues.

## **1.2 Les instructions de Russell : gagner ou imposer l'assentiment de la population coloniale envers l'union législative des Canadas**

Dès le lendemain de la nomination publique de Thomson, Russell commence sa correspondance avec lui : il lui communique ses instructions. Celles-ci consignent la version officielle des visées du secrétaire aux Colonies et elles précisent le cadre au sein duquel le Gouverneur général doit évoluer. Russell est directif; son plan est précis<sup>41</sup>.

Russell reprend pour commencer la trame des événements : après maintes réflexions, l'Acte d'union avait été privilégié comme solution à la crise coloniale; l'intention initiale avait été d'en faire une loi durant la session parlementaire de 1839; mais la contestation issue du Haut-Canada avait contraint le gouvernement à modifier son approche; il fallait dorénavant consulter la population coloniale, gagner son appui et s'adapter à ses doléances. D'où la mission principale de Thomson : « To learn their deliberate wishes, and to obtain their co-operation by frank and unreserved personal intercourse, will therefore be the first and most important of the duties which you will be called upon to perform<sup>42</sup> ». Cela dit, Russell demeure intransigeant: il ne reculera pas sur l'union législative des Canadas. Il ne reculera pas non plus, d'ailleurs, sur le maintien de l'Assemblée législative, du Conseil législatif et du Conseil exécutif; sur l'instauration d'une liste civile permanente; et sur la création d'un système municipal. Tout le reste,

---

<sup>41</sup> Great Britain Colonial Office, *Canada : Correspondence relative to the Affairs of Canada*, Vol. 1: *Command Papers / Great Britain. Parliament*, Downing-street, September 7 1839, Lord John Russell to the Right Hon. C. Poulett Thomson, no. 12, p. 8.

<sup>42</sup> *Ibid.*

par contre, importe moins. En somme, Thomson doit obtenir, moyennant certains ajustements minimes, l'assentiment de la population coloniale à l'Acte d'union<sup>43</sup>.

Comment s'y prendre? Thomson doit d'abord convenir, avec quelques représentants coloniaux de son choix, d'articles à ajouter, à modifier ou à retirer de l'Acte d'union. Une fois cette première étape complétée, il peut alors soumettre cette nouvelle version du projet de loi à la législature du Haut-Canada. Le but, souligne Russell, est d'atténuer le plus possible en amont la controverse dans cette colonie. S'il fallait que Thomson, malgré tout, soit confronté à un borbier, alors il a l'autorisation de dissoudre l'Assemblée législative et d'en appeler à la population elle-même; et si, même après tous ses efforts, il s'avérait que la politique coloniale du gouvernement était tout simplement irréalisable, alors Russell doit de toute urgence être mis au courant. Qui plus est, Thomson doit expliciter les raisons pour lesquelles il rejette l'union législative des Canadas et il doit fournir l'alternative qui lui semble la plus bénéfique. Il s'agit, évidemment, du scénario de dernier recours. Dans tous les cas, le mot d'ordre est la rapidité : Russell veut avoir la version amendée et consensuelle de l'Acte d'union avant le début de la session du Parlement britannique en janvier 1840. Thomson a donc trois mois pour s'exécuter<sup>44</sup>.

Russell prévient ensuite Thomson des enjeux qui compliqueront sa tâche. Parmi eux, le plus délicat est la responsabilité ministérielle. L'Acte d'union, souligne Russell, ne statue pas sur le principe. De fait, elle est résolument rejetée par le gouvernement Melbourne. Cela dit, Thomson doit tout de même assidument veiller à ce que la législature et l'exécutif entretiennent des rapports honnêtes et convenables. Il lui incombe de choisir, tant pour le Conseil exécutif que pour la fonction publique en général, des personnes qui jouissent de la confiance et de l'estime de la population. En ce sens, le Gouverneur général, à défaut d'introduire la responsabilité ministérielle, doit absolument devenir le garant de l'harmonie dans l'administration coloniale. Un autre enjeu important est le maintien de la suspension de la constitution du Bas-Canada, qui demeure un irritant pour la population. Thomson, pour compenser, doit faire bon usage de l'augmentation des pouvoirs du Gouverneur général et du Conseil spécial : il doit

---

<sup>43</sup> *Ibid.*

<sup>44</sup> *Ibid.*, p. 8-9.

restaurer les institutions sociales, par trop malmenée ces dernières années. En outre, Thomson doit prioriser l'établissement d'un système municipal partout dans la colonie. Il s'agit d'un palier indispensable de gouvernement pour l'administration locale, d'autant plus que l'union des Canadas institue une législature à un palier plus élevé<sup>45</sup>.

Russell, ensuite, se penche spécifiquement sur le Haut-Canada. Le point de mire de la politique coloniale, nous l'avons évoqué, s'était déplacé des Canadiens français et du Bas-Canada vers le Haut-Canada. Effectivement, comme le stipule Russell: « [in] any view which can now be taken of the affairs of British North America, it is obvious that those of Upper Canada must occupy a very prominent place<sup>46</sup> ». Russell encourage Thomson à assumer personnellement l'administration du Haut-Canada et même, si nécessaire, à s'installer directement à Toronto. Le fait est que la colonie est en piètre état. La situation financière, notamment, y est catastrophique. Les récents travaux publics, surtout les canaux Welland et Rideau, ont été entrepris sans financement adéquat. Résultat : les infrastructures sont bancales. Leur réparation incessante absorbe l'ensemble des revenus qu'elles génèrent. Il ne reste aucune marge de profit pour rembourser l'emprunt. Les défauts de paiement s'accumulent et conduisent à une augmentation du taux d'intérêt; ce qui, conséquemment, détériore d'autant plus les finances publiques. Le Haut-Canada, en somme, est largement déficitaire; et la situation ne fait que s'empirer. Du reste, la colonie est dans un cul-de-sac. La législature du Haut-Canada, impuissante, a poussé ses problèmes vers le Parlement britannique, en adoptant des mesures qui nécessitent son approbation. Toutefois, hormis une seule d'entre elles, aucune n'a été sanctionnée pour diverses raisons. Il faut corriger le tir : une intervention musclée de Thomson est impérative et urgente au Haut-Canada<sup>47</sup>.

Pour finir, Russell soulève l'importance de faire la promotion du lien impérial. Thomson doit transmettre à la population coloniale l'intention résolue de la reine Victoria de maintenir la connexion entre l'Amérique du Nord britannique et la Grande-Bretagne. L'Empire britannique, insiste Russell, doit réaffirmer sa raison d'être aux Canadas. Bref, toutes les entreprises du Gouverneur général doivent prioritairement

---

<sup>45</sup> *Ibid.*, p. 9-10.

<sup>46</sup> *Ibid.*, p. 10.

<sup>47</sup> *Ibid.*, p. 10-12.

conduire à l'adoption de l'Acte d'union, mais ultimement, le règlement de la crise des Canadas doit mener au renforcement de la tutelle impériale<sup>48</sup>.

### **1.3 Les recommandations de Colborne : la nécessaire prise en considération d'une perspective tory**

Une dépêche subséquente de Russell à Thomson témoigne du souci du secrétaire aux Colonies de se concilier les Tories du Parlement britannique. Russell lui transmet l'avis de Colborne, un Tory notoire, sur la politique coloniale du gouvernement Melbourne. Ses conseils doivent être rigoureusement examinés par Thomson. Au point où ils doivent carrément être considérées comme complémentaires aux instructions mêmes de Russell<sup>49</sup>.

D'emblée, Colborne se réjouit de l'union législative des Canadas et de l'augmentation des pouvoirs du Gouverneur général et du Conseil spécial. La population britannique du Bas-Canada, incontestablement, est ravie par l'Acte d'union, elle qui la réclame depuis si longtemps; les Canadiens français, quant à eux, n'y sont plus aussi adverses qu'ils ne l'ont été, certains y étant même favorables; puis au Haut-Canada, malgré la division dans l'opinion publique, au final, une majorité se rangera certainement derrière la mesure. Colborne, en somme, approuve la politique coloniale du gouvernement Melbourne et est confiant qu'elle sera acceptée par la population coloniale des Canadas<sup>50</sup>.

Cela dit, précise Colborne, il y a des ajustements à faire. D'abord, certaines clauses du projet de loi semblent n'avoir été intégrées qu'en vue de concilier les groupes politiques coloniaux plus hostiles aux institutions britanniques, nommément les Canadiens français et les Réformistes du Haut-Canada; comme si la menace venait surtout d'eux. Or, Colborne est davantage préoccupé par l'opposition de ceux qui,

---

<sup>48</sup> *Ibid.*, p. 12.

<sup>49</sup> Great Britain Colonial Office, *Canada : Correspondence relative to the Affairs of Canada*, Vol. 1..., Downing-street, September 10 1839, Lord John Russell to the Right Hon. C. Poulett Thomson, no. 13, p. 12.

<sup>50</sup> Great Britain Colonial Office, *Canada : Correspondence relative to the Affairs of Canada*, Vol. 1..., Government House, Montreal, 28<sup>th</sup> July 1839, Sir John Colborne to the Marquis of Normanby, no. 17, p. 92.

fidèles à la Couronne britannique, demeurent toutefois attachés à l'Acte constitutionnel de 1791, nommément le Family Compact. Ainsi, il retirerait ces clauses litigieuses, et éviterait d'inclure dans le projet de loi tout autre changement constitutionnel que l'union législative des Canadas. Du reste, il se méfie des idées démocratiques telles que la responsabilité ministérielle et le système municipal : s'y plier serait non seulement vain, mais foncièrement néfaste<sup>51</sup>.

Ensuite, Colborne considère que le découpage électoral inclus dans le projet de loi est exagéré : celui-ci prévoit que les Canadas soient divisés en quatre districts plus un district central pour la législature, ces cinq districts étant eux-mêmes divisés en neuf autres districts. Colborne propose des modifications plus minimes, mais toutes aussi efficaces. Au fond, il garderait l'essentiel des circonscriptions actuelles, mais apporterait quelques changements par-ci par-là. Ceux-ci assureraient une représentation égale au Haut-Canada et au Bas-Canada, chacun envoyant 42 députés à l'Assemblée législative, et garantiraient que le quart des députés du Bas-Canada seraient issus de la population britannique. De cette façon, 52 députés sur 84 représenteraient des intérêts britanniques; ce qui est tout à fait équitable, considérant que sur une population de 700 000 au Bas-Canada, la population britannique compte pour 180 000 et les Canadiens français pour 520 000. D'ailleurs, Colborne appliquerait le même principe d'égalité de représentation pour le Conseil législatif : 25 membres proviendraient du Haut-Canada et 25 autres du Bas-Canada. De plus, il retirerait, inflexible, la clause selon laquelle ceux-ci peuvent être démis périodiquement, c'est-à-dire qu'il maintiendrait leur nomination à vie, et il ajouterait la valeur de la propriété foncière comme critère de sélection<sup>52</sup>.

Colborne, en somme, cautionne l'Acte d'union. Seulement, il ne l'investit pas tout à fait de la même façon que Russell. Russell mettrait fin à la nomination à vie des membres du Conseil législatif; Colborne la maintiendrait intacte. Russell créerait un système municipal en parallèle de l'union législative des Canadas; Colborne, plus rébarbatif, voudrait dissocier ces deux mesures, quitte à laisser la nouvelle colonie unie

---

<sup>51</sup> Great Britain Colonial Office, *Canada : Correspondence relative to the Affairs of Canada*. Vol. 1..., Government House, Montreal, August 19<sup>th</sup> 1839, Sir John Colborne to the Marquis of Normanby, no. 18, p. 94-95.

<sup>52</sup> *Ibid.*

en décider elle-même. D'ailleurs, leur conception du rôle des municipalités diffère totalement : pour Russell, il s'agit d'administration locale et de décentralisation du pouvoir; pour Colborne, il s'agit plutôt d'un appareil administratif au service de la législature centrale. Tous deux, néanmoins, s'entendent sur un aspect : le Haut-Canada et le Bas-Canada doivent être également représentés à l'Assemblée législative.

Russell, en envoyant les suggestions de Colborne à Thomson, anticipe judicieusement la suite des événements. L'écart entre Russell et Colborne, à l'image de celui entre les Whigs et les Tories, demeure somme toute minime. Cela dit, Russell veut éviter que les quelques enjeux litigieux qui les divisent ne deviennent des points d'achoppement lors de la session parlementaire de 1840. En enjoignant à Thomson de se fier sur les recommandations de Colborne, tout comme en l'enjoignant de se rallier le Family Compact au Haut-Canada, Russell travaille en amont à s'assurer la collaboration des Tories au Parlement britannique. Le gouvernement Melbourne, selon lui, en dépend entièrement.

#### **1.4 L'apport au processus de décisions politiques**

Russell, en tant que secrétaire aux Colonies, assume le déploiement de la politique coloniale du gouvernement Melbourne. Pour en garantir le versant colonial, il importe que Russell choisisse un Gouverneur général qui agira comme son champion aux Canadas. Il jette son dévolu sur sir Charles Poulett Thomson, jusqu'alors ministre en tant que président de la Chambre de commerce, qui lui est dévoué et qui voit du même œil que lui le règlement de la crise coloniale. Thomson s'engage dans cette mission en partie par dépit face à la vie politique britannique, en partie par calcul, car son succès lui ouvrirait les portes de la pairie.

Le sort des Canadiens français avait d'abord motivé l'Acte d'union, mais l'apaisement de la population du Haut-Canada est devenu le nouveau point de mire. L'appui du Family Compact, selon Russell, se transposerait au Parlement britannique par l'appui des Tories, essentiel à la sanction royale du projet de loi et à la pérennité du gouvernement Melbourne. Ce but doit orienter les démarches de Thomson. Un prêt de

1 500 000 livres a d'ailleurs été autorisé par le Cabinet ministériel : officiellement, pour amortir les intérêts de la dette publique et pour terminer les travaux publics du Haut-Canada, mais officieusement pour gagner le soutien de la population de la colonie par l'argent si les manœuvres de Thomson devaient échouer. Ainsi, bien que les instructions au Gouverneur général exposent une campagne de consultation de la population coloniale, en fait, Thomson doit, s'il le faut, contraindre l'opinion publique pour la rendre favorable à l'union législative des Canadas. Au fond, seules certaines clauses moins englobantes sont véritablement ouvertes à la discussion.

Dans la perspective de satisfaire les Tories, Russell partage avec Thomson les recommandations quant à l'Acte d'union de sir John Colborne, Gouverneur général par intérim et Tory notoire, afin qu'il les considère et les intègre à sa version amendée du projet de loi. Son intervention est déterminante. En outre, plutôt que le découpage en cinq districts prévu par Russell, il propose plus simplement que chacun des Canadas envoie 42 députés à la législature, tout en assurant encore une majorité aux représentants de la population britannique sur ceux des Canadiens français. À ce stade-ci, le processus de décisions politiques autour de l'Acte d'union est encore influencé par des intervenants tels que Colborne, mais dans l'ensemble, il demeure sous le contrôle exclusif de Russell et de Thomson

## **2. L'ADMINISTRATION THOMSON : L'IMPOSITION DISCRÈTE DE LA POLITIQUE COLONIALE DU GOUVERNEMENT MELBOURNE**

### **2.1 Le départ de Thomson : la course contre la montre**

Thomson, alors que Russell lui communique ses premières dépêches, reçoit une lettre de Durham qui lui donne sa bénédiction. Après l'avoir remercié pour ses bons mots, il lui dit que « I shall be most anxious to avail myself of your advice »<sup>53</sup>. « A

---

<sup>53</sup> Bibliothèque et Archives Canada, fonds John George Lambton, 1<sup>st</sup> Earl of Durham, MG24A27, vol. 28, bobine C-1857, September 3 1839, South Adley St., C. Poulett Thomson to Durham, p. 396.

couple of hours conversation with you will be invaluable to me<sup>54</sup> », insiste-t-il quelques jours après. Quels conseils Durham réservait-il pour Thomson? Les propos échangés demeurent inconnus. Si l'on se fie au commentaire de lady Durham, cependant, la rencontre s'est déroulée dans la bonne entente<sup>55</sup>.

Thomson, sous les auspices bienfaiteurs de Durham, quitte la Grande-Bretagne le 13 septembre. Le 17 octobre, il débarque à Québec, puis le 19, il assume par proclamation l'administration coloniale<sup>56</sup>. Dans son discours, il évoque ses intentions générales vis-à-vis des Canadas, en demeurant toutefois silencieux sur l'Acte d'union. Il se livre, en somme, à une déclaration bien sentie, au demeurant superficielle et consensuelle<sup>57</sup>. Son accueil, cela dit, semble le mettre en confiance. Il estime que « [my] reception has been particularly good, especially from the merchants » et que « the feeling here towards myself is certainly good<sup>58</sup> ». Ses discussions avec Colborne, par contre, lui font pressentir que le Haut-Canada serait une autre paire de manches<sup>59</sup>. Toujours est-il que le 23 octobre, Thomson arrive à Montréal<sup>60</sup>. Il est accompagné du juge en chef du Bas-Canada, James Stuart, aussi président du Conseil spécial, qui doit l'assister dans ses démarches. La colonie, assure-t-il à Russell, est paisible, mais il ne se leurre pas: les Canadiens français ne restent calmes que parce qu'ils voient bien leur faiblesse devant les pouvoirs du Gouverneur général et du Conseil spécial. Si cette contrainte ne pesait pas sur eux, ils fomenteraient encore une insubordination<sup>61</sup>. Quant

---

<sup>54</sup> BAC, MG24A27, vol. 28, bobine C-1857, September 7 1839, South Adley St., C. Poulett Thomson to Durham, p. 397.

<sup>55</sup> Louise Elizabeth Grey, Lady Durham, *Lady Durham's Journal, Canada*, Quebec, Literary and Historical Society of Quebec, 1915, p. 60-61.

<sup>56</sup> Great Britain Colonial Office, *Canada : Correspondence relative to the Affairs of Canada*, Vol. 1..., Quebec, October 19 1839, Right Hon. C. Poulett Thomson to Lord John Russell, no. 28, p. 171.

<sup>57</sup> *Ibid.*, Enclosure 1 in no. 28, p. 171.

<sup>58</sup> C. Poulett Thomson to Lord John Russell, 22 October 1839, Quebec, Knaplund, ed., *Letters from Lord Sydenham...*, p. 33.

<sup>59</sup> *Ibid.*, p. 34.

<sup>60</sup> Great Britain Colonial Office, *Canada : Correspondence relative to the Affairs of Canada*, Vol. 1..., Government House, Montreal, October 31 1839, Right Hon. C. Poulett Thomson to Lord John Russell, no. 30, p. 174.

<sup>61</sup> C. Poulett Thomson to Lord John Russell, 22 October 1839, Quebec, Knaplund, ed., *Letters from Lord Sydenham...*, p. 35.

au Haut-Canada : ses conversations avec sir George Arthur l'ont convaincu qu'il n'y aurait aucun trouble séditieux d'envergure<sup>62</sup>.

Thomson, qui doit respecter l'échéancier imposé par Russell, se met rapidement à l'ouvrage. Le temps file déjà; et il ne peut se permettre aucun délai. Il va immédiatement convenir avec Stuart et le Conseil spécial des modalités de l'Acte d'union. Puis il va se déplacer aussitôt vers le Haut-Canada, où sa présence est davantage requise<sup>63</sup>. Il a déjà enjoint à Arthur de convoquer la législature du Haut-Canada pour l'ouverture de la session parlementaire le 3 décembre<sup>64</sup>. Thomson se sent fébrile dans cette précipitation. Il se conforte en se répétant que la vaste majorité « of the intelligent of all parties » du Haut-Canada désire l'union législative des Canadas<sup>65</sup>, et en stipulant, non sans humour, que les groupes politiques coloniaux ne sauraient être plus déraisonnables que les Radicaux et les ultra-Tories de Londres. Cependant, la réalité n'est jamais loin: « I have indeed an arduous task before me, and very little time to do it in; for I suppose I shall be pulled to pieces if I do not get a settlement 'ready for the opening'<sup>66</sup> ». Bref, malgré ses appréhensions, Thomson doit aller de l'avant dans son programme : en terminer avec le Bas-Canada aussi expéditivement que possible pour s'attaquer sans tarder au Haut-Canada. Les semaines sont comptées.

## 2.2 Le Conseil spécial du Bas-Canada : la victoire facile de Thomson

Thomson convoque le Conseil spécial du Bas-Canada le 11 novembre. Il adopte tout de suite deux décrets : un sur la prolongation de la suspension de l'Habeas Corpus

---

<sup>62</sup> Great Britain Colonial Office, *Canada : Correspondence relative to the Affairs of Canada*, Vol. 1..., Government House, Montreal, October 31 1839, Right Hon. C. Poulett Thomson to Lord John Russell, no. 30, p. 174-175.

<sup>63</sup> Great Britain Colonial Office, *Canada : Correspondence relative to the Affairs of Canada*, Vol. 1..., Government House, Montreal, November 1 1839, Right Hon. C. Poulett Thomson to Lord John Russell, no. 31, p. 175-176.

<sup>64</sup> Great Britain Colonial Office, *Canada : Correspondence relative to the Affairs of Canada*, Vol. 1..., Government House, Montreal, October 31 1839, Right Hon. C. Poulett Thomson to Lord John Russell, no. 30, p. 174-175.

<sup>65</sup> Great Britain Colonial Office, *Canada : Correspondence relative to the Affairs of Canada*, Vol. 1..., Government House, Montreal, November 1 1839, Right Hon. C. Poulett Thomson to Lord John Russell, no. 31, p. 175-176.

<sup>66</sup> Poulett Scrope, ed., *Memoir of the life of the Right Honourable Charles Lord Sydenham...*, p. 147.

et un autre sur la saisie d'armes<sup>67</sup>. Puis il soumet l'Acte d'union à l'attention des membres. Thomson avait fait le pari de garder la composition du Conseil spécial intacte pour parer à la critique d'une manipulation indue<sup>68</sup>. L'approche s'avère concluante : en trois jours l'affaire est réglée. Les membres du Conseil spécial sont pratiquement unanimement favorables à la politique coloniale du gouvernement Melbourne. Seul John Neilson, qui est pour le maintien de l'Acte constitutionnel de 1791, s'y oppose systématiquement<sup>69</sup>.

Comme de fait, James Stuart, qui signe l'adresse issue de cette courte session du Conseil spécial, consent sans réserve à l'union législative des Canadas : cette mesure est essentielle au bien-être et la paix de la colonie. Puis, il expose deux résolutions : qu'une liste civile soit garantie pour maintenir l'indépendance des juges et pour soutenir le Conseil exécutif dans l'exercice de ses fonctions; et que la dette du Haut-Canada soit transférée à la nouvelle colonie unie. S'il fallait, du reste, que d'autres changements soient envisagés, il s'en remet entièrement au Parlement britannique<sup>70</sup>. Le Conseil spécial, ainsi, endosse tout à fait les visées de Thomson et se montre, au demeurant, très collaboratif<sup>71</sup>.

Thomson ressort de ces rencontres convaincu par la nécessité d'une adoption rapide de l'Acte d'union par le Parlement britannique. La suspension de la constitution pèse de plus en plus lourdement sur la population coloniale, tant canadienne-française que britannique : « all parties there are dead-sick of the present state of things, and desire a return to Constitutional Government<sup>72</sup> ». Bien sûr, les opinions sur la marche à suivre ne sont pas consensuelles : certains maintiendraient intégralement l'Acte constitutionnel de 1791; d'autres excluraient l'ensemble des Canadiens français de la vie politique; et d'autres encore séparerait la colonie de façon à ce que les Canadiens français soient

---

<sup>67</sup> Great Britain Colonial Office, *Canada : Correspondence relative to the Affairs of Canada*, Vol. 1..., Government House, Montreal, November 16 1839, Right Hon. C. Poulett Thomson to Lord John Russell, no. 32, p. 177.

<sup>68</sup> Great Britain Colonial Office, *Canada : Correspondence relative to the Affairs of Canada*, Vol. 1..., Government House, Montreal, November 18 1839, Right Hon. C. Poulett Thomson to Lord John Russell, no. 33, p. 179.

<sup>69</sup> *Ibid.*, Enclosure 3 in no. 33, p. 184.

<sup>70</sup> *Ibid.*, Enclosure 1 in no. 33, p. 180-181.

<sup>71</sup> *Ibid.*, Enclosure 3 in no. 33, p. 182.

<sup>72</sup> Poulett Scrope, ed., *Memoir of the life of the Right Honourable Charles Lord Sydenham...*, p. 148.

soumis à un régime despotique et que la population britannique jouisse de la liberté politique. Tous, cela dit, souhaitent impatientement un changement et nul n'offre d'alternative réelle à l'Acte d'union. Tous calculent, du reste, que l'union législative des Canadas les rapprochera de leurs ambitions respectives<sup>73</sup>. Quelques manœuvres auront suffi, rapporte Thomson, pour que l'Acte d'union, « the middle opinion<sup>74</sup> », apparaisse comme le terrain d'entente entre les factions adverses du Conseil spécial.

« In short, the unanimity is wonderful », conclut Thomson quant au Bas-Canada<sup>75</sup>. Au-delà du Conseil spécial, tant le *Canadien* que le *Montreal Herald*, dont les lignes éditoriales sont radicalement opposées, se rejoignent désormais sur l'opportunité de l'union législative des Canadas, s'emballe-t-il. Il s'étonne de la rapidité avec laquelle il a sécurisé cet assentiment pour l'Acte d'union<sup>76</sup>. Cela dit, c'est le sentiment du devoir accompli qui prime: « So far then, as the Lower Province is concerned, I look upon the matter of Union as over with<sup>77</sup> ».

### 2.3 La législature du Haut-Canada : le point de mire de l'Acte d'union

Après son succès au Bas-Canada, Thomson doit répliquer sa démarche au Haut-Canada. Le 22 novembre, il assume le gouvernement de la colonie. « This one, I am afraid will be a different case<sup>78</sup> », s'inquiète-t-il. Rien ne va plus dans la colonie. Thomson, dès ses premières observations, est convaincu que l'union législative des Canadas servira davantage le Haut-Canada que le Bas-Canada<sup>79</sup>. Le système administratif est d'une médiocrité telle qu'il est étonnant qu'il ait pu résister si

<sup>73</sup> Great Britain Colonial Office, *Canada : Correspondence relative to the Affairs of Canada*, Vol. 1.... Government House, Montreal, November 18 1839, Right Hon. C. Poulett Thomson to Lord John Russell, no. 33, p. 179.

<sup>74</sup> Poulett Scrope, ed., *Memoir of the life of the Right Honourable Charles Lord Sydenham...*, p. 148.

<sup>75</sup> *Ibid.*, p. 149.

<sup>76</sup> *Ibid.*, p. 148-149.

<sup>77</sup> C. Poulett Thomson to Lord John Russell, 25 November 1839, Toronto, Private, Knaplund, ed., *Letters from Lord Sydenham...*, p. 36.

<sup>78</sup> *Ibid.*

<sup>79</sup> *Ibid.*, p. 36-37.

longtemps<sup>80</sup>. L'exécutif, en outre, ne dispose d'aucun appui dans l'Assemblée législative :

Think of a House in which half the members hold places, yet in which the Government does not command a single vote; in which the placemen generally vote against the Executive; and where there is no one to defend the Government when attacked, or to state the opinion or views of the Governor! How, with a popular Assembly, Government is to be conducted under such circumstances, is a riddle to me<sup>81</sup>.

Thomson se sent isolé: « I do not find here one man even in whom to confide or who can be of any assistance<sup>82</sup> ». D'un côté, il réproue les Réformistes du Haut-Canada pour leur attachement aux institutions et aux idéaux républicains. De l'autre, il ne peut pas supporter le Family Compact. Il comprend dorénavant pourquoi, face à cette clique, une partie de la population se rallie derrière la responsabilité ministérielle<sup>83</sup>.

Le Gouverneur général limite ses ambitions. Il espère gagner l'adhésion de la législature aux résolutions acceptées par le Conseil spécial, sans plus. Il craint, s'il devait se mêler des détails de l'Acte d'union, de n'aggraver inutilement la discorde au Haut-Canada<sup>84</sup>. Thomson, en tout cas, est persuadé: l'union législative des Canadas offre la seule opportunité, pour le Haut-Canada, de mettre fin à ce déchirement entre factions, d'éliminer cet *abominable* système administratif, et de redresser les finances publiques. Il va plus loin encore: si le Haut-Canada refuse une telle union, c'en est fini de cette colonie: « From all that I can hear or see, I would not give a year's purchase for our hold of it<sup>85</sup> ». Thomson se montre hésitant. Il doute de sa capacité à réussir sa mission au Haut-Canada. Chose certaine, selon lui, « it is the last and only chance<sup>86</sup> ».

---

<sup>80</sup> Poulett Scrope, ed., *Memoir of the life of the Right Honourable Charles Lord Sydenham...*, p. 149.

<sup>81</sup> *Ibid.*, p. 150.

<sup>82</sup> C. Poulett Thomson to Lord John Russell, 25 November 1839, Toronto, Private, Knaplund, ed., *Letters from Lord Sydenham...*, p. 37.

<sup>83</sup> Poulett Scrope, ed., *Memoir of the life of the Right Honourable Charles Lord Sydenham...*, p. 149-150.

<sup>84</sup> C. Poulett Thomson to Lord John Russell, 25 November 1839, Toronto, Private, Knaplund, ed., *Letters from Lord Sydenham...*, p. 37.

<sup>85</sup> Poulett Scrope, ed., *Memoir of the life of the Right Honourable Charles Lord Sydenham...*, p. 150.

<sup>86</sup> *Ibid.*, p. 151.

*George Arthur et le cri de ralliement de la responsabilité ministérielle*

Depuis des mois déjà, le Lieutenant-gouverneur du Haut-Canada, sir George Arthur, sonnait l'alarme. Cela dit, pour lui, la source de tous les maux de la colonie, c'étaient les Réformistes. N'étaient-ils pas, après tout, les principaux responsables de la rébellion qu'il avait dû endiguer? Malgré leur défaite, souligne Arthur, leurs activités étaient animées par des sentiments séditeux. Qui plus est, le rapport Durham leur a donné un second souffle : « [we] have been plagued exceedingly in Upper Canada by what are called 'Durham Meetings' for responsible Govt<sup>87</sup> », se lamente-t-il. Arthur, en fait, comme Francis Bond Head et tant d'autres avant lui, endosse entièrement les vues du Family Compact dans son administration coloniale.

Arthur rapporte à Normanby, alors secrétaire aux Colonies, l'adresse issue d'un *Durham Meeting* à Hamilton, à la fin du mois de juillet<sup>88</sup>. Les mots d'Allan McDonnell, qui préside la réunion, laissent paraître l'énervement : la colonie est trop instable; l'Assemblée législative ne représente pas les intérêts de la population; et l'administration coloniale, plus généralement, n'inspire aucune confiance. En fait, contrairement à l'idée reçue, la grande majorité de la population du Haut-Canada est favorable aux recommandations de Durham : à l'union législative des Canadas, certainement, mais à la responsabilité ministérielle, surtout, qui a la capacité de régler tous ces problèmes tout en gardant intact le lien impérial. McDonnell mise tout sur cette perception : il annonce que tous les participants du *Durham Meeting* s'engagent à soutenir exclusivement des candidats qui appuient les recommandations de Durham lors des élections suivantes. Qu'Arthur procède avec la dissolution de la législature et qu'il en appelle à la population pour connaître l'opinion publique; on saura alors où elle se tient vraiment sur ces enjeux<sup>89</sup>. La réplique d'Arthur est catégorique : il refuse de céder à la requête de McDonnell et condamne l'enthousiasme de l'assemblée populaire pour la responsabilité

<sup>87</sup> Arthur to Sir R. W. Gardner, 17 September 1839, Toronto, Govt. House, Private, Sanderson, ed., *The Arthur Papers*. Vol. 2: *Jan 1839 – Mar 1840*, p. 266.

<sup>88</sup> Great Britain Colonial Office, *Canada: Correspondence relative to the Affairs of Canada*, Vol. 2: *Command Papers / Great Britain. Parliament*, Government House, Toronto, August 27 1839, Sir George Arthur to the Marquis of Normanby, no. 39, p. 180.

<sup>89</sup> *Ibid.*, Enclosure 2 in no. 39, p. 181.

ministérielle<sup>90</sup>. Le ton d'Arthur, à l'issue de cet épisode, est alarmiste : « The expectation of further commotion, both within and from without still gains ground. There is an anxious, restless foreboding, difficult to define, pervading the community, of a coming storm [...]»<sup>91</sup>.

En septembre, comme de fait, les *Durham Meetings* se multiplient. Arthur envisage la possibilité d'une insurrection. Certaines rumeurs lui font même craindre une invasion : des milliers d'individus, semblerait-il, pourraient traverser la frontière pour prêter main forte aux rebelles<sup>92</sup>. « All the wicked heads on both sides [of the frontier] are constantly at work, plotting mischief<sup>93</sup> », s'énerve-t-il. Puis il ajoute, d'autant plus exaspéré, que « many inconsiderate persons, by the course they are now pursuing at the 'Responsible Government' Meetings, promote the designs of the most criminal characters<sup>94</sup> ». La responsabilité ministérielle est dorénavant sur toutes les bouches; sur celles des Réformistes, évidemment, mais aussi sur celles du Family Compact qui voit bien que l'on veut lui couper l'herbe sous le pied<sup>95</sup>. Arthur ne comprend pas le jeu du gouvernement Melbourne : celui-ci avantagerait les Réformistes, alors que la stabilité du Haut-Canada dépend entièrement de la prépondérance du Family Compact? Ne comprend-il pas que c'est la recette toute indiquée pour perdre définitivement la colonie<sup>96</sup>? Arthur, fataliste, écrit à Colborne que « [the] loss of this fine and fair Province will be a sad blow indeed upon Old England. A Merciful God will, I hope avert it<sup>97</sup> ».

---

<sup>90</sup> *Ibid.*, Enclosure 3 in no. 39, p. 182-183.

<sup>91</sup> Great Britain Colonial Office, *Canada : Correspondence relative to the Affairs of Canada*, Vol. 2..., Government House, Toronto, August 27 1839, Sir George Arthur to the Marquis of Normanby, no. 39, p. 180.

<sup>92</sup> Great Britain Colonial Office, *Canada : Correspondence relative to the Affairs of Canada*, Vol. 2..., Government House, Toronto, September 17 1839, Sir George Arthur to the Marquis of Normanby, no. 41, p. 185.

<sup>93</sup> Great Britain Colonial Office, *Canada : Correspondence relative to the Affairs of Canada*, Vol. 2..., Government House, Toronto, September 27 1839, Sir George Arthur to the Marquis of Normanby, no. 43, p. 189.

<sup>94</sup> *Ibid.*

<sup>95</sup> *Ibid.*, p. 189-190.

<sup>96</sup> Arthur to Colborne, 3 October 1839, Prescott, Private, Sanderson, ed., *The Arthur Papers*. Vol. 2: *Jan 1839 – Mar 1840*, p. 275.

<sup>97</sup> Arthur to Colborne, 29 September 1839, Toronto, Private, Sanderson, ed., *The Arthur Papers*. Vol. 2: *Jan 1839 – Mar 1840*, p. 272.

Peu après, Arthur prévient Russell des machinations des Réformistes. Ils vont certainement approuver l'Acte d'union, mais qu'il demeure sur ses gardes : leur intention est de s'unir aux Canadiens français dans la nouvelle législature pour précipiter la séparation de la colonie<sup>98</sup>. En fait, l'union législative des Canadas n'est qu'un instrument, à leurs yeux, pour s'arroger la responsabilité ministérielle. Comme le dévoile une lettre adressée au Réformiste Francis Hincks, qu'Arthur a interceptée : « A Union, without Responsible Govt wd be nothing worth<sup>99</sup> ». Russell ne voit-il pas les graves conséquences que sa politique coloniale pourrait entraîner? Ne lui apparaît-il pas suspicieux que des rebelles s'en réjouissent? Arthur enjoint à Russell d'avancer avec précaution dans ce dossier s'il veut éviter de tomber dans le guet-apens<sup>100</sup>.

Arthur se méfie de Russell. Il appréhende, de plus, l'arrivée de Thomson au Haut-Canada. Après tout, la première dépêche officielle du secrétaire aux Colonies lui indiquait que le nouveau Gouverneur général assumerait exceptionnellement l'administration du Haut-Canada. Arthur s'explique mal pourquoi son autorité est ainsi minée. Visiblement, Thomson est le dépositaire du programme officiel du gouvernement Melbourne; et Arthur n'est pas dans le coup<sup>101</sup>. Colborne, à bord du *Pique* qui a transporté Thomson et qui doit le ramener en Grande-Bretagne, lui confirme son pressentiment. Le Gouverneur général est investi d'une mission: « [the] Union I find is to be accomplished through his management<sup>102</sup> ». La politique coloniale de Russell, au grand regret d'Arthur, suivait son cours. Dans une lettre confidentielle à Thomson, écrite un mois avant son arrivée au Haut-Canada, Arthur insiste sur l'incohérence de l'affaire : l'année précédente, l'union législative des Canadas avait été résolument refusée par le secrétaire aux Colonies; Durham lui-même avait signifié qu'elle entraînerait la ruine du Haut-Canada; or, voilà qu'elle constituait la pierre angulaire du règlement de la crise

<sup>98</sup> Arthur to Russell, 18 October 1839, Toronto, Government House, no. 203, Sanderson, ed., *The Arthur Papers*. Vol. 2: *Jan 1839 – Mar 1840*, p. 288.

<sup>99</sup> Arthur to Colborne, 30 September 1839, Toronto, Private, Sanderson, ed., *The Arthur Papers*. Vol. 2: *Jan 1839 – Mar 1840*, p. 272.

<sup>100</sup> Arthur to Russell, 18 October 1839, Toronto, Government House, no. 203, Sanderson, ed., *The Arthur Papers*. Vol. 2: *Jan 1839 – Mar 1840*, p. 289.

<sup>101</sup> Arthur to Lord Fitzroy, 18 October 1839, Toronto, Govt House, Private, Sanderson, ed., *The Arthur Papers*. Vol. 2: *Jan 1839 – Mar 1840*, p. 290-291.

<sup>102</sup> Colborne to Arthur, 23 October 1839, *Pique*, Private, Sanderson, ed., *The Arthur Papers*. Vol. 2: *Jan 1839 – Mar 1840*, p. 295.

coloniale<sup>103</sup>. Arthur, à un correspondant tory à Londres, écrit qu'il n'est pas dupe. Les démarches de Russell et de Thomson avec l'Acte d'union cachent un projet inavoué : la prépondérance des Réformiste sur la vie politique coloniale. « Heaven knows, a crisis must be approaching! And if Canada be reserved, it will be only by the Bayonet<sup>104</sup> », anticipe-t-il.

*Les instructions de Russell sur la responsabilité ministérielle*

Russell n'est pas ébranlé par les critiques d'Arthur. Cela dit, il prend acte de la place qu'occupe la responsabilité ministérielle au Haut-Canada. Dans ses instructions, il avait déjà avisé Thomson qu'il devrait garantir l'harmonie entre le législatif et l'exécutif, sans toutefois consentir à la responsabilité ministérielle. Dans deux dépêches confidentielles, il précise davantage ses intentions afin que Thomson soit mieux outillé pour faire face à cet enjeu au Haut-Canada.

Pour Russell, il est clair que la responsabilité ministérielle est devenue un véritable fourre-tout conceptuel : « [It's] very vagueness is a source of delusion, and if at all encouraged, would prove the cause of embarrassment and danger<sup>105</sup> ». Il revient sur ses objections et explique une énième fois la raison pour laquelle ce principe constitutionnel ne peut tout simplement pas s'appliquer dans une colonie :

The power for which a minister is responsible in England, is not his own power, but the power of the Crown, of which he is for the time the organ. It is obvious that the executive councillor of a colony is in a situation totally different. The Governor, under whom he serves, receives his orders from the Crown of England. But can the colonial council be the advisers of the Crown of England? Evidently not, for the Crown has other advisers, for the same functions, and with superior authority<sup>106</sup>.

Si le gouverneur cesse d'obéir aux ordres de la Couronne et se range plutôt sous les décisions de l'exécutif de la colonie, alors il cesse d'être un subordonné et devient un

<sup>103</sup> Arthur to Thomson, 9 November 1839, Toronto, Government House, Confidential, Sanderson, ed., *The Arthur Papers*. Vol. 2: *Jan 1839 – Mar 1840*, p. 300-303.

<sup>104</sup> Arthur to Lord Fitzroy, 11 November 1839, Toronto, Govt House, Private, Sanderson, ed., *The Arthur Papers*. Vol. 2: *Jan 1839 – Mar 1840*, p. 308.

<sup>105</sup> Great Britain Colonial Office, *Canada : Correspondence relative to the Affairs of Canada*, Vol. 1....., Downing-street, October 14 1839, Lord John Russell to the Right Hon. C. Poulett Thomson, no. 16, p. 13.

<sup>106</sup> *Ibid.*, p. 14.

souverain indépendant. Un tel scénario ne peut pas prévaloir<sup>107</sup>. Néanmoins, souligne Russell, ce n'est pas tout ou rien : il y a une marge de manœuvre dans laquelle Thomson doit opérer. Ainsi, les mesures législatives contraires à la volonté populaire doivent être rejetées; le gouverneur ne peut s'opposer aux décisions de l'Assemblée législative que si l'honneur de la Couronne ou les intérêts impériaux sont profondément touchés; les membres de la législature et du gouvernement doivent être considérés avec les mêmes égards que leurs équivalents à Londres; leurs écarts de conduite ne doivent pas être ignorés; et les colonies ne doivent pas être utilisées comme du patronage par des groupes de pression métropolitains. Certes, la ligne entre les pouvoirs de l'exécutif et ceux du législatif n'est ni claire ni précise, mais tel est nécessairement le cas dans tout régime mixte. Il incombe au gouverneur d'exercer ses pouvoirs avec prudence et modération, d'insuffler une saine dynamique dans l'administration coloniale et d'établir un terrain d'entente commun sur lequel travailler<sup>108</sup>.

Les modalités d'occupation des postes dans la fonction publique sont plus spécifiquement considérées par Russell. Comment se fait-il qu'aucun haut-fonctionnaire dans les Canadas n'ait jamais été destitué? Même le Gouverneur général peut se faire révoquer sa commission si l'intérêt public le requiert. Il y a un glissement pernicieux qui a rendu « a tenure at pleasure » en « a tenure for life » dans ces colonies. Cette pratique doit cesser : la bonne conduite du haut-fonctionnaire ne doit plus suffire à le maintenir en poste; il doit pouvoir être remercié si l'intérêt public le justifie; et même un changement de gouverneur doit être considéré comme une raison suffisante. Ce règlement vise le secrétaire, le receveur-général, l'arpenteur-général, le solliciteur-général, le capitaine de gendarmerie, mais il vise surtout, plus généralement, les membres du Conseil législatif et du Conseil exécutif. Il s'agit d'une attaque directe contre les cliques dominantes des Canadas<sup>109</sup>.

Russell, par ces dépêches à Thomson, propose une solution pratique à des enjeux théoriques complexes; une alternative à la responsabilité ministérielle préconisée par

---

<sup>107</sup> *Ibid.*

<sup>108</sup> *Ibid.*

<sup>109</sup> Great Britain Colonial Office, *Canada : Correspondence relative to the Affairs of Canada*. Vol. 1... Downing-street, October 16 1839, Lord John Russell to the Right Hon. C. Poulett Thomson, no. 17, p. 15-16.

Durham. Il s'agit, en gros, d'une centralisation du pouvoir; et la clé de voûte de son système est le Gouverneur général. Celui-ci, au-dessus de la mêlée des luttes coloniales et à mi-chemin entre la métropole et la colonie, doit être le garant de l'harmonie dans l'administration coloniale. Pour Thomson, le cadre d'opération est sans équivoque : non à la responsabilité ministérielle, mais oui à certains accommodements déterminants. Au contraire, face à la population coloniale du Haut-Canada, ces précisions de Russell lui permettront d'être nébuleux, de jouer sur les deux tableaux, de faire miroiter les intérêts du Family Compact ou des Réformistes selon ses besoins. Bref, pour Thomson, elles représentent des cartes de plus à jouer dans ses manigances.

#### *L'Acte d'union devant la législature du Haut-Canada*

Entre les avertissements d'Arthur, les dépêches de Russell et ses propres constatations, Thomson sait qu'il s'engage dans un fouillis au Haut-Canada. Durant son voyage de Montréal à Toronto et après son arrivée, il reçoit une panoplie d'adresses aux propos multiples et variés qui pointent dans une foule de directions souvent irréconciliables : approbation de l'union législative des Canadas, conditionnelle à la mise à l'écart des rebelles chez certains et à l'introduction de la responsabilité ministérielle chez d'autres; crainte que l'union législative des Canadas ne conduise à la fin du lien impérial; inquiétude face à la responsabilité ministérielle; insistance à situer la capitale dans le Haut-Canada; méfiance envers la législature; louanges envers le rapport Durham; aspiration à renverser la domination du Family Compact; méfiance quant à l'alliance potentielle entre les Canadiens français et les Réformistes du Haut-Canada; anticipation de violences lors des prochaines élections; etc. Nonobstant, Thomson garde la tête froide<sup>110</sup>.

---

<sup>110</sup> Great Britain Colonial Office, *Canada : Correspondence relative to the Affairs of Canada*, Vol. 1..., Toronto, November 23 1839, Right Hon. C. Poulett Thomson to Lord John Russell, no. 34, Enclosure 1-11, p. 186-191;  
Great Britain Colonial Office, *Canada : Correspondence relative to the Affairs of Canada*, Vol. 1..., Toronto, December 6 1839, Right Hon. C. Poulett Thomson to Lord John Russell, no. 37, p. 194-201.

Tel que convenu, il ouvre la session parlementaire le 3 décembre<sup>111</sup>. Dans son discours du Trône, il en expose le dossier principal : l'Acte d'union<sup>112</sup>. Quelques jours après, il trace le portrait général de la situation : les finances publiques sont dérégulées, les travaux publics sont suspendus, les entreprises privées sont mises à mal, l'immigration vers la colonie a cessé et le système administratif est considéré insatisfaisant par plusieurs; au Bas-Canada, qui plus est, la constitution est suspendue. Pour remédier à ces maux, le Parlement britannique a jugé que l'union législative des Canadas s'avérait la meilleure solution. Cela dit, avant d'aller de l'avant avec cette mesure, le gouvernement Melbourne a décidé de consulter la population du Haut-Canada afin d'ajuster le projet de loi à sa volonté<sup>113</sup>.

Thomson débute alors son argumentation pour convaincre la législature du Haut-Canada des bénéfices de l'Acte d'union. D'abord, la seule façon pour le Haut-Canada de gérer ses obligations financières est l'augmentation de ses revenus. Or, sa seule importante source de revenus est la taxe douanière. Ainsi, tant que le Bas-Canada demeurera sous un régime quasi despotique et tant que les Canadas demeureront séparés, le Haut-Canada restera impuissant à améliorer son sort. L'expérience passée le prouve. « Lower Canada holds the key to all these improvements<sup>114</sup> », affirme Thomson; la géographie en a voulu de la sorte. Ce n'est pas tout. Les clauses fondamentales jointes à l'Acte d'union, auxquelles le Conseil spécial du Bas-Canada a acquiescé, servent explicitement les intérêts du Haut-Canada : égalité de représentation du Bas-Canada et du Haut-Canada à la législature; transfert de la dette du Haut-Canada à la colonie unie; et garantie d'une liste civile. Le plaidoyer de Thomson est fait sur mesure<sup>115</sup>.

De fait, plus des trois quarts de l'Assemblée législative se montrent favorables à l'union législative des Canadas. Pourtant, les députés résistent aux avances du Gouverneur général. D'un côté, le Family Compact, qui accepte la mesure du bout des

---

<sup>111</sup> Great Britain Colonial Office, *Canada : Correspondence relative to the Affairs of Canada*, Vol. 1..., Toronto, December 7 1839, Right Hon. C. Poulett Thomson to Lord John Russell, no. 38, p. 202.

<sup>112</sup> *Ibid.*, Enclosure 1 in no. 38, p. 202-203.

<sup>113</sup> *Ibid.*, Enclosure 5 in no. 38, p. 206.

<sup>114</sup> *Ibid.*

<sup>115</sup> *Ibid.*, p. 206-207.

lèvres, persiste encore à y joindre des conditions que Thomson considère ridicules<sup>116</sup>, notamment quant au désir exagéré, injuste et oppressant de « utterly [...] strip from the French all political power of any kind<sup>117</sup> ». De l'autre côté, la responsabilité ministérielle obsède immodérément les Réformistes. Pendant quelques jours, alors que l'Assemblée législative se réunit en comité plénier pour discuter de l'Acte d'union, tous toisent les desseins du Gouverneur général<sup>118</sup>. Thomson se sent isolé. Il rapporte à Russell qu'il ne peut compter sur l'appui d'aucun parti dans la colonie; pas même d'Arthur, qui est complètement dépassé par les événements. Il s'impatiente : si la joute partisane s'étire trop longtemps, il n'hésitera pas à dissoudre la chambre basse afin de se constituer de toutes pièces une majorité qui appuiera son gouvernement<sup>119</sup>.

Ses démarches s'avèrent plus fructueuses au Conseil législatif. Dès le 13 décembre, il soutire à la chambre haute une série de résolutions, similaires à celles du Conseil spécial du Bas-Canada, qui sont favorables à la politique coloniale sans aucune condition. Malgré l'opposition du Family Compact, les résolutions sont votées à la majorité<sup>120</sup>. Une fracture avec les Tories modérés se fait ici sentir. Poussée dans ses derniers retranchements, le Family Compact consigne sa dissidence dans une adresse à la reine Victoria qui reprend sa litanie de conditions, mais qui ultimement se résout à plier l'échine devant l'Acte d'union. C'est suffisant pour Thomson. Il lui réplique que leurs attentes seront prises en considération<sup>121</sup>. Puis il se réjouit à Russell de l'approbation qu'il a obtenu de la chambre haute : « The Legislative Council have voted a set of Resolutions which are all that I can wish<sup>122</sup> », se satisfait-il.

Après ces premiers jours de session parlementaire, Thomson partage un compte-rendu de la situation à quelques correspondants. Il confie d'abord à Arthur que « our

<sup>116</sup> C. Poulett Thomson to Lord John Russell, December 1839, Toronto, Private, Knaplund, ed., *Letters from Lord Sydenham...*, p. 39.

<sup>117</sup> Poulett Scrope, ed., *Memoir of the life of the Right Honourable Charles Lord Sydenham...*, p. 160.

<sup>118</sup> BAC, *Journal of the House of Assembly of Upper Canada. from the third day of December, 1839, to the tenth day of February, 1840*, Tuesday, 10<sup>th</sup>, 11<sup>th</sup>, 13<sup>th</sup>, 17<sup>th</sup> December 1839, p. 25-47.

<sup>119</sup> C. Poulett Thomson to Lord John Russell, December 1839, Toronto, Private, Knaplund, ed., *Letters from Lord Sydenham...*, p. 39.

<sup>120</sup> BAC, *Journal of the Legislative Council of Upper Canada. from the third day of December, 1839, to the tenth day of February, 1840*, Friday, 13<sup>th</sup> December 1839, p. 21-22.

<sup>121</sup> BAC, *Journal of the Legislative Council of Upper Canada...*, Saturday, 14<sup>th</sup> December 1839, p. 23-27.

<sup>122</sup> C. Poulett Thomson to Lord John Russell, December 1839, Toronto, Private, Knaplund, ed., *Letters from Lord Sydenham...*, p. 38.

business proceeds fairly enough tho' slowly<sup>123</sup> ». Il s'inquiète des intrigues qui subsistent à l'Assemblée législative : il voudrait demeurer ambigu pour se concilier tant le Family Compact que les Réformistes, mais tous deux s'efforcent de lui faire ouvrir son jeu<sup>124</sup>. À Melbourne, il envoie des propos plus troublants. « The Government is in a state which passes all belief<sup>125</sup> », lui dévoile-t-il, et si l'Acte d'union échoue, alors le Haut-Canada échappera définitivement à la tutelle impériale<sup>126</sup>. Melbourne, qui s'entretient avec Russell, est touché au vif : Thomson est décourageant et, qui plus est, ses sentiments sont excessifs. Veut-il entraîner tout le gouvernement britannique dans son désarroi, s'indigne Melbourne? « What I do not like is his saying that, if he fails in the Union, all is up. For God's sake tell him not to feel that, but to make the next best arrangement. If he suffers all 'to be up' in his hands, all will be up with him and with those who sent him too<sup>127</sup> », proteste Melbourne.

Thomson s'attarde plus longuement à commenter l'état des lieux avec Russell. Il réalise qu'au-delà des rébellions, des troubles frontaliers, des difficultés financières et de la profonde animosité qui divise les groupes politiques du Haut-Canada, se profile en fait un enjeu fondamental tout autre : « the total want of system and power in the conduct of Government, and the defective state of Departmental administration<sup>128</sup> ». Le Conseil exécutif n'initie ou ne perfectionne aucune mesure législative et il ne donne aucune direction à la conduite des affaires dans la législature. En somme, le gouvernement ne gouverne pas. Dans de telles circonstances, des individus ont comblé le vide, certains de bonne foi, d'autres de mauvaise. Dans tous les cas, le Conseil exécutif a fini par apparaître inutile, voire nuisible, et finalement tout à fait illégitime. De là, l'ensemble de la vie parlementaire est devenue viciée et oiseuse. Thomson blâme ses prédécesseurs pour cette détérioration: ils ont laissé au Conseil exécutif une influence prépondérante sur la vie politique alors qu'il ne jouissait pas de la confiance de

<sup>123</sup> Thomson to Arthur, 13 December 1839, Toronto, Private, Sanderson, ed., *The Arthur Papers*. Vol. 2: *Jan 1839 – Mar 1840*, p. 341-342.

<sup>124</sup> *Ibid.*

<sup>125</sup> Mr. Poulett Thomson to Lord Melbourne, December 15 1839, Lloyd C. Sanders, ed., *Lord Melbourne's Papers*, London, Longmans, Green, and Co., 1889, p. 446.

<sup>126</sup> *Ibid.*, p. 446-447.

<sup>127</sup> Lord Melbourne to Lord John Russell, December 28 1839, Sanders, ed., *Lord Melbourne's Papers*, p. 446.

<sup>128</sup> Thomson to Russell, 15 December 1839, Toronto, Confidential, Sanderson, ed., *The Arthur Papers*. Vol. 2: *Jan 1839 – Mar 1840*, p. 345

l'opinion publique et qu'il ne s'acquittait même pas convenablement de sa tâche. Comment s'étonner que la population coloniale ait fini par s'accrocher à la responsabilité ministérielle? Cela dit, Thomson en est convaincu : il aura suffi qu'il affirme et endosse pleinement son rôle de Gouverneur général pour panser la plaie. Grâce à sa prise en charge des affaires, les craintes autour de la responsabilité ministérielle devraient bientôt s'évanouir. Comme quoi la centralisation du pouvoir promue par Russell vient à point nommé. Du reste, Thomson entrevoit que l'Acte d'union permettra la mise en place de tous les changements nécessaires au redressement du Haut-Canada<sup>129</sup>. D'ailleurs, à cet égard, Thomson prépare déjà certaines modifications au projet de loi : le découpage électoral, les divisions de la colonie unie, l'occupation des postes au Conseil législatif, en fait, une bonne partie des recommandations de Colborne s'intègre progressivement à l'Acte d'union<sup>130</sup>.

Toujours est-il que, pour l'instant, Thomson doit encore répliquer son succès du Conseil législatif à l'Assemblée législative. Or, pendant plusieurs jours, les députés s'embourbent dans une querelle de résolutions et d'amendement. Thomson est exaspéré : « [they] have now debated an amendment for three whole days from ten o'clock till five or six<sup>131</sup> ». Le 19 décembre, finalement, un comité restreint propose des résolutions à l'Assemblée législative en comité plénier : consentement à l'union législative des Canadas, à la représentation égale dans la législature, à la garantie de liste civile et au transfert de la dette du Haut-Canada vers la colonie unie. Les altercations reprennent de plus belle. Comme dans le Conseil législatif, le Family Compact, surtout, s'entête dans son obstruction. Au final, néanmoins, les résolutions sont votées à majorité<sup>132</sup>. Ainsi, après toutes ces tergiversations, l'affaire est réglée pour la législature du Haut-Canada<sup>133</sup>.

Thomson peut souffler. Le 22 décembre, il transmet à Russell un brouillon de l'Acte d'union avec toutes les modifications ajoutées. « You have now, therefore, the

<sup>129</sup> *Ibid.*, p. 345-352.

<sup>130</sup> C. Poulett Thomson to Lord John Russell, December 1839, Toronto, Private, Knaplund, ed., *Letters from Lord Sydenham...*, p. 40.

<sup>131</sup> *Ibid.*

<sup>132</sup> BAC, *Journal of the House of Assembly of Upper Canada...*, Thursday, 19<sup>th</sup> December 1839, p. 57-60.

<sup>133</sup> BAC, *Journal of the House of Assembly of Upper Canada...*, Saturday, 21<sup>th</sup> December 1839, p. 68.

full consent of the Legislature of both Provinces to the settlement of this great question<sup>134</sup> », lui écrit-il. Il ajoute, soulagé du fardeau: « The rest is your own affair<sup>135</sup> ». Thomson a respecté les délais prescrits par Russell. Maintenant, il l'enjoint de s'empresse à son tour. Cette opportunité de régler la crise des Canadas est la toute dernière chance. Qu'il l'échappe, « and you may as well give up the Provinces at once<sup>136</sup> ».

### *Les Réformistes du Haut-Canada et le fondement du système Thomson*

Thomson, à l'issue de cet épisode avec la législature du Haut-Canada, réfléchit aux relations qu'il entretient avec les groupes politiques de la colonie. Le Family Compact, qu'il devait prioritairement concilier à l'Acte d'union, s'est avérée particulièrement hardie dans son travail d'obstruction en chambre. Il ne doit le maintien de son plan qu'à la confiance que les Réformistes ont décidé de placer en lui. Grâce à eux, il a pu se constituer une majorité contre le Family Compact, dont la mainmise sur l'Assemblée législative, du reste, s'effrite, certains Tories modérés s'éloignant aussi de son giron. Thomson résume l'affaire ainsi : « My ministers vote against me. So I govern through the opposition, who are truly 'Her Majesty's'<sup>137</sup> ». Les Réformistes, en somme, malgré les points d'achoppement vis-à-vis de la responsabilité ministérielle, sont devenus au fil de la session le groupe politique grâce auquel Thomson entend manœuvrer ses desseins<sup>138</sup>.

Arthur, dont on connaît la méfiance pour les Réformistes, voit ses craintes se concrétiser. Le Family Compact est affaibli. Thomson a donné une impulsion telle aux Réformistes qu'ils deviendront bientôt plus difficiles à gérer que les Canadiens français<sup>139</sup>. « What Charm the Governor General has used I know not; but all the Radicals and Reformers voted with the Government; and the Constitutional Party being

<sup>134</sup> Poulett Scrope (ed.), *Memoir of the life of the Right Honourable Charles Lord Sydenham...*, p. 161.

<sup>135</sup> *Ibid.*

<sup>136</sup> *Ibid.*

<sup>137</sup> *Ibid.*, p. 163.

<sup>138</sup> *Ibid.*, p. 161-163.

<sup>139</sup> Arthur to Lord Fitzroy (J.H.) Somerset, 24 December 1839, Toronto, Govt House, Private and Confidential, Sanderson, ed., *The Arthur Papers*. Vol. 2: *Jan 1839 – Mar 1840*, p. 363.

divided, the question was carried through it's (sic) various Stages with little difficulty<sup>140</sup> ». Arthur s'étonne que les Réformistes, qui l'année précédente s'étaient opposés à l'union législative des Canadas, se montrent désormais ses ardents défenseurs et entraînent avec eux une bonne partie de la population coloniale. Son opinion, cependant, n'est ni sollicitée ni souhaitée. L'état du Haut-Canada est tel que tous semblent dorénavant s'accrocher à l'Acte d'union pour redresser la situation. Les Réformistes, en tout cas, ont vraisemblablement développé des grandes attentes vis-à-vis de cette mesure<sup>141</sup>.

Les Réformistes, Arthur le souligne avec raison, s'en remettent tout à fait à Thomson; et font le pari, sans réelle garantie, que le Gouverneur général concrétisera leurs attentes en échange de leur appui. Certes, Thomson a stipulé tout au long de la session parlementaire son intention d'administrer la colonie en concordance avec l'opinion publique et l'Assemblée législative. Seulement, il ne s'est jamais avancé clairement sur la responsabilité ministérielle. C'était sa tactique d'entretenir un flou; et le leurre, au final, a fonctionné<sup>142</sup>.

Le témoignage du Réformiste Francis Hincks est particulièrement révélateur à ce propos. Dans ses mémoires, il raconte comment lui et Robert Baldwin avaient été trompés par Thomson. « The Reformists implicitly believed, from various utterances of Lord Sydenham, that it was his intention to apply [responsible government] in practice<sup>143</sup> », souligne-t-il. C'est fort de cette conviction que les Réformistes acceptèrent de collaborer avec le Gouverneur général. Il résume l'affaire ainsi:

It has long been well known that Lord Sydenham was not really in favour of the introduction of Responsible Government, as recommended by Lord Durham, and as understood by the Reformers both in Upper and Lower Canada. That he deemed it expedient to conceal his real opinions at the time is now equally well known. His immediate object was to carry the Union, and the confidential correspondence published in his life affords a full explanation of his tactics<sup>144</sup>.

---

<sup>140</sup> Arthur to J.B. Robinson, 25 December 1839, Sanderson, ed., *The Arthur Papers*. Vol. 2: Jan 1839 – Mar 1840, p. 364.

<sup>141</sup> *Ibid.*

<sup>142</sup> BAC, *Journal of the House of Assembly of Upper Canada...*, Tuesday, 14<sup>th</sup> January 1840, p. 169-170.

<sup>143</sup> Francis Hincks, *Reminiscences of his public life*, Montreal, William Drysdale and Co., 1884, p. 39.

<sup>144</sup> *Ibid.*, p. 41.

Hincks croit que si les véritables intentions de Thomson vis-à-vis de la responsabilité ministérielle avaient été connues, jamais l'Acte d'union n'aurait été consenti<sup>145</sup>. Cela dit, en décembre 1839, ce n'était pas le cas : Thomson avait réussi à avoir suffisamment d'ascendant sur les Réformistes pour les convaincre de soutenir le projet de loi. Hincks lui-même, faisant alors un compte-rendu de la situation à Louis-Hyppolite LaFontaine, se satisfaisait des déclarations du Gouverneur général selon lesquelles le système administratif était infâme et qu'il était vain d'administrer la colonie sans considérer l'Assemblée législative. Il se montrait confiant envers Thomson<sup>146</sup>.

Arthur, en ce sens, malgré ses exagérations, avait donc raison de se montrer perplexe devant les agissements du Gouverneur général. Il faut bien reconnaître que la posture de Thomson relève effectivement du funambule. Le Gouverneur général, on s'en souvient, avait reçu de Russell l'ordre de rendre l'Acte d'union satisfaisant au Family Compact. Le secrétaire aux Colonies, de plus, avait formellement interdit l'introduction de la responsabilité ministérielle. L'approche devait favoriser un consensus parmi les Tories, tant coloniaux que métropolitains, afin que le gouvernement Melbourne réussisse à faire sanctionner le projet de loi à Londres. Or, voici que Thomson, pour garantir le soutien de la législature du Haut-Canada à l'Acte d'union, décide de s'appuyer sur les Réformistes – qui sont résolument hostiles au Family Compact et qui n'ont qu'une seule expression à la bouche : la responsabilité ministérielle. Comment surmonter cette apparente contradiction?

Pour Thomson, il est vrai, la situation s'avère complexe : il ne peut pas compter sur le Family Compact car elle est méfiante face à l'Acte d'union, mais il doit tout de même la concilier à la politique coloniale; il doit donc se rabattre sur les Réformistes, moins rébarbatifs, mais ils n'acceptent l'Acte d'union que si la responsabilité ministérielle l'accompagne, une mesure qu'il n'a nulle intention d'instaurer. Thomson, face à ce défi, en vient à initier un jeu de mirage – un mélange de promesses, de manipulation, de sincérité et de fausses apparences – pour garder la main haute et aller de l'avant dans ses visées. Comme le résume le major Richardson, un officier militaire

---

<sup>145</sup> *Ibid.*, p. 40-41.

<sup>146</sup> Archives de la ville de Montréal, CA N001 SHM002-1-P0091, Sir Francis Hincks à Louis-Hippolyte LaFontaine, Toronto, 20 décembre 1839, Private, p. 3.

qui durant son séjour aux Canadas a consigné un compte-rendu de l'administration Thomson, le Gouverneur général a manipulé les Réformistes afin que, sans égard pour le Family Compact, son propre plan puisse triompher. Tels sont les fondements du « système Thomson », un système administratif entièrement voué à assurer la prédominance de la politique coloniale du tandem Russell-Thomson<sup>147</sup>.

#### *La fin de la session parlementaire du Haut-Canada*

L'Acte d'union, ainsi, a été accepté par la législature du Haut-Canada, mais avec un mélange de craintes, d'hésitation et d'espoir. Comme pour ajouter à cette tension, le 31 décembre encore, alors que l'affaire est pourtant scellée, une autre adresse issue du Family Compact est présentée à l'Assemblée législative à l'attention de la reine Victoria. Elle stipule, une énième fois, l'importance de veiller à ce que l'ensemble de ses conditions soient respectées, car il s'agirait du gage de sa coopération à la politique coloniale<sup>148</sup>. L'adresse est votée le 13 janvier à une courte majorité : un soubresaut du Family Compact, qui aura maintenu la charge jusqu'à la fin, sans toutefois avoir gain de cause<sup>149</sup>.

Le 10 février la session parlementaire termine. Dans son discours de clôture, Thomson exprime sans réserve sa satisfaction que la législature du Haut-Canada ait appuyé l'Acte d'union<sup>150</sup>. Il écrit à Russell, enthousiaste, que « [never] was such unanimity<sup>151</sup> »! Il s'en réjouit; il n'aurait jamais cru possible, voilà trois mois, pouvoir atteindre un tel résultat dans la colonie. Néanmoins, il demeure sur ses gardes : « How long it will last is another matter<sup>152</sup> », avoue-t-il. Ses manœuvres, après tout, demeurent

---

<sup>147</sup> Major John Richardson, *Eight Years in Canada: embracing a review of the administrations of Lords Durham and Sydenham, Sir Chas. Bagot, and Lord Metcalfe: and including numerous interesting letters from Lord Durham, Mr. Chas. Buller, and other well-known public characters*, Montreal, H.H. Cunningham, 1847, p. 195.

<sup>148</sup> BAC, *Journal of the House of Assembly of Upper Canada...*, Tuesday, 31<sup>st</sup> December 1839, p. 92-93.

<sup>149</sup> BAC, *Journal of the House of Assembly of Upper Canada...*, Monday, 13<sup>th</sup> January 1840, p. 162-163.

<sup>150</sup> BAC, *Journal of the House of Assembly of Upper Canada...*, Monday, 10<sup>th</sup> February 1840, p. 385.

<sup>151</sup> Poulett Scrope, ed., *Memoir of the life of the Right Honourable Charles Lord Sydenham...*, p. 171.

<sup>152</sup> *Ibid.*

fragiles. Si l'Acte d'union, toutefois, est adopté par le Parlement britannique, alors la situation devrait continuer à s'améliorer<sup>153</sup>.

Thomson, visiblement fier du travail accompli, se permet une critique de ses prédécesseurs, révélatrice de ses démarches :

The great mistake made here hitherto was, that every Governor threw himself into the hands of one party or the other, and became their slave. I have let them know and feel that I will yield to neither of them – that I will take the moderate from both sides – reject the extremes – and govern as I think right, and not as they fancy<sup>154</sup>.

La population coloniale, poursuit Thomson, a été opprimée par « a miserable little oligarchy » d'un côté, puis excitée par « a few factious demagogues » de l'autre. Thomson, pour venir à bout de ces extrêmes et pour mettre en place la politique coloniale de Russell, veut tailler de toute pièce une nouvelle joute partisane, un nouveau cadre parlementaire, une nouvelle dynamique politique : il veut artificiellement implanter un parti politique qui lui sera fidèle et qui lui garantira une majorité dans la législature. La suite de son administration se dessine. Pour l'instant, cela dit, Thomson passe le relais à Russell : la progression de l'Acte d'union repose désormais sur le travail du secrétaire aux Colonies à Londres<sup>155</sup>.

#### **2.4 L'apport au processus de décisions politiques**

Lorsque Thomson arrive aux Canadas en octobre, le temps presse déjà. Il doit obtenir l'appui de la population coloniale avant la session parlementaire à Londres, au début de l'année suivante. Il entreprend immédiatement ses démarches auprès du Conseil spécial, où ses desseins triomphent facilement. Hormis John Neilson, qui pousse pour le maintien intégral de l'Acte constitutionnel de 1791, les autres membres sont unanimes dans leur appui à l'Acte d'union. Ils consentent à l'union législative des Canadas, puis aux trois principales clauses soumises par Thomson : la représentation

---

<sup>153</sup> *Ibid.*

<sup>154</sup> *Ibid.*, p. 171-172.

<sup>155</sup> *Ibid.*, p. 172.

égale des Canadas à la législature, le transfert de la dette du Haut-Canada au Canada-Uni et la liste civile garantie.

Avec cette victoire en poche, Thomson se déplace aussitôt vers le Haut-Canada, où la partie promet d'être plus difficile. Il trouve la colonie dans un état de désorganisation telle qu'il considère que l'Acte d'union y est davantage nécessaire qu'au Bas-Canada. Pire, selon lui, l'Acte d'union est la dernière chance du Haut-Canada : sans cette loi, la colonie court tout droit à sa perte. Cela dit, les tractations de Thomson avec la législature du Haut-Canada s'avèrent ardues. Le Family Compact, qui craint la perte de sa domination coloniale, fait de l'obstruction et insiste sur une liste de mesures dont l'octroi est conditionnel à son consentement à l'Acte d'union. Les Réformistes, quant à eux, motivés par les *Durham Meetings*, misent tout sur la responsabilité ministérielle. Thomson, en exposant son intention de gouverner selon les principes de l'harmonie entre l'exécutif et le législatif préconisée par Russell, leurre les Réformistes en leur faisant croire qu'il s'enlignait véritablement sur la responsabilité ministérielle. Ceux-ci, par conséquent, acceptent l'Acte d'union et entraînent avec eux une majorité de la législature coloniale. Thomson, au final, réussit à obtenir le soutien de la législature du Haut-Canada aux mêmes mesures que celles acceptées par le Conseil spécial. Il initie, ce faisant, un jeu de manigances avec les groupes politiques de la colonie qui investit le processus de décisions politiques d'une dynamique quelque peu paradoxale: rendre l'Acte d'union satisfaisant aux Tories de la Grande-Bretagne en s'appuyant sur les Whigs du Haut-Canada.

### **3. LE PARLEMENT BRITANNIQUE : LE CONSENSUS AUTOUR DE L'ACTE D'UNION**

#### **3.1 Début de la session parlementaire : d'une motion de confiance contre le gouvernement Melbourne à la perspective prometteuse de l'Acte d'union**

Thomson, suite à son succès aux Canadas, avait envoyé à Russell une nouvelle version de l'Acte d'union. George Arthur, la commentant, en dit qu'elle s'avère « as

conservative as cd. be desired<sup>156</sup> ». Il s'en réjouit, bien sûr, mais il doit aussi être surpris et confus : le Gouverneur général, qui s'était appuyé sur les Réformistes du Haut-Canada, qui avait gagné leur confiance, avait en fait élaboré un projet de loi fait sur mesure pour plaire aux Tories. À quoi tout cela rime-t-il? Pour Russell, cela dit, tout va comme prévu. Alors que la session parlementaire de 1840 débute, il a toutes les cartes en main pour que l'Acte d'union obtienne la sanction royale : avec l'approbation du projet de loi par les Canadas et avec des clauses acceptables pour les Tories, les risques que Peel et l'opposition entravent la politique coloniale sont considérablement diminués.

Lorsque la session commence le 16 janvier, les signes sont de mauvais augures : en réponse au discours du Trône, une attaque est lancée contre le gouvernement Melbourne<sup>157</sup>. Puis quelques jours après, une motion remet en question la confiance dont jouissent les ministres<sup>158</sup> : elle demande à la reine Victoria de dissoudre le Parlement et de former un nouveau gouvernement<sup>159</sup>. Le sujet enflamme les députés. Au bout de quatre longues journées de débats, la Chambre des communes passe au vote : 287 en faveur, 308 en défaveur. Le gouvernement Melbourne est sauf, mais avec une mince majorité<sup>160</sup>. Les débats parlementaires démarrent sur les chapeaux de roues, mais l'affaire, néanmoins, en reste là. Les Tories acceptent le verdict et n'insistent plus par après.

Une fois cette épreuve passée, les Canadas n'occupent aucune place du mois de janvier jusqu'au mois de mars. Seul un député intervient brièvement en février pour connaître les intentions de Russell à ce propos : est-ce toujours prévu qu'un projet de loi soit déposé durant la session<sup>161</sup>? Russell répond que l'appui des législatures coloniales avait été obtenu, mais qu'il lui restait encore à finaliser certains détails de l'Acte d'union

<sup>156</sup> Arthur to Seaton, 27 June 1840, Govt House, Toronto, Private, Charles R. Sanderson, ed., *The Arthur Papers*. Vol. 3: *Avr 1840 – June 1850*, Toronto, University of Toronto Press, 1959, p. 87.

<sup>157</sup> United Kingdom Parliament, Hansard, Series 3, Vol. 51, Lords Sitting of 16 January 1840, col. 1-4.

<sup>158</sup> UK Parliament, Hansard, Series 3, Vol. 51, Commons Sitting of 28 January 1840, col. 650-736.

<sup>159</sup> UK Parliament, Hansard, Series 3, Vol. 51, Commons Sitting of 31 January 1840, Lord John Russell, col. 1050.

<sup>160</sup> UK Parliament, Hansard, Series 3, Vol. 51, Commons Sitting of 31 January 1840, col. 1073-1079.

<sup>161</sup> UK Parliament, Hansard, Series 3, Vol. 52, Commons Sitting of 14 February 1840, Mr. Pakington, col. 247.

avec Thomson<sup>162</sup>. Malgré le silence de ces premières semaines sur la politique coloniale, John Beverley Robinson, encore en Grande-Bretagne, considère que « [all] appearances are in favor of an Union<sup>163</sup> ». Pourtant, plusieurs membres importants de la Chambre des communes et de la Chambre des pairs sont résolument d'avis que l'union législative des Canadas s'avèrera une mesure fatale; « I have met with no one person who does not say that he thinks so<sup>164</sup> ». Le duc de Wellington, par exemple, la refuse absolument et n'eut été de sa santé défaillante, il l'aurait ardemment combattue. Cependant, le fait est que le dossier des Canadas est discuté dans les coulisses du Parlement et qu'il est présenté de façon à ne pouvoir susciter une quelconque forme d'opposition. L'Acte d'union, en somme, est en train de devenir consensuel avant même que le projet de loi ne soit discuté dans la chambre basse. Une perspective prometteuse pour Russell<sup>165</sup>.

### **3.2 L'Acte d'union à la Chambre des communes : la coopération des Whigs et des Tories**

Le 23 mars, Russell brise finalement le silence : il dépose l'Acte d'union devant la Chambre des communes. Après l'exposition des événements qui a conduit le gouvernement Melbourne à adopter l'union législative des Canadas, il rapporte que Thomson a consulté la population coloniale et que les résultats sont probants : la mesure est accueillie favorablement par la majorité, tant au sein du Conseil spécial du Bas-Canada qu'au sein de la législature du Haut-Canada. Depuis trop longtemps, le regrettable Acte constitutionnel de 1791 méritait une révision. Aujourd'hui, enfin, toute la confusion et tout le désordre perpétrés par les Canadiens français pouvaient cesser. Grâce à l'union législative des Canadas, ils continueraient d'envoyer des députés à la législature, sans plus dorénavant malhonnêtement abuser d'une prépondérance politique indue. Russell veut accélérer la cadence : l'année précédente il n'envisageait la proclamation de l'Acte d'union qu'en 1842, mais maintenant il propose plutôt qu'elle se

<sup>162</sup> UK Parliament, Hansard, Series 3, Vol. 52, Commons Sitting of 14 February 1840, Lord John Russell, col. 247-248.

<sup>163</sup> J.B. Robinson to Arthur, 27 February 1840, Wandsworth, Surrey, Sanderson, ed., *The Arthur Papers*. Vol. 3: *Avr 1840 – June 1850*, p. 440.

<sup>164</sup> *Ibid.*

<sup>165</sup> *Ibid.*

tienne au plus tard six mois après la sanction royale. Les circonstances sont propices; et du reste, il faut en finir<sup>166</sup>.

Russell examine ensuite certaines clauses du projet de loi : le Conseil législatif n'est pas électif et ses membres, contrairement à l'Acte d'union du printemps précédent, continuent à être nommés à vie par le Gouverneur général; la législature est composée d'une part égale de représentants du Bas-Canada et du Haut-Canada; le découpage électoral est révisé pour diminuer le poids exagéré des Canadiens français; les députés, pour être éligibles, doivent détenir une propriété d'une valeur minimale de 500 livres, une exigence que l'on ne retrouvait pas non plus dans l'Acte d'union du printemps précédent; la dette du Haut-Canada est transférée à la colonie unie; l'Assemblée législative ne dispose plus du pouvoir d'initier des projets de loi relatifs aux finances publiques, au profit du Gouverneur général; et la liste civile est obligatoirement votée par l'Assemblée législative. Toutes ces clauses penchent en faveur de la sensibilité des Tories. La seule audace de Russell : l'établissement d'un système municipal, un sujet plus controversé. Ce nouveau palier gouvernemental doit servir le développement local. Russell s'explique : s'il fallait que tous les projets locaux se retrouvent devant la législature, celle-ci se retrouverait rapidement débordée; et ce serait d'autant plus vrai pour le Gouverneur général qui, en raison de la clause sur les projets de loi relatifs aux finances publiques, devrait approuver et initier chacune des requêtes. L'ajout des municipalités permet de pallier cet enjeu, en même temps qu'il satisfait le goût d'autogouvernement de la population coloniale. Ainsi, pour garantir aux municipalités un meilleur contrôle sur leurs affaires spécifiques, les revenus dérivés des taxes foncières doivent être augmentés<sup>167</sup>. Pour le reste, Russell rappelle que sa motivation principale dans ce dossier est la connexion permanente entre les Canadas et la Grande-Bretagne et proclame qu'il est fier de pouvoir partager avec tout l'Empire la liberté dont jouissent les sujets britanniques<sup>168</sup>.

---

<sup>166</sup> UK Parliament, Hansard, Series 3, Vol. 52, Commons Sitting of 23 March 1840, Lord John Russell, col. 1323-1328.

<sup>167</sup> *Ibid.*, col. 1329-1335 et 1353.

<sup>168</sup> *Ibid.*, col. 1340-1341.

Quelques jours après la présentation de l'Acte d'union par Russell, Colborne, devenu lord Seaton, rapporte à George Arthur la situation. Malgré l'acharnement de John Beverley Robinson à dénoncer l'union législative des Canadas, la politique coloniale du gouvernement Melbourne prime toujours. Les Radicaux vont soutenir l'Acte d'union, se consolant qu'il s'agit d'une étape vers l'indépendance coloniale. Les Tories ne s'y opposeront pas, incapables de fournir une meilleure solution et soucieux de mettre fin à la suspension de la constitution du Bas-Canada aussitôt que possible. Qui plus est, du côté colonial : la population britannique du Bas-Canada le réclame, convaincue qu'aucun autre arrangement ne préviendra l'accaparement de la colonie par les Canadiens français; et la population du Haut-Canada, malgré la controverse, y a finalement consenti. Il faut se rendre à l'évidence: « I cannot think that they will have any difficulty in carrying this question of so much importance, and which is to decide the fate of the North Am Colonies<sup>169</sup> ». La suite des événements confirme l'intuition de Seaton.

Lors de la deuxième lecture du projet de loi, le 13 avril, quelques députés expriment des commentaires et des réserves, sans toutefois le bloquer pour autant. Joseph Hume, le Radical, d'abord, s'en fait encore pour le sort des Canadiens français, mais insiste sur le règlement rapide de ce dossier<sup>170</sup>. Edward Ellice, ensuite, avoue qu'il avait auparavant des doutes sur l'Acte d'union, mais que l'approbation de la population coloniale le convainc désormais. Grâce à Russell et à Thomson, la crise coloniale se résorbe et les députés ont sans contredit devant eux la meilleure façon de participer au règlement définitif des affaires des Canadas. Un seul bémol : l'établissement d'un système municipal, sur lequel il entend revenir prochainement<sup>171</sup>. Peel, après, va dans le même sens : puisque la population coloniale est favorable à l'Acte d'union et au lien impérial, il est du devoir du Parlement d'assumer ce projet loi. Qui serait-il, lui, pour s'opposer à la volonté des coloniaux? Certes, l'Acte d'union n'est pas sans défauts, mais

<sup>169</sup> Seaton to Arthur, 4 April 1840, Lyneham, Sanderson, ed., *The Arthur Papers*. Vol. 3: *Avr 1840 – June 1850*, p. 3-4.

<sup>170</sup> UK Parliament, Hansard, Series 3, Vol. 53, Commons Sitting of 13 April 1840, Mr Hume, col. 1055-1057.

<sup>171</sup> UK Parliament, Hansard, Series 3, Vol. 53, Commons Sitting of 13 April 1840, Mr Ellice, col. 1062.

ses alternatives non plus<sup>172</sup>. Un mois après, lorsque le projet de loi est discuté en comité plénier, quelques longs discours s'enchaînent : Pakington, Gladstone, Colquhoun, O'Connell, Hume, et même Buller et Howick interviennent, tantôt critiquant le gouvernement, tantôt l'appuyant. Au final, il n'en ressort que quelques amendements mineurs au projet de loi. Le consensus est large. La tactique de Russell porte fruit<sup>173</sup>.

Le 12 juin, la Chambre des communes entreprend la troisième lecture du projet de loi. D'emblée, Hume et Peel, au nom des Radicaux et des Tories, expriment leur intention de le soutenir<sup>174</sup>. La principale dissension à ce stade-ci vient des rangs des Whigs eux-mêmes : Edward Ellice, qui revient à la charge à propos de l'établissement d'un système municipal. Il préférerait que la législature de la colonie unie demeure le seul palier, car l'ajout d'un palier supplémentaire ne ferait que semer une discorde inutile entre les deux. Qui plus est, il doute de la pertinence d'autoriser des municipalités à percevoir des taxes à leur guise; ce pouvoir doit rester l'apanage de la législature centrale<sup>175</sup>. Howick réplique à Ellice que sa perspective est biaisée par ses intérêts privés au Bas-Canada. L'établissement d'un système municipal, en fait, est essentiel : sans lui, tout l'édifice de la colonie unie s'effondrerait. Comment prétendre qu'un territoire aussi vaste et aux intérêts si divers puisse être exclusivement gouverné par une seule législature<sup>176</sup>? Du reste, pourquoi se formaliser d'une telle mesure, lorsque l'on observe que le système municipal existe déjà au Haut-Canada et que le projet de loi ne fait que l'améliorer et l'étendre à l'ensemble du Bas-Canada<sup>177</sup>? Russell reprend les mêmes arguments que Howick. Cela dit, il se montre ouvert à retirer les clauses municipales en question<sup>178</sup>. Pour l'instant, en tout cas, l'unanimité demeure pratiquement totale quant à

<sup>172</sup> UK Parliament, Hansard, Series 3, Vol. 53, Commons Sitting of 13 April 1840, Sir R. Peel, col. 1063-1066.

<sup>173</sup> UK Parliament, Hansard, Series 3, Vol. 54, Commons Sitting of 29 May 1840, col. 710-761.

<sup>174</sup> UK Parliament, Hansard, Series 3, Vol. 54, Commons Sitting of 12 June 1840, col. 1115-1128.

<sup>175</sup> UK Parliament, Hansard, Series 3, Vol. 54, Commons Sitting of 12 June 1840, Mr. Ellice, col. 1133.

<sup>176</sup> UK Parliament, Hansard, Series 3, Vol. 54, Commons Sitting of 12 June 1840, Viscount Howick, col. 1143-1144.

<sup>177</sup> *Ibid.*, col. 1144.

<sup>178</sup> UK Parliament, Hansard, Series 3, Vol. 54, Commons Sitting of 12 June 1840, Lord John Russell, col. 1151.

la politique coloniale : la troisième lecture du projet de loi est votée à 156 pour et 6 contre<sup>179</sup>.

Quelques jours après, Russell revient sur cet enjeu. Après réflexion, il donne raison à Ellice et décide de se rétracter. Il évoque, pour se justifier, que les municipalités placeraient des individus jouissant d'une confiance publique somme toute limitée dans une posture d'influence sur une partie ignorante de la population; leur ascendant pourrait s'avérer injurieux pour la propriété privée et pour le bien-être collectif<sup>180</sup>. Selon Thomson, qui voit clair dans le jeu de Russell, il s'agissait surtout de se prémunir d'une opposition à la Chambre des pairs autour de ce sujet délicat<sup>181</sup>. Russell, on le constate, reste sur ses gardes malgré la progression satisfaisante de l'Acte d'union. Il veut à tout prix éviter une contestation musclée. Cela dit, après cet ajustement, le projet de loi est finalement voté à la Chambre des communes<sup>182</sup>.

### 3.3 La sanction royale de l'Acte d'union et la mort de Durham

L'Acte d'union entre ensuite dans la Chambre des pairs. Les étapes s'y succèdent rapidement. Après sa présentation par Melbourne, quelques interventions critiquent l'union législative des Canadas<sup>183</sup> : le duc de Wellington considère qu'elle entraînera la fin du lien impérial<sup>184</sup>; lord Gosford soumet que le temps n'est pas encore venu d'unir les Canadas et que l'Acte constitutionnel de 1791 demeure encore l'avenue la plus souhaitable<sup>185</sup>; et lord Ellenborough, un Tory, avance quant à lui que, sous prétexte de donner des institutions libérales à la population coloniale, l'objectif réel de l'Acte d'union était de dépouiller les Canadiens français de leurs droits. Cela dit, comme le

---

<sup>179</sup> UK Parliament, Hansard, Series 3, Vol. 54, Commons Sitting of 12 June 1840, col. 1153.

<sup>180</sup> UK Parliament, Hansard, Series 3, Vol. 54, Commons Sitting of 18 June 1840, Lord J. Russell, col. 1263-1264.

<sup>181</sup> C. Poulett Thomson to Lord John Russell, 6 May 1840, Montreal, Govt. House, Private, Knaplund. ed., *Letters from Lord Sydenham...*, p. 65.

<sup>182</sup> UK Parliament, Hansard, Series 3, Vol. 54, Commons Sitting of 18 June 1840, col. 1268.

<sup>183</sup> UK Parliament, Hansard, Series 3, Vol. 55, Lords Sitting of 30 June 1840, Viscount Melbourne, col. 227-239.

<sup>184</sup> UK Parliament, Hansard, Series 3, Vol. 55, Lords Sitting of 30 June 1840, The Duke of Wellington, col. 240-242.

<sup>185</sup> UK Parliament, Hansard, Series 3, Vol. 55, Lords Sitting of 30 June 1840, The Earl of Gosford, col. 246-247.

signifie Elleborough lui-même, toute opposition au projet de loi est vaine. Comment cela paraîtrait-il si la Chambre des pairs refusait ce qui avait été pratiquement unanimement accepté par la Chambre des communes? Il valait mieux se résigner, pour montrer que le Parlement britannique fait front commun dans ce dossier<sup>186</sup>. Le projet de loi est lu une deuxième fois, puis, suivant ce mot d'ordre, les affaires s'accélèrent ensuite sans trop de débats<sup>187</sup>: le 7 juillet, ses clauses sont discutées et approuvées en comité plénier sans trop de résistance<sup>188</sup>; le 9, certains amendements sont futillement proposés<sup>189</sup>; le 13, le projet de loi est lu une troisième fois<sup>190</sup>, le duc de Wellington se limitant à signifier sa dissension<sup>191</sup>; le 15, il retourne à la Chambre des communes et y est approuvé<sup>192</sup>; et le 23 juillet, finalement, l'Acte d'union reçoit la sanction royale<sup>193</sup>. Pour Russell, ça y est : il s'agit d'un triomphe! Sa politique coloniale a enfin été adoptée et le gouvernement Melbourne a été préservé dans le processus.

Quelques jours après, hasard des événements, Durham meurt. Il aura vécu juste assez longtemps pour voir l'Acte d'union recevoir la sanction royale. Voici le commentaire élogieux de lady Durham: « He was not able to take part in the Session of /40 – but He saw the triumph of His views for Canada, and could foresee the success of His principles – Justice is as yet but imperfectly done to Him, at least in England, but the time may come when He will be better appreciated<sup>194</sup> ». Le commentaire de lord Broughton, en contrepartie, tranche avec une telle perspective : « H. Stephenson called. He had just come from Lord Durham's funeral, and told me, as a great secret, that he was sure the poor man had died of a broken heart; his disappointment in Canada had killed him<sup>195</sup> ». Il est vrai que, hormis l'union législative elle-même, à laquelle Durham avait souscrit sans enthousiasme, peu des recommandations du rapport Durham

<sup>186</sup> UK Parliament, Hansard, Series 3, Vol. 55, Lords Sitting of 30 June 1840, Lord Ellenborough, col. 248-249.

<sup>187</sup> UK Parliament, Hansard, Series 3, Vol. 55, Lords Sitting of 30 June 1840, col. 272.

<sup>188</sup> UK Parliament, Hansard, Series 3, Vol. 55, Lords Sitting of 7 July 1840, col. 490-522.

<sup>189</sup> UK Parliament, Hansard, Series 3, Vol. 55, Lords Sitting of 9 July 1840, col. 561-571.

<sup>190</sup> UK Parliament, Hansard, Series 3, Vol. 55, Lords Sitting of 13 July 1840, col. 662.

<sup>191</sup> UK Parliament, Hansard, Series 3, Vol. 55, Lords Sitting of 13 July 1840, The Duke of Wellington, col. 662-669.

<sup>192</sup> UK Parliament, Hansard, Series 3, Vol. 55, Commons Sitting of 15 July 1840, col. 733.

<sup>193</sup> UK Parliament, Hansard, Series 3, Vol. 55, Lords Sitting of 23 July 1840, Minutes, col. 903.

<sup>194</sup> Lady Durham, *Lady Durham's Journal*..., p. 61.

<sup>195</sup> John Cam Hobhouse, Lord Broughton, « 16 August 1840 », *Recollections of a Long Life. With additional extracts from his private diary*. Vol. 5: 1834-1840, London, John Murray, 1911, p. 291.

figuraient dans l'Acte d'union. La responsabilité ministérielle, notamment, à laquelle Durham accordait une importance capitale, ne s'y retrouvait pas. Entre Lady Durham et Broughton, qui dit vrai?

La correspondance entre Russell et Durham offre probablement un meilleur portrait de la situation. Deux jours après avoir présenté le projet de loi à la Chambre des communes, Russell communique avec Durham : « You will find that all the general principles of your Report, which can be embodied in a bill, are adopted ... Thomson has worked very hard, and has certainly had a very great triumph over all the capers at his appointment<sup>196</sup> ». Russell, on le constate, exagère. Il s'agit vraisemblablement de propos bienveillants à l'endroit de Durham, qui est souffrant et mourant. Le lendemain, Durham lui réplique : « I can conscientiously assure you of my cordial concurrence in all the views which you took of this important question<sup>197</sup> ». Il ajoute, à propos du succès de Thomson : « He is a fortunate person in having at the Colonial Office one who has the ability to comprehend this intricate subject, and the spirit to support him in his efforts to unravel it<sup>198</sup> ». Durham, encore empreint d'amertume, donne sa bénédiction à l'Acte d'union. Cela dit, il exprime surtout, ce faisant, sa reconnaissance envers un vieux compagnon, Russell, qui a réussi là où il a échoué, en réglant la crise des Canadas.

### 3.4 L'apport au processus de décisions politiques

La session parlementaire à Londres débute par une motion de confiance contre le gouvernement Melbourne. Celui-ci passe l'épreuve de peu, mais les Tories acceptent le verdict et n'insistent pas. La fragilité du pouvoir des Whigs, néanmoins, est mise en évidence. Pendant plusieurs semaines, l'Acte d'union n'est pas déposé à la Chambre des communes. Pourtant, dans les coulisses du Parlement, un sentiment favorable semble déjà unir les autorités politiques britanniques. Lorsque Russell présente enfin la nouvelle version du projet de loi, celle concoctée par Thomson et appuyée par la population

<sup>196</sup> Russell to Durham, Wilton Crescent, March 25 1840, Stuart J. Reid, ed., *Life and Letters of the First Earl of Durham, 1792-1840*, Vol. 2, Longmans, Green and, London Co., 1906, p. 367.

<sup>197</sup> Durham to Russell, Putney Heath, March 26 1840, Reid, ed., *Life and Letters of the First Earl of Durham...*, p. 367.

<sup>198</sup> *Ibid.*

coloniale, ses clauses témoignent d'une évolution : les changements apportés, notamment sous l'influence de Colborne, se rapprochent définitivement des sentiments des Tories. La seule audace de Russell à cet égard, la création d'un système municipal, est retirée au bout du compte, par crainte que cette mesure ne divise le consensus des Whigs et des Tories. Au final, malgré certaines critiques de l'opposition, la politique coloniale du gouvernement Melbourne triomphe. Russell, qui conduit adroitement l'Acte d'union dans le processus de décisions politiques, le mène jusqu'à la sanction royale.

#### **4. LA PROCLAMATION : LA CONSOLIDATION DU POUVOIR DE THOMSON**

##### **4.1 La constitution britannique : la motivation idéologique fondamentale de Russell**

Le jour même où l'Acte d'union reçoit la sanction royale, Russell communique avec Thomson : « The Act for the Union of the Provinces of Upper and Lower Canada having become law, I am desirous that you should prepare for a constitutional government according to the principles of that Act<sup>199</sup> ». Comme dans ses dépêches antérieures sur la responsabilité ministérielle et sur les modalités d'occupation des postes dans la fonction publique, on reconnaît ici la véritable motivation idéologique de Russell : au-delà de l'union législative des Canadas, au-delà de la minorisation des Canadiens français, qui ne se dévoilent à bien des égards que comme des mesures préliminaires, ce sont les enjeux constitutionnels qui demeurent sa priorité. Les indications qu'il fournit à Thomson au fil du temps se présentent, en quelque sorte, comme le mode d'emploi de la vie politique coloniale sous la constitution britannique.

Russell considère que les Canadas, comme d'autres colonies britanniques d'ailleurs, se sont fourvoyés quant aux mécanismes constitutionnels qui doivent structurer leur vie politique. Comment se fait-il que le Gouverneur général et le Conseil exécutif gouvernaient la colonie sans considération pour l'opinion publique? Comment se fait-il que l'Assemblée législative gère les finances publiques? Il appartient au

---

<sup>199</sup> Russell to Thomson, July 23 1840, Oscar A. Kinchen, *Lord Russell's Canadian Policy. A Study in British Heritage and Colonial Freedom*. Lubbock, Texas, Texas Tech Press, 1945, p. 216.

Gouverneur général et au Conseil exécutif d'administrer les finances publiques en conformité avec la volonté populaire; et il appartient à l'Assemblée législative d'agir comme un organe de vérification et de contrôle. Chacun doit s'en tenir à son rôle<sup>200</sup>. Pour la suite des choses, Russell veut donc professionnaliser la fonction publique. Les ministères doivent être plus strictement organisés : chaque ministre doit comprendre la tâche qui lui incombe et être imputable devant le Gouverneur général pour la bonne conduite des affaires publiques dont il a soin; le Conseil exécutif doit assumer le pouvoir de dépenser les fonds publics et réfréner les tentatives de contrôle par l'Assemblée législative; les activités et les procédures ministérielles doivent être consignées; tous les documents, par souci de transparence, doivent être présentés à l'Assemblée législative si elle en fait la requête<sup>201</sup>. Quant à Thomson : « [The] most public and (illegible) communications between the Governor of Canada and the two branches of the Legislature is, in my opinion and that of my colleagues, the best mode of establishing permanent satisfaction, the continual improvement of the laws, and the connection between the United Kingdom and Canada<sup>202</sup> ».

Comme le commente lord Howick près d'une décennie plus tard, Russell s'efforçait alors « to give something like shape and consistency to these vague ideas<sup>203</sup> ». L'exercice était difficile, admet Howick: les Rébellions de 1837 et de 1838 ainsi que la suspension de la constitution du Bas-Canada ne permettaient pas de simplement maintenir les principes constitutionnels tels quels, mais ces mêmes circonstances coloniales ainsi que des contraintes théoriques empêchaient d'initier un changement aussi déterminant que la responsabilité ministérielle. Russell, comme l'ensemble des autorités politiques britanniques à cet égard, se butait à une impasse. Comment ranger les Canadas sous la constitution britannique sans toutefois leur permettre de jouir de certains de ses principes fondamentaux? C'est pour cela, souligne Howick, que les pouvoirs quasi despotiques de Thomson étaient nécessaires : pour assurer une transition graduelle sans que les animosités ne déchirent les colonies; « it would have been

---

<sup>200</sup> *Ibid.*

<sup>201</sup> *Ibid.*, col. 216-217.

<sup>202</sup> *Ibid.*, col. 217.

<sup>203</sup> Earl Grey, *The Colonial Policy of Lord John Russell's Administration*, London, Richard Bentley, New Burlington Street, 1853, p. 202.

impossible otherwise to carry on the Gouvernement<sup>204</sup> ». Russell lui-même, quelques décennies après lui aussi, va dans le même sens dans un ouvrage sur l'histoire de la constitution britannique. Il ne pouvait pas, en 1840, concéder la responsabilité ministérielle, mais il pouvait s'arranger pour que le Gouverneur général administre la colonie comme si, à toutes fins pratiques, le principe constitutionnel prévalait. Ce compromis, certes, n'était pas sans défaut. En outre, il avait fallu que l'Acte d'union prévoie l'égalité de représentation du Haut-Canada et du Bas-Canada dans la législature, afin que Thomson puisse s'assurer une majorité et exercer son pouvoir sans entraves. Cependant, malgré tout, ce compromis a permis de conduire les Canadas vers la stabilité et la prospérité. Il a bien mieux réussi à cet égard, conclut Russell, que l'Acte constitutionnel de 1791<sup>205</sup>.

Pour Russell, en fait, l'Acte d'union n'apparaît que comme un préalable. Il a soutenu la minorisation des Canadiens français; il a favorisé la prééminence du Haut-Canada sur le Bas-Canada; mais au final, l'objectif est de faire fonctionner la constitution britannique dans le contexte colonial des Canadas. Ainsi, à l'été 1840, lorsque Thomson reçoit cette dépêche de Russell, la balle est dans son camp. Il lui reste encore une étape pour que le triomphe soit définitif: il doit consolider ses assises, renforcer la prédominance de son gouvernement, gagner la campagne électorale qui suivra la proclamation, et survivre à la première session parlementaire du Canada-Uni. Alors seulement l'Acte d'union sera consommé et la liberté britannique pourra se développer aux Canadas.

#### **4.2 L'ascendant de Thomson : la confirmation de l'alliance avec les Réformistes**

Depuis la fin de la session parlementaire du Haut-Canada, au début de 1840, Thomson anticipe la suite de son administration. La campagne électorale, surtout, le préoccupe. « All His Excellency thinks about is the forthcoming election... He plans and

---

<sup>204</sup> *Ibid.*, p. 203-204.

<sup>205</sup> John Earl Russell, *Essay on the History of the English Government and Constitution from the Reign of Henry VII to the Present Time*, London, Longman, Green, Longman, Roberts, and Green, 1865, p. lxvi-lxix.

talks of nothing else<sup>206</sup> », note Murdoch, le secrétaire civil du Gouverneur général. Thomson doit s'assurer une majorité; et il mise sur son alliance avec les Réformistes du Haut-Canada pour y parvenir. Dès février, il propose à Robert Baldwin, qui représente la frange plus radicale des Réformistes, d'accéder au poste de Solliciteur-général, en remplacement d'un représentant du Family Compact qui occupait jusque-là la fonction. Pour le convaincre, Thomson lui garantit que, contrairement à ses prédécesseurs, il veillera à l'harmonie entre l'exécutif et le législatif. Sa nomination, ajoute-t-il, est comme un gage de bonnes intentions. La campagne de séduction réussit : Baldwin accepte<sup>207</sup>.

George Arthur doute de l'idée. Il prévient Thomson : Baldwin n'entend pas reculer vis-à-vis de la responsabilité ministérielle. Il en a fait, auprès de lui, un point d'honneur<sup>208</sup>. Du reste, il avait déjà fait le coup à Francis Bond Head d'accepter une nomination au Conseil exécutif et d'aussitôt s'en retirer, clamant que son conseil n'était pas considéré dans la conduite du gouvernement<sup>209</sup>. Thomson, cela dit, n'est guère impressionné.

The Radicals know very well that they cannot have a British Cabinet in a Colony – and the Tories only charge them with wishing for it, because they fear the establishment of the practical system of Govt. which Ld. John and I desire to give them, which will cut up their power root and branch. A Strong Executive can only be one which has generally the confidence of the People. They only want an Executive held by themselves, and care nothing for the only condition which can give it real strength. This is evident from all their attacks on the Govt<sup>210</sup>.

Thomson considère que tant les Réformistes que le Family Compact sont de mauvaise foi à l'égard de la responsabilité ministérielle. Il est convaincu, qu'en vérité, Baldwin a abandonné son ancienne intransigeance. Arthur, cela dit, demeure sceptique : Baldwin lui a explicitement déclaré qu'il requérait résolument un Conseil exécutif pareil, en tous

<sup>206</sup> BAC, RG4A21, Civil Secretary's Correspondence, S Series, Vol. 450, Murdock to Harrison, 26 February 1840.

<sup>207</sup> Poulett Scrope, ed., *Memoir of the life of the Right Honourable Charles Lord Sydenham...*, p. 172-173.

<sup>208</sup> Arthur to Thomson, 29 February 1840, Government House, Toronto, Sanderson, ed., *The Arthur Papers*. Vol. 2: *Jan 1839 – Mar 1840*, p. 444.

<sup>209</sup> Poulett Scrope, ed., *Memoir of the life of the Right Honourable Charles Lord Sydenham...*, p. 172-173.

<sup>210</sup> Thomson to Arthur, 29 March 1840, Government House, Montreal, Private, Sanderson, ed., *The Arthur Papers*. Vol. 2: *Jan 1839 – Mar 1840*, p. 475.

points, au Cabinet ministériel. Comment Thomson peut-il cautionner Baldwin alors que Russell a définitivement écarté cette possibilité? La contradiction est flagrante. Arthur s'inquiète : les idées de Baldwin gagnent du terrain avec chaque jour qui passe. Il craint qu'une fois ses assises suffisamment consolidées, Baldwin fera implorer le gouvernement<sup>211</sup>.

Arthur s'avoue confus: « [the] question of Responsible Govt has been so handled that it is literally impossible to know what H.M. Govt intend<sup>212</sup> ». La responsabilité ministérielle, selon la directive de Russell, doit être concédée en pratique. Toutefois, toute référence au concept même de responsabilité ministérielle est écartée; l'Acte d'union n'en fait aucune mention; et seule les affaires internes doivent s'y conformer<sup>213</sup>. Arthur est d'autant plus confus que l'Acte d'union, tel que le dévoilent les débats parlementaires à Londres, est davantage conservateur que libéral : « I cannot understand how the Govr. Genl. can expect to work such a Bill with the reformers by whose-cooperation he so manifestly intends and wishes to wield the power and influence of Govt<sup>214</sup> ». Arthur flaire la mauvaise affaire. Il pressent le jeu auquel se livrent les Réformistes. « My full expectation is that he will be cheated by the Reformers, with Mr Solicitor Genl. Baldwin at their Head<sup>215</sup> ».

Malgré les remontrances d'Arthur, Thomson ne déroge pas de son approche. Au Lieutenant-gouverneur, qui tente de réhabiliter John Beverley Robinson qui revient de Grande-Bretagne, Thomson réplique qu'il ne saurait donner suite à la démarche<sup>216</sup>. Malgré toutes ses qualités, Robinson s'est montré un détracteur farouche de l'Acte d'union. Au demeurant, il représente « the concentration and essence of the Family

---

<sup>211</sup> Arthur to Thomson, 8 April 1840, Private, Sanderson, ed., *The Arthur Papers*. Vol. 3: *Avr 1840 – June 1850*, p. 12-15.

<sup>212</sup> Arthur to W.H. Hamilton, 7 June 1840, Govt House, Toronto, Private, Sanderson, ed., *The Arthur Papers*. Vol. 3: *Avr 1840 – June 1850*, p. 76.

<sup>213</sup> *Ibid.*

<sup>214</sup> Arthur to Lord Fitzroy, J.H. Somerset, 26 June 1840, Govt House, Toronto, Private and Confidential, Sanderson, ed., *The Arthur Papers*. Vol. 3: *Avr 1840 – June 1850*, p. 83.

<sup>215</sup> Arthur to Seaton, 27 June 1840, Govt House, Toronto, Private, Sanderson, ed., *The Arthur Papers*. Vol. 3: *Avr 1840 – June 1850*, p. 87.

<sup>216</sup> Arthur to Thomson, 8 June 1840, Government House, Toronto, Private, Sanderson, ed., *The Arthur Papers*. Vol. 3: *Avr 1840 – June 1850*, p. 77-78.

Compact in the Provinces<sup>217</sup> ». Le Gouverneur général entend donc éviter toute marque de faveur à son égard. Quel gouvernement, après tout, placerait un adversaire au poste important d'orateur du Conseil législatif, comme le suggère Arthur<sup>218</sup>? Robinson, blessé et secoué, s'étonne du manque de considération et de la mauvaise opinion de Thomson à son égard. Il ne le connaît même pas. Serait-ce que Thomson a reçu des instructions de Russell à son propos<sup>219</sup>? Ce serait une injustice flagrante et dérisoire. D'autant plus, souligne Robinson, qu'il a fidèlement servi le gouvernement toute sa vie<sup>220</sup>. Arthur le rassure : l'enjeu n'est pas personnel. Seulement, ses visées sont contraires à celles de Russell et de Thomson. Il n'a guère de choix : malgré son aversion pour l'union législative des Canadas et malgré son traitement déplorable, il doit collaborer avec Thomson, car ni lui ni Russell ne vont déroger de leurs objectifs<sup>221</sup>.

#### **4.3 La session du Conseil spécial du printemps : les réformes préalables à la proclamation et l'absence de collaboration des Canadiens français**

Thomson laisse aller les préoccupations d'Arthur. Après avoir confirmé le statut de Baldwin et avoir ainsi consolidé son alliance avec les Réformistes, il revient rapidement à Montréal, où il doit régler certains enjeux avec le Conseil spécial avant la proclamation de l'Acte d'union<sup>222</sup>. Le Bas-Canada l'exaspère : toute la vie politique est viciée par la haine entre les nations. Qui plus est, il n'y a aucun gouvernement; tout doit être fait par le Gouverneur général lui-même. D'ici la proclamation, il veut adopter des décrets relatifs au système judiciaire, à l'établissement d'une police, puis à l'incorporation de Québec, de Montréal et du séminaire de Saint-Sulpice<sup>223</sup>. Plus déterminant encore : il veut nommer des lieutenants pour l'ensemble des municipalités qui seront créées en vertu de l'Acte d'union, car les Canadas sont trop vastes pour se

<sup>217</sup> Thomson to Arthur, 13 June 1840, Govt. House, Montreal, Private, Sanderson, ed., *The Arthur Papers*. Vol. 3: *Avr 1840 – June 1850*, p. 79.

<sup>218</sup> *Ibid.*

<sup>219</sup> J.B. Robinson to Arthur, 31 August 1840, Toronto, Sanderson, ed., *The Arthur Papers*. Vol. 3: *Avr 1840 – June 1850*, p. 118-119.

<sup>220</sup> *Ibid.*, p. 119.

<sup>221</sup> Arthur to Chief Justice (J.B. Robinson), 1 September 1840, Government House, Toronto, Private, Sanderson, ed., *The Arthur Papers*. Vol. 3: *Avr 1840 – June 1850*, p. 119.

<sup>222</sup> Poulett Scrope, ed., *Memoir of the life of the Right Honourable Charles Lord Sydenham...*, p. 175.

<sup>223</sup> C. Poulett Thomson to Lord John Russell, 13 March 1840, Montreal, Government House, Private, Knaplund, ed., *Letters from Lord Sydenham...*, p. 51-52.

passer de représentants qui exerceront l'autorité de l'exécutif dans l'ensemble des régions<sup>224</sup>.

Cela dit, avant que la session du Conseil spécial ne débute, Thomson veut tenter son coup auprès des Canadiens français. Qui sait, peut-être qu'en se montrant bien intentionné envers eux, il réussirait, comme avec Robert Baldwin, à faire accepter à Louis-Hippolyte LaFontaine le poste de Solliciteur-général du Bas-Canada? Vaine tentative : LaFontaine refuse l'offre aussitôt. Murdoch, le secrétaire civil de Thomson, se contente de mettre en cause son opposition à l'union législative des Canadas<sup>225</sup>, mais LaFontaine, lui, donne un compte-rendu plus détaillé des événements. LaFontaine, d'emblée, n'a guère d'estime pour Thomson. Il souligne que le Gouverneur général, qui devait gagner l'appui de la population coloniale à l'Acte d'union, avait obtenu « un simulacre de consentement » de la part du Conseil spécial du Bas-Canada et « le consentement apparent d'une majorité » de la part de la législature du Haut-Canada; le tout, par les moyens de la corruption et de l'intimidation<sup>226</sup>. LaFontaine, du reste, n'était pas dupe. Il ne croyait rien aux arguments alléchants de Thomson : que Robert Baldwin avait choisi de coopérer; que seuls des Réformistes seraient dorénavant nommés au Conseil exécutif; qu'il mettrait en pratique la responsabilité ministérielle; qu'il materait les tories du Bas-Canada; et qu'il garderait intact les droits de la langue française. LaFontaine refusa d'obtempérer. Ce à quoi, Thomson, inébranlable, aurait tout simplement répliqué : « J'aurai ma majorité<sup>227</sup> ». Il aurait pu ajouter : quoique vous fassiez. Pour le Gouverneur général, le message était clair : il ne pouvait tout simplement pas compter sur la collaboration des Canadiens français.

Toujours est-il que le 20 avril, la session du Conseil spécial débute. Thomson est débordé : il requiert à Russell un conseiller juridique pour l'aider dans la rédaction des clauses de toutes les mesures qu'il souhaite implanter<sup>228</sup>. Sa tâche est telle qu'il estime

<sup>224</sup> Poulett Scrope, ed., *Memoir of the life of the Right Honourable Charles Lord Sydenham...*, p. 176.

<sup>225</sup> *Ibid.*, p. 179.

<sup>226</sup> Louis-Hippolyte LaFontaine, Aux électeurs du comté de Terrebonne, Montréal, le 29 mars 1841, Georges Aubin et Renée Blanchet, dir., *Louis-Hippolyte LaFontaine. Correspondance générale*. T. 2 : *Au nom de la loi. Correspondance 1829-1847*, Montréal, Les Éditions Varia, 2003, p. 92.

<sup>227</sup> *Ibid.*, p. 93.

<sup>228</sup> C. Poulett Thomson to Lord John Russell, 18 May 1840. Montreal, Government House, Private, Knaplund, ed., *Letters from Lord Sydenham...*, p. 66-68.

qu'une législature y passerait 10 ans. Sans ses pouvoirs quasi despotiques, en fait, jamais il ne réussirait à aller de l'avant<sup>229</sup>. Par ailleurs, Thomson est préoccupé par l'information qui lui arrive de Londres : Edward Ellice serait en train de mettre la hache dans l'établissement du système municipal prévu dans l'Acte d'union. Si ses démarches se concrétisaient, alors l'union législative des Canadas s'avérerait incomplète, voire tout à fait vaine. Pour l'instant, cela dit, Thomson n'a pas le temps de s'attarder à cet enjeu, car après la fin de la session du Conseil spécial, le 26 juin, il doit partir pour un voyage vers les colonies maritimes<sup>230</sup>.

#### **4.4 La brève tournée de l'Amérique du Nord britannique : l'assurance de Thomson envers le Haut-Canada**

L'intervention de Thomson est requise en Nouvelle-Écosse pour mettre fin à l'antagonisme qui divise le Conseil exécutif et l'Assemblée législative. Thomson en profite ensuite pour passer par le Nouveau-Brunswick, où les tensions avec l'État du Maine ne sont pas encore résorbées, et par les Cantons de l'Est, pour s'entretenir avec des porte-paroles de la population britannique qui y habite<sup>231</sup>. Puis, alors que le circuit tire à sa fin, Thomson reçoit la nouvelle que l'Acte d'union a été sanctionné à Londres. La nouvelle change son itinéraire prévu : il décide de rallonger son chemin jusqu'au Haut-Canada. Il lui reste un peu de temps avant le début de la session du Conseil spécial; et, du reste, la proclamation et la campagne électorale approchent à grands pas. Thomson veut s'assurer que sa posture au Haut-Canada demeure encore avantageuse<sup>232</sup>.

Arthur, qui prépare sa visite, est optimiste. Selon lui, la majorité de la population est encore favorable à l'union législative des Canadas. Néanmoins, il ne prend rien pour acquis. D'une part, Baldwin manigance contre le gouvernement; Arthur en est persuadé<sup>233</sup>. D'autre part, un récent épisode lui a exposé la fragilité de l'appui au

<sup>229</sup> Poulett Scrope, ed., *Memoir of the life of the Right Honourable Charles Lord Sydenham...*, p. 181.

<sup>230</sup> C. Poulett Thomson to Lord John Russell, 27 June 1840, Montreal, Government House, Private, dans Knaplund, ed., *Letters from Lord Sydenham...*, p. 75.

<sup>231</sup> Poulett Scrope, ed., *Memoir of the life of the Right Honourable Charles Lord Sydenham...*, p. 181-189.

<sup>232</sup> *Ibid.*, p.190-192.

<sup>233</sup> Arthur to Thomson, 12 August 1840, Government House, Toronto, Sanderson, ed., *The Arthur Papers*. Vol. 3: *Avr 1840 – June 1850*, p. 105.

Gouverneur général. Arthur a enjoint à John Powell, maire de Toronto, de préparer un accueil bienveillant à Thomson<sup>234</sup>. Or, lors d'une réunion publique, les citoyens de Toronto ont peiné à convenir d'une adresse à communiquer au Gouverneur général. Les Réformistes et le Family Compact en sont même temporairement venus à l'idée de présenter chacun leur adresse. Au final, cela dit, ils se sont rangés derrière une adresse commune et ont accepté de recevoir Thomson avec respect et dignité<sup>235</sup>.

Thomson, lorsqu'il la reçoit, s'offusque qu'elle ait pu nourrir des tensions<sup>236</sup>. Son accueil à Toronto, du reste, le laisse de marbre. Il soupçonne que les démonstrations de conciliation ne visent qu'à le convaincre d'installer la capitale dans cette ville<sup>237</sup>. Partout ailleurs dans la colonie, par contre, il est reçu par des séries d'ovations: « such unanimity and confidence I never saw, and it augurs well for the future<sup>238</sup> ». Thomson est déterminé à situer la capitale au Haut-Canada: « one of the finest provinces in the world; the most perfect contrast to that miserable strip of land along the St. Lawrence, called Lower Canada, which has given so much trouble<sup>239</sup> ». Le Haut-Canada est plus paisible, mieux disposé et plein d'espoir<sup>240</sup>. Arthur, devant cet enthousiasme dans la colonie, considère que, n'eut été du travail qui restait à faire au Bas-Canada, le moment aurait été judicieusement choisi pour proclamer l'Acte d'union<sup>241</sup>.

Arthur est confiant quant à la suite des choses<sup>242</sup>. Cependant, la stratégie du Gouverneur général avec les Réformistes continue à le troubler. Baldwin s'est présenté aux élections municipales de Toronto et s'est retrouvé dans une telle minorité qu'il a dû retirer sa candidature. Ne s'agit-il pas de l'expression d'un manque de confiance de la population envers Baldwin? N'est-ce pas un argument pour que Thomson dépasse ses

<sup>234</sup> Arthur to Thomson, 15 August 1840, Government House, Toronto, Private, Sanderson, ed., *The Arthur Papers*. Vol. 3: *Avr 1840 – June 1850*, p. 108-109.

<sup>235</sup> Arthur to Russell, 3 September 1840, Government House, Toronto, Private, Sanderson, ed., *The Arthur Papers*. Vol. 3: *Avr 1840 – June 1850*, p. 126.

<sup>236</sup> Thomson to Arthur, 6 September 1840, Brantford, Private, Sanderson, ed., *The Arthur Papers*. Vol. 3: *Avr 1840 – June 1850*, p. 129.

<sup>237</sup> Poulett Scrope, ed., *Memoir of the life of the Right Honourable Charles Lord Sydenham...*, p. 193-194.

<sup>238</sup> *Ibid.*, p. 198-199.

<sup>239</sup> *Ibid.*, p. 200.

<sup>240</sup> *Ibid.*, p. 193 et 196-197.

<sup>241</sup> Arthur to Russell, 18 September 1840, Govt House, Toronto, Private, Sanderson, ed., *The Arthur Papers*. Vol. 3: *Avr 1840 – June 1850*, p. 133.

<sup>242</sup> Arthur to Sir R.D. Jackson, 5 December 1840, Govt House, Toronto, Sanderson, ed., *The Arthur Papers*. Vol. 3: *Avr 1840 – June 1850*, p. 195.

préjugés et se rapproche davantage de la partie plus conservatrice de la population<sup>243</sup>? Thomson, inflexible, n'appréhende toujours aucune menace du côté des Réformistes. Leur force, souligne-t-il, est largement surestimée: « The fact is, in spite of Mr. Hinck's talk, that there is no such thing as a Party except the Old Compact. The rest are guerrillas, each for himself, and recognize no Leader or order<sup>244</sup> ». Les craintes d'Arthur, comme à l'habitude, n'impactent en rien l'assurance de Thomson vis-à-vis du Haut-Canada. Lorsqu'il quitte la colonie après sa tournée, il demeure certain de ses perspectives de victoire.

#### **4.5 La session du Conseil spécial de l'automne : d'autres réformes préalables à la proclamation**

Aussitôt que Thomson revient à Montréal, à la fin du mois de septembre, une information longtemps attendue de Londres lui parvient : il avait été fait lord Sydenham<sup>245</sup>. La pairie, en effet, avait tardée à se concrétiser. Dès le mois mars, quelques semaines après qu'il ait obtenu le soutien de la législature du Haut-Canada, il s'était déjà plaint à Russell d'un bris de contrat. N'avait-il pas convenu avec Melbourne que, s'il réussissait à gagner l'appui de la population coloniale à l'Acte d'union, il intégrerait la pairie? Sa part de l'entente étant accomplie, il avait écrit à Melbourne pour qu'il honore la sienne. Celui-ci lui avait toutefois répondu que le temps n'était pas encore venu; que le projet de loi devait encore passer toutes les étapes parlementaires à Londres avant d'être sanctionné; et que d'ici là, rien n'était joué. Or, selon Thomson, Melbourne était de mauvaise foi, car l'entente ne touchait que la dimension coloniale de l'Acte d'union<sup>246</sup>. L'affaire s'était tellement étirée<sup>247</sup>, que rendu au mois d'août

<sup>243</sup> Arthur to Lord Fitzroy J.H. Somerset, 26 January 1841, Govt House, Toronto, Private and Confidential, Sanderson, ed., *The Arthur Papers*. Vol. 3: *Avr 1840 – June 1850*, p. 279.

<sup>244</sup> Sydenham to Arthur, 29 January 1841, Montreal, Private and Confidential, Sanderson, ed., *The Arthur Papers*. Vol. 3: *Avr 1840 – June 1850*, p. 289.

<sup>245</sup> Poulett Scrope, ed., *Memoir of the life of the Right Honourable Charles Lord Sydenham...*, p. 197.

<sup>246</sup> C. Poulett Thomson to Lord John Russell, 26 March 1840, Montreal, Government House, Confidential, Knaplund, ed., *Letters from Lord Sydenham...*, p. 56-59.

<sup>247</sup> C. Poulett Thomson to Lord John Russell, 23 May 1840, Montreal, Government House, Confidential, Knaplund, ed., *Letters from Lord Sydenham...*, p. 68-69.

Thomson s'était résigné à son sort<sup>248</sup>. Quelle surprise d'apprendre, après tout ce délai, que ses services avaient finalement été reconnus. Le détour par les Canadas sur lequel il avait parié portait fruit : en devenant lord Sydenham, il se hissait dans la hiérarchie sociale britannique<sup>249</sup>.

Sydenham, cela dit, n'est pas encore au bout de ses peines. Il prévoit désormais que la proclamation de l'Acte d'union aura lieu peu après le nouvel an. Tout de suite après, la campagne électorale sera déclenchée. Il est confiant de battre les Ultra-tories et les Radicaux du Haut-Canada<sup>250</sup>. Quant aux vestiges du Parti canadien au Bas-Canada: « nothing but time will do anything with them [...]. They hate British rule – British connexion – improvement of all kinds whether in their Laws or their roads. So they sulk, and will try, that is, their Leaders, to do all the mischief they can<sup>251</sup> ». Le fait est, souligne Sydenham, que les Canadiens français sont inaptes à tout régime représentatif<sup>252</sup>. Cela dit, il ne s'en inquiète guère : les *Habitans* ont trop souffert des perturbations récentes pour oser se lancer dans de nouvelles péripéties<sup>253</sup>. Du reste, le Haut-Canada est sous contrôle, tout comme la partie britannique du Bas-Canada<sup>254</sup>.

Pour l'instant, Sydenham doit préparer la nouvelle session du Conseil spécial. Or, comme il l'apprenait depuis quelques mois, voici qu'il doit régler un enjeu fondamental : l'établissement du système municipal. Le gouvernement Melbourne, en cédant à l'assaut d'Edward Ellice, avait évacué toute possibilité d'instaurer une saine administration coloniale<sup>255</sup>. Sans palier municipal, le gouvernement du Bas-Canada est tout simplement impossible; celui du Haut-Canada, difficile au bas mot. Sans palier

---

<sup>248</sup> C. Poulett Thomson to Lord John Russell, 28 August 1840, Drummondville, Private, Knaplund, ed., *Letters from Lord Sydenham...*, p. 87.

<sup>249</sup> Lord Sydenham to Lord John Russell, 27 September 1840, Montreal, Private, Knaplund, ed., *Letters from Lord Sydenham...*, p. 92.

<sup>250</sup> C. Poulett Thomson to Lord John Russell, 16 September 1840, Toronto, Private, Knaplund, ed., *Letters from Lord Sydenham...*, p. 89-91.

<sup>251</sup> Lord Sydenham to Lord John Russell, 27 September 1840, Montreal, Private, Knaplund, ed., *Letters from Lord Sydenham...*, p. 93.

<sup>252</sup> Lord Sydenham to Lord John Russell, 28 October 1840, Montreal, Government House, Private, Knaplund, ed., *Letters from Lord Sydenham...*, p. 100.

<sup>253</sup> Lord Sydenham to Lord John Russell, 27 September 1840, Montreal, Private, Knaplund, ed., *Letters from Lord Sydenham...*, p. 93.

<sup>254</sup> Lord Sydenham to Lord John Russell, 28 October 1840, Montreal, Government House, Private, Knaplund, ed., *Letters from Lord Sydenham...*, p. 100.

<sup>255</sup> C. Poulett Thomson to Lord John Russell, 28 August 1840, Drummondville, Private, Knaplund, ed., *Letters from Lord Sydenham...*, p. 85.

municipal, il faut s'attendre à ce que les vieilles habitudes soient maintenues : le détournement de fonds publics pour servir des intérêts privés et le copinage des députés pour augmenter leur influence. De plus, puisque l'Acte d'union prévoit que les projets de loi relatifs aux finances publiques deviennent la prérogative du Gouverneur général, sans palier municipal, il sera submergé de travail et échouera nécessairement à pourvoir aux projets locaux avec le soin et l'attention requis. Sydenham est catégorique : le système municipal est la condition *sine qua non* au bon fonctionnement de la colonie unie. « [Our] scheme », insiste-t-il, « was altogether based on it<sup>256</sup> ». Qu'à cela ne tienne, Thomson décide de faire fi de l'obstruction d'Ellice à Londres et d'aller de l'avant avec ses démarches : il entend lui-même établir le système municipal, par décret du Conseil spécial<sup>257</sup>.

Lorsque la session du Conseil spécial débute, le 5 novembre, Sydenham semble particulièrement dégoûté par sa vie aux Canadas : « The life is the most intolerable that can be conceived<sup>258</sup> ». Il a hâte d'en finir, mais en attendant, il s'acharne à la tâche. Il passe une mesure relative aux bureaux d'enregistrement et débute le plus de travaux publics possibles afin de favoriser l'emploi des immigrants<sup>259</sup>. Il établit le système municipal qui le préoccupait tant et prépare, en parallèle, la campagne électorale qui doit suivre la proclamation. La classe commerciale de Montréal, qui se montre pourtant favorable à ses mesures, ne lui inspire plus aucune confiance en raison de son association avec Ellice<sup>260</sup>. Il se sent bien seul au sommet du pouvoir colonial. Au final, Sydenham doit tellement adopter de décrets préalables à l'Acte d'union, qu'il décide de retarder sa proclamation. Elle était prévue pour janvier; il la repousse jusqu'en février<sup>261</sup>.

---

<sup>256</sup> Poulett Scrope, ed., *Memoir of the life of the Right Honourable Charles Lord Sydenham...*, p. 201-205.

<sup>257</sup> C. Poulett Thomson to Lord John Russell, 16 September 1840, Toronto, Private, Knaplund, ed., *Letters from Lord Sydenham...*, p. 88.

<sup>258</sup> Lord Sydenham to Lord John Russell, 24 November 1840, Montreal, Private, Knaplund, ed., *Letters from Lord Sydenham...*, p. 105.

<sup>259</sup> Poulett Scrope, ed., *Memoir of the life of the Right Honourable Charles Lord Sydenham...*, p. 207-209.

<sup>260</sup> Lord Sydenham to Lord John Russell, 20 December 1840, Montreal, Government House, Private, Knaplund, ed., *Letters from Lord Sydenham...*, p. 106-107.

<sup>261</sup> Poulett Scrope, ed., *Memoir of the life of the Right Honourable Charles Lord Sydenham...*, p. 207-210.

#### 4.6 La proclamation de l'Acte d'union

Le 9 février 1841, après trois mois, la session du Conseil spécial se termine enfin. Puis dès le lendemain, 10 février, le Gouverneur général proclame la nouvelle colonie : le Canada-Uni. La date est symbolique: elle correspond à l'anniversaire de mariage de la reine Victoria, à la signature du traité de Paris en 1763 qui avait cédé la Nouvelle-France à la Grande-Bretagne et à l'assentiment du Parlement britannique en 1838 à la suspension de la constitution du Bas-Canada. « [The Queen's] Parliament and Government, in conferring on you new institutions, have sought only your happiness and advantage [...]. In your hands now rests your own fate; and by the use which you will make of the opportunity must it be decided<sup>262</sup> ». Voici que l'union législative des Canadas est officiellement devenue réalité<sup>263</sup>.

Sydenham décrit par la suite à Russell la situation financière du Canada-Uni. Selon lui, il y a deux enjeux déterminants à considérer : la diminution de la charge des intérêts des dettes déjà contractées; et l'augmentation du crédit pour obtenir des fonds additionnels, nécessaires pour la rentabilisation des dépenses déjà encourues sur les travaux publics encore incomplets. Or, ces deux enjeux seraient réglés par l'utilisation du prêt que le Cabinet ministériel l'avait autorisé à utiliser en dernier recours.

[If] I know anything of the feelings of the British Population of Canada, the generosity of the Mother Country, will bind them to it more than ever, and if the opportunity I have now had of studying this Country has not been wholly thrown away, I am convinced that if it is by such assistance, leading to so great practical results in the increase of the wealth and commerce of the Province, and of the comforts of its inhabitants that Great Britain may make the Colony less of a Burthen and far more a benefit to her, than it has ever before been<sup>264</sup>.

Les 1 500 000 livres – la tactique conjointe de Russell et Sydenham – refont finalement surface. L'Acte d'union est proclamé, mais pour garantir l'emprise du gouvernement de

---

<sup>262</sup> *Ibid.*, p. 213.

<sup>263</sup> *Ibid.*, p. 212-213.

<sup>264</sup> Lord Sydenham to Lord John Russell, 22 February 1841, Montreal, Government House, Confidential, Knaplund, ed., *Letters from Lord Sydenham...*, p. 117.

Sydenham et pour sceller une bonne fois pour toute la crise des Canadas, l'argent servira d'atout ultime<sup>265</sup>.

#### 4.7 L'apport au processus de décisions politiques

Après la sanction royale de l'Acte d'union, il reste encore quelques étapes sur le versant colonial avant le règlement définitif de la crise des Canadas : Thomson doit maintenir son gouvernement, gagner la campagne électorale qui suivrait la proclamation et passer au travers de la première session parlementaire du Canada-Uni. Alors seulement l'Acte d'union serait véritablement établi. Pour Russell, l'union législative des Canadas n'apparaît que comme un préalable : la minorisation des Canadiens français et la prépondérance du Haut-Canada ont certes structuré le processus de décisions politiques, mais la motivation fondamentale de Russell demeure le fonctionnement de la constitution britannique dans un contexte colonial. Russell avance son programme : la professionnalisation de la fonction publique, la réorganisation des ministères, la répartition des responsabilités et des prérogatives de l'Assemblée législative, du Conseil législatif, du Conseil exécutif et du Gouverneur général. Trop d'irrégularités ont vicié l'administration coloniale; maintenant que l'Acte d'union est adopté, toutes ces réformes deviennent possibles.

Thomson, quant à lui, continue à mener la vie politique coloniale, en se plaçant au-dessus des groupes politiques coloniaux. Il confirme son alliance avec les Réformistes, toujours grâce au leurre de la responsabilité ministérielle, et gagne ainsi le soutien de Robert Baldwin, éminent représentant de ce groupe politique, en l'intégrant au Conseil exécutif. Il est confiant quant à l'emprise de son gouvernement au Haut-Canada. Il échoue à reproduire le même succès avec Louis-Hyppolite LaFontaine et ignore, du reste, les Canadiens français. Cela dit, le Conseil spécial demeure entièrement en ligne avec ses visées. Il continue à mettre en place diverses réformes, notamment l'établissement d'un système municipal, qui avait été retiré de l'Acte d'union au Parlement britannique. Il procède avec la proclamation, annonce que la capitale sera Kingston et en profite, pour renchérir sur les bénéfices de son gouvernement, pour

---

<sup>265</sup> *Ibid.*, p. 111-117.

annoncer un prêt de 1 500 000 livres au Canada-Uni. Thomson, qui place ses billes dans le processus de décisions politiques, garde la main haute face aux groupes politiques coloniaux. Ses efforts, d'ailleurs, lui valent d'être nommé lord Sydenham, en remerciement pour le succès de sa mission aux Canadas.

## **5. LE CANADI-UNI : LA CONSÉCRATION DE L'UNION LÉGISLATIVE DES CANADAS**

Après la proclamation de l'Acte d'union, la campagne électorale est lancée le 8 mars<sup>266</sup>. À ce stade-ci, l'enjeu est simple : Sydenham doit s'assurer une majorité afin de traverser sans heurts la première session parlementaire du Canada-Uni. Pour parvenir à ses fins, Sydenham n'hésite pas à s'immiscer indument dans le scrutin : il met de l'avant des candidats de son choix dans des circonscriptions soigneusement déterminées; il suit de près leurs intentions de vote, leur popularité, leurs discours publics et leurs tergiversations privées; il manipule les délimitations des circonscriptions pour décourager les candidats adverses et assurer la victoire des siens; il localise les bureaux de vote dans des sites propices à ses supporters; il promet des pensions et des emplois à ceux qui l'appuient; il anticipe tous les scénarios et se prépare à toute éventualité; il a même recours à des troupes<sup>267</sup>. En fait, de l'aveu même de Murdoch, le secrétaire civil de Sydenham, cette campagne électorale s'est avérée « a struggle more violent and acrimonious than had perhaps marked any previous election in that province<sup>268</sup> ». Comme quoi la majorité de Sydenham n'est pas du tout le résultat d'une élection libre.

---

<sup>266</sup> Poulett Scrope, ed., *Memoir of the life of the Right Honourable Charles Lord Sydenham...*, p. 219.

<sup>267</sup> Irving Martin Abella, « The 'Sydenham Election' of 1841 », *The Canadian Historical Review*, Vol. 47, no. 4, December 1966, p. 327.

<sup>268</sup> Poulett Scrope, ed., *Memoir of the life of the Right Honourable Charles Lord Sydenham...*, p. 213.

### 5.1 La campagne électorale : l'établissement d'une majorité parlementaire par les machinations de Thomson

George Arthur, peu avant le début de la campagne électorale, est optimiste quant au sort du Haut-Canada<sup>269</sup>. Puis encore à la fin, il rapporte à Russell que « all is proceeding satisfactorily » et que tout encourage les sentiments d'espoir et de confiance<sup>270</sup>. Sydenham affiche une sérénité similaire quant au Haut-Canada. Toutefois, il ne s'illusionne pas sur les débouchés du scrutin au Bas-Canada: « except in the Townships and perhaps one or two counties where the English prevail we shall not have a man returned who does not hate British connexion, British rule, British improvements, and everything which has a taint of British feeling<sup>271</sup> ».

Les Canadiens français, évidemment, sont mis en cause. Faut-il s'en étonner, questionne Murdoch? Après tout, l'union législative des Canadas consacre le triomphe de la classe commerciale anglaise de Montréal; elle assure une prédominance britannique dans la colonie; et elle oblige les Canadiens français à partager leur vie politique avec le Family Compact, qui leur est ouvertement hostile. L'obstruction des Canadiens français, en ce sens, est tout à fait compréhensible. Murdoch cible particulièrement John Neilson à cet égard. Celui-ci, en tant que membre du Conseil spécial, s'était dès le départ résolument opposé à la politique coloniale de Thomson. En octobre 1840, alors que la campagne électorale approche, Neilson incite les électeurs à voter pour des députés qui contestent l'Acte d'union et à perturber le scrutin pour faire tomber la nouvelle constitution. En somme, il invite les Canadiens français à saboter l'Acte d'union. Voici donc, souligne Murdoch, que la campagne électorale devient une nouvelle occasion d'assister à la haine entre les nations : d'un côté, les Canadiens français animés par des sentiments de vengeance, de l'autre, la population britannique qui n'a que du mépris pour eux<sup>272</sup>.

<sup>269</sup> Arthur to Sydenham, 25 February 1841, Government House, Toronto, Private and Confidential, Sanderson, ed., *The Arthur Papers*. Vol. 3: *Avr 1840 – June 1850*, p. 342.

<sup>270</sup> Arthur to Russell, 2 March 1841, Kingston, Sanderson. ed., *The Arthur Papers*. Vol. 3: *Avr 1840 – June 1850*, p. 400.

<sup>271</sup> C. Poulett Thomson to Lord John Russell, 24 February 1841, Gov. House, Montreal, Private, Knaplund, ed., *Letters from Lord Sydenham...*, p. 119.

<sup>272</sup> Poulett Scrope, ed., *Memoir of the life of the Right Honourable Charles Lord Sydenham...*, p. 214-218.

Sydenham, devant cette situation toxique, se retrouve pris dans la mêlée bien malgré lui. Son implication dans la campagne électorale est vivement critiquée, selon qu'elle sert les intérêts des uns ou des autres. En fait, rétorque Murdoch, les attaques sont irrationnelles et injustes; et les allégations d'ingérence sont exagérées<sup>273</sup>. Pourtant, Sydenham avoue lui-même son interposition. Sa correspondance avec Arthur foisonne de cas. Dans une dépêche au Lieutenant-gouverneur, par exemple, il écrit :

You will hear of a tremendous outcry shortly about my cutting off the Suburbs from Quebec and Montreal, but I do not mind – I know that the thing is right for without it I cannot carry into effect the wish of Parlt. to have the Mercantile Interests of these Cities represented. It is a question between four English or four French Canadian members both now and hereafter. So they may make what clamor they please<sup>274</sup>.

Arthur, dans sa réplique, reconnaît que seul un Gouverneur général investi de pouvoirs quasi despotiques « could dare to venture upon such a step », puis il souligne que le temps pour les demi-mesures est passé<sup>275</sup>. Sydenham est tout aussi explicite avec Russell : il lui rapporte avoir demandé à Arthur, qui désirait retourner en Grande-Bretagne, de rester encore quelques semaines au Haut-Canada le temps de la campagne électorale, afin de « look to matters<sup>276</sup> ». Ainsi, les mains de Sydenham, malgré ses tentatives de dissimulation, sont présentes partout.

Pour le major Richardson, un officier militaire qui durant son séjour aux Canadas a consigné un compte-rendu de l'administration Thomson, le jupon dépasse : Sydenham, sans aucun souci pour la population coloniale, veut se constituer de toutes pièces une majorité à la législature pour en finir le plus vite possible avec sa mission aux Canadas. N'a-t-il pas obtenu déjà ce qu'il voulait, son titre de noblesse<sup>277</sup>?

There was altogether too much intrigue – too much, indeed, of charlatanism about Lord Sydenham, ever to have ensured that respect which his dignified position ought to have commanded, nor while he incurred the disapprobation of

<sup>273</sup> *Ibid.*, p. 219-226.

<sup>274</sup> Sydenham to Arthur, 28 February 1841, Govt House, Montreal, Private and Confidential, Sanderson, ed., *The Arthur Papers*. Vol. 3: *Avr 1840 – June 1850*, p. 348.

<sup>275</sup> Arthur to Sydenham, 10 March 1841, Government House, Toronto, Private and Confidential, Sanderson, ed., *The Arthur Papers*. Vol. 3: *Avr 1840 – June 1850*, p. 377.

<sup>276</sup> C. Poulett Thomson to Lord John Russell, 24 February 1841, Gov. House, Montreal, Private, Knaplund, ed., *Letters from Lord Sydenham...*, p. 121-122.

<sup>277</sup> Richardson, *Eight Years in Canada...*, p. 187-195.

one party, did he wholly escape the distrust of the other. That he considered the settlement of the Canadian difficulties an affair of mere expediency, is evident from the tone of persiflage in which many of his private communications home are couched. He had obviously a great contempt for those he had been sent to govern, yet the vanity he experienced in successfully cajoling those whom it suited his purpose to gain over, is as obviously commensurate<sup>278</sup>.

Selon Richardson, il ne fait aucun doute que Sydenham a grossièrement interféré dans la campagne électorale<sup>279</sup>.

Du reste, la figure de cas de Louis-Hippolyte LaFontaine demeure une preuve particulièrement évocatrice des tenants et aboutissants de la mainmise de Sydenham. LaFontaine s'est présenté en août 1840 dans le comté de Terrebonne, où les Canadiens français sont 20 fois plus nombreux que la population britannique. Habituellement, les bureaux de vote se situaient à Sainte-Rose et à Sainte-Anne-des-Plaines, en raison de la centralité de leur emplacement. Or, cette fois-ci, Sydenham a choisi d'établir le bureau de vote à New Glasgow, en plein cœur de la petite communauté britannique, malgré que le village se situe dans le bois tout à fait à l'extrémité du comté. Le lieu spécifique du bureau de vote, la maison d'un certain M. Lloyd Jr, porte à réflexion : il est idéal pour les embuscades. Pour s'y rendre, les Canadiens français devraient parcourir une distance de près de dix kilomètres à partir de Laplaine, où se trouvent leurs établissements les plus rapprochés; ils devraient ensuite passer par un chemin, entouré de côtes et de hauteurs, qui n'a pas même la largeur d'une voiture d'hiver; pour finir dans le bas-fond où serait situé le bureau de vote. Ce n'est pas tout. Pendant un mois, l'adversaire de LaFontaine, le Dr McCulloch, et ses partisans ont parcouru le comté pour dissuader les électeurs de voter. Ils leur ont dit que s'ils se déplaçaient vers le bureau de vote, ils n'en reviendraient pas vivants. D'ailleurs, les maisons voisines de celles du M. Lloyd Jr en question ont été louées comme quartier général pour les opérations musclées à venir. En somme, la violence est préméditée, financée et organisée<sup>280</sup>.

Le jour de l'élection, LaFontaine quitte Laplaine avec 700 à 800 hommes, dont plusieurs sont armées de bâtons, en direction de New Glasgow. LaFontaine leur ordonne

---

<sup>278</sup> *Ibid.*, p. 189-190.

<sup>279</sup> *Ibid.*

<sup>280</sup> Louis-Hippolyte LaFontaine, Aux électeurs du comté de Terrebonne, Montréal, le 29 mars 1841, Aubin et Blanchet, dir., *Louis-Hippolyte La Fontaine. Au nom de la loi...*, p. 96-98.

de ne pas attaquer les premiers, mais de répliquer coup sur coup si nécessaire. Contre toute attente, la descente jusqu'à la maison de M. Lloyd Jr se déroule sans heurts. Cependant, rendu là, LaFontaine comprend la supercherie : le bureau de vote a été déplacé à la toute dernière minute vers une maison d'école à proximité, gardée par des centaines d'hommes armés. Certains venaient d'aussi loin que le Haut-Canada. Devant une telle situation, LaFontaine fait valoir à l'Officier-rapporteur, présent en tant que responsable de l'élection dans le comté, qu'il ne s'agit plus d'une élection libre, mais d'un guet-apens qui va mener à des blessures et des meurtres. L'Officier-rapporteur en convient, mais il s'avoue dépassé par les événements; il est tout à fait impuissant. Néanmoins, LaFontaine et sa troupe poursuivent leur chemin jusqu'à la maison d'école. Aussitôt arrivés, les tensions sont vives; des altercations débutent. L'Officier-rapporteur procède avec la lecture du bref d'élection, puis tout de suite après, LaFontaine intervient pour exiger d'abord l'ordre et la paix. Son appel au calme est vain. L'agitation est de plus en plus effervescente. LaFontaine, acculé à l'abandon, se retire de la course : son obstination aurait conduit ses partisans à un massacre certain<sup>281</sup>.

Le compte-rendu de Sydenham, on le devine, est tout autre. Selon lui, la campagne électorale s'est bien déroulée, malgré les tensions au Bas-Canada. Quant à LaFontaine, plus spécifiquement, il dénonce en bloc ses inepties : « the whole is a lie from beginning to end<sup>282</sup> ». « He is a cantankerous fellow without talent and not worth buying or I would have had him when I pleased<sup>283</sup> », ajoute Sydenham. Le fait est que, malgré toutes les accusations contre le Gouverneur général, LaFontaine est totalement démuni face à lui. À l'issue de cet épisode, il est tellement dégoûté qu'il renonce à la vie publique pour se retirer dans la vie privée « avec le désir de n'en sortir jamais<sup>284</sup> ».

Quelques jours après, la campagne électorale prend fin. Voici le bilan de Murdoch, selon sa propre terminologie : les *Government Members* sont 24, les *French Members* 20, les *Moderate Reformers* 20, les *Ultra Reformers* 5, le *Compact Party* 7, les

---

<sup>281</sup> *Ibid.*, p. 99-103.

<sup>282</sup> C. Poulett Thomson to Lord John Russell, 10 April 1841, Montreal, Private, Knaplund, ed., *Letters from Lord Sydenham...*, p. 130.

<sup>283</sup> *Ibid.*

<sup>284</sup> Louis-Hippolyte LaFontaine, Aux électeurs du comté de Terrebonne, Montréal, le 29 mars 1841, Aubin et Blanchet, dir., *Louis-Hippolyte La Fontaine. Au nom de la loi...*, p. 103.

*Doubtful 6*, le *Special Return 1* et le *Double Return 1*. Le résultat est serré, mais penche tout de même en faveur de Sydenham. Grâce à l'appui des *Government Members* et des *Moderate Reformers*, il l'emporte à 44 contre 40. « [The] Government would find no difficulty in carrying its measures in the House of Assembly<sup>285</sup>», conclut Murdoch. Cela dit, il doute de la capacité des Réformistes du Haut-Canada à maintenir leur cohésion de parti dans leur appui au gouvernement. Résisteront-ils à la tentation des esprits plus radicaux, tel que Baldwin; résisteront-ils à la tentation, répandue sur le continent américain, de s'opposer au gouvernement dans le seul but de montrer leur indépendance vis-à-vis de l'exécutif; se hisseront-ils, en somme, au-delà de leur statut de *juvenile politicians*<sup>286</sup>?

## 5.2 La première session parlementaire du Canada-Uni : les vaines mises à l'épreuve du gouvernement et l'implantation définitive de l'union législative des Canadas

À l'approche du début de la première session parlementaire du Canada-Uni, les rumeurs de connivence contre le gouvernement entre les Réformistes du Haut-Canada et les Canadiens français se confirment<sup>287</sup>. Arthur ne les avait-il pas maintes fois relayées au Gouverneur général au fil des mois? Sydenham, néanmoins, demeure imperturbable. Il consent à Arthur que le processus sera plus troublé qu'il ne l'anticipait et que, durant les premiers jours, « a good deal of nonsense » sera abordé. Cela dit, il n'a aucun doute sur la capacité du gouvernement à maintenir l'ordre dans l'Assemblée législative : « the big talk will most likely end in smoke when the meeting actually takes place<sup>288</sup>». Il démontre la même assurance à Russell<sup>289</sup>.

Les rumeurs disent donc vrai. Depuis le 12 avril 1839, Francis Hincks, un *Moderate Reformist* selon la terminologie de Murdoch, et Louis-Hippolyte LaFontaine échangeaient une correspondance, tentant de dessiner les contours d'une alliance entre

<sup>285</sup> Poulett Scrope, ed., *Memoir of the life of the Right Honourable Charles Lord Sydenham...*, p. 228.

<sup>286</sup> *Ibid.*, p. 227-229.

<sup>287</sup> *Ibid.*, p. 229.

<sup>288</sup> Sydenham to Arthur, 25 May 1841, Montreal, Private, Sanderson, ed., *The Arthur Papers. Part Vol. 3: Avr 1840 – June 1850*, p. 422-423.

<sup>289</sup> C. Poulett Thomson to Lord John Russell, 25 May 1841, Montreal, Private, Knaplund, ed., *Letters from Lord Sydenham...*, p. 137.

les deux groupes politiques<sup>290</sup>. Dès l'été 1840, LaFontaine s'était déplacé au Haut-Canada pour explorer davantage l'idée; Hincks avait rendu la pareille en se rendant au Bas-Canada peu après. L'adresse aux électeurs de Terrebonne en août 1840, alors que la population coloniale apprenait la sanction de l'Acte d'union à Londres, témoignait de l'évolution de leur relation. LaFontaine y dénonçait que l'union législative des Canadas ait été imposée aux Canadiens français dans le seul but de les aliéner, mais il y déclarait aussi que toute entreprise politique devait désormais être orientée vers un seul but : l'introduction de la responsabilité ministérielle. Il faisait contre mauvaise fortune bon cœur : l'Acte d'union permettait de s'unir aux Réformistes du Haut-Canada et de se joindre à leurs démarches en ce sens. Encore fallait-il, cela dit, que ceux-ci démontrent des preuves de réciprocité de bons sentiments s'ils étaient sincères dans leur lutte pour la liberté politique. LaFontaine avançait, mais précautionneusement<sup>291</sup>.

Les mois avaient passé; la campagne électorale était terminée. Hincks voulait maintenant connaître les intentions de LaFontaine quant à la session parlementaire à venir. Le 8 mai, c'est Augustin-Norbert Morin, lieutenant de LaFontaine, qui lui répond<sup>292</sup>. S'il s'en charge, c'est que LaFontaine est encore abattu suite aux circonstances troubles de l'élection à Terrebonne : il ne se reconnaît plus aucune légitimité à représenter les intérêts des Canadiens français. Morin lui-même doute de son autorité, mais il se lance tout de même à écrire une longue lettre à Hincks. Morin, comme tout Canadien français qui se respecte, est contre l'union législative des Canadas. Après tout, cette mesure a été promue comme étant le meilleur moyen de détruire les droits et les institutions sociales des Canadiens français. Néanmoins, il condamne aussi la violence, la précipitation et l'obstruction; il en appelle à la modération. Ainsi, bien qu'il reste méfiant envers Sydenham, il ne cherche pas querelle. Il accepte le lien impérial avec la Grande-Bretagne. Au fond, sa motivation principale, tout au long de sa carrière politique, a simplement été de réconcilier le gouvernement avec le peuple. Or, aujourd'hui, c'est par la coopération entre les Canadiens français et

---

<sup>290</sup> Jacques Monet, « Louis-Hippolyte LaFontaine », *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 9, Université Laval / University of Toronto, 2003.

<sup>291</sup> Louis-Hippolyte LaFontaine, *Aux électeurs du comté de Terrebonne*, Montréal, le 25 août 1840, Aubin et Blanchet, dir., *Louis-Hippolyte La Fontaine. Au nom de la loi...*, p. 84-87.

<sup>292</sup> Hincks. *Reminiscence of his public life*, p. 49.

les Réformistes du Haut-Canada que cet objectif peut être atteint. Ensemble, ils doivent se rallier pour faire face à la clique qui va systématiquement appuyer le gouvernement. Ils doivent aussi, dans le processus, apprendre à se connaître et à se soutenir les uns les autres. Avec le temps, espère Morin, leur union pourra même insuffler aux autorités politiques britanniques une meilleure opinion des Canadiens français<sup>293</sup>.

Cela dit, pour répondre plus spécifiquement à Hincks quant à la session parlementaire, Morin ne se fait pas d'illusion : la responsabilité ministérielle ne sera pas accordée. Ainsi, ils doivent se concentrer sur des gains plus petits, mais tout aussi essentiels. Ils doivent modifier la composition du Conseil exécutif : ses membres doivent être remplacés par des hommes plus capables, plus désintéressés, plus honnêtes et plus près de l'opinion publique. Morin conclut sa lettre en soulignant que les Réformistes du Haut-Canada sont les alliés naturels des Canadiens français et que leur bonne entente ne tient qu'à eux<sup>294</sup>.

Alors que la session parlementaire approche, les Réformistes du Haut-Canada s'enlignent pour honorer leur alliance avec les Canadiens français, mais ils doivent encore démontrer leur sincérité par un geste public. Robert Baldwin, tout particulièrement, s'en occupe. Après la proclamation, il avait accepté d'être intégré au Conseil exécutif<sup>295</sup>. Seulement, dès qu'il avait assumé ses nouvelles fonctions, il avait communiqué avec d'autres membres du Conseil exécutif pour leur signifier son manque de confiance en eux; une façon de marquer son indépendance<sup>296</sup>. Sydenham, qui avait pris connaissance de ce démêlé, avait rappelé à Baldwin les principes qui guideraient son administration : s'il y avait une division au sein du Conseil exécutif, il trancherait selon les intérêts de la Couronne britannique et la volonté populaire. Il l'avait aussi semoncé : il était tout à fait inapproprié de déclarer un manque de confiance a priori envers d'autres membres du Conseil exécutif<sup>297</sup>.

<sup>293</sup> A.N. Morin to Francis Hincks, Quebec, 8<sup>th</sup> May 1841, Hincks, *Reminiscence of his public life*, p. 50-55.

<sup>294</sup> *Ibid.*, p. 55-56.

<sup>295</sup> Poulett Scrope, ed., *Memoir of the life of the Right Honourable Charles Lord Sydenham...*, p. 230.

<sup>296</sup> Robert Baldwin to W.H. Draper, 22 February 1841, Front Street, Toronto, Private, Sanderson, ed., *The Arthur Papers*. Vol. 3: *Avr 1840 – June 1850*, p. 339.

<sup>297</sup> Sydenham to the Solicitor General (Robert Baldwin), 1 March 1841, Govt House, Montreal, Copy, Sanderson, ed., *The Arthur Papers*. Vol. 3: *Avr 1840 – June 1850*, p. 371-372.

Les semaines avaient passé. Puis au mois de juin, alors que la session parlementaire est sur le point de commencer, Baldwin récidive. Il enjoint à Sydenham de remplacer certains des membres du Conseil exécutif par des Canadiens français. Le Gouverneur général refuse d'obtempérer. À quoi Baldwin joue-t-il? Les Canadiens français sont hostilement opposés à l'Acte d'union; comment peut-il compter sur eux? Qu'à cela ne tienne, le jour même de l'ouverture de la session parlementaire, Baldwin fait un coup d'éclat : il démissionne de son poste au Conseil exécutif. Voilà le geste public attendu par les Canadiens français<sup>298</sup>. Après le discours du Trône de Sydenham, Baldwin poursuit la salve. Alors que sa démission n'a toujours pas été acceptée, il se range du côté de l'opposition : il soutient une adresse de John Neilson qui condamne l'Acte d'union, battue à 50 contre 25; puis il appuie la condamnation du gouvernement pour son rôle dans la violence qui a prévalu lors de la campagne électorale, particulièrement dans la région de Montréal<sup>299</sup>. Sydenham énumère à Russell les provocations de Baldwin: « motions on responsible Govt., want of confidence, the details of the Union, and everything that is most mischievous<sup>300</sup> ». Ainsi, « the practical consumation of the Union is I assure you far from a honey moon<sup>301</sup> ». À George Athur, dorénavant en Grande-Bretagne, il commente que « [you] will have been amused by hearing that your predictions about Baldwin were completely verified ». De fait, ajoute-t-il exaspéré, « [he] gave me a vast deal of trouble ». Que Baldwin ait réussi à convaincre les Réformistes du Haut-Canada que les Canadiens français étaient eux aussi des réformistes le dépasse complètement<sup>302</sup>.

Malgré toutes les complications, cela dit, toutes ces manœuvres de Baldwin n'ont pas réussi à ébranler le gouvernement. Sydenham, comme il l'avait prévu, garde encore le contrôle sur l'Assemblée législative. À la fin du mois de juin, il a suffisamment d'assurance pour confirmer à Russell que « I have gained the most complete victory. I have got rid of Baldwin and finished him as a public man for ever. [...] I have got my

<sup>298</sup> Poulett Scrope, ed., *Memoir of the life of the Right Honourable Charles Lord Sydenham...*, p. 231.

<sup>299</sup> *Ibid.*, p. 239-241.

<sup>300</sup> C. Poulett Thomson to Lord John Russell, 12 June 1841, Kingston, Private, Knaplund, ed., *Letters from Lord Sydenham...*, p. 141-142.

<sup>301</sup> *Ibid.*, p. 144.

<sup>302</sup> Sydenham to Arthur, 27 July 1841, Kingston, Private, Sanderson, ed., *The Arthur Papers*. Vol. 3: *Avr 1840 – June 1850*, p. 441.

House into capital order – a sure majority of two to one upon any question I chuse and in support of my administration<sup>303</sup> ». Sydenham, en somme, a surmonté toutes les mises à l'épreuve du gouvernement. Certes, il reste encore beaucoup de travail. Tous les jours, il doit éduquer les députés et les ministres sur les procédures parlementaires, sur la façon de conduire un gouvernement au sein d'une législature, mais pour l'essentiel, c'est mission accomplie : « you may consider the problem to be solved and my work done<sup>304</sup> ».

Sydenham, à ce stade-ci, entrevoit son retour en Grande-Bretagne<sup>305</sup>. Il s'attend à un accueil en grande pompe. Il veut que la reine Victoria lui accorde une marque de reconnaissance, comme il est d'usage lorsqu'un gouverneur s'acquitte de son devoir à la satisfaction de la Couronne britannique. Après tout, « I have not merely carried the Union, but have also worked out my own system, and governed these great Provinces to the end of my stay, advantageously to them and to the Crown ». Ne s'agit-il pas d'un succès total<sup>306</sup>? Dans une lettre à son frère, Sydenham raconte tous ses exploits, tous ses *hauts faits*; il expose son triomphe<sup>307</sup>. Déjà, il se félicite de tout le travail accompli:

One Province without a Constitution, under arbitrary power – with scarcely any good laws – with its' whole frame work both of Society and administration completely disjointed – the other in a state of the greatest excitement and discontent – both without anything approaching to a Government or Departmental responsibility – Now, the constitution restored to one, and greatly improved for both – many most excellent institutions established by law in one, and improvements making (sic) in the other. The great and harassing questions of Church Reserves, and Responsible Govt settled – the Offices of Govt arranged so as to ensure responsibility in those who are at their head and an efficient discharge of their duties to the Governor and the Public. The Legislature assembled, acting in harmony with the Executive, and really employed in beneficial measures of Legislation. Public tranquility restored and the trade and immigration nearly doubled [...]<sup>308</sup>.

<sup>303</sup> C. Poulett Thomson to Lord John Russell, 27 June 1841, Kingston, Private, Knaplund, ed., *Letters from Lord Sydenham...*, p. 145-146.

<sup>304</sup> *Ibid.*, p. 146-147.

<sup>305</sup> Lord Sydenham to Lord Melbourne, Private, Government House, Kingston, June 27 1841. Sanders, ed., *Lord Melbourne's Papers*, p. 449-450.

<sup>306</sup> Sydenham to Lord John Russell, 27 July 1841, Kingston, Confidential, Knaplund, ed., *Letters from Lord Sydenham...*, p. 154-155.

<sup>307</sup> Poulett Scrope, ed., *Memoir of the life of the Right Honourable Charles Lord Sydenham...*, p. 253-255.

<sup>308</sup> Sydenham to Lord John Russell, 4 August 1841, Govt. House, Kingston, Private, Knaplund, ed., *Letters from Lord Sydenham...*, p. 157.

Sydenham, en plein élan de gratitude, écrit à Russell que tout cela, c'est son œuvre : c'est sa direction, ses encouragements et son assistance, tant à son égard qu'à l'égard du Parlement britannique, qui ont rendu possible tous ces changements si bénéfiques aux Canadas<sup>309</sup>. Comble du bonheur, Sydenham apprend que Russell a fait des démarches pour qu'il soit décoré Chevalier Grand-Croix de l'ordre de l'Empire britannique, *The Order of the Bath*, un titre prestigieux<sup>310</sup>.

Alors que Sydenham est en pleine jubilation, un accident interrompt ses ardeurs. Depuis plusieurs années, il souffrait de la goutte, mais les attaques s'étaient multipliées dans les derniers mois et l'avait affaibli. Or, le 4 septembre, une chute du cheval qu'il montait lui casse une jambe. Dans les jours suivants, la blessure se détériore gravement. Au point où il n'est pas même en état de déclarer la prorogation de la session parlementaire du Canada-Uni. Sa santé se dégrade et bientôt, son sort devient inéluctable : il en mourrait. Sur son lit de mort, Sydenham enjoint à Murdoch d'écrire l'histoire de son administration des Canadas et exprime le souhait que, lors de la lecture de ses dernières volontés, Russell soit évoqué comme étant l'homme le plus noble qui soit. Pendant quelques jours, des spasmes sévères le secouent. Puis le 19 septembre, il rend son dernier souffle<sup>311</sup>. Il est enterré à Kingston le 24. Ainsi se termine, de façon abrupte, l'administration Thomson.

En parallèle, le gouvernement Melbourne connaissait un sort similaire à Londres. Du 28 mai au 5 juin, le Parlement britannique avait été déchiré par une attaque de l'opposition tory. Sir Robert Peel, finalement prêt à assumer la direction du pays, avait déposé une motion qui remettait en question la confiance dont jouissaient les Whigs. Après des jours de débats, le verdict est tombé à 3 heures du matin le 5 juin : 312 en faveur de la motion et 311 en défaveur. La majorité ne pouvait être plus mince, mais elle fut considérée définitive. Le gouvernement Melbourne était parvenu au bout de ses ressources. Russell annonça que le gouvernement allait dissoudre le Parlement aussitôt

---

<sup>309</sup> *Ibid.*, p. 156-157.

<sup>310</sup> Sydenham to Lord John Russell, 11 September 1841, Govt. House, Kingston, Private, Knaplund, ed., *Letters from Lord Sydenham...*, p. 164.

<sup>311</sup> T.W.C. Murdoch to G. Poulett Scrope, 20 September 1841, Kingston, Copy, Knaplund, ed., *Letters from Lord Sydenham...*, p. 165-167.

que possible. Le 22 juin, la session parlementaire prenait fin et une campagne électorale était déclenchée. Le 19 août, le gouvernement Peel était formé<sup>312</sup>.

Le règlement de la crise des Canadas était passé inaperçu dans ce contexte de bouleversement. Le succès de la politique coloniale de Russell, qui avait pourtant préservé l'intégrité de l'Empire britannique, était demeuré passablement insignifiant pour les autorités politiques britanniques. Pour les groupes politiques coloniaux, par contre, il en allait tout autrement : l'Acte d'union avait profondément et définitivement transformé la vie politique des Canadas.

### 5.3 L'apport au processus de décisions politiques

Pour Sydenham, après la proclamation, il reste à gagner la campagne électorale et à survivre à la première session parlementaire du Canada-Uni. Il doit, en somme, assurer à son gouvernement le soutien de la majorité. Pour y parvenir, il n'hésite pas à intervenir indument dans le scrutin et à abuser de ses pouvoirs quasi despotiques. La figure de cas de Terrebonne, où Louis-Hyppolite LaFontaine brigait un poste de député, expose que le recours à la violence n'était pas exclu. Sydenham, au final, sort vainqueur de la campagne électorale.

En parallèle de l'ouverture de la session parlementaire, les Réformistes et les représentants politiques des Canadiens français concrétisent une alliance qu'ils développaient depuis un certain temps. Ceux-ci se joignent à la lutte pour l'obtention de la responsabilité ministérielle, mais avant d'officialiser leur accord, ils veulent un gage de confiance. Robert Baldwin, qui siège sur le Conseil exécutif, s'en charge. Il exige la nomination de Canadiens français à ses côtés. Sydenham, évidemment, refuse. Baldwin, pour démontrer sa bonne foi dans le rapprochement, démissionne. Une salve s'ensuit contre le gouvernement de Sydenham, qui inclut le refus de l'union législative des Canadas, la critique de la violence durant la campagne électorale et l'insistance sur l'introduction de la responsabilité ministérielle. Sydenham, malgré tout, réussit à parer

---

<sup>312</sup> Norman Gash, *Sir Robert Peel. The Life of Sir Robert Peel after 1830*, London, Longman Group Limited, 1972, p. 262-263.

toutes les attaques. Sa résistance durant la session parlementaire signifie la consécration de l'Acte d'union.

Le processus de décisions politiques s'achève à ce stade-ci, tant sur le versant colonial que sur le versant métropolitain. Aux Canadas, Sydenham meurt des suites d'un accident à cheval, mettant tragiquement fin à son administration coloniale. En Grande-Bretagne, en parallèle, le gouvernement Melbourne est défait pour de bon, après des années de craintes d'échec imminent, suite à une motion de confiance à la faveur du nouveau gouvernement Peel. Quelques années après la Rébellion de 1837, l'Acte d'union est désormais définitivement établi.

## CONCLUSION

Les historiens Phillip Buckner et Jacques Monet ont inscrit les démarches de Thomson dans la perspective téléologique de l'autonomie coloniale, ne faisant apparaître celui-ci que comme l'exécutant des recommandations du rapport Durham<sup>313</sup>. Pourtant, il n'en est rien : Thomson, suivant la direction de la politique coloniale de Russell, a investi bien autrement la vie politique des Canadas. En effet, Russell s'opposait catégoriquement à la responsabilité ministérielle. Il considérait que si le Gouverneur général devait de soumettre à l'autorité de la législature coloniale, alors il romprait sa subordination au Parlement britannique. De fait, il agirait alors comme un souverain indépendant. Certes, Russell demeurerait soucieux d'améliorer la constitution coloniale, aux vues des diverses pierres d'achoppement qui ont jalonné la crise des Canadas. Cependant, devant cette impasse, sa solution fut la suivante : la centralisation du pouvoir entre les mains du Gouverneur général et, ensuite, la garantie par celui-ci de l'harmonie entre l'exécutif et le législatif. Pour Russell, il s'agissait d'un expédient pratique à un problème théorique complexe. Thomson, ainsi, n'a utilisé la responsabilité ministérielle que comme un leurre pour amadouer les Réformistes du Haut-Canada. Toutes ses

---

<sup>313</sup> Phillip Buckner, *The Transition to Responsible Government. British Policy in British North America, 1815-1850*, Westport, Connecticut, Greenwood Press, 1985, 358 p.; Jacques Monet, *La première révolution tranquille; le nationalisme canadien-français (1837-1850)*, 1<sup>ère</sup> éd. 1969, Montréal, Fides, 1981, 504 p.

manigances, du reste, ont bien montré à quel point les groupes politiques coloniaux ont subi la politique coloniale, n'exerçant au fond qu'une influence minimale sur l'élaboration de celle-ci. En définitive, le véritable architecte de l'Acte d'union est à Londres : il s'agit de Russell. En ce sens, il faut conclure que l'Acte d'union représente, en fait, une réaffirmation et une consolidation de la tutelle impériale sur les Canadas.

Ensuite, l'Acte d'union, tel que Russell l'avait élaboré, avait été fondé sur la minorisation des Canadiens français. Cela dit, les circonstances ont ensuite favorisé le déplacement du point de mire vers le Haut-Canada. Russell, pour prévenir une opposition des Tories au Parlement britannique, avait misé sur l'appui du Family Compact à la politique coloniale. Thomson, qui devait garantir plus généralement l'approbation de la population coloniale, s'était appuyé sur les Réformistes du Haut-Canada dans ses démarches. Dans un cas comme dans l'autre, les groupes politiques du Haut-Canada sont devenus garants du succès de l'Acte d'union. Dans la foulée, le Haut-Canada s'était dévoilée comme la nouvelle tête de pont de l'Empire britannique en Amérique du Nord. Elle qui s'enfonçait vers le désastre, se retrouvait au contraire nettement avantagée par la campagne de promotion dont elle était l'objet : le Bas-Canada, qui était jugé trop instable en raison de la lutte nationale qui y sévissait, ne devait plus contenir la capitale; sa représentation à la législature, quoique sa population soit supérieure à celle du Haut-Canada, devait lui être égale; puis l'importante dette du Haut-Canada, qu'il n'avait pas contractée, lui incombait dorénavant. Grâce à cet élan, les groupes politiques du Haut-Canada, qui jusque-là étaient demeurés soumis à la vie politique du Bas-Canada, obtenaient l'opportunité de conduire les affaires du Canada-Uni.

Pour le gouvernement Melbourne, la prééminence du Haut-Canada marque la troisième et dernière étape du processus de décisions politiques, c'est-à-dire l'étape exécutive. L'Acte d'union, on le constate, représente davantage que la minorisation des Canadiens français. Il représente le déplacement du centre du pouvoir de l'Amérique du Nord britannique de la vallée du Saint-Laurent vers les Grands lacs et il représente l'émergence du Canada-Ouest comme chef lieu des Canadas. Ainsi l'ont investi Russell et Thomson dans sa mise en place.

## CONCLUSION

Dans cette recherche, nous avons examiné le processus de décisions politiques autour de l'Acte d'union. Nous l'avons inscrit, en guise de perspective générale, dans le contexte politique britannique. Plus spécifiquement, nous avons observé l'influence des autorités politiques britanniques et des groupes politiques coloniaux dans l'élaboration et la mise en place de cette mesure. De cette façon, nous avons témoigné du versant métropolitain et du versant colonial du déploiement de la politique coloniale. Notre hypothèse a été que l'acteur principal était le Cabinet ministériel du gouvernement Melbourne, à la tête du Parlement britannique. Nous avons démontré que, suite à la Rébellion de 1837 au Bas-Canada, les ministres britanniques ont assumé une prise en charge intégrale du processus de décisions politiques autour de l'Acte d'union. De fait, la menace posée par la crise coloniale des Canadas, quant à l'intégrité de l'Empire et quant à la pérennité du gouvernement Melbourne, dont la majorité à la Chambre des communes était mince et fragile, a aussitôt prescrit une telle mainmise sur la politique coloniale. Conséquemment, nous nous sommes penché sur la réaction du Cabinet ministériel à la Rébellion de 1837 au Bas-Canada, puis nous avons rendu compte de la trame des décisions qui visaient à régler la crise coloniale, et qui a ultimement débouché sur l'établissement définitif de l'union législative des Canadas en 1841. Par suite, nous avons divisé le processus de décisions politiques autour de l'Acte d'union en trois étapes : une étape exploratoire, une étape décisionnelle et une étape exécutive.

La première étape, l'étape exploratoire, correspond à l'administration Durham. La Rébellion de 1837 au Bas-Canada déclenche une véritable crise politique au Parlement britannique : le gouvernement Melbourne est mis sur la sellette, tant par les Radicaux et les Tories à la Chambre des communes, que par certains de ses membres internes. S'il veut préserver l'intégrité de l'Empire et assurer la pérennité des Whigs au

pouvoir, il doit impérativement céder à la pression et se montrer proactif. Seulement, le Cabinet ministériel peine encore à définir une politique coloniale. Les ministres britanniques, en fait, ne parviennent pas à s'entendre. Lord Howick, d'un côté, demeure conciliant envers la population coloniale, vise une union fédérale de l'Amérique du Nord britannique, et entrevoit à moyen terme l'indépendance des colonies britanniques nord-américaines. Le clan rival, de son côté, est intransigent face à la conduite séditeuse des Canadiens français et méfiant face à tout mode d'union qui perpétuerait le pouvoir politique de ceux-ci; la réaffirmation de la tutelle impériale sur les Canadas lui semble impérative. Lord Russell, entre ces deux positions opposées, tente quant à lui de parvenir à une solution consensuelle que le gouvernement pourrait ensuite adopter en guise de politique coloniale. Son plan, un compromis, l'emporte finalement: la constitution du Bas-Canada sera suspendue, le Gouverneur général sera investi de pouvoirs quasi despotiques, mais ce sera lord Durham, reconnu pour son libéralisme, qui occupera la fonction. La mission de Durham est de consulter la population coloniale, afin de prendre le pouls des changements qu'elle voudrait introduire à la constitution coloniale. Pour Durham, cependant, l'ambition est tout autre : faisant fi de ses instructions et du manque de soutien pour l'idée au Parlement britannique, il aspire, inspiré par John Arthur Roebuck, l'ancien porte-parole de l'Assemblée législative du Bas-Canada à Londres, à mettre en place une union fédérale de l'Amérique du Nord britannique. Durant toute son administration coloniale, il prépare une convention qui doit explorer cette avenue. En vain, car non seulement il se bute à une réception pour le moins mitigée de son projet, mais en plus, un désaveu par le gouvernement Melbourne suite à une manigance parlementaire à Londres le contraint à démissionner, ce qui renvoie la tenue de cette convention aux calendes grecques. Pour le gouvernement Melbourne, c'est ce qui marque la fin de l'étape exploratoire, dont nous avons retenu l'aspect déterminant suivant : l'échec de l'union fédérale de l'Amérique du Nord britannique.

La deuxième étape, l'étape décisionnelle, correspond à la prééminence du plan de Russell au sein du Cabinet ministériel. Lorsque Durham est contraint de revenir en Grande-Bretagne à l'automne 1838, sa relation avec le gouvernement Melbourne est tendue : les ministres britanniques, d'un côté, l'accusent d'avoir saboté sa mission, et Durham, de l'autre côté, les accuse de l'avoir trahi. Profitant de cette querelle, certains

Radicaux, surtout Edward Gibbon Wakefield et Charles Buller, envisagent en coulisses la création d'un parti Libéral et incitent Durham à en assumer la direction. Ils nourrissent, plein d'espoir, l'animosité de Durham envers le gouvernement Melbourne. Avec succès : pendant des semaines Durham refuse de rencontrer les ministres britanniques. Les perspectives de réconciliation apparaissent alors tout à fait incertaines. C'est compter sans l'intervention d'Edward Ellice qui, suite aux requêtes indépendantes de lady Durham et de Russell, se retrouve à agir comme intermédiaire entre Durham et le gouvernement Melbourne. Il exploite la conjoncture à sa faveur : il organise un rapprochement, tout en faisant progresser, en parallèle, ses propres intérêts. D'un côté, il fait pression sur le Cabinet ministériel pour activer un sentiment d'urgence et pour forcer la considération du rapport Durham à venir dans l'élaboration de la politique coloniale. De l'autre côté, il manipule Durham pour que les recommandations de son rapport soient conformes à ses desseins. Durham, jusqu'alors, s'acharnait encore à vouloir mettre de l'avant une union fédérale de l'Amérique du Nord britannique, couplée à l'introduction de la responsabilité ministérielle. Ellice, hostile à l'idée, envisageait plutôt une union fédérale centralisatrice des Canadas. Au final, malgré la différence dans l'appellation, l'union législative des Canadas intégrée au rapport Durham laisse effectivement paraître les visées d'Ellice. Par la suite, pour s'assurer de l'accord des ministres britanniques, Ellice mise sur un aspect qui, en définitive, se sera avéré la clé de voûte de la politique coloniale : la minorisation des Canadiens français. Durham, dans son rapport préliminaire d'août 1838, avait déjà décrit l'antagonisme national qui gangrenait le Bas-Canada. Russell, depuis, s'était montré de plus en plus convaincu par le fait que les Canadiens français ne devaient plus exercer une influence politique prépondérante au Bas-Canada. La Rébellion de 1838, du reste, avait fait disparaître les derniers scrupules à cet égard. Pour Russell, ce constat s'est développé en une détermination de pousser pour l'union législative des Canadas; la solution qui, à ses yeux, permettrait d'en finir rapidement et une bonne fois pour toutes avec l'influence jugée indue des Canadiens français. En s'appuyant sur cet aspect du rapport Durham et fort de l'aval d'Ellice, Russell réussit à imposer son plan au sein du Cabinet ministériel : l'Acte d'union. Seulement, peu après, l'opposition des Tories au *Jamaica Bill*, une autre loi coloniale, force le gouvernement Melbourne à démissionner. Celui-ci reprend pratiquement aussitôt

le pouvoir, mais l'événement lui a exposé la pleine mesure de sa fragilité. Russell, en réaction, adapte sa tactique. Son intention initiale était de présenter en bonne et due forme le projet de loi à la Chambre des communes. Il se contente maintenant d'en présenter les principes généraux, car il souhaite que l'Acte d'union reçoive l'appui de la population coloniale, et particulièrement du Family Compact du Haut-Canada, avant d'aller plus loin au Parlement britannique. Son calcul est simple : en s'attirant le soutien des Tories coloniaux, il se garantirait celui des Tories métropolitains. Pour le gouvernement Melbourne, c'est ce qui marque la fin de l'étape décisionnelle, dont nous avons retenu l'aspect déterminant suivant : la minorisation des Canadiens français.

La troisième étape, l'étape exécutive, correspond à l'administration Thomson. Russell, soucieux de mener son plan jusqu'au bout, s'arrogé, à la fin de la session parlementaire de 1839, le poste de secrétaire aux Colonies. Puis en parallèle, pour mieux en contrôler le versant colonial, il se choisit un champion, entièrement aligné sur ses visées, en guise de Gouverneur général : sir Charles Poulett Thomson. La mission officielle de Thomson est de consulter la population coloniale pour valider son adhésion aux modalités de l'Acte d'union. Sa mission officieuse, cela dit, est de la convaincre à tout prix. Le Family Compact, avant tout, doit être satisfaite, de façon à prévenir l'opposition des Tories à la Chambre des communes et à éviter une nouvelle défaite. Les Réformistes du Haut-Canada, cela dit, ne doivent pas être laissés pour compte, faute de quoi la colonie, déjà vulnérable, ne tiendrait pas le coup. Le point de mire de l'Acte d'union, à ce stade-ci, n'est plus le Bas-Canada. Le sort des Canadiens français est déjà décidé et la classe commerciale anglaise de Montréal est tenue pour acquise : l'avenir de la politique coloniale, en fait, se joue dorénavant au Haut-Canada. D'autant plus que, dès son arrivée dans cette colonie, Thomson en constate l'état désastreux et, par suite, se convainc que l'Acte d'union est beaucoup plus nécessaire au Haut-Canada qu'au Bas-Canada. Grâce à d'habiles manœuvres dans ses tractations avec la législature du Haut-Canada, Thomson réussit à gagner l'appui du Family Compact et des Réformistes à l'Acte d'union ainsi qu'à trois modalités subsidiaires qui sont avantageuses à leur colonie: la garantie de la liste civile, le transfert de la dette du Haut-Canada au Canada-Uni et la représentation égale du Canada-Est et du Canada-Ouest dans la législature. Ainsi, dans une nouvelle mouture, qui a obtenu l'assentiment de la population coloniale

et qui, de surcroît, a intégré les propositions de sir John Colborne, un Tory notoire, l'Acte d'union est paré pour le Parlement britannique. Au bout du compte, le projet de loi obtient la sanction royale sans entrave par les Tories à la Chambre des communes. Russell, par sa tactique, avait vraisemblablement misé juste. Pour la suite, il restait encore à Thomson à rendre l'Acte d'union effectif. Il devait, après la proclamation de février 1841, gagner la campagne électorale et survivre à la première session parlementaire du Canada-Uni à l'été 1841. Poursuivant ses machinations, Thomson triomphe finalement sur toute la ligne, assurant de cette façon la consécration définitive de l'union législative des Canadas. Pour le gouvernement Melbourne, c'est ce qui marque la fin de l'étape exécutive, dont nous avons retenu l'aspect déterminant suivant : la prééminence du Haut-Canada.

Au terme de ces trois étapes, le processus de décisions politiques autour de l'Acte d'union se conclut. Ainsi, après avoir rejeté l'option d'une union fédérale de l'Amérique du Nord britannique, le Cabinet ministériel a accepté le plan de Russell : une union législative des Canadas fondée sur la minorisation des Canadiens français. Cet aspect a effectivement d'abord motivé l'Acte d'union. Cela dit, la fragilité du gouvernement Melbourne à la Chambre des communes, face à l'opposition des Tories, a ensuite déplacé le point de mire du Bas-Canada vers le Haut-Canada. La satisfaction du Family Compact et des Réformistes de cette colonie s'est trouvée liée au succès de la politique coloniale. L'impact est considérable : le formidable élan donné au Haut-Canada a non seulement sorti la colonie de son désordre structurel interne, il l'a en plus extirpée de sa subordination au Bas-Canada, puis hissée au rang de tête de pont de l'Empire britannique en Amérique du Nord, à l'abri des écueils intrinsèques au Bas-Canada.

Après ce bref récapitulatif, voici maintenant les résultats historiographiques que nous avons tirés de notre recherche. Il vaut la peine de revenir, tout d'abord, sur une figure dominante et controversée de l'Acte d'union : lord Durham. Plus souvent qu'autrement, les historiens ont expliqué la politique coloniale britannique en se référant exclusivement au rapport Durham. À l'inverse, l'historien Ged Martin a avancé, dans un essai critique déterminant, que l'influence de ce document sur l'Acte d'union était, en

fait, tout à fait nulle. Après une analyse plus approfondie du processus de décisions politiques autour de l'Acte d'union, il nous apparaît que le postulat de Martin est en partie exagéré. Certes, l'interprétation selon laquelle l'Acte d'union est intrinsèquement et exclusivement lié aux recommandations de Durham ne peut plus être admise; puis l'idée reçue selon laquelle Thomson a fait du rapport Durham la bible de son administration des Canadas non plus. Cela dit, il semble plus juste de conclure que l'influence de Durham, bien qu'indirecte, s'est tout de même avérée essentielle.

D'une part, l'administration Durham des Canadas, indépendamment du rapport, a lamentablement démontré par l'exemple aux autorités politiques britanniques l'inefficacité du projet d'union fédérale de l'Amérique du Nord britannique. Pour Howick, qui en était le principal promoteur au sein du Cabinet ministériel, il devenait difficile, par la suite, de faire valoir les mérites de son idée. D'autre part, Durham, par son insistance sur la minorisation des Canadiens français, a fourni à Edward Ellice l'argument pour convaincre les ministres britanniques de considérer le rapport Durham. Puis il a fourni à Russell, pareillement, l'argument grâce auquel son plan d'union législative des Canadas l'a finalement emporté sur les solutions alternatives, tant au Cabinet ministériel qu'au Parlement britannique. Au fond, Durham a, à tout le moins, fourni l'idée qui est devenue la clé de voute de l'Acte d'union. Ne serait-ce que pour cela, son apport doit être considéré comme crucial.

Du reste, il faut aussi souligner que le rapport Durham, indépendamment de sa portée sur les autorités politiques britanniques, a eu un impact important sur les groupes politiques coloniaux. Le Family Compact et les Réformistes du Haut-Canada, surtout, ont placé ce document au cœur de leur lutte. Ainsi, Thomson, dans ses tractations avec la législature du Haut-Canada, a dû composer avec les méfiances et les espoirs suscités par les recommandations de Durham, bien souvent en contradiction avec la politique coloniale de Russell, qu'il devait pourtant mettre en place. Le cas de la responsabilité ministérielle, à cet égard, est particulièrement évocateur. Russell refusait catégoriquement qu'un tel changement soit introduit dans la constitution coloniale. Il considérait, avec raison, que si le Gouverneur général en venait à se ranger sous l'autorité de la législature coloniale, alors sa subordination au Parlement britannique

serait rompue. De fait, il agirait alors comme le chef d'un État indépendant. Sa solution, pour contourner cette impasse, était de centraliser le pouvoir colonial entre les mains du Gouverneur général et de s'assurer, ensuite, que celui-ci garantisse l'harmonie entre l'exécutif et le législatif; un expédient pratique à un enjeu théorique complexe. Thomson, donc, qui faisait face à la campagne de promotion de la responsabilité ministérielle par les Réformistes du Haut-Canada, n'a utilisé la possibilité de ce changement constitutionnel que comme un leurre pour amadouer ceux-ci et les ranger sous la politique coloniale de Russell. Devant un tel constat, il devient difficile de soutenir, comme Phillip Buckner et d'autres historiens qui situent l'Acte d'union dans la perspective téléologique de l'autonomie coloniale, que l'Acte d'union contenait effectivement en lui, grâce à Durham, les germes de la responsabilité ministérielle. Il s'agit plutôt, à l'inverse, d'une réaffirmation et d'une consolidation de la tutelle impériale sur les Canadas.

Quant à la classe commerciale anglaise de Montréal, il semblerait que sa relation avec Durham soit moins harmonieuse que l'historiographie ne l'a laissé entendre. Les historiens canadiens-français et québécois ont généralement considéré que les recommandations d'union législative des Canadas et d'assimilation des Canadiens français, dans le rapport Durham, étaient la manifestation de l'alignement de Durham avec ce groupe politique colonial. L'historien François Deschamps est récemment allé plus loin encore, en réaffirmant l'hypothèse de l'historien Maurice Séguin selon laquelle Durham n'était que la marionnette des tories du Bas-Canada. Ceux-ci, au fond, de connivence avec les autorités politiques britanniques, seraient les véritables instigateurs de l'Acte d'union. Pourtant, durant son administration des Canadas, Durham semble n'avoir que du mépris pour la classe commerciale anglaise de Montréal. Durham et celle-ci sont divisés non seulement par leurs sensibilités politiques divergentes, l'un étant libéral et les membres de l'autre étant plutôt autoritaires, mais aussi, et surtout, par leurs projets adverses d'union. De fait, l'union fédérale de l'Amérique du Nord britannique promue par Durham ne trouve aucun écho chez les marchands britanniques du Bas-Canada. Face à cette opposition, Durham refuse de s'adapter et s'obstine à miser sur son propre plan, même après son départ précipité des Canadas. Si, au final, il décide effectivement de recommander l'union législative des Canadas, c'est uniquement suite à

la pression d'Edward Ellice. Certes, les intérêts privés de celui-ci coïncident en partie avec ceux de la classe commerciale anglaise de Montréal. Cependant, Ellice demeure largement indépendant, et n'agit en aucun cas comme un agent de ce groupe politique colonial auprès du gouvernement Melbourne. Sa proposition, rappelons-le, était une union fédérale centralisatrice des Canadas; ce qui ne correspond pas aux aspirations des marchands britanniques du Bas-Canada. Ainsi, à quel point peut-on vraisemblablement soutenir que la classe commerciale anglaise de Montréal a été l'artisane de l'Acte d'union? On le constate : non seulement son influence sur Durham est demeurée limitée, mais même si le contraire s'était avéré, l'influence de Durham lui-même sur l'Acte d'union est, en définitive, aussi demeurée limitée. Il s'agit d'une neutralisation sur deux niveaux en quelque sorte.

Cela dit, il y a plus : si l'Acte d'union avait été directement inspiré par le programme politique de la classe commerciale anglaise de Montréal, comment se fait-il que celle-ci n'en soit pas ressortie comme le groupe politique colonial prépondérant du Canada-Uni? Comment se fait-il que, quelques années après, elle se retrouve dans un tel état de prostration que certains de ses membres en viennent à incendier le Parlement et à prôner l'annexion aux États-Unis? Le fait est que les ambitions des marchands britanniques du Bas-Canada ont été malmenées par l'élan insufflé aux groupes politiques coloniaux du Haut-Canada durant l'administration Thomson. La classe commerciale anglaise de Montréal aurait voulu exercer un plus grand contrôle sur le Haut-Canada, pour poursuivre son vieux rêve d'empire commercial dépeint par l'historien Donald G. Creighton. Elle aurait profité, dans cette perspective, d'un Haut-Canada relativement faible, facile à vassaliser. Elle s'est retrouvée, bien au contraire, face à un Haut-Canada revigoré par les efforts de Thomson, qui avait ses propres intérêts et qui n'entendait pas se soumettre à la mainmise des marchands britanniques du Bas-Canada. La classe commerciale anglaise de Montréal qui, certaine de garder la main haute, avait consenti à des mesures qui lui étaient désavantageuses, a donc perdu son pari : elle s'est plutôt retrouvée à armes égales, incapable d'imposer unilatéralement sa volonté au Canada-Uni.

Du reste, notre recherche propose une autre considération, apparemment neuve dans l'historiographie; une évolution majeure dans la vie politique des Canadas. C'est qu'une nouvelle idée, encore embryonnaire, avait germé chez les autorités politiques britanniques après la Rébellion de 1837 au Bas-Canada : il valait mieux que le centre politique de l'Amérique du Nord britannique sorte de la vallée du Saint-Laurent, pour se soustraire aux visées des Canadiens français, et qu'il se déplace vers les basses-terres des Grands lacs, au Haut-Canada, dorénavant perçues comme un tremplin plus solide pour le développement de l'Ouest et pour l'immigration en provenance des îles britanniques. Un député tory à la Chambre des communes illustre bien le sentiment qui sous-tend cette idée : il se réfère au Haut-Canada comme à une « safe citadel in a country surround by enemies [...] which you could always fall back upon, and in which you could foster and protect your resources<sup>1</sup> ». Or, cette idée, motivée par la méfiance qu'inspirent les Canadiens français, travaille incidemment contre la classe commerciale anglaise de Montréal. En effet, si le Haut-Canada devient la tête de pont de l'Empire britannique dans le continent nord-américain, il s'agit d'un net recul pour le Bas-Canada, qui occupait jusqu'alors cette fonction. Le changement, évidemment, ne s'est pas opéré du jour au lendemain. Seulement, l'administration Thomson, en fournissant au Haut-Canada une formidable impulsion, l'a initié. Le choix de Kingston comme capitale du Canada-Uni, de surcroît, bien qu'il n'ait tenu que quelques années, témoigne de cette dynamique émergente. En somme, si les Canadiens français ont été les victimes directes de l'Acte d'union, la classe commerciale anglaise de Montréal a été, toute proportion gardée, sa victime indirecte; car c'est le Bas-Canada en entier, au fond, qui s'en est retrouvé déclassé.

Toutes ces considérations sur les groupes politiques coloniaux des Canadas rendent compte d'une réalité fondamentale : ni les représentants politiques des Canadiens français, ni la classe commerciale anglaise de Montréal, ni le Family Compact et ni les Réformistes du Haut-Canada, ne peuvent revendiquer la paternité de l'Acte d'union. Tous ont subi la politique coloniale, que ce soit avec opposition, contentement, résignation ou espérance. Au gré de la conjoncture, certains ont mieux tiré

---

<sup>1</sup> United Kingdom Parliament, Hansard, Series 3, Vol. 55, Lords Sitting of 7 July 1840, The Earl of Hardwicke, col. 504-505.

leur épingle du jeu, profitant d'un alignement circonstanciel avec les intérêts issus de la métropole. Cependant, la leçon évidente confirmée par l'observation du processus de décisions politiques autour de l'Acte d'union est la suivante: les Canadas, en tant que colonies, ne sont pas les maîtres de leurs vies politiques. Les groupes politiques coloniaux, bien qu'ils aient influencé le processus de décisions politique, ont toujours été soumis à l'influence prépondérante des autorités politiques britanniques.

À cet égard, il est important de souligner une découverte fondamentale de notre recherche : à quel point le processus de décisions politiques autour de l'Acte d'union est profondément teinté par le lien entre le règlement de la crise coloniale et la survie du gouvernement Melbourne. Si l'Acte d'union est tel qu'il est, c'est en grande partie parce que derrière chaque décision des décideurs politiques, on retrouve le poids de calculs stratégiques relatifs à la joute parlementaire à Londres, indépendamment des enjeux coloniaux. C'est d'ailleurs un paradoxe qu'au moment où l'Acte d'union est définitivement établi en 1841, le gouvernement Melbourne, à bout de souffle, se retrouve finalement défait suite à un vote de confiance sur des enjeux qui n'ont rien à voir avec les Canadas, avec son succès aux Canadas qui passe dans la plus grande des indifférences.

Bref, aucun des groupes politiques coloniaux n'a réussi à exercer son ascendant dans la politique coloniale, Durham n'est pas le maître d'œuvre que l'on pensait, puis l'Acte d'union s'est principalement joué en Grande-Bretagne, selon des enjeux de pouvoir essentiellement métropolitain. Pour le reste, s'il ne fallait choisir qu'un seul décideur politique comme véritable architecte de l'Acte d'union, ce serait lord Russell, qui se démarque tout particulièrement dans le processus de décisions politiques. L'historiographie canadienne-française et québécoise retient de Russell ses fameuses 10 Résolutions qui, au début de 1837, avaient répliqué aux 92 Résolutions du Parti patriote. Pourtant, pour Russell, il ne s'agissait alors que de ses premiers pas dans l'élaboration de la politique coloniale. Il était l'homme fort du gouvernement Melbourne : lorsque la crise coloniale s'est aggravée au point de menacer l'intégrité de l'Empire et la pérennité du gouvernement, il s'est lancé dans la mêlée et s'est personnellement investi dans son règlement définitif. Tout au long du processus de décisions politiques autour de l'Acte

d'union, son ascendant s'est confirmé et raffermi : c'est lui qui a proposé la suspension de la constitution du Bas-Canada comme compromis entre les ministres les plus libéraux et ceux les plus autoritaires et comme point de départ du règlement de la crise coloniale; c'est lui qui a catégoriquement rejeté l'union fédérale de l'Amérique du Nord britannique après l'échec de l'administration Durham; c'est lui qui a placé la minorisation des Canadiens français au cœur de la politique coloniale; c'est qui lui a misé sur l'union législative des Canadas au sein du Cabinet ministériel; c'est lui qui a favorisé la prééminence du Haut-Canada durant l'administration Thomson; puis c'est sous son mandat de secrétaire aux Colonies, entre 1839 et 1841, que l'Acte d'union a finalement été adopté par le Parlement britannique et proclamé aux Canadas. Évidemment, il n'a pas dominé de façon absolue, mais à chaque étape, c'est sa main qui a activé les pièces de l'échiquier. L'héritage de l'Acte d'union, en somme, est étroitement lié à la façon dont Russell a investi le règlement de la crise des Canadas après la Rébellion de 1837 au Bas-Canada.

Dans notre recherche, nous avons choisi d'examiner l'Acte d'union par le biais du processus de décisions politiques. Nous avons donc, par conséquent, laissé de côté certaines pistes qu'il resterait encore à explorer. Sans prétendre du tout à l'exhaustivité, en voici quelques-unes qui mériteraient, il nous semble, d'être approfondie. Premièrement, de l'union de l'Irlande et de la Grande-Bretagne en 1801 à la sanction royale de l'Acte d'union en 1840, l'idée d'union a possiblement suscité des réflexions chez des groupes de pression à Londres. Est-ce que certains de ces groupes de pression, indépendamment de leur absence du processus de décisions politiques autour de l'Acte d'union, ont fait la promotion de l'idée d'union dans les colonies durant cette période? Est-ce que l'Amérique du Nord britannique, et plus spécifiquement les Canadas, occupaient une place dans leurs pensées? Quels principes sous-tendaient leurs raisonnements? Il serait notamment intéressant d'examiner, dans cette perspective, si d'autres colonies ont inspiré des réflexions sur les Canadas.

Deuxièmement, alors que la crise des Canadas bat son plein, la Jamaïque connaît un sort similaire. Au Parlement britannique, le vote sur la suspension de la constitution de la Jamaïque, en 1839, entraîne même la démission momentanée du gouvernement

Melbourne. Les deux colonies, dans les circonstances, semblent liées d'une façon ou d'une autre, ne serait-ce que par la joute partisane qui se joue sur leur dos à la Chambre des communes. Est-ce qu'il y aurait des comparaisons, voire même des rapprochements, à faire entre les Canadas et la Jamaïque? Comment les autorités politiques britanniques ont-elles réagi à la crise de la Jamaïque? L'impact de celle-ci à Londres, à première vue, apparaît moins considérable. Est-ce seulement une impression? Pourquoi, dans un cas, la suspension de la constitution a-t-elle été adoptée, et pas dans l'autre? Est-ce que le dossier des Canadas a influencé celui de la Jamaïque? Il y aurait possiblement une histoire comparée, dans la perspective du contexte politique britannique, intéressante à étudier.

Troisièmement, pour faire suite au déplacement du centre politique des Canadas vers le Haut-Canada lancé par l'Acte d'union, il serait intéressant de relever les mécanismes par lesquels cette opération s'est poursuivie au fil des décennies. Il nous semble, notamment, que le choix d'Ottawa comme capitale et ultimement l'émergence de Toronto comme métropole de la Confédération canadienne s'inscrivent dans cette dynamique. Est-ce que la prépondérance du Canada-Ouest et de l'Ontario a été l'objet d'une attention soutenue, que ce soit par les autorités politiques britanniques, par les groupes politiques coloniaux ou par les autorités politiques canadiennes? Est-ce un résultat entièrement délibéré? Ou est-ce plutôt un agrégat de décisions qui, mises bout à bout, ont conduit quelque peu involontairement vers un tel résultat? Une étude dans cette perspective pourrait comparer en parallèle l'évolution du Canada-Ouest et du Canada-Est quant aux investissements britanniques, aux échanges commerciaux avec la métropole, à l'immigration en provenance des îles britanniques, aux incitatifs à la colonisation; bref, quant aux choix de la Grande-Bretagne dans son expansion en Amérique du Nord britannique. Une autre étude dans cette perspective pourrait plus directement s'attarder au jeu politique par lequel Ottawa a été choisi pour devenir la capitale de la Confédération canadienne.

Pour conclure, quelques mots sur notre choix d'avoir situé l'Acte d'union dans le contexte politique britannique. À bien des égards, nous nous sommes retrouvé devant le même défi que l'historien John Bartlett Brebner, dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle.

Brebner avait, à partir des années 1930, d'abord vanté les mérites d'une approche continentale de l'histoire du Canada, en insistant sur la relation avec les États-Unis. Cependant, en 1945, il en était arrivé au constat que la référence à la Grande-Bretagne ne pouvait pas être ignorée. Il s'était alors buté à une impasse : si pour réfléchir sur l'histoire du Canada, il fallait placer le Canada dans une relation triangulaire avec les États-Unis et la Grande-Bretagne, cela condamnerait le Canada à occuper une position mineure, voire tout à fait marginale. Comment alors garder pour le Canada un rôle central dans sa propre histoire? Malgré les difficultés ainsi posées par Brebner, il nous semble qu'il s'agit néanmoins d'une caractéristique déterminante de l'histoire du Canada au XIX<sup>e</sup> siècle, qu'il est nécessaire d'intégrer, surtout dans la perspective d'une histoire politique. Au fond, il est tout à fait normal que l'histoire politique des Canadas s'écrive en partie en Grande-Bretagne. N'est-ce pas, tout simplement, le sort réservé aux colonies? Notre recherche, pour s'être davantage penchée sur la vie politique britannique, n'en a pas moins, il nous semble, jeté un éclairage original et pertinent sur la vie politique des Canadas. Pour de futurs historiens québécois qui voudraient se pencher sur divers enjeux politiques du Bas-Canada, il vaut la peine de regarder du côté de la Grande-Bretagne. Une partie des réponses s'y trouve certainement.

## BIBLIOGRAPHIE

### SOURCES PRIMAIRES

#### Documents publiés

- AUBIN, Georges et Renée BLANCHET, dir. *Louis-Hippolyte LaFontaine. Correspondance générale. T. 2 : Au nom de la loi. Correspondance 1829-1847.* Montréal, Les Éditions Varia, 2003. 466 p. (Coll. « Documents et Biographies »)
- DURHAM, Earl of. *The Report on the Affairs of British North America.* London, J.W Southgate, 1839. 152 p.
- GLENELG, Baron of. « A Minute of the 30<sup>th</sup> of April 1836 ». Arthur G. Doughty. *Report on the Public Archives for the Year 1929.* Ottawa, F.A. Acland, 1930, p. 161-171.
- GREY, Louise Elizabeth, Lady Durham. *Lady Durham's Journal. Canada.* Quebec, Literary and Historical Society of Quebec, 1915. 199 p.
- HEAD, Francis B. *A Narrative.* London, John Murray, 1839. 552 p.
- HINCKS, Francis. *Reminiscences of his Public Life.* Montreal, William Drysdale and Co., 1884. 450 p.
- HOWICK, Viscount of. « Appendix 1. Howick's Advice to Russell, Jan. 2 1838 ». Oscar A. Kinchen. *Lord Russell's Canadian Policy. A Study in British Heritage and Colonial Freedom.* Lubbock, Texas, Texas Tech Press, 1945, p. 197-198.
- HOWICK, Viscount of. « Appendix B. Howick's Paper on Canada, Jan. 2 1838 ». Oscar A. Kinchen. *Lord Russell's Canadian Policy. A Study in British Heritage and Colonial Freedom.* Lubbock, Texas, Texas Tech Press, 1945, p. 199-201.
- HOWICK, Viscount of. « Appendix 4. Howick's Arguments for a Federal Union ». Oscar A. Kinchen. *Lord Russell's Canadian Policy. A Study in British Heritage and Colonial Freedom.* Lubbock, Texas, Texas Tech Press, 1945, p. 202-206.
- HOBHOUSE, Hon. John Cam, Lord Broughton. *Recollections of a Long Life. With Additional Extracts from his Private Diary.* Vol. 5: 1834-1840. London, John Murray, 1911. 402 p.

- KNAPLUND, Paul, ed. *Letters from Lord Sydenham, Governor-General of Canada. 1839-1841, to Lord John Russell*. 1<sup>st</sup> ed. 1931. Clifton, New Jersey, Augustus M. Kelley Publishers, 1973. 185 p.
- ORMSBY, William, ed. *Crisis in the Canadas: 1838-1839. The Grey Journals and Letters*. Toronto, Macmillan of Canada, 1964. 244 p.
- REEVE, Henry, ed. *The Greville Memoirs. A Journal of the Reign of Queen Victoria from 1837 to 1852*. Vol. 1. London, Longmans, Green and Co., 1885. 244 p.
- REID, Stuart J., ed. *Life and Letters of the First Earl of Durham. 1792-1840*. Vol. 2. London, Longmans, Green, and Co., 1906. 409 p.
- RICHARDSON, Major John. *Eight Years in Canada: embracing a Review of the Administrations of Lords Durham and Sydenham. Sir Chas. Bagot, and Lord Metcalfe; and including Numerous Interesting Letters from Lord Durham. Mr. Chas. Buller, and other Well-known Public Characters*. Montreal, H.H. Cunningham, 1847. 232 p.
- ROBINSON, C.W., ed. *Life of Sir John Beverley Robinson Bart*. Toronto, Morang and Co. Ltd, 1904. 490 p.
- ROBINSON, John Beverley. *Canada and the Canada Bill*. 1<sup>st</sup> ed. 1840. Wakefield and New York, S.R. Publishers Ltd and Johnson Reprint Corporation, 1967. 198 p. (Coll. « Canadiana Before 1867 »)
- ROEBUCK, J.A. *The Colonies of England. A Plan for the Government of Some Portion of our Colonial Possessions*. London, John W. Parker, 1849. 248 p.
- RUSSELL, Lord John. *An Essay on the History of the English Government and Constitution from the Reign of Henry VII to the Present Time*. London, Longman, Green, Longman, Roberts, and Gree, 1865. 336 p.
- RUSSELL, Lord John. « Appendix 3. Memorandum on Canada, Jan. 3 1838 ». Oscar A. Kinchen, *Lord Russell's Canadian Policy. A Study in British Heritage and Colonial Freedom*. Lubbock, Texas, Texas Tech Press, 1945, p. 201-202.
- RUSSELL, Lord John. « Appendix 5. Russell's Memorandum of the Nature of the Union that should be effected in the Canadas ». Oscar A. Kinchen, *Lord Russell's Canadian Policy. A Study in British Heritage and Colonial Freedom*. Lubbock, Texas, Texas Tech Press, 1945, p. 207-208.
- SANDERSON, Charles R., ed. *The Arthur Papers*. Vol. 2: *Jan 1839 – Mar 1840*. Toronto, University of Toronto Press, 1957. 488 p.
- SANDERSON, Charles R., ed. *The Arthur Papers*. Vol. 3: *April 1840 – June 1850*. Toronto, University of Toronto Press, 1959. 612 p.
- TORRENS, W.M., ed. *Memoirs of The Right Honourable William Second Viscount Melbourne*. Vol. 2. London, Macmillan and Co., 1878. 430 p.

## Documents en ligne

- BALDWIN, Robert. « Plaidoyer en faveur d'un gouvernement responsable, 23 août 1838 ». Arthur G. Doughty. *Report on the Public Archives for the Year 1923*. Ottawa, F.A. Acland, 1924, p. 326-337. [En ligne], [https://archive.org/details/1924v60i5p23\\_1716/page/n409/mode/2up](https://archive.org/details/1924v60i5p23_1716/page/n409/mode/2up) (Page consultée le 25 mars 2021).
- BULLER, Charles. « Esquisse de la Mission de Lord Durham au Canada en 1838 ». Arthur G. Doughty. *Report on the Public Archives for the Year 1923*. Ottawa, F.A. Acland, 1924, p. 341-369. [En ligne], [https://archive.org/details/1924v60i5p23\\_1716/page/n409/mode/2up](https://archive.org/details/1924v60i5p23_1716/page/n409/mode/2up) (Page consultée le 25 mars 2021).
- BULLER, Charles. « Letter from Charles Buller to John Stuart Mill, October 13 1838 », Arthur G. Doughty, *Report of the Public Archives of Canada for 1928*, Ottawa, F.A. Acland, 1929, p. 74-77.
- CONSEIL LÉGISLATIF DU HAUT-CANADA. « Report of the Committee of the Legislative Council of Upper Canada on Lord Durham's Report, May 11 1839 ». W.P.M. Kennedy, ed. *Documents of the Canadian Constitution, 1759-1915*. Oxford, Oxford University Press, 1918, p. 470-477. [En ligne], <https://archive.org/details/cu31924032662144> (Page consultée le 25 mars 2021).
- DOUGHTY, Arthur G. « Appendix B. The Durham Papers ». *Report on the Public Archives for the Year 1923*. Ottawa, F.A. Acland, 1924, p. 11-410. [En ligne], [https://archive.org/details/1924v60i5p23\\_1716/page/n409/mode/2up](https://archive.org/details/1924v60i5p23_1716/page/n409/mode/2up) (Page consultée le 25 mars 2021).
- DURHAM, Earl of. « Rapport préliminaire, 9 août 1838 ». Arthur G. Doughty. *Report on the Public Archives for the Year 1923*. Ottawa, F.A. Acland, 1924, p. 316-325. [En ligne], [https://archive.org/details/1924v60i5p23\\_1716/page/n409/mode/2up](https://archive.org/details/1924v60i5p23_1716/page/n409/mode/2up) (Page consultée le 25 mars 2021).
- ESHER, Viscount, ed. *The Girlhood of Queen Victoria. A Selection from Her Majesty's Diaries between the Years 1832 and 1840*. Vol. 2. London, John Murray, 1912. 382 p. [En ligne], <https://archive.org/details/girlhoodofqueenv01vict> (Page consultée le 25 mars 2021).
- GLENELG, Baron of. « Minute Continuing the Foregoing Narrative down to November 1837 ». Arthur G. Doughty. *Report on the Public Archives for the Year 1923*. Ottawa, F.A. Acland, 1924, p. 238-313. [En ligne], [https://archive.org/details/1924v60i5p23\\_1716/page/n409/mode/2up](https://archive.org/details/1924v60i5p23_1716/page/n409/mode/2up) (Page consultée le 25 mars 2021).
- GLENELG, Baron of. « Minute on the State of Affairs in Lower Canada, November 1836 ». Arthur G. Doughty. *Report on the Public Archives for the Year 1923*.

Ottawa, F.A. Acland, 1924, p. 214-237. [En ligne], [https://archive.org/details/1924v60i5p23\\_1716/page/n409/mode/2up](https://archive.org/details/1924v60i5p23_1716/page/n409/mode/2up) (Page consultée le 25 mars 2021).

GREY, Earl. *The Colonial Policy of Lord John Russell's Administration*. Vol. 1, London, Richard Bentley, New Burlington Street, 1853. 473 p. [En ligne], <http://www.canadiana.ca/view/oocihm.44959/1?r=0&s=1> (Page consultée le 25 mars 2021).

POULETT SCROPE, G., ed. *Memoir of the Life of the Right Honourable Charles Lord Sydenham, G.C.B. with a Narrative of his Administration in Canada*. London, John Murray, 1843. 498 p. [En ligne], <http://www.canadiana.ca/view/oocihm.36545/8?r=0&s=1> (Page consultée le 25 mars 2021).

RUSSELL, Rollo, ed. *Early Correspondence of Lord John Russell. 1805-1840*. London, T. Fisher Unwin, 1913. 328 p. [En ligne], <http://hdl.handle.net/2027/cool.ark:/13960/t96691t4q> (Page consultée le 25 mars 2021).

SANDERS, Lloyd C., ed. *Lord Melbourne's Papers*. London, Longman, Green and Co., 1889. 534 p. [En ligne], <https://archive.org/details/lordmelbournespa00melbuoft/page/534/mode/2up> (Page consultée le 25 mars 2021).

### Correspondances en ligne

GREAT BRITAIN COLONIAL OFFICE. *Canada: Correspondence Relative to the Affairs of Canada*. Vol. 1 : *Command Papers / Great Britain. Parliament*. London, W. Clowes, 1840. 207 p. [En ligne], [http://eco.canadiana.ca/view/oocihm.9\\_01501](http://eco.canadiana.ca/view/oocihm.9_01501) (Page consultée le 7 avril 2021).

GREAT BRITAIN COLONIAL OFFICE. *Canada: Correspondence Relative to the Affairs of Canada*. Vol. 2: *Command Papers / Great Britain. Parliament*. London, W. Clowes, 1840. 227 p. [En ligne], [http://eco.canadiana.ca/view/oocihm.9\\_01502](http://eco.canadiana.ca/view/oocihm.9_01502) (Page consultée le 7 avril 2021).

GREAT BRITAIN COLONIAL OFFICE. *Canada: Correspondence Relative to the Affairs of Canada*. Vol. 3: *Command Papers / Great Britain. Parliament*. London, W. Clowes, 1840. 110 p. [En ligne], [http://eco.canadiana.ca/view/oocihm.9\\_01503](http://eco.canadiana.ca/view/oocihm.9_01503) (Page consultée le 7 avril 2021).

GREAT BRITAIN COLONIAL OFFICE. *Canada: Correspondence Relative to the Affairs of Canada*. Vol. 4: *Command Papers / Great Britain. Parliament*. London, W. Clowes, 1840. 60 p. [En ligne], [http://eco.canadiana.ca/view/oocihm.9\\_01504](http://eco.canadiana.ca/view/oocihm.9_01504) (Page consultée le 7 avril 2021).

- GREAT BRITAIN PARLIAMENT. *Copies or Extract of Correspondence Relative to the Reunion of the Provinces of Upper and Lower Canada. Parliamentary Papers / Great Britain. Parliament (1837-1841). House of Commons.* London, HMSO, 1840. 50 p. [En ligne], [http://eco.canadiana.ca/view/oocihm.9\\_01442](http://eco.canadiana.ca/view/oocihm.9_01442) (Page consultée le 7 avril 2021).
- GREAT BRITAIN PARLIAMENT. *Correspondence Relative to the Affairs of Canada, 1841. Command Papers / Great Britain. Parliament.* London, W. Clowes for HMSO, 1841. 72 p. [En ligne], <http://eco.canadiana.ca/view/oocihm.28567> (Page consultée le 7 avril 2021).
- GREAT BRITAIN PARLIAMENT. *Canada: Copies of Correspondence Relative to the Affairs of Canada. Parliamentary Papers / Great Britain. Parliament (1837-1841). House of Commons.* London, HMSO, 1839. 10 p. [En ligne], [http://eco.canadiana.ca/view/occihm.9\\_01369](http://eco.canadiana.ca/view/occihm.9_01369) (Page consultée le 7 avril 2021).
- GREAT BRITAIN PARLIAMENT. *Canada: Further Correspondence Relative to the Affairs of Canada. Parliamentary Papers / Great Britain. Parliament (1837-1841). House of Commons.* London, HMSO, 1840. 8 p. [En ligne], [http://eco.canadiana.ca/view/oocihm.9\\_01443](http://eco.canadiana.ca/view/oocihm.9_01443) (Page consultée le 7 avril 2021).
- GREAT BRITAIN PARLIAMENT. *Copy of a Despatch from Lieut. Governor Sir George Arthur, K.C.H., to Lord John Russell, dated Toronto, 22d October 1839, together with a Copy of Lord John Russell's Reply Thereto. Parliamentary papers / Great Britain. Parliament (1837-1841). House of Lords.* London, HMSO, 1840. 6 p. [En ligne], [http://eco.canadiana.ca/view/occihm.9\\_01850](http://eco.canadiana.ca/view/occihm.9_01850) (Page consultée le 7 avril 2021).
- GREAT BRITAIN SOVEREIGN (1837-1901: VICTORIA). *Copy of the Royal Instructions to the Right Hon. C. Poulett Thomson when appointed Governor General of Canada. Parliamentary Papers / Great Britain. Parliament (1837-1841). House of Commons.* London, HMSO, 1840. 23 p. [En ligne], [http://eco.canadiana.ca/view/oocihm.9\\_01287](http://eco.canadiana.ca/view/oocihm.9_01287) (Page consultée le 7 avril 2021).

### Fonds d'archives

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES CANADA. Fonds Lord John Russell, MG24A28, bobine B-970, 1838-1841.

### Fonds d'archives en ligne

ARCHIVES DE LA VILLE DE MONTRÉAL. Fonds Sir Louis-Hippolyte LaFontaine, SHM002, 1839. [En ligne], <https://archivesdemontreal.ica-atom.org/correspondance-1835-1864> (Page consultée le 25 mars 2021).

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES CANADA. Fonds John George Lambton, 1<sup>st</sup> earl of Durham, MG24A27, Vol. 7-8, 10, 13, 16-19, 21, 25-29 et 31, bobines C-1849 à

C-1857, 1837-1839. [En ligne], [https://heritage.canadiana.ca/view/oocihm.lac\\_mikan\\_105599?usrlang=fr](https://heritage.canadiana.ca/view/oocihm.lac_mikan_105599?usrlang=fr) (Page consultée le 25 mars 2021).

### Article de journal

BULLER, Charles. « The Emigrant. By Francis B. Head, Bart. ». *The Edinburgh Review*, vol. 85, no. 172, April 1<sup>st</sup> 1847.

### Articles de journal en ligne

ELLICE, Edward. « Wednesday 17th October 1838 ». *Morning Chronicle*, London, Wednesday 17th October 1838. [En ligne], <https://www.britishnewspaperarchive.co.uk/viewer/BL/0000082/18381017/002/002?browse=true> (Page consultée le 1<sup>er</sup> avril 2021).

MILL, John Stuart. « Radical Party and Canada : Lord Durham and the Canadians ». *London and Westminster Review*, January 1838, p. 502-33. [En ligne], [https://english.republiquelibre.org/Radical\\_Party\\_and\\_Canada:\\_Lord\\_Durham\\_and\\_the\\_Canadians](https://english.republiquelibre.org/Radical_Party_and_Canada:_Lord_Durham_and_the_Canadians) (Page consultée le 25 mars 2021).

### Hansards en ligne

CONSEIL SPÉCIAL DU BAS-CANADA. *Journaux du Conseil spécial de la province du Bas-Canada depuis le 11<sup>e</sup> jusqu'au 14<sup>e</sup> novembre 1839*. Québec, T. Cary et G. Desbarats, 1839. 25 p. [En ligne], [http://eco.canadiana.ca/view/oocihm.9\\_00945\\_5](http://eco.canadiana.ca/view/oocihm.9_00945_5) (Page consultée le 7 avril 2021).

CONSEIL SPÉCIAL DU BAS-CANADA. *Journaux du Conseil spécial de la province du Bas-Canada depuis le 20<sup>e</sup> avril au 26<sup>e</sup> juin. 1840*. Québec, T. Cary et G. Desbarats, 1840. 366 p. [En ligne], [http://eco.canadiana.ca/view/oocihm.0\\_00945\\_6](http://eco.canadiana.ca/view/oocihm.0_00945_6) (Page consultée le 7 avril 2021).

CONSEIL SPÉCIAL DU BAS-CANADA. *Journaux du Conseil spécial de la province du Bas-Canada depuis le 5<sup>e</sup> novembre 1840, au 9<sup>e</sup> février 1841*. Québec, T. Cary et G. Desbarats, 1841. 355 p. [En ligne], [http://eco.canadiana.ca/view/oocihm.0\\_00945\\_7](http://eco.canadiana.ca/view/oocihm.0_00945_7) (Page consultée le 7 avril 2021).

HOUSE OF ASSEMBLY OF UPPER CANADA. *Journal of the House of Assembly of Upper Canada, from the Twenty-seventh Day of February. to the Eleventh Day of May. 1839 (both Days Inclusive), in the Second Year of the Reign of Queen Victoria; being the Fourth Session of the Thirteenth Provincial Parliament. Session 1839*. Toronto, James Cleland, 1839. 391 p. [En ligne], [https://www.canadiana.ca/view/oocihm.9\\_00941\\_16/3?r=0&s=1](https://www.canadiana.ca/view/oocihm.9_00941_16/3?r=0&s=1) (Page consultée le 7 avril 2021).

HOUSE OF ASSEMBLY OF UPPER CANADA. *Journal of the House of Assembly of Upper Canada, from the Third Day of December, 1839, to the Tenth Day of February, 1840.* Toronto, H. Scobie, 1840. 419 p. [En ligne], [http://eco.canadiana.ca/view/oocihm.9\\_00941\\_17](http://eco.canadiana.ca/view/oocihm.9_00941_17) (Page consultée le 7 avril 2021).

HOUSE OF ASSEMBLY OF UPPER CANADA. *Appendix to Journal of the House of Assembly of Upper Canada: in the First Year of the Reign of Queen Victoria: being the Third Session of the Thirteenth Provincial Parliament. Session 1837-8.* Toronto, Patriot Office, 1838. 473 p. [En ligne], [https://www.canadiana.ca/view/oocihm.9\\_00942\\_15/5?r=0&s=1](https://www.canadiana.ca/view/oocihm.9_00942_15/5?r=0&s=1) (Page consultée le 7 avril 2021).

HOUSE OF ASSEMBLY OF UPPER CANADA. *Appendix to Journal of the House of Assembly of Upper Canada, in the Second Year of the Reign of Queen Victoria: being the Fourth Session of the Thirteenth Provincial Parliament. Session 1839.* Toronto, Robert Stanton, 1839. 1289 p. [En ligne], [https://www.canadiana.ca/view/oocihm.9\\_00942\\_16/3?r=0&s=1](https://www.canadiana.ca/view/oocihm.9_00942_16/3?r=0&s=1) (Page consultée le 7 avril 2021).

HOUSE OF ASSEMBLY OF UPPER CANADA. *Appendix to Journal of the House of Assembly of Upper Canada, from the Third Day of December, 1839 to the Tenth Day of February, 1840 (both Days Inclusive), in the Third Year of the Reign of Queen Victoria: being the Fifth Session of the Thirteenth Provincial Parliament. Session 1839-40.* Toronto, W.L. Mackenzie, 1840. 1081 p. [En ligne], [http://eco.canadiana.ca/view/oocihm.9\\_00942\\_17](http://eco.canadiana.ca/view/oocihm.9_00942_17) (Page consultée le 7 avril 2021).

LEGISLATIVE COUNCIL OF UPPER CANADA. *Journal of the Legislative Council of Upper Canada. Third session of the thirteenth provincial Parliament.* Toronto, Robert Stanton, 1838. 353 p. [En ligne], [https://www.canadiana.ca/view/oocihm.9\\_00940\\_15/2?r=0&s=1](https://www.canadiana.ca/view/oocihm.9_00940_15/2?r=0&s=1) (Page consultée le 7 avril 2021).

LEGISLATIVE COUNCIL OF UPPER CANADA. *Journal of the Legislative Council of Upper Canada. Fourth session of the thirteenth provincial Parliament.* Toronto, Robert Stanton, 1839. 379 p. [En ligne], <https://archive.org/details/lordmelbournespa00melbuoft/page/534/mode/2up> (Page consultée le 7 avril 2021).

LEGISLATIVE COUNCIL OF UPPER CANADA. *Journal of the Legislative Council of Upper Canada. Fifth session of the thirteenth provincial Parliament.* Toronto, H. Scobie, 1840. 232 p. [En ligne], [http://eco.canadiana.ca/view/oocihm.9\\_00940\\_17](http://eco.canadiana.ca/view/oocihm.9_00940_17) (Page consultée le 7 avril 2021).

UNITED KINGDOM PARLIAMENT. *Hansard. Official Report of Debates in Parliament: House of Commons and House of Lords.* 3<sup>rd</sup> Series, Vol. 36-59,

1837-1841. [En ligne], <http://hansard.millbanksystems.com> (Page consultée le 7 avril 2021).

## SOURCES SECONDAIRES

### Monographies et thèses universitaires

- BÉDARD, Éric. *Les Réformistes. Une génération canadienne-française au milieu du XIXe siècle*. Montréal, Boréal, 2009. 415 p.
- BÉDARD, Éric. *Recours aux sources. Essais sur notre rapport au passé*. Montréal, Boréal, 2011. 276 p.
- BODELSEN, C.A. *Studies in Mid-Victorian Imperialism*. London, Heinemann, 1960, 1<sup>st</sup> ed. 1924. 226 p.
- BUCKNER, Phillip. *The Transition to Responsible Government. British Policy in British North America, 1815-1850*. Westport, Connecticut, Greenwood Press, 1985. 358 p.
- BURROUGHS, Peter. *The Canadian Crisis and British Colonial Policy. 1828-1841*. Toronto, Macmillan, 1972. 118 p.
- CAIN, P.J. *Economic Foundations of British Overseas Expansion, 1815-1914*. London, The Macmillan Press Ltd, 1980. 85 p.
- CARELESS, J.M.S. *The Union of the Canadas. The Growth of Canadian Institutions. 1841-1857*. Toronto, McClelland and Stewart, 1967. 256 p.
- CELL, John W. *British Colonial Administration in the Mid-Nineteenth Century, The Policy-Making Process*. New Haven, Yale University Press, 1970. 344 p.
- CHAPPAIS, Thomas. *Cours d'histoire du Canada. T. 4 : 1833-1841*. Québec, Librairie Garneau, 1923. 335 p.
- CHAPPAIS, Thomas. *Cours d'histoire du Canada. T. 5 : 1841-1867*. Québec, Librairie Garneau, 1932. 316 p.
- COLTHART, James Myron. « Edward Ellice and North America. A Study in Canadian-American Relations ». Thèse de doctorat, Princeton University, 1971. 402 p.
- COMEAU, Robert et Josiane LAVALLÉE, dir. *L'historien Maurice Séguin. Théoricien de l'indépendance et penseur de la modernité québécoise*. Québec, Septentrion, 2006. 185 p.
- COX, Gary W. *The Efficient Secret. The Cabinet and the Development of Political Parties in Victorian England*. Cambridge, Cambridge University Press, 2005. 187 p.

- CRAIG, Gerald M. *Upper Canada. The Formative Years, 1784-1841*. Toronto, McClelland and Stewart, 1963. 315 p.
- CREIGHTON, Donald. *The Commercial Empire of the St. Lawrence, 1760-1850*. Toronto, McClelland and Stewart Ltd., 1963. 315 p.
- DAVID, Richard W. *A Political History of the House of Lords, 1811-1846*. Stanford, California, Stanford University Press, 2008. 382 p.
- DENT, J.C. *The Last Forty Years: The Union of 1841 to Confederation*. 1<sup>st</sup> ed. Toronto, McClelland and Stewart, 1972, 1881. 306 p.
- DESCHAMPS, François. *Les ennemis français de la race anglaise. Les lettres d'Adam Thom au gouverneur en chef des Canada, 1836*. Québec, Septentrion, 2019. 314 p.
- DESCHAMPS, François. *La Rébellion de 1837 à travers le prisme du Montreal Herald. La refondation par les armes des institutions politiques canadiennes*. Québec, PUL, 2015. 270 p.
- DESHAIES, Bruno, dir. *Maurice Séguin. Histoire de deux nationalismes au Canada*. Montréal, Guérin, 1997. 452 p.
- DUCHARME, Michel. *Le concept de liberté au Canada à l'époque des révolutions atlantiques, 1776-1838*. Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 2010. 350 p.
- GALLAGHER, John and Ronald ROBINSON. *Africa and the Victorians: the Official Mind of Imperialism*. London, Macmillan, 1961. 491 p.
- GARNEAU, François-Xavier. *Histoire du Canada*. T. 2. 5<sup>e</sup> éd. Paris, Librairie Félix Alcan, 1929. 747 p.
- GASH, Norman. *Sir Robert Peel. The Life of Sir Robert Peel after 1830*. London, Longman Group Ltd, 1972. 743 p.
- GÉRIN-LAJOIE, Antoine. *Dix ans au Canada, de 1840 à 1850. Histoire de l'établissement du gouvernement responsable*. Québec, Typographie de L.J. Demers et frère, 1888. 619 p.
- GROULX, Lionel. *Histoire du Canada français depuis la découverte*. T. 2 : *Le régime britannique au Canada*. 4<sup>e</sup> éd., Montréal et Paris, Fides, 1960. 442 p.
- HARVEY, Louis-Georges. « Importing the Revolution: The Image of America in French Canadian Political Discourse (1805-1837) ». Thèse de doctorat, Histoire, Université d'Ottawa, 1990. 508 p.
- HARVEY, Louis-Georges. *Le printemps de l'Amérique française. Américanité, anticolonialisme et républicanisme dans le discours politique québécois, 1805-1837*. Montréal, Boréal, 2005. 304 p.

- HODGETTS, J.E. *Pioneer Public Service. An Administrative History of the United Canadas, 1841-1867*. Toronto, University of Toronto Press, 1955. 292 p.
- HYAM, Ronald. *Britain's Imperial Century, 1815-1914. A Study of Empire and Expansion*. London, B.T. Batsford Ltd, 1976. 462 p.
- JONES, Howard. *To the Webster-Ashburton Treaty. A Study in Anglo-America Relations, 1783-1843*. Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1977. 251 p.
- KELLY, Stéphane. *La petite loterie. Comment la Couronne a obtenu la collaboration du Canada français après 1837*. Montréal, Boréal, 1997. 283 p.
- KINCHEN, Oscar A. *Lord Russell's Canadian Policy. A Study in British Heritage and Colonial Freedom*. Lubbock, Texas, Texas Tech Press, 1945. 238 p.
- LAIDLAW, Zoé. *Colonial Connections, 1815-45. Patronage, the information revolution and colonial government*. 1<sup>st</sup> ed. 2005. Manchester, Manchester University Press, 2012. 241 p.
- LEBECQ, Stéphane et al. *Histoire des îles britanniques*. 2<sup>e</sup> éd. Paris, PUF, 2013. 952 p.
- MANDLER, Peter. *Aristocratic Government in the Age of Reform. Whigs and Liberals, 1830-1852*. Oxford, Clarendon Press, 1990. 307 p.
- MARTIN, Ged. *Britain and the Origins of Canadian Confederation, 1837-67*. Vancouver, University of British Columbia Press, 1995. 388 p.
- MARTIN, Ged. *The Durham Report and British Policy. A Critical Essay*. Cambridge, Cambridge University Press, 1972. 120 p.
- MARTIN, Chester. *Empire and Commonwealth. Studies in Governance and Self-Government in Canada*. 1<sup>st</sup> ed. 1929. Westport, Connecticut, Greenwood Press, 1975. 385 p.
- MARTIN, Chester. *Foundations of Canadian Nationhood*. Toronto, Toronto University Press, 1955. 554 p.
- MITCHELL, L.G. *Lord Melbourne, 1779-1848*. Oxford, Oxford University Press, 1997. 349 p.
- MONET, Jacques. *La première révolution tranquille. Le nationalisme canadien-français (1837-1850)*. Fides, Montréal, 1981. 504 p.
- NEW, Chester W. *Lord Durham. A Biography of John George Lambton First Earl of Durham*. Oxford, Clarendon Press, 1929. 612 p.
- NEW, Chester W. *Lord Durham's Mission to Canada. An Abridgement of Lord Durham: A Biography of John George Lambton, First Earl of Durham*. Toronto, McClelland and Stewart Ltd, 1963. 223 p.

- OUELLET, Fernand. *Le Bas-Canada, 1791-1840 : changements structuraux et crise*. Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1976. 541 p.
- OUELLET, Fernand. *Histoire économique et sociale du Québec, 1760-1850, structures et conjoncture*. Montréal, Fides, 1966. 639 p.
- PREST, John. *Lord John Russell*. Columbia, University of South Carolina Press, 1972. 558 p.
- SCHUYLER, R.L. *Fall of the Old Colonial System: a Study in British Free Trade, 1770-1870*. New York, Oxford University Press, 1945. 344 p.
- SEELEY, J.R. *L'expansion de l'Angleterre: deux séries de lectures*. Paris, A. Colin, 1885. 368 p.
- SHORTT, Adam. *Lord Sydenham*. 1<sup>st</sup> ed. 1908. New York, Oxford University Press, 1926. 375 p. (Coll. « The Makers of Canada »)
- SMITH, Andrew. *British Businessmen and Canadian Confederation: Constitution-Making in an Era of Anglo-Globalization*. Montréal, McGill-Queen's University Press, 2008. 229 p.
- TURCOTTE, Louis-Philippe. *Le Canada sous l'Union, 1841-1867*. Vol. 1. Québec, Presses mécaniques du Canadien, 1871. 225 p. [En ligne], <http://archive.wikiwix.com/cache/display2.php/192593-1.pdf?url=http%3A%2F%2Fbibnum2.banq.qc.ca%2Fbna%2Fnumtexte%2F192593-1.pdf> (Page consultée le 25 mars 2021).
- TURCOTTE, Louis-Philippe. *Le Canada sous l'Union, 1841-1867*. Vol. 2. Québec, Presses mécaniques du Canadien, 1872. 617 p. [En ligne], <http://bibnum2.banq.qc.ca/bna/numtexte/192593-2.pdf> (Page consultée le 25 mars 2021).
- VAUGEOIS, Denis. *L'union des deux Canadas : nouvelle conquête?*. Trois-Rivières, Éditions du Bien Public, Éditions du Soc, 1962. 241 p.

### Articles et chapitres

- ABELLA, Irving Martin. « The Sydenham Election of 1841 ». *Canadian Historical Review*, vol. 47, no. 4, Décembre 1966, p. 326-343.
- AJZENSTAT, Janet. « Lord Durham Reconsidered ». Stephen Brooks, ed. *Political Thought in Canada. Contemporary Perspectives*. Toronto, Irwing Publishing Inc., 1984. p. 239-257.
- BÉDARD, Éric. « Survivre à la défaite de 1837 ». Charles-Philippe Courtois et Julie Goyot, dir. *La culture des Patriotes*. Québec, Septentrion, 2012. p. 157-174.

- BÉDARD, Éric. « Épilogue ». *Recours aux sources. Essais sur notre rapport au passé*. Montréal, Boréal, 2011. p. 225-238.
- BERNATCHEZ, Ginette. « Stuart, Andrew ». *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 7, Université Laval / University of Toronto, 2003. [En ligne], [http://www.biographi.ca/fr/bio/stuart\\_andrew\\_7F.html](http://www.biographi.ca/fr/bio/stuart_andrew_7F.html) (Page consultée le 25 mars 2021).
- BUCKNER, Phillip. « Acheson, Archibald, 2<sup>e</sup> comte de Gosford ». *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 7, Université Laval / University of Toronto, 2003. [En ligne], [http://www.biographi.ca/fr/bio/acheson\\_archibald\\_7F.html](http://www.biographi.ca/fr/bio/acheson_archibald_7F.html) (Page consultée le 25 mars 2021).
- BUCKNER, Phillip. « Arthur, Sir George ». *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 8, Université Laval / University of Toronto, 2003. [En ligne], [http://www.biographi.ca/fr/bio/arthur\\_george\\_8F.html](http://www.biographi.ca/fr/bio/arthur_george_8F.html) (Page consultée le 25 mars 2021).
- BUCKNER, Phillip. « Le ministère des Colonies de l'Amérique du Nord britannique, 1801-1850 ». *Dictionnaire biographique du Canada*. vol. 8, Université Laval / University of Toronto, 1985. [En ligne], [http://biographi.ca/fr/theme\\_essays.html?project\\_id=49&p=36#](http://biographi.ca/fr/theme_essays.html?project_id=49&p=36#) (Page consultée le 25 mars 2021).
- BUCKNER, Phillip. « Thomson, Charles Edward Poulett, 1er baron Sydenham ». *Dictionnaire biographique du Canada*. vol. 7, Université Laval / University of Toronto, 2003. [En ligne], [http://www.biographi.ca/fr/bio/thomson\\_charles\\_edward\\_poulett\\_7F.html](http://www.biographi.ca/fr/bio/thomson_charles_edward_poulett_7F.html) (Page consultée le 12 juillet 2017).
- BURROUGHS, Peter. « The Determinants of Colonial Self-government ». *The Journal of Imperial and Commonwealth History*, vol. 6, no. 3, 1978, p. 314-329.
- BURROUGHS, Peter. « Colonial Self-Government ». C.C. Eldridge, ed. *British Imperialism in the Nineteenth Century*. London, Macmillan, 1984. p. 39-63.
- CAIN, P.J. and A.G. HOPKINS. « The Political Economy of British Expansion Overseas, 1750-1914 ». *The Economic Historic Review*, vol. 33, no. 4, 1980, p. 463-490.
- CHASSÉ, Sonia et al. « Neilson, John ». *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 7, Université Laval / University of Toronto, 2003. [En ligne], [http://www.biographi.ca/fr/bio/neilson\\_john\\_7F.html](http://www.biographi.ca/fr/bio/neilson_john_7F.html) (Page consultée le 25 mars 2021).
- CLOSE, David. « The Formation of a Two-Party Alignment in the House of Commons between 1832 and 1841 ». *English Historical Review*, vol. 84, no. 331, 1969, p. 257-277. [En ligne], <https://www.jstor.org/stable/564520> (Page consultée le 7 avril 2021).

- COLTHART, J.M. « Edward Ellice and the Decision for Self-Government, 1839 ». *Historical Papers / Communications historiques*, vol. 10, no. 1, 1975, p. 113-133. [En ligne], <https://doi.org/10.7202/030792ar> (Page consultée le 25 mars 2021).
- COLTHART, James M. « Ellice, Edward ». *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 9, Université Laval / University of Toronto, 2003. [En ligne], [http://www.biographi.ca/fr/bio/ellice\\_edward\\_9F.html](http://www.biographi.ca/fr/bio/ellice_edward_9F.html) (Page consultée le 23 janvier 2020).
- COMEAU, Robert. « L'angle mort de notre histoire ». *Le Devoir*, 7 février 2015. [En ligne], <https://www.ledevoir.com/opinion/idees/431170/175e-anniversaire-de-l-acte-d-union-l-angle-mort-de-notre-histoire> (Page consultée le 25 mars 2021).
- COMEAU, Robert. « L'Union de 1840 et notre provincialisation ». *L'Action nationale. L'Acte d'union. La deuxième conquête*, vol. 105, nos. 7-8, 2015, p. 137-149.
- CROSS, Michael S. et Robert Lochiel Fraser. « Baldwin, Robert ». *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 9, Université Laval / University of Toronto, 2003. [En ligne], [http://biographi.ca/fr/bio/ellice\\_edward\\_9F.html](http://biographi.ca/fr/bio/ellice_edward_9F.html) (Page consultée le 7 avril 2021).
- DARWIN, John. « Imperialism and the Victorians: The Dynamics of Territorial Expansion ». *The English Historical Review*, vol. 112, no. 447, June 1997, p. 617-642. [En ligne], <http://www.jstor.org/stable/576347> (Page consultée le 7 avril 2021).
- DESCHAMPS, François. « L'incendie du Parlement et le manifeste annexionniste : la face cachée du toryisme montréalais (1832-1849) ». *Bulletin d'histoire politique*, vol. 22, no. 1, 2013, p. 28-57.
- DESCHAMPS, François. « La jonction du discours radical tory montréalais avec l'impérialisme libéral anglais ». *L'Action nationale. L'Acte d'union. La deuxième conquête*, vol. 105, nos. 7-8, 2015, p. 92-109.
- DESCHAMPS, François. « La réforme des institutions politiques au Québec, 1834-1848 ». *Bulletin d'histoire politique*, vol. 22, no. 1, 2013, p. 93-129.
- DUCHARME, Michel. « Penser le Canada: La mise en place des assises intellectuelles de l'État canadien moderne (1838-1841) ». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 56, no. 3, Hiver 2003, p. 357-386. [En ligne], <http://id.erudit.org/iderudit/007618ar> (Page consultée le 7 avril 2021).
- ELDRIDGE, C.C. « Introduction ». C.C. Eldridge, ed. *British Imperialism in the Nineteenth Century*. London, Macmillan, 1984. p. 3-19.
- ELDRIDGE, C.C. « Sinews of Empire: Changing Perspectives ». C.C. Eldridge, ed. *British Imperialism in the Nineteenth Century*. London, Macmillan, 1984. p. 168-189.

- FALARDEAU, Jean-Charles. « Parent, Étienne ». *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 10, Université Laval / University of Toronto, 2003. [En ligne], [http://www.biographi.ca/fr/bio/parent\\_etienne\\_10F.html](http://www.biographi.ca/fr/bio/parent_etienne_10F.html) (Page consultée le 25 mars 2021).
- FRASER, Peter. « The Growth of Ministerial Control in the Nineteenth-Century House of Commons ». *English Historical Review*, vol. 75, no. 296, 1960, p. 444-463. [En ligne], <https://doi.org/10.1093/ehr/LXXV.296.444> (Page consultée le 7 avril 2021).
- GALLAGHER, John et Ronald ROBINSON. « The Imperialism of Free Trade ». *The Economic Historic Review, New Series*, vol. 6, no. 1, p. 1-15.
- GASH, Norman. « Parliament and Democracy in Britain: The Three Nineteenth-Century Reform Acts ». *Pillars of Government and Other Essays on the State and Society, c. 1770-c.1880*. London, Edward Arnold Publishers Ltd., 1986. 202 p.
- GIBBS, Elizabeth. « Badgley, William ». *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 11, Université Laval / University of Toronto, 2003. [En ligne], [http://www.biographi.ca/fr/bio/badgley\\_william\\_11F.html](http://www.biographi.ca/fr/bio/badgley_william_11F.html) (Page consultée le 25 janvier 2020).
- GRAHAM, A.H. « The Lichfield House Compact, 1835 ». *Irish Historical Studies*, vol. 12, no. 47, 1961, p. 209-225. [En ligne], <https://jstor.org/stable/30006440> (Page consultée le 7 avril 2021).
- GREER, Allan and Ian RADFORTH. « Introduction ». Allan Greer and Ian Radforth, ed. *Colonial Leviathan. State Formation in Mid-Nineteenth-Century Canada*. Toronto, University of Toronto Press, 1992. p. 3-16.
- HARVEY, Louis-Georges. « Une Constitution pour l'Empire: sur l'origine de l'idée fédérale au Québec, 1765-1815 ». *Les cahiers des dix*, no. 66, 2012, p. 25-54.
- HAWKINS, Angus. « Parliamentary Government and Victorian Political Parties, c. 1830-c. 1880 ». *English Historical Review*, vol. 104, 1989, p. 638-669.
- HYAM, Ronald. « Anti-imperialism in the Mid-nineteenth Century and the Nature of the British Empire, 1820-1870 ». Ronald Hyam and Ged Martin, ed. *Reappraisals in British Imperial History*. London, Macmillan, 1975. p. 88-120.
- HYAM, Ronald. « The Geopolitical Origins of the Central African Federation: Britain, Rhodesia and South Africa, 1948-1953 ». *The Historical Journal*, vol. 30, no. 1, Mars 1987, p. 145-172.
- HYAM, Ronald. « The partition of Africa: a Critique of Robinson and Gallagher ». Ronald Hyam and Ged Martin, ed. *Reappraisals in British Imperial History*. London, Macmillan, 1975. p. 139-166.

- HYAM, Ronald. « The Primacy of Geopolitics: the Dynamics of British imperial policy, 1763-1963 ». *The Journal of Imperial and Commonwealth History*, vol. 27, no. 2, p. 25-52.
- HYAM, Ronald et Ged Martin. « Introduction: Personal and Impersonal Forces and the Continuity of British Imperial History ». Ronald Hyam and Ged Martin, ed. *Reappraisals in British Imperial History*. London, Macmillan, 1975. p. 1-20.
- KELLY, Stéphane. « L'assimilation, Durham et le séparatisme anglais ». *L'Action nationale. L'Acte d'union. La deuxième conquête*, vol. 105, nos. 7-8, 2015, p. 170-185.
- KENNEDY, Paul. « Continuity and Discontinuity in British Imperialism, 1815-1914 ». C.C. Eldridge, ed. *Britain Imperialism in the Nineteenth Century*. London, Macmillan, 1984. p. 20-38.
- KRIEGEL, Abraham D. « The Politics of the Whigs in Opposition, 1834-1835 ». *Journal of British Studies*. vol. 7, no. 2, 1968, p. 65-91. [En ligne], <https://www.jstor.org/stable/175296> (Page consultée le 7 avril 2021).
- LAVALLÉE, Josiane. « Les historiens québécois et l'union de 1840 ». *L'Action nationale. L'Acte d'union. La deuxième conquête*, vol. 105, nos. 7-8, 2015, p. 66-79.
- LYSONS-BALCON, Heather. « Charles Buller ». *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 7, Université Laval/University of Toronto, 2003. [En ligne], [http://www.biographi.ca/fr/bio/buller\\_charles\\_7F.html](http://www.biographi.ca/fr/bio/buller_charles_7F.html) (Page consultée le 7 septembre 2018).
- MANNING, Helen Taft. « Who Ran the British Empire, 1815-1850? ». *Journal of British Studies*, vol. 5, no. 1, Nov. 1965, p. 98-121.
- MANNING, Helen Taft. « The Colonial Policy of the Whig Ministers, 1830-37 ». *The Canadian Historical Review*, vol. 33, no. 3, 1952, p. 203-236.
- MANNING, Helen Taft. « The Colonial Policy of the Whig Ministers, 1830-37: II ». *The Canadian Historical Review*, vol. 33, no. 4, 1952, p. 341-368.
- MARTIN, Ged. « Confederation rejected: The British Debate on Canada, 1837-1840 ». *Journal of Imperial and Commonwealth History*, vol. 11, no. 1, 1982, p. 33-57.
- MARTIN, Ged. « Canadian Confederation. Means to Ends, 1836-1864 ». *The Historical Journal*, vol. 27, no. 3, Sept. 1984, p. 575-602.
- MARTIN, Ged. « The Elgin-Grey Papers, 1846-52: a Triangular Correspondence ». *British Journal of Canadian Studies*, vol. 28, no. 1, 2015, p. 1-22.
- MARTIN, Ged. « Empire Federalism and Imperial Parliamentary Union, 1820-1870 ». *The Historical Journal*, vol. 16, no. 1, March 1973, p. 65-92.

- MONET, Jacques. « The Personal and Living Bond, 1839-1849 ». W.L. Morton, ed. *Le Bouclier d'Achille. Regards sur le Canada de l'ère victorienne*. Toronto, McClelland and Stewart, 1968. p. 62-92.
- MONET, Jacques. « La Fontaine, sir Louis-Hippolyte ». *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 9, Université Laval / University of Toronto, 2003. [En ligne], [http://biographi.ca/fr/bio/la\\_fontaine\\_louis\\_hippolyte\\_9F.html](http://biographi.ca/fr/bio/la_fontaine_louis_hippolyte_9F.html) (Page consultée le 7 avril 2021).
- NEWBOULD, Ian. « Sir Robert Peel and the Conservative Party, 1832-1841: A Study in Failure? ». *English Historical Review*, vol. 98, no. 388, 1983, p. 529-557. [En ligne], <https://doi.org/10.1093/ehr/XCVIII.CCCLXXXVIII.529> (Page consultée le 7 avril 2021).
- NEWBOULD, Ian. « Whiggery and the Dilemma of Reform: Liberals, Radicals and the Melbourne Administration, 1835-9 ». *Bulletin of the Institute of Historical Research*, vol. 53, 1980, p. 229-241.
- NEWBOULD, Ian. « William IV and the Dismissal of the Whigs, 1834 ». *Canadian Journal of History*, 1976, p. 311-330.
- NEWBOULD, Ian. « Whiggery and the Growth of Party, 1830-1841: Organization and the Challenge of Reform ». *Parliamentary History*, vol. 4, 1985, p. 137-156.
- NEWBOULD, Ian. « Lord Durham, the Whigs and Canada, 1838: The Background to Durham's Return ». *Albion: A Quarterly Journal Concerned with British Studies*, vol. 8, no. 4, Hiver 1976, p. 351-374. [En ligne], <https://www.jstor.org/stable/4048187> (Page consultée le 25 mars 2021).
- OUELLET, Fernand. « Lambton, John George, 1er comte de Durham ». *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 7, Université Laval / University of Toronto, 2003. [En ligne], [http://www.biographi.ca/fr/bio/lambton\\_john\\_george\\_7F.html](http://www.biographi.ca/fr/bio/lambton_john_george_7F.html) (Page consultée le 13 février 2020).
- RADFORTH, Ian. « Sydenham and Utilitarian Reform ». Allan Greer and Ian Radforth, ed. *Colonial Leviathan. State Formation in Mid-Nineteenth-Century Canada*. Toronto, University of Toronto Press, 1992. p. 64-102.
- SAUNDERS, Robert E. « Robinson, sir John Beverley ». *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 9, Université Laval / University of Toronto, 2003. [En ligne], [http://biographi.ca/fr/bio/robinson\\_john\\_beverley\\_9F.html](http://biographi.ca/fr/bio/robinson_john_beverley_9F.html) (Page consultée le 7 avril 2021).
- THOMAS, William. « Durham, the Radicals, and the Canada Mission ». *The Philosophic Radicals. Nine Studies in Theory and Practice, 1817-1841*. Oxford, Clarendon Press, 1979. 491 p.
- THOMAS, William. « John Stuart Mill and the Crisis of Benthamism ». *The Philosophic Radicals. Nine Studies in Theory and Practice, 1817-1841*, Oxford, Clarendon Press, 1979, 491 p.

- TROTTER, R.G. « Durham and the Idea of a Federal Union of British North America ». *Rapports annuels de la Société historique du Canada*, vol. 4, no. 1, 1925, p. 55-64. [En ligne], <https://doi.org/10.7202/300530ar> (Page consultée le 15 mai 2019).
- TULCHINSKY, Gerald. « Moffatt, George ». *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 9, Université Laval / University of Toronto, 2003. [En ligne], [http://www.biographi.ca/fr/bio/moffatt\\_george\\_9F.html](http://www.biographi.ca/fr/bio/moffatt_george_9F.html) (Page consultée le 25 janvier 2020).
- TULCHINSKY, Gerald. « Gillespie, Robert ». *Dictionnaire biographique du Canada*, Vol. 9, Université Laval / University of Toronto, 2003. [En ligne], [http://www.biographi.ca/fr/bio/gillespie\\_robert\\_9F.html](http://www.biographi.ca/fr/bio/gillespie_robert_9F.html) (Page consultée le 25 mars 2021).
- WATT, Steven. « State Trial by Legislature: The Special Council of Lower Canada, 1838-1841 ». F. Murray Greenwood and Barry Wright, ed. *Canada State Trials*. Vol. 2. Toronto, University of Toronto Press, 2002. p. 248-278.
- WISE, S.F. « Head, Sir Francis Bond ». *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 10, Université Laval / University of Toronto, 2003. [En ligne], [http://www.biographi.ca/fr/bio/head\\_francis\\_bond\\_10E.html](http://www.biographi.ca/fr/bio/head_francis_bond_10E.html) (Page consultée le 11 mars 2020).
- YOUNG, Brian. « Positive Law, Positive State: Class Realignment and the Transformation of Lower Canada, 1815-1866 ». Allan Greer and Ian Radforth, ed. *Colonial Leviathan. State Formation in Mid-Nineteenth-Century Canada*. Toronto, University of Toronto Press, 1992. p. 50-63.